Document de référence 2014

INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL

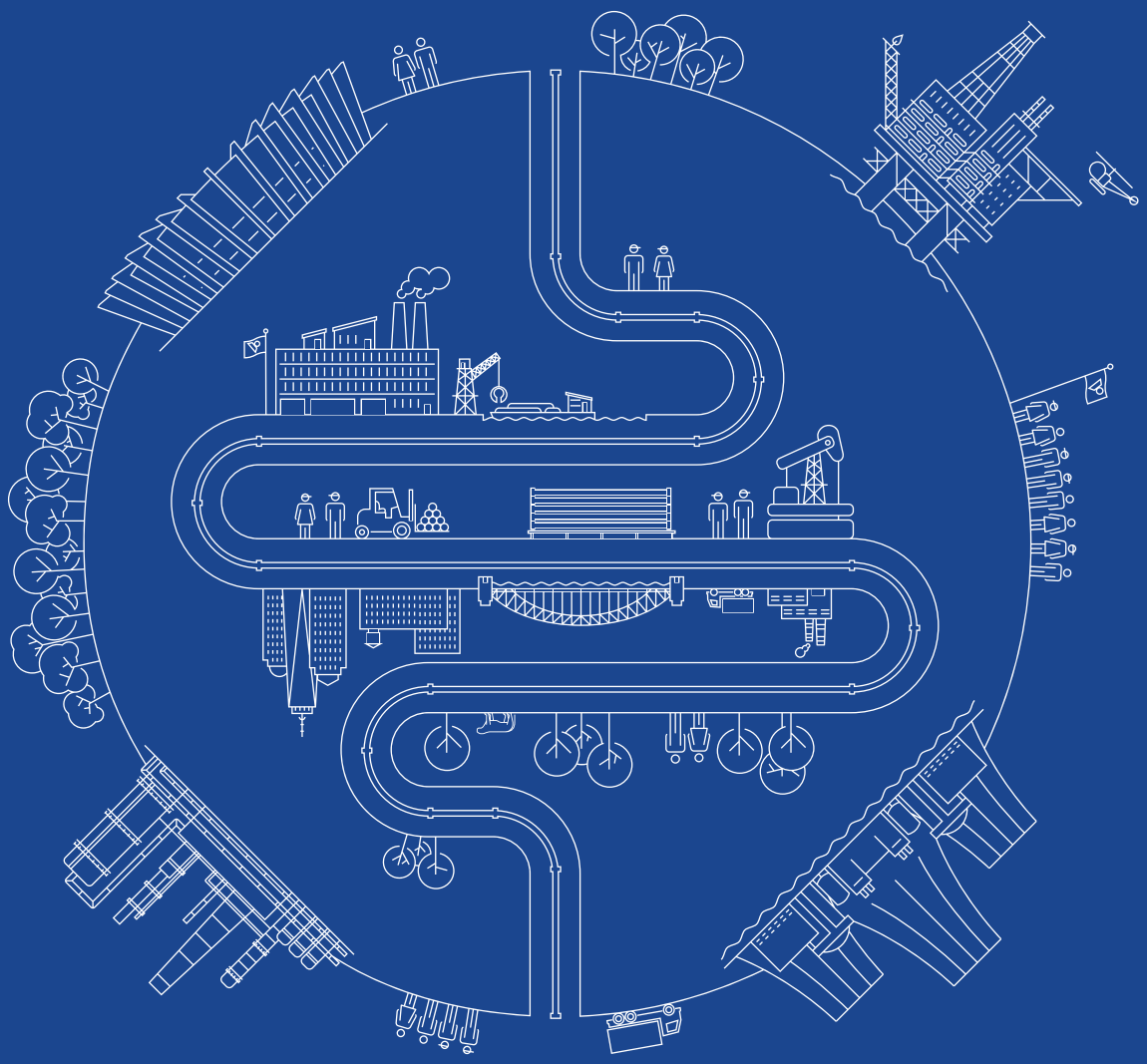

vallourec

Sommaire

Profil 2
Indicateurs financiers et d'activité 4

1 Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes 5

1.1 Responsable du Document de référence 6
1.2 Attestation du responsable du Document de référence 6
1.3 Responsables du contrôle des comptes 7
1.4 Responsable juridique du Groupe 8
1.5 Responsable de la communication de l'information financière 8

2 Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital 9

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec 10
2.2 Informations de caractère général concernant le capital 11
2.3 Répartition du capital et des droits de vote 18
2.4 Marché des titres de la société Vallourec 20
2.5 Politique de versement des dividendes 23
2.6 Politique de communication financière 23

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec 27

3.1 Présentation de Vallourec et de son Groupe 28
3.2 Politique d'investissements 52
3.3 Innovation, Recherche et Développement – Propriété industrielle 54

4 Informations sociales, environnementales et sociétales 61

4.1 Éthique 63
4.2 Politique sociale 64
4.3 Relations avec les parties prenantes 79
4.4 Engagement environnemental 83
Annexes 99

5 Facteurs de risque 111

5.1 Facteurs de risque 112
5.2 Dispositif de gestion et de suivi des risques 123
5.3 Politique en matière d'assurances 123

6 Patrimoine, situation financière, résultats 125

6.1 Comptes consolidés 126
6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec 199

7 Gouvernement d'entreprise 211

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance 212
7.2 Rémunérations et avantages de toute nature 234
7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel 242
Annexes 251

8 Informations concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir 279

8.1 Pétrole et gaz 280
8.2 Énergie électrique 281
8.3 Autres applications 282
8.4 Matières premières 282
8.5 Devises 283
8.6 Tendances de marché et perspectives pour 2015 283
8.7 Valens, un plan de compétitivité sur deux ans 283
8.8 Politique d'allocation du capital 284

9 Informations complémentaires 285

9.1 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 286
9.2 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2014 293
9.3 Résultats financiers des cinq derniers exercices 294
9.4 Tables de concordance et informations incluses par référence 295
9.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers 300

Document de référence incluant le rapport financier annuel

Exercice 2014

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 avril 2015 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de Vallourec, 27, avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt (92100), sur son site internet (http://www.vallourec.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (http://www.amf-france.org).

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et les rubriques correspondantes du présent Document de référence figure en page 295.

Profil

Vallourec est leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés de l'énergie (pétrole et gaz, énergie électrique). Son expertise s'étend également au secteur de l'industrie (mécanique, automobile, construction). Avec plus de 23 000 collaborateurs, des unités de production intégrées à travers le monde et une R&D de pointe, Vallourec propose des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXIe siècle.

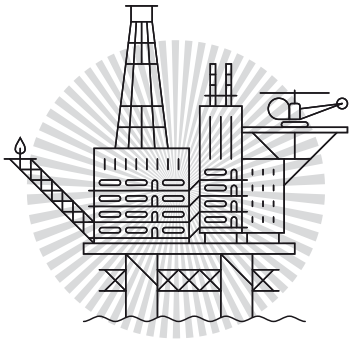

PÉTROLE ET GAZ

Vallourec propose à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de solutions tubulaires premium qui satisfait les plus hautes exigences et couvre toute la chaîne, de l'exploration à la production et au transport des hydrocarbures.

Les OCTG (*Oil Country Tubular Goods*) de Vallourec, tubes sans soudure filetés, équipent un grand nombre de puits de pétrole et de gaz dans le monde (*casing et tubing*). Vallourec propose tous les équipements pour le forage : tiges, outillages de fond de puits et accessoires. Le raccordement des tubes s'effectue à l'aide de connexions filetées premium VAM®, une marque déposée de Vallourec. Du puits jusqu'aux unités de transformation, les hydrocarbures sont acheminés offshore et onshore via des tubes et des accessoires Vallourec. Ses tubes en acier inoxydable super duplex pour ombilicaux relient les équipements installés en fond de mer à la station de contrôle en surface.

L'offre « Vallourec Global Solutions » accompagne les clients et leur fait partager le savoir-faire Vallourec tout au long du cycle de vie du puits.

Le portefeuille de tubes de Vallourec pour le marché de l'énergie électrique est le plus large au monde. Centrales thermiques conventionnelles, centrales nouvelle génération au charbon dites « ultra-supercritiques » ou centrales nucléaires, Vallourec répond à tous les besoins des électriciens. Ses filiales spécialisées Valinox Nucléaire et Vallourec Heat Exchanger Tubes sont les partenaires privilégiés de la rénovation du parc nucléaire français.

Tubes sans soudure pour chaudières ou générateurs de vapeur, tubes soudés pour échangeurs de chaleur, dans toutes les dimensions et toutes les nuances, de l'acier carbone aux aciers hautement alliés en passant par le titane, l'inox et les alliages de nickel… Les produits de Vallourec répondent aux défis des électriciens et ses services soutiennent leur performance, de la logistique au diagnostic de risque et aux formations sur mesure.

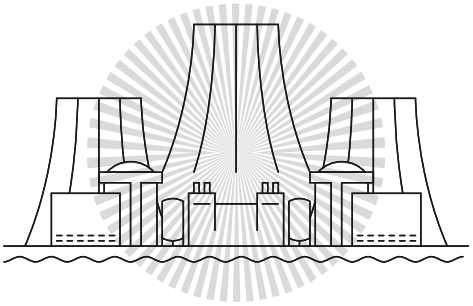

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

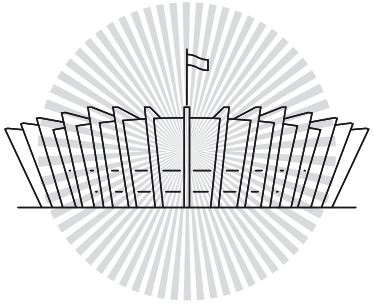

INDUSTRIE

Les solutions tubulaires premium de Vallourec entrent dans la construction de nombreuses infrastructures : ponts, stades, aéroports et autres projets architecturaux audacieux. L'industrie mécanique utilise les tubes et les bagues Vallourec pour fabriquer des grues et des machines agricoles. Les constructeurs automobiles équipent leurs véhicules, légers et lourds, avec les tubes et les axes du Groupe. Le secteur de l'énergie se fie également à Vallourec pour édifier ses plateformes auto-élévatrices offshore.

Tubes, ébauches et profils creux, de toutes dimensions et nuances d'acier : l'offre de Vallourec répond aux applications industrielles les plus variées et les plus exigeantes avec des grades d'acier spéciaux.

Principales implantations de Vallourec

Aciéries | Tuberies | Unités de finition | Centres de R&D | Bureaux de vente et services | Forêt et mine

› 23 700 collaborateurs

› 6 centres de R&D

› Plus de 50 sites de production dans 20 pays

› 500 chercheurs

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ EN 2014

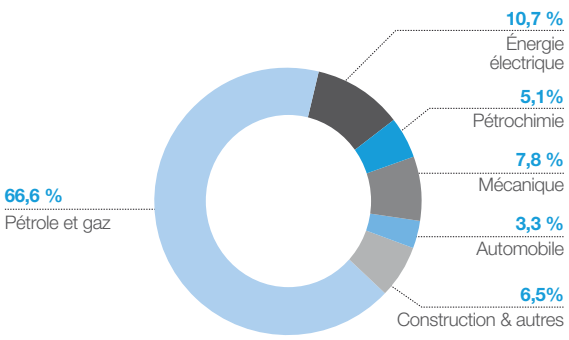

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2014

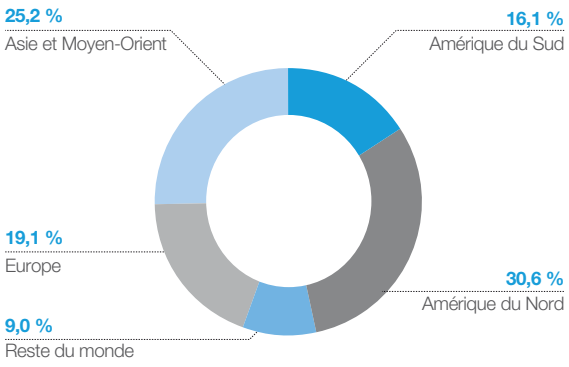

Indicateurs financiers et d'activité

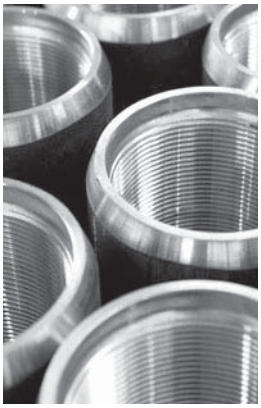

PRODUCTION EXPÉDIÉE
(en kt)

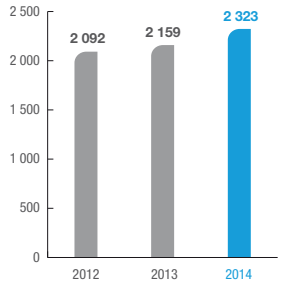

CHIFFRE D'AFFAIRES
(en M€)

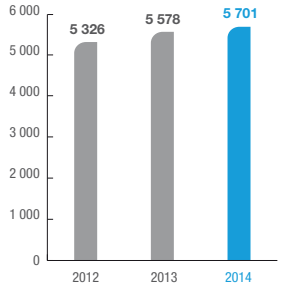

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION
(en M€)

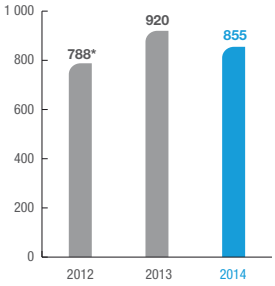

MARGE BRUTE D'EXPLOITATION
(en %)

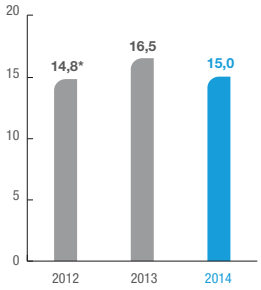

RÉSULTAT D'EXPLOITATION
(en M€)

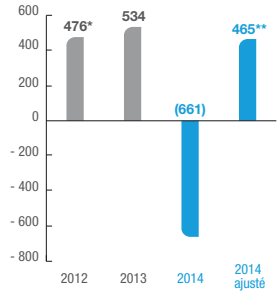

RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE
(en M€)

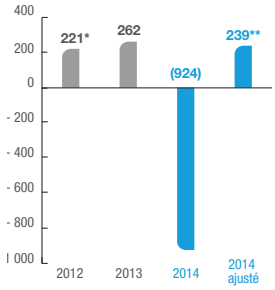

RÉSULTAT NET PAR ACTION
(en €)

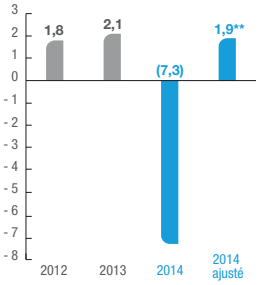

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS
(en M€)

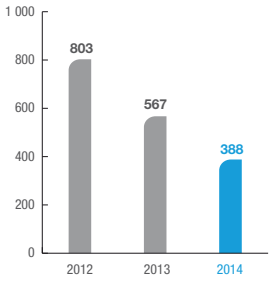

CASH FLOW DISPONIBLE***
(en M€)

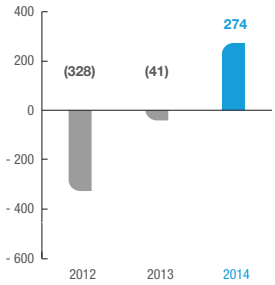

ENDETTEMENT NET
(en M€)

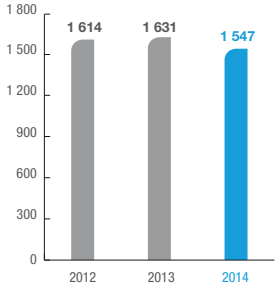

CAPITAUX PROPRES
(en M€)

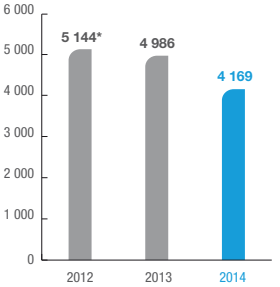

* *Donnée retraitée de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (norme IAS 19 révisée).*

** *Hors incidence des pertes de valeur enregistrées en fin d'exercice. Voir chapitre 6, Notes 2.3 et 28 aux États financiers.*

*** *Le cash-flow disponible (Free cash flow, FCF), mesure à caractère non strictement comptable, se définit comme la capacité d'autofinancement après prise en compte des investissements industriels bruts et de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.*

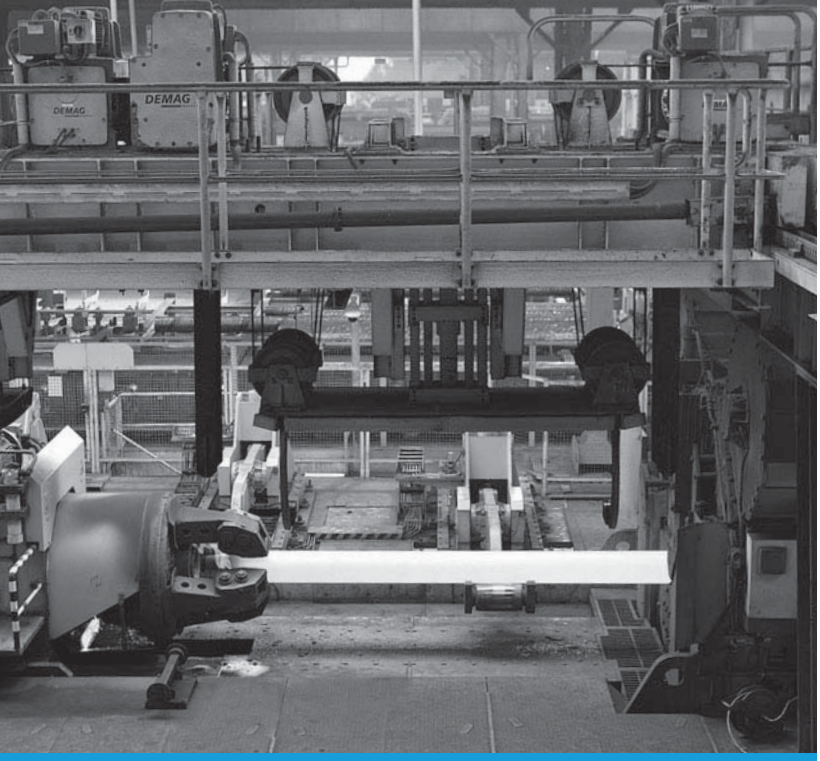

1

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1 Responsable du Document de référence 6

1.2 Attestation du responsable du Document de référence 6

1.3 Responsables du contrôle des comptes 7

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires 7

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants 7

1.4 Responsable juridique du Groupe 8

1.5 Responsable de la communication de l'information financière 8

1.1 Responsable du Document de référence

Monsieur Philippe Crouzet

Président du Directoire de Vallourec (ci-après « Vallourec » ou la « Société »)

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant page 299 du présent Document de référence (section 9.4.3), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, présentés dans le Document de référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D. 13-0419 le 24 avril 2013, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 276 qui ne comporte aucune observation.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentés dans le Document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D. 14-0358 le 14 avril 2014, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 316 qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note A-4 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode relatif à l'application depuis le 1er janvier 2013 de la norme IAS 19 révisée – Avantages du personnel ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentés dans le présent Document de référence 2014, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 287 qui ne comporte aucune observation.

Boulogne-Billancourt, le 9 avril 2015

Le Président du Directoire

Philippe Crouzet

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Société KPMG S.A.

représentée par :

Mme Catherine Porta

1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : 1er juin 2006
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Société Deloitte & Associés

représentée par :

M. Jean-Marc Lumet

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de début du premier mandat : 1er juin 2006
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

KPMG AUDIT IS

Suppléant de KPMG S.A.

3, cours du Triangle – Immeuble « Le Palatin »
92939 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a nommé, en remplacement de la société SCP Jean-Claude André & Autres, KPMG AUDIT IS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG S.A., pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Société BEAS

Suppléant de Deloitte & Associés

195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de début du premier mandat : 11 juin 2002
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte & Associés, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.4 Responsable juridique du Groupe

Mme Stéphanie Fougou

Directrice Juridique Groupe

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 37 22

Fax : +33 (0)1 49 09 37 85

E-mail : stephanie.fougou@vallourec.com

1.5 Responsable de la communication de l'information financière

M. Etienne Bertrand

Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex — France

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 58

Fax : +33 (0)1 49 09 36 94

E-mail : etienne.bertrand@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

2

Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec 10

2.1.1 Dénomination et siège social 10
2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce 10
2.1.3 Date de constitution et durée 10
2.1.4 Objet social (article 3 des statuts) 10
2.1.5 Consultation des documents juridiques 10
2.1.6 Exercice social 10
2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts) 11
2.1.8 Assemblées générales (article 12 des statuts) 11
2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts) 11

2.2 Informations de caractère général concernant le capital 11

2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux 11
2.2.2 Capital social 12
2.2.3 Capital autorisé mais non émis 12
2.2.4 Rachat d'actions 15
2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années 16
2.2.6 Titres non représentatifs du capital 17

2.3 Répartition du capital et des droits de vote 18

2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices 18
2.3.2 Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec 20

2.4 Marché des titres de la société Vallourec 20

2.4.1 Place de cotation 20
2.4.2 Autres marchés éventuels 20
2.4.3 Volumes traités et évolution des cours 21
2.4.4 Nantissement d'actions de l'émetteur 22

2.5 Politique de versement des dividendes 23

2.6 Politique de communication financière 23

2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires 24
2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers 24
2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels 24
2.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière 26
2.6.5 Calendrier financier 2015 (indicatif) 26

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec

2.1.1 Dénomination et siège social

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt (France)
Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce

Vallourec est une société anonyme de droit français ayant opté le 14 juin 1994 pour la formule de gouvernance avec Directoire et Conseil de Surveillance. Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z.

2.1.3 Date de constitution et durée

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers :

- toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions [(1)], conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.1.8 Assemblées générales (article 12 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf dispositions légales contraires. Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions (article 12 paragraphe 4 des statuts).

2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2006 dans sa deuxième résolution a complété l'article 8 des statuts afin de fixer une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

Il en résulte que :

« Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par l'article L. 233-7-I et II du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, seule ou de concert, un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social doit, dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement dudit seuil, informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la Société.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa. »

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils prévue par le Code de commerce s'appliquent également en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement des seuils mentionnés ci-dessus, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société.

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2.2 Informations de caractère général concernant le capital

2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, dans les conditions fixées par la loi, augmenter ou réduire le capital social ou déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne de la Société (article 9 paragraphe 3 des statuts), le Directoire ne peut réaliser, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes :

- toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves autorisées par l'Assemblée Générale ;
- toute autre émission de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale.

Les actions sont librement négociables et cessibles conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

(1) Cette faculté a été introduite par l'Assemblée Générale du 14 juin 1994.

2.2.2 Capital social

Au 1er janvier 2014, date d'ouverture de l'exercice 2014, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 256 319 200 euros, divisé en 128 159 600 actions de 2 euros de nominal chacune.

Le 25 juin 2014, le Directoire a constaté, en vertu de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, la réalisation définitive d'une augmentation de capital par émission de 518 416 actions nouvelles (soit 0,4 % du capital social à cette date) au prix unitaire de 35,69 euros en paiement du dividende 2013 de 0,81 euro par action. L'émission des dites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital social d'un montant nominal de 1 036 832 euros, ayant pour effet de porter au 25 juin 2014 le capital social de Vallourec de 256 319 200 euros à 257 356 032 euros, divisé en 128 678 016 actions de 2 euros de nominal chacune.

À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 14 » (voir *infra* chapitre 7), le Directoire, réuni le 16 décembre 2014, a, dans le cadre des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 1 947 246 euros, 1 547 440 euros et 345 232 euros, soit un montant nominal cumulé de 3 839 918 euros, par l'émission de respectivement 973 623, 773 720 et 172 616 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 1 919 959 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 24,12 euros dans le cadre de la formule classique et 25,62 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 257 356 032 euros à 261 195 950 euros. Au 31 décembre 2014, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 261 195 950 euros, et était divisé en 130 597 975 actions de 2 euros de nominal chacune.

2.2.3 Capital autorisé mais non émis

2.2.3.1 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2014

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital *(en € ou en pourcentage du capital social)*	Montants nominaux maximum des titres de créance *(en €)*	Date de l'AG ayant autorisé l'opération	Durée de l'autorisation	Expiration
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentations de capital avec DPS (7e résolution)	99,950 millions	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentation du montant de l'émission initiale avec DPS (11e résolution)	15 % de l'émission initiale [a] [b]	15 % de l'émission initiale [a] [b]	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (15e résolution)	75 millions [a]	NA	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentations de capital sans DPS par voie d'offre(s) au public (8e résolution)	24,980 millions [a]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentations de capital sans DPS par voie de placement(s) privé(s) (9e résolution)	24,980 millions [a] [c]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en application des 8e et 9e résolutions, à un prix librement fixé par l'Assemblée Générale (10e résolution)	10 % par an dans la limite de 24,980 millions sur 26 mois [a] [b] [c]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentation du montant de l'émission initiale sans DPS (11e résolution)	15 % de l'émission initiale [a] [b] [c]	15 % de l'émission initiale [b]	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentations de capital sans DPS en rémunération d'apports en nature hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (12e résolution)	10 % [a] [c]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015

	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital *(en € ou en pourcentage du capital social)*	Montants nominaux maximum des titres de créance *(en €)*	Date de l'AG ayant autorisé l'opération	Durée de l'autorisation	Expiration
Augmentations de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (13e résolution)	24,980 millions [(a)] [(c)]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en conséquence de l'émission par les Filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (14e résolution)	24,980 millions [(a)] [(c)]	1,5 milliard	30 mai 2013	26 mois	30 juillet 2015
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (15e résolution)	5 millions [(a)] [(d)]	NA	28 mai 2014	18 mois	28 novembre 2015
Augmentation de capital réservée aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés hors de France du groupe Vallourec dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (16e résolution)	5 millions [(a)] [(d)]	NA	28 mai 2014	18 mois	28 novembre 2015
Augmentation de capital réservée à des établissements de crédit ou toutes entités ayant vocation à détenir, souscrire ou céder des actions dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (17e résolution)	5 millions [(a)] [(d)]	NA	28 mai 2014	18 mois	28 novembre 2015
Attribution gratuite d'actions réalisée dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié à titre de substitution de l'abondement servi aux salariés français (18e résolution)	0,2 % du capital social [(a)]	NA	28 mai 2014	18 mois	28 novembre 2015
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE					
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (19e résolution)	3 % du capital social [(a)]	NA	28 mai 2014	38 mois	28 juillet 2017
Attributions d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (20e résolution)	3 % du capital social [(a)] [(e)]	NA	28 mai 2014	38 mois	28 juillet 2017

(a) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 99,950 millions d'euros.

(b) Ce pourcentage est limité par le plafond de l'autorisation en exécution de laquelle l'émission initiale a été réalisée.

(c) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 24,980 millions d'euros.

(d) Le montant cumulé des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié ne peut excéder 5 millions d'euros.

(e) Ce pourcentage s'impute sur le plafond de 3 % du capital social prévu pour les options de souscription ou d'achat d'actions.

2.2.3.2 Utilisation des autorisations financières d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital au 31 décembre 2014

OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ (Quinzième à dix-huitième résolutions de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014)

Dans le cadre des autorisations relatives aux offres d'actionnariat salarié, le Directoire a, après avoir recueilli l'accord du Conseil de Surveillance, reconduit en 2014, pour la septième année consécutive, un plan international d'actionnariat salarié (pour un descriptif de ce plan, voir Chapitre 7, Section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), dénommé « Value 14 ». Faisant usage des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, il a ainsi constaté, dans sa séance du 16 décembre 2014, la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 1 947 246 euros, 1 547 440 euros et 345 232 euros, soit un montant nominal cumulé de 3 839 918 euros, représentant 1,49 % du capital social à cette date, par l'émission de respectivement 973 623, 773 720 et 172 616 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 1 919 959 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 24,12 euros dans le cadre de la formule classique et 25,62 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 257 356 032 euros à 261 195 950 euros.

À titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec et des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Mexique, aux Émirats Arabes Unis, en Inde et au Royaume-Uni et participant à « Value 14 », le Directoire, faisant usage de la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014, a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 14 » un plan d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes, portant sur un nombre maximum de 3 960 actions, soit 0,003 % du capital social à cette date, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé en Arabie Saoudite, au Canada, aux États-Unis (hors les salariés de VAM USA LLC), en Malaisie et à Singapour qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'offre « Value 14 ».

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.2 « Plans d'attribution gratuite d'actions ».

ACTIONS DE PERFORMANCE (Dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 31 mai 2012)

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution relative aux actions de performance adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, le Directoire a décidé, en accord avec le Conseil de Surveillance, le 15 avril 2014 :

- l'attribution sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 130 062 actions de performance [1], soit 0,10 % du capital social au 31 décembre 2014, à raison d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 677 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Russie (à l'exclusion des membres du Directoire) ;
- l'attribution sous conditions de présence et de performance, d'un nombre de 413 597 actions de performance [2], soit 0,32 % du capital social au 31 décembre 2014, au bénéfice de 1 755 cadres et des trois membres du Directoire.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 7.3.1.2 « Plans d'attribution d'actions de performance ».

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (Quatorzième résolution de l'Assemblée Générale du 31 mai 2012)

Dans le cadre de la quatorzième résolution relative aux options de souscription ou d'achat d'actions adoptée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012, le Directoire a mis en place le 15 avril 2014, en accord avec le Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription d'actions, sous conditions de présence et de performance, portant sur l'attribution d'un nombre maximum de 373 550 options [3], soit 0,29 % du capital social au 31 décembre 2014, au bénéfice de 396 cadres et des trois membres du Directoire.

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.1 « Options d'achat et/ou de souscription d'actions ».

2.2.3.3 Dilution potentielle au 31 décembre 2014

Vallourec n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Les plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions (voir *infra* paragraphe 7.3.1.2) sont couverts par des actions existantes de sorte qu'il n'en résulte aucun effet dilutif.

Seuls les plans d'attribution d'options de souscription d'actions (voir *infra* paragraphe 7.3.1.1) pourraient, si les options venaient à être exercées, emporter une dilution des actionnaires. Sur la base du nombre d'options actuellement en circulation, déduction faite de celles qui ont été annulées ou sont devenues caduques, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2014, à 2,44 %.

(1) Ce nombre correspond au coefficient de performance le plus élevé.

(2) Soit 521 863 actions de performance sur la base du coefficient de performance le plus élevé de 1,25 ou 1,33, selon le cas.

(3) Sur la base du coefficient de performance le plus élevé de 1.

2.2.4 Rachat d'actions

2.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2014

RACHAT D'ACTIONS (hors contrat de liquidité)

Au 1er janvier 2014, Vallourec détenait 819 742 actions Vallourec, d'une valeur nominale de 2 euros, soit 0,64 % de son capital social, à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014, Vallourec a transféré 271 333 actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Les flux bruts cumulés des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité) du 1er janvier au 31 décembre 2014 ont été les suivants :

	Achats	Transferts/Cessions
Nombre de titres	300 000	271 333
Prix moyen unitaire en euros	24,79	41,80
MONTANT CUMULÉ EN EUROS	**7 437 825**	**11 342 824**

AUTO-DÉTENTION (hors contrat de liquidité) AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, Vallourec détenait 848 409 actions Vallourec, soit 0,65 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance. La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2014 s'élevait à 30 520 395 euros, dont 1 696 818 euros de valeur nominale, et la valeur de marché à la même date à 19 301 304,75 euros.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Avec effet au 2 juillet 2012, et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, Vallourec a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

En 2014, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 8 952 505 actions, soit 6,86 % du capital social au 31 décembre 2014, pour un montant total de 347 098 114,60 euros et à un cours moyen pondéré de 38,77 euros par action et les ventes cumulées ont porté sur 8 502 505 actions, soit 6,51 % du capital social au 31 décembre 2014, pour un montant total de 339 133 426,05 euros et à un cours moyen pondéré de 39,89 euros par action.

En 2014, la moins-value dégagée au titre de ce contrat de liquidité s'est élevée à 1 422 171,05 euros.

Au 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 925 000 titres ;
- 9 896 943 euros.

La commission de gestion de ce contrat de liquidité a engendré, en 2014, 135 960 euros (HT) de frais.

AUTOCONTRÔLE

Néant.

POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Néant.

2.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions 2015-2016, soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2015 (11e résolution)

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 28 mai 2015.

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES ACTIONS VALLOUREC DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2015

Au 31 mars 2015, Vallourec détient 813 999 actions Vallourec, soit 0,62 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Par ailleurs, à la même date, 1 125 000 actions figurent au solde du contrat de liquidité conclu avec Rothschild & Cie Banque, soit 0,86 % du capital social.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 28 MAI 2015

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2015 sont les suivants :

1. la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;

2. l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
3. l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
4. toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables ;
5. l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des Marchés Financiers, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
6. la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
7. la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
8. l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 28 MAI 2015

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2015 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital [(a)]	Nombre maximum de titres [(b)]	Prix unitaire maximum d'achat *(par action)*
Actions ordinaires	10 %	13 059 797	50 euros

(a) Il est précisé que ce pourcentage s'applique à un capital qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015 et qu'en toute hypothèse, le nombre d'actions que la Société détiendra, à quelque moment que ce soit, ne pourra pas dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

(b) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 31 mars 2015, soit 261 195 950 euros, divisé en 130 597 975 actions. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires détenues par Vallourec à cette même date (soit 1 938 999 actions), Vallourec pourrait acquérir 11 120 798 de ses propres actions.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 28 MAI 2015

L'autorisation consentie au Directoire pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2015, soit jusqu'au 28 novembre 2016, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital *(en €)*	Prime d'émission *(en €)*	Montant du capital social après opération *(en €)*
02/07/2010	-	993 445	58 274 234	3 973 780	126 018 498	233 096 936
09/07/2010 [(a)]	-	-	116 548 468	-	-	233 096 936
03/12/2010	-	1 395 614	117 944 082	2 791 228	82 536 612	235 888 164
07/07/2011	-	1 140 338	119 084 420	2 280 676	84 293 785	238 168 840
15/12/2011	-	2 349 989	121 434 409	4 699 978	79 664 627	242 868 818
27/06/2012	-	192 112	121 626 521	384 224	5 590 459	243 253 042
06/12/2012	-	3 319 835	124 946 356	6 639 670	78 978 875	249 892 712
25/06/2013	-	1 338 791	126 285 147	2 677 582	46 442 660	252 570 294
10/12/2013	-	1 874 453	128 159 600	3 748 906	65 474 830	256 319 200
25/06/2014	-	518 416	128 678 016	1 036 832	17 465 435	257 356 032
16/12/2014	-	1 919 959	130 597 975	3 839 918	45 325 754	261 195 950

(a) Division par deux du nominal des actions qui a ainsi été ramené de 4 à 2 euros et multiplication corrélative par deux du nombre d'actions.

2.2.6 Titres non représentatifs du capital

Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 a consenti au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance (voir *supra* section 2.2.1), une délégation de compétence d'une durée de 26 mois pour émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société, telles que des obligations à bons de souscription d'obligations, et ce dans la limite d'un montant nominal de 1,5 milliard d'euros (seizième résolution). Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation depuis son adoption par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013.

Depuis l'Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, relative au droit des sociétés, l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances relève de la seule compétence du Directoire. Au 31 décembre 2014, aucune émission de valeurs mobilières de cette nature n'a été décidée par le Directoire.

Programme d'émission de billets de trésorerie

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Ce programme mis à jour le 17 juin 2014 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros
Durée	> 1 jour < 365 jours
Montant unitaire minimum	150 000 euros
Monnaie d'émission	Euros (€)
Établissement domiciliataire	Crédit Industriel et Commercial
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Banque Populaire Crédit Agricole CIB CM – CIC Crédit du Nord GFI Brokers Limited HSBC France HPC ING Bank NV Kepler Capital Markets Natixis Newedge Group Société Générale CIB TSAF OTC (en lieu et place de Viel Tradition) Tullett Prebon LTD
Notation court terme (Standard & Poor's)	A-2

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.vallourec.com) et de la Banque de France (www.banque-france.fr).

Emprunts obligataires

Vallourec a procédé avec succès au placement :

- le 7 décembre 2011, d'un emprunt obligataire d'un montant de 650 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 14 février 2017 (les « **Obligations Février 2017** »). Les Obligations Février 2017 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 4,25 %, payables à terme échu le 14 février de chaque année, et sont notées BBB par l'agence de notation Standard & Poor's ;
- le 30 juillet 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 55 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2027 (les « **Obligations Août 2027** »). Les Obligations Août 2027 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et portent intérêt au taux fixe annuel de 4,125 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année ;
- le 31 juillet 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2019 (les « **Obligations Août 2019** »). Les Obligations Août 2019 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 3,25 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année, et sont notées BBB par l'agence de notation Standard & Poor's ;
- le 26 septembre 2014, d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 30 septembre 2024 (les « **Obligations Septembre 2024** »). Les Obligations Septembre 2024 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 2,25 %, payables à terme échu le 30 septembre de chaque année, et sont notées BBB par l'agence de notation Standard & Poor's.

Le nominal et les intérêts des Obligations Février 2017, des Obligations Août 2027, des Obligations Août 2019 et des Obligations Septembre 2024 (les « Obligations ») constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de Vallourec, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées, présentes ou futures de Vallourec. Pendant toute la durée de maturité des Obligations, Vallourec s'est engagé à n'accorder aucune sûreté ou garantie (hypothèque, privilège, nantissement, sûreté réelle…) sur ses actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit de titulaires d'obligations, de bons ou de valeurs mobilières cotés ou négociés (ou susceptibles de l'être) sur un marché réglementé, un système multilatéral de négociation, un marché de gré à gré ou tout autre marché, sans que soient consentis le même rang ou les mêmes sûretés ou garanties aux Obligations.

Ces quatre emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les Obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

Les prospectus relatifs à l'admission des Obligations Février 2017, des Obligations Août 2019 et des Obligations Septembre 2024 sur le marché Euronext à Paris peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.vallourec.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Notation

Au 1er janvier 2014, date d'ouverture de l'exercice social 2014, la dette de Vallourec était notée par l'agence de notation financière Standard & Poor's BBB+/stable/A-2. Le 17 septembre 2014, cette agence a dégradé la notation long terme de Vallourec à BBB sous perspective stable. En conséquence, au 31 décembre 2014, la notation financière de la dette Vallourec est BBB/stable/A-2.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote

2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Année 2012 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théorique	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public	95 583 919	76,50 %	96 238 059	74,91 %	75,52 %
Salariés du Groupe	8 925 768	7,14 %	10 060 911	7,83 %	7,90 %
BPI [(a)]	8 871 078	7,10 %	8 871 078	6,90 %	6,96 %
Capital Research [(b)]	6 503 705	5,21 %	6 503 705	5,06 %	5,10 %
Groupe Bolloré [(c)]	2 046 475	1,64 %	3 786 145	2,95 %	2,97 %
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation [(d)]	1 973 134	1,58 %	1 973 134	1,54 %	1,55 %
Auto-détention [(e)]	1 042 277	0,83 %	1 042 277	0,81 %	0,00 %
TOTAL	**124 946 356**	**100,00 %**	**128 475 309**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) Conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

(b) Par courrier en date du 25 juillet 2012, Capital Research and Management Company a déclaré avoir franchi à la hausse, le 23 juillet 2012, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Vallourec et détenir 6 503 705 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 5,35 % du capital et 5,25 % des droits de vote (Décision et information AMF n° 212C0961 du 25 juillet 2012).

(c) Incluant les sociétés Compagnie de Cornouaille SAS et Bolloré SA (toutes deux contrôlées indirectement par M. Vincent Bolloré).

(d) En 2012, suite à l'acquisition de Sumitomo Metal Industries par Nippon Steel, la nouvelle entité a été dénommée Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

(e) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Année 2013 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théorique	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public [a]	106 305 548	82,94 %	108 468 169	82,93 %	83,77 %
Salariés du Groupe	9 441 826	7,37 %	9 910 381	7,58 %	7,65 %
EPIC BPI-Groupe [b]	9 144 350	7,14 %	9 144 350	6,99 %	7,06 %
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation	1 973 134	1,54 %	1 973 134	1,51 %	1,52 %
Auto-détention [c]	1 294 742	1,01 %	1 294 742	0,99 %	0,00 %
TOTAL	**128 159 600**	**100,00 %**	**130 790 776**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) Par courrier reçu en date du 3 décembre 2013 par l'AMF, la société The Capital Group Companies, Inc. a déclaré avoir franchi à la baisse, le 29 novembre 2013, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vallourec et détenir 6 157 216 actions Vallourec.

(b) Bpifrance Participation (ex- FSI), conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Par courrier reçu par l'AMF le 18 juillet 2013, la CDC a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, 9 144 350 actions, représentant 9 144 350 droits de vote.

(c) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Année 2014 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théorique	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public [a]	107 147 689	82,05 %	109 328 808	77,30 %	78,27 %
Salariés du Groupe	9 944 475	7,61 %	10 459 678	7,39 %	7,49 %
Bpifrance Participations SA	6 958 640	5,33 %	13 147 895	9,29 %	9,41 %
CDC fonds d'épargne	2 800 628	2,14 %	2 800 628	1,98 %	2,00 %
Sous-total Groupe CDC [b]	**9 759 268**	**7,47 %**	**15 948 523**	**11,27 %**	**11,41 %**
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation [c]	1 973 134	1,51 %	3 946 268	2,79 %	2,83 %
Auto-détention [d]	1 773 409	1,36 %	1 773 409	1,25 %	0,00 %
TOTAL	**130 597 975**	**100,00 %**	**141 456 686**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) La part « Public » inclut la position de Tweedy Browne Company LLC (TBC). D'après un courrier reçu par l'AMF le 29 janvier 2015, complété par un courrier reçu le 2 février 2015, TBC, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 janvier 2015, le seuil de 5 % du capital de la société Vallourec et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 534 596 actions et autant de droits de vote, représentant au 31 décembre 2014 5,004 % du capital et 4,62 % des droits de vote de Vallourec. À la connaissance de la Société, TBC est enregistré auprès de la Securities Exchange Commission en qualité de conseiller en placements (investment advisor) et, à ce titre, ne détiendrait aucune action pour son propre compte et n'exercerait pas, sauf convention particulière avec ses clients, les droits de vote attachés aux actions inscrites dans les comptes individuels de ses clients.

(b) Bpifrance Participations (ex- FSI), conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la CDC et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(c) NSSMC et Vallourec ont noué depuis de nombreuses années des partenariats stratégiques ainsi qu'un accord de prises de participation respectives décrit dans le paragraphe suivant.

d) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2014, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 83,41 %.

Accord conclu par Vallourec avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (précédemment Sumitomo Metal Industries [1])

Symbolisant leur coopération industrielle renforcée, Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) ont annoncé le 26 février 2009 qu'ils étaient convenus de prendre des participations dans leur capital respectif pour un montant d'environ 120 millions de dollars US, à compter du 31 décembre 2009 (ci-après « l'Accord »).

Les dispositions de l'Accord prévoient des conditions préférentielles de cession dont la caractéristique principale réside dans l'existence d'un droit de préemption réciproque au cas où l'un des deux partenaires émettrait le souhait de céder sa participation à un tiers. Elles peuvent être consultées sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers au lien suivant : http://inetbdif.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=46519&txtsch

L'Accord est conclu pour une durée de sept ans qui pourra être prorogée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable.

Au 31 décembre 2014, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation détenait 1 973 134 actions Vallourec, soit une participation de 1,51 % dans le capital social de Vallourec ; réciproquement, Vallourec détenait 34 687 590 actions Sumitomo Metal Industries, soit une participation de 0,37 % dans le capital social de Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation.

2.3.2 Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec

Néant.

2.4 Marché des titres de la société Vallourec

2.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN : FR0000120354-VK). Elles sont admises au Service à Règlement Différé (SRD) et éligibles au PEA.

L'action Vallourec fait partie des actions retenues dans les indices MSCI World Index, Euronext 100, SBF 120 et Euronext Vigeo France 20, Euronext Vigeo Europe 120.

Classification FTSE ingénierie et biens d'équipement industriels.

Les Obligations Février 2017, les Obligations Août 2019 et les Obligations Septembre 2024 sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris sous les codes ISIN respectivement FR0011149947, FR0011302793 et FR0012188456 (voir *supra* section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

2.4.2 Autres marchés éventuels

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'*American Depositary Receipt* (ADR) de niveau 1 aux États-Unis. Cette initiative témoigne de la volonté du Groupe d'élargir le cercle de ses investisseurs en permettant à un plus grand nombre d'entre eux basés aux États-Unis de prendre part à son développement futur.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

Dans ce cadre, J.P. Morgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique ADR. Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de J.P. Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA) ;
- par e-mail : jpmorgan.adr@wellsfargo.com, ou par courrier à l'adresse suivante :

  J.P. Morgan Service Center
  J.P. Morgan Chase & Co.

  P.O. Box 64504
  St Paul, MN 55164-0504
  USA

(1) Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

2.4.3 Volumes traités et évolution des cours

En vue d'assurer leur clarté et leur cohérence, l'ensemble des données, reflétées dans la présente section, ont été ajustées pour tenir compte de la division par deux (2) de la valeur nominale de l'action Vallourec intervenue le 9 juillet 2010.

Évolution du cours ajusté de l'action Vallourec sur cinq ans, comparée au SBF 120

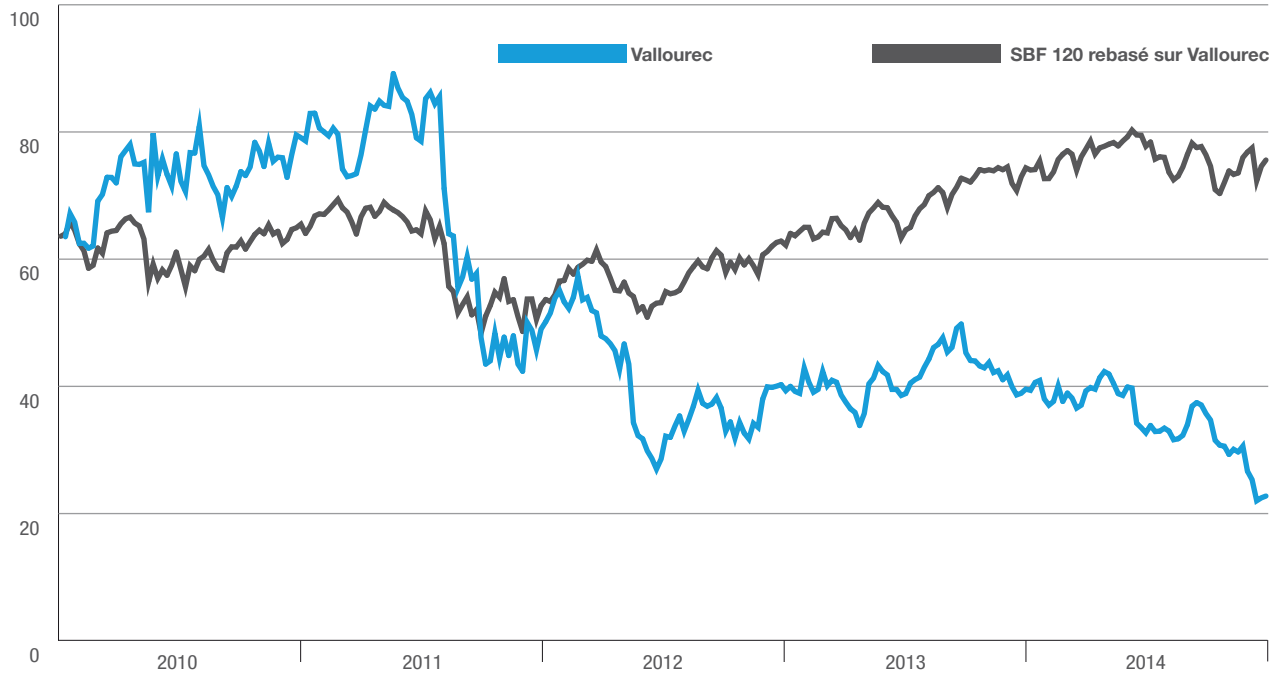

Moyenne mensuelle des transactions journalières ajustées

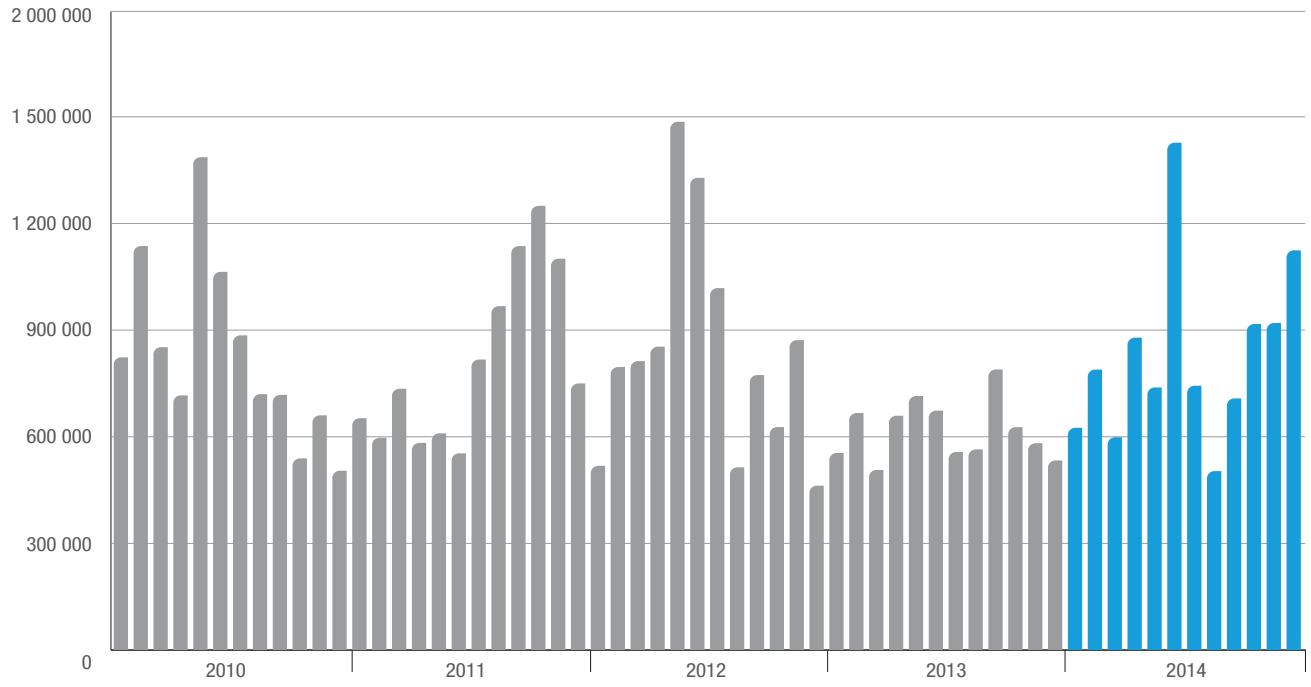

Évolution du cours ajusté et de la capitalisation boursière sur cinq ans

En euros	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'actions ajusté (au 31 décembre)	117 944 082	121 434 409	124 946 356	128 159 600	130 597 975
Cours le plus haut	81,61	89,58	58,24	51,01	43,26
Cours le plus bas	60,35	38,34	25,69	33,05	21,23
Cours moyen de l'année (clôture)	73,05	68,33	40,05	41,55	34,80
Dernier cours de l'année	78,60	50,16	39,49	39,60	22,75
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	9 270 404 845	6 091 149 955	4 934 131 598	5 075 120 160	2 971 103 931

Source : Euronext.

Évolution du cours de l'action Vallourec et volume des transactions de janvier 2014 à mars 2015

	Cours en euros			Volume des transactions			
				Total mois		Moyenne quotidienne	
	Plus haut	Plus bas	Dernier	Nombre de titres	Capitaux en milliards d'euros	Nombre de titres	Capitaux en milliards d'euros
2014							
Janvier	40,99	36,21	37,05	13 752 937	0,54	625 134	0,02
Février	40,46	36,01	38,94	15 779 822	0,60	788 991	0,03
Mars	39,77	36,06	39,41	12 568 908	0,47	598 519	0,02
Avril	43,26	38,71	42,61	17 574 743	0,72	878 737	0,04
Mai	43,00	38,20	39,90	15 510 422	0,63	738 592	0,03
Juin	41,14	32,11	32,71	29 968 965	1,06	1 427 094	0,05
Juillet	35,61	32,55	33,04	17 100 012	0,57	743 479	0,02
Août	34,16	31,25	33,99	10 570 541	0,34	503 359	0,02
Septembre	37,83	34,05	36,41	15 571 520	0,57	707 796	0,03
Octobre	36,54	28,23	29,30	21 091 165	0,66	917 007	0,03
Novembre	30,72	25,13	26,67	18 401 056	0,53	920 053	0,03
Décembre	26,00	21,23	22,75	23 609 633	0,56	1 124 268	0,03
2015							
Janvier	22,99	17,98	19,37	27 069 541	0,54	1 289 026	0,03
Février	23,88	19,38	21,20	30 129 561	0,66	1 506 478	0,03
Mars	23,70	20,50	22,73	33 555 170	0,74	1 525 235	0,03

Source : Euronext.

2.4.4 Nantissement d'actions de l'émetteur

Néant.

2.5 Politique de versement des dividendes

Pour la clarté des développements qui suivent, il est rappelé que la valeur nominale de l'action a été divisée par deux le 9 juillet 2010. À ce jour, la valeur nominale de l'action s'élève à 2 euros.

La politique de dividende de Vallourec, approuvée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003, est de viser sur une longue période un taux moyen de distribution de 33 % du résultat net consolidé part du Groupe.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015 (troisième et quatrième résolutions) d'approuver le paiement d'un dividende net de 0,81 euro par action au titre de l'exercice 2014 et d'offrir à chaque actionnaire de la Société le choix entre le paiement du dividende en espèces ou en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires. La date de détachement du dividende et de négociation ex-dividende (ex-date) est fixée au 4 juin 2015 (date d'arrêté (record date) le 3 juin 2015).

À cet effet, chaque actionnaire pourra opter pour le paiement de l'intégralité du dividende net en numéraire ou en actions entre le 4 et le 17 juin 2015 inclus. À défaut d'exercice de l'option à l'expiration de ce délai, le dividende sera payé uniquement en numéraire. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions interviendra le 25 juin 2015.

Ce dividende correspond à un taux de distribution [1] de 44,3 % du résultat net consolidé ajusté part du Groupe. Le taux de distribution moyen des cinq derniers exercices s'élève à 40,1 %.

Sur la base de la valeur nominale de l'action Vallourec au 31 décembre 2013 tenant compte de la division du nominal par deux intervenue le 9 juillet 2010, les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, les suivants :

En euro(s) par action	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende net	Taux de distribution [a]
2010	1,30	néant	1,30 [b]	37,3 %
2011	1,30	néant	1,30 [b]	39,4 %
2012	0,69	néant	0,69 [b]	39,7 %
2013	0,81	néant	0,81 [b]	39,6 %
2014 [c]	0,81	néant	0,81	44,3 %

(a) Le calcul du taux de distribution est basé sur le nombre d'actions en circulation au 31 décembre.

(b) Il est rappelé que les assemblées générales mixtes des 31 mai 2010, 7 juin 2011, 31 mai 2012, 30 mai 2013 et 28 mai 2014 ont accordé à chaque actionnaire de la Société l'option de recevoir le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

(c) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2015.

2.6 Politique de communication financière

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

(1) Le calcul du taux de distribution est basé sur le nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2014.

2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe (www.vallourec.com), rubrique Finance, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- le rapport d'activité et de développement durable, la plaquette Vallourec en bref, le livret de l'actionnaire et les lettres aux actionnaires ;
- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, présentations et retransmissions audio et vidéo de conférences thématiques ;
- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre 2004 qui comprend notamment :
  - le Document de référence incluant le rapport financier annuel, et le rapport semestriel, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
  - les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation) ;
- l'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe est disponible sous la rubrique Médias.

L'envoi de ces informations peut être effectué par courrier, sur demande formulée soit sur le site internet du Groupe, soit auprès de la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière par e-mail, par téléphone ou encore par courrier.

2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

La Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (investissement socialement responsable), en France et à l'étranger :

- **chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée** à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle les membres du Directoire présentent les résultats et répondent aux questions des investisseurs et des analystes. Cette conférence téléphonique est retransmise en direct puis en différé sur le site internet du Groupe ;
- **chaque année, une conférence est organisée à Paris**, à l'occasion de la publication des résultats annuels du Groupe ;
- **chaque année, Vallourec participe à plusieurs événements consacrés aux investissements socialement responsables (ISR).** Ces rencontres avec des fonds d'investissements et des analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable ;
- **régulièrement, un *Investor Day* est organisé** pour présenter à la communauté financière la stratégie, les produits et les opérations du Groupe. Accessible à tous sous la forme d'une retransmission vidéo sur le site internet du Groupe, l'*Investor Day* permet aux investisseurs et aux analystes de multiplier les échanges avec le Directoire et les responsables opérationnels sur une grande diversité de thèmes, en dehors des périodes d'annonce de résultats. En 2013, Vallourec a tenu son *Investor Day* aux États-Unis avec une visite de la nouvelle usine à Youngstown, Ohio.

Par ailleurs, **de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière**. En 2014, la Direction et l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière de Vallourec ont participé à près de 350 réunions et conférences téléphoniques, et consacré environ 50 jours à des *roadshows* et à des conférences, dédiées au secteur pétrolier pour la plupart, sur les principales places financières mondiales, notamment en Europe et aux États-Unis.

2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels

Attentive aux attentes des actionnaires individuels, l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière délivre tout au long de l'année une information précise et accessible à tous les actionnaires. À cet effet et à travers divers supports complémentaires, des moyens de communication spécifiques ont été développés :

- un espace Actionnaires Individuels dédié dans la Rubrique Finance du site internet du Groupe (www.vallourec.com) ;
- des parutions d'avis financiers dans la presse nationale (publication des résultats, convocation à l'Assemblée Générale) ;
- des supports de communication spécifiques : le Livret de l'Actionnaire et les lettres aux actionnaires ;
- un numéro vert dédié aux actionnaires individuels (0800 505 110, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine) ;
- un fil d'information permettant de recevoir par voie électronique les communiqués de presse, les notifications de publications financières ainsi que les lettres aux actionnaires ;
- des visites de sites industriels de Vallourec offrant aux actionnaires l'opportunité de découvrir le Groupe de façon plus personnalisée (inscription sur le site internet du Groupe) ;
- des réunions d'actionnaires à Paris et en province, organisées conjointement avec d'autres sociétés du secteur parapétrolier, dont l'agenda est disponible sur le site internet du Groupe ;
- un Club des Actionnaires permettant aux membres de participer à des événements et d'avoir des échanges plus réguliers (conditions d'adhésion et inscription sur le site Internet du Groupe) ;

- enfin, l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière se tient disponible en permanence pour répondre aux questions des actionnaires.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est déroulée en 2014 au Palais Brongniart, est un moment clé de dialogue entre les actionnaires individuels et la Direction du Groupe sur le bilan d'activité de l'année. L'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière est également disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

Réunions d'actionnaires

Vallourec a eu l'opportunité de rencontrer des actionnaires au cours de deux réunions d'information dédiées aux actionnaires individuels. Ces réunions, organisées à Lyon (en juin) et à Paris (en décembre), se sont déroulées en présence d'autres sociétés du secteur parapétrolier sous la forme de conférences-débats. Elles ont rassemblé plusieurs centaines d'actionnaires, actuels et potentiels, et leur ont notamment permis d'approfondir leur connaissance des activités du Groupe et du secteur parapétrolier.

Club des Actionnaires

En 2014, Vallourec a souhaité poursuivre le développement de son dispositif à destination des actionnaires individuels en créant un Club des Actionnaires. Grâce à ce Club, Vallourec souhaite promouvoir un dialogue soutenu avec ses actionnaires et également renforcer les liens de confiance et de proximité que le Groupe a noués avec eux. Le Club des Actionnaires est accessible *via* internet à l'adresse www.vallourec.com (section Finance / Investisseurs) par simple inscription en ligne [1]. Il permet aux actionnaires de participer à des événements (conférences, ateliers découverte, visites d'usines) et d'avoir des échanges plus réguliers afin de mieux connaître et comprendre les activités du Groupe. Ce dialogue aide également Vallourec à mieux appréhender les préoccupations de ses actionnaires et répondre à leurs attentes.

Dans le cadre du Club, une vingtaine d'actionnaires ont été conviés au siège de Vallourec, à Boulogne-Billancourt, pour assister à une présentation sur les activités et les résultats financiers du Groupe par le Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication Financière. Cette présentation a été suivie d'une session de questions-réponses.

Fil d'informations

Dans le cadre de la diffusion de ses publications, Vallourec donne à ses actionnaires, et parties prenantes, la possibilité de s'abonner au fil d'informations du Groupe *via* internet à l'adresse www.vallourec.com (section Finance / Investisseurs) par simple inscription en ligne. Le fil d'informations permet ainsi de recevoir par voie électronique les communiqués de presse sur les résultats financiers et les activités du Groupe, les notifications de publications financières ainsi que les lettres aux actionnaires.

Numéro vert

Depuis septembre 2014, Vallourec met à disposition de ses actionnaires un numéro vert (0 800 505 110). Celui-ci, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine, permet aux actionnaires d'accéder à de nombreuses informations telles que l'agenda financier, mais également d'écouter le commentaire de la dernière publication des résultats du Groupe. Le numéro vert permet aussi d'être mis en relation avec l'équipe des Relations Investisseurs et de la Communication Financière ou BNP Paribas Securities Services, dans le cas où l'actionnaire est inscrit au nominatif ou intéressé par une inscription de cette nature.

Inscription au nominatif pur

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion** : les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres tels que :
  - la conversion au porteur, le transfert de titres,
  - les changements de situations juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
  - les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
  - le paiement des dividendes ;
- **la garantie d'une information personnalisée** : l'actionnaire au nominatif pur bénéficie d'une information personnalisée portant sur :
  - la convocation aux assemblées générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation, du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, d'une demande de carte d'admission et des documents d'information légaux,
  - la gestion des titres (passage des ordres d'achat, de vente...), les opérations sur titres organisées par Vallourec, etc. À cet effet, ainsi que pour d'autres renseignements, une équipe d'opérateurs dédiés est à la disposition des actionnaires de 8 h 45 à 18 h 00, sans interruption, du lundi au vendredi (heure de Paris), au + 33 (0) 1 40 14 80 17 ;
- **un accès facilité à l'Assemblée Générale** : tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, ce dernier n'a pas à demander au préalable une attestation de participation ;
- **un site dédié en ligne**, Planetshares My Shares, accessible d'un ordinateur ou d'une tablette à l'adresse https://planetshares.bnpparibas.com. Ce site permet de :
  - gérer les avoirs,
  - passer les ordres,
  - participer à l'Assemblée Générale,
  - télécharger directement en ligne toute la communication relative aux avoirs (relevés de portefeuille, avis d'opérations...).

De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès de BNP Paribas Securities Services :

- par courrier à l'adresse suivante :

  BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
  Corporate Trust Services
  Relations Actionnaires Vallourec
  9 rue du Débarcadère
  93761 Pantin Cedex
- par téléphone au : + 33 (0) 1 40 14 80 17
- par télécopie au : + 33 (0) 1 55 77 34 17

(1) Le règlement du Club des Actionnaires détaillant les conditions d'adhésion est disponible sur le site internet de Vallourec (www.vallourec.com).

2.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière

Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

- Adresse : 27, avenue du Général Leclerc — 92 100 Boulogne-Billancourt
- Téléphone : +33 (0)1 49 09 39 76
- E-mail : investor.relations@vallourec.com ou actionnaires@vallourec.com

2.6.5 Calendrier financier 2015 (indicatif)

29 avril 2015	Publication des résultats du 1er trimestre 2015
28 mai 2015	Assemblée Générale des actionnaires
25 juin 2015	Mise en paiement du dividende
30 juillet 2015	Publication des résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2015
9 novembre 2015	Publication des résultats du 3e trimestre et des 9 premiers mois 2015

3

Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

3.1 Présentation de Vallourec et de son Groupe 28

3.1.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe 28
3.1.2 Faits marquants de l'exercice 2014 et du premier trimestre 2015 30
3.1.3 Activités du Groupe 31
3.1.4 Résultats des activités 41
3.1.5 Événements exceptionnels en 2014 45
3.1.6 Production et volumes de production 45
3.1.7 Localisation des principaux établissements 46
3.1.8 Principaux marchés du Groupe 47
3.1.9 Éléments relatifs à la position concurrentielle de la Société 50
3.1.10 Dépendance à l'égard de l'environnement économique, industriel et financier 51

3.2 Politique d'investissements 52

3.2.1 Décisions d'investissements 52
3.2.2 Principaux investissements 53

3.3 Innovation, Recherche et Développement – Propriété industrielle 54

3.3.1 Politique d'innovation 54
3.3.2 Organisation de l'innovation et de la R&D 55
3.3.3 Activités de R&D 56
3.3.4 Propriété industrielle 59

3.1 Présentation de Vallourec et de son Groupe

3.1.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe

Le groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du XIXe siècle. Vallourec a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne, qui restent encore aujourd'hui des zones d'implantation importantes : la région du Nord autour de Valenciennes et de Maubeuge et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. Depuis la fin des années 1990 et la création de la co-entreprise entre Vallourec et Mannesmann, le Groupe est en outre largement implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'état du Minas Gerais au Brésil. Dans les années 2000, il a fortement développé ses positions en Amérique du Nord et s'est implanté en Asie. Également présent en Afrique et au Moyen-Orient, Vallourec est aujourd'hui un Groupe international, implanté au plus près de ses clients.

1886 : INVENTION DU PROCÉDÉ DE LAMINAGE DES TUBES EN ACIER SANS SOUDURE

Les frères Mannesmann déposent un brevet qui révolutionne l'industrie du tube : grâce à un laminoir perceur à cylindres obliques, ils parviennent à produire des tubes en acier sans soudure.

1890-1930 : CRÉATION DES SOCIÉTÉS FONDATRICES

En France, les fabricants de tubes commencent à adopter le procédé de fabrication des tubes sans soudure mis au point en Allemagne par les frères Mannesmann. La Société Métallurgique de Montbard est créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil-Montbard-Aulnoye après absorption de la société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

1930 : NAISSANCE DE VALLOUREC

La crise économique incite les fabricants de tubes français à se rapprocher. Le nom de Vallourec apparaît pour la première fois comme dénomination d'une société de gestion des usines de tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies.

1957 : INTRODUCTION DE VALLOUREC À LA BOURSE DE PARIS

La Société des Tubes de Valenciennes et la Société Louvroil-Montbard-Aulnoye fusionnent. Ce Groupe devient le deuxième fabricant de tubes en acier en France et est introduit à la Bourse de Paris sous le nom Vallourec.

1965 : LANCEMENT DE LA CONNEXION VAM®

Innovation majeure, la connexion VAM® (d'après les noms de Vallourec et d'Alexandre Madrelle, l'ingénieur ayant développé la connexion) révolutionne l'industrie pétrolière. Grâce à des caractéristiques mécaniques uniques, elle garantit une parfaite étanchéité des colonnes à l'intérieur du puits.

1976 : PARTENARIAT INDUSTRIEL AVEC SUMITOMO

L'essor du marché pétrolier incite Vallourec à nouer des partenariats industriels pour répondre à la demande de ses clients à travers le monde. En 1976, Vallourec signe un accord de licence avec le Groupe japonais Sumitomo (3e producteur mondial de tubes en acier) avant de créer avec ce dernier, en 1984, une co-entreprise pour la production et la commercialisation de connexions VAM® outre-Atlantique. Ces accords sont le point de départ d'une collaboration pérenne.

1997 : CRÉATION DE LA CO-ENTREPRISE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Créé en 1890, peu après la découverte révolutionnaire par les frères Mannesmann du procédé de laminage de tubes en acier sans soudure, Mannesmannröhren-Werke AG s'impose rapidement comme une référence mondiale. La création de Vallourec & Mannesmann Tubes, filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %) permet aux deux entreprises de proposer à leurs clients la plus large gamme dimensionnelle de tubes au monde.

2000 : DÉVELOPPEMENT AU BRÉSIL

Vallourec & Mannesmann Tubes acquiert la filiale brésilienne de Mannesmannröhren-Werke, désormais dénommée Vallourec Tubos do Brasil S.A.

2002 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU GROUPE AUX ÉTATS-UNIS

Implanté depuis 1984 aux États-Unis, marché de référence pour les tubes destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz (OCTG), Vallourec y renforce de façon significative sa présence aux États-Unis avec l'acquisition de l'activité tubes d'acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes), qui comprend une aciérie électrique et une tuberie à Youngstown (Ohio) et une unité de traitement thermique et de filetage à Houston (Texas). Désormais dénommée Vallourec Star, cette société est contrôlée à 80,5 % par Vallourec Tubes et à 19,5 % par Sumitomo Corporation.

2005 : ACQUISITION PAR VALLOUREC DE LA TOTALITÉ DU CONTRÔLE DE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Vallourec prend le contrôle total de Vallourec & Mannesmann Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure se traduit pour Vallourec par la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de la co-entreprise.

2005-2006 : RENFORCEMENT DE L'ACTIVITÉ TUBES DE FORAGE

Vallourec acquiert les actifs de la Division Omsco de ShawCor aux États-Unis (Houston). Cette acquisition permet à Vallourec de devenir le numéro deux mondial du marché des tubes de forage pour le marché du pétrole et gaz. Cette position est consolidée en 2006 avec l'acquisition en France de SMFI (Société de Matériel de Forage International). Ces activités sont regroupées sous le nom de Vallourec Drilling Products.

2006-2010 : EXPANSION EN CHINE

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'énergie électrique, Vallourec inaugure, en 2006, une filiale, Vallourec Changzhou Co., Ltd, implantée à Changzhou en Chine et spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grands diamètres, produits en Allemagne, pour les centrales électriques.

La même année, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est créée pour exploiter une usine, située à Changzhou, dédiée au filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz et dont la production démarre mi-2007.

En vue de renforcer encore sa présence sur le marché chinois, le Groupe acquiert, en 2010, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong Kong. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargé localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

2008 : ACQUISITIONS AUX ÉTATS-UNIS

Afin de renforcer ses positions dans les produits à haute valeur ajoutée, Vallourec acquiert, auprès de Grant Prideco, les sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™. Ces sociétés sont spécialisées respectivement dans la production de connexions premium, le traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié ainsi que la production et la réparation des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et gaz et les opérations de filetage complexes. En 2009, Atlas Bradford® Premium Threading & Services et TCA® ont été absorbées respectivement par VAM USA LLC et Vallourec Star.

2009-2010 : NOUVELLES CAPACITÉS DE PRODUCTION DE TUBES POUR CENTRALES NUCLÉAIRES

Valinox Nucléaire, la filiale de Vallourec spécialisée dans la fabrication de tubes pour générateurs de vapeur, investit dans de nouvelles capacités de production à Montbard (Côte d'Or, France) pour répondre aux besoins croissants du secteur de l'énergie nucléaire. Afin d'accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois, Valinox Nucléaire investit également dans une nouvelle unité de production à Guangzhou, au Sud-Est de la Chine.

2009-2010 : DÉVELOPPEMENT AU MOYEN-ORIENT

Vallourec acquiert en 2009 DPAL FZCO, un fournisseur de tiges de forage établi et basé à Dubaï. Cette acquisition permet de renforcer la présence de Vallourec Drilling Products au Moyen-Orient et d'approvisionner les clients locaux et internationaux du Groupe. En 2010, l'acquisition de la société Protools, le plus important producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient, basé à Abou Dhabi, permet au Groupe de proposer une gamme complète de solutions pour les colonnes de forage.

2010 : CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE SOLUTIONS PREMIUM

Vallourec acquiert 100 % de Serimax, leader mondial des solutions de soudage pour conduites offshore. Cette acquisition complète les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore et permet au Groupe d'offrir à ses clients des solutions intégrées.

2011 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE INDUSTRIELLE DU GROUPE AU BRÉSIL ET AU MOYEN-ORIENT

En 2011, le nouveau site industriel intégré de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, détenu à 56 % par Vallourec et à 44 % par Sumitomo, est inauguré à Jeceaba, dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Ce site industriel haut de gamme comporte une aciérie, une tuberie, et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition. Il emploie 1 600 personnes et a une capacité de production de 1 million de tonnes d'acier et de 600 000 tonnes de tubes par an.

La même année, Vallourec acquiert Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd, première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite. Vallourec devient ainsi le premier acteur du marché OCTG à disposer localement d'installations intégrées de traitement thermique et de filetage, auxquelles s'ajoute une nouvelle ligne de filetage de connexions VAM®.

2012 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ESSOR DES HYDROCARBURES NON-CONVENTIONNELS AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec met en service une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio) et couvre ainsi toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

2013 : VALLOUREC, MARQUE UNIQUE POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Depuis la création de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V & M. En 2013, afin de contribuer au renforcement de son leadership mondial et d'accompagner sa stratégie de croissance, Vallourec regroupe toutes ses entités sous le même nom : Vallourec, témoignant de l'aboutissement de l'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde.

3.1.2 Faits marquants de l'exercice 2014 et du premier trimestre 2015

Exercice 2014

Le 15 janvier 2014, Vallourec a annoncé l'inauguration de son usine située à Dammam en Arabie Saoudite. Issue de l'acquisition en 2011 de Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd, cette usine a été modernisée et complétée avec une ligne de filetage premium supplémentaire et un nouvel atelier de production de manchons. Dédiée au traitement thermique et au filetage de l'ensemble de la gamme de connexions premium VAM®, sa capacité annuelle de production peut atteindre 100 000 tonnes.

Le 23 janvier 2014, Vallourec a annoncé une extension de son centre de développement et de test de connexions VAM® d'Aulnoye-Aymeries en France (Nord). Ce centre est chargé du développement de produits toujours plus innovants à destination de l'industrie du pétrole et du gaz (tubes et connexions VAM®), permettant de répondre à la complexité croissante des opérations de forage.

Le 13 février 2014, Vallourec a annoncé la signature d'une ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019, avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune.

Le 26 février 2014, Vallourec a annoncé avoir signé deux nouveaux contrats de services avec son client Petrobras. Dans le cadre de ces contrats de cinq ans, Vallourec fournira à Petrobras une large gamme de services pour aider la compagnie pétrolière nationale brésilienne à relever les défis rencontrés en matière de services et de logistique pour ses applications en offshore ultra-profond, par l'intermédiaire d'une filiale dédiée, Vallourec Transport and Services.

Le 7 mars 2014, Vallourec a annoncé avoir remporté un contrat de 100 millions de dollars auprès de Total E&P Borneo, une filiale du groupe Total. Dans le cadre du projet offshore ML-South à Brunei, Vallourec va équiper les puits avec des tubes premium, dont la majorité sont composés de nuances d'acier fortement alliées, résistantes à la corrosion, et sont filetés avec les dernières connexions premium VAM® 21.

Le 26 mai 2014, Vallourec a annoncé avoir été sélectionné pour fournir 15 000 tonnes de tubes de conduites sous-marines premium revêtus contre la corrosion ainsi que des services de soudage dans le cadre du projet TEN, situé en eaux très profondes au large des côtes ghanéennes. Opéré par Tullow Oil plc, le projet TEN est développé par un consortium constitué de Subsea 7 et de Technip.

Le 9 septembre 2014, Vallourec a annoncé la signature d'un contrat avec Technip Umbilicals pour la fourniture des tubes soudés en super duplex pour ombilicaux dans le cadre du projet Edradour opéré par Total au Royaume-Uni. Ce contrat a marqué le début de la production industrielle de la nouvelle usine de Vallourec Umbilicals.

Le 29 septembre 2014, Vallourec a annoncé avoir réalisé avec succès une émission obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon de 2,25 %. Cette émission sera utilisée pour les besoins de financement généraux du Groupe et permettra à Vallourec d'augmenter sa flexibilité financière et d'allonger le profil de son endettement.

Le 2 octobre 2014, Vallourec a annoncé avoir débuté les premières livraisons d'une commande de 24 000 tonnes de tubes de conduite premium pour le champ pétrolier en offshore profond Egina situé au Nigeria et opéré par Total Upstream Nigeria.

Le 14 novembre 2014, Vallourec a annoncé avoir remporté un important contrat dans le cadre du projet Kaombo exploité par Total E&P Angola en offshore ultra profond en Angola. Vallourec livrera 27 000 tonnes de solutions tubulaires pour équiper des puits de pétrole offshore, à des profondeurs d'eau comprises entre 1 400 et 2 000 m.

Le 16 décembre 2014, Vallourec a annoncé avoir finalisé « Value 14 », une augmentation de capital réservée à ses salariés à travers le monde. Près de 15 000 salariés, dans treize pays, représentant 64 % des effectifs éligibles, ont souscrit à cette septième opération mondiale d'actionnariat salarié proposée par le Groupe. Au 31 décembre 2014, les salariés actionnaires représentaient 7,61 % de l'actionnariat de Vallourec.

1er trimestre 2015

Le 29 janvier 2015, Vallourec a annoncé une dépréciation comptable de ses actifs concernant l'UGT (1) intégrée à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) qui comprend notamment la co-entreprise brésilienne entre Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation, et l'UGT Vallourec Europe. Par la voie de ce communiqué, le Groupe a également annoncé qu'un plan axé sur la réduction des coûts ainsi que sur la gestion de trésorerie serait présenté lors de la publication des résultats de l'exercice 2014.

Le 12 mars 2015, Vallourec a annoncé avoir signé deux contrats avec AREVA pour la fabrication de tubes destinés à 8 générateurs de vapeur sur 2 réacteurs EDF de 1 300 MW. Les tubes seront fabriqués en 2016 et 2017 par Valinox Nucléaire, la filiale de Vallourec spécialisée dans les tubes pour centrales nucléaires, dans son usine de production de Montbard, en Bourgogne.

(1) UGT : Pour les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui sont des groupes homogènes d'actifs et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres groupes d'actifs. Les principales UGT au sein de la structure et de l'organisation actuelle du Groupe sont Vallourec Europe, Vallourec Tubos do Brasil, Vallourec North America, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Valinox Nucléaire, Serimax, et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.

3.1.3 Activités du Groupe

Le Groupe est leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés de l'énergie ainsi qu'à d'autres applications industrielles. Avec plus de 23 000 collaborateurs, des sites de production intégrés, une R&D de pointe et une présence dans plus de 20 pays, il propose à ses clients des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXIe siècle.

Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Fort de plus de 50 unités de production et de lignes de finition à travers le monde, Vallourec dispose de sites de production intégrés, comportant aciérie et tuberies, en Europe, aux États-Unis et au Brésil.

Les activités du Groupe sont soumises aux réglementations européennes (Règlement (UE) nº 267/2012 du Conseil du 23 mars 2012 et Règlement (UE) nº 36/2012 du Conseil du 18 janvier 2012, modifiés) et américaines (*Comprehensive Iran Sanctions, Accountability, and Divestment Act* entré en vigueur le 1er juillet 2010, complété par les *Executive Orders* des 21 novembre 2011 et 30 juillet 2012 notamment), qui ont pour objet d'imposer des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran et de la Syrie.

Elles sont également soumises aux réglementations européennes (Règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil du 31 juillet 2014, modifié) et américaines (notamment les règles de l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC) ou du *Bureau of Industry and Security* (BIS)) qui imposent des sanctions économiques et financières à l'encontre de la Russie.

Les activités du Groupe distinguent les tubes sans soudure et les tubes de spécialité. Le Groupe comporte, en outre, des holdings et des sociétés de commercialisation.

Organigramme du groupe Vallourec au 31 décembre 2014

VALLOUREC
100,0 %
VALLOUREC TUBES

Tubes sans soudure

Upstream
- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)
- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)
- 20,0 % Hüttenwerke Krupp Mannesmann (Allemagne) (2)

Pipe Project
- 100,0 % Serimax Groupe (France)
- 100,0 % Vallourec Fittings (France)
- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)
- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)
- 100,0 % Vallourec Umbilicals (France)

Powergen
- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)
- 100,0 % Vallourec Changzhou Co., Ltd (Chine)
- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)

Industry
- 100,0 % Vallourec Bearing Tubes (France)
- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)
- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)

Brésil
- 100,0 % Vallourec Tubos do Brasil S.A. (Brésil)
  - 100,0 % Vallourec Florestal Ltda (Brésil)
  - 100,0 % Vallourec Mineração Ltda (Brésil)
  - 75,5 % Tubos Soldados Atlântico Ltda (Brésil)
  - 100,0 % Vallourec Uruguay (Brésil)
  - 100,0 % Vallourec Transportes e Serviços Ltda (Brésil)
- 56,0 % (1) Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil)

OCTG / EAMEA
- 100,0 % Vallourec Oil and Gas France (France)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas Nederland (Pays-Bas)
- 100,0 % (1) VAM Field Services Angola (Angola)
- 100,0 % (1) Vallourec Nigeria Ltd (Nigeria)*
- 100,0 % (1) Vallourec O & G Nigeria Ltd (Nigeria) **
- 100,0 % Vallourec Middle East FZE (Émirats Arabes Unis)
- 100,0 % (1) Saudi Seamless Pipes Factory Co. Ltd (Arabie Saoudite)
- 65,0 % (1) V & M Al Qahtani Tubes LLC (Arabie Saoudite)
- 100,0 % Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd (Singapour)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd (Chine)
- 78,2 % (1) PT Citra Tubindo TBK (Indonésie)
- 51,0 % (1) VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd (Chine)
- 51,0 % VAM Far East (Singapour)
- 51,0 % VAM Field Services Beijing (Chine)
- 19,5 % (1) Tianda Oil Pipe Co., Ltd (Chine)

OCTG / Amérique du Nord
- 100,0 % (1) Vallourec Tube-Alloy, LLC (États-Unis)
- 100,0 % Vallourec Canada Inc. (Canada)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas Mexico, SA de CV (Mexico)
- 80,5 % (1) Vallourec Star, LP (États-Unis)
- 51,0 % (1) VAM USA LLC (États-Unis)

Drilling Products
- 100,0 % Vallourec Drilling Products France (France)
- 100,0 % (1) Vallourec Drilling Products Middle East FZE (Émirats Arabes Unis)
- 100,0 % (1) Vallourec Drilling Products USA, Inc. (États-Unis)
- 100,0 % (1) Vallourec Drilling Oil Equiments Manufacturing LLC (Émirats Arabes Unis)

Tubes de spécialité

Nuclear Island Tubes
- 100,0 % Valinox Nucléaire (France)
- 100,0 % Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd (Chine)

Heat Exchanger Tubes
- 95,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes (France)
- 100,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc. (États-Unis)
- 100,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd (Inde)
- 65,8 % Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia (France)
  - 100,0 % Vallourec Automotive Components (Changzhou) Co., Ltd (Chine)
  - 100,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes Changzhou Co., Ltd (Chine)
- 20,0 % 29,0 % Xi'an Baotimet Valinox Tubes Co., Ltd (Chine)
- 50,0 % Poongsan Valinox (Corée du Sud)

Sociétés de commercialisation
- 100,0 % Vallourec Canada Inc. (Canada)
- 100,0 % Vallourec (Beijing) Co., Ltd (Chine)
- 100,0 % Vallourec RUS (Russie)
- 100,0 % (1) Vallourec USA Corp. (États-Unis)

(1) Pourcentage d'intérêt direct ou indirect du Groupe.

(2) Les activités de Vallourec Tubes France et de Vallourec Deutschland GmbH couvrent les divisions Upstream, Industry, Pipe Project et Powergen.

* *Nouvelle dénomination sociale effective depuis le 10 septembre 2013, anciennement, VAM Onne Nigeria Ltd.*

** *Nouvelle dénomination sociale effective depuis le 10 septembre 2013, précédemment, VMOG Nigeria Ltd.*

3.1.3.1 Organisation mère-filiales

- Vallourec est une société holding qui :
  - gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie). Elle supporte parallèlement le coût de son endettement ;
  - est propriétaire de sa marque et de l'image du Groupe, dont elle a confié la gestion à Vallourec Tubes en 2014 ;
  - n'a pas d'activité industrielle.
- Vallourec Tubes est une sous-holding qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Jusqu'en 2005, ses revenus étaient constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie).

  Après la fusion-absorption de Setval, Vallourec Tubes a repris une part des activités de services de celle-ci, dont notamment le management et les services administratifs du Groupe.

  Au cours de l'année 2007, une centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar US des principales sociétés européennes et une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en devises ont été mises en place au niveau de Vallourec Tubes. Au 31 décembre 2014, les sociétés adhérentes à cette gestion centralisée sont Vallourec, Vallourec Tubes, Vallourec Tubes France, Vallourec Oil and Gas France, Vallourec Deutschland GmbH, Vallourec Drilling Products France, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Vallourec Bearing Tubes, Valinox Nucléaire, Assurval, Vallourec Fittings, Vallourec Umbilicals, Vallourec Nigeria Ltd. (anciennement VAM Onne Nigeria Ltd.), Serimax Holdings S.A.S. et Vallourec University.

  Au cours de l'exercice 2013, ont été mises en place :

  - une centralisation de gestion de trésorerie en yuan chinois des principales sociétés chinoises au niveau de Vallourec Beijing. Au 31 décembre 2014, les sociétés adhérentes à cette gestion centralisée sont Vallourec (Beijing) Co., Ltd, Vallourec (Changzhou) Co., Ltd, Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments, Vallourec Automotive Components (Changzhou) Co., Ltd, Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd, Vallourec Heat Exchanger Tubes (Changzhou) Co., Ltd et VAM Field Services Beijing ;
  - une centralisation de gestion de trésorerie en dollar US de certaines sociétés américaines au niveau de Vallourec Holding, Inc. Au 31 décembre 2014, les sociétés adhérentes à cette gestion centralisée sont Vallourec Holding, Inc., Vallourec Tube-Alloy, LLC, Vallourec USA Corporation, Vallourec Industries Inc., Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc. et Vallourec Drilling Products USA, Inc.

  Au cours de l'année 2014, une centralisation de la gestion des droits d'usage de la marque Vallourec a été mise en place au niveau de Vallourec Tubes. Dans ce contexte, Vallourec Tubes s'est vu confier la mise en œuvre de la stratégie de protection, de défense et d'exploitation de cette marque et transférer les contrats de licence correspondants qui liaient initialement Vallourec.

3.1.3.2 Tubes sans soudure

Le Groupe dispose d'un large portefeuille de produits tubulaires, diversifié, original et à forte valeur ajoutée. Il comprend la gamme de tubes sans soudure la plus étendue au monde allant jusqu'à 1 500 mm de diamètre extérieur dans une variété de plus de 250 nuances d'acier.

Au travers de son segment Tubes sans soudure, le Groupe sert trois grands marchés :

- **Le marché du Pétrole et gaz et de la Pétrochimie.** Pour ce marché, le Groupe conçoit et développe une ligne complète de produits incluant des tubes sans soudure et des connexions premium, destinés aux opérations de forage, aux tubes pour conduite *(line pipe)*, et à l'équipement des puits dans les conditions les plus extrêmes : haute pression, haute température, environnements corrosifs pour des puits déviés ou en offshore profond par exemple. Vallourec offre également une large gamme de tubes pour les installations pétrochimiques (raffineries).

  Les implantations commerciales de Vallourec permettent de garantir partout dans le monde la fourniture de solutions globales et de prestations de services adaptées aux besoins locaux de ses clients. Cette présence locale est renforcée par un réseau d'environ 200 licenciés VAM® et des équipes d'assistance sur chantier (VAM® Field Services).
- **Le marché de l'Énergie électrique.** Sur ce marché, Vallourec propose une gamme de tubes premium résistant aux températures et aux pressions les plus élevées. Ses solutions permettent aux opérateurs électriques de relever les défis de l'efficacité énergétique et de maîtriser des émissions de CO_2 des centrales, qu'elles soient conventionnelles ou nucléaires.
- **Le marché de l'Industrie.** Sur ce marché, Vallourec propose des produits tubulaires destinés à la mécanique (vérins hydrauliques, machines-outils, etc.), à l'automobile, à la construction (stades, autres édifices et structures complexes), et à d'autres industries.

Afin de servir ses principaux marchés au plus près de ses clients, le Groupe a organisé le segment Tubes sans soudure autour de sept divisions opérationnelles :

- Upstream ;
- Pipe Project ;
- Powergen ;
- Industry ;
- OCTG ;
- Drilling Products ; et
- Brésil.

UPSTREAM

La Division Upstream est composée de tous les laminoirs et aciéries du Groupe en Europe à l'exception du laminoir de Montbard dédié à la mécanique et aux tubes pour roulement.

Les objectifs de la Division Upstream sont de :

- poursuivre l'amélioration de la sécurité, de la qualité et du service aux clients ;
- fournir à ses autres Divisions clientes une large base de produits à coûts compétitifs, permettant d'assurer le développement de l'activité du Groupe sur ses différents marchés.

La stratégie de la Division Upstream s'appuie sur :

- les démarches d'amélioration continue basées sur la mise en place participative du « *lean manufacturing* » ;
- l'optimisation des outils de production étudiée et présentée dans le cadre du « Plan Industriel Européen » ;
- le développement de nouveaux produits et process en collaboration avec la Direction TRDI (voir *infra* section 3.3 « Innovation, Recherche et Développement – Propriété industrielle »).

En 2014, la Division Upstream a poursuivi le plan d'optimisation de ses capacités de traitement thermique et de finition pour accompagner la montée en gamme de ses produits et démarré une nouvelle installation de traitement thermique dans son usine de Déville-lès-Rouen.

Les activités de la Division Upstream ainsi que des Divisions Pipe Project, Powergen et Industry reposent notamment sur les filiales suivantes :

Vallourec Tubes France – France (100 %)

Vallourec Tubes France dispose, en France, d'une aciérie électrique à Saint-Saulve (Nord) et de trois tuberies à Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime), Saint-Saulve (Nord) et Aulnoye-Aymeries (Nord), couvrant une large gamme de diamètres et d'épaisseurs réalisée sur laminoirs Stiefel et Continu et une forge.

La modernisation en 2013 de l'outil de production d'acier liquide permet d'améliorer les performances techniques de l'usine et d'assurer la production nécessaire à un rythme de production plus souple et efficace.

La rénovation du laminoir continu de Saint-Saulve se poursuit étape par étape.

L'usine de Déville-lès-Rouen a été recentrée sur l'activité pétrole et fournit à la Division OCTG des produits casings à délais courts. Le nouveau four de traitement thermique démarré en 2014 permet d'accompagner la montée en gamme de l'usine.

La forge d'Aulnoye-Aymeries est désormais spécialisée sur les produits de niche du marché Industry.

Vallourec Deutschland GmbH – Allemagne (100 %)

Vallourec Deutschland GmbH comprend, en Allemagne, quatre tuberies à Mülheim, Düsseldorf-Rath et Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie du Nord-Westphalie). Les tuberies sont équipées de laminoir Continu, laminoir Stiefel, laminoir Pèlerin, presse Erhardt, permettant de couvrir la gamme de produits la plus large au monde tant en diamètres et épaisseurs qu'en nuances.

L'activité de l'usine de Mülheim bénéficie des investissements d'amélioration de ses flux de production, dans un marché des petits tubes très concurrentiel.

L'usine de Rath poursuit son programme de simplification des flux de finition basé sur le « *lean manufacturing* ».

L'usine de Reisholz fournit le marché mondial des tubes de très grandes dimensions dédiés aux centrales électriques.

L'ensemble des tuberies françaises et allemandes sont en majorité approvisionnées en matières premières par l'aciérie de Saint-Saulve, celle d'Huckingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital, et l'usine de Bous appartenant au groupe GMH (Georgsmarienhütte).

PIPE PROJECT

La Division Pipe Project est dédiée au marché Pétrole et gaz, avec un double positionnement stratégique sur les secteurs de la production (amont pétrolier) d'une part, et de l'aval *(downstream)* d'autre part. Elle regroupe l'ensemble des produits et services destinés aux sociétés d'ingénierie et pétrolières qui interviennent depuis la tête de puits jusqu'aux raffineries et usines pétrochimiques. La gamme de produits développés par la Division Pipe Project comprend des conduites sous-marines rigides (lignes de production, lignes d'injection – flowlines et *risers*) et les conduites rigides sur terre, des tubes spécialisés pour les ombilicaux mais également les tubes de process et les raccords pour les unités de transformation d'hydrocarbures. Cette gamme est complétée par des services innovants comme le soudage sur chantier offshore et onshore, le revêtement, le cintrage et la gestion de projets complexes. Cette offre permet ainsi à la Division Pipe Project de se positionner sur les marchés porteurs des projets Pétrole et Gaz offshore et onshore, tout en renforçant les liens de proximité avec les clients du Groupe.

Les activités de la Division Pipe Project sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH décrites ci-dessus mais également des quatre sociétés suivantes :

Serimax – France (100 %)

Serimax est leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore. Cette société complète les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore grâce à une offre de services qui comporte des solutions complètes en matière de soudage de pipelines et de fabrication sur terre comme en mer dans les conditions les plus extrêmes. Depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre et la gestion de projet, Serimax adapte chaque projet aux besoins de ses clients (entreprises d'ingénierie, SURF et onshore) et fournit du personnel expérimenté et des équipements à la pointe de la technologie de soudage afin de répondre aux différentes spécifications et exigences des projets.

Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni (filiale à 60 % de Serimax)

En complément des solutions de soudage proposées par Serimax, Serimax Field Joint Coating réalise des opérations de revêtement de la partie soudée bout-à-bout des tubes de conduite aussi bien à terre que sur les barges en mer.

Vallourec Fittings – France (100 %)

Située à Maubeuge, cette société produit et commercialise des raccords en acier carbone (courbes, réductions, tés et fonds) destinés à des réseaux de tuyauteries pour le transport des fluides (eau surchauffée, vapeur, gaz, produits pétroliers, etc.).

Vallourec Umbilicals – France (100 %)

Vallourec Umbilicals située à Venarey-lès-Laumes (Côte d'Or, France) a été créée en septembre 2010. Elle propose des tubes en acier inoxydable soudés, destinés à être intégrés aux ombilicaux, des structures qui associent des tubes, des câbles et/ou des fibres optiques reliant les équipements installés en fond de mer à leur station de contrôle en surface pour des applications de l'industrie du pétrole offshore. Après avoir obtenu la certification ISO 9001 par le Bureau Veritas en octobre 2012, elle apporte au marché une offre innovante grâce à des tubes soudés de grande longueur, ce qui permet de réduire le nombre de points de soudure orbitale.

POWERGEN

La Division Powergen a vocation à commercialiser des tubes sans soudure entrant dans la construction de centrales électriques neuves, la réhabilitation et la maintenance de centrales existantes, quel que soit leur type de combustible (charbon, gaz, fioul, biomasse et nucléaire).

Produits par la Division Upstream (usines européennes) et la Division Powergen (usine chinoise), les tubes couvrent toutes les nuances d'acier carbone requises dans les centrales électriques et toute la gamme dimensionnelle, allant des petits diamètres pour les tubes chaudière aux très grands diamètres pour les conduites vapeur.

Outre ses services commerciaux et l'assistance technique correspondante, la Division Powergen intègre depuis 2008 des fonctions Marketing, Recherche et Développement et Business Development, pour affiner la compréhension des contraintes et des besoins des clients du Groupe, leur proposer des solutions adaptées, renforcer et développer des partenariats utiles aux marchés et traduire les défis technologiques en programmes de Recherche et Développement et en offres innovantes.

L'organisation s'attache par ailleurs au développement continu de la qualité, de l'excellence opérationnelle et de l'expansion du périmètre des prestations et services proposés, afin de satisfaire les exigences des clients. Les fonctions Gestion de Projet et *Boiler Field Services* complètent depuis 2012 ce dispositif, conçu pour répondre aux besoins des clients du Groupe.

Les activités de la Division Powergen sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH, mais également de la société Vallourec (Changzhou) Co., Ltd (Chine).

Vallourec (Changzhou) Co., Ltd – Chine (100 %)

La société Vallourec (Changzhou) Co., Ltd a été constituée en 2005 afin d'augmenter les capacités d'usinage en tubes de grands diamètres laminés en Europe pour le marché chinois de l'énergie électrique. L'unité située à Changzhou, dans la province de Jiangsu, a démarré sa production en juillet 2006. Elle a inauguré, le 13 septembre 2012, une nouvelle unité de forgeage à chaud et de traitement thermique permettant d'intégrer localement l'ensemble des opérations de fabrication de tubes de grands diamètres sans soudure.

INDUSTRY

La Division Industry comporte une Business Unit et les départements suivants, situés en Allemagne et en France :

- Vallourec Bearing Tubes (Business Unit) ;
- Départements commerciaux : Mécanique, Structure, Ébauches et Marchés Export ;
- Centre de Compétences Industry (R&D, Support Technique des Clients et Développement de Produits) ;
- Business Development.

Département commercial « Mécanique »

Ce département est en charge de la vente de tubes ronds, selon différentes normes et spécifications clients en Europe, Russie et dans la CEI. La majorité des produits est vendue à des distributeurs non seulement pour la mécanique générale, mais aussi dans les segments vérins hydrauliques, grues, accessoires pour l'industrie pétrolière, applications offshore, armatures, micro-pieux, essieux ainsi que d'autres industries mécaniques (par exemple chimie, automobile).

Département commercial « Structure »

L'activité comporte la vente de tubes carrés et rectangulaires en Europe, Russie et dans la CEI. La majorité des ventes est concentrée autour de distributeurs pour usage général. Un autre débouché important est le secteur agricole. Ces tubes de structure sont également vendus pour la production de grues, d'essieux et pour de nombreuses autres industries mécaniques.

Département commercial « Ébauches »

Ce département est responsable de la vente en Europe d'ébauches pour ré-étirage, d'ébauches pour roulement ainsi que d'ébauches pour bouteilles et accumulateurs.

Département commercial « Marchés Export »

Ce département est responsable de la vente de tous les produits (mécanique, structure, ébauches) à l'extérieur de l'Europe. Il est aussi en charge de la vente de tubes pour des projets internationaux, comme par exemple pour la construction civile (stades, ponts) ou des projets de plateformes offshore.

Centre de Compétences Industry

Le Centre de Compétences Industry permet d'être proche des clients, de satisfaire leurs besoins et d'anticiper les développements des marchés et technologies. Il comporte la Recherche et Développement (R&D), le Support Technique des Clients et Développement de Produits. Il développe PREON® marine, une solution tubulaire innovante et écologique pour ancrer les éoliennes en mer. Cette solution permettra, comparée aux solutions utilisées jusqu´à présent, d´édifier plus facilement, plus silencieusement et à moindre profondeur les structures de base des éoliennes en mer.

Business Development

En coopération étroite avec Vallourec Bearing Tubes, le Centre de Compétences Industry et les départements commerciaux, le département Business Development s'occupe des activités marketing, développement et projets. Un exemple en est le nouveau concept de marque pour des grades d'aciers haut de gamme. La Division Industry a récemment restructuré sa gamme de matériaux propriétaires pour applications industrielles. Six séries de grades premium portant de nouveaux noms ont été ainsi créées dans le but d'améliorer la transparence du portefeuille de l'entreprise et d'établir à l'échelle internationale des noms de marques à fort pouvoir évocateur.

Cette organisation permet d'assurer un suivi précis de la stratégie de développement des clients du Groupe, de renforcer les partenariats existants et de traduire les grands défis technologiques dans les programmes de Recherche et Développement et les offres.

L'organisation s'attache, par ailleurs, au développement continu de la qualité et du périmètre des prestations proposées.

Renforcer la transparence des échanges, mieux répondre aux attentes des clients et anticiper les besoins de demain constituent les enjeux de la Division Industry.

Les activités de la Division Industry sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH décrites ci-dessus (voir *supra* 3.1.3.2 – Upstream) mais également de la société Vallourec Bearing Tubes.

Vallourec Bearing Tubes – France (100 %)

Cette société est un leader historique européen des tubes sans soudure et des bagues destinés à la fabrication de roulements. En complément de cette activité de tubes pour roulements, Vallourec Bearing Tubes produit et fournit des tubes sur mesure pour la mécanique et des tubes ébauches pour les marchés Pétrole et gaz.

Pour renforcer sa compétitivité et sa réactivité face à des besoins clients de plus en plus exigeants en matière de services, Vallourec Bearing Tubes a rationalisé ses capacités de production depuis 2010. Elle a aujourd'hui deux unités de production :

- l'usine de Montbard (Côte-d'Or) : unité de fabrication de tubes laminés à chaud, traités thermiquement et finis à froid ;
- l'usine de La Charité-sur-Loire (Nièvre) : unité de finition de composants usinés et roulés à froid.

Pour élargir son offre, Vallourec Bearing Tubes a mis en place en 2012 deux équipements majeurs : un four de traitement thermique à induction à Montbard et une rouleuse à froid pour bagues de grand diamètre à La Charité-sur-Loire.

Le four de traitement thermique à induction permet à Vallourec Bearing Tubes d'élargir son offre sur les produits suivants :

- les tubes sur mesure pour la mécanique, en particulier, dans l'environnement Pétrole & gaz ;
- les tubes pour manchons Pétrole & gaz ;
- les tubes pour tiges de forage.

La nouvelle rouleuse, grâce à son process innovant et compétitif, permet à Vallourec Bearing Tubes de se développer sur le marché des bagues industrielles de grand diamètre.

Grâce à ces actions et investissements, Vallourec Bearing Tubes entend étendre son positionnement de fournisseur de produits et services sur mesure sur les tubes et bagues roulement aux marchés de la mécanique « sur mesure », des manchons et accessoires Pétrole et gaz et des tiges de forage.

OIL COUNTRY TUBULAR GOODS (OCTG)

Les activités OCTG se développent en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie (OCTG EAMEA) ainsi qu'en Amérique du Nord (OCTG Amérique du Nord) et en Amérique du Sud. Chaque région intègre des ateliers de traitement thermique de tubes de production et de cuvelage (*tubing* et *casing*), ainsi que de filetage de tubes Pétrole et gaz implantés dans le monde entier, à proximité des clients utilisateurs. En outre, l'activité OCTG Amérique du Nord produit son propre acier et ses tubes via Vallourec Star, LP, qui comprend une aciérie électrique et deux laminoirs. L'activité OCTG d'Amérique du Sud est intégrée dans la division opérationnelle Brésil (voir *infra* – Brésil, p. 39).

OCTG EAMEA accélère son approche régionale des marchés par l'intermédiaire de hubs commerciaux et d'opérations dédiés à la croissance locale. Dans la région Europe-Afrique, l'activité se développe autour des usines historiques situées en France et en Allemagne mais également grâce au développement local, avec notamment une unité de filetage au Nigeria. Elle couvre les besoins de la mer du Nord grâce à ses installations à Glasgow, Aberdeen et Stavanger (Norvège), et opère en Russie et en mer Caspienne par l'intermédiaire de ses bureaux commerciaux à Moscou (Russie) et Atyrau (Kazakhstan). Au Moyen-Orient, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite localisée à Dammam et acquise en 2011, poursuit les programmes de qualification de ses installations de traitement thermique et le développement de ses capacités de filetage premium particulièrement à destination de Saudi Aramco. En Chine, la Division se développe au travers de sa filiale VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipements et de la société Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP). En Asie Pacifique, elle s'appuie sur la croissance de l'usine de traitement thermique et de filetage de PT Citra Tubindo TBK (Indonésie).

Les installations industrielles basées en Europe conservent par ailleurs une vocation « grand export » pour des produits à fort contenu technologique destinés au monde entier.

OCTG Amérique du Nord a poursuivi son développement en 2014 au travers de ses principales filiales Vallourec Star, LP, VAM USA LLC, et Vallourec Tube-Alloy LLC. La nouvelle tuberie pour petits diamètres à Youngstown, dont la production commerciale a démarré au quatrième trimestre 2012, a terminé sa phase d'industrialisation au cours de l'année 2014.

Les activités OCTG EAMEA et OCTG Amérique du Nord réalisent tous les types de filetages API ou premium, et en particulier la ligne de produits VAM®, filetages brevetés développés par Vallourec depuis 1965 et parfaitement adaptés aux conditions difficiles d'exploitation des puits de pétrole et de gaz.

Pour assurer à la gamme VAM® sa place de leader en joints premium, Vallourec a concentré la coordination des services Recherche et Développement de cette ligne de produits au sein de la société Vallourec Oil and Gas France et a constitué un réseau mondial de licenciés. Le Groupe poursuit également le développement de son réseau de services sur chantiers intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, à Singapour, en Chine, en Angola, au Nigeria et au Moyen-Orient. Depuis 2008, Vallourec assure en outre une activité de fabrication d'accessoires pétroliers en relation avec le joint VAM® par l'intermédiaire de sa filiale Vallourec Tube-Alloy, LLC (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au Brésil, à Singapour et en Indonésie pour offrir, en complément du réseau des licenciés, une couverture mondiale des besoins en accessoires pour répondre aux besoins des clients du joint VAM®.

Activité OCTG EAMEA (Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie)

Vallourec Oil and Gas France (VOGFR) – France (100 %)

Cette société réalise la production de joints standards, et de tous les produits de la gamme VAM®.

Elle possède une unité de production à Aulnoye-Aymeries (France) comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes Pétrole et gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produit VAM®.

VOGFR assure également la coordination de la recherche et du développement des activités OCTG dans le monde réalisée en France, aux États-Unis et au Japon en partenariat avec NSSMC. La recherche et le développement du joint VAM® s'appuie également sur plusieurs centres de recherche généralistes de Vallourec, installés à Aulnoye-Aymeries (France), aux États-Unis, au Brésil et en Allemagne.

Vallourec Oil & Gas UK Ltd – Royaume-Uni (100 %)

Intégrée au Groupe depuis début 1994, cette société regroupe des installations spécialisées dans le traitement thermique et le filetage à Clydesdale Bellshill (Écosse) pour satisfaire, en particulier, les besoins du marché de la mer du Nord. Elle exploite la licence VAM® depuis 1970.

Vallourec Oil & Gas UK Ltd a en outre développé une activité importante de services aux plateformes de forage, basée à Aberdeen (Écosse) et Stavanger (Norvège).

Vallourec Nigeria Ltd (anciennement VAM Onne Nigeria Ltd) – Nigeria (100 %) (1)

Cette société a été créée en février 2008 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes située dans la zone franche d'Onne à Port Harcourt (État de Rivers du Nigeria). Cette unité est opérationnelle depuis décembre 2009 et approvisionne le marché local.

VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd – Chine (51 % (1))

Cette société a été créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz. La production a débuté en octobre 2007. Elle produit des filetages VAM® sur des tubes importés en Chine par le Groupe ou NSSMC. Dans le cadre d'un accord de coopération avec Anhui Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), elle est également chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

Les sociétés NSSMC et Sumitomo Corporation sont coactionnaires de cette filiale.

Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd – Chine (100 %)

VOG (China) Co., Ltd a été créée en avril 2010. Elle commercialise les produits Vallourec Premium OCTG sur le marché intérieur chinois ainsi que les produits « API » de Anhui Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP) à l'exportation et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité.

Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd – Singapour (100 %)

Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd opère sur le marché des tubes et accessoires OCTG vendus en Asie-Pacifique.

PT Citra Tubindo TBK – Indonésie (78,2 %) (1)

Cette société réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API et NS® et produit des joints VAM® depuis 1985.

Son unité de production est située sur l'île de Batam (Indonésie). Elle dispose d'un bureau commercial à Jakarta et a ouvert un bureau en Australie.

Vietubes Corporation Limited – Vietnam (49 %)

Cette participation est détenue directement et indirectement via PT Citra Tubindo TBK. Vietubes Corporation Limited réalise des filetages sur tubes et des manchons destinés au marché vietnamien.

Son unité de production est située à Vung Tau (Vietnam).

À l'activité OCTG EAMEA, sont également rattachées opérationnellement les sociétés suivantes :

Vallourec Oil & Gas Nederland (VOGNL) – Pays-Bas (100 %)

Cette société a été acquise en mars 2006 dans le cadre de l'acquisition de SMFI (Société de Matériel de Forage International).

VAM Field Services Angola – Angola (100 %) (1)

Cette société de services a été créée en 2007 et sa base opérationnelle est située à Luanda.

(1) En % d'intérêt direct ou indirect du Groupe.

Vallourec O & G Nigeria Limited – Nigeria (100 %) (1)

Créée en 2007, VOG Nigeria Limited est une société de services située à Lagos qui opère avec un partenaire opérationnel nigérian Charles Osezua.

V & M Al Qahtani Tubes LLC – Arabie Saoudite (65 %) (1)

Cette société a été créée en décembre 2009, en association avec le partenaire saoudien Al Qahtani & Sons. Initialement créée pour héberger des actifs industriels, cette société a vu son activité évoluer vers une activité de trading pour assurer la commercialisation des produits du Groupe en Arabie Saoudite. Cette évolution a fait suite à l'acquisition en 2011 de la société Saudi Seamless Pipe Factory Company Limited qui regroupe l'ensemble de l'activité industrielle du Groupe en Arabie Saoudite.

Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited – Arabie Saoudite (100 %) (1)

Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage déjà opérationnelles d'une capacité de 100 000 tonnes de tubes par an. La société a réalisé ses premières fabrications significatives en 2012. En 2013, l'ensemble a été qualifié pour effectuer toutes les opérations requises dans le cadre de la production de connexions premium, à partir d'ébauches fournies par les tuberies de Vallourec, pour atteindre une activité proche de sa capacité en 2014.

Vallourec Middle East FZE – Dubaï, Émirats Arabes Unis (100 %)

Constituée en mars 2011, Vallourec Middle East FZE commercialise les produits OCTG dans les pays du Moyen-Orient.

VAM Far East Ltd – Singapour (51 %)

Créée en association avec NSSMC, cette société développe depuis 1992 le service à la clientèle et le conseil sur plateforme d'exploration-production dans le Sud-Est asiatique et en Océanie.

Sa base opérationnelle se situe à Singapour.

VAM Field Services Beijing – Chine (51 %)

Cette société a été créée en août 2006 en association avec Sumitomo Corporation et NSSMC pour promouvoir en Chine les joints premium de la gamme VAM® et assurer des prestations de service aux plateformes de forage.

Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP) – Chine (19,5 %) (1)

Le 1er avril 2011, Vallourec a finalisé l'acquisition de 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure coté à la Bourse de Hong Kong, par le biais d'une augmentation de capital réservée. TOP fabrique des tubes OCTG destinés au marché Pétrole et gaz depuis 1993 et a mis en service en janvier 2010 un nouveau laminoir continu PQF® de tubes sans soudure d'une capacité annuelle de 500 000 tonnes. TOP fait partie du groupe Anhui Tianda Enterprise Co. Limited, basé dans la province de l'Anhui (Chine). Avec l'acquisition d'une participation dans TOP, Vallourec a renforcé et amélioré sa présence sur le marché chinois. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments China est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

Concomitamment à cette prise de participation, Vallourec a conclu un pacte d'actionnaires avec les principaux actionnaires de TOP aux termes duquel Vallourec dispose d'une option d'achat portant sur un nombre d'actions TOP lui permettant d'accroître sa participation dans TOP à hauteur d'au moins 51 % dans l'hypothèse où la réglementation chinoise serait modifiée et autoriserait des sociétés étrangères à contrôler des sociétés chinoises. Le prix d'exercice de l'option d'achat est égal à la moyenne du cours de bourse de l'action TOP constatée sur les six derniers mois précédant la date de notification de l'exercice de l'option d'achat, augmentée d'une prime de 9 %. En cas d'exercice de l'option d'achat par Vallourec et pendant un délai de dix-huit mois suivant cet exercice, la société Tianda Holding, actionnaire majoritaire de TOP, dispose d'une option de vente portant sur la totalité des actions TOP qu'elle détient à Vallourec. Le prix d'exercice de l'option de vente est égal au prix d'exercice de l'option d'achat.

Activité OCTG Amérique du Nord

Vallourec Star, LP – États-Unis (80,5 %) (1)

Vallourec Star, LP est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, deux laminoirs de technologie récente et des unités de traitement thermique et de filetage. La gamme de fabrication de Vallourec Star, LP est dédiée à hauteur de 80 % au marché OCTG. Sumitomo Corporation est partenaire à hauteur de 19,5 % dans Vallourec Star, LP.

Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma).

Vallourec Star, LP avait acquis, le 1er juillet 2009, l'intégralité des titres composant le capital social de V & M TCA® (société acquise en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco) auprès de Vallourec Industries Inc. et de Sumitomo Corporation, à hauteur respectivement de 80,5 % et 19,5 % du capital social de V & M TCA®, préalablement à son absorption. Cela a permis à Vallourec Star, LP d'intégrer en son sein les opérations de traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, jusqu'alors développées par V & M TCA® avec un savoir-faire particulier dans les commandes à délais courts. V & M TCA® a apporté ainsi à Vallourec Star, LP une capacité de production supplémentaire de produits premium, une expertise spécifique dans les services concernant les environnements corrosifs, ainsi qu'une véritable complémentarité géographique permettant à Vallourec d'étendre sa présence sur le territoire nord-américain.

À effet du 1er janvier 2012, Vallourec Star, LP qui disposait déjà d'une capacité de 400 000 tonnes de tubes moyens et gros diamètres a absorbé la société V & M Two chargée de la construction de la nouvelle tuberie pour petits diamètres à Youngstown (Ohio). Ce nouveau laminoir dispose d'une capacité initiale de 350 000 tonnes de tubes par an. La capacité de l'usine pourra être portée, si nécessaire, à 500 000 tonnes de tubes sans soudure par an, portant la totalité de la capacité de Vallourec Star, LP à environ 900 000 tonnes si nécessaire. Cette nouvelle unité permet de compléter la gamme produite par Vallourec en Amérique du Nord et renforce la position du Groupe en tant que leader de solutions tubulaires premium sur le marché américain. Le démarrage de l'usine est intervenu en octobre 2012 et les premières ventes ont été réalisées en décembre 2012. Les capacités de finition (traitement thermique, filetage et inspection) ont pour leur part été commissionnées au premier semestre 2013. La montée en charge de cette nouvelle usine s'est achevée en 2014 et le Groupe offre désormais toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements d'huile et de gaz de schiste.

(1) En % d'intérêt direct ou indirect du Groupe.

Vallourec Oil & Gas Mexico SA de CV – Mexique (100 %)

Cette société est spécialisée dans les connexions premium VAM® et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM®.

L'unité de production de Veracruz (Mexique) produit des joints VAM® sous licence depuis 1981.

Vallourec Canada Inc. – Canada (100 %)

Le 1er janvier 2013, Vallourec Tubes Canada Inc., société d'importation de tubes Vallourec au Canada, et VAM Canada Inc., société spécialisée dans les connexions premium VAM® au Canada depuis 1983, ont fusionné pour donner naissance à Vallourec Canada Inc.

La nouvelle entité dispose d'unités de production à Nisku (Alberta) et Saint John's (Terre-Neuve), ainsi que de bureaux commerciaux à Calgary (Alberta), et à Burlington (Ontario).

Cette fusion a permis de générer des synergies industrielles et commerciales tout en renforçant le service aux clients canadiens.

En mai 2008, Vallourec Canada Inc. avait repris les activités de filetage d'Atlas Bradford® au Canada lors de l'acquisition des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™.

VAM USA LLC – États-Unis (51 %) (1)

Depuis le 27 février 2009, VAM USA LLC regroupe, en association avec NSSMC à hauteur de 34 % et Sumitomo Corporation à hauteur de 15 %, les activités de filetage du VAM® et d'Atlas Bradford® acquises en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco.

VAM USA LLC est reconnue en Amérique du Nord comme l'un des plus importants fournisseurs en joints premium OCTG. Elle offre, avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford®, une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles.

Afin de répondre à une demande accrue de qualification des gammes de produits existantes aux nouvelles normes liées aux conditions de puits les plus extrêmes, VAM USA LLC a doublé courant 2012 les capacités de son centre de tests. Ce centre est spécialement dédié aux tests de produits pour l'exploitation des hydrocarbures de schiste ou à des projets offshore pour le golfe du Mexique. La construction du bâtiment, qui s'étend désormais sur 8 400 m^2, s'est achevée en juillet 2012, et l'ensemble des équipements est désormais opérationnel. Les unités de production sont situées à Houston (Texas).

Une nouvelle unité située à côté de la tuberie de Vallourec Star, LP mise en service en 2012 (Youngstown – Ohio) viendra compléter les unités de filetage de VAM USA LLC et permettra au Groupe d'élargir son offre intégrée de produits finis (tubes et connexions premium).

Vallourec Tube-Alloy, LLC – États-Unis (100 %)

Acquise en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco, la société Vallourec Tube-Alloy, LLC produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers qu'aux équipementiers.

Ses unités de production sont situées à Broussard et à Houma (Louisiane), à Houston (Texas) et à Casper (Wyoming).

DRILLING PRODUCTS

Drilling Products complète les activités OCTG du Groupe en fabriquant et distribuant dans le monde entier l'ensemble de la gamme des produits tubulaires destinés au marché du forage du pétrole et du gaz.

Drilling Products propose une vaste gamme de produits et services : tiges de forage, tiges lourdes, masses-tiges, masses-tiges magnétiques et boîtiers MWD (capteur de mesure pendant le forage), soupapes de sûreté et accessoires pour toutes les applications de forage.

Elle fournit des produits de haute qualité et de haute performance, utilisés dans le monde entier. Les six principales unités de production sont situées en France, aux États-Unis, aux Émirats Arabes Unis et aux Pays-Bas. Des points de vente répartis dans le monde entier, conjugués au réseau de prestataires de services VAM®, assurent à la clientèle une excellente relation de proximité et une plateforme d'assistance spécialisée.

Les services de Recherche et Développement et de Marketing de Drilling Products sont entièrement dédiés au développement de solutions tubulaires uniques et de services visant à améliorer l'efficacité du forage et à optimiser les marges de sécurité dans les milieux de forage les plus exigeants. Ils travaillent en partenariat avec des sociétés opérationnelles et des entrepreneurs de forage pour développer de nouveaux produits ultra-performants afin de répondre aux techniques de forage les plus complexes.

Vallourec Drilling Products France – France (100 %)

Acquise en mars 2006, Vallourec Drilling Products France (anciennement dénommée Société Matériel de Forage International – SMFI) fabrique des produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz. Elle a reçu courant 2007 l'apport par Vallourec Oil and Gas France de son activité de produits de forage.

Ses unités de production sont situées à Cosne-sur-Loire (Nièvre), à Villechaud (Nièvre), à Aulnoye-Aymeries (Nord) et à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Vallourec Drilling Products USA, Inc. – États-Unis (100 %) (1)

Constituée en septembre 2005, à la suite de l'acquisition des actifs de la Division Omsco de ShawCor Ltd (Canada), Vallourec Drilling Products USA, Inc. est un fabricant de produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz. Ces produits sont composés principalement de tiges de forage et de tiges lourdes.

Son unité de production est située à Houston (Texas).

Vallourec Drilling Products Middle East FZE – Dubaï, Émirats Arabes Unis (100 %) (1)

Acquise en septembre 2009 auprès du groupe Soconord, la société Vallourec Drilling Products Middle East FZE est un fournisseur de tiges de forage. Elle propose une large gamme de tiges de forage à l'industrie du forage pétrolier au Moyen-Orient. Sa capacité de production est de 25 000 tiges par an.

Son unité de production est située à Dubaï (Émirats Arabes Unis).

Vallourec Drilling Oil Equipments Manufacturing LLC – Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis (100 %) (1)

Acquise en février 2010, Vallourec Drilling Oil Equipments Manufacturing LLC constitue le plus grand producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient. Cette activité permet au groupe Vallourec de proposer une solution complète pour l'ensemble des colonnes de forage dans la région.

Depuis mi-2013, cette unité dispose également d'une ligne de revêtement *(internal plastic coating)* dédiée principalement aux tiges de forage fabriquées sur le site de Dubaï.

Son unité de production est située à Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis).

BRÉSIL

Les activités des sociétés brésiliennes sont destinées à servir d'une part les marchés brésiliens et latino-américains et d'autre part le reste du monde (Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil).

Les activités « Brésil » sont exercées au travers des sept sociétés suivantes :

Vallourec Tubos do Brasil S.A. – Brésil (100 %)

Vallourec Tubos do Brasil S.A. est située à Belo Horizonte (État du Minas Gerais), dans le quartier de Barreiro. Elle occupe une superficie de plus de 300 hectares. Cette unité intégrée regroupe tous les équipements de production depuis l'aciérie jusqu'aux laminoirs à chaud et lignes de finition pour les tubes.

Vallourec Tubos do Brasil S.A. produit des tubes sans soudure pour les secteurs Pétrole et gaz, Automobile, Construction, Pétrochimie, Énergie électrique et Mécanique. Elle s'est focalisée depuis de nombreuses années sur :

- le secteur Pétrole et gaz, via un partenariat historique avec Petrobras pour le marché national avec des produits de plus en plus sophistiqués afin de répondre aux défis des nouveaux champs offshore extrêmement profonds récemment découverts (pré-salifères) ;
- le secteur Industriel (Pétrochimie, Énergie électrique, Mécanique, etc.), marché desservi majoritairement via des distributeurs qui travaillent en étroite collaboration avec Vallourec Tubos do Brasil S.A. pour garantir qualité et support technique ;
- le secteur Automobile (véhicules légers, camions, engins de génie civil et agricoles), avec des pièces de précision comme des tubes pour injecteurs diesels et des bagues de roulement, ou des pièces forgées comme des axes de transmission et de roues ;
- le secteur Génie Civil : les infrastructures et fondations de biens industriels ou commerciaux, les biens d'équipement, les machines et matériels connexes, les équipements associés au secteur pétrolier (plateformes offshore et navires) et aux chemins de fer.

Vallourec Tubos do Brasil S.A. a inauguré en juillet 2013 un centre de compétences dédié aux champs pré-salifères à Rio de Janeiro qui est opérationnel depuis octobre 2013.

Vallourec Tubos do Brasil S.A. regroupe les filiales suivantes :

Vallourec Florestal Ltda – Brésil (100 %)

Vallourec Florestal Ltda exploite 113 022 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 232 777 hectares servant à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts-fourneaux de Vallourec Tubos do Brasil S.A. La fourniture en charbon de bois au profit de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil a démarré au second semestre 2014.

(1) En % d'intérêt direct ou indirect du Groupe.

Vallourec Mineração Ltda – Brésil (100 %)

Vallourec Mineração Ltda produit annuellement environ 4 millions de tonnes de minerai de fer dans la mine de Pau Branco, destinés principalement aux aciéries de Vallourec Tubos do Brasil S.A. et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil. En 2014, tous les pellets ont été livrés à l'usine de pelletisation de Vallourec & Sumitomo do Brasil. Les fines de minerai de fer pour frittage ont été vendues à VALE et sur le marché brésilien. Vallourec Mineração commercialise également les pellets produits par Vallourec & Sumitomo do Brasil en excès de sa consommation propre sur le marché brésilien.

Tubos Soldados Atlântico Ltda (TSA) – Brésil (75,5 %)

Constituée en 2005 en partenariat avec Europipe GmbH et Interoil, Tubos Soldados Atlântico Ltda produit des tubes soudés spiralés de grands diamètres et applique des revêtements anticorrosion sur tubes soudés spiralés ou sur tubes sans soudure.

Vallourec Uruguay – Brésil (100 %)

Créée en 2011, la société Vallourec Uruguay, détenue à 100 % par Vallourec Tubos do Brasil S.A., commercialise en Uruguay des tubes exportés depuis le Brésil.

Vallourec Transportes e Serviços Ltda – Brésil (100 %)

Créée en 2013, la société Vallourec Transportes e Serviços Ltda, détenue à 100 % par Vallourec Tubos do Brasil, a poursuivi sa montée en charge en 2014. Elle regroupe les activités de ventes d'accessoires et de services spécialisés pour les marchés de l'industrie pétrolière et gazière brésilienne.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil – Brésil (56 %) (1)

Cette société a été constituée en 2007 en partenariat avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries – SMI) pour accueillir à Jeceaba (Minas Gerais) l'investissement dans une nouvelle tuberie haut de gamme, intégrant une aciérie, un laminoir, des lignes finition et une usine de pelletisation. Sa capacité de production annuelle est d'un million de tonnes d'acier produites sous forme de billettes, dont environ 700 000 tonnes sont nécessaires à l'alimentation du nouveau laminoir. Le solde, soit 300 000 tonnes, est utilisé par le groupe Vallourec.

Le laminoir a une capacité de production annuelle de tubes sans soudure égale à 600 000 tonnes. La production est partagée de façon égale entre Vallourec et NSSMC, chacun disposant donc d'une capacité annuelle de 300 000 tonnes.

L'édification des fondations de la nouvelle tuberie a débuté en juillet 2008. Les premières livraisons commerciales ont été réalisées fin 2011. En février 2013, les premiers pellets ont été produits à partir du minerai en provenance de la mine de fer de Pau Branco. Au second semestre 2014, le premier haut-fourneau a commencé sa production.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) fournit industriellement l'ensemble des marchés OCTG de Vallourec, et plus particulièrement la zone EAMEA. Elle est montée en capacité depuis sa mise en service grâce à l'industrialisation des produits premium et à la qualification progressive de l'usine par les grands clients internationaux. Ses produits semi-finis sont exportés à destination des usines de finition localisées en Écosse, en Arabie Saoudite et en Indonésie, et ses produits finis filetés VAM® sont exportés en Afrique et au Moyen-Orient notamment.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) réalise tous les types de filetages API ou premium, et en particulier la ligne de produits VAM®.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil est détenue à hauteur de 56 % (1) par le Groupe, 21,4 % par Nippon Steel et Sumitomo Metal Corporation, 19 % par Nippon Steel et Sumikin Tubos do Brasil et 3,6 % par Sumitomo Corporation.

3.1.3.3 Tubes de spécialité (« Speciality Products »)

L'activité Tubes de spécialité (Speciality Products) regroupe un ensemble de sociétés spécialisées dans la fabrication et la transformation de tubes en inox ou en alliages spéciaux, soudés ou sans soudure, principalement à destination des marchés de l'énergie électrique.

TUBES POUR ÉCHANGEURS DE CHALEUR (« HEAT EXCHANGER TUBES »)

Vallourec Heat Exchanger Tubes – France (95 %)

Leader mondial dans la fabrication de tubes soudés inoxydables et en titane destinés aux circuits secondaires de centrales électriques, conventionnelles ou nucléaires, Vallourec Heat Exchanger Tubes est particulièrement performante dans la fabrication de tubes lisses ou ailetés pour réchauffeurs et surchauffeurs, et de tubes pour condenseurs en titane, en aciers inoxydables ou en alliages de cuivre. Elle est également présente sur les marchés du dessalement et de la chimie et produit des tubes minces destinés au marché Automobile.

La société Vallourec Heat Exchanger Tubes est contrôlée à 95 % par Vallourec, NSSMC détenant les 5 % restants.

L'unité de production située à Venarey-les-Laumes (Côte d'Or, France) est le site d'origine de Vallourec Heat Exchanger Tubes.

Vallourec Heat Exchanger Tubes a une filiale aux États-Unis, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc. (100 %), qui dispose d'une usine à Morristown (Tennessee).

En Asie, Vallourec Heat Exchanger Tubes exerce ses activités au travers des sociétés suivantes :

- **Vallourec Heat Exchanger Tubes Changzhou Co., Ltd** (détenue à 65,8 % via la sous-holding Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia), unité de production à Changzhou (province de Jiangsu, Chine) ;
- **Xi'an Baotimet Valinox Tubes Co., Ltd** (joint-venture détenue à 49 % via différentes filiales de Vallourec Heat Exchanger Tubes et Vallourec Heat Exchanger Tubes en propre), unité de production à Xi'an (province de Shaan'xi, Chine) ;
- **Vallourec Automotive Components (Changzhou) Co., Ltd** (détenue à 100 %), société spécialisée dans la production de tubes soudés pour refroidisseurs EGR destinés au marché automobile, dont l'usine est située à Changzhou (province de Jiangsu, Chine) ;
- **Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd** (détenue à 100 %), unité de production située à Hyderabad (Andhra Pradesh, Inde), spécialisée dans les tubes pour circuits de refroidissement de centrales électriques ;
- **Poongsan Valinox** (joint-venture détenue à parité avec la société coréenne Poongsan) qui répond aux demandes du marché coréen et dont l'unité de production est située à Bupyung, Incheon, près de Séoul (Corée du Sud).

(1) En % d'intérêt direct ou indirect du Groupe.

TUBES POUR ÎLOT NUCLÉAIRE (« NUCLEAR ISLAND TUBES »)

Valinox Nucléaire – France (100 %)

Valinox Nucléaire est leader mondial des tubes sans soudure cintrés de grandes longueurs en alliages de nickel, destinés à la fabrication de générateurs de vapeur de centrales nucléaires à eau pressurisée, ainsi que des produits tubulaires pour environnement nucléaire, qu'elle produit et commercialise.

L'unité de production située à Montbard (Côte-d'Or, France) est le site d'origine de Valinox Nucléaire. Ses capacités de production ont été significativement renforcées au cours des dernières années afin de répondre aux besoins croissants de l'industrie nucléaire.

Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd – Chine (100 %)

Créée en novembre 2010 dans la province de Guangdong en Chine, Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou a été inaugurée le 6 juin 2013. Son usine a vocation à produire des tubes sans soudure en alliages de nickel, destinés à la fabrication de générateurs de vapeur de centrales nucléaires à eau pressurisée à destination du marché chinois. Cette usine va permettre à Vallourec d'accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois, dont la capacité devrait passer de 17 GW début 2014 à 58 GW en exploitation en 2020.

3.1.3.4 Sociétés de commercialisation

Vallourec USA Corporation – États-Unis (100 %) (1)

La société Vallourec USA Corporation commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de Vallourec Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final.

Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

Par ailleurs, des sociétés de négoce et vente rattachées à Vallourec Tubes sont établies :

- au Canada ;
- au Royaume-Uni ;
- en Chine ;
- en Russie ;
- à Dubaï ;
- à Singapour ;
- en Italie ; et
- en Suède.

3.1.4 Résultats des activités

3.1.4.1 Résultats consolidés du Groupe

COMPTE DE RÉSULTAT

Comparaison de l'exercice 2014 par rapport à l'exercice 2013

Données consolidées *En millions d'euros*	2014	2013	Variation 2014/2013
Production expédiée *(en milliers de tonnes)*	**2 323**	**2 159**	**+ 7,6 %**
Chiffre d'affaires	**5 701**	**5 578**	**+ 2,2 %**
Coûts industriels des produits vendus (a)	(4 248)	(4 035)	+ 5,3 %
Marge industrielle	**1 453**	**1 543**	**- 5,8 %**
(en % du CA)	*25,5 %*	*27,7 %*	*- 2,2 pt*
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche (a)	**(568)**	**(560)**	**+ 1,4 %**
(en % du CA)	*10,0 %*	*10,0 %*	*+ 0,0 pt*
Résultat brut d'exploitation	**855**	**920**	**- 7,1 %**
(en % du CA)	*15,0 %*	*16,5 %*	*- 1,5 pt*
Résultat d'exploitation	**(661)**	**534**	**na**
Résultat net, part du Groupe	**(924)**	**262**	**na**

(a) Avant amortissements.

(1) En % d'intérêt direct ou indirect du Groupe.

Pour l'ensemble de l'exercice 2014, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 5 701 millions d'euros en progression de 2,2 % (+ 3,9 % à taux de change constants). La hausse des volumes (+ 7,6 %) a été partiellement compensée par un effet prix / mix produits et un effet de change négatifs (respectivement - 3,7 % et - 1,7 %).

Le résultat brut d'exploitation à 855 millions d'euros en 2014 est en repli de 7,1 % par rapport à 2013. Le taux de marge brute d'exploitation a atteint 15,0 % du chiffre d'affaires en 2014, contre 16,5 % en 2013. Cette diminution résulte :

- d'une marge industrielle plus faible, le chiffre d'affaires consolidé plus élevé ayant été compensé par des effets volume et mix produits moins favorables au Brésil, ainsi que par un impact négatif lié à la parité EUR/USD ;
- des coûts administratifs, commerciaux et de recherche (SG&A) relativement stables à 568 millions d'euros, en dépit d'un effort accru en matière de R&D.

Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de - 661 millions d'euros, par rapport à un bénéfice de 534 millions d'euros en 2013, résultant essentiellement de la dépréciation d'écarts d'acquisition et d'actifs industriels à hauteur de 1 104 millions d'euros.

Hors incidence des pertes de valeur [(1)]**, le résultat d'exploitation s'élève à 465 millions d'euros, soit une baisse de 12,9 % par rapport à 2013.** Cette baisse s'explique principalement par la diminution du résultat brut d'exploitation et par des amortissements d'actifs industriels plus élevés résultant des investissements réalisés ces dernières années.

Le résultat financier de l'exercice 2014 est négatif à - 62 millions d'euros, contre - 91 millions d'euros en 2013. Cette amélioration s'explique principalement par un résultat de change positif en 2014.

Le résultat net part du Groupe est une perte de - 924 millions d'euros, contre un bénéfice de 262 millions d'euros en 2013. L'impôt sur les bénéfices s'est élevé à 157 millions d'euros en 2014, et est impacté par la dépréciation et non-reconnaissance d'impôts différés actifs.

Le résultat net ajusté part du Groupe (hors incidence des pertes de valeur) s'établit à 239 millions d'euros, soit une baisse de 8,8 % par rapport à 2013.

FLUX DE TRÉSORERIE

Vallourec a généré un flux de trésorerie disponible positif de 274 millions d'euros en 2014, par rapport à un flux de trésorerie disponible négatif de 41 millions d'euros en 2013. Malgré une légère baisse de la capacité d'autofinancement, à 682 millions d'euros, principalement liée à la diminution du résultat brut d'exploitation, Vallourec a généré un flux de trésorerie positif grâce à :

- des **investissements industriels** de 388 millions d'euros, en baisse de 31,6 % soit 179 millions d'euros par rapport à 2013 ;
- une stabilisation du **besoin en fonds de roulement lié à l'activité,** avec une hausse de 20 millions d'euros en 2014 (183 millions d'euros en 2013).

Le montant total des dividendes versés par le Groupe s'est élevé à 163 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, l'endettement net du Groupe s'est élevé à 1 547 millions d'euros, soit une baisse de 84 millions d'euros par rapport à la fin de 2013, représentant un ratio d'endettement sur capitaux propres consolidés de 37,1 %.

Au 31 décembre 2014, Vallourec disposait de près de 3,5 milliards d'euros de financements confirmés, y compris des lignes de crédit confirmées non tirées d'un montant de 1,7 milliard d'euros. En septembre 2014, Vallourec a annoncé le succès d'une émission obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon annuel de 2,25 %.
En février 2015, Vallourec a obtenu une prolongation d'un an de son crédit syndiqué. L'échéance du crédit renouvelable multidevises de 1,1 milliard d'euros est désormais portée à février 2020 et pourra être prolongée d'une année supplémentaire, sous réserve d'acceptation par les banques.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La chute des cours du Brent et du WTI, associée à une discipline d'investissements plus stricte de la part des IOC [(2)] ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents sur certains marchés de produits moins différenciés ont pesé sur les perspectives de certaines opérations du Groupe à court et moyen terme, notamment dans la zone EAMEA.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de ses tests annuels de perte de valeur, Vallourec a comptabilisé une dépréciation de ses actifs pour un montant de 1 104 millions d'euros, principalement attribuable à l'unité génératrice de trésorerie [(3)] (UGT) intégrée de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) (522 millions d'euros) et à l'UGT de Vallourec Europe (539 millions d'euros). Ces dépréciations comprennent des dépréciations pour perte de valeur des actifs industriels amortissables à hauteur de 900 millions d'euros et des dépréciations d'écart d'acquisition pour 204 millions d'euros.

(1) Pour plus d'informations, voir tableau de réconciliation dans infra – Dépréciation d'actifs et chapitre 6 du présent Document de référence, Notes 2.3 et 28 aux états financiers.

(2) IOC (International Oil Company) : compagnie pétrolière privée internationale.

(3) UGT : Pour les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui sont des groupes homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les principales UGT au sein de la structure et de l'organisation actuelle du Groupe sont Vallourec Europe, Vallourec Tubos do Brasil, Vallourec North America, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Valinox Nucléaire, Serimax, et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.

En millions d'euros	Dépréciation des écarts d'acquisition	Dépréciation d'actifs industriels amortissables et incorporels	Total des dépréciations
UGT Vallourec Europe	(165)	(374)	(539)
UGT intégrée VSB	-	(522)	(522)
Autres UGT et actifs isolés	(39)	(4)	(43)
TOTAL	**(204)**	**(900)**	**(1 104)**

Suite à ces dépréciations, la valeur totale des actifs non-courants du Groupe s'élève à 5 077 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ces dépréciations n'ont aucune répercussion sur la liquidité ou la position de trésorerie de Vallourec.

Hors incidence des pertes de valeurs, les données consolidées du Groupe se présentent comme suit en 2014 :

		Incidence des pertes de valeur					
En millions d'euros	2014 réel	Dépréciation d'actifs industriels amortissables et incorporels *(y compris écarts d'acquisition)*	Dépréciation des actifs circulants	Impôts différés actifs	2014 ajusté	2013 réel	% de variation
Résultat brut d'exploitation	**855**				**855**	**920**	**-7,1 %**
Amortissements industriels	*(311)*				*(311)*	*(270)*	*+15,2 %*
Autres (autres amortissements, dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition et restructuration)	*(1 205)*	*1 104*	*22*	*-*	*(79)*	*(116)*	*na*
Résultat d'exploitation	**(661)**	**1 104**	**22**	**-**	**465**	**534**	**-12,9 %**
Résultat financier	*(62)*	*-*	*-*	*-*	*(62)*	*(91)*	*-31,9 %*
Résultat avant impôt	**(723)**	**1 104**	**22**	**-**	**403**	**443**	**-9,0 %**
Impôt sur les bénéfices et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	*(155)*	*(18)*	*(4)*	*59*	*(118)*	*(144)*	*na*
Résultat net ajusté, part du Groupe	**(924)**	**1 086**	**18**	**59**	**239**	**262**	**-8,8 %**

na : non applicable.

3.1.4.2 Résultats sociaux de Vallourec (société-mère)

Le résultat d'exploitation de Vallourec est une perte de 13,9 millions d'euros par rapport à une perte de 8,5 millions d'euros en 2013. Cette perte résulte des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication).

Le résultat financier (différence entre charges et produits financiers) est un profit de 162,4 millions d'euros, à rapprocher de 270,4 millions d'euros en 2013 : il s'explique pour l'essentiel par un dividende de 183,1 millions d'euros reçu de Vallourec Tubes.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est un gain de 3,7 millions d'euros, contre une perte de 9,4 millions d'euros en 2013. Il se justifie par la cession de l'usufruit de la marque Vallourec pour 5,1 millions d'euros et la perte de 1,4 million d'euros du contrat de liquidité.

L'impôt sur les sociétés est un produit net de 7,0 millions d'euros (10,8 millions d'euros en 2013) qui résulte des déficits fiscaux des sociétés intégrées définitivement acquis à Vallourec, tête du groupe fiscal.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 159,2 millions d'euros, en retrait par rapport à fin 2013 (263,3 millions d'euros).

Au 1er janvier 2014, date d'ouverture de l'exercice 2014, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 256 319 200 euros, divisé en 128 159 600 actions de 2 euros de nominal chacune.

Le 25 juin 2014, le Directoire a constaté, en vertu de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, la réalisation définitive d'une augmentation de capital par émission de 518 416 actions nouvelles (soit 0,4 % du capital social à cette date) au prix unitaire de 35,69 euros en paiement du dividende 2013 de 0,81 euro par action. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital social d'un montant nominal de 1 036 832 euros, ayant pour effet de porter au 25 juin 2014 le capital social de Vallourec de 256 319 200 euros à 257 356 032 euros, divisé en 128 678 016 actions de 2 euros de nominal chacune.

À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 14 » (voir *infra* chapitre 7), le Directoire, réuni le 16 décembre 2014, a, dans le cadre des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 1 947 246 euros, 1 547 440 euros et 345 232 euros, soit un montant nominal cumulé de 3 839 918 euros, par l'émission de respectivement 973 623, 773 720 et 172 616 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 1 919 959 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 24,12 euros dans le cadre de la formule classique et 25,62 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 256 319 200 euros à 261 195 950 euros.

Au 31 décembre 2014, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 261 195 950 euros, et était divisé en 130 597 975 actions de 2 euros de nominal chacune.

Les capitaux propres en hausse de 123,5 millions d'euros s'établissent à 3 188,3 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette augmentation s'explique par un résultat de l'exercice 2014 à hauteur de 159,2 millions d'euros, la distribution, le 25 juin 2014, d'un dividende en numéraire de 0,81 euro par action pour un total de 103,3 millions d'euros, l'augmentation de capital de 18,5 millions d'euros (prime d'émission incluse et hors frais d'émission) réalisée dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions, et l'augmentation de capital de 49,2 millions d'euros (prime d'émission incluse et hors frais d'émission) réalisée dans le cadre de l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 14 ».

Les dettes financières s'élèvent à 1,949 millions d'euros en hausse de 388 millions d'euros par rapport à 2013. Cette variation s'explique notamment par un nouvel emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %. Dans le cadre de sa politique de diversification de ses ressources de financement, Vallourec a poursuivi la réalisation de son programme de billets de trésorerie mis en place en octobre 2011, d'un montant maximum de 1 milliard d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's. Au 31 décembre 2014, elle avait émis, dans le cadre de ce programme, un encours de 311 millions d'euros avec une maturité de un à douze mois.

À la connaissance de la Société, l'exercice 2014 n'a généré aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent, à la clôture des exercices 2014 et 2013, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Échéances (J=31/12/2014) *En milliers d'euros*	Dettes échues à la clôture	Échéances à J + 15	Échéances entre J + 16 et J + 30	Échéances entre J + 31 et J + 45	Échéances entre J + 46 et J + 60	Échéances au-delà de J + 60	Hors échéance	Total Dettes fournisseurs
Fournisseurs			3 061		151			3 212
Fournisseurs Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total à payer	**-**		**3 061**		151			**3 212**
Factures non parvenues			1 021					1 021
Autres		-	-	-	-	-	-	
TOTAL			**4 082**		**151**			**4 233**

Échéances (J=31/12/2013) *En milliers d'euros*	Dettes échues à la clôture	Échéances à J + 15	Échéances entre J + 16 et J + 30	Échéances entre J + 31 et J + 45	Échéances entre J + 46 et J + 60	Échéances au-delà de J + 60	Hors échéance	Total Dettes fournisseurs
Fournisseurs			319	26				345
Fournisseurs Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total à payer	**-**		**319**	**26**				**345**
Factures non parvenues			941					941
Autres		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		**-**	**1 260**	**26**	**-**	**-**	**-**	**1 286**

3.1.4.3 Évolution des marchés du Groupe

PÉTROLE ET GAZ, PÉTROCHIMIE (71,7 % du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires **Pétrole et gaz** s'est élevé à 3 796 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 3,5 % par rapport à 2013 (+ 4,9 % à taux de change constants).

- **Aux États-Unis,** le chiffre d'affaires de Vallourec a atteint un niveau record en 2014 grâce à la hausse des volumes permise par l'augmentation de la demande locale ainsi que par la réussite de la montée en puissance du nouveau laminoir du Groupe. En 2014, la croissance de la demande de tubes OCTG [1] s'explique par la hausse de 5,7 % du nombre moyen d'appareils de forage actifs ainsi que la meilleure efficacité des appareils de forage.
- **Dans la zone EAMEA** [2]**,** la croissance du chiffre d'affaires annuel a été principalement enregistrée au cours des neuf premiers mois de l'exercice, bénéficiant du carnet de commandes exceptionnel enregistré en 2013, notamment au Moyen-Orient, et plus particulièrement en Arabie Saoudite. Toutefois, le faible niveau de commandes enregistrées depuis le deuxième trimestre 2014 a affecté le chiffre d'affaires du dernier trimestre 2014, en baisse par rapport au quatrième trimestre 2013, et affectera très significativement les livraisons 2015.

(1) OCTG (Oil Country Tubular Goods) : tubes utilisés pour la production de pétrole et de gaz.

(2) EAMEA : Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie.

- **Au Brésil,** les ventes et le mix produits ont été fortement impactés en 2014 par la décision de Petrobras de supprimer l'essentiel de ses stocks de tubes, bien que ses prévisions de forage aient été maintenues. Comme attendu, le chiffre d'affaires du dernier trimestre 2014 a bénéficié d'un redémarrage progressif des livraisons à Petrobras.

Le chiffre d'affaires **Pétrochimie** a atteint 288 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 6,5 % par rapport à 2013 (- 4,9 % à taux de change constants), résultant d'un environnement de marché fortement compétitif et du manque de nouveaux projets.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (10,7 % du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires **Énergie électrique** s'est élevé à 610 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 6,6 % par rapport à 2013 (+ 6,8 % à taux de change constants).

- Le marché de l'**énergie électrique conventionnelle** a continué de bénéficier de nombreux projets, mais a été impacté par la pression continue sur les prix.
- Dans le **nucléaire**, le chiffre d'affaires a augmenté par rapport à l'année précédente, bénéficiant du report de certains projets de 2013 sur 2014.

INDUSTRIE & AUTRES (17,6 % du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires **Industrie & autres** s'est établi à 1 007 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 2,1 % par rapport à 2013 (+ 1,3 % à taux de change constants).

- **En Europe**, la hausse des volumes a été compensée par un effet prix / mix négatif. Le marché devrait rester difficile à cause d'une pression concurrentielle forte et de médiocres perspectives dans la région.
- **Au Brésil**, le chiffre d'affaires a été en repli par rapport à l'année précédente suite à la baisse des ventes de véhicules, notamment de poids lourds (destinés au marché intérieur et à l'export), en raison d'un environnement macroéconomique difficile dans cette région. En outre, le chiffre d'affaires lié aux ventes de minerai de fer a diminué en raison de la baisse des prix, notamment au second semestre.

3.1.5 Événements exceptionnels en 2014

Vallourec a annoncé le 10 juin 2014 aux marchés financiers qu'il révisait ses objectifs pour l'exercice 2014.

Cette annonce a fait suite, d'une part, à la décision de Petrobras, client majeur du Groupe au Brésil, de supprimer l'essentiel de ses stocks de tubes, et d'autre part à la baisse des commandes Pétrole et gaz en zone EAMEA, résultant d'ajustements de stocks chez certains opérateurs pétroliers et du report de certains appels d'offres. Vallourec a également informé le marché que les activités hors Pétrole et gaz au Brésil seraient impactées par la poursuite de la dégradation du contexte macroéconomique brésilien, et par la baisse des prix du minerai de fer.

En conséquence, et en dépit des mesures d'adaptation opérationnelles prises immédiatement pour limiter ces impacts négatifs temporaires, le Groupe a informé les marchés financiers, sous réserve d'autres changements significatifs pouvant affecter les marchés et les taux de change, qu'il visait désormais un chiffre d'affaires en 2014 proche de celui de 2013 et un résultat brut d'exploitation en baisse d'environ 10 % par rapport à 2013. Le Groupe a enfin confirmé viser une génération de cash-flow disponible positif en 2014 et a décidé, à cette fin, de réduire ses dépenses d'investissement de 100 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2014 (à 400 millions d'euros par rapport à un objectif initial de 500 millions d'euros pour 2014).

Vallourec a annoncé le 29 janvier 2015 aux marchés financiers avoir identifié, dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes annuels, une perte de valeur sur certains de ses actifs, estimant ainsi que celle-ci devrait se traduire par une dépréciation comptable estimée entre 1,0-1,2 milliard d'euros. Cette perte de valeur fait suite aux effets d'un environnement difficile sur certains des marchés du Groupe au cours des derniers mois. Cela est notamment le cas pour les marchés du pétrole qui ont été confrontés à un véritable bouleversement.

In fine, le Groupe a comptabilisé une dépréciation comptable pour un montant total de 1 104 millions d'euros au 31 décembre 2014. Les détails de la dépréciation des actifs, disponibles dans la partie 3.1.4.1- Résultats consolidés du Groupe et dans les notes 2.3 et 28 aux états financiers des comptes consolidés (chapitre 6), ont été communiqués aux marchés financiers le 24 février 2015 à l'occasion de la publication des résultats de l'exercice 2014 et du lancement de Valens, le plan de compétitivité du Groupe sur deux ans [(1)].

3.1.6 Production et volumes de production

La diversité des produits du Groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières font obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives. Toutefois, le tableau ci-après présente une synthèse de la production expédiée, laquelle correspond aux volumes produits dans les laminoirs de Vallourec, exprimés en tonnes de tubes sans soudure laminés à chaud :

En milliers de tonnes	2012	2013	2014	Comparaison 2013/2014
1er trimestre	504	487	551	+ 13,3 %
2e trimestre	528	543	583	+ 7,4 %
3e trimestre	525	545	564	+ 3,5 %
4e trimestre	535	584	625	+ 7,0 %
TOTAL	**2 092**	**2 159**	**2 323**	**+ 7,6 %**

(1) Voir chapitre 8, Section 8.7 « Valens, un plan de compétitivité sur deux ans » .

3.1.7 Localisation des principaux établissements

3.1.7.1 Immobilisations corporelles

Le siège social du Groupe est situé 27, avenue du Général Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans avec effet à compter du 1er octobre 2006. Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2014, le Groupe disposait d'une cinquantaine de sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété et implantés principalement en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine et aux États-Unis, reflétant ainsi l'internationalisation du Groupe (voir *supra* section 3.1.3). Ces usines constituent une ressource indispensable pour l'exercice de ses métiers et représentent aussi un enjeu de premier ordre dans la répartition des « plans de charge industriels ».

Les immobilisations corporelles du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement) et les actifs biologiques détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 3 737,2 millions d'euros à fin 2014 (4 328,7 millions d'euros à fin 2013 et 4 516,2 millions d'euros à fin 2012). Les immobilisations corporelles se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines, ainsi que les locaux administratifs ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.

Les éléments suivants sont détaillés dans les Notes des états financiers consolidés figurant dans le chapitre 6, section 6.1 du présent Document de référence :

- l'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles à la Note 2.1 ;
- la répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la Note 2.1 ;
- les engagements du Groupe au titre des contrats de location-financement par principales échéances à la Note 21.

Les investissements réalisés en 2014, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, sont détaillés ci-après (voir *infra* section 3.2.2).

3.1.7.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société

SITUATION ENVIRONNEMENTALE DES ÉTABLISSEMENTS EN ACTIVITÉ VIS-À-VIS DE LA RÉGLEMENTATION

Les établissements français du Groupe sont soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), qui impose des obligations en fonction du type d'activité et des dangers et inconvénients vis-à-vis de l'environnement. Ces établissements sont en conformité par rapport à cette réglementation :

- quatre établissements sont soumis à déclaration, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement standard ;
- 15 établissements sont soumis à autorisation, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement spécifiques prescrites par le Préfet sous forme d'arrêté préfectoral après constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, consultation de divers organismes et enquête publique : tous ces établissements disposent au 31 décembre 2014 d'un arrêté préfectoral à jour.

Les établissements étrangers du Groupe sont soumis à des législations locales analogues qui prescrivent des permis spécifiques concernant les différents domaines relatifs à l'environnement : l'eau, l'air, les déchets et le bruit. Tous les établissements étrangers du Groupe possèdent les permis prescrits, lesquels sont régulièrement renouvelés en application des réglementations locales. À ce jour, seul le nouveau site de Valinox Nucléaire Guangdong attend la notification formelle de son permis après avoir fourni tous les documents requis.

SITUATION ENVIRONNEMENTALE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Le site d'Anzin, dans le nord de la France, a été cédé le 17 novembre 2004 à la communauté d'agglomération de Valenciennes après cessation d'activité formalisée dans un dossier comportant en particulier les investigations du sol, après qu'il a été procédé aux dépollutions requises par les autorités ; le site reste sous surveillance de la qualité des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Tous les autres sites cédés (usines VPE, VPS, VCAV, CEREC, Spécitubes, Valti Krefeld) ont fait l'objet d'investigations environnementales complètes avant cession.

La situation des établissements en activité vis-à-vis de la pollution des sols est décrite au chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales » du présent Document de référence.

3.1.7.3 Modifications de périmètre

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

3.1.8 Principaux marchés du Groupe

Compte tenu de l'importance des procédés industriels intégrés et du développement des activités aval, seule la répartition de l'activité par marché et par zone géographique est pertinente.

3.1.8.1 Activités du Groupe par zone géographique

2014

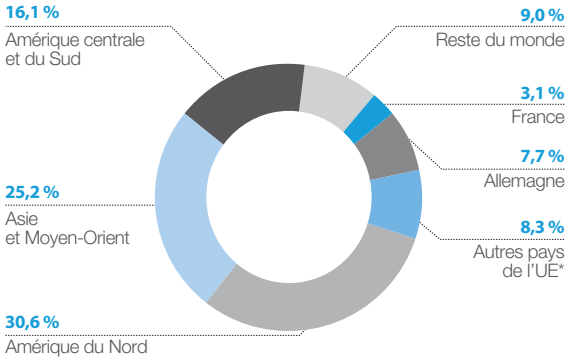

2013

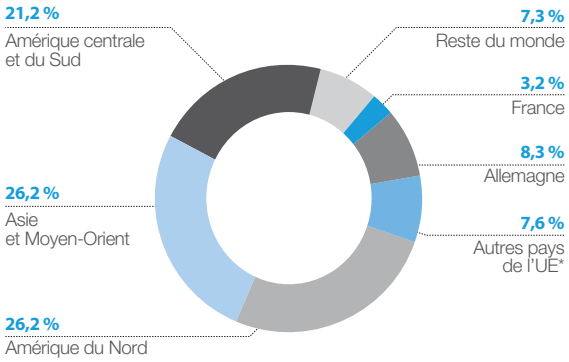

2012

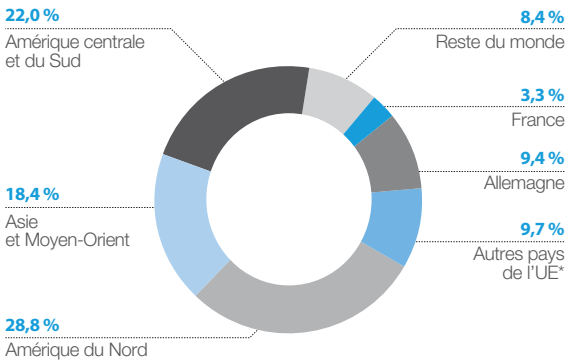

** Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.*

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à :

- 5 701 millions d'euros en 2014 dont 19 % en Europe ;
- 5 578 millions d'euros en 2013 dont 19 % en Europe ; et
- 5 326 millions d'euros en 2012 dont 22 % en Europe.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de destination des produits se répartit comme suit :

	France	Allemagne	Autres pays de l'UE [a]	CEI	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen-Orient	Total Asie et Moyen-Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2014
TOTAL 2014 *(en milliers d'euros)*	**178 050**	**438 071**	**473 732**	**57 318**	**1 746 660**	**312 902**	**1 121 159**	**1 434 061**	**867 910**	**50 891**	**918 802**	**453 431**	**5 700 124**
(en %)	3,12	7,69	8,31	1,01	30,64	5,49	19,67	25,16	15,23	0,89	16,12	7,95	100,00

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

	France	Allemagne	Autres pays de l'UE [a]	CEI	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen-Orient	Total Asie et Moyen-Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2013
TOTAL 2013 *(en milliers d'euros)*	180 715	461 538	423 018	53 160	1 462 206	222 556	1 239 591	1 462 147	1 105 206	79 315	1 184 521	351 009	5 578 314
(en %)	3,24	8,27	7,58	0,95	26,21	4,00	22,22	26,21	19,81	1,42	21,23	6,30	100,00

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

	France	Allemagne	Autres pays de l'UE [a]	CEI	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen-Orient	Total Asie et Moyen-Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2012
TOTAL 2012 *(en milliers d'euros)*	176 581	501 740	517 755	37 678	1 532 836	147 962	830 767	978 729	1 080 799	88 848	1 169 647	412 051	5 326 017
(en %)	3,32	9,42	9,70	0,71	28,78	2,78	15,60	18,38	20,29	1,67	21,96	7,74	100,00

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

3.1.8.2 Activités du Groupe par marché

2014

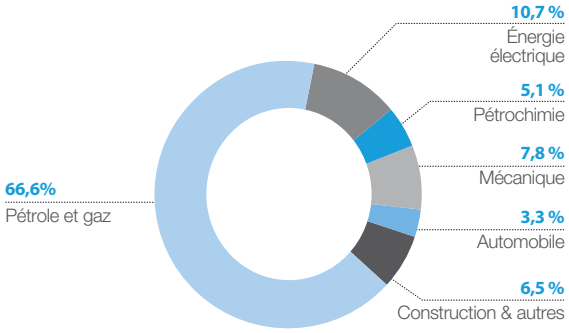

2013

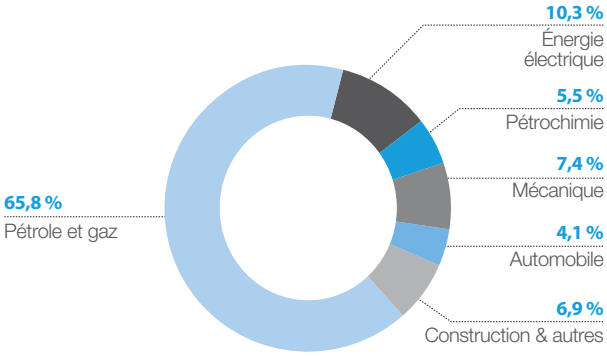

2012

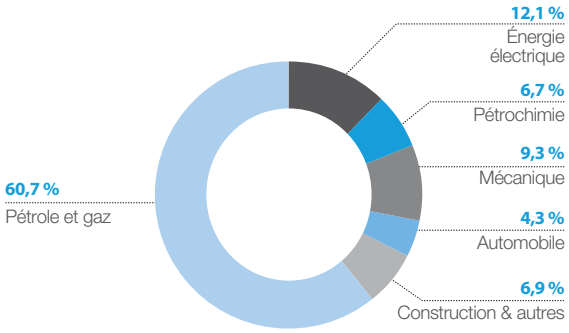

Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires du Groupe en valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires par marchés s'établit comme suit :

Marchés	Chiffre d'affaires *(en millions d'euros)*	Chiffre d'affaires *(en %)*
Pétrole et gaz	3 796	66,6
Énergie électrique	610	10,7
Pétrochimie	288	5,1
Mécanique	447	7,8
Automobile	188	3,3
Construction et autres	372	6,5
TOTAL	**5 701**	**100**

3.1.9 Éléments relatifs à la position concurrentielle de la Société

Les informations ci-dessous sont détaillées selon les différents marchés où intervient Vallourec. Elles reposent sur des analyses internes du Groupe et constituent des estimations qui lui sont propres.

3.1.9.1 Pétrole et gaz

Vallourec intervient sur trois marchés : les tubes filetés sans soudure pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz destinés à l'exploration et à la production pétrolière (OCTG), les tiges de forage, les tubes de conduites offshore et onshore de transport de pétrole et de gaz :

- sur le marché des OCTG, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les leaders sur le marché des produits premium :
  - sur le marché des connexions haut de gamme qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes, la gamme VAM®, qui fait l'objet d'une coopération avec NSSMC, est en position de leader mondial,
  - sur le marché OCTG au Brésil, Vallourec est leader. Il travaille en étroite collaboration avec Petrobras, notamment pour le développement local de produits destinés à répondre aux contraintes et besoins des champs pré-salifères offshore,
  - les principaux concurrents du Groupe sur le marché OCTG sont Tenaris, NSSMC, JFE, US Steel Tubulars, TMK, TPCO, et Voest Alpine Tubulars ;
- sur le marché des tiges de forage, Vallourec occupe la deuxième place du marché mondial en volume derrière NOV Grant Prideco (États-Unis). Les autres concurrents proviennent principalement de Chine et des États-Unis ;
- sur le marché des conduites offshore, Vallourec est l'un des trois acteurs majeurs avec Tenaris et NSSMC :
  - le Groupe est notamment présent sur le segment des tubes sans soudure pour les projets en grandes profondeurs (supérieures à 500 mètres), qui exigent des produits de haute technicité,
  - Vallourec se positionne également comme le leader mondial des solutions de soudage pour les conduites offshore à travers sa filiale Serimax, qui propose des solutions de soudage pour les conduites onshore,
  - Vallourec a lancé fin 2013 une nouvelle offre haut de gamme de tubes soudés en acier inoxydable destinés à être intégrés aux ombilicaux des champs pétroliers et gaziers offshore ;
- Vallourec est aussi présent sur le segment des conduites onshore.

3.1.9.2 Énergie électrique

Vallourec est le leader mondial du secteur, offrant la gamme de tubes, de dimensions et de nuances d'acier (incluant des nuances d'acier brevetées) la plus large au monde. Le Groupe intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure en acier carbone et alliés, majoritairement pour les centrales thermiques : panneaux écrans, collecteurs, économiseurs, évaporateurs, surchauffeurs, resurchauffeurs, *piping*. Ses principaux concurrents sont Baosteel, Changbao et Chengde ;
- tubes sans soudure en alliage de nickel pour les générateurs de vapeur de centrales nucléaires : sur ces marchés à exigences techniques très élevées, Vallourec dispose d'une part de marché largement supérieure à celles de ses deux principaux concurrents NSSMC et Sandvik ;
- tubes soudés en titane ou en acier inoxydable pour applications dans les centrales électriques (condenseurs, réchauffeurs d'eau basse et haute pression, équipements de séchage et réchauffage de vapeur) : Vallourec est leader mondial sur ce marché, à travers sa filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes. Ses principaux concurrents sont NSSMC, Schoeller et Shinhan.

3.1.9.3 Mécanique

Vallourec est leader européen des tubes sans soudure pour applications mécaniques. Ce marché se caractérise par :

- une grande diversité des applications : tubes pour vérins hydrauliques, grues de construction et de génie civil, structures de bâtiments industriels, d'ouvrages collectifs, de plateformes pétrolières ; etc.
- la concurrence de nombreuses techniques alternatives : tubes soudés (provenant en particulier de Tata Steel), barres d'acier forées, tubes étirés à froid, tubes forgés, formés, etc.

3.1.9.4 Pétrochimie

Vallourec intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure pour raffineries, complexes pétrochimiques, usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (GNL) et unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO) : Vallourec est l'un des acteurs significatifs du marché, les principaux concurrents étant Tenaris, Arcelor Mittal, NSSMC et des groupes chinois ;
- tubes soudés en titane pour les échangeurs de chaleur des centrales de dessalement d'eau de mer et des unités de liquéfaction (GNL) de Gaz Naturel : Vallourec est l'un des leaders du marché mondial à travers l'activité de sa filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes. Les principaux concurrents sont coréens, japonais, ainsi que de nouveaux acteurs chinois.

3.1.9.5 Automobile

Sur le marché européen des bagues de roulements à billes élaborées à partir de tubes sans soudure, Vallourec, via sa filiale Vallourec Bearing Tubes, occupe la deuxième position et intervient sur plusieurs applications, notamment pour l'industrie automobile. Les principaux concurrents sont Ovako et Fomas.

En Amérique latine, Vallourec Tubos do Brasil S.A. est le leader du marché pour la fabrication des pièces suivantes élaborées à partir de tubes forgés ou de tubes sans soudure, roulés à chaud ou étirés à froid : axes de suspension, colonnes de direction, cardans de transmission et cages à billes. Vallourec Tubos do Brasil S.A. offre ainsi une gamme complète du roulement aux axes de roue pour les segments poids lourds, principalement, mais également pour les véhicules légers, les engins de chantiers et les machines agricoles.

3.1.10 Dépendance à l'égard de l'environnement économique, industriel et financier

3.1.10.1 Répartition des approvisionnements en matières premières au 31 décembre 2014

Au cours de l'exercice 2014, les achats consommés se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014
Ferrailles et ferro-alliages	377 964	448 668
Ronds/billettes	846 775	759 421
Plats	38 795	30 540
Tubes	295 718	259 516
Divers [(a)]	230 889	411 758
TOTAL	**1 790 141**	**1 909 903**

(a) Dont variations des stocks.

3.1.10.2 Principaux clients

Les vingt principaux clients, en termes de chiffre d'affaires réalisé, sont les entreprises suivantes :

Nom	Pays d'origine	Marchés de Vallourec	Activité
ADNOC	Émirats Arabes Unis	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Aramco	Arabie Saoudite	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Areva	France	Énergie électrique	Construction de centrales
Champions Pipe & Supply	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Chickasaw	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
CNOOC	Chine	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
DongFang	Chine	Énergie électrique	Construction de centrales
Doosan	Corée	Énergie électrique	Construction de centrales
Exxon	États-Unis	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Mitsubishi Hitachi Power Systems	Japon	Énergie électrique	Construction de centrales
Petrobras	Brésil	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Pipeco Services	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Premier Pipe	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Pyramid Tubular	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Salzgitter	Allemagne	Automobile/Mécanique	Fabrication de tubes
Subsea 7	Luxembourg	Pétrole et gaz	Ingénierie et Construction
Technip	France	Pétrole et gaz	Ingénierie et Construction
ThyssenKrupp	Allemagne	Mécanique/Autres	Distributeur
Toolpushers	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Total	France	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière

En 2014, les cinq clients les plus importants ont représenté 29 % du chiffre d'affaires.

3.2 Politique d'investissements

3.2.1 Décisions d'investissements

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins de :

- sécurité des hommes et des installations, respect des obligations légales telles que sécurité et règles environnementales ;
- développement des activités par croissance interne et externe ;
- amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe ;
- maintenance, et le cas échéant remplacement des équipements obsolètes.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus dédié comprenant systématiquement une étude économique et une analyse des risques afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Le Groupe attache une très grande importance, dans l'ensemble de ses projets d'investissement, à ce que les conséquences environnementales de même que les économies d'énergie soient mises en avant.

À compter de 2015, le Groupe renforce la gestion des investissements en s'appuyant sur quelques réformes clés :

- un budget optimisé : le budget a été conçu pour apporter un équilibre optimal entre les catégories de projets (croissance, maintenance, sécurité, etc.). Il vise à garantir la couverture de l'ensemble des besoins du Groupe, sur le long terme ;
- une préparation améliorée de chaque projet significatif à travers trois étapes de « *Front End Loading* » ;

- une qualification rigoureuse : un nouveau comité de qualification impliquant les experts du Groupe sélectionne les meilleurs projets. Ceux-ci sont présentés devant un nouveau comité d'engagement qui autorise uniquement les projets prioritaires et apportant le maximum de valeur. Au cours de ce processus, les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget), sont remis en question de façon systématique ;
- une sélection finale stricte à travers un comité d'autorisation qui met les projets en concurrence en termes d'alignement avec la stratégie, de rentabilité et de risques.

3.2.2 Principaux investissements

3.2.2.1 Principaux investissements réalisés au cours de la période 2012-2014

Au cours des années récentes, les programmes d'investissements industriels ont été principalement orientés vers l'accroissement des capacités et la rationalisation des outils de production, la qualité, la maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des trois derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

Investissements industriels hors variations de périmètre (corporels, incorporels et biologiques)

En millions d'euros	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Europe	122,1	182,5	143,5
Amérique du Nord	359,8	191,7	95,3
Amérique centrale et du Sud	190,7 (a)	205,5 (d)	107,2 (f)
Asie	96,7	42,9	21,5
Autres	2,5	0,7	2,4
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	**771,7** (a)	**623,3** (d)	**369,9** (f)
Dont investissements décaissés au cours de l'exercice	803,1 (b)	567,0 (e)	388,2 (g)
ACQUISITIONS ET INVESTISSEMENTS FINANCIERS	**0**	**0**	**0**

(a) Dont 28,8 millions d'euros pour les actifs biologiques.
(b) Dont 28,7 millions d'euros pour les actifs biologiques.
(c), (d) Dont 23 millions d'euros pour les actifs biologiques.
(e) Dont 23,2 millions d'euros pour les actifs biologiques.
(f), (g) Dont 19,9 millions d'euros pour les actifs biologiques.

Les programmes les plus importants réalisés en 2012, 2013 et 2014 ont été les suivants :

EN 2012

L'année a été marquée par un programme d'investissements composé pour les trois quarts de la poursuite de programmes initiés les années précédentes.

Les principaux investissements initiés en 2012 ont été :

- la plantation de 1 240 et 707 hectares d'eucalyptus pour les besoins respectifs de V & M do Brasil SA et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ;
- le lancement d'un important programme de rénovation à l'aciérie de Saint-Saulve (France) ;
- le début d'un programme pluriannuel de constructions de nouveaux fours de carbonisation pour production de charbon de bois, concernant 40 nouveaux fours en 2012 (V & M Florestal (Brésil)) ;
- l'augmentation de la capacité de filetage pour joints premium et intégraux dans de nombreux sites (V & M Deutschland à Rath (Allemagne), V & M France à Aulnoye (France), V & M Star et VAM USA à Houston (États-Unis), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba (Brésil)) ;
- le remplacement d'une dresseuse, associée à une amélioration du flux de produit, dans l'usine de Muskogee de V & M Star (États-Unis) ; et
- la construction d'une ligne de revêtement de tiges de forage pour l'usine d'Abou Dhabi de VAM Drilling (Émirats Arabes Unis).

EN 2013

L'année 2013 s'est traduite par une diminution du programme d'investissements (- 29 % par rapport à 2012) en raison de la fin progressive des projets stratégiques importants engagés au Brésil, aux États-Unis et en Chine. Les programmes initiés en 2012 ou avant ont néanmoins représenté encore 53 % des dépenses 2013.

Les investissements initiés ont concerné :

- l'acquisition des actifs de Lupatech Tubular Services Rio das Ostras Unit, une société de services pétroliers et gaziers basée à Rio das Ostras, RJ, Brésil ;
- les travaux de rénovation de l'aciérie de Saint-Saulve (France) ;
- la nouvelle tuberie de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba (Brésil) et la tuberie à Youngstown (Ohio, États-Unis) ;
- la nouvelle unité de production de tubes de générateurs de vapeur destinés aux centrales nucléaires à Ghangzhou (Chine) ;
- la nouvelle tuberie de tubes de grosses dimensions pour les applications Powergen et Industrie à Changzhou (Chine) :
- la plantation de 2 300 et 3 900 hectares d'eucalyptus pour les besoins respectifs de Vallourec Tubos do Brasil S.A. et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ;
- un important programme de rénovation et développement en traitement thermique, permettant une augmentation de la capacité disponible tout en diminuant la consommation d'énergie et le taux d'émission de gaz (Allemagne, France, Brésil) ;
- la poursuite des augmentations de capacités en filetage de joints premium, en particulier à Youngstown, afin de répondre aux besoins grandissants de tubes OCTG pour les gaz de schiste (États-Unis), en France, en Allemagne et en Arabie Saoudite ;
- la fin des travaux d'augmentation de la capacité de forgeage à chaud d'essieux pour voitures et camions de Vallourec Tubos do Brasil ;
- l'accroissement des moyens de Recherche et Développement en Europe et au Brésil ;
- l'augmentation des capacités de finition et la simplification des flux du laminoir Stiefel de Rath (Allemagne) ;
- l'initiation d'un projet informatique destiné à créer un portail client ; et
- de manière plus générale, l'amélioration de la sécurité des équipements et des hommes, la réduction des coûts et la maintenance des installations existantes.

EN 2014

La fin des projets stratégiques majeurs conduit à une réduction significative des dépenses d'investissements par rapport à l'année précédente (- 30 %). Les programmes initiés les années précédentes représentent encore 53 % des dépenses 2014.

Les principaux investissements initiés en 2014 ont été :

- la modernisation du perceur du laminoir pèlerin de Rath ;
- un programme de rénovation de l'aciérie de Youngstown ;
- la simplification des flux de l'usine de Déville ;
- la plantation de 1 061 et 2 500 hectares d'eucalyptus pour les besoins respectifs de Vallourec Tubos do Brasil S.A. et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ;
- l'accroissement des capacités de fabrication d'accessoires pour le marché du pétrole en Asie du Sud-Est ;
- ainsi qu'un grand nombre de projets visant à améliorer la sécurité des hommes et des installations, à réduire les coûts et à maintenir en état les équipements.

3.2.2.2 Principaux investissements prévus en 2015

Le programme 2015 est plafonné à 350 millions d'euros.

Outre la poursuite des projets engagés les années précédentes, qui devraient représenter environ 40 % des dépenses, le programme 2015 prévoit en particulier :

- l'adaptation des outils de production afin d'élargir l'offre de produits premium pour les marchés onshore et offshore au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et aux États-Unis ;
- le renouvellement de certains équipements industriels en particulier dans le domaine des contrôles non destructifs ;
- le remplacement de certaines applications informatiques majeures devenues obsolètes ;
- le soutien d'un important programme de réduction des coûts ;
- l'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

3.3 Innovation, Recherche et Développement – Propriété industrielle

3.3.1 Politique d'innovation

Facteur clé de compétitivité et de croissance, l'innovation est depuis toujours au cœur de la stratégie de Vallourec et a largement contribué à son positionnement de leader. Dans un environnement mondial très concurrentiel, le Groupe entend continuer à relever et anticiper les défis technologiques auxquels sont confrontés ses clients. Il doit répondre à l'évolution profonde et rapide de leurs besoins en leur proposant des solutions adaptées, à la fois sûres, fiables, respectueuses de l'environnement et créatrices de valeur, en ligne avec son positionnement premium. Pour ce faire, Vallourec s'appuie sur une politique d'innovation structurée autour de trois piliers : la gestion rigoureuse du portefeuille de projets d'innovations, des méthodes et outils collaboratifs de génération des idées et de pilotage des projets, et une forte culture de l'innovation au sein des équipes.

3.3.2 Organisation de l'innovation et de la R&D

3.3.2.1 Informations et chiffres clés

Les compétences de Vallourec en technologie, en R&D et en innovation sont coordonnées au sein de la Direction de la Technologie, de la R&D et de l'Innovation (TRDI).

Cette Direction centrale s'appuie sur des équipes de recherche et développement (R&D) implantées au plus près des marchés et des clients. L'effectif total chargé des activités de R&D dans le Groupe s'élève à environ 500 personnes. En 2014, les dépenses de R&D se sont élevées à 95,7 millions d'euros.

Dépenses liées à la R&D au cours des trois dernières années

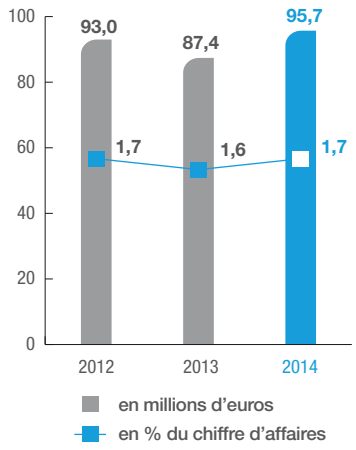

Les trois axes fondamentaux de recherche du Groupe sont :

- les procédés de fabrication ;
- les nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants ;
- les services et solutions.

3.3.2.2 Centres de recherche et de compétence : une présence mondiale

Vallourec dispose à travers le monde de six centres de recherche dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies.

- En France, à Aulnoye :
  - le Centre de Recherche historique du Groupe, le « **Vallourec Research Center France** » est consacré à la métallurgie, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, aux simulations numériques de produits et procédés, notamment pour les applications OCTG et mécaniques ;
  - le « **Vallourec Research Center Connections** » est en charge de la conception de la connexion filetée VAM® et de l'industrialisation des lignes de filetage. Doté de bancs de tests modernes, il permet notamment de vérifier l'étanchéité des tubes et connexions VAM® en grandeur réelle dans les conditions les plus extrêmes. Il fait subir aux connexions des opérations de vissage et dévissage, de simulation de charges combinées (tension ou compression), de déformation, de résistance à hautes températures et à la fatigue. Vallourec a annoncé l'extension de ce centre à horizon 2016.
- En Allemagne, à Düsseldorf :
  - le « **Vallourec Research Center Germany** » est dédié à la conception et au développement de tubes en acier destinés aux centrales électriques et aux conduites de pétrole et gaz. Il abrite également depuis 2014 un laboratoire de soudage ;
  - le « **Vallourec Research Center Technology** » est en charge des recherches sur la transformation à chaud pour la production de tubes. Ce centre historique innove dans les procédés-cœur de Vallourec. Il est renforcé par le « Vallourec Competence Center Riesa », un laboratoire doté des équipements les plus modernes, qui permet à Vallourec d'accélérer les innovations de procédés tant en termes de méthodologie que d'outillage. Ses équipements flexibles de perçage, de laminage et de forgeage permettent de repousser les limites actuelles de la transformation à chaud des aciers et alliages dans le Groupe.
- Au Brésil, à Belo Horizonte :
  - l'unité de recherche « **Vallourec Research Center Brazil** », regroupant des équipes d'experts et des laboratoires de tests et d'essais, adapte les solutions du Groupe aux besoins spécifiques de ses clients brésiliens et en élabore de nouvelles. Un nouveau centre de compétence, le « Vallourec Competence Center Rio », est implanté dans le parc industriel de l'Université de Rio de Janeiro à proximité du CENPES, le centre de recherche de Petrobras. Enfin, Vallourec Florestal, la filiale de Vallourec qui exploite la forêt d'eucalyptus du Groupe au Brésil, mène des travaux de recherche dans le domaine de la sylviculture et de la transformation du bois en charbon de bois.
- Aux États-Unis, à Houston :
  - le « **Vallourec Competence Center USA** » se consacre aux développements spécifiques de la connexion VAM® pour le marché américain. La capacité de test de ce centre a été doublée en 2012.

Au total, cinq stations d'essais dans le monde testent en grandeur réelle le comportement des connexions VAM® dans les conditions d'utilisation les plus sévères.

Le Groupe exerce également des activités de R&D dans d'autres régions du monde, notamment en Indonésie, à travers sa filiale P.T. Citra Tubindo, ainsi qu'au Japon et en Espagne, avec ses partenaires de longue date NSSMC et Tubacex.

3.3.2.3 Une culture de l'innovation partagée

Afin de favoriser et de diffuser la culture de l'innovation au sein du Groupe, TRDI travaille à renforcer le partage des connaissances, la mise en place de méthodologies et d'outils d'innovation performants et le développement de parcours de carrière, notamment à travers le programme « Expert Career », (voir *infra*).

MÉTHODES ET CULTURE D'INNOVATION

Pour optimiser la génération et la sélection des idées qui seront les innovations de demain, TRDI organise des formations et ateliers pour déployer et partager un langage d'innovation et des outils de créativité communs aux équipes. Ces formations et ateliers regroupent des personnes de différentes fonctions et de différentes Divisions pour permettre le partage d'expérience et renforcer la collaboration.

La méthodologie de Vallourec en matière de gestion de projets a récemment fait l'objet d'une refonte afin de renforcer l'approche collaborative de l'innovation. Des sessions de formation sont organisées pour les fonctions impliquées : R&D, industrialisation, marketing, contrôle interne, etc. afin de garantir une appropriation homogène et une application efficace de cette méthodologie.

Pour renforcer la collaboration entre les équipes et les Divisions, le portefeuille R&D du Groupe a été réévalué par un groupe de travail regroupant les Directeurs R&D de l'ensemble des Divisions.

Les Experts issus du programme « Expert Career » (voir *infra*), les communautés de procédés, les équipes projets et les équipes R&D développent et participent à des espaces et outils collaboratifs en ligne qui permettent le partage de l'information à travers le Groupe.

LE PROGRAMME « EXPERT CAREER »

Vallourec a mis en place le programme « Expert Career » de façon à valoriser les expertises techniques et les parcours individuels dans les filières clés du Groupe. Ce programme permet de proposer aux ingénieurs et scientifiques de nouvelles opportunités de carrière dans les domaines de la Technologie et de la R&D. Des passerelles entre des responsabilités de management et d'expertise technique ont été établies sous la coordination de la Direction des Ressources Humaines, garantissant le même niveau de reconnaissance.

L'*INNOVATION DAY*

Désormais organisé conjointement par TRDI et la Direction du Marketing Corporate, l'*Innovation Day* est un événement annuel qui permet de partager l'information sur les projets en cours et de promouvoir les synergies.

3.3.2.4 Une approche collaborative de l'innovation avec les clients et marchés

L'innovation est à l'origine de nombreuses avancées qui permettent aux clients de Vallourec de repousser les frontières technologiques, d'accéder à des ressources jusque-là inexploitées et d'améliorer la performance de leurs installations. La R&D étant un processus d'échange continu avec les clients, le Groupe travaille en étroite collaboration avec certains d'entre eux pour développer des solutions répondant à leurs propres besoins opérationnels :

- **avec Petrobras :** des solutions tubulaires innovantes pour l'exploration et l'exploitation de réservoirs pétroliers et gaziers les plus difficiles (eaux très profondes, champs pré-salifères, environnements corrosifs avec H2S, CO_2, …). Le Groupe a évalué qu'environ 80 % des produits développés avec Petrobras pour exploiter des champs complexes n'existaient pas en 2009 ;
- **avec Total :** des connexions premium permettant d'atteindre des conditions d'exploitation inégalées dans des puits difficiles de type Haute Pression/Haute Température (HP/HT) ;
- **avec BHP :** des connexions spécifiques pour les gisements de pétrole et de gaz de schiste ;
- **avec British Petroleum :** des tiges de forage à haute performance pour le forage horizontal (ERD) ;
- **avec Hitachi Power Europe, Alstom, Doosan :** des aciers à haute performance pour des centrales électriques ultra-supercritiques et *advanced* ultra-supercritiques.

Le Groupe développe également des programmes de R&D, dans tous les pays où il est implanté, en association avec des partenaires de premier plan dans leur domaine d'activité, notamment :

- **Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC),** avec qui une coopération est en place depuis 1976 dans le domaine des connexions VAM® pour le marché Pétrole et gaz. Le lancement du VAM® 21, une nouvelle connexion filetée premium répondant aux exigences les plus sévères du marché (ISO CAL IV), et d'une nouvelle solution de lubrification sans graisse et sèche Cleanwell Dry® sont le reflet du dynamisme de ce partenariat ;
- **Tubacex :** coopération pour le développement de tubes sans soudure en aciers inoxydables et alliages visant à renforcer l'offre destinée aux marchés Pétrole et gaz et Énergie électrique. Cette coopération vise les applications les plus exigeantes en termes de corrosion ou de tenue à haute température et mobilise les ressources de R&D des deux groupes ;
- pour accompagner son programme, Vallourec s'appuie en outre sur un partenaire de longue date, le « **Salzgitter Mannesmann Forschung** », situé à Duisbourg en Allemagne et réunissant des compétences de recherche en métallurgie et en corrosion, ainsi que des capacités de tests sur des tubes en grandeur réelle.

Enfin, Vallourec participe à des travaux de recherche plus fondamentale avec de nombreux laboratoires universitaires à travers le monde.

3.3.3 Activités de R&D

3.3.3.1 Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie

LA FORÊT ET LES HAUTS-FOURNEAUX

Au Brésil, Vallourec exploite une forêt d'eucalyptus destinée à la production de charbon de bois pour alimenter ses hauts-fourneaux. Les besoins en acier du Groupe et les exigences du développement durable renforçant l'intérêt de la filière fonte/charbon de bois, le Groupe poursuit ses efforts pour en améliorer la performance. Les principaux axes de recherche sont : la sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois.

ÉLABORATION DES ACIERS

L'élaboration et la coulée continue des aciers à haut niveau de chrome (> 9 %) constituent une base pour les solutions de haute technologie du Groupe et font l'objet de nombreux travaux. La recherche sur la propreté des aciers constitue un axe essentiel de recherche pour

la fabrication de produits premium. Les innovations apportées aux coulées continues permettent en outre d'améliorer leur capacité et la qualité de l'acier, renforçant ainsi l'autonomie du Groupe en matière d'approvisionnement en aciers premium.

FABRICATION À CHAUD DES TUBES SANS SOUDURE

Le procédé de fabrication à chaud de tubes en acier sans soudure inventé en 1886 par les frères Mannesmann est une technologie fondamentale pour Vallourec, constamment améliorée grâce aux travaux de recherche.

Le Groupe a développé d'autres procédés, parmi lesquels le procédé breveté Premium Forged Pipes (PFP®), pour la fabrication de tubes de gros diamètres et de fortes épaisseurs, en particulier pour les secteurs de la mécanique et de l'énergie. Il est déployé industriellement en Europe depuis 2008 et en Chine depuis 2012.

Des développements sont en cours sur les procédés les plus modernes de laminage à chaud (PQF, MQF, …).

CONTRÔLES NON DESTRUCTIFS

Les contrôles non destructifs font l'objet de développements approfondis permettant de s'assurer de la haute fiabilité des produits du Groupe. Les innovations réalisées dans ce secteur sont d'importants facteurs de différenciation.

TRAITEMENT THERMIQUE

Une part importante des produits premium du Groupe est traitée thermiquement pour atteindre des niveaux de performance exceptionnelle. Le procédé de traitement thermique est continuellement amélioré pour répondre aux besoins des clients du Groupe, notamment en termes de résistance à la corrosion et de soudabilité des tubes.

COMMUNAUTÉS DE PROCÉDÉS

Des communautés de procédés déployées au sein du Groupe permettent des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques et des technologies disponibles pour les principaux procédés du Groupe : élaboration et coulée continue de l'acier, chauffe des ronds, laminage à chaud, forgeage, traitement thermique, contrôles non destructifs, filetage, finition des tubes (revêtement, marquage, usinage…).

3.3.3.2 Produits et services

PÉTROLE ET GAZ : PERMETTRE L'EXPLORATION ET LA PRODUCTION DE PUITS DANS DES CONDITIONS TOUJOURS PLUS COMPLEXES

Les conditions d'exploitation pétrolière et gazière toujours plus difficiles nécessitent le développement d'aciers plus résistants et de nouvelles connexions filetées plus performantes : eaux profondes, réservoirs profonds « Haute Pression/Haute Température » (HP/HT), récupération assistée de pétrole par injection de vapeur, gaz et pétrole de schiste, réservoirs pré-salifères, etc. Vallourec répond aux besoins des opérateurs pétroliers et gaziers en leur fournissant des produits et solutions innovantes.

OCTG *(Oil Country Tubular Goods)*

Aciers et alliages

Le développement de nuances d'acier résistant à la corrosion H2S (hydrogène sulfuré) est essentiel pour l'industrie pétrolière et gazière. Cette gamme de grades dite « sour service » s'est élargie avec le VM125SS, spécialement destiné aux applications « Haute Pression/Haute Température » (HP/HT), et dont le succès se poursuit.

Les applications toujours plus exigeantes en termes de corrosion et de résistance ouvrent la voie à de nouveaux travaux de R&D.

La gamme de connexions premium VAM®

Développée en 1965, la connexion VAM® (d'après les noms de Vallourec et d'Alexandre Madrelle, l'ingénieur ayant développé la connexion) permet de raccorder les tubes sans soudure les uns aux autres. Assurant une parfaite étanchéité des colonnes à l'intérieur des puits, elle n'a cessé d'évoluer au fil des années grâce aux travaux de R&D du Groupe.

La nouvelle génération de connexions filetées premium, VAM® 21, est maintenant commercialisée dans une large gamme dimensionnelle. Cette connexion innovante aussi résistante que le tube est la seule à offrir une performance conforme à l'ISO 13679 CAL IV (dernière révision), qui est la spécification technique exigée par les clients pétroliers pour les applications les plus sévères. Elle a été adoptée par de nombreux clients dans le monde entier. Des versions à forte capacité en couple ainsi que des versions dédiées aux tubes épais sont venues récemment compléter la gamme. La connexion a été introduite avec succès sur les projets offshore les plus exigeants, au large des côtes d'Afrique de l'Ouest, sur une large gamme dimensionnelle (pour des applications tubing et casings), et notamment sur des tubes en acier de type 13 % CR.

La connexion VAM® SG, destinée aux gisements de pétrole et gaz de schiste, permet à nos clients de réaliser des puits à longues sections horizontales (jusqu'à 3 000 mètres). Sa résistance aux couples élevés et aux hautes pressions de fracturation est une qualité essentielle de cette solution.

Le Groupe a lancé la gamme de connexions VAM® EDGE, dont les performances permettent de résister à des couples et des pressions élevées dans des puits ayant des sections horizontales encore plus longues.

Pour les puits fortement déviés, la connexion VAM® HTTC™ permet de résister à des couples exceptionnels lors de la mise en place de la colonne dans de longues zones horizontales, tout en assurant une parfaite étanchéité lors des phases de production (en accord avec les standards API5CT:2013 CAL IV, parmi les plus exigeants).

Pour les connexions destinées à des puits offshore, les clients de Vallourec demandent de plus en plus systématiquement une qualification, pour laquelle le Groupe bénéficie d'une grande expérience et d'importantes capacités.

Cleanwell® est un lubrifiant (revêtement « sec ») développé pour les connexions filetées en remplacement des graisses polluantes, qui assure l'étanchéité de la connexion et la protège efficacement contre les grippages et la corrosion. Les demandes pour des produits respectant l'environnement et facilitant la mise en œuvre de tubes sont fortes, notamment en mer du Nord. Cette famille de revêtements couvre également des applications de plus en plus variées, notamment pour des applications à basse température.

Vallourec Global Solutions

L'offre globale et innovante Vallourec Global Solutions permet d'accompagner les clients du Groupe sur le marché du Pétrole et gaz, depuis la conception des puits et tout au long de leur exploitation avec notamment une assistance sur site, l'inspection des connexions, la supervision du vissage, etc.

Forage

Depuis sa création, Vallourec Drilling Products est devenu un leader technologique de la fabrication de produits de forage et services associés. Vallourec Drilling Products offre une gamme complète de produits et services incluant notamment des tiges de forage, tiges lourdes, masses-tiges, *landing strings*, *risers*, masses-tiges magnétiques et boîtiers MWD (capteurs de mesure pendant le forage), soupapes de sûreté et accessoires pour toutes les applications de forage. Son portefeuille de produits innovants comprend :

- des connexions à couple élevé telles que VAM® Express™, VAM® EIS® et VAM® CDS™, qui bénéficient d'une excellente fiabilité opérationnelle, d'une grande performance et de très faible taux de réparation ;
- des grades d'acier pour diverses applications, y compris des grades d'acier « sour service », pour les puits à environnement très corrosif, des grades d'acier pour les environnements arctiques à très basse température, et des grades d'acier ultra-résistants (165 ksi) pour les forages très fortement déviés ;
- des *landing strings*, notamment le CrushFree™ Landing String, capables de soulever jusqu'à 1 130 tonnes pour l'installation de tubes de cuvelage (casing) en toute sécurité ;
- VAM® DPR SR™ et VAM® DPR HP™, des connexions propriétaires pour riser étanches au gaz, permettant de relier efficacement et en toute sécurité l'équipement en fond de mer à la plateforme ;
- la gamme de produits Hydroclean® pour le nettoyage optimal des puits.

Tubes pour conduites sous-marines et ombilicaux

L'allégement et l'amélioration des performances des conduites sous-marines sont essentiels pour l'exploitation du pétrole et du gaz. Les nouveaux aciers à très hautes caractéristiques mécaniques font l'objet de travaux communs avec des partenaires et Serimax afin d'optimiser les opérations de soudage et de faciliter la dépose des tubes.

Dans le cadre de son offre de services de soudage, Serimax propose des équipements de soudage offshore, qui font l'objet de développements intenses pour améliorer leur productivité, leur fiabilité et leur facilité d'utilisation. Saturnax 09, son dernier développement, est un équipement de soudage automatique de dernière génération. Il permet notamment de souder de nouveaux alliages et des épaisseurs de tubes plus importantes.

Pour le marché des ombilicaux, Vallourec a mis au point une solution de tubes soudés premium en acier inoxydable permettant des gains de performance significatifs. Ces tubes offrent une résistance et des propriétés mécaniques supérieures à celles des produits actuellement disponibles sur le marché.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE : CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES RENDEMENTS ET À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES CENTRALES

L'un des défis des clients de Vallourec dans le secteur de l'énergie électrique est l'amélioration des rendements et de la performance énergétique des centrales. Dans ce contexte, les tubes doivent résister à des températures et à des niveaux de pression toujours plus élevés.

Vallourec sert l'ensemble des demandes pour la construction de centrales thermiques à flamme (charbon, lignite, fioul, etc.), qui utilisent des tubes dans une gamme étendue et variée de diamètres et de nuances d'aciers alliés, pour lesquels le Groupe occupe une position de leader.

L'acier allié à 12 % de chrome VM12 SHC, conçu par Vallourec pour une utilisation à température élevée, est maintenant utilisé dans des centrales électriques à rendement amélioré dites ultra-supercritiques.

D'importants efforts de recherche sont consacrés à des aciers ferritiques encore plus performants pour étendre leur domaine d'utilisation.

Les tubes en aciers inoxydables font l'objet d'un travail de développement conjoint avec Tubacex et permettent de compléter l'offre du Groupe pour les centrales les plus performantes.

L'offre de produits innovants s'étend aux condenseurs et échangeurs thermiques, dont l'environnement peut être très agressif (eau de mer). Des solutions utilisant des assemblages bimatières sont développées pour élargir la palette des offres. L'amélioration des échanges de chaleur constitue également un axe d'innovation majeur (tubes ailetés par exemple).

Les solutions pour les futures générations de centrales nucléaires sont aussi en cours de développement et les recherches sur les matériaux sont très soutenues.

Vallourec innove également en proposant des services pour les clients énergéticiens. La nouvelle offre « Boiler Field Service » consiste à diagnostiquer les tubes susceptibles de présenter un risque de faiblesse au sein des chaudières grâce à des contrôles non destructifs par ultrasons.

INDUSTRIE : ALLIER PERFORMANCES MÉCANIQUES, EXTRÊME RÉSISTANCE DES TUBES ET LÉGÈRETÉ DES INFRASTRUCTURES

Vallourec propose des tubes pour les marchés de la construction : ponts, stades, aéroports, etc.

Des solutions tubulaires très innovantes sont développées pour des bâtiments industriels ou commerciaux, notamment en Allemagne et au Brésil. Le système tubulaire de structure de toit breveté PREON® permet d'augmenter considérablement la portée. Vallourec a parallèlement développé PREON® Box, un logiciel innovant pour la planification et la conception de halls industriels avec des portées de plus de 100 mètres.

Pour les équipements offshore, Vallourec développe des aciers à haute tenue mécanique, résistant aux très basses températures et présentant une excellente soudabilité. À titre d'exemple, le grade Oceanfit® a été lancé avec succès sur les marchés internationaux.

Le développement d'un nouveau système d'ancrage des éoliennes en mer, PREON® marine, est un nouveau champ d'application prometteur pour les tubes Vallourec dans des zones où les contraintes environnementales sont très sévères. Cette solution permettra d'édifier plus facilement et à moindre coût les structures de base des éoliennes en mer.

3.3.4 Propriété industrielle

Le renforcement de l'organisation du Groupe dans le domaine de la propriété industrielle s'est poursuivi avec le suivi de projets de Recherche et Développement majeurs et le déploiement de séances de sensibilisation à la propriété industrielle des équipes de Recherche et Développement, tant en France qu'à l'étranger.

L'activité de dépôts de brevets par le Groupe est restée très soutenue en 2014. Le Groupe a ainsi déposé 22 nouveaux brevets de base et procédé à plus de 500 extensions géographiques de brevets. Le budget consacré par le Groupe pour la protection des inventions par brevets est resté constant en 2014 par rapport à 2013.

Nombre de brevets enregistrés durant l'exercice (premiers dépôts)

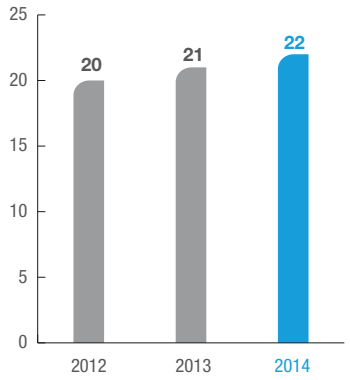

Nombre de brevets en portefeuille au 31 décembre

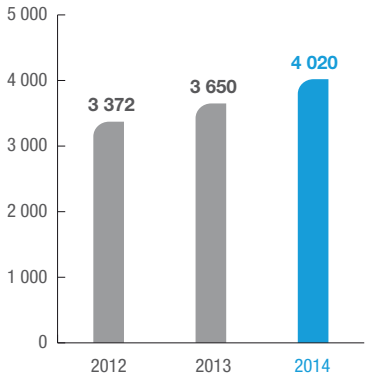

En 2014, Vallourec a poursuivi ses efforts pour protéger ses marques, à travers des dépôts et enregistrements ainsi que des procédures d'opposition.

Nombre de marques déposées ou enregistrées par le Groupe au 31 décembre

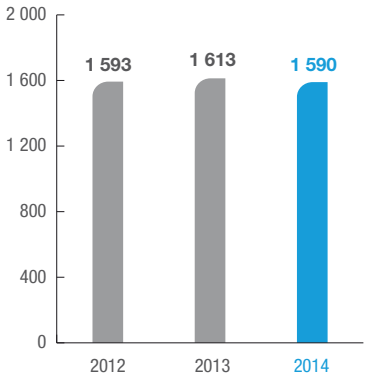

4

Informations sociales, environnementales et sociétales

4.1 Éthique 63

4.1.1 Charte d'éthique et gouvernance 63
4.1.2 Programme de conformité 63
4.1.3 Promotion et respect des conventions internationales 64

4.2 Politique sociale 64

4.2.1 Les effectifs du Groupe 64
4.2.2 Sécurité et santé 70
4.2.3 Relations sociales 72
4.2.4 Rémunérations et avantages 74
4.2.5 Développement des collaborateurs 75
4.2.6 Diversité et égalité des chances 77

4.3 Relations avec les parties prenantes 79

4.3.1 Relations avec les collaborateurs 79
4.3.2 Relations avec les clients 79
4.3.3 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs 80
4.3.4 Soutien des communautés locales 81
4.3.5 Relations avec les actionnaires et investisseurs 82

4.4 Engagement environnemental 83

4.4.1 Politique générale en matière environnementale 83
4.4.2 Utilisation durable des ressources 85
4.4.3 Impacts et rejets 90
4.4.4 Changement climatique 95
4.4.5 Biodiversité 97

Annexes 99

Annexe 1 – Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 99
Annexe 2 – Indicateurs environnementaux individualisés des sociétés exclues des indicateurs environnementaux consolidés 103
Annexe 3 – Note méthodologique 103
Annexe 4 – Table de concordance entre les informations requises au titre de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre 106
Annexe 5 – Synthèse des indicateurs environnementaux et sociaux 108

La démarche proactive de Vallourec dans les domaines sociaux, environnementaux et sociétaux est formalisée dans la Charte de développement durable du Groupe. Pérenniser les activités grâce à des produits compétitifs et innovants, entretenir des relations durables avec les parties prenantes ainsi que protéger l'environnement et utiliser raisonnablement les ressources constituent les trois objectifs que le Groupe s'est fixés pour agir en acteur responsable et accompagner ses clients sur le long terme. La Charte de développement durable du groupe Vallourec est disponible sur le site www.vallourec.com.

Dans ce cadre, la Direction du Développement Durable a présenté en 2014 au *Group Management Committee* (GMC) un projet de plan stratégique sur 5 ans, qui a été intégré dans les orientations stratégiques du Groupe. Le Conseil de Surveillance en a examiné les principales dispositions dans sa séance du 30 juillet 2014 et assurera un suivi annuel des orientations du Groupe en la matière. Les sept thématiques présentées peuvent se résumer ainsi : renforcer la gouvernance des questions en lien avec le développement durable, fixer des objectifs à moyen terme et les publier, mieux inclure les enjeux du développement durable dans le modèle économique du Groupe et, en particulier, dans les programmes de R&D, impliquer davantage les salariés, quelle que soit leur fonction, donner de la visibilité aux engagements et en particulier aux actions sociétales, élever le niveau d'ambition des réalisations en cours et obtenir la reconnaissance institutionnelle des efforts entrepris.

À titre d'exemple, la Direction du Développement Durable construira en 2015 la matrice de matérialité du Groupe pour prendre explicitement en compte les attentes de ses parties prenantes, développera un outil simple pour l'élaboration des analyses de cycle de vie de ses produits et intégrera des modules spécifiques dans les programmes de Vallourec University.

Le présent chapitre 4 expose les engagements du groupe Vallourec dans le domaine de la « Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale ». Il a vocation à décrire la politique mise en place par le Groupe et les principes qui la guident. Il détaille les actions engagées en matière de sécurité, de santé et de gestion des Ressources Humaines, les relations développées avec les populations et les autorités locales ainsi que les efforts entrepris pour préserver l'environnement en conformité avec la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et celle du 16 juin 2011 en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Ces lois ont conduit au renforcement de la publication institutionnelle sur ces sujets. Elles encouragent la coexistence d'informations financières et extra-financières permettant à l'entreprise d'illustrer comment elle intègre les enjeux de développement durable dans son action à court, moyen et long terme.

Le Groupe s'attache à rendre compte de façon concrète des résultats de sa démarche en publiant des informations relatives aux 42 thématiques énumérées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce sur un périmètre mondial. Une table de concordance entre les informations requises au titre de l'article précité et les informations présentées dans le présent chapitre figure en Annexe 4 du présent chapitre. Ces informations témoignent de l'engagement du Groupe en matière de Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale et font ressortir les résultats de ses actions prioritaires. La manière dont Vallourec a procédé à leur collecte et leur consolidation et les limites attachées à cette collecte sont exposées dans la note méthodologique figurant en Annexe 3 du présent chapitre. L'un des Commissaires aux comptes a mené des travaux de vérification avec un niveau d'assurance modérée sur l'ensemble des informations présentées dans le chapitre 4 et émis un avis d'assurance raisonnable sur une sélection d'indicateurs – pour la première fois en 2014 –, ayant donné lieu au rapport figurant en Annexe 1 du présent chapitre. **Les indicateurs vérifiés à un niveau d'assurance raisonnable sont précédés dans le texte et dans les annexes par le symbole ☑.**

Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, l'ensemble de ses filiales, au sens de l'article 233-1 du Code de commerce, et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Il convient d'indiquer que les indicateurs individualisés des entités consolidées exclues des indicateurs consolidés, à savoir Vallourec Mineração et l'unité de « pelletisation » implantée sur le site de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (voir *infra* 4.4.1.6 « Cas particuliers »), sont présentés en Annexe 2 du présent chapitre.

Les facteurs de risques, leur gestion et les procédures de contrôle interne relatifs aux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont décrits dans le chapitre 5 « Facteurs de risques » et le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance figurant en Annexe 1 du chapitre 7 « Gouvernement d'entreprise » du présent Document de référence.

Ce sont ces informations qui sont à la base des évaluations périodiques des principales agences non financières ou fonds spécialisés ISR tels que Vigeo, RobecoSam, Guilé, MSCI, Oëkom, Eiris et Sustainalytics. Même si chacune de ces entités a des méthodologies d'évaluation qui lui sont propres, la synthèse que l'on peut en dégager est une appréciation de B+ sur une échelle de A à D. Il convient aussi de mentionner que le Groupe appartient aux indices Euronext Vigeo France 20, Euronext Vigeo Europe 120 et Euronext Vigeo Eurozone 120.

Pour progresser, le Groupe s'appuie sur le Vallourec Management System (VMS) dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans les domaines de la qualité, la santé, la sécurité, l'environnement et la logistique, regroupés dans un programme ambitieux nommé Index et piloté par l'un des membres du Directoire.

Ce système permet d'assurer la conformité des actions au plan stratégique et organise la conduite du progrès continu. Il garantit également que les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS 16949, API et ASPE), de la santé et de la sécurité (OHSAS 18001), de l'Environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001) sont prises en compte.

Ce système a pour objectif de développer la prévention des risques, de maîtriser la variabilité des processus et d'améliorer l'efficience des processus. Il fait appel à de nombreux outils spécifiques comme le *Lean management*, la méthode 6 sigma et le renforcement des méthodes de conduite des projets.

Il comporte trois axes :

- les plans d'action de la gestion de la qualité totale (*Total Quality Management* – TQM) ;
- les comités de pilotage ; et
- les groupes d'amélioration continue (GAC).

Le Vallourec Management System s'appuie sur un outil documentaire à trois niveaux qu'il a été décidé d'améliorer en 2014 :

- le premier niveau comprend les chartes qui définissent les valeurs et les engagements applicables, les politiques qui présentent les orientations générales et les manuels qui décrivent les systèmes de gestion en place ;
- le deuxième niveau comprend les procédures qui exposent les méthodes pour assurer la conformité aux exigences spécifiées, ainsi que les règles et les instructions ;
- le troisième niveau comprend les recommandations ou suggestions.

4.1 Éthique

4.1.1 Charte d'éthique et gouvernance

Les normes d'éthique du Groupe sont exposées dans un document unique : la Charte d'éthique.

La Charte d'éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte d'éthique prescrit également des règles de conduite sur des sujets variés, tels que les conflits d'intérêts, les relations avec les tiers et la préservation des actifs de manière à protéger en toutes circonstances la réputation et l'image du Groupe.

La Charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. À cette fin, elle a été traduite en cinq langues. Elle a également été mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Pour permettre aux nouveaux collaborateurs du Groupe de prendre connaissance de la Charte d'éthique dans les premiers mois de leur arrivée, un programme spécifique d'e-learning s'adressant aux collaborateurs ayant rejoint le Groupe depuis janvier 2012 a été lancé en avril 2014. Ce programme a pour objet de permettre aux collaborateurs de mieux s'approprier les valeurs et principes éthiques autour de questions relevant de leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

La Charte d'éthique est le document fondateur auquel sont rattachés un certain nombre de directives et de recommandations qui permettent de guider les collaborateurs du Groupe dans son application.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte d'éthique auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, un délégué à la Charte d'éthique a été nommé. Il est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte d'éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte d'éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire et portant sur la mise en œuvre de la Charte d'éthique.

Le délégué à la Charte d'éthique rend compte au Président du Directoire. Il s'appuie sur un réseau de 12 correspondants locaux organisé par zones géographiques. Ceux-ci rendent compte périodiquement de leur activité au délégué à la Charte d'éthique dans le cadre des missions qui lui sont dévolues. Une lettre sur l'actualité en matière éthique est diffusée mensuellement aux principaux cadres dirigeants du Groupe.

Un Comité d'éthique, animé par le délégué à la Charte d'éthique, réunit des représentants de directions fonctionnelles (Juridique, Achats, Ressources Humaines, Actionnariat…) et des divisions opérationnelles. Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du délégué à la Charte d'éthique, les orientations en matière d'éthique et de veiller à leur déploiement effectif. Il a notamment pour objectif en 2015 d'enrichir le contenu de la charte, et de rédiger des directives sur différents sujets comme les cadeaux et réceptions, les dons, les actions en lien avec le développement du contenu local des offres de service et l'exercice du lobbying. Ces directives seront communiquées à l'ensemble du personnel.

4.1.2 Programme de conformité

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte d'éthique et avec les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement dans le cadre d'un Programme Mondial de Conformité à la Légalité.

Conçu et animé par la Direction Juridique du Groupe, ce programme a pour objet de sensibiliser les cadres du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces domaines, notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre aux risques auxquels ils pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

Alors que les actions de formation se sont poursuivies au niveau mondial en 2014, un programme d'e-learning a été déployé à compter du premier trimestre 2014 afin de sensibiliser l'ensemble des ATAM et des cadres du Groupe aux lois et règlements en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement. Un autre programme d'e-learning a été déployé pour former les collaborateurs du Groupe au contenu et à l'application de la Charte d'éthique.

La Directrice juridique du Groupe exerce également la fonction de *Compliance Officer*. À ce titre, elle participe au Comité d'éthique.

4.1.3 Promotion et respect des conventions internationales

Dans son « Accord sur les principes de responsabilité applicables dans le groupe Vallourec », approuvé par le Comité européen le 9 avril 2008, Vallourec a affirmé son engagement de se conformer aux principes fondamentaux édictés par les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Ce texte fait partie intégrante de la Charte d'éthique de Vallourec. Cette dernière vise également les principes directeurs des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte Mondial des Nations Unies.

4.2 Politique sociale

Le périmètre des indicateurs sociaux recouvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs des bureaux commerciaux sont également inclus dans ce rapport.

4.2.1 Les effectifs du Groupe

4.2.1.1 Évolution et répartition

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE, SEXE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2014, ☑ 23 709 salariés travaillaient sur plus de 50 sites de production ou de services sous contrat Vallourec (contrats à durée déterminée ou indéterminée). Sous réserve des effectifs de l'unité indonésienne P.T. Citra Tubindo qui se sont réduits, l'équilibre entre les entrées et les sorties constatées en 2014 ne fait ressortir aucune variation notable des effectifs par rapport à fin 2013 (24 053 salariés).

Répartition par zone géographique

	Nombre de salariés	
Pays	**2013**	**☑ 2014**
Brésil	8 429	8 401
France	5 280	5 198
Allemagne	4 014	3 935
États-Unis	2 756	2 707
Indonésie	980	735
Chine	713	702
Royaume-Uni	559	631
Mexique	319	361
Arabie Saoudite	238	255
Émirats Arabes Unis	174	182
Malaisie	173	170
Inde	107	106
Autres zones	311	326

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)	2013	2014	Variation 2013/2014	Répartition 2013	Répartition 2014
Europe	9 891	9 815	- 0,8 %	41 %	41 %
Brésil	8 429	8 401	- 0,3 %	35 %	35 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	3 154	3 156	+ 0,06 %	13 %	13 %
Asie	2 098	1 829	- 12,8 %	9 %	8 %
Moyen-Orient	412	438	+ 6,3 %	2 %	2 %
Afrique	69	70	+ 1,4 %	NS	NS
TOTAL	**24 053**	**23 709**	**- 1,43 %**	**100 %**	**100 %**

Répartition par sexe

Au 31 décembre 2014, le Groupe compte 2 581 femmes sous contrat à durée indéterminée qui représentent 11 % de l'effectif permanent total. Peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers, les femmes occupent essentiellement des postes administratifs et commerciaux. Elles représentent un tiers des ATAM (personnel administratif ou techniciens ou agents de maîtrise) et un cinquième des cadres.

% de femmes (permanents)	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Europe	2 %	2 %	33 %	33 %	21 %	21 %	11 %	11 %
Brésil	5 %	6 %	29 %	28 %	23 %	24 %	10 %	11 %
Asie	15 %	17 %	26 %	28 %	19 %	16 %	19 %	20 %
ALENA	1 %	1 %	29 %	31 %	19 %	21 %	10 %	10 %
TOTAL	**4 %**	**4 %**	**30 %**	**30 %**	**21 %**	**21 %**	**11 %**	**☑11 %**

Répartition par âge

Les pyramides d'âge illustrent de grandes disparités selon les zones géographiques.

La population salariée brésilienne est jeune, avec une forte concentration sur la tranche d'âge 25/35 ans. Dans la zone ALENA, la répartition de la population entre les différentes classes d'âge est bien équilibrée. L'Asie n'a pratiquement pas de salariés de plus de 55 ans. En revanche, l'Europe est marquée par une forte présence de salariés ayant entre 50 et 58 ans. Pour corriger ce déséquilibre, un accord pour une gestion proactive de l'emploi, signé en France le 7 février 2014, a fixé des objectifs chiffrés en matière d'embauche afin de rééquilibrer la pyramide des âges.

Répartition des effectifs par âges ☑

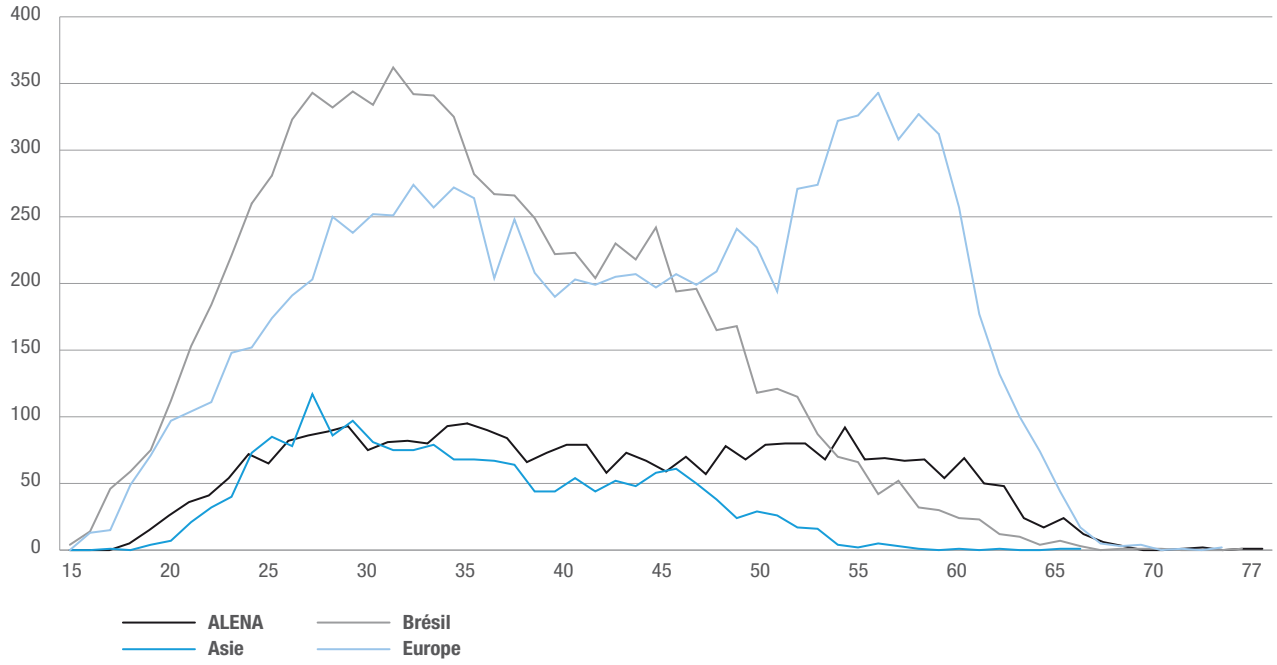

Ces disparités se traduisent également dans l'âge moyen des salariés des principaux pays d'implantation.

Moyenne d'âge par pays

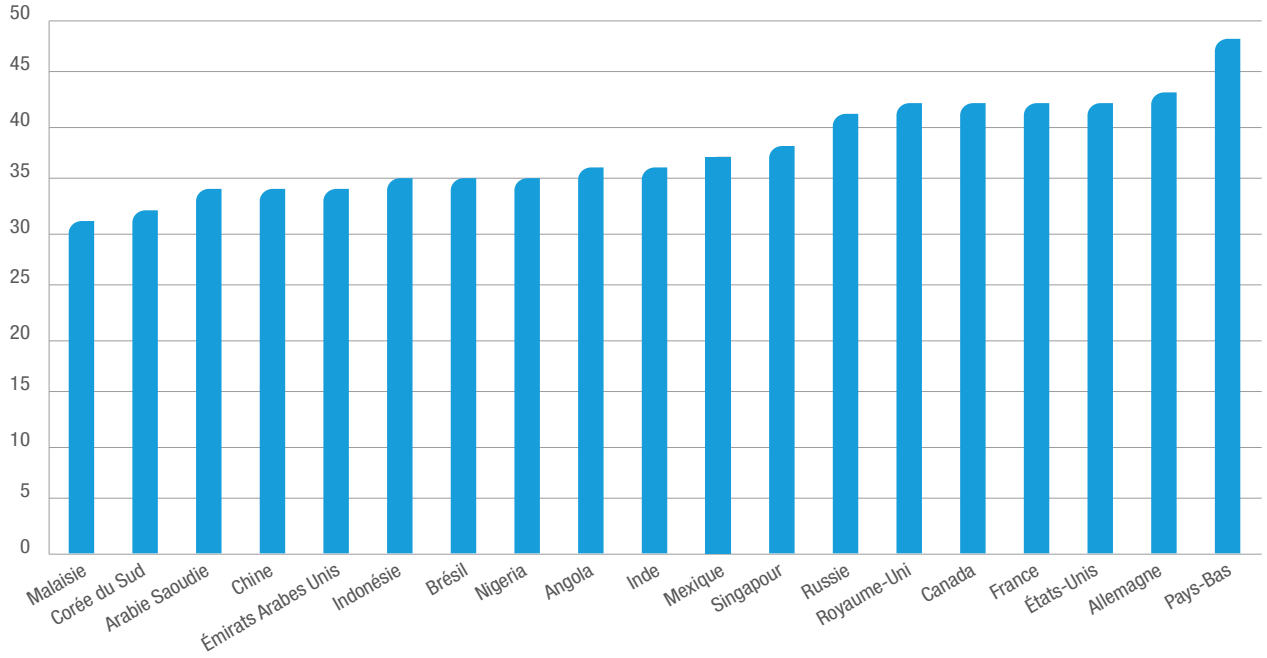

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET TYPE DE CONTRAT

Répartition par catégorie professionnelle

La catégorie des ouvriers représente les deux tiers des effectifs permanents.

Celle des ATAM, qui recouvre le personnel administratif, les techniciens et l'encadrement terrain (agents de maîtrise), compte pour 17 % de l'effectif permanent.

Les cadres (16 % de l'effectif permanent) sont proportionnellement plus représentés en France (21 % de l'effectif) que dans le reste du monde, compte tenu de la localisation du siège social à Boulogne-Billancourt (France), qui accueille les équipes de direction et les fonctions supports du Groupe.

Répartition des effectifs par catégorie en 2014

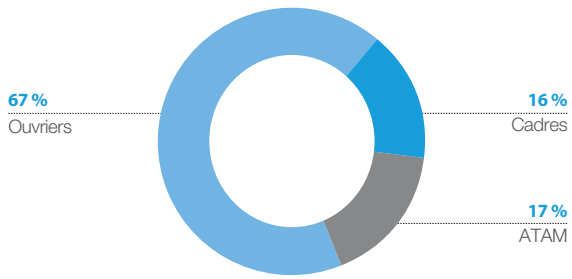

Répartition par type de contrats

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur l'existence d'un personnel permanent (CDI) qui permet de répondre au niveau d'activité pérenne et sur un volant de personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux pointes d'activité. Pour appréhender cette problématique, les effectifs permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à 3/5 ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

Au niveau du Groupe, l'effectif temporaire s'établit en 2014 à 7,5 % de l'effectif total, le Brésil restant très en dessous de ce taux moyen compte tenu du recours exceptionnel aux contrats temporaires.

Bien que répertoriés comme salariés temporaires, les apprentis ne sont pas comptabilisés dans le diagramme ci-après car ils ne constituent pas une variable d'ajustement à l'activité.

Répartition entre permanents et non permanents

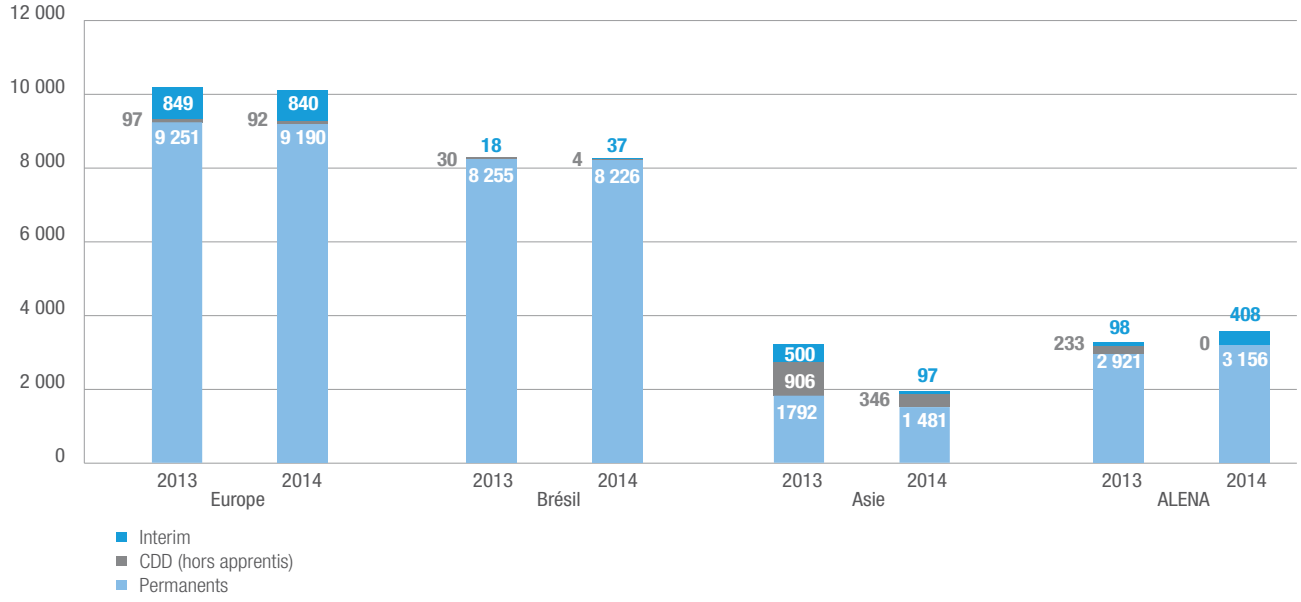

4.2.1.2 Entrées et départs

EMBAUCHES ET MUTATIONS

En 2014, les sociétés du Groupe ont embauché – hors mutations entre sociétés du Groupe – ☑ 2 327 salariés permanents, soit 10 % de l'effectif permanent, ratio en diminution par rapport à fin 2013 (12 %).

Le nombre de mutations concertées est en forte augmentation : 491 mutations en 2014 contre 291 en 2013. La moitié d'entre elles proviennent de la création de la société Vallourec Transportes e Serviços au Brésil, qui a donné lieu à la mutation de 254 salariés en provenance de Vallourec Tubos do Brasil.

35 % des embauches totales ont été réalisés au Brésil tandis que l'Europe et la zone ALENA représentent respectivement 27 % et 26 % des entrées.

La répartition de tous les mouvements en entrées (cumulant les embauches et les mutations) par catégorie professionnelle et zone géographique est la suivante :

Répartition des embauches par catégorie professionnelle

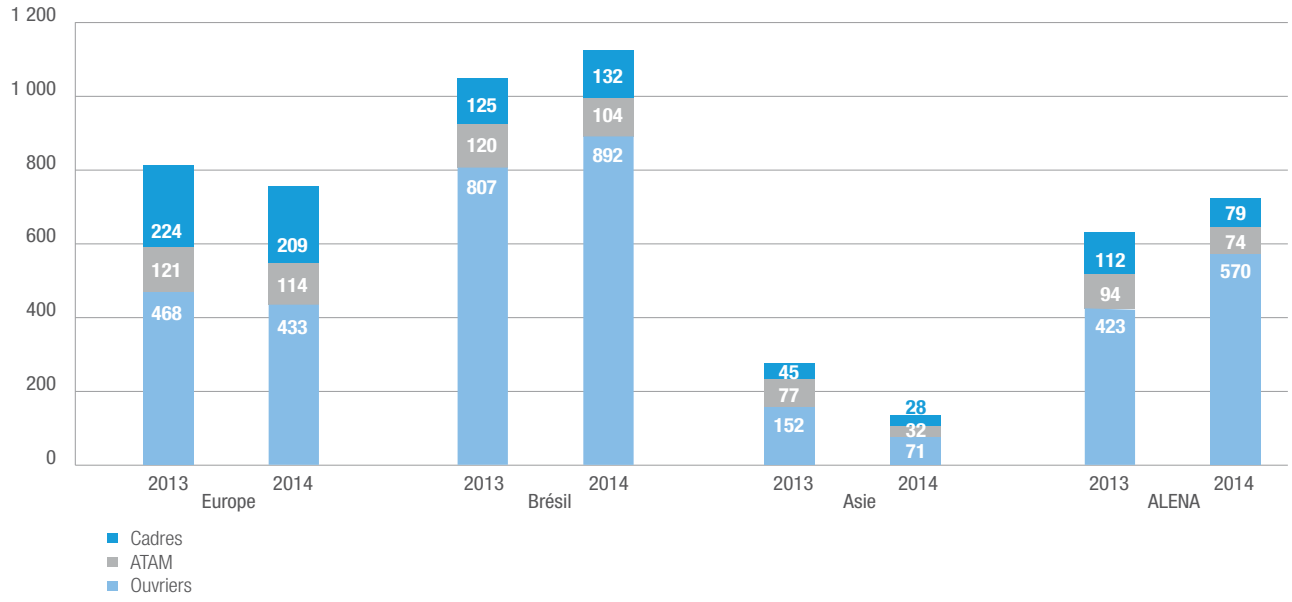

Les États-Unis et le Brésil ont embauché respectivement 24 % et 14 % de leur effectif permanent, principalement dans la catégorie des ouvriers.

En Europe, les embauches ont représenté 8 % de l'effectif permanent et ont été réalisées principalement en vue d'assurer le remplacement des départs en retraite et le renforcement des directions fonctionnelles.

Les femmes représentent 13 % des embauches au niveau Groupe, dont 6 % dans la zone ALENA, 13 % en Europe, 15 % au Brésil et 26 % en Asie. Au Brésil et en Asie, ces embauches se font majoritairement sur les postes d'ouvriers. Ailleurs, elles concernent davantage les postes ATAM et cadres.

Répartition des embauches de femmes par catégorie professionnelle en 2014

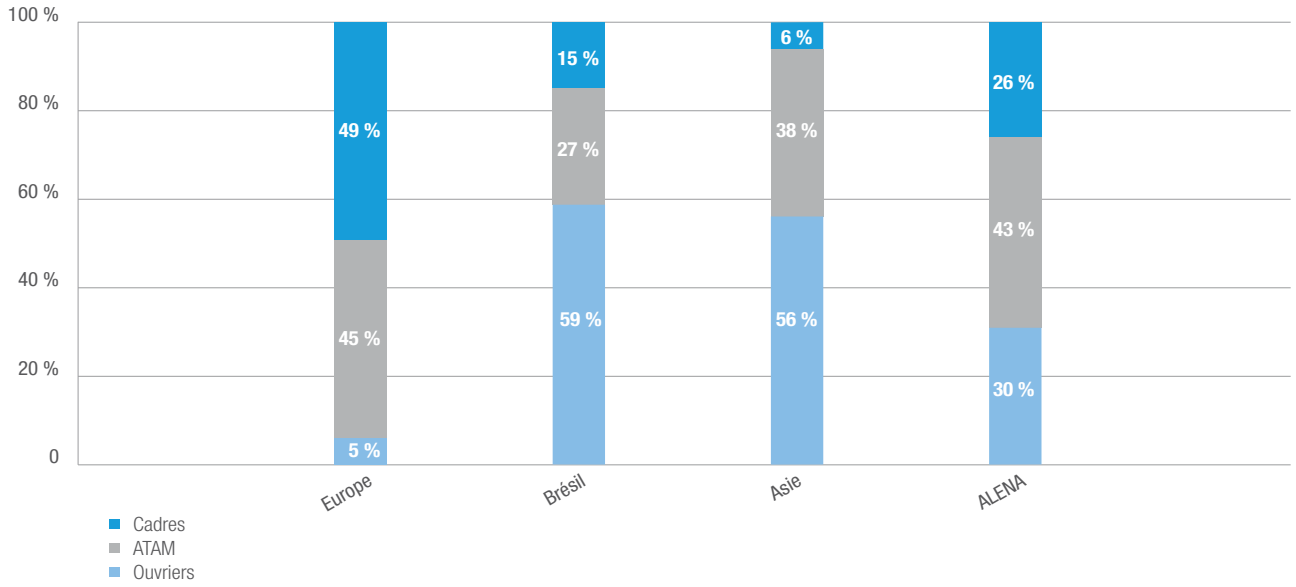

DÉPARTS

En 2014, ☑12 % en moyenne des salariés sous contrat permanent ont quitté le Groupe, soit un taux en hausse par rapport à fin 2013 (9 %). Cette augmentation touche de manière identique toutes les catégories professionnelles.

Les départs concernent en premier lieu le Brésil mais aussi l'Europe et les États-Unis.

Les pourcentages de turnover (nombre de départs rapporté à l'effectif permanent) par zone géographique sont les suivants :

Taux de turnover

(% de départs par rapport à l'effectif permanent)	2013	2014
Brésil	10 %	14 %
Asie	6 %	9 %
Europe	7 %	9 %
ALENA	14 %	17 %
TOTAL	**9 %**	**☑ 12 %**

Motifs de fin de contrat de travail

	Retraite		Démission		Licenciement		Autres motifs	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Europe	46 %	53 %	21 %	20 %	20 %	13 %	12 %	14 %
Brésil	14 %	16 %	12 %	12 %	71 %	70 %	2 %	2 %
ALENA	5 %	4 %	45 %	51 %	40 %	37 %	9 %	8 %
Asie	7 %	5 %	65 %	69 %	19 %	21 %	9 %	5 %
TOTAL	**21 %**	**24 %**	**25 %**	**27 %**	**46 %**	**41 %**	**7 %**	**8 %**

Au Brésil, compte tenu de la réglementation du travail, le licenciement est le mode de rupture habituel des contrats.

En Chine, le taux de démissions est traditionnellement et culturellement très élevé.

Aux États-Unis, les départs intervenus en 2014 résultent principalement de démissions.

En Europe, plus d'un départ sur deux intervient pour cause de retraite.

4.2.1.3 Organisation du temps de travail

RYTHME DE TRAVAIL

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24h/24h) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé dans la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

DURÉE DU TRAVAIL

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des deux derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacun des pays, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit. La France a dû avoir recours au chômage partiel (47 000 heures) pour faire face à la sous-activité.

	Nombre moyen d'heures travaillées par salarié		Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année	
	2013	2014	2013	2014
Allemagne	1 480	1 497	116	117
Brésil	2 022	2 021	117	118
Chine	2 173	2 128	255	219
États-Unis	2 154	2 244	315	403
France	1 515	1 509	29	34
Mexique	2 674	2 692	167	236
Royaume-Uni	2 158	2 192	162	188

Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel permanent (personnel inscrit) y compris les cadres.

HORAIRES INDIVIDUALISÉS ET TEMPS PARTIEL (FRANCE)

En France, la quasi-totalité du personnel ATAM bénéficie d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service.

92 salariés (en France : 26 ouvriers, 41 ATAM et 25 cadres) ont, en 2014, exercé leurs fonctions à temps partiel, pour un motif d'ordre personnel ou sur prescription médicale (mi-temps thérapeutique).

À titre expérimental, une formule de télétravail a été mise en place au siège social après concertation avec les représentants du personnel.

ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, maternités, accidents de travail et de trajet) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe, pour chaque pays, dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

Taux d'absentéisme	2013	2014
Europe	5,5 %	5,6 %
Brésil	3,6 %	3,0 %
ALENA	1,3 %	1,4 %
Asie	1,1 %	1,1 %
TOTAL	**3,5 %**	**3,4 %**

4.2.2 Sécurité et santé

4.2.2.1 Sécurité

Engagement de performance responsable

> Assurer la sécurité et protéger la santé de nos collaborateurs

> Offrir à chacun de bonnes conditions de travail

INDICATEUR

TRIR : taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées).

OBJECTIF 2014

Atteindre un **TRIR de 5.**

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2014

Le Groupe a dépassé son objectif et a atteint un **TRIR de 4,2**. Entre 2008 et 2014, le TRIR et le taux de fréquence des accidents avec arrêt (LTIR) ont diminué de 86 %.

OBJECTIF 2015

Poursuivre les efforts afin de réduire le **TRIR à 4,0.**

La sécurité constitue la première priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière. Fin 2014, les sites certifiés OHSAS [1] représentent 99,2 % de la production exprimée en tonnes.

En 2008, le Groupe a lancé un programme ambitieux d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2008-2010), dénommé « CAPTEN Safe ». Animé par la volonté de créer une rupture et d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, ce programme a permis d'obtenir une progression très sensible de la performance du Groupe (voir graphique ci-dessous). Fort de ce succès et dans un souci d'amélioration continue et permanent de la culture sécurité du Groupe, Vallourec a mis en œuvre dès 2011 un nouveau programme d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2011-2013), dénommé « CAPTEN+ Safe », qui a permis de poursuivre la progression de la performance en matière de sécurité. Entre 2008 et 2014, le taux de fréquence des accidents avec arrêt (LTIR) a diminué de 86 %.

Le Groupe a en outre décidé de suivre le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (TRIR) [2], qui est passé de 31 en 2008 à 4,23 en 2014. Au niveau de chaque site, les situations dites de « presqu'accident » font l'objet de fiches d'observations systématiques qui sont analysées puis communiquées par l'encadrement.

Fin 2014, le LTIR [2] s'est établi à ☑ 1,32 et le taux de gravité des accidents [3] à 0,06, tous deux en nette diminution par rapport à 2013. Malgré ces résultats, le Groupe a eu à déplorer deux accidents mortels parmi ses salariés en 2014 [4] (contre trois en 2013 et deux en 2012 – aucun accident mortel en 2011 [5], et reste plus que jamais mobilisé sur les enjeux de sécurité.

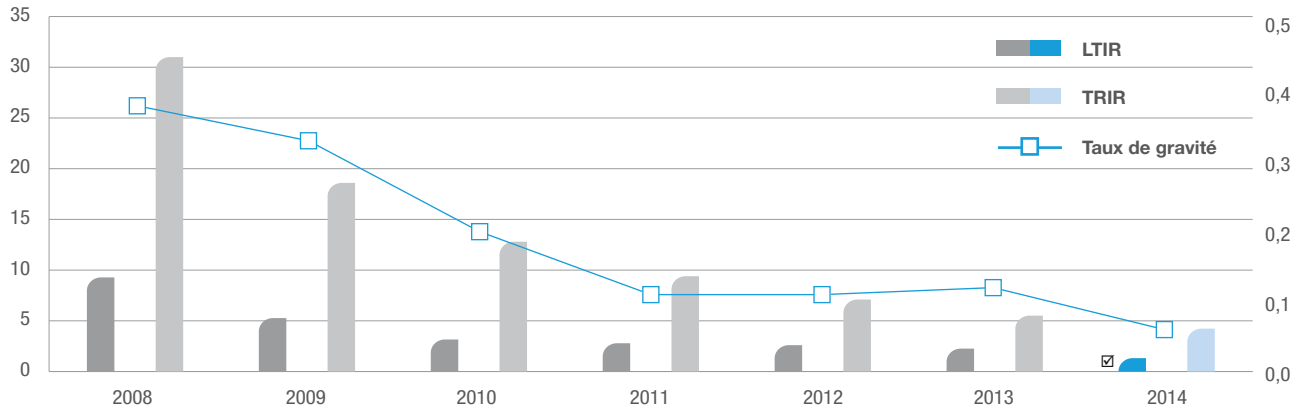

(1) OHSAS 18001 : Référentiel international relatif à la santé et à la sécurité au travail, publié en 2001 sous l'autorité de l'Organisation Internationale du Travail.

(2) Sur la base des effectifs du Groupe et des intérimaires.

(3) Sur la base des effectifs du Groupe et hors intérimaires.

(4) Sur la base des effectifs du Groupe et des intérimaires, hors sous-traitants.

(5) Sur une base comparable à celle de 2012 (deux accidents mortels ayant été néanmoins recensés chez les sous-traitants).

À chaque fois qu'un accident avec arrêt ou qu'un événement qui aurait pu avoir de graves conséquences se produit, le *Group Management Committee* (GMC) en est immédiatement informé.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- la mise en place de comités de pilotage à tous les niveaux de l'entreprise ;
- des visites de sécurité (plus de 32 000 visites en 2014) ;
- le déploiement permanent d'une évaluation du risque en matière de sécurité et d'actions de prévention ;
- la mise en place de groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité (350 GAC en 2014).

En complément du programme d'amélioration de la sécurité, un plan d'action spécifique visant à prévenir les accidents mortels a été lancé dont les principales modalités sont les suivantes :

- l'analyse des risques ;
- la consignation des énergies lors d'interventions ;
- l'installation de barrières et de capotages de machines ;
- la lutte contre les comportements complaisants.

Pour les sites dont la performance est inférieure à la moyenne ou dont le risque d'accidents mortels est élevé, le Groupe a mis en place un plan de surveillance renforçant l'implication de la chaîne hiérarchique du site et comportant les principales mesures suivantes :

- l'observation sur le terrain de la performance du programme de la gestion des risques ;
- le responsable hiérarchique du Directeur de chaque site procède lui-même à la visite sécurité du site en présence du responsable sécurité, audite le fonctionnement des groupes de projet locaux, s'assure que les 12 « Règles d'or » en matière de sécurité sont connues et respectées.

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont essentielles au moment de l'intégration dans le Groupe et font l'objet de rappels réguliers. Les programmes concernent le personnel temporaire au même titre que le personnel permanent. Aux États-Unis, au Brésil et en Europe, un programme original de formation à la sécurité par e-learning permet de tester de manière permanente la connaissance et la compréhension des règles de sécurité par le personnel.

Chaque année, une journée est consacrée à la sécurité dans tous les sites du Groupe. Elle est l'occasion de sensibiliser de multiples manières tous les salariés notamment au travers d'ateliers spécifiques (risques pour les mains, manutention des charges, conduite des chariots élévateurs, exercices d'évacuation…) pendant lesquels la production est interrompue. Un grand nombre de cadres dirigeants se déplacent spécialement sur les sites pour cet événement. Cette journée est également l'occasion de distinguer le site le plus performant en matière de sécurité.

En 2014, l'usine de Vallourec Oil & Gas Mexico a ainsi reçu le prix de la sécurité pour les actions mises en place et ses résultats : aucun accident constaté depuis plus de 20 mois.

De nombreuses opérations de sensibilisation sont également menées : campagnes de communication sur le thème des accidents aux mains ou aux yeux, audits croisés entre les usines, amélioration des plans de prévention en cas d'intervention d'entreprises extérieures.

La démarche « Safe Start® », qui repose sur le comportement individuel des employés et la capacité de prendre des initiatives en situation de risque a été lancée en 2012 et a été poursuivie en 2014.

Afin de marquer son attachement aux enjeux de la sécurité, le Conseil de Surveillance inclut depuis plusieurs années des objectifs de sécurité dans la part variable des membres du Directoire et dans celle des principaux managers en charge d'encadrer du personnel sur les sites soit environ plus de 2 000 cadres.

4.2.2.2 Santé

À l'instar de la sécurité, la santé constitue une préoccupation majeure et permanente du Groupe. Plusieurs actions de formation ont été menées dans ce domaine pour un total de 12 000 heures et ont rassemblé 2 560 participants.

Les réglementations relatives aux maladies d'origine professionnelle sont très différentes selon les pays, ce qui rend pour le moment difficile le recensement et la consolidation des données dans ce domaine. Néanmoins, les principaux risques associés aux activités du Groupe ont trait à la surdité, aux troubles musculo-squelettiques et affections pulmonaires.

L'enquête de satisfaction (Opinion) menée en 2013 dans l'ensemble des pays du Groupe aura permis – à travers des questions ciblées sur la perception par les salariés de leurs conditions de travail – d'identifier des pistes d'amélioration et de mesurer les évolutions sur cette problématique par rapport aux enquêtes précédentes. À titre d'exemple, Vallourec Tubos do Brasil améliore régulièrement les conditions de travail au niveau des postes individuels. Les décisions sont prises en comité « ergonomie » et « audiologie » pour traiter spécifiquement la problématique du bruit. Enfin, Vallourec Tubos do Brasil encourage les salariés à cesser de fumer, à pratiquer des activités sportives et à améliorer leur hygiène de vie.

Le Groupe mène diverses actions couvrant les principales préoccupations suivantes :

- la mise en place de services de santé pluridisciplinaires sur les sites, permettant de mener des actions de prévention auprès des salariés ; à ce jour le Groupe compte près de 80 personnels médecins et infirmiers ;
- l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité du travail : l'ergonomie est intégrée tant dans la conception que dans l'aménagement des postes de travail. En France, suite à l'accord sur la prévention de la pénibilité signé en 2012, les membres des comités de direction, les techniciens et chefs de projet ainsi que les salariés qui participent aux groupes de travail d'amélioration continue (70 en 2014) reçoivent une formation à l'ergonomie (140 personnes formées et 800 sensibilisés). Cette initiative française sera progressivement déployée mondialement ;
- la prévention des risques psychosociaux : avec l'aide des médecins du travail salariés du Groupe et le recours, le cas échéant, à des intervenants spécialisés, Vallourec aide ses salariés à gérer le stress au travail généré par les relations professionnelles ou la difficulté à concilier vie professionnelle et vie personnelle. En France, un accord a été signé avec les partenaires sociaux sur ce thème ;
- la prévention du risque chimique : l'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec. La base de données les répertoriant est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux de leurs évolutions

et réactions, et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs. Tous produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Les contrôles légaux des atmosphères de travail ont été réalisés et ont permis de conforter les évaluations des risques ;

- des plans de substitution des produits jugés critiques ont été définis et les équipes HSE, en lien avec la R&D et les fournisseurs, ont élaboré des programmes de tests et de qualification des produits de substitution. Ces programmes sont parfois longs et requièrent, dans certains cas, des adaptations ou modifications des processus de fabrication. Fin 2014, plus de 60 % (57 % en 2013) des 372 substances identifiées comme CMR [1] avaient été remplacées [2]. À ce titre, quatre plans d'actions spécifiques ont été déployés au niveau Groupe et portent sur :
  - les fibres céramiques réfractaires : Vallourec a écrit et diffusé une instruction unique couvrant l'ensemble des pays. Les matériaux contenant ce type de fibres présents dans les fours seront progressivement déposés lors des opérations de maintenance lorsqu'il existe une solution alternative. En 2014, les sites de Vallourec Star, l'aciérie de Saint-Saulve, Vallourec Tubes Déville-lès-Rouen et Vallourec Fittings ont procédé au remplacement des réfractaires et éliminé les fibres correspondantes,
  - les graisses au plomb : Les développements se poursuivent en interne et en partenariat avec les principaux fabricants de graisses pour la mise en œuvre de graisses non CMR en substitution des graisses au plomb et, en particulier, dans le cas d'une utilisation en milieu critique (haute température) pour lequel les graisses « propres » font aujourd'hui défaut. Les consommations en graisse au plomb ont baissé à 48,1 tonnes (soit 15 % des graisses utilisées) en 2014 contre 56,3 tonnes (soit 18 % des graisses utilisées) en 2013,
  - le chromage des mandrins : un test « semi-industriel » a été mené pour valider une solution alternative au chromage des mandrins – les essais se sont poursuivis en 2014 à Riesa afin d'exploiter de nouvelles pistes avec des spécialistes en revêtement. Des prototypes sont en cours sur le site de Youngstown pour évaluer les impacts sur le process industriel. Les essais devraient se poursuivre en 2015,
  - les phosphates de nickel : une solution mise au point avec un des fournisseurs a été validée et mise en application sur le site de Vallourec Oil and Gas France. D'autres solutions sont à l'étude avec deux autres fournisseurs afin de couvrir une distribution mondiale.

Enfin l'impact du risque chimique est également étudié dès le stade initial des projets R&D afin de prendre en compte tous les critères de prévention qui doivent y être associés.

4.2.3 Relations sociales

4.2.3.1 Organisation du dialogue social

Partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, au moins 82 % des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société.

- Au niveau européen, le dialogue s'organise à plusieurs niveaux :
  - un Comité européen, composé de 30 représentants français, allemands et britanniques se réunit au moins une fois par an alternativement en France ou en Allemagne. Il rencontre la Direction qui délivre des informations sur l'évolution des activités, les résultats et la stratégie du Groupe ;
  - un bureau du Comité européen siège par ailleurs cinq fois par an et rencontre régulièrement la Direction pour évoquer avec elle l'avenir du Groupe et les questions européennes. En 2014, les membres du bureau ont visité les implantations du Groupe en Chine pour mieux appréhender les enjeux de compétitivité de l'Europe ;
  - par ailleurs, les salariés actionnaires européens sont représentés au sein d'un conseil de surveillance des fonds d'actionnariat salarié. Ils rencontrent la Direction deux fois par an. C'est parmi eux qu'est désigné le représentant des salariés qui siège au Conseil de Surveillance de Vallourec.
- En France :

  Le Comité de Groupe comprend 20 représentants, choisis par les organisations syndicales parmi les élus des comités d'entreprise et se réunit une fois par an en présence du Directoire. Il reçoit des informations générales sur le Groupe (examen des comptes, activité, investissements, etc.). Il est assisté d'un expert-comptable. Il est également associé à la gestion des régimes de prévoyance et d'épargne salariale. Dans chaque société, des comités d'entreprise ou comités centraux d'entreprise, des comités d'établissement ou des délégués du personnel ainsi que des comités d'hygiène et sécurité et conditions de travail sont associés à la gestion de l'entreprise ou de l'établissement. Les comités d'entreprise gèrent les activités sociales (participation au financement des contrats santé, organisation de voyages, cadeaux de Noël, activités sportives…). Les organisations syndicales, qui ont obtenu plus de 10 % des voix aux élections des comités d'entreprise ou d'établissement, sont les interlocuteurs de la direction pour les négociations. En 2014, les négociations salariales ont donné lieu à signature d'accords dans la quasi-totalité des sociétés tandis que le dialogue social au niveau du Groupe a porté sur :
  - des mesures concrètes permettant l'accès des jeunes à un emploi stable et le maintien des seniors dans l'entreprise. Ces discussions se sont traduites par la signature d'un accord « Pour une gestion proactive de l'emploi dans le cadre du contrat intergénérationnel » ;

(1) Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 231-51 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations Cancérogènes [C], Mutagènes (M) et Toxiques pour la reproduction (R).

(2) Certains sites ont précisé leur inventaire. De nouvelles substances ont, par ailleurs, été officiellement classifiées comme CMR.

- des aménagements à apporter aux contrats de prévoyance afin d'assurer la conformité avec les nouvelles réglementations (portabilité, catégories objectives…) ;
- la simplification et la sécurisation des dispositifs d'épargne salariale.

Par ailleurs, un accord a été signé en septembre 2014 avec les trois organisations syndicales représentatives de la société Vallourec Tubes France pour la mise en œuvre de mesures sociales accompagnant le projet de réorganisation de l'aciérie et de la tuberie de Saint-Saulve. Les négociations, qui se sont déroulées avec les organisations syndicales en parallèle du déroulement de la procédure d'information consultation des comités d'établissements et du comité central d'entreprise, ont permis d'améliorer les mesures initialement prévues notamment par l'extension des mesures de volontariat retraite et la mise en place de mesures destinées à favoriser au maximum les reclassements internes.

- En Allemagne, les relations sociales sont organisées selon les principes de la codétermination, conformément aux dispositions de la loi sur les comités d'entreprise du 15 janvier 1972 *(Betriebsverfassungsgesetz)*.

  Le comité d'entreprise *(Betriebsrat)*, dont les membres sont élus par le personnel, représente les salariés. Il est associé aux décisions qui concernent les affaires internes de l'entreprise et donne son accord préalable dans un certain nombre de domaines touchant à la gestion du personnel. Il est étroitement associé aux questions relatives à la sécurité. L'employeur ne prend part aux réunions que s'il est invité, ou si celles-ci se tiennent à sa demande.

  Un comité économique *(Wirtschaftsausschuß)* assiste le comité d'entreprise. Il se réunit une fois par mois en présence de l'employeur. Les cadres disposent d'une instance de concertation spécifique : le *Sprecherausschuß*.

  En 2014, les principaux accords ont porté sur les salaires (négociation qui s'effectue au niveau de la branche), les contrats de travail et les dispositifs de retraite anticipée. Les discussions ont également porté sur des mesures d'adaptation à la nouvelle charge de production centrées principalement sur le non-remplacement des départs.

- Au Royaume-Uni, la représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire de quatre organisations syndicales dont trois représentent le personnel ouvrier et une le personnel administratif et technicien. En 2014, les négociations ont porté sur les modalités d'accompagnement des conditions climatiques exceptionnelles et la révision des règles relatives aux absences, à la discipline et aux horaires flexibles.
- Au Brésil, la majorité du personnel est représentée par un syndicat. Le *Conselho Representativo dos Empregados* (CRE) assure la représentation des employés et permet une concertation sur les questions internes telles que notamment la sécurité, les conditions de travail, les promotions et les mutations. Les organisations syndicales sont représentées par des salariés, désignés par le syndicat et payés par Vallourec. Les négociations menées en 2014 au niveau de la branche professionnelle ont abouti à un accord qui traite de l'ensemble des sujets sociaux, tels que la politique salariale, les conditions de travail, les horaires, la sécurité et la santé, les mesures spécifiques applicables aux femmes. Des instances spécifiques chargées d'améliorer la sécurité avec des représentants élus par les salariés se réunissent aussi tous les mois.
- Au Mexique, le syndicat représente principalement les ouvriers et employés auxquels s'appliquent les accords collectifs. Pour cette population salariée dont la liste est établie par voie d'accord, le syndicat, pour lequel la cotisation et l'adhésion sont obligatoires, peut proposer des candidats à l'embauche. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature.
- Aux États-Unis, les salariés se prononcent régulièrement, conformément à la réglementation locale, par vote sur le mode de représentation du personnel et ont choisi jusqu'à présent l'absence de syndicat dans l'entreprise. Une nouvelle consultation des salariés organisée en 2014 a encore confirmé ce choix. Le dialogue social s'organise donc autour de rencontres très fréquentes sur le terrain entre la Direction et le personnel.
- En Chine, lorsque le syndicat national est représenté dans l'usine par un salarié, celui-ci est l'interlocuteur direct de la Direction pour tout ce qui concerne le personnel. S'il n'existe pas de représentant du syndicat, le dialogue social s'organise par contact direct entre les ouvriers et la Direction via des instances ad hoc.

4.2.3.2 Enquête interne Opinion

Vallourec pratique à intervalles réguliers une enquête auprès de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde pour connaître leur perception, leurs attentes et leurs préoccupations et mesurer leur niveau d'engagement. La dernière enquête, menée en 2013, a obtenu un bon score de participation (73 % de taux de réponse) et fait apparaître un haut niveau de satisfaction et de fierté d'appartenance à l'entreprise ainsi qu'une bonne appréciation des conditions de travail et du niveau d'autonomie laissé aux salariés.

En 2014, chaque entité a mis en place des groupes de travail pour définir les actions prioritaires à mener en fonction des attentes de ses collaborateurs. La mise en œuvre de ces plans d'action s'est déroulée localement au second semestre 2014 et se poursuit en 2015. La Direction des Ressources Humaines s'assure qu'ils répondent aux standards d'excellence définis au niveau du Groupe, parmi lesquels la communication d'instructions et d'objectifs clairs et la reconnaissance de la performance. Elle accompagne également les Ressources Humaines locales dans la définition des objectifs liés à ces standards d'excellence.

L'ambition de l'enquête Opinion est de mesurer, pour mieux les renforcer, l'engagement et la motivation des collaborateurs, qui sont des leviers essentiels de l'excellence opérationnelle.

4.2.3.3 Communication interne du Groupe

La communication interne a pour ambition de susciter et de nourrir l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des salariés du Groupe dans le monde. Vallourec entretient le dialogue avec eux et les informe à travers différents canaux :

- l'intranet *Vallourec Inside* touche environ 12 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays. Il diffuse en temps réel des informations relatives à la stratégie, aux objectifs et aux résultats et promeut les réalisations des équipes à travers le monde. Une *e-newsletter* bimensuelle relaie l'actualité du site. *Vallourec Inside* propose également à chacun la possibilité d'ouvrir des espaces collaboratifs qui favorisent le travail en réseau et accroissent la réactivité et la performance. Plus de 3 600 personnes sont réunies dans environ 220 espaces consacrés aux principales thématiques du Groupe (procédés de fabrication, métiers, recherche et innovation) ;

- Vallourec Info, le magazine de tous les salariés, offre à chaque collaborateur une vision d'ensemble de l'actualité du Groupe, dans la langue de son pays. La diffusion rapide d'informations clés se fait également sous forme d'affichage dans les établissements du Groupe ;
- une communication spécifique à certains projets sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – la sécurité, l'éthique et les valeurs, l'environnement –, ou les mobilise dans les moments forts (souscription au plan d'actionnariat salarié « Value », enquête interne « Opinion »…) ;
- lors des conventions annuelles ou de réunions locales, l'équipe dirigeante du Groupe va à la rencontre des managers pour des temps d'information et d'échanges.

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et sociétés, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets…).

4.2.4 Rémunérations et avantages

4.2.4.1 Masse salariale

En 2014, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 1 236 millions d'euros (1 186 millions d'euros en 2013) dont :

- 856 millions d'euros au titre des salaires (809 millions d'euros en 2013) ;
- 54 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement (56 millions d'euros en 2013) ;
- 11 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance (15 millions d'euros en 2013) ;
- 312 millions au titre des charges sociales (302 millions d'euros en 2013).

L'augmentation de 4,2 % de la masse salariale par rapport à l'année précédente résulte des effets combinés des politiques salariales et des variations des devises par rapport à l'euro.

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

	Répartition de la masse salariale		Répartition des effectifs moyens	
	2013	2014	2013	2014
Allemagne	23 %	22 %	18 %	17 %
Brésil	22 %	21 %	33 %	36 %
Chine	1 %	1 %	3 %	3 %
États-Unis	17 %	18 %	11 %	11 %
France	30 %	29 %	24 %	22 %
Mexique	1 %	1 %	1 %	1 %
Royaume-Uni	3 %	4 %	2 %	3 %
Divers	3 %	4 %	8 %	7 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

4.2.4.2 Salaires moyens

La politique de rémunérations de Vallourec repose sur des rémunérations motivantes et équitables compte tenu des conditions du marché local de l'emploi, incluant des mécanismes d'intéressement aux résultats.

Le salaire moyen en France intègre l'ensemble des salaires, y compris ceux des équipes de direction du Groupe.

Salaires moyens y compris intéressement et charges sociales

	Salaires moyens y compris intéressement 2014 *(en euros)*	Dont % charges sociales 2014
Allemagne	69 630	20 %
Brésil	31 380	63 %
Chine	18 570	26 %
États-Unis	83 520	28 %
France	68 520	46 %
Mexique	28 540	15 %
Royaume-Uni	73 580	22 %

4.2.4.3 Intéressement et participation

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2014, ils ont représenté 54 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

4.2.4.4 Actionnariat salarié

En 2014, le Groupe a reconduit :

- pour la septième année consécutive, un plan d'actionnariat salarié « Value », dénommé « Value 14 », au bénéfice des salariés dans 13 pays. Près de 2 salariés sur 3, soit 63,5 % des effectifs éligibles, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Ce taux de participation témoigne de l'attachement des collaborateurs de Vallourec à leur entreprise et de leur confiance dans la stratégie et l'avenir du Groupe. Les actions détenues par les salariés représentent 7,61 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2014, contre 7,37 % au 31 décembre 2013 ;
- pour la sixième année consécutive, un plan d'attribution sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 130 062 actions de performance, à raison d'un maximum de six actions de performance par bénéficiaire, au profit de 21 677 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Russie.

4.2.4.5 Autres avantages

Dans la quasi-totalité des pays à l'exception de l'Afrique et du Moyen-Orient, les salariés bénéficient d'un système de couverture santé pour eux-mêmes et leur famille. Lors de leurs déplacements professionnels, une assistance médicale leur garantit une prise en charge dans les meilleures conditions.

De multiples activités, à caractère social, sportif ou culturel sont organisées au sein des filiales. Elles prennent des formes différentes selon les structures : orchestres ou chorales d'entreprises, organisation de voyages touristiques, financement de colonies de vacances pour les enfants, organisation de compétitions sportives, organisations de fêtes. Ces activités, dont le but est de rassembler en dehors du strict cadre professionnel, viennent soutenir et renforcer les liens entre les salariés.

4.2.5 Développement des collaborateurs

4.2.5.1 Processus de gestion des talents

Vallourec accompagne ses salariés tout au long de leur carrière pour révéler et cultiver leurs talents grâce à plusieurs programmes et initiatives déployés au sein du Groupe.

TALENT 360

Entretiens annuels

Le système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 », utilisé à travers le Groupe, est l'un des outils d'évaluation des compétences, de gestion des objectifs et du potentiel de la population cadres. La mise en œuvre de cet outil, qui s'est accompagnée d'une forte mobilisation de tous les managers, a permis de standardiser et de systématiser la pratique des entretiens individuels sur une base annuelle. Cet outil est également accessible aux techniciens et agents de maîtrise dans certains pays, notamment la France.

Dans les pays où ce dispositif est en place, les taux de réalisation des entretiens annuels de la population cadre sont supérieurs à ☑95 %.

En 2014, l'harmonisation du processus de gestion des talents et l'extension à des populations non-cadres ont été poursuivies.

« Job posting »

Afin de permettre aux collaborateurs cadres de saisir les opportunités d'évolution au sein de l'organisation, les postes à pourvoir sont publiés sur Talent 360, qui offre la possibilité de postuler en ligne.

REVUE DES COLLABORATEURS ET PLANS DE SUCCESSION

La revue du personnel, pilotée par la Direction des Ressources Humaines en lien avec les sites et les Divisions, est un processus indispensable pour s'assurer que le Groupe dispose des talents nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Elle permet également d'identifier et de développer le potentiel des collaborateurs pour les faire évoluer au sein de l'organisation à court, moyen et long terme.

Cette revue du personnel, fondée sur des critères de performance et de potentiel, permet la construction de véritables parcours de carrière en s'appuyant sur des leviers tels que la formation, la mobilité interne et l'expatriation.

Vallourec a également généralisé les plans de succession afin de s'assurer que les postes clés sont pourvus avec les compétences nécessaires.

PROGRAMME EXPERTS

Créé en 2010, le programme Experts a pour objectif de reconnaître les collaborateurs spécialistes des processus liés au cœur de métier de Vallourec tels que la fabrication de l'acier, le laminage, le traitement thermique, le filetage ou encore le soudage.

Le Programme Experts encourage et valorise les parcours individuels dans ces métiers et permet à Vallourec de développer sa compétitivité pour satisfaire des marchés de plus en plus exigeants.

Fin 2014, le Groupe comptait 317 Experts à travers le Groupe.

4.2.5.2 Formation

Sur un marché évolutif et compétitif, Vallourec a un besoin croissant de personnel formé, motivé et capable de s'adapter aux changements des métiers et des marchés. Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant d'évoluer dans leur carrière, tout en développant leurs compétences.

Outre les formations décidées en central par la direction Formation Groupe, chaque société élabore, chaque année, son plan de formation en cohérence avec les orientations pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques sont ainsi mis en place pour répondre localement aux exigences réglementaires ou du marché.

En 2014, plus de 513 597 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés, pour un montant représentant 1,40 % de la masse salariale (coûts pédagogiques et rémunération des stagiaires par rapport à la rémunération hors charges). Le léger retrait de l'effort de formation par rapport à 2013 (582 000 heures pour un montant représentant 1,74 % de la masse salariale) reflète pour partie la mise en œuvre d'un programme global d'économies qui a touché l'ensemble des postes de dépenses et pour partie la progression d'une démarche qui permet une optimisation des coûts.

La proportion de personnes formées dans l'année – c'est-à-dire ayant reçu au moins sept heures de formation cumulées sur l'année – est de 61 %.

Salariés formés au moins 1 journée par an (en cumul)

	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Europe	30 %	35 %	12 %	13 %	11 %	11 %	53 %	59 %
Brésil	49 %	43 %	9 %	10 %	13 %	13 %	71 %	66 %
ALENA	46 %	44 %	11 %	12 %	14 %	14 %	71 %	70 %
Asie	32 %	28 %	9 %	9 %	5 %	6 %	46 %	43 %
TOTAL GROUPE	**40 %**	**38 %**	**11 %**	**11 %**	**11 %**	**12 %**	**62 %**	**61 %**

En 2014, chaque salarié du Groupe a, en moyenne, passé 22h à se former (25h au Brésil, 22h en Europe, 18h dans la zone ALENA et 16h en Asie).

Type de formations dispensées

	% formation technique et professionnelle		% formation Hygiène, Sécurité et Environnement		% autres formations (management, informatique, langues…)	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Europe	54 %	48 %	20 %	29 %	26 %	24 %
Brésil	18 %	15 %	34 %	38 %	48 %	47 %
ALENA	34 %	20 %	42 %	40 %	20 %	41 %
Asie	36 %	46 %	18 %	14 %	46 %	40 %
TOTAL GROUPE	**36 %**	**31 %**	**28 %**	**33 %**	**35 %**	**36 %**

VALLOUREC UNIVERSITY

Depuis sa création en 2011, l'ambition de Vallourec University est d'être un lieu d'excellence où employés et clients se rencontrent pour créer et partager une culture commune et enrichir leurs connaissances par un apprentissage continu. Elle vise à renforcer certaines valeurs importantes pour Vallourec aujourd'hui : l'orientation client, la créativité, l'innovation et le respect des personnes et des différences culturelles.

Vallourec University offre des programmes de formation pour les salariés de Vallourec à travers le monde. Ces formations peuvent être délivrées localement par les relais de Vallourec University dans les principaux pays, en central dans le cadre de programmes internationaux organisés le plus souvent en Europe, ou en e-learning via la plateforme de formation dédiée : le *Learning Management System* (LMS).

L'ensemble des formations initiées et déployées par Vallourec University doivent répondre aux objectifs suivants :

- assurer une compréhension commune des valeurs de Vallourec et de la culture d'entreprise ;
- favoriser l'excellence stratégique, managériale et technique pour développer l'avantage concurrentiel du Groupe.

Pour atteindre ces objectifs, Vallourec University a développé quatre principes (« expérimenter, échanger, apprendre et appliquer ») à la base de toutes ses formations. Les participants ont l'occasion d'échanger sur leurs expériences et d'acquérir de nouvelles connaissances en alternant les modules théoriques et pratiques, en appliquant et adaptant les méthodes apprises à leurs besoins spécifiques. Les formations sont systématiquement liées aux objectifs stratégiques du Groupe, des Divisions et des équipes.

Vallourec University propose une offre de formation sur mesure et veille à développer les compétences de l'ensemble du personnel du Groupe en cohérence avec la stratégie du Groupe. Son centre d'apprentissage est fondé sur quatre piliers majeurs :

- le « leadership », qui prépare à gérer les difficultés spécifiques rencontrées dans les missions de management et de leadership ;
- la formation à la demande, qui se concentre sur des thèmes importants aujourd'hui chez Vallourec tels que la formation interculturelle, la gestion de projet, la prise de parole en public et la finance pour les non-spécialistes ;
- la formation fonctionnelle, qui vise à améliorer les compétences pratiques et techniques pour chaque « famille » de métiers ;
- la formation à l'excellence opérationnelle, qui dispense une expertise relative aux processus et aux technologies dans le cadre des priorités et des lignes directrices du Groupe, notamment en vue de contribuer au développement d'une culture d'entreprise unifiée.

Les activités de Vallourec University sont structurées autour de trois branches : le *Learning Center*, les *Think Tanks* et les *External Stakeholders*. Le *Learning Center* est la branche principale et couvre toutes les actions de formation. Ses modules sont mis en œuvre au niveau national et international, visent le développement continu et l'amélioration des compétences des collaborateurs pour satisfaire aux exigences spécifiques de chaque niveau de responsabilité et des différentes zones géographiques.

Les *Think Tanks* ont trois objectifs principaux : la gestion du changement, l'orientation client et l'innovation. Les deux premiers objectifs visent à intégrer la gestion du changement individuel et organisationnel pour assurer l'atteinte des résultats de Vallourec. Les « Innovation workshops » sont conçus pour développer les modes de pensée innovants et créatifs et déploient des méthodes de résolution des problèmes.

Les activités à l'attention des *External Stakeholders* visent à améliorer l'image de marque auprès des clients et des fournisseurs, en leur offrant les formations « business knowledge » et « Tubular Essentials ». Cela contribue également à attirer de nouveaux talents, en renforçant la marque employeur de Vallourec.

Vallourec University s'est doté d'un *Learning Management System* (LMS), outil de gestion de la formation offrant aux salariés un accès plus direct à la formation. Cet outil, visant à améliorer la gestion et l'accès à la formation, est déployé progressivement dans le Groupe depuis mai 2012. Il permet un suivi rigoureux des temps et des budgets de formation, offre la possibilité aux salariés de consulter l'offre de formation disponible dans le Groupe, d'effectuer directement leurs demandes de formations pour eux-mêmes ou pour leurs collaborateurs, de consulter leur historique de formation et celui de leurs collaborateurs.

Grâce à cet outil, Vallourec University offre désormais des formations sur mesure ou génériques, déployées rapidement dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *Blended Learning* où les formations en face à face sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en e-learning, permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle. Au cours des prochaines années, Vallourec University continuera à développer une gamme de nouvelles formations en face à face et en e-learning.

En 2014, 844 collaborateurs ont participé à des programmes internationaux de formation.

L'année 2014 a également été marquée par la montée en puissance de la formation à distance et l'adoption de nouvelles habitudes d'apprentissage. Des programmes de conformité à la légalité et à l'éthique ont été déployés en e-learning auprès de l'ensemble des ATAM et cadres du Groupe. Le nombre d'heures de formation dispensé à distance s'est élevé à 34 210 heures en 2014 (heures comptabilisées par le *Learning Management System*).

APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE

Afin d'assurer au mieux le transfert et l'amélioration du savoir-faire dans le contexte du déséquilibre de la pyramide d'âge en Europe, et d'accueillir un plus grand nombre de jeunes talents disposant d'un cursus de formation adapté aux besoins de ses activités, le Groupe maintient un programme dynamique d'apprentissage en Allemagne avec 262 apprentis en moyenne en 2014 (259 apprentis en 2013) et en France, où 210 alternants ont suivi leur cursus de formation en 2014, soit une augmentation de 22 % par rapport à fin 2013. Le Brésil compte 166 apprentis et le Royaume-Uni 32.

4.2.6 Diversité et égalité des chances

Dans le cadre du déploiement de la Charte d'éthique (voir *supra* section 4.1. « Éthique »), une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination a été réalisée à partir d'exemples du quotidien.

En France, la formation des cadres managers comprend un module spécifique sur ce sujet.

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction conduite auprès des salariés en 2013, 76 % d'entre eux se sont déclarés d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle *« Vallourec comprend et encourage la diversité au sein de ses salariés (par exemple en matière de sexe, origine ethnique ou géographique, religion, âge, nationalité, handicap, etc.). »*

4.2.6.1 Diversité

PARITÉ HOMMES/FEMMES

La politique du Groupe, définie par le Directoire, s'articule autour des deux objectifs suivants :

- le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels, et en particulier ceux de la production ; et
- l'accession des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

Des indicateurs ont été mis en place afin d'assurer le suivi et la traçabilité des actions entreprises par le Groupe. Suivis par une commission spécifique animée par un membre du *Group Management Committee* (GMC), ils portent sur :

- le pourcentage de femmes occupant des postes cadres opérationnels en production, commercial et Recherche et Développement : au 31 décembre 2014, 12 % de ces postes sont occupés par des femmes ;
- le pourcentage des femmes identifiées – dans les plans de succession issus d'une démarche de GPEC [(1)] – pour prendre à court terme des fonctions de direction : au 31 décembre 2014, ce taux s'établit à 9 % ;
- le nombre de femmes qui occupent actuellement une fonction de direction : au 31 décembre 2014, 6 % des postes de direction sont occupés par des femmes.

Des plans d'action ont été déployés en France à la suite des accords négociés sur ce sujet. Ils incluent des actions de communication auprès des établissements d'enseignement pour attirer les candidatures féminines et de sensibilisation des managers en fonction, ainsi que la mise en place d'équipements adaptés (vestiaires en usine par exemple). Les enquêtes de rémunérations n'ont pas montré de différence de traitement entre les hommes et les femmes. Elles sont régulièrement renouvelées.

En Allemagne, le recours au travail à temps partiel fait partie des solutions mises à disposition des salariés parents pour faciliter l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

DIVERSITÉ CULTURELLE

En tant que groupe international, Vallourec est confronté aux problématiques de diversité culturelle. Dans cette perspective, les cadres qui sont amenés à faire travailler des équipes pluriculturelles bénéficient d'un programme de formation adapté.

Par ailleurs, une moyenne de 150 salariés, d'origines diverses, bénéficient d'une expérience d'expatriation pour une durée variable de un à trois ans dans une vingtaine de pays différents.

4.2.6.2 Égalité des chances

HANDICAPS

À fin 2014, 3 % des collaborateurs du Groupe présentaient un handicap ou une restriction médicale obligeant à un aménagement de leur poste (2,51 % à fin 2013) :

- en Allemagne et en France : la priorité est donnée au maintien de l'emploi des collaborateurs présentant un handicap par l'aménagement des postes ou des horaires de travail ;
- au Brésil, en partenariat avec le gouvernement, Vallourec Tubos do Brasil mène un programme de réhabilitation pour permettre aux salariés handicapés de continuer à mener leur activité professionnelle.

SENIORS

Dans le cadre de l'accord pour une gestion proactive de l'emploi dans le cadre du contrat intergénérationnel, plusieurs engagements ont été pris vis-à-vis des salariés seniors et, en particulier :

- un objectif de maintien dans l'emploi (à hauteur de 20 % de l'effectif) et d'embauche (au moins 15 % des embauches doivent concerner les salariés de 45 ans et plus, et au moins 1 % des embauches doivent concerner des salariés de plus de 55 ans) ;
- des jours de repos spécifiques pour les salariés de plus de 50 ans qui exercent un travail posté ;
- un congé de fin de carrière permettant, pour les salariés en travail posté, un passage à temps partiel ou une anticipation du départ en retraite de 2 ou 3 mois selon l'ancienneté dans le régime posté ;
- l'organisation de formations afin de faciliter la transition entre la vie professionnelle et la retraite.

(1) Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

4.3 Relations avec les parties prenantes

4.3.1 Relations avec les collaborateurs

Engagement de performance responsable

> Former et motiver nos collaborateurs grâce au développement des compétences, à la valorisation des expertises, à la promotion des talents et au développement des carrières

INDICATEUR

Résultat de l'enquête interne « Opinion » (taux de satisfaction des collaborateurs). Cette enquête est menée tous les 2 ou 3 ans.

RÉALISATION 2014

Sur la base d'un **taux de satisfaction de 76 %** exprimé lors de l'enquête réalisée en 2013, des plans d'action ont été bâtis localement afin de répondre aux attentes exprimées. Leur mise en œuvre s'est déroulée en 2014 et se poursuit en 2015.

La prochaine enquête devrait intervenir en 2016.

La politique sociale est présentée en intégralité dans la section 4.2 « Politique sociale » (voir *supra* p. 64).

4.3.2 Relations avec les clients

Dans le but de renforcer la relation de proximité avec ses clients, le Groupe a mis en place un suivi particulier des principaux clients (environ une cinquantaine) appelés « Key accounts » et « Key Development Customers ». Chacun d'eux se voit dédier un manager, véritable ambassadeur du client, dont le rôle consiste à structurer la relation avec une vision long-terme, à identifier les attentes clés du client, mettre en place un plan d'action spécifique régulièrement suivi au niveau du *Group Management Committee* et mesurer en permanence la satisfaction du client. Ce programme a nécessité le déploiement de formations adaptées et donne lieu à des échanges de bonnes pratiques entre responsables concernés.

Pour répondre aux attentes ainsi identifiées, le Groupe construit ses offres, y compris financières, avec ses principaux clients. En vue d'optimiser la création de valeur au bénéfice de ces derniers, Vallourec combine innovation produits et services. Cette approche intègre notamment une évaluation des impacts environnementaux des produits tout au long de leur vie industrielle, depuis la fabrication jusqu'au démantèlement. À cette fin, le Groupe développe des programmes de R&D spécifiques et des initiatives multi-divisions.

Cette approche est indissociable des efforts du Groupe pour élever le niveau de qualité de ses produits ainsi que celui des prestations associées. À titre d'exemple, le délai de traitement des défauts de qualité ou de logistique a été très significativement accéléré.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Cette thématique n'est pas applicable à l'activité du groupe Vallourec. En effet, les produits fabriqués par le Groupe sont destinés à des industriels qui les mettent en œuvre ou les transforment. Ils sont vendus soit directement au client final, soit à des distributeurs qui les vendent à leur tour pour des applications diverses. Ils ne sont jamais mis à disposition des consommateurs individuels. Par ailleurs, les produits sont faits d'acier, métal qui ne présente aucun danger pour la santé publique. Il convient de signaler que l'acier n'est pas concerné par la réglementation « Reach » et que les résultats de l'analyse de cycle de vie conduite sur deux types de tubes ont montré un très faible niveau de toxicité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

4.3.3 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

Engagement de performance responsable

> S'appuyer sur un réseau de fournisseurs fiables et responsables

INDICATEUR

Nombre de fournisseurs engagés dans la démarche d'évaluation formelle menée par Vallourec en matière de responsabilité sociale et environnementale.

RÉALISATION 2014

Au 31 décembre 2014, **576 fournisseurs** étaient impliqués dans la démarche, en progression par rapport à 2013 (315 fournisseurs engagés).

OBJECTIF 2015

Impliquer cumulativement **750 fournisseurs** dans la démarche d'évaluation formelle du Groupe.

En 2014, les achats du Groupe ont atteint 4 174 millions d'euros et se sont répartis géographiquement comme suit : 44 % en Europe, 22 % en Amérique du Nord, 27 % en Amérique du Sud et 7 % dans le reste du monde.

4.3.3.1 Achats locaux

Vallourec attache une importance particulière à l'impact territorial, économique et social de ses activités sur les populations riveraines ou locales.

Les achats locaux, dont le montant est estimé en 2014 à près de 1,9 milliard d'euros, ont représenté environ 45 % des achats (part analogue à celle de 2013) et contribué directement au soutien de l'économie locale. Il s'agit principalement des achats portant sur la ferraille, l'intérim, certaines prestations informatiques, des opérations de sous-traitance, de maintenance, de fournitures et de prestations ordinaires pour satisfaire les besoins de la production ou hors production. Les fournisseurs concernés sont en général capables d'intervenir dans la journée si nécessaire, et la distance entre leur implantation et l'usine concernée n'excède pas 80 kilomètres.

La proportion d'achats locaux est assez homogène dans les différentes zones géographiques.

Les achats de sous-traitance ont représenté un montant analogue aux achats locaux (1,9 milliard d'euros). Il s'agit soit de prestations à caractère industriel de finition ou de contrôle, soit de prestations nécessaires à la bonne marche des process. Ces achats de sous-traitance sont pour la plupart locaux, compte tenu des exigences de qualité et de réactivité que les prestataires doivent satisfaire. Ces prestations correspondent à un nombre important d'emplois très qualifiés qui contribuent à renforcer le tissu industriel local sans qu'il soit aisé d'en évaluer le nombre. Une grande partie de ces sous-traitants locaux a été prise en compte dans l'évaluation RSE des fournisseurs de Vallourec.

4.3.3.2 Politique d'achats responsables

Depuis 2013, la fonction Achats du Groupe a été entièrement réorganisée pour une meilleure maîtrise des fournisseurs, une gouvernance plus forte et plus centralisée, et le déploiement d'outils et de processus communs à l'ensemble des entités du Groupe. Cette organisation, qui renforce les équipes des directions opérationnelles et clarifie les processus, s'appuie sur une expertise par nature d'achat pour faciliter la mise en œuvre de synergies.

Dans ce cadre, une Direction de la Performance et de la Qualité Fournisseurs a été instituée. Cette Direction, opérationnelle depuis janvier 2013, a mis en place durant ces deux dernières années de nombreux outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs, de leur choix et de leur performance : mise en place de stratégies d'achat par famille, d'un processus formel d'attribution des contrats, de mesures de la performance fournisseurs, d'analyse des risques fournisseurs, tous ces nouveaux processus prenant directement et prioritairement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique et de la sécurité.

En application de cette politique, Vallourec a, en 2014 :

- conduit, sur l'ensemble de ses sites, plus de 650 audits ou analyses de risques fournisseurs – cet effort sera poursuivi en 2015 avec le même niveau d'objectif mais un référentiel d'audit harmonisé et renforcé par rapport à 2014 ;
- continué la campagne d'évaluation formelle et systématique des fournisseurs (production et hors production) en matière de responsabilité sociale et environnementale avec l'aide d'un cabinet spécialisé. Au 31 décembre 2014, 576 fournisseurs, en commençant par les plus importants, ont été incorporés dans ce projet et près de 225 fournisseurs, représentant plus de 25 % de la dépense de Vallourec, ont été au bout du processus avec une évaluation complète assortie de plans d'action de progrès. Cette évaluation fait apparaître que 52 % des fournisseurs déjà évalués éditent un rapport formel concernant leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre, 68 % publient un rapport sur leurs indicateurs HSE (Hygiène/Santé/Environnement), et près de 30 % justifient être certifiés ISO 14001 ;
- mis en place une démarche spécifique et novatrice d'anticipation des risques fournisseurs. Un tableau de bord sur le sujet est tenu à jour en permanence et revu mensuellement au niveau du Comité de Direction Achats du Groupe. De plus, plusieurs modules de formation « e-learning » ont été développés et mis en place pour former les acheteurs et leurs clients internes à tous les aspects du risque fournisseurs ; et
- lancé en fin d'année, pour une mise en place en 2015, un projet spécifique de standardisation et de perfectionnement des méthodes et des outils liés à la qualification des fournisseurs et au développement de ceux-ci (audits et plans d'amélioration continue), lesquels comprendront un volet RSE renforcé.

Les exigences de Vallourec en matière de développement durable, d'éthique et de sécurité ont été l'un des messages principaux délivrés aux fournisseurs lors du deuxième *Supplier Day* de Vallourec, organisé en septembre 2014 avec les 100 plus gros fournisseurs du Groupe, représentant 15 % de la masse d'achats. Dans le cadre de cet événement annuel, Vallourec remet un prix aux fournisseurs les plus vertueux sur les sujets du développement durable ou de la sécurité.

Conformément aux nouvelles lois américaines et directives européennes, Vallourec est également engagé dans la surveillance d'éventuels « minéraux de la guerre » (« Conflict Minerals ») en provenance de certains pays d'Afrique et qui pourraient être utilisés par ses fournisseurs. La politique du Groupe consiste (i) à s'assurer qu'aucun de ces minéraux n'est utilisé directement ou indirectement, ceci en application des principes de la Charte d'éthique du Groupe, la Charte de développement durable et la politique Environnement et (ii) dans le cas où certains cas seraient détectés, à trouver des solutions de substitution. Cette campagne de surveillance qui, en 2013, avait porté en priorité sur les fournisseurs livrant les usines américaines du Groupe, a été généralisée en 2014 à une couverture mondiale. Plus de 1 500 fournisseurs ont ainsi été soumis à la grille d'analyse de cette enquête. La synthèse des réponses aux questionnaires envoyés et dépouillés grâce à un logiciel spécialisé n'a pas révélé que les produits fabriqués par le Groupe comportaient des « minéraux de la guerre » en provenance des pays africains incriminés. L'enquête sera renouvelée et réactualisée en 2015.

4.3.3.3 Actions engagées pour prévenir la corruption

La Charte d'éthique du Groupe est connue et consultable par tous les fournisseurs, notamment sur le site internet de Vallourec. La démarche systématique d'évaluation des fournisseurs de Vallourec au regard de critères de responsabilité sociale et environnementale, engagée depuis 2013 (voir *supra*), a permis de mesurer que 35 % des fournisseurs de Vallourec déjà évalués ont eux aussi mis en place formellement un Code ou une Charte d'éthique des affaires.

Par ailleurs, les relations avec les parties prenantes locales et les fournisseurs n'ont fait l'objet, en 2014, d'aucune remarque ou plainte en lien avec le respect des valeurs énoncées dans la Charte d'éthique du Groupe.

4.3.4 Soutien des communautés locales

4.3.4.1 Politique de soutien des communautés locales

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Bien qu'aucune évaluation méthodique d'ensemble n'ait encore été réalisée, les relations sont jugées bonnes et n'ont pas fait apparaître de situations conflictuelles. Les actions engagées au profit des parties prenantes locales sont principalement menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes et où les systèmes sociaux ne sont pas aussi développés que dans les pays occidentaux, à savoir au Brésil et en Indonésie. À l'exception de ces deux pays, les demandes de soutien exprimées sont peu nombreuses.

Conformément aux recommandations diffusées, l'échelon local dispose de l'autonomie de décider des actions à entreprendre, sous l'autorité de la ligne managériale, en privilégiant les lignes directrices suivantes :

- cohérence des actions entreprises au sein d'une même région ;
- dialogue continu et de qualité ;
- priorité aux actions soutenues par les salariés du Groupe ;
- préférence aux actions en faveur de l'enseignement, de la santé et du développement local.

4.3.4.2 Actions engagées

Au Brésil, pour des raisons à la fois historiques, culturelles et réglementaires et parce que le site de Barreiro est situé au milieu de quartiers très urbanisés de Belo Horizonte, la relation avec les parties prenantes locales et, en particulier, les populations modestes fait l'objet depuis longtemps d'un suivi structuré en étroite liaison avec les autorités locales et avec le bénéfice d'incitations fiscales. Les actions, très nombreuses, comportent à la fois des programmes de développement économiques, culturels et sportifs. Le programme spécifique de soutien scolaire « comunidade viva », avec le concours bénévole de salariés de Vallourec Tubos do Brasil (VBR), montre son efficacité depuis 2005. Sur la période 2011-2014, près de 5 000 jeunes ont bénéficié directement des programmes et plus de 20 000 indirectement, en particulier les familles de salariés. Ces programmes représentent plus de 6 500 heures de formation. L'un des objectifs poursuivis est le prolongement de la durée de scolarisation et un meilleur taux d'insertion dans le monde du travail.

L'effort exceptionnel consenti depuis plusieurs années pour la réhabilitation d'un cinéma historique du centre-ville a permis de doter la métropole de Belo Horizonte d'un grand centre culturel, le Cine Theatro Brasil Vallourec, qui connaît un immense succès et a accueilli, depuis son ouverture au public en octobre 2013, 250 activités artistiques, y compris des expositions, des spectacles de danse, de musique et de théâtre, attirant plus de 163 000 visiteurs.

Afin de mieux connaître la perception par les riverains de la mine de Brumadinho, une étude approfondie des opinions des personnes résidant à proximité, conduite sur la base de questionnaires et d'entretiens individuels avec des habitants, commerçants, élus, fonctionnaires et associations, a été menée au 1er semestre 2014. Ses résultats ont montré que les populations avaient des perceptions, des attitudes et des attentes différenciées en fonction de la géographie et de leur statut socioculturel. Il a également été identifié que la communication devait être renforcée, notamment auprès des associations, en adoptant les canaux les plus appropriés et en mettant en valeur la place historique de la mine dans l'économie locale. Ces enseignements seront mis en œuvre par le Groupe et communiqués à l'Autorité administrative délivrant le permis d'exploiter la mine.

Depuis sa création, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) a également mis en place des programmes de soutien économique et culturel auprès des populations locales dans le cadre d'accords avec les collectivités locales.

En Indonésie, la filiale P.T. Citra Tubindo TBK est engagée, depuis de nombreuses années, dans de vastes programmes d'assistance éducative et médicale à la population, de financements d'équipements sportifs et culturels ainsi que d'opérations de protection de l'environnement et de soutien aux populations défavorisées.

En Europe et aux États-Unis, compte tenu du niveau de développement des infrastructures sociales, les actions entreprises portent sur des montants limités et tendent, en général, à soutenir des initiatives pédagogiques, culturelles ou sportives, à financer des œuvres sociales et caritatives, à réhabiliter des centres culturels ou encore à soutenir le tissu économique local. Dans les bassins de Valenciennes, d'Aulnoye-Aymeries et de Montbard, le Groupe a participé aux programmes Alizé consistant, pour les grandes et moyennes entreprises locales, à (i) apporter bénévolement de l'expertise aux PME par la délivrance de conseils dispensée par des cadres et (ii) coordonner les projets labellisés dans le cadre du « Pôle d'Excellence Rurale Metal Valley ». Dans ce cadre, le Groupe s'est ainsi investi, en 2014, dans près de 15 actions de soutien. Il a également contribué à diverses initiatives : soutien au théâtre valenciennois, aide au développement de formations universitaires en lien avec la fabrication de l'acier, soutien de clubs sportifs, soutien à de nombreux programmes culturels, subvention de programme de restauration environnementale…

En 2014, les ressources consacrées au financement de partenariats ont été d'environ 6,6 millions d'euros, en retrait par rapport à 2013 (8,7 millions d'euros), en raison notamment de l'achèvement du programme de réhabilitation de Cine Theatro Brasil Vallourec et de la réduction de l'activité de Vallourec Tubos do Brasil (VBR). Hors Brésil, les montants alloués sont restés stables.

4.3.5 Relations avec les actionnaires et investisseurs

Engagement de performance responsable

> Satisfaire nos actionnaires dans la durée

INDICATEUR

Note moyenne attribuée par quatre agences de notation extra-financière parmi les plus importantes.

OBJECTIF 2014

Obtenir la note **B+**

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2014

Le Groupe a obtenu la note **B+**, conformément à l'objectif qu'il s'était fixé.

OBJECTIF 2015

Obtenir la note **A-** compte tenu des enquêtes attendues en 2015 et des marges de progression existantes.

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. Il s'efforce de leur donner accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment ses activités, ses résultats, ses perspectives et ses développements stratégiques. À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

En 2014, le Groupe a notamment participé à 350 réunions et conférences téléphoniques avec des investisseurs institutionnels et analystes financiers. Chaque année, il rencontre également des fonds d'investissements et des analystes ISR (Investissement Socialement Responsable). Cette démarche participe à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable.

Afin de renforcer les liens de proximité avec ses actionnaires individuels, Vallourec a créé en 2014 un Club des Actionnaires. Celui-ci permet aux actionnaires de participer à des événements (conférences, ateliers découverte, visites d'usines) pour approfondir leur connaissance et leur compréhension des activités du Groupe. Ce nouveau dispositif, qui favorise les échanges, aide Vallourec à mieux répondre aux préoccupations et attentes de ses actionnaires.

L'ensemble du dispositif déployé par le Groupe à l'attention des actionnaires et investisseurs est présenté dans les sections « 2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers » et « 2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels » du présent Document de référence.

4.4 Engagement environnemental

Les données environnementales incluses dans le dispositif de reporting environnemental de l'exercice 2014 portent sur l'ensemble des filiales contrôlées par le Groupe. Cependant, compte tenu de la dimension industrielle de l'usine de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, les données de cette usine ne sont consolidées qu'à hauteur de 56 % (pourcentage correspondant à la participation en capital de Vallourec).

4.4.1 Politique générale en matière environnementale

Au travers de son système de production, Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011 et la politique Environnement du Groupe signée par le président du Directoire et publiée en 2014.

En 2013, Vallourec a établi une feuille de route environnementale sur 5 ans pour chacune des trois Divisions suivantes : Upstream, OCTG et Vallourec Tubos do Brasil. Elle constitue le plan stratégique Environnement pour des projets environnementaux ciblés (énergie, eau, déchets, risque chimique et bruit) dont la finalité est de minimiser l'empreinte environnementale du Groupe. Elle s'attache à fixer les objectifs, définir les ressources nécessaires, y compris pour les investissements à réaliser, faire apparaître les progrès et les économies, ainsi qu'à déterminer les priorités. Elle fait l'objet d'un suivi régulier et est mise à jour chaque année. Son horizon est prolongé d'un an chaque année et porte maintenant sur la période 2014-2019.

4.4.1.1 Management environnemental

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée de coordonner les actions en matière d'environnement. Elle s'appuie sur les Responsables Environnement des Divisions et des sites de production, chargés de déployer et relayer la politique du Groupe à travers :

- un management homogène de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe ;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales ; et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays : ainsi, au total et pour l'ensemble du Groupe, plus de 140 personnes à temps plein ou partiel et réparties dans les sites de production de chaque pays sont experts dans le domaine de l'environnement.

Les échanges entre les pays se sont développés et permettent des progrès significatifs grâce à la comparaison des performances et des solutions apportées par chacun, notamment lors de séminaires environnementaux.

La Direction Environnement est chargée de coordonner et piloter ces actions de *benchmarking* interne, et en particulier de rassembler et consolider l'ensemble des données environnementales du Groupe.

Les résultats sont consolidés mensuellement et communiqués chaque trimestre aux sites et aux membres du *Group Management Committee* (GMC) sous la forme d'un rapport propre à chaque entité.

4.4.1.2 Audits et certifications

Des audits environnementaux internes sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations. En particulier, l'audit « Performance & Risque » évalue le niveau de performance environnementale et de risque pour chaque thème environnemental ainsi que le système de management environnemental (SME) mis en place. Le résultat permet de faire apparaître les priorités et les plans d'action correspondants.

Au 31 décembre 2014, les principaux sites du Groupe sont certifiés ISO 14001, représentant plus de 94 % de la production (96 % à fin 2013). La certification des sociétés Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et Vallourec Canada Inc. devrait intervenir en 2015 et rétablir le taux de certification des unités du Groupe à celui atteint à fin 2012, soit 99 %.

Plus généralement, les entités du Groupe font l'objet de certifications en matière de qualité, santé/sécurité, énergie et environnement.

4.4.1.3 Respect de la législation

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits externes.

La revue régulière et systématique des évolutions réglementaires permet l'actualisation ou la mise en place d'actions qui s'inscrivent dans le cadre soit d'une démarche de progrès continu, soit de nouveaux investissements ou de modifications organisationnelles. En France, une veille réglementaire a été mise en place sur un portail intranet dédié à l'environnement accessible à tous les sites de production.

4.4.1.4 Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement, au développement durable et à l'efficacité énergétique sont développées au niveau des usines par différents outils : campagne d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de compliance. Le Programme Mondial de Conformité à la Légalité, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir *supra* section 4.1. « Éthique », et « Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance » figurant en Annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence).

En 2014, le nombre total d'heures de formation dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (HSE) s'est élevé à 168 000 heures (164 000 heures en 2013), soit 33 % du total des heures de formation, en augmentation de 2,4 % par rapport à 2013. En ce qui concerne l'environnement, l'effort de formation a atteint près de 5 000 heures.

4.4.1.5 Investissements

Le Groupe intègre systématiquement la dimension du développement durable dans ses investissements. En particulier, une analyse de risques HSE est effectuée en amont de chaque projet afin de prendre en compte les impacts potentiels et d'anticiper les risques environnementaux.

Une procédure portant sur les règles de l'« éco-design » est en cours de finalisation dans le cadre de la refonte de la gouvernance des grands projets. Elle est destinée à mettre en évidence les meilleures pratiques et techniques disponibles en matière de conception respectueuse des enjeux HSE dans les principaux domaines suivants :

- l'optimisation des conditions de travail par un examen de l'ergonomie, de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation des postes de travail ;
- l'efficacité énergétique par une optimisation du rendement lors du choix du type d'énergie utilisée, une récupération de l'énergie disponible (utilisation de gaz émis par les processus de production d'électricité, récupération de chaleur émise par les processus, récupération de l'énergie émise lors du freinage des moteurs…), une amélioration de l'isolation des parois des fours de chauffe et de traitement thermique des tubes, l'installation de régulateurs pour optimiser les consommations d'énergie (chauffage et éclairage) ;
- l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la prise en compte des conséquences du changement climatique ;
- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation ;
- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution du volume des eaux rejetées ;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leur taux de valorisation ;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source.

En 2014, les investissements HSE ont atteint 57,35 millions d'euros, soit 15 % du montant des dépenses d'investissement en 2014. Ils ont porté principalement sur :

- l'amélioration des conditions de travail (réduction du bruit, éclairage, chauffage) ;
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (rétentions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockage de produits) ;
- la diminution des consommations d'énergies : amélioration des fours de chauffage et de traitement thermique, automatisation de l'éclairage, isolation des bâtiments ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau ;
- la gestion de la forêt exploitée par Vallourec Florestal ;
- la substitution des substances chimiques dangereuses ;
- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings ;
- le renouvellement des permis d'exploiter ;
- les projets de reboisement et de fours de carbonisation pour la production de charbon de bois comme source d'énergie renouvelable.

Dans le cadre de ces projets, l'on relève les principales réalisations suivantes :

- l'usine de Déville-lès-Rouen a achevé la refonte de son système de traitement des eaux industrielles permettant une réduction de plus de 50 % de sa consommation d'eau pour un investissement représentant 1,5 million d'euros ;
- l'usine de Vallourec Tubos do Brasil a développé un système de contrôle de niveau des gazomètres de gaz de hauts-fourneaux qui a permis d'économiser 1,3 million d'euros pour une dépense d'investissement de 650 000 euros. Ce projet a remporté le prix « President Vargas » décerné par la Companhia Siderúrgia Nacional (CSN) qui récompensait l'une des meilleures contributions techniques au Séminaire *Energy & Utilities*.

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la Note 16 des états financiers consolidés. Ce montant couvre les coûts de traitement des terrains industriels et de remise en état de la mine lorsque les ressources seront épuisées.

4.4.1.6 Cas particuliers

La nature des activités de Vallourec Mineração (extraction minière), éloignée du cœur de métier du Groupe (fabrication de tubes sans soudure), génère individuellement un bilan environnemental sans proportion avec le bilan environnemental moyen des sites du Groupe. Afin de ne pas nuire à la cohérence des informations consolidées du Groupe, les résultats de cette société ne sont pas pris en compte. Ils sont néanmoins publiés en Annexe 2 du présent chapitre.

Il en est de même de l'unité de « pelletisation » implantée sur le site de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB). Fortement consommatrice en eau, cette unité fabrique des pellets à partir du minerai produit par Vallourec Mineraçao et d'autres mines et alimente les hauts-fourneaux de Vallourec Tubos do Brasil et de VSB mais aussi d'autres sidérurgistes locaux. Son niveau d'activité est donc indépendant de celui de l'aciérie et de la tuberie de VSB. Par conséquent, les données environnementales qui lui sont propres font l'objet d'un bilan séparé présenté en Annexe 2.

4.4.2 Utilisation durable des ressources

4.4.2.1 Ressources mises en œuvre

En 2013, le Groupe a réalisé pour la première fois le bilan de l'ensemble des flux massiques nécessaires à la production des tubes sur l'ensemble de ses sites industriels [(1)]. Ce bilan a été actualisé en 2014.

Empreinte matières premières

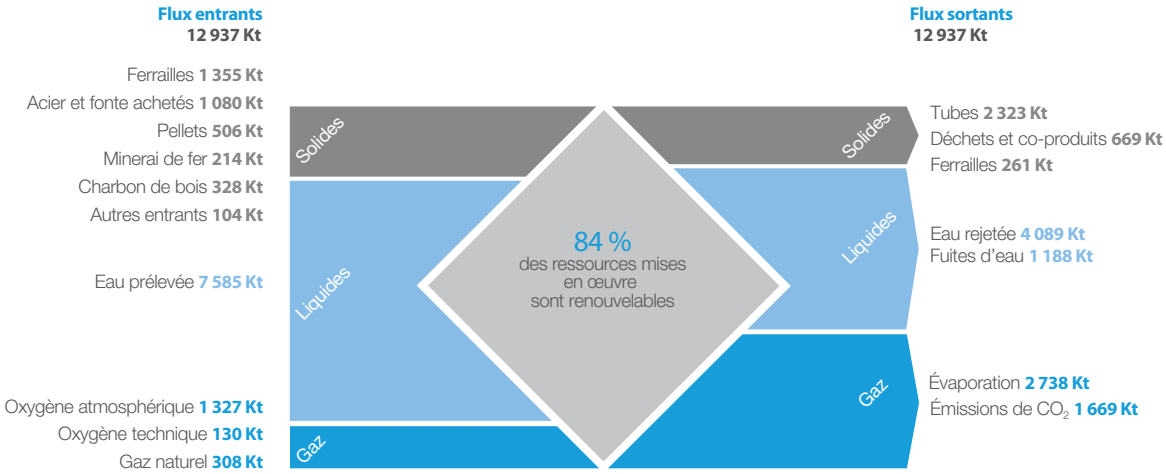

L'eau représente près de 60 % de la masse des entrants
Les émissions directes de CO_2 sont faibles
1 tonne de tube expédiée engendre 290 kg de déchets et co-produits

En 2014, la production de 2,32 millions de tonnes de tubes a nécessité 12,94 millions de tonnes d'entrants de différentes natures, en réduction de 6 % par rapport à 2013, alors que la production a augmenté de 1 %. Cela s'explique par la diminution des prélèvements d'eau, qui ne représentent plus que 59,6 % de la masse totale des entrants. À cet égard, il convient également de souligner que :

- 84 % des ressources consommées sont renouvelables (ferrailles et acier fabriqué à partir de ferrailles, charbon de bois, eau et oxygène), ce qui démontre le caractère limité de l'empreinte environnementale nette du Groupe ;
- 86 % des « flux sortants » liés à la production peuvent être considérés comme recyclables.

Le bilan actualisé montre aussi qu'il est essentiel de poursuivre les efforts en matière de rejet de l'eau, de déchets industriels et d'émissions de carbone, sujets sur lesquels le Groupe a engagé des actions depuis plusieurs années.

En 2013, le Groupe a réalisé l'analyse de cycle de vie de deux produits caractéristiques de l'activité Pétrole et gaz (tubing et casing) en collaboration avec un client final. Les dix impacts clés évalués (notamment : carbone, énergie, eau, épuisement des ressources, toxicité, eutrophisation) ont montré le faible impact relatif des produits du Groupe. L'objectif est de poursuivre ces analyses sur d'autres produits en collaboration avec d'autres clients. Dans cette perspective, le Groupe créera en 2015, avec le concours d'un cabinet expert, un outil spécifique destiné à réaliser ce type d'analyses pour des produits déjà disponibles sur le marché ou en cours de création dans le cadre de programmes R&D.

4.4.2.2 Consommation de matières premières

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré en grande partie dans les aciéries du Groupe selon deux filières différentes. La filière hauts-fourneaux (BOF – *Basic Oxygen Furnace*) est utilisée sur le site de Vallourec Tubos do Brasil (VBR) à Belo Horizonte et, depuis mi-2014, sur le site de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) à Jeceaba. La filière électrique (EAF – *Electric Arc Furnace*) est également utilisée sur le site de VSB – ainsi qu'à Youngstown aux États-Unis et Saint-Saulve en France. Grâce à cette dernière filière, le Groupe favorise l'utilisation de ferrailles recyclées par rapport à la fabrication de nouvelles quantités d'acier ou de fonte.

Pour optimiser l'efficacité de chacun de ces processus, des groupes d'amélioration continue ont été mis en place. Leurs principaux axes de travail sont les suivants :

- la formalisation précise de règles internes et des besoins des aciéries pour obtenir les nuances d'acier à élaborer en optimisant l'efficacité énergétique des fours ;
- la récupération du maximum de ferrailles possible dans le Groupe en adaptant le tri effectué dans les tuberies aux besoins des aciéries ;
- l'adaptation de l'organisation logistique.

(1) À l'exception de Vallourec Mineração Ltda (activités minières) et Vallourec Florestal Ltda (activités forestières) qui n'exercent pas d'activité de fabrication de tubes.

Production d'acier en 2014

Usine (tonnes)	Hauts-fourneaux			Fours électriques		Aciéries
	Minerai	Pellets	Charbon de bois	Ferrailles	Dont % de recyclage interne	Ferrailles et fonte mises en œuvre
Vallourec Tubos do Brasil – Belo Horizonte	199 479	457 451	296 611	55 014	100 %	436 912
Vallourec & Sumitomo do Brasil – Jeceaba (consolidé à 56 %)	14 254	48 180	31 666	140 372	9 %	222 981
Vallourec Tubes France – Saint-Saulve	0	0	0	336 455	31 %	366 455
Vallourec Star – Youngstown	0	0	0	796 016	10 %	826 618
TOTAL	**213 733**	**505 631**	**328 277**	**1 357 857**	**19 %**	**1 852 966**

4.4.2.3 Gestion de l'eau

Le Groupe considère la gestion de l'eau comme l'un des enjeux majeurs du développement durable en raison de son importance dans le bien-être des populations, des risques de pénurie et parce que l'eau représente quantitativement la principale ressource nécessaire aux processus de production du Groupe. L'eau est en effet indispensable pour ses usines. Ses utilisations principales sont :

- le refroidissement des outils à chaud (fabrication d'acier et laminage des tubes), représentant environ 50 % des besoins ;
- le refroidissement des tubes après traitement thermique, représentant environ 25 % des besoins ;
- les traitements de surface, les épreuves hydrauliques, le contrôle non destructif des tubes et le refroidissement des autres outils du processus de fabrication.

Au cours des dernières années, la qualité des rejets des usines s'est améliorée et les prélèvements d'eau ont diminué, essentiellement grâce à la mise en place d'outils permettant d'accroître la recirculation. Les prélèvements sont passés de 10,3 millions de m³ en 2004 à ☑ 7,83 millions de m³ en 2014 (malgré la montée en charge des nouveaux sites de Vallourec & Sumitomo do Brasil et de la nouvelle tuberie de Youngstown). Le prélèvement relatif s'est donc amélioré régulièrement. Sur la période 2004-2014, il a diminué de 29 % pour s'établir à ☑ 1,4 m³/tonne traitée à fin 2014 (contre 1,6 m³/tonne traitée à fin 2013).

Sur les quatre sites intégrés aciérie/tuberie de Vallourec Tubos do Brasil (Belo Horizonte), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Jeceaba), Vallourec Tubes France (Saint-Saulve) et Vallourec Star (Youngstown), le taux de recyclage de l'eau en interne est en moyenne de 98,1 %, ce qui témoigne d'un prélèvement d'eau très faible et d'une très bonne performance des systèmes de gestion des flux.

Prélèvements d'eau 2002-2014

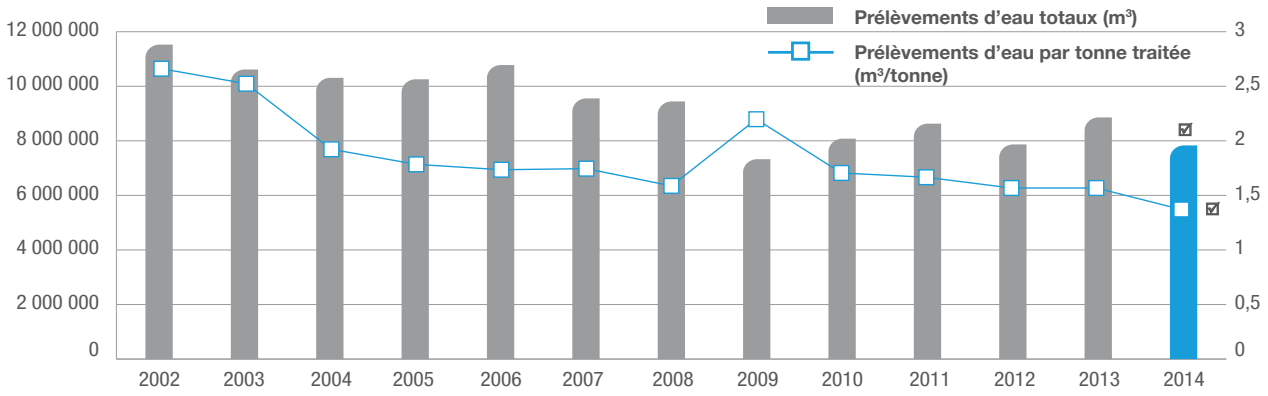

Les eaux industrielles peuvent être rejetées dans les réseaux municipaux (majorité des sites) ou dans le milieu naturel après traitement dans les stations d'épuration internes, l'objectif étant de diminuer les quantités rejetées par l'augmentation du recyclage interne. Afin de préserver la qualité des rejets en eau et en conformité avec les réglementations locales applicables, les sites surveillent les paramètres suivants :

- les MES : matières en suspension ;
- la DCO : demande chimique en oxygène ;
- les HCT : hydrocarbures totaux ;
- les métaux (en particulier le fer, le zinc, le chrome et le nickel).

ACTIONS ENGAGÉES

Diverses améliorations ont été réalisées en 2014 :

- Après plusieurs incidents au niveau des rejets d'eau intervenus au cours des dernières années, l'usine Vallourec Tubes France de Déville-lès-Rouen a lancé un investissement de 1,5 million d'euros sur 2013 et 2014, les objectifs étant de diviser par plus de deux (réduction de 14 m^3 par tonne à moins de 7 m^3 par tonne) le prélèvement spécifique du site, de réduire de 70 % le tonnage des matières en suspension (MES) rejetées par an et de doubler le temps de rétention sur site avant rejet pour permettre de mieux tamponner les eaux et d'aménager ainsi un temps plus important pour la résolution de problèmes éventuels. À cette fin, ont été réalisés la séparation des rejets industriels et pluviaux, un bassin de tranquillisation et l'installation de nouvelles tours de refroidissement augmentant le taux de recyclage des eaux. Le prélèvement spécifique du site de Déville est maintenant de 6 m^3/tonne au lieu des 7 m^3/tonne traitée anticipés. La consommation spécifique de l'ensemble du Groupe a ainsi été réduite de 15 % à partir de mi-2014 toutes choses égales par ailleurs. Les réseaux de VBR ainsi que le système d'alimentation de l'installation de phosphatation dans le cadre de l'extension du stockage de Vallourec Star Houston ont été refondus.
- Les réseaux de Montbard ont été modifiés pour permettre la réutilisation des eaux du bassin d'orage.
- Des déshuileurs et obturateurs à commande manuelle sur le site pilote de la tuberie de Saint-Saulve (France) ont été mis en place.
- Dans l'usine de Vallourec Drilling Products à Tarbes, les émissions à la source ont été réduites tandis qu'une convention de rejet des eaux usées vers la station d'épuration de la ville a été finalisée avec la municipalité.
- Le Groupe a établi, avec un prestataire spécialisé, le coût complet du management de l'eau sur les quatre sites intégrés aciérie/tuberie de VSB, VBR, Youngstown et Saint-Saulve. Ces coûts, qui agrègent la charge des prélèvements, de restitution dans le milieu naturel ou les réseaux, de personnel, de maintenance, d'énergie, des consommables et des amortissements sont apparus supérieurs aux estimations d'origine. Des plans d'actions spécifiques sont en cours d'élaboration en vue de fixer un objectif précis de réduction du coût total de la gestion de l'eau. Un axe commun d'amélioration consiste à développer la mise en place de compteurs « intelligents » aux points stratégiques de consommations permettant d'avoir les mesures en temps réel et de réagir rapidement en cas de dérive constatée car la connaissance précise des consommations d'eau et de ses utilisations sur les sites constitue l'étape préalable à la mise en place d'une stratégie précise d'économie d'eau. Cette méthode d'évaluation des coûts complets utilisés sur les sites intégrés sera déployée dans les autres grands sites du Groupe en 2015.

Enfin, la nouvelle usine de Vallourec Star à Youngstown a reçu le prix 2014 de Gestion Environnementale et de Recyclage, décerné par la *Steel Manufacturers Association* (SMA - Association américaine des Producteurs d'Acier). Ce prix récompense les bons résultats de sa nouvelle installation de traitement des eaux ultramoderne, qui met en application l'ensemble des bonnes pratiques recommandées par la SMA.

LE *WATER IMPACT INDEX*

La gestion de l'eau ne se limite pas à la mesure des prélèvements dans les milieux naturels ou les réseaux publics ou au suivi de la quantité et de la qualité des rejets. C'est pourquoi, le Groupe suit et analyse son « empreinte eau » grâce à l'indicateur appelé « Water Impact Index » (Indice d'Impact sur la ressource en eau). Une première étude a été réalisée en 2012 sur la base des données 2011, avec le concours d'un prestataire spécialisé, dans sept sites du Groupe situés au Brésil, aux États-Unis, en France et en Allemagne. L'indicateur tient compte des volumes prélevés et rejetés, du niveau de qualité des prélèvements et des rejets, et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). Exprimé en m^3 équivalents rapportés à la production du site, il mesure synthétiquement l'impact de chaque site au regard de la ressource en eau disponible dans le bassin auquel il appartient. Une meilleure connaissance de l'impact global de l'usage de la ressource permet en effet une meilleure hiérarchisation des actions et des investissements à réaliser.

En 2014, le calcul de l'indicateur a été précisé sur les quatre sites, et transposé dans quatre autres sites sur la base des données 2013. La méthode d'évaluation du facteur de stress hydrique a été confirmée après comparaison des méthodologies existantes. Les sites analysés représentent près de deux tiers des prélèvements. Il apparaît que seuls deux de ces sites appartiennent à des bassins hydrologiques soumis au stress hydrique.

L'application de l'indicateur Water Impact Index a permis de montrer que les sites les plus critiques n'étaient pas uniquement ceux dont les prélèvements d'eau étaient les plus élevés, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Sites – données 2013

	Vallourec Tubos do Brasil	Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil	Youngstown	Houston	Saint Saulve	Deville[a]	Tarbes	Rath [a]	Mülheim [a]	Batam
Prélèvements d'eau *(en milliers de m³/an)*	1 644	363	1 127	93	1 439	2 280	101	640	370	78
Impact net des prélèvements *(en m³ eq.)*	35 388	4 768	25 847	78 000	1 298 832	190 525	2 365	15 948	38 648	15
Impact net des prélèvements par tonne traitée *(en m³ eq./tonne)*	3	0,7	2	17	206	96	57	4	11	0,02

(a) Données 2011.

4.4.2.4 Politique énergétique

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Engagement de performance responsable

> Améliorer l'efficacité énergétique de nos équipements et réduire les émissions de carbone de nos processus de production

INDICATEUR

Consommations d'énergie en kWh/tonne traitée.

OBJECTIF 2014

Réduire les consommations d'énergie à **954 kWh/tonne traitée** sur l'ensemble du périmètre du Groupe, à l'exception des nouvelles unités brésilienne et américaine (Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et la nouvelle tuberie de Youngstown) dont la montée en charge s'est poursuivie durant l'exercice 2014.

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2014

Les consommations d'énergie sur ce périmètre se sont établies à ☑ **968 kWh/tonne traitée**.

Le niveau de production et le faible montant d'investissement pour améliorer la performance énergétique ont pesé sur le ratio de consommation énergétique.

La performance énergétique du Groupe rapportée aux conditions de production de 2008 a néanmoins progressé pour atteindre près de **15 %**.

OBJECTIF 2015

1 070 kWh/tonne traitée. Cet objectif comprend désormais toutes les usines du Groupe y compris Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et la nouvelle tuberie de Youngstown.

En 2014, les consommations énergétiques ont atteint 249 millions d'euros en 2014, en léger retrait par rapport à fin 2013 (254 millions d'euros), en raison principalement de la diminution du niveau de production sur la période, de certains longs arrêts de maintenance et des effets de change.

Le Groupe utilise également la biomasse comme source d'énergie pour ses hauts-fourneaux au Brésil. Il possède 237 000 hectares de forêts et de plantations d'eucalyptus, destinées à la production de charbon de bois qui rentre dans le processus de fabrication de fonte à partir de minerai de fer.

Le diagramme ci-contre montre l'origine de l'énergie consommée par le Groupe :

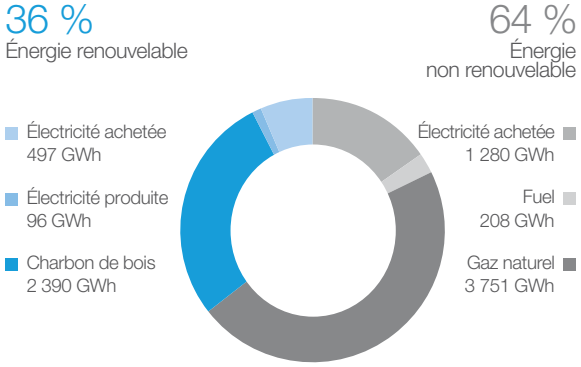

36 % de l'énergie consommée au niveau Groupe est d'origine renouvelable. Ce pourcentage vient de l'énergie consommée par l'utilisation du charbon de bois produit par Vallourec Florestal, du remploi des gaz de hauts-fourneaux et du goudron issu de la carbonisation du charbon de bois pour produire de l'électricité et de l'électricité d'origine renouvelable achetée sur les marchés. Ce pourcentage est resté quasi stable malgré les difficultés de fourniture d'électricité d'origine hydraulique au Brésil en raison d'épisodes de sécheresse prolongés.

LE PROJET *GREENHOUSE*

En vue de réduire de façon significative toutes les consommations énergétiques, le Groupe a mis en place, dès 2009, le projet *GreenHouse*, dont l'objectif est de réduire de 20 % la consommation totale de gaz et d'électricité d'ici 2020 à périmètre, mix de produit et niveau d'activité équivalents, l'année 2008 constituant l'année de référence. Dans le cadre de ce projet, Vallourec agit également en faveur d'une économie « bas carbone » en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet *GreenHouse* s'appuie sur une démarche rigoureuse, et notamment sur les méthodologies et outils du Vallourec Management System (voir *supra*). Il s'articule autour des principaux éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur…). De nombreux *quick wins* ont été mis en place, et des groupes d'amélioration continue ont œuvré exclusivement dans le domaine de l'énergie pour améliorer les performances du Groupe. Sept orientations portant sur les différents aspects de l'efficacité énergétique ont été rédigées et publiées sous la forme d'un support de travail pour les groupes d'amélioration continue ;
- l'établissement de balances thermiques et d'audits énergétiques : des balances thermiques ont, à ce jour, été réalisées (représentant plus de 80 % des fours du Groupe). Cette analyse de performance des fours permet de mettre en évidence les sources d'amélioration et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs, de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation ;
- les audits énergétiques réalisés sur les sites les plus importants du Groupe permettent d'identifier les équipements ou les ateliers les plus consommateurs d'énergie et d'établir des priorités pour les actions à venir ;
- un système d'auto-évaluation des sites contrôlés par les animateurs du projet.

En 2014, grâce à ce projet, les consommations d'énergie à la tonne traitée ☑ se sont établies à 681 kWh/t pour le gaz et 340 kWh/t pour l'électricité (respectivement 634 kWh/t et 289 kWh/t en 2008), ceci hors mine et unité de pelletisation. À périmètre 2013 constant, c'est-à-dire hors Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et la nouvelle tuberie de Youngstown (États-Unis), elles s'élèvent à 668 kWh/t pour le gaz (680 kWh/t en 2013) et 300 kWh/t pour l'électricité (332 kWh/t en 2013).

En tenant compte du niveau d'activité (85 % de celui de 2008), de l'augmentation de la part des produits premium (80 % des produits ayant été traités thermiquement en 2013 contre 40 % en 2008) et de la progression significative de la part des aciers alliés, la performance énergétique du Groupe s'est améliorée de presque 15 % sur la période 2008-2014. Ce progrès résulte principalement des actions décrites ci-dessus puisque le Groupe n'a lancé qu'un nombre limité de projets d'investissements.

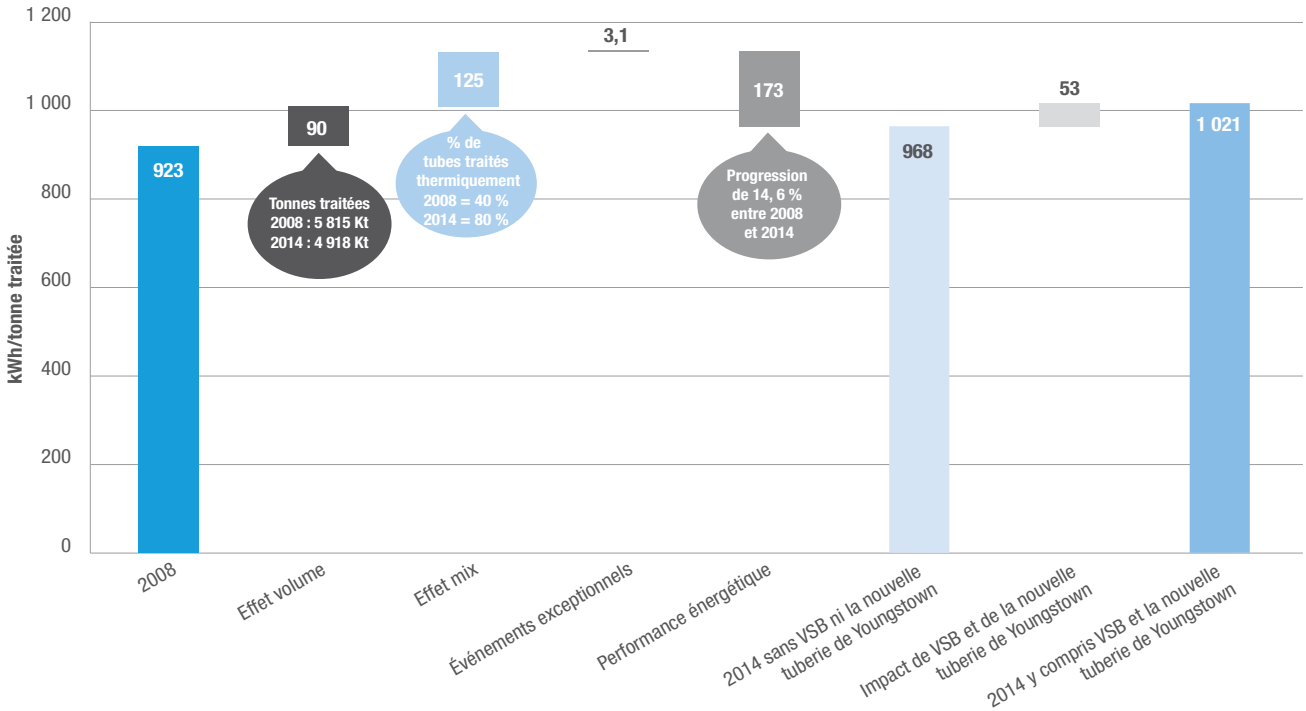

LE VALLOUREC ENERGY MANAGEMENT SYSTEM

Pour aller plus loin et intégrer la gestion de l'énergie dans les processus industriels, le Groupe a mis en place un système de management d'énergie, le Vallourec Energy Management System, basé sur la méthodologie du projet *GreenHouse* et la norme internationale d'efficacité énergétique ISO 50001. Trois sites ont été pleinement certifiés en 2014 : Vallourec Tubes France (tuberie et aciérie de Saint-Saulve), Vallourec Oil & Gas UK Ltd et Vallourec Tubos do Brasil S.A., qui est le premier site sidérurgique brésilien à avoir reçu cette certification. De nombreux autres sites se sont engagés dans la même démarche et des groupes de travail sont en cours en Allemagne, en France, aux États-Unis, en Chine et en Indonésie.

Le succès des démarches et notamment la pérennisation des résultats s'appuient sur :

- la formation en efficacité énergétique : Plusieurs centaines d'opérateurs ont suivi des formations spécifiques en efficacité énergétique en France, au Brésil et en Écosse, avec les experts de chaque site. Depuis 2013, Vallourec University, en partenariat avec EDF, a développé, dans le cadre d'une démarche de progrès visant à la Maîtrise de la Demande d'énergie « MDE », une prestation de formation de spécialiste en gestion d'énergie, dans le but d'améliorer les compétences techniques du personnel en charge de l'efficacité énergétique de ses sites français. En 2014, 36 spécialistes ont ainsi été formés. Les actions de formation sont dispensées dans différents domaines techniques, tels que l'air comprimé, la combustion thermique, le froid industriel, l'éclairage, la motorisation et les énergies renouvelables ;
- le déploiement de système de mesure en temps réel, dit « Advanced Metering Management » mis en place ou en cours de déploiement dans les plus importants sites au Brésil, en France, en Allemagne, en Écosse et aux États-Unis.

AUTRES ACTIONS

Vallourec Florestal, qui gère la forêt brésilienne, s'inscrit également dans une démarche de recherche de performance énergétique. Ses équipes ont développé un procédé de carbonisation plus efficient ayant conduit à une amélioration du taux de transformation massique du bois en charbon de bois de 29 % à 35 %. Il en résulte (i) un moindre besoin de bois et donc de surface cultivée à production de fonte donnée, (ii) une réduction très sensible des émissions de méthane rapportée au m^3 de charbon de bois et (iii) la réduction de la chaleur dissipée dans l'atmosphère.

Vallourec Florestal mène également des projets portant sur de nouveaux processus de carbonisation avec récupération des fumées et des gaz pour permettre la production d'énergie électrique, tout en évitant les émissions de méthane dont l'équivalent « effet de serre » est plus de 20 fois celui du dioxyde de carbone.

4.4.3 Impacts et rejets

4.4.3.1 Qualité de l'air

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet dans le but de les limiter. Les rejets produits par les usines sont les vapeurs et les particules.

LES VAPEURS

- Les émissions d'oxyde d'azote (NO_X) proviennent des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes. En vue de les limiter, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, combustible faiblement émetteur, et chaque année, des brûleurs anciens sont remplacés par des brûleurs « bas NO_X » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission. En 2014, les émissions ont été de 729 tonnes de NO_X (703 tonnes en 2013).

  Les émissions de composés organiques volatils (COV) proviennent des installations d'huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de machines. En 2014, les émissions nominales de COV, c'est-à-dire avant captation et filtration, sont estimées à 603 tonnes (519 tonnes en 2013). Ce sont des émissions de vapeurs huileuses venant des installations de laminage ou formage à froid et des machines-outils. Les rejets dans l'atmosphère sont donc très significativement inférieurs et les mesures réalisées montrent que les émissions sont conformes à la réglementation applicable. Des actions sont mises en place chaque année pour diminuer les émissions de COV à la source, celles-ci consistant à supprimer les émissions en utilisant des produits de substitution sans COV, en coordination avec les fournisseurs de produits et, en cas d'impossibilité, à canaliser et traiter les émissions.

  Après les progrès de ces dernières années, la principale source d'émission de COV du Groupe est liée à la protection temporaire de tubes OCTG et les efforts pour limiter les émissions de COV porteront dans les années à venir sur les installations correspondantes. Ainsi, Vallourec Oil and Gas France a réalisé un investissement pour passer du mode solvanté au mode aqueux sur la ligne « casing », ce qui conduira à réduire de 30 % les émissions du site dès le deuxième trimestre 2015.
- S'agissant des vapeurs issues des traitements de surface, les installations sont équipées de systèmes de captation et de traitement afin de se conformer à la réglementation applicable.

	2011	2012	2013	2014
Émissions de COV *(kg/tonne traitée)*	0,11	0,10	0,10	0,11
Émissions de NO_X *(kg/tonne traitée)*	0,13	0,13	0,13	0,13

LES PARTICULES

- Les principales sources potentielles d'émissions de particules sont les fours des aciéries. Chaque année, les systèmes de captation sont améliorés pour réduire continûment les émissions correspondantes. Ainsi, dans l'aciérie Vallourec de Saint-Saulve qui émet des poussières, notamment lors de la fusion des ferrailles dans son four à arc électrique, les toitures de la halle abritant ce four sont fermées et les poussières aspirées jusqu'à des filtres à manches avec une efficacité de plus de 99 %, puis valorisées dans l'industrie du zinc. Les filtres n'ayant pas un rendement absolu, une faible quantité de poussière est cependant rejetée dans l'environnement par les cheminées. L'aciérie mesure depuis plusieurs années l'impact de la dispersion et des retombées de ces poussières autour de son site.

  Les conditions de dépose des réfractaires des poches ont également été modifiées en vue d'éviter la génération de poussière. À Youngstown, depuis l'installation des dépoussiéreurs, l'atmosphère de travail s'est fortement améliorée. La captation des particules est très efficace et des prélèvements permettent de vérifier que les teneurs en métaux lourds rejetés (chrome, plomb, nickel…) restent très inférieures aux limites autorisées.

- Les tuberies et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminoirs à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.

- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de polymères.

4.4.3.2 Sols

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

Compte tenu de l'ancienneté des sites, l'ensemble des études de sol ont été réalisées à l'initiative du Groupe, sans mise en demeure des autorités. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités, une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres. La liste des sites sous surveillance est répertoriée dans la base de données officielle BASOL.

Dans le cadre d'un nouvel investissement nécessitant le déplacement de certaines machines et dans un souci de préservation de l'environnement, une caractérisation des sols a été réalisée sur le site de Vallourec Drilling Products à Villechaud. Une pollution aux hydrocarbures (HCT) ayant été identifiée, 71 tonnes de terres polluées ont été envoyées en filière de traitement, représentant un coût de 20 000 euros. La dernière zone a été purgée en 2014.

Le site de Vallourec Drilling Products à Cosne-sur-Loire a poursuivi le traitement des pollutions des sols et de la nappe phréatique. La récupération des produits hydrocarburés a été réalisée en 2014 à l'aide d'un écrémeur mécanique.

Dans le cadre du projet d'extension de la station d'essai à Aulnoye-Aymeries, une étude de sol a été engagée afin de connaître l'état des sols avant construction et d'identifier d'éventuels besoins en dépollution. Les résultats ont montré la présence de divers polluants (blocs de béton, éléments de toiture et traces de métaux et hydrocarbures). Ceux-ci n'ont toutefois pas fait apparaître d'impact sur l'environnement. Bien qu'un nouveau site soit en cours d'examen, la façon de s'assurer que ces déchets resteront durablement inertes est à l'étude en liaison étroite avec les autorités administratives.

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines.

Au Brésil, les seuls risques potentiels se situent sur le site de Barreiro aux endroits où ont été stockés des déchets dans le passé. Un ancien dépôt de laitier (sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de l'acier) et un ancien dépôt de boues ont été remis en conformité ; un suivi de l'eau souterraine par piézomètres est effectué. Un programme sur dix ans de remise en conformité d'un ancien site de stockage de déchets industriels solides (bois, plastique, ferrailles, etc.) a débuté en 2004. Son état d'avancement est en ligne avec l'engagement pris auprès des autorités.

Aux États-Unis, des analyses ont été effectuées sur la très grande majorité des sites de production. Ces sites analysés ne présentent, à la connaissance du Groupe, aucun risque de pollution significatif.

4.4.3.3 Gestion des déchets et co-produits

Engagement de performance responsable

> Respecter notre environnement et protéger la biodiversité par la prévention des pollutions de toute nature, la réduction de la consommation d'eau, la valorisation des déchets et la réduction des nuisances

INDICATEUR

Pourcentage de déchets valorisés.

OBJECTIF 2014

Atteindre le taux de **94 % de déchets valorisés** sur l'ensemble du périmètre du Groupe à l'exception de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et la nouvelle tuberie de Youngstown aux États-Unis, dont la montée charge s'est poursuivie durant l'exercice 2014.

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2014

Le taux de déchets valorisés sur ce périmètre a atteint **93,9 %**. Sur l'ensemble du périmètre du Groupe, y compris Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et la nouvelle tuberie de Youngstown, le taux de déchets valorisés a atteint ☑ 93,5 %

OBJECTIF 2015

Atteindre le taux de **94,5 % de déchets valorisés** sur l'ensemble du périmètre du Groupe, y compris Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et la nouvelle tuberie de Youngstown aux États-Unis.

Comme toute activité industrielle, l'activité du Groupe génère des déchets variés et en quantités importantes. En 2014, elle a dégagé 668 914 tonnes de déchets (626 406 tonnes en 2013), dont 6,1 % de déchets dangereux (6 % en 2013).

Les indicateurs clés de leur gestion, qui incluent désormais Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) et la nouvelle tuberie de Youngstown, sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014
Total des déchets *(milliers de tonnes)*	629	666	655	626	669
Total des déchets/tonne traitée *(kg/tonne)*	135	129	132	115	121
Part des déchets dangereux *(%)*	9,5	7,4	7,7	8,6	6,1
Part des déchets valorisés *(%)*	86	89	91	92,7	☑ 93,5

Sur le périmètre 2013 (hors VSB et la nouvelle tuberie de Youngstown), le pourcentage de valorisation atteint 93,9 %, en progrès par rapport à 2013.

La gestion des déchets constitue un enjeu économique et écologique majeur pour le Groupe, qui considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou co-produits à valeur ajoutée (« by-products ») et générer un produit d'exploitation.

Le Groupe s'est fixé un objectif de valorisation de 94,5 % en 2015. Afin de marquer son attachement à l'enjeu environnemental représenté par la gestion des déchets, le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a introduit en 2013 l'objectif de valorisation des déchets dans la part variable des membres du Directoire.

LE PROJET « BY-PRODUCTS »

Dans le cadre du projet « By-Products », les déchets sont appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une conséquence fatale de la production. Selon leur origine et typologie, ils sont gérés et traités différemment dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage matière ou de valorisation énergétique. Les dépenses liées à l'élimination des déchets sont significatives. Néanmoins, grâce aux efforts du Groupe, le coût net d'élimination des déchets rapporté à la tonne (dépenses externes diminuées du produit des ventes) a diminué de 35 % en 2014 par rapport à 2013.

Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement par chacun des sites dans le but d'en réduire les volumes. Le pourcentage de déchets mis en décharge est de 7 %, celui des déchets recyclés sous forme de matériau de 83 % et celui des déchets brûlés pour produire de l'énergie de 10 %.

Ces données résultent d'un reporting plus précis mis en place sur ce sujet en 2014.

Déchets par destination

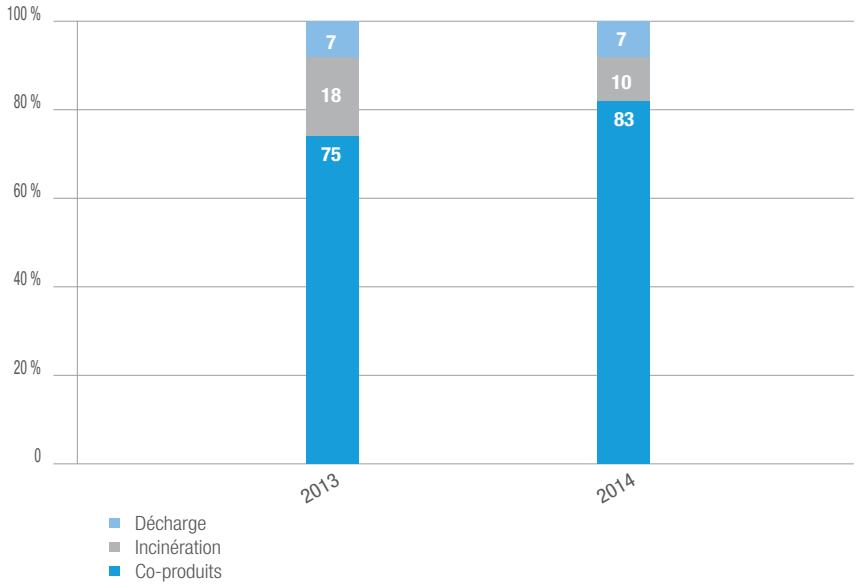

Les principaux leviers de progrès engagés dans le cadre du projet « By-Products » sont les suivants :

- la réduction des volumes de déchets ;
- l'augmentation du taux de valorisation en privilégiant une valorisation matière plutôt qu'énergétique ;
- l'identification, la consolidation et l'optimisation des flux tels que les laitiers des hauts-fourneaux et d'aciérie, les boues de process (laminage et traitement de surface), les résidus métalliques, les calamines et les poussières ;
- l'identification des meilleures filières de recyclage comme les laitiers de hauts-fourneaux au Brésil, vendus à l'industrie du ciment, ou la cession des déchets métalliques dans le cadre de contrats pluriannuels.

En 2014, à titre d'exemple, les équipes locales ont ouvert de nouvelles pistes de gestion des déchets et généré des revenus supplémentaires par la mise en œuvre des initiatives suivantes :

- le regroupement des lieux de stockage entre aciérie et tuberie sur le site de Saint-Saulve ;
- le choix de prestataires en fonction du type de déchet et de la voie de valorisation : filière zinc pour les poussières d'aciérie (Saint-Saulve), utilisation des boues de process et des calamines par l'industrie des ciments (Allemagne)… ;
- à Youngstown, l'équipe environnement a lancé une étude pour valoriser les boues de process dans les techniques routières. L'étude se poursuivra en 2015 et permettra d'éviter l'enfouissement de ce déchet ;
- l'aciérie de Saint-Saulve a renégocié le contrat de valorisation de ses laitiers avec son fournisseur afin d'orienter leur utilisation vers la filière la plus pertinente selon les caractéristiques techniques des laitiers et gagner en transparence ;
- Vallourec Fittings a mis en place un système de régénération des huiles donnant lieu à des gains en coût de traitement mais aussi en consommables.

TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

Représentant un risque pour la santé et l'environnement, les déchets classés comme dangereux (en raison des substances dangereuses qu'ils comportent) font l'objet d'un traitement particulier. Leur pourcentage ramené à la totalité des déchets, soit 6,1 %, a notablement diminué par rapport à 2013 (8,6 %).

Le Groupe a identifié deux catégories importantes de déchets dangereux sur lesquelles il travaille :

- les déchets organiques (boues, huiles) ; et
- les déchets minéraux solides (poussières).

Les déchets dangereux nécessitent une gestion spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. De plus, ces déchets sont en général peu valorisables tels quels et les coûts de traitement sont importants.

Deux possibilités sont donc explorées dans le cadre du projet *By-Products* : soit réduire à la source la part de substances dangereuses, soit la séparer du reste du déchet concerné via un prétraitement. Par exemple, la station de traitement de l'eau sur le site de Youngstown a permis d'améliorer la séparation entre les fines de calamine et l'huile, responsable du classement dangereux. Les calamines non huileuses, non classées dangereuses, peuvent ainsi être valorisées pour leur matière. La mise en place de petites unités de traitement des huiles usagées a permis de réduire également la génération de ce déchet réutilisé en interne après traitement.

Quantité de déchets

Les déchets générés en 2014 se répartissent comme suit :

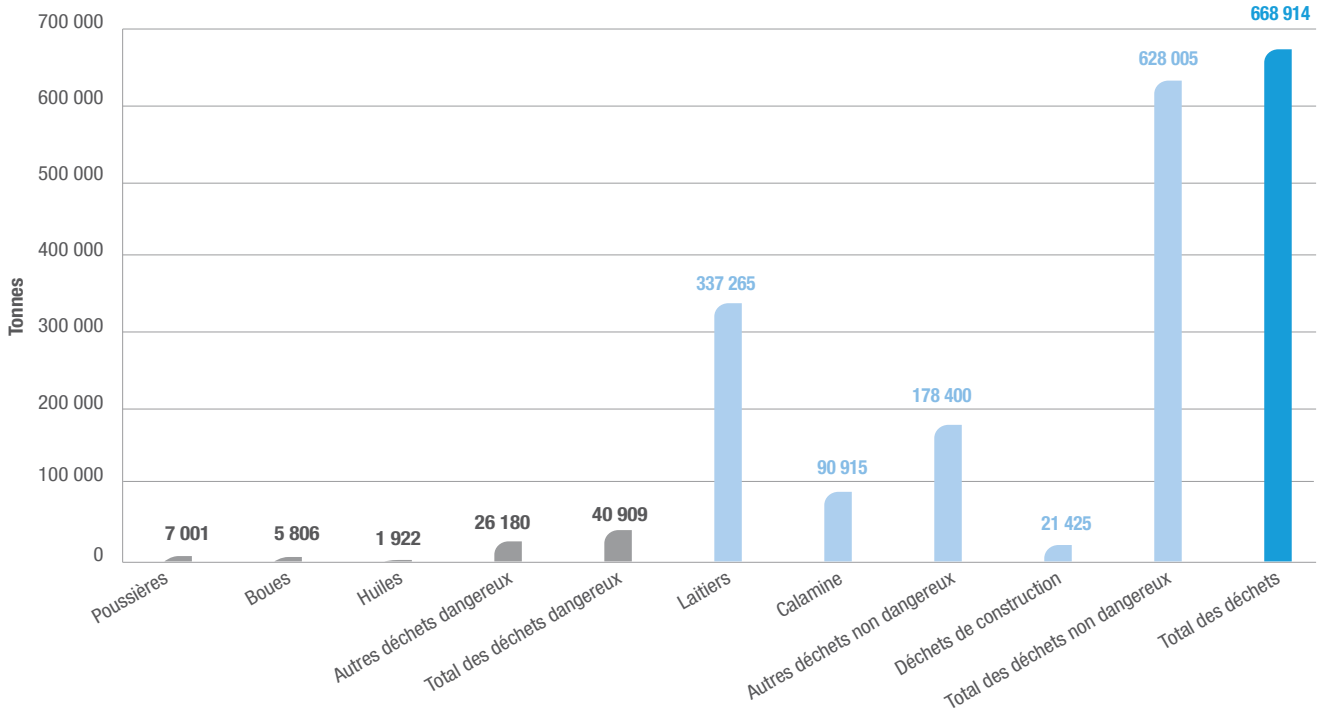

4.4.3.4 Nuisances sonores

Par leur nature, les activités du Groupe comportent des nuisances sonores. Le bruit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, le choc entre les tubes, ou le procédé de laminage. Plusieurs types d'actions sont mis en œuvre pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum voire les supprimer.

La volonté de Vallourec est de protéger ses salariés et de s'intégrer au mieux dans son environnement.

Pour déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont associés pour évaluer l'atténuation sonore que pourrait apporter l'un ou l'autre des systèmes d'insonorisation existants.

Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatique par des mouvements à commande hydraulique, ou introduisent du caoutchouc entre les tubes, évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses à effet venturi et non plus avec des buses classiques.

Lorsque la réduction du bruit à la source est trop contraignante ou impossible, d'autres actions sont engagées comme la mise en place de barrières, le confinement des machines, ou encore les murs antibruit. Pour limiter les impacts des nuisances sonores sur la santé des salariés, les usines du Groupe mettent à la disposition de ceux-ci des bouchons d'oreilles et imposent leur port dans les zones de travail. Afin d'optimiser le confort, des bouchons adaptés à l'oreille de chaque salarié sont proposés. Ils permettent de filtrer certaines fréquences pour faciliter les discussions entre les personnes en atténuant fortement le bruit venant des installations. La surveillance médicale est systématique afin de détecter les personnes susceptibles d'avoir des pertes auditives.

Soucieux de poursuivre la prévention des nuisances sonores, le Comité de Développement Durable a arrêté en janvier 2012 un plan d'action sur le bruit comportant les mesures suivantes :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées ;
- analyser et améliorer les comportements dans les ateliers ;
- se référer aux bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements ;
- améliorer les conditions de travail des salariés ;
- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle.

En 2014, un certain nombre d'actions concrètes ont été réalisées :

- le partenariat avec un prestataire externe, spécialiste en acoustique, mis en place en 2013 s'est poursuivi en vue de réaliser des opérations de mesures en environnement et dans les ateliers (dosimétrie et cartographie) ;

- la tuberie d'Aulnoye a engagé le traitement d'une source de bruit importante au niveau des ventilateurs du lit de refroidissement des tubes ;
- les travaux se sont poursuivis en Allemagne sur le site de Rath avec le remplacement de surfaces plastifiées par des surfaces en verre au niveau des évents sur toiture. Le gain est de l'ordre d'un décibel qui s'ajoute à ceux déjà réalisés. À Reisholz, le déplacement d'une machine bruyante dans un autre hall de production et des actions dans le local des pompes à eau ont permis de gagner également 1 décibel ;
- mise en place d'un système de mesure du bruit de fond urbain à Montbard ;
- isolation acoustique de salles de contrôle au sein de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.

4.4.4 Changement climatique

4.4.4.1 Rejets de gaz à effet de serre

BILAN DES ÉMISSIONS

La réduction des gaz à effet de serre fait partie des objectifs de Vallourec. Avec un ratio d'émissions directes de 231 kg de CO_2 par tonne traitée ou 223 grammes de CO_2 par euro de chiffre d'affaires, Vallourec est un faible émetteur par rapport aux groupes industriels de taille comparable. En 2015, le Groupe fixera et publiera ses objectifs d'émissions pour les prochaines années.

Le Groupe s'attache à améliorer continûment la connaissance de ses sources d'émission pour mieux les maîtriser. Ainsi les données logistiques européennes terrestres et maritimes au niveau Groupe, telles qu'identifiées par un cabinet d'expertise externe ont été intégrées dans le calcul des émissions liées au transport des marchandises afin de mieux connaître ces flux.

Depuis 2013, Vallourec a cherché à enrichir son rapport public au *Carbon Disclosure Project*. Son évaluation en termes de transparence et de performance s'est significativement améliorée puisque ses notations entre 2012 et 2014 ont respectivement été portées de 63 à 91, et de D à B.

Les émissions 2014 ont été calculées selon la méthodologie du « GHG protocol » qui distingue les émissions directes, les émissions indirectes résultant de l'électricité et les émissions indirectes résultant d'autres sources d'énergie sur la base du périmètre complet du Groupe.

Le Groupe utilise dans ses trois aciéries de Saint-Saulve (France), Youngstown (États-Unis) et Jeceaba (Brésil) le procédé de fabrication « EAF » *(Electric Arc Furnace)*, faiblement émetteur de CO_2.

La forêt native brésilienne représente environ un tiers de la surface de la forêt de Vallourec Florestal. Elle est maintenue en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée. Chaque année, environ un septième de la forêt cultivée est coupé pour la production du charbon de bois, et immédiatement reboisée. Pendant la croissance, les arbres absorbent du CO_2. Le CO_2 émis par la combustion du charbon lors de la fabrication de la fonte est donc réabsorbé ensuite par la forêt. Ceci constitue l'hypothèse communément admise par la profession au Brésil. Une analyse détaillée du cycle du carbone, menée avec le concours d'experts universitaires et institutionnels, est actuellement en cours d'achèvement et viendra préciser, sur une longue période, les quantités de carbone mises en jeu. D'ores et déjà, cette étude a fait apparaître un stockage durable de carbone dans le sol et les racines qui ne sont pas extraites après la coupe des arbres.

Bilan carbone simplifié

Nature des émissions	2010	2011	2012	2013	2014
Émissions directes (scope 1) *(en milliers de tonnes)*	961	1 051	1 008	1 128	☑ 1 273
Émissions indirectes (électricité) (scope 2) *(en milliers de tonnes)*	451	463	508	580	☑ 696,6
Émissions indirectes *(supply chain)* (scope 3) *(en milliers de tonnes)*	2 886	3 034	2 963	3 195	2 889,9
TOTAL DES ÉMISSIONS *(en milliers de tonnes)*	**4 298**	**4 548**	**4 479**	**4 903**	**4 860**
Émissions spécifiques : kg/tonne traitée	926	879	903	899	882

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- Les principales émissions de CO_2 prises en compte au titre du processus de fabrication de la fonte sont liées à l'émission de méthane pendant le processus de carbonisation du bois. Grâce à une meilleure productivité des plantations, la filiale devient autosuffisante et l'achat de charbon de bois diminue. Cette situation a pour effet d'augmenter mécaniquement les émissions directes (scope 1) tandis que l'amélioration progressive du rendement des fours permet à production donnée de réduire les émissions. Cependant les résultats de Vallourec Florestal montrent peu d'évolution.
- Les émissions résultant de la fabrication d'acier augmentent significativement en raison des volumes et des conditions de production au Brésil.
- Les émissions au titre de l'énergie électrique consommée (scope 2) augmentent de 20 % en raison de l'augmentation de production aux États-Unis et du contenu carbone élevé de cette énergie.
- Les émissions du scope 3 diminuent d'environ 10 % principalement en raison de la réduction des achats d'acier, conséquence naturelle de l'augmentation de la production du Groupe et des efforts engagés par Vallourec Tubos do Brasil sur la gestion des déchets.

- Pour les autres facteurs de production, les émissions sont proportionnelles à la production.

Ces résultats constituent la référence pour conduire dans les prochaines années des plans d'amélioration. Les moyens de réduire les émissions sont principalement l'amélioration de l'efficience énergétique (projet *GreenHouse*) et la réduction des émissions de méthane durant le processus de fabrication du charbon de bois. À titre d'exemple et grâce à une gestion optimisée du recyclage des gaz produits par ses hauts-fourneaux, Vallourec Tubos do Brasil a réussi à mettre un terme à la combustion de l'excédent des gaz en question.

Le bilan carbone complet 2014 figure en Annexe 5 du présent Document de référence.

SYSTÈMES DE RÉGULATION DES ÉMISSIONS

- L'aciérie de Saint-Saulve entre dans le champ d'application de la Directive européenne du 23 avril 2009 sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne (Directive ETS – *Emission Trading System*). Les quotas alloués à l'aciérie ont été en 2014 de 67 929 tonnes (69 130 tonnes en 2013). Les émissions 2014, estimées à 56 154 tonnes, sont inférieures aux quotas 2014 alloués mais supérieures à celles de 2013 (51 604 tonnes). Cette dernière amélioration est liée à un niveau de production de l'aciérie en deçà de la capacité nominale de l'aciérie, à des améliorations de l'efficacité énergétique et à l'arrêt du four électrique dans le cadre des travaux d'extension de l'aciérie.

  Depuis 2013, les tuberies françaises et allemandes ainsi que le site de Vallourec Drilling à Aulnoye sont entrés dans le champ d'application de la Directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne. En 2014, les quotas alloués aux tuberies s'établissaient à 380 000 tonnes, les émissions sur la période étant estimées à 300 000 tonnes.

  L'impact du dispositif sur l'activité du Groupe ne se limite pas à la prise en compte de ses propres émissions. Les fournisseurs européens d'électricité sont dans l'obligation de couvrir intégralement leurs émissions de CO_2 par des droits d'émissions. En outre, les fournisseurs d'acier, et en particulier HKM qui utilise la filière fonte coke-minerai, sont aussi dans l'obligation d'acheter des quotas d'émissions. Ainsi, compte tenu du faible prix actuel de ces quotas d'émission, l'impact complet des dispositions du système ETS sur les coûts d'exploitation du Groupe a été très limité en 2014.

- Au Brésil, le projet « Clean Development Mechanism » (CDM) de génération d'électricité à partir de gaz de haut-fourneaux, qui avait déjà généré plus de 170 000 tonnes de CO_2 en crédits carbone entre 2006 et 2012, a été renouvelé auprès des instances spécialisées de l'ONU. Le projet de réduction des émissions de méthane, grâce à un meilleur processus de carbonisation, a aussi été approuvé par ces mêmes instances et porte sur une quantité totale de près de 200 000 tonnes d'équivalent CO_2.

4.4.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique

En 2014, le Groupe a réalisé l'étude des risques liés aux conséquences du changement climatique en distinguant huit régions aux caractéristiques climatiques distinctes, à savoir le Nord-Pas-de-Calais et la Bourgogne (France), la Rhénanie-Westphalie (Allemagne), le Minas Gerais (Brésil), l'Ohio et le Texas (États-Unis), l'île de Batam (Indonésie) et la région de Shanghaï (Chine).

Après un examen approfondi des documents publics et des plans nationaux d'adaptation, les principaux phénomènes identifiés sont les risques d'inondation, les vagues de chaleur et les sécheresses prolongées, les périodes de gel, la perturbation de la ressource en eau et l'évolution des niveaux marins ou lacustres. Certains événements exceptionnels pourraient devenir plus fréquents (tempêtes et ouragans) et endommager les installations du Groupe. Les conditions dans lesquelles les sites sont exploités pourraient aussi se dégrader (capacité de disposer de l'eau nécessaire au processus de fabrication des tubes, conditions de travail dans les ateliers, fonctionnement des équipements en période de canicule). Par ailleurs, l'écosystème propre aux forêts exploitées par le Groupe pourrait évoluer ou se fragiliser à long terme. Pour chacun de ces risques une probabilité d'occurrence a été estimée et l'ampleur des conséquences a aussi été évaluée. Enfin, la chaîne d'approvisionnement amont et aval est aussi susceptible d'être sérieusement impactée.

Analyse de l'impact climatique sur les principales implantations du Groupe

	Nord-Pas-de-Calais FRANCE		Bourgogne FRANCE		Rhénanie Westphalie ALLEMAGNE		Minas Gerais BRÉSIL		Ohio / Cleveland ÉTATS-UNIS		Texas / Houston ÉTATS-UNIS		Batam INDONÉSIE		Shanghai CHINE	
	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact
Élévation de la température moyenne	3	1	3	1	3	1	3	2			3	1	3	1	1	5
Vagues de chaleur	3	2	3	2	3	2			3	3	3	4	2	3	2	3
Sécheresse	3	2	3	2	2	1	1	diminution	2	diminution	3	4	1	3		
Raréfaction des ressources en eau	2	2	2	3	1	1	2	4			3	4	1	3	2	4
Chutes de neige / Gel	3	diminution	2	diminution	3	diminution			3	diminution						
Fortes pluies, inondations et coulées de boue	3	3	2	2	3	4	3	5	3	5	2	3	1	5	1	5
Tempêtes, tornades, cyclones…					2	1	2	3			2	5	1	5	1	5
Élévation du niveau de la mer	NA	NA	NA	NA	NA	NA	2	3	NA	NA	3	5	3	3	2	5
Abaissement des niveaux des rivières, lacs et voies d'eau									3	3						

1	2	3		diminution	1	2	3	4	5
incertain	*probable*	*très probable*	*données indisponibles*	*fréquence /intensité en réduction*	*faible impact*				*très fort / impact coûteux*

NA : Non applicable.

Un nombre croissant de groupes industriels internationaux commence à prendre des mesures de protection. Chaque site industriel est en charge d'approfondir, en ce qui le concerne localement, les risques ainsi identifiés et de construire un plan d'adaptation adapté. Une telle démarche, qui part d'une approche générale pour se concentrer sur les situations qui seraient jugées les plus critiques, sera mise à jour périodiquement et sera inscrite dans la cartographie des risques majeurs que l'entreprise tient à jour.

4.4.5 Biodiversité

Des études sommaires ont été menées les années passées dans les principaux sites de Vallourec en vue d'évaluer l'impact de l'activité sur la biodiversité. Aucun risque important n'a été mis en évidence.

Certaines activités spécifiques du Groupe ont cependant un lien direct avec la biodiversité de sorte que des mesures très concrètes tendant à la préserver sont mises en place depuis plusieurs années ou à l'occasion d'un projet.

4.4.5.1 Actions menées au Brésil

- La filiale brésilienne Vallourec Tubos do Brasil anime le centre d'éducation environnementale de Barreiro en périphérie de Belo Horizonte. Ce centre de 20 hectares comprend trois écosystèmes : la « cerrado » (savane), la végétation de transition et la « mata atlantica » (forêt atlantique).
- La filiale brésilienne Vallourec Florestal exerce des activités d'exploitation forestière, en vue de produire le charbon de bois utilisé comme source d'énergie dans les aciéries brésiliennes. Elle y mène des programmes de surveillance de la faune et de la flore, en collaboration avec l'université du Minas Gerais et de Lavras dont l'objectif est de mesurer l'impact des activités sur le milieu naturel, et de mettre en place les mesures de gestion appropriées en vue de la préservation et l'équilibre de la biodiversité. Le maintien de « couloirs écologiques » garantit la libre circulation des animaux. Cette société joue ainsi un rôle fondamental dans la conservation de la nature, en protégeant les écosystèmes représentatifs de cette région. Un programme de surveillance, à l'aide de caméras, a permis d'identifier des centaines d'espèces d'oiseaux, et des douzaines d'espèces de mammifères, dont certaines sont menacées d'extinction.
- Vallourec Mineração exerce des activités minières dans la ville de Brumadinho, à une cinquantaine de kilomètres du complexe industriel de Barreiro. Afin de mieux contrôler l'impact de ses

activités sur le milieu naturel, Vallourec Mineração Ltda assure un suivi régulier de la biodiversité de son site, ainsi que des régions avoisinantes. Une réserve de 200 hectares est également en place dans la forêt atlantique, avec la conservation de nombreuses espèces animales (à titre d'exemple, 148 espèces différentes d'oiseaux ont été dénombrées). La société veille également à la restauration environnementale des régions minières. Ainsi, en 2008, 167 000 m² de surface exploitée ont été récupérés avec la plantation d'espèces natives de la région. Ces zones sont désormais couvertes d'espèces diverses, d'arbres, d'herbes et de légumineuses.

- Depuis plusieurs années le Groupe a apporté son concours au projet Tamar dont l'objectif est de protéger la population des grandes tortues marines dans la région d'Ubatuba sur la côte Nord Est du Brésil. Ce projet engagé depuis plus de 20 ans a permis de sauver plus de 5 000 spécimens et de créer un centre de recherche scientifique et de formation.

4.4.5.2 Extension du centre d'essais d'Aulnoye-Aymeries

En France, une étude sur la faune et la flore a été conduite, avec le concours d'un cabinet d'expertise, dans le cadre du projet d'extension du centre d'essais d'Aulnoye-Aymeries. Un plan d'action approuvé par les autorités a été déployé afin de préserver les espèces animales protégées sur le site et de conduire le projet sans perturber l'écosystème existant. Un inventaire complet des espèces a été mené de mars à septembre 2013 : 29 espèces d'oiseaux, 25 espèces d'insectes, 2 espèces protégées d'amphibiens et 2 espèces protégées de reptiles. Le mouvement des espèces a été organisé en lien avec les autorités et avec des écologistes experts afin de préserver certaines zones, capturer certaines espèces et reconstruire de nouveaux habitats. Un plan de surveillance a été mis en place afin d'assurer la survie des espèces. Les premières observations révélant de nouvelles naissances permettent d'attester de l'efficacité des mesures entreprises.

4.4.5.3 Actions engagées en Indonésie

Depuis plusieurs années, PT Citra Tubindo plante des arbres notamment fruitiers et entretient la « mangrove » proche des installations. En 2014, avec le concours de bénévoles locaux, plus de 6 000 pousses ont été plantées dans la mangrove pour la développer, représentant une surface d'environ 8 000 m². Ces actions ont permis de ralentir l'érosion du trait de côte, de freiner la pénétration d'eau salée vers l'intérieur, de protéger les rivages des tempêtes, de capter du carbone et d'absorber les produits toxiques contenus dans l'eau. Ces actions ont été soutenues par les populations locales, les établissements scolaires et les étudiants.

ANNEXES

Annexe 1 – Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Vallourec désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049 (1), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la Société, dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (« Attestation de présence des Informations RSE ») ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (« Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE ») ;
- d'exprimer, à la demande de la Société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les Informations RSE sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑ dans le rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels (« Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'Informations RSE »).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de sept personnes entre octobre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ huit semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (2).

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.
(2) ISAE 3000 – Missions d'assurance autres que des audits ou des examens d'informations financières historiques.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société Vallourec ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en Annexe 3 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une quinzaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à assurer l'exhaustivité et la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante et des sites, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés [(1)] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 71 % des informations quantitatives sociales et en moyenne 49 % des informations quantitatives environnementales.

(1) Informations sociales hors sécurité : Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni), Serimax UK (Royaume-Uni), Palier France, Palier États-Unis, Vallourec Tubos do Brasil (Brésil), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil).

Informations environnementales : Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni), Serimax UK (Royaume-Uni), Vallourec Tubes France Deville, Vallourec Tubes France St Saulve Steel, Vallourec Tubos do Brasil (Brésil), Vallourec Florestal (Brésil), Vallourec Mineração (Brésil), Vallourec Star Youngtown (États-Unis).

Informations sécurité : Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni), Serimax UK (Royaume-Uni), Vallourec Tubes France St Saulve Steel, Vallourec Tubos do Brasil (Brésil), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil), Vallourec Florestal (Brésil), Vallourec Star Youngtown (États-Unis).

Indicateurs sociaux	Niveau d'assurance
Effectif au 31/12	☑ Raisonnable
Répartition des effectifs par âge, sexe, zone géographique	
Embauches	
Départs	
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	
Pourcentage de cadres ayant suivi un entretien de performance	
Taux de gravité des accidents du travail	Modéré
Nombre de salariés ayant suivi une formation	
Nombre d'heures de formation	
Rémunérations	
Taux d'absentéisme	

Indicateurs environnementaux	Niveau d'assurance
Consommations d'énergie	☑ Raisonnable
Émissions de CO_2 (scopes 1 et 2) [(a)]	
Prélèvements d'eau (par source)	
Pourcentage de déchets valorisés (dont recyclés)	
Rejets d'eau	Modéré
Qualité des rejets d'eau	
Volume de déchets non dangereux / dangereux	
Volume matières premières utilisées / valorisées	

(a) Scope 1 : combustion stationnaire, process des aciéries, émissions de méthane, transport interne – Scope 2 : électricité.

Informations qualitatives

Thèmes sociaux	› L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci › Les politiques mises en œuvre en matière de formation › Les conditions de santé et de sécurité au travail › La politique de lutte contre les discriminations
Thèmes environnementaux	› L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement › La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales › La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables › Les rejets de gaz à effet de serre › L'adaptation aux conséquences du changement climatique
Thèmes sociétaux	› Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales › Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale › Les actions engagées pour prévenir la corruption

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Concernant les Informations RSE sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑ dans le rapport de gestion, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-dessus pour les Informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi en moyenne 73 % des informations quantitatives sociales et en moyenne 64 % des informations quantitatives environnementales identifiées par le signe ☑.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑.

Conclusion

À notre avis, les Informations RSE sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑ dans le rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense, le 17 mars 2015

KPMG S.A.

Philippe Arnaud
Associé
Département Changement Climatique
& Développement Durable

Catherine Porta
Associée

Annexe 2 – Indicateurs environnementaux individualisés des sociétés exclues des indicateurs environnementaux consolidés

Résultats environnementaux de Vallourec Mineração et de l'unité de pelletisation de VSB

Résultats 2014		Unité	Vallourec Mineraçaõ	Unité de pelletisation Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (56%)
Production		Tonnes	4 392 533	545 493
Gaz naturel		kWh	-	211 229 404
		kWh/t	-	387,2
Électricité		kWh	40 975 694	34 116 331
		kWh/t	9,3	62,5
Eau prélevée	Nappes	m^3	3 880 320	-
	Surface	m^3	522 442	299 424
	TOTAL	m^3	4 402 762	299 424
	TOTAL / tonne	**m^3/t**	**1,00**	**0,55**
Eau rejetée		m^3	-	71 497
		m^3/t	-	0,13
Déchets générés	Non dangereux	Tonnes	632	5 466
	Dangereux	Tonnes	99	3 442
	TOTAL	Tonnes	731	8 909
	TOTAL / tonne	**KG/T**	**0,17**	**16,33**
Déchets valorisés	Non valorisé	Tonnes	260	5 411
	Taux de valorisation	%	64	39
Émissions de CO_2	Scope 1	t CO_2 eq.	16 780	39 100
	Scope 2	t CO_2 eq.	2 631	10 156
	TOTAL	t CO_2 eq.	19 411	49 256
	TOTAL / tonne	**kg CO_2 eq./t**	**4,42**	**90,30**

Vallourec Mineração exploite la mine de Pau Branco, située dans les villes de Nova Lima et Brumadinho, dans l'état du Minas Gerais. La mine de Pau Branco a une superficie totale de 1 373 hectares, constituée de 32 % d'espace industriel, 20 % de zone de protection environnementale et 48 % d'espace inexploité.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil exploite une unité de pelletisation (transformation de minerai de fer afin d'améliorer le rendement des hauts-fourneaux). Cette unité, qui fonctionne à sa capacité nominale, alimente VSB et d'autres sidérurgistes brésiliens.

Annexe 3 – Note méthodologique

Destiné à informer les actionnaires et le plus large public sur les actions entreprises par Vallourec en faveur du développement durable, le chapitre 4 du Document de référence vise à respecter la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, et notamment les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français. Les informations qui y figurent sont issues des bases de données des systèmes déployés à travers le monde, dans chaque site concerné.

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document de référence a fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant, dont le rapport figure en page 99 du présent document.

Ces informations définissent clairement la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que ses actions en ces domaines.

RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS

Vallourec a défini son référentiel en reprenant la liste d'informations RSE figurant à l'article R. 225-101-1 du Code de commerce français. Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par le Global Reporting Initiative (GRI) dont l'objectif est de proposer des indicateurs aptes à rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale.

Les indicateurs environnement et sécurité ont été repris dans le système de reporting « ERMIT », qui permet un suivi et une consolidation mensuelle. Ils font l'objet d'une fiche de définition fournie dans les quatre principales langues de travail du Groupe (français, anglais, allemand et portugais) par la Direction du Développement Durable à son réseau de correspondants.

Les indicateurs sociaux ont également fait l'objet d'une définition précise et uniforme pour l'ensemble du Groupe, reprise dans une procédure. Ces indicateurs sont collectés mensuellement au niveau de chaque site. En France, Cette collecte est effectuée à l'aide de SAP en France, Ultipro aux États-Unis et à partir de fichiers Excel dans les autres pays. La consolidation se fait d'abord par pays, sous la responsabilité du correspondant RH local, et ensuite au niveau Groupe sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Les périmètres de reporting environnement et sécurité sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Développement Durable de Vallourec. Le périmètre inclut :

1. les sites ayant une activité industrielle. Sont ainsi exclus du reporting environnement : le centre informatique « IT Europe » à Saint-Saulve, les bureaux administratifs et sièges, ainsi que tous les bureaux de vente. Les centres de recherche sont également exclus, à l'exception du Vallourec Research Center France, dont l'activité est plus variée. Quant à la consolidation des indicateurs sécurité, tous les sites sont concernés, à l'exception des petits bureaux commerciaux ;
2. les sites appartenant à Vallourec depuis plus de six mois. Cette règle est à considérer quand une opération de cession ou d'acquisition intervient ;
3. les sites justifiant d'une activité industrielle effective au cours de l'exercice. Sont ainsi exclus du périmètre les sites en construction ne justifiant pas d'un minimum de six mois d'activité, cas qui ne s'est pas présenté en 2014 ;
4. les sites pour lesquels Vallourec détient plus de 50 % des droits de vote. À l'inverse, les sites pour lesquels Vallourec est minoritaire ne sont pas intégrés dans le périmètre (c'est le cas de l'aciérie HKM en Allemagne et de la tuberie de Tianda en Chine détenues à hauteur de 20 %) ;
5. compte tenu de son importance, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, détenu à 56 % par le Groupe, est consolidé à due concurrence pour les données environnementales ;
6. le périmètre du reporting social inclut les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs sont consolidés à 100 %.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. À l'exception de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, les sociétés et sites intégrés dans le périmètre suivant les règles décrites ci-dessus ne sont pas traités par mise en équivalence, mais considérés au même titre au moment de la consolidation du reporting, à savoir comme étant détenu à 100 % par le Groupe.
2. Principe de prudence : la consolidation est établie sur la base d'appréciations prudentes afin d'éviter le risque de transfert et de réputation.
3. Principe de spécialisation d'un exercice : les exercices sont indépendants les uns des autres.

Consolidation et vérification

Les indicateurs environnement sont consolidés et vérifiés chaque mois par la Direction du Développement Durable (respect des délais, sincérité, exhaustivité). En cas de doute ou d'incohérence, les sites concernés sont interrogés, et doivent donner toute explication relative à la bonne compréhension des indicateurs renseignés, ainsi qu'à l'atteinte ou non des objectifs établis pour l'année. Cette étape est essentielle tant pour la qualité des rapports que pour l'assurance d'un suivi des indicateurs et d'une démarche de progrès continu. De plus, pour vérifier et comparer les données, la Direction du Développement Durable publie trimestriellement une synthèse auprès de la Direction et de tous les sites. Cette année les données environnementales du mois de décembre 2014 ont été extrapolées à partir de celles d'octobre et novembre après que l'analyse historique ait montré que les écarts n'étaient pas significatifs.

Les indicateurs sécurité sont diffusés mensuellement, après vérification, auprès de la Direction Générale, des Divisions et de l'ensemble des sites.

CALCULS DE PRODUCTION

Par tonne traitée, Vallourec entend la tonne produite dans chaque usine (nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine), qu'il s'agisse d'acier, de tubes à chaud ou de tubes parachevés à froid. Les productions de chaque usine sont additionnées pour constituer le total de la production en tonnes traitées ou unités d'œuvre de Vallourec.

Pour les sites intégrés, tels que Vallourec Star à Youngstown et Vallourec Tubos do Brasil S.A. à Belo Horizonte, la production totale est constituée de la somme des productions d'acier et de tubes.

La production de minerai de fer de Vallourec Mineração ainsi que la production de charbon de bois de Vallourec Florestal ne sont, en revanche, pas pris en considération dans la production totale de Vallourec.

Par tonne expédiée, Vallourec entend les tonnes expédiées à ses clients pendant l'année. Cet indicateur de production est publié dans les résultats du Groupe.

Les données environnementales sont systématiquement exprimées en valeur absolue et en valeur relative, tant dans les graphiques que dans les tableaux de résultats chiffrés.

Les valeurs relatives sont rapportées soit à la production exprimée en tonnes traitées (ce qui permet de comparer les différents sites), soit à la production expédiée exprimée en tonnes de tubes (ce qui contribue à estimer l'empreinte environnementale des tubes expédiés chez les clients).

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RSE

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document de référence a fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant. Une sélection d'indicateurs identifiés par le symbole ☑ a fait l'objet de travaux de vérification plus approfondis, avec une vérification à un niveau d'assurance raisonnable. Pour chaque information présentée, Vallourec a préparé un dossier en vue de démontrer de façon complète et rigoureuse la mise en œuvre de sa politique.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES ET CAS PARTICULIERS

Le tableau qui suit réunit quelques exceptions ou règles particulières.

Problématique	Usines concernées	Description
Détermination du périmètre de reporting (Règle n° 1)	Vallourec Mineração et unité de pelletisation de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB)	Le site de Vallourec Mineração au Brésil a une activité très différente des autres sites de Vallourec (production de minerais de fer pour approvisionner une partie du site brésilien intégré de Vallourec Tubos do Brasil). Il en est de même de l'unité de pelletisation de VSB qui alimente les hauts-fourneaux du groupe ainsi que des clients externes. Leurs indicateurs environnementaux sont suivis comme dans toute usine de Vallourec, mais ne sont pas consolidés au niveau Groupe. Ils sont reflétés sur une base individuelle en Annexe 2. En revanche, les indicateurs sécurité et sociaux de Vallourec Mineração et de l'unité de pelletisation ainsi que les émissions de carbone sont consolidés avec l'ensemble des autres résultats du Groupe.
Qualité des eaux de rejet	Vallourec Tubes France (aciérie et tuberie de Saint- Saulve, Déville et Aulnoye), Vallourec Drilling Tarbes, Vallourec Tubes Deutschland Rath, Vallourec Star Houston, PT Citra Tubindo, VSB	Les indicateurs de suivi de la qualité des eaux rejetées (MES, DCO, HCT et métaux) ne sont consolidés que pour les sites qui rejettent l'eau directement dans le milieu naturel après traitement interne dans leur station de traitement des effluents. Ces indicateurs sont calculés sur la base d'une moyenne des concentrations pondérée par les débits d'eau rejetée. Les prélèvements sont trimestriels en Allemagne et aux États-Unis, et au minimum hebdomadaire en France.
Déchets	Toutes usines	Les déchets (dangereux/non dangereux) « historiques » produits sur une période antérieure à celle sur laquelle porte le reporting et entreposés sur site ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets consolidés.
Boues issues des hauts-fourneaux et aciérie	Vallourec Tubos do Brasil S.A.	Au Brésil, les boues générées par les hauts-fourneaux sont classées comme déchets non dangereux, et elles constituent des déchets totalement différents des boues issues des tuberies.
Poussières issues des hauts-fourneaux et aciérie	Vallourec Tubos do Brasil S.A.	Au Brésil, les poussières générées par les hauts-fourneaux sont classées comme non dangereuses, et elles constituent des déchets totalement différents des autres types de poussières produites par les aciéries américaine et française.
Méthane	Vallourec Florestal	Lors de l'estimation des émissions de méthane, les calculs sont basés sur l'étude statistique figurant dans les Annexes 5 et 6 du « Project Design Document Form (CDM PDD) – Version 03 » enregistré comme projet CDM 8606 à la UNFCCC : « Carbonization Project – Mitigation of Methane Emissions in the Charcoal Production of V & M Florestal, Minas Gerais, Brazil », disponible sur : https ://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411.24/view Selon cette étude, les émissions de méthane durant le processus dépendent du rendement gravimétrique de combustion du bois dans les fours (Annexe 5), soit le rapport entre la masse finale de charbon de bois sec (après combustion) et la masse initiale de bois (Annexe 6).
Consommation d'eau	Vallourec Mineração	À partir de 2011, les consommations d'eau du site correspondent uniquement à la partie utilisée dans le processus.
Matières premières	Toutes usines	Les indicateurs de matières premières (minerai de fer, boulettes de minerai de fer, charbon de bois, poussière de charbon de bois, ferrailles, fonte) correspondent aux quantités chargées dans les fours. Les ferrailles sont considérées chez Vallourec comme un « coproduit » et ne sont intégrées ni dans l'indicateur de déchets, ni dans le taux de valorisation.
Rémunérations	Toutes	L'indicateur « Rémunération » est calculé comme la somme des rémunérations du personnel, des charges de Sécurité sociale et des charges de prévoyance.
Turnover	Toutes	L'indicateur turnover est calculé comme le rapport de la somme des départs des employés permanents lors de l'exercice considéré divisé par l'effectif permanent total en fin de période. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement, et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, rupture de période d'essai).
Mode de comptabilisation des jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail aux États-Unis	Toutes	Aux États-Unis, les jours d'arrêt pour accident du travail ne sont plus décomptés au-delà du 180e jour en accord avec la réglementation OSHA en vigueur. Cette méthode de comptabilisation est spécifique aux États-Unis et diffère de la règle préconisée par le Groupe de comptabilisation des jours d'arrêt.
Données sociales de PT Citra Tubindo (PTCT)	PTCT	Les données sociales de PTCT ont été extrapolées à partir des données du mois de décembre.

Annexe 4 – Table de concordance entre les informations requises au titre de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre

1° INFORMATIONS SOCIALES		
a) Emploi		
1.	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	4.2.1.1 (p. 64-66)
2.	Les embauches et les licenciements	4.2.1.2 (p. 67-69)
3.	Les rémunérations et leur évolution	4.2.4 (p. 74-75)
b) Organisation du travail		
4.	L'organisation du temps de travail	4.2.1.3 (p. 69)
5.	L'absentéisme	4.2.1.3 (p. 69)
c) Relations sociales		
6.	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	4.2.3.1 (p. 72-73)
7.	Le bilan des accords collectifs	4.2.3.1 (p. 72-73)
d) Santé et sécurité		
8.	Les conditions de santé et de sécurité au travail	4.2.2 (p. 70-72)
9.	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	4.2.2 / 4.2.3.1 (p. 70-72 / 72-73)
10.	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	4.2.2 (p. 70-72)
e) Formation		
11.	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	4.2.5.2 (p. 76-77)
12.	Le nombre total d'heures de formation	4.2.5.2 (p. 76)
f) Égalité de traitement		
13.	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	4.2.6.1 (p. 78)
14.	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.2.6.2 (p. 78)
15.	La politique de lutte contre les discriminations	4.1.3 / 4.2.6 (p. 64 / 77-78)
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives		
16.	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.1.3 (p. 64)
17.	À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.1.3 (p. 64)
18.	À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	4.1.3 (p. 64)
19.	À l'abolition effective du travail des enfants	4.1.3 (p. 64)
2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
a) Politique générale en matière environnementale		
20.	L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.4.1 (p. 83-84)
21.	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	4.4.1.4 (p. 83-84)
22.	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.4.1 et 5.1.2.1 (p. 83-84 / 112-113)
23.	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	4.4.1.5 (p. 84) et Note 16 des états financiers (p. 173)
b) Pollution et gestion des déchets		
24.	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.4.3 (p. 90-94)
25.	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	4.4.3.3 (p. 92-94)
26.	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	4.4.3.4 (p. 94-95)

c) Utilisation durable des ressources		
27.	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	4.4.2.3 (p. 86-88)
28.	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	4.4.2.2 (p. 85-86)
29.	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.4.2.4 (p. 88-90)
30.	L'utilisation des sols	4.4.3.2 (p. 91)
d) Changement climatique		
31.	Les rejets de gaz à effet de serre	4.4.4.1 (p. 95-96)
32.	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	4.4.4.2 (p. 96-97)
e) Protection de la biodiversité		
33.	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	4.4.5 (p. 97-98)
3° INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE		
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
34.	En matière d'emploi et de développement régional	4.3.3 / 4.3.4 (p. 80-81 / 81-82)
35	Sur les populations riveraines ou locales	4.3.3 / 4.3.4 (p. 80-81 / 81-82)
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
36.	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	4.3.4 (p.81-82)
37.	Les actions de partenariat ou de mécénat	4.3.4 (p.81-82)
c) Sous-traitance et fournisseurs		
38.	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.3.3 (p.80-81)
39.	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.3.3 (p.80-81)
d) Loyauté des pratiques		
40.	Les actions engagées pour prévenir la corruption	4.3.3.3 / 4.1.2 (p.81 / 63)
41.	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.3.2 (p. 79)
e) Autres actions engagées		
42.	En faveur des droits de l'homme	4.1.3 (p. 64)

Annexe 5 – Synthèse des indicateurs environnementaux et sociaux

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Indicateurs	**Unités**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Production	Tonnes traitées	4 642 266	5 175 558	4 959 229	5 456 271	5 508 079
	Tonnes expédiées	1 888 000	2 251 000	2 092 000	2 159 000	2 322 800
Prélèvements d'eau	m^3/an	8 078 804	8 628 862	8 360 710	8 786 030	☑ 7 831 288
	m^3/tonne traitée	1,74	1,67	1,69	1,61	1,42
	m^3/tonne expédiée	4,28	3,83	3,99	4,07	3,37
Rejets d'eau	m^3/an	4 903 721	5 257 296	5 596 360	5 494 232	4 087 062
	m^3/tonne traitée	1,06	1,02	1,13	1,01	0,74
	m^3/tonne expédiée	2,6	2,34	2,68	2,54	1,76
	Métaux totaux mg/l. rejeté	1,14	1,11	1,09	0,81	1,29
Rejets atmosphériques						
Composés organiques volatiles (COV)	tonnes	NC	550	506	519	603
Composés organiques volatiles (COV)	kg/tonne traitée	NC	0,11	0,10	0,10	0,11
Émissions d'oxyde d'azote (NO_X)	tonnes	NC	667	650	703	729
Émissions d'oxyde d'azote (NO_X)	kg/tonne traitée	NC	0,13	0,13	0,13	0,13
Déchets						
Total des déchets [(a)]	tonnes/an	628 518	665 813	654 969	626 406	668 914
	kg/tonne traitée	135	129	132	115	121
	kg/tonne expédiée	333	296	313	290	288
Déchets non dangereux	tonnes/an	588 614	616 828	604 425	572 669	628 005
Déchets dangereux	tonnes/an	59 904	48 985	50 544	53 737	40 909
Part des déchets dangereux	%	9,5	7,4	7,7	8,6	6,1
Part de déchets valorisés	%	86	89	91	92,7	☑ 93,5
Énergie						
Gaz naturel	GWh/an	3 238	3 496	3 257	3 708	☑ 3 751
	kWh/tonne traitée	697	675	657	680	681
	kWh/tonne expédiée	1 715	1 553	1 557	1 717	1 615
Électricité	GWh/an	1 521	1 598	1 603	1 812	☑ 1 873
	kWh/tonne traitée	328	309	323	332	340
	kWh/tonne expédiée	806	710	766	839	806
CO_2 [(b)]						
Total des émissions (scope 1)	tonnes/an	961 264	1 050 778	1 007 967	1 127 592	☑ 1 273 427
	kg CO_2 eq./tonne traitée	207	203	203	207	231
	kg CO_2 eq./tonne expédiée	509	467	482	522	548

(a) Ne sont pas consolidés dans ce total les déchets exceptionnels provenant d'années antérieures : en 2010, 26 057 tonnes de déchets exceptionnels dangereux (Barreiro : 26 050 tonnes ; Mülheim : 7 tonnes).

(b) On notera que le facteur d'émission du méthane a été revu suivant les valeurs officielles à partir de 2010.

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2014

		Synthèse des émissions en tonnes de CO_2 équivalentes							
Scope	**Nature des émissions**	**Émissions hors biomasse**	**Émissions liées à la biomasse**	**Émissions de méthane**	**Émissions de N_2O**	**Tonnes CO_2**	**Kg CO_2/ tonne traitée**	**% partiel**	**% total**
Scope 1 Émissions directes	Combustion de gaz naturel	733 016	819 867	-	-	733 016	133	58 %	15 %
	Émissions de méthane	-	-	345 967	-	345 967	63	27 %	7 %
	Production d'acier	141 323	-	-	-	141 323	26	11 %	3 %
	Transports internes	53 121	-	-	-	53 121	10	4 %	1 %
	TOTAL SCOPE 1	**927 460**	**819 867**	**345 967**	**-**	**☑ 1 273 427**	**231**	**100 %**	**26 %**
Scope 2 Émissions indirectes liées à la consomation d'énergie	Électricité achetée	696 610	-	-	-	696 610	126	100 %	14 %
	TOTAL SCOPE 2	**696 610**	**-**	**-**	**-**	**☑ 696 610**	**126**	**100 %**	**14 %**
Scope 3 Autres émissions indirectes	Transports externes	670 657	-	-	-	670 657	122	23 %	14 %
	Traitement des déchets	197 644	-	-	-	197 644	36	7 %	4 %
	Transport des salariés	75 912	-	-	-	75 912	14	3 %	2 %
	Achats de matériaux, biens et services	1 605 366	-	-	-	1 605 366	291	56 %	33 %
	Émissions liées aux équipements industriels	177 936	-	-	-	177 936	32	6 %	4 %
	Émissions liées au transport de l'énergie	162 367	-	-	-	162 367	29	6 %	3 %
	TOTAL SCOPE 3	**2 889 882**	**-**	**-**	**-**	**2 889 882**	**525**	**100 %**	**59 %**
TOTAL GÉNÉRAL		**4 513 951**	**819 867**	**345 967**	**-**	**4 859 918**	**882**	**-**	**-**

INDICATEURS SOCIAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Effectifs	20 561	22 204	23 177	24 053	☑ 23 709
Turnover (%)	7	8	10	9	12

	2010	2011	2012	2013	2014
Sécurité					
LTIR [a]	3,16	2,79	2,6	2,26	☑ 1,32
TRIR [b]	12,8	9,4	7,1	5,51	4,23
Taux de gravité	0,2	0,11	0,11	0,12	0,06
Formation					
Nombre de salariés ayant suivi une formation	12 691	16 027	15 942	14 912	14 537
Nombre d'heures de formation	650 346	677 931	597 379	582 000	513 597

(a) LTIR (Lost Time Injury Rate) : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

(b) TRIR (Total Recordable Injury Rate) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

Part de femmes dans les effectifs permanents

	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Europe	2 %	2 %	33 %	33 %	21 %	21 %	11 %	11 %
Brésil	5 %	6 %	29 %	28 %	23 %	24 %	10 %	11 %
Asie	15 %	17 %	26 %	28 %	19 %	16 %	19 %	20 %
ALENA	1 %	1 %	29 %	31 %	19 %	21 %	10 %	10 %
TOTAL	**4 %**	**4 %**	**30 %**	**30 %**	**21 %**	**21 %**	**11 %**	☑ **11 %**

Répartition des effectifs entre permanents et non permanents

	Permanent		CDD (hors apprentis)		Intérim	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Europe	9 251	9 190	97	92	849	840
Brésil	8 255	8 226	30	4	18	37
Asie	1 792	1 481	906	346	500	97
ALENA	2 921	3 156	233	0	98	408

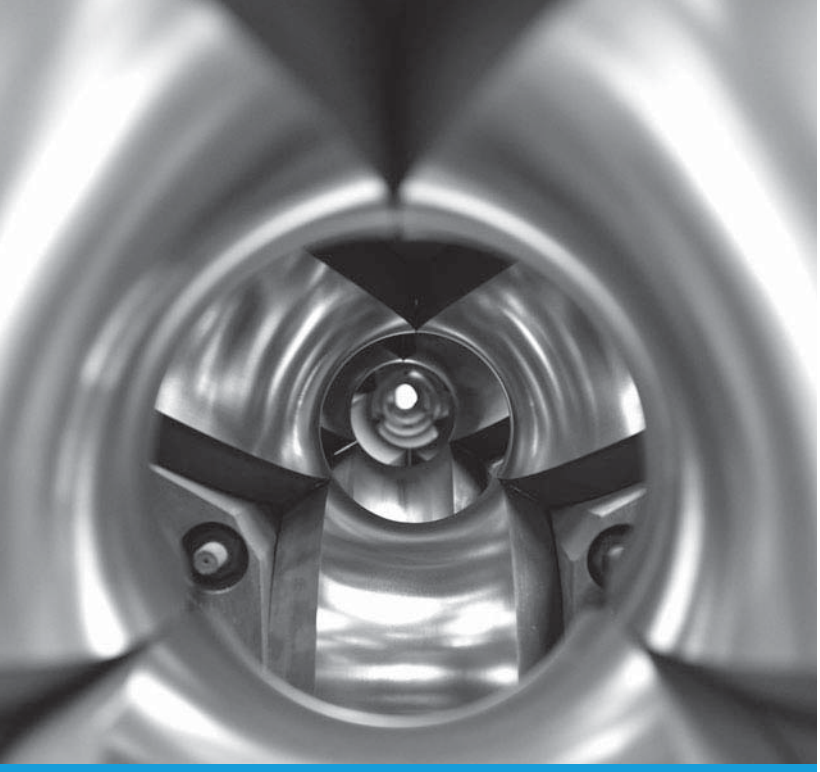

5

Facteurs de risque

5.1 Facteurs de risque 112

5.1.1 Risques juridiques 112
5.1.2 Risques opérationnels 112
5.1.3 Risques stratégiques 115
5.1.4 Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité 117

5.2 Dispositif de gestion et de suivi des risques 123

5.3 Politique en matière d'assurances 123

5.3.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation 124
5.3.2 Assurances responsabilité civile 124

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risque décrits dans la présente section, avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques sont, à la date du présent Document de référence, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent Document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister.

5.1 Facteurs de risque

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe a procédé à une évaluation des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité ou sur ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous. En outre, d'autres risques, dont il n'a pas actuellement connaissance ou qu'il considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir le même effet négatif.

5.1.1 Risques juridiques

Le Groupe estime qu'il n'existe pas actuellement de contrat d'approvisionnement, de contrat commercial ou financier susceptible d'avoir une influence significative sur son activité ou sur sa rentabilité.

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et peut être soumis à des enquêtes ou des contrôles fiscaux, douaniers ou d'autorités nationales ou supranationales. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque tangible est identifié et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible.

À la connaissance du Groupe, il n'existe, à ce jour, aucun litige, contrôle ou enquête de quelque autorité que ce soit, autre que ce qui est mentionné à la Note 16 de l'annexe aux comptes consolidés, susceptible d'affecter substantiellement l'image, l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe. Néanmoins, il est toujours possible qu'un tel litige ou contrôle survienne et puisse alors être générateur d'un tel impact.

Le Groupe est propriétaire de tous les actifs essentiels nécessaires à l'exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donnés sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, de caractère significatif. Il n'est toutefois pas exclu que le développement du Groupe requiert dans le futur ce type d'engagement significatif.

5.1.2 Risques opérationnels

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas actuellement de risques opérationnels particuliers réalisés ou en instance de réalisation susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

Toutefois, les activités du Groupe et de chacun de ses secteurs d'activité comportent un certain nombre de risques pouvant se matérialiser et affecter la Société. Ces derniers sont décrits ci-après.

5.1.2.1 Risques industriels et environnementaux

DESCRIPTION DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, notamment en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Chine, ses activités de production sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la maîtrise des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques (réglementation REACH en Europe), l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels spéciaux, la pollution atmosphérique et aquatique et la protection des sites. Les activités du Groupe pourraient, à l'avenir, être soumises à des réglementations encore plus strictes entraînant l'engagement de dépenses de mise en conformité ou le paiement de taxes.

Toutes les usines en France sont soumises au régime de l'autorisation d'exploitation, conformément aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 (modifiée) relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 codifié à l'article R. 512-1 du Code de l'environnement. Les évolutions majeures sur les sites (investissements, extensions, réaménagements, etc.) font l'objet de mises à jour des autorisations en concertation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) locales.

Bien que le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et plus généralement aux lois et aux réglementations applicables en France et à l'étranger en matière environnementale selon les principes exposés dans sa Charte de développement durable, et la politique Environnement du Groupe approuvée en 2014 par le Directoire et, au-delà, de prendre toutes les précautions permettant de prévenir des incidents environnementaux, la nature même de son activité industrielle est génératrice de risques pour l'environnement. Le Groupe n'est donc pas à l'abri de la survenance d'un sinistre environnemental susceptible d'avoir un impact non négligeable sur la poursuite de l'exploitation de sites qui seraient alors touchés, ainsi que sur sa situation financière.

Par ailleurs, les autorités réglementaires et les tribunaux peuvent imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement. En raison du long passé industriel de plusieurs sites du Groupe en exploitation ou désaffectés, les sols ou les eaux souterraines de certains de ces sites peuvent avoir été contaminés et des contaminations pourraient être découvertes ou survenir dans le futur. Vallourec pourrait alors se trouver dans l'obligation de dépolluer ces sites. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant aux résultats de Vallourec.

ÉVALUATION DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités et ont développé des procédures spécifiques d'évaluation.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques sont réalisées lors de nouveaux développements d'activités et mises à jour en cas de modification significative des installations existantes, puis sont périodiquement actualisées. Avec pour objectifs d'harmoniser ces analyses et de renforcer la maîtrise des risques, Vallourec s'est doté d'une méthodologie adaptée aux obligations réglementaires locales. En France, aucun des établissements du Groupe soumis à autorisation n'est classé SEVESO : chacun élabore un plan d'urgence ou plan de prévention interne résultant des analyses de risques de l'établissement.

Des dispositions analogues sont prises sur les autres sites industriels européens de Vallourec.

En outre, des études d'impact sur l'environnement sont effectuées en amont de tout développement industriel, avec notamment une analyse de l'état initial des sites, une prise en compte de leurs vulnérabilités et le choix des mesures de réduction ou de suppression des incidences. Ces études prennent également en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Elles sont conduites selon des méthodologies communes. Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets ne démarre avant que les administrations compétentes n'accordent les autorisations en fonction des études qui leur sont présentées.

Toutes les entités de Vallourec assurent le suivi des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et les normes locales ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise des risques industriels et environnementaux. L'information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe à la rubrique « Provisions » (voir Note 16 de l'annexe aux comptes consolidés). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la Note 2.12 de l'annexe aux comptes.

Enfin le Groupe a réalisé en 2014 avec l'assistance d'un cabinet spécialisé l'analyse des risques inhérents au changement climatique. Cette étude s'est notamment appuyée sur les informations scientifiques disponibles et sur les plans nationaux d'adaptation existants. Elle a fait apparaître pour chacun des grands bassins industriels du Groupe des risques dont la probabilité d'occurrence et la gravité ont été estimés. Il revient dorénavant à chaque site de définir les mesures à prendre concernant les personnels et les équipements pour anticiper de manière raisonnable la survenance des risques en question. L'étude a aussi mis en évidence que la chaîne d'approvisionnement est également soumise à ces risques climatiques. Il reviendra à la Direction des Achats d'examiner avec les fournisseurs les plus concernés les mesures à adopter.

GESTION ET SUIVI DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

Vallourec s'efforce de minimiser l'impact éventuel des risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels.

5.1.2.2 Autres risques opérationnels

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET À LA SANTÉ

L'importance de la main-d'œuvre industrielle dans les activités du Groupe rend la maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés particulièrement importante. Cette maîtrise est prioritaire pour le Groupe et constitue une valeur fondamentale pour Vallourec.

Animé par la volonté d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, Vallourec a reconduit en 2014 son programme triennal (2014-2016) d'amélioration de la sécurité, dénommé « CAPTEN+ Safe ». À fin 2014, le LTIR s'est établi à 1,3 confirmant ainsi les progrès continus du Groupe en la matière. Néanmoins, le Groupe ayant eu à déplorer deux accidents mortels en 2014, il reste très mobilisé sur les enjeux de sécurité.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- la mise en place de comités de pilotage à tous les niveaux de l'entreprise ;
- des visites de sécurité réalisées par l'encadrement à tous les niveaux de l'organisation ;
- le déploiement permanent d'une évaluation du risque en matière de sécurité et d'actions de prévention ;
- la mise en place de Groupes d'Amélioration Continue (GAC) axés sur la sécurité ;
- le déploiement d'un plan d'action spécifique visant à prévenir les accidents mortels.

En matière de santé, le Groupe a poursuivi son programme d'action en vue de réduire la pénibilité au travail et prévenir les risques psychosociaux et chimiques (voir *supra* chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales », section 4.2.2. « Sécurité et santé »).

En France, certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante. Ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés estimant avoir contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de Sécurité sociale. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amiante ou que des cas nouveaux n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Malgré toute l'attention que le Groupe apporte à la santé et la sécurité des salariés, la survenance d'accidents ou la recrudescence des maladies professionnelles demeure un risque.

RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CLIENTS

En 2014, le Groupe a réalisé 29 % de son chiffre d'affaires avec ses cinq clients les plus importants (voir *supra* chapitre 3, section 3.1.10.2 « Principaux clients »). Historiquement, la qualité des produits et des relations avec le Groupe n'a pas conduit les clients à procéder à des changements soudains de fournisseurs.

Toutefois, la plupart des clients ne sont généralement pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats, de ne pas les renouveler ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

RISQUES LIÉS À L'APPARTENANCE DU GROUPE À UNE INDUSTRIE CONSOMMATRICE DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Plus généralement, les matières premières et l'énergie constituent un poste de charges important pour le Groupe.

Une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dans ses commandes, ce qui pourrait réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- certaines sources d'approvisionnement en propre (mine de fer, forêt d'eucalyptus au Brésil), et le maintien de sources externes d'approvisionnement diversifiées à chaque fois que cela est possible ;
- une réduction continue des consommations, en particulier par la modélisation des fours et la fiabilisation des processus ; et
- la répercussion des variations éventuelles des prix d'approvisionnement sur les recettes de la Société, à travers l'ajustement de ses prix de vente.

RISQUES LIÉS À DES DÉFECTUOSITÉS OU DÉFAUTS DE FABRICATION

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un programme exigeant de contrôle de la qualité de ses produits et services. Toutefois, le Groupe ne peut totalement exclure que certains de ses produits ou services comportent des défectuosités ou défauts de fabrication ou réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux. Bien que le Groupe poursuive une démarche de contrôle de la qualité de ses produits et services prenant en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux de manière à délivrer des produits et services exempts de défectuosités ou de défauts, des défectuosités ou défauts pourraient se présenter sur les produits ou services du Groupe, ce qui serait susceptible d'entraîner une indemnisation de la part du Groupe, ou une baisse de la demande pour ces produits et services ou encore de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci et, en conséquence, d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités du Groupe.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- une démarche du contrôle de la qualité des produits prenant en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux comme les ISO 9001, ISO/TS, API, EN 102010, et aussi ABNT au Brésil ;
- l'obtention de la qualification de la part des clients les plus exigeants, notamment sur les marchés du nucléaire et du pétrole ;
- une amélioration continue, pilotée par le Vallourec Management System (VMS), et appuyée sur trois piliers : les plans *Total Quality Management* (TQM), des comités de pilotage et des groupes chargés de l'amélioration continue (GAC) ;
- en complément, depuis 2012 : le programme CAPTEN+ Quality, qui organise une approche par usines pilotes, dans le but de créer un ensemble de « bonnes pratiques » déployé ensuite dans l'ensemble des usines ; et
- la limitation contractuelle de sa responsabilité dans la mesure du possible.

RISQUES LIÉS À DES DÉFAILLANCES DANS LES ÉQUIPEMENTS DU GROUPE

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Le Groupe pourrait néanmoins subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons telles que dégradation, incendie, explosion ou virus informatique. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs. Bien que le Groupe poursuive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, le Groupe ne peut exclure que des défaillances puissent se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter la clientèle du Groupe et d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative la situation financière, les résultats et l'image du Groupe.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- un programme de maintenance régulier de manière à conserver tous les actifs en bon état de marche ;
- le déploiement d'audits externes réguliers de prévention des dommages, sous les angles « casse machine », incendies, explosions et catastrophes naturelles ; et
- en complément : les principaux sites se dotent d'un plan de continuité d'activité (PCA) afin de réduire les conséquences sur la clientèle et sur les coûts d'une défaillance d'équipement, par la préparation de solutions rapides de remise en fonctionnement et/ou de processus alternatifs de production.

RISQUES LIÉS À DES FAIBLESSES DE CONTRÔLE INTERNE ET/OU RISQUES DE FRAUDE

Le profil international du Groupe induit des processus administratifs, financiers et opérationnels complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Dans ce contexte, Vallourec pourrait subir un risque de contrôle interne, induit par la réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées. Vallourec pourrait également être victime de phénomènes de fraudes (vols, détournements, etc.).

Toutefois, Vallourec a lancé un plan de renforcement de son dispositif de contrôle interne sur trois ans (2013-2015) destiné à mieux structurer et coordonner les démarches existantes (voir *infra* « Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance », Annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence).

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une composante éthique. Ses exigences sont prises en compte dans la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel.

RISQUES LIÉS À LA RÉALISATION DE NOUVELLES UNITÉS DE PRODUCTION

Le Groupe s'est attaché à moderniser et à renforcer de manière active et substantielle ses moyens industriels au cours de ces dernières années.

Bien que le Groupe veille à protéger ses intérêts et à obtenir des garanties adéquates de ses fournisseurs et sous-traitants pour la réalisation et la mise en service de ces investissements majeurs, il est possible que ces projets complexes fassent l'objet de retards, de dépassements de budgets ou encore de non-conformités au moment de la mise en service de ces diverses installations ; et qu'il en résulte pour le Groupe des dommages, des pertes, et d'autres conséquences négatives significatives excédant le plafond et les termes des garanties et des autres protections juridiques obtenues lors de la conclusion des engagements contractuels correspondants.

RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Le succès de Vallourec repose sur le maintien au sein du Groupe de personnes clés et sur l'embauche de salariés qualifiés. Il dépend également, dans une large mesure, de la forte contribution continue de ses principaux cadres. Si le Groupe venait à perdre les services d'un membre significatif de son équipe de direction, que ce soit en cas de débauchage par un concurrent ou pour toute autre raison, il pourrait se trouver en moindre capacité de mener à bien sa stratégie industrielle et commerciale.

Afin de limiter l'impact éventuel de ces risques, le Groupe dispose d'un ensemble de programmes de gestion des ressources, tels que notamment des entretiens de performance, la définition de plans de succession pour les personnes clés dans chaque Division ou de programmes de développement des différentes catégories de personnel, y compris les hauts potentiels. Ces différents programmes sont suivis régulièrement au niveau du *Group Management Committee*.

La performance du Groupe dépend également des talents et des efforts d'un personnel hautement qualifié. Les produits, les services et les technologies du Groupe sont complexes, et la croissance future et le succès du Groupe dépendent en grande partie des compétences de ses ingénieurs et d'autres personnes clés. La formation continue du personnel déjà compétent est également nécessaire pour conserver un niveau d'innovation élevé et s'adapter aux évolutions technologiques. La capacité à recruter, à retenir et à développer des équipes de qualité est un facteur critique de succès pour le Groupe qui, en cas d'échec, pourrait avoir un impact négatif sur ses performances opérationnelles.

5.1.3 Risques stratégiques

5.1.3.1 Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant en partie de l'influence des conditions macroéconomiques, liées notamment à l'évolution du prix du pétrole et du gaz, qui influe sur la demande de certains de ses produits. D'autres secteurs sont sensibles à l'environnement économique général, en particulier les secteurs de la mécanique, de l'industrie automobile et de la génération d'énergie électrique.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers pourrait avoir un effet significatif défavorable sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- la diversité des applications de ses produits dans l'énergie (hydrocarbures, nucléaire et éolienne), dans la pétrochimie, la mécanique, l'automobile et la construction ;
- la diversité géographique de ses marchés dans le monde ;
- la promotion de partenariats à long terme avec les clients majeurs ; et
- la flexibilité, à savoir :
  - la faculté de substitution développée entre certains des plus de 50 sites de production dans plus de 20 pays,

- la recherche de réduction des coûts fixes dans chacun des sites, et
- la capacité d'ajuster largement les coûts variables à l'évolution de l'activité.

5.1.3.2 Risques liés à la concurrence

Vallourec évolue dans un environnement international fortement concurrentiel. Afin de faire efficacement face à la pression exercée par cette concurrence, le Groupe a adopté une stratégie de différenciation en se spécialisant dans les solutions premium destinées aux marchés de l'énergie. En effet, répondre aux besoins complexes de clients exigeants sur des marchés sophistiqués nécessite des compétences en termes de proximité, d'innovation, de qualité et de services associés, que peu de fabricants sont en mesure d'offrir.

Le Groupe n'en demeure pas moins confronté à la concurrence, dont l'intensité varie selon les marchés :

- dans le secteur du pétrole et du gaz, les connexions premium pour tubes OCTG constituent le principal critère différenciant. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement, et de performance. Cependant, la forte concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité est susceptible d'exercer une pression à la baisse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris ceux des tubes et connexions premium ;
- dans le secteur de l'énergie électrique, les solutions premium se caractérisent par des aciers fortement alliés capables de résister à des conditions extrêmes de température et de pression, exigeant des compétences métallurgiques élevées et des outils à la pointe de la technologie. Leader mondial des solutions premium pour centrales supercritiques et ultra-supercritiques, le Groupe a pu constater depuis 2009 un durcissement de la concurrence dans ce secteur, en particulier sur le marché chinois, lié à la volonté de certains clients de donner la préférence à quelques fabricants locaux montés en gamme, même au prix d'une réduction de leurs exigences techniques ;
- dans ses autres secteurs d'activité (pétrochimie, mécanique, automobile, construction), le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients. Le Groupe occupe néanmoins des positions de leader régional en Europe et au Brésil, grâce à une grande proximité lui permettant d'offrir des délais de livraison courts et des services associés. Il s'efforce par ailleurs d'innover afin de créer de nouvelles offres différenciées, comme les aciers à grain fin pour grues industrielles, ou les solutions PREON® pour la construction de bâtiments industriels.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- une stratégie de positionnement premium, appuyée sur la croissance, l'innovation, la proximité des clients et la compétitivité ;
- un effort majeur d'innovation, et le développement de solutions tubulaires justifiant des partenariats à long terme avec les clients les plus exigeants ; et
- une défense des savoir-faire industriels par les brevets et par la protection des secrets.

5.1.3.3 Risques liés à la propriété intellectuelle

Les risques liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ou de l'appropriation par des concurrents de ses technologies. Afin de limiter ces risques, le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle composée de personnes qualifiées et expérimentées en charge de (i) prendre les mesures nécessaires pour protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, tout en veillant au respect des droits des tiers, et de (ii) sensibiliser les collaborateurs du Groupe à l'intérêt d'une meilleure protection et défense de ses actifs incorporels.

Les lois et règlements de certains pays dans lesquels le Groupe est présent peuvent néanmoins ne pas assurer une protection des droits de propriété intellectuelle aussi étendue et efficace que celle existant dans d'autres pays, tels que la France, l'Allemagne ou les États-Unis.

Afin de préserver son avance technologique, le Groupe continue de renforcer sa politique de protection et de défense de ses actifs immatériels au niveau mondial.

Dans cette perspective, le Groupe poursuit ses efforts en matière de :

- protection de ses produits innovants (par brevets) et secrets de fabrique (par des procédures visant spécifiquement à les conserver au secret) ;
- protection de ses signes distinctifs (tels que logos et marques commerciales) utilisés pour désigner ses produits et services, au travers de démarches/procédures appropriées pour faire respecter sa position, tant au plan national qu'international, et maintenir son avantage concurrentiel.

La protection de la propriété intellectuelle du Groupe permet de récompenser et de valoriser ses efforts en matière de recherche et de développement, et d'éviter toute forme de pillage technologique constatée au travers d'actes de concurrence déloyale ou de parasitisme.

Malgré toutes les actions entreprises, si le Groupe ne parvenait pas à conserver, renouveler et opposer avec succès ses droits de propriété intellectuelle et à protéger son savoir-faire associé, le Groupe risquerait de perdre son avance technologique ; ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses résultats.

5.1.3.4 Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes est sujet à des évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques pourraient affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par les licences du Groupe. Les résultats financiers du Groupe pourraient en être affectés, et le Groupe pourrait se retrouver en situation de désavantage concurrentiel, s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (soit seul, soit par le biais d'alliances) à des technologies, des produits ou des services nouveaux avant ses concurrents.

Par ailleurs, le risque d'un accès par des concurrents à certains secrets de fabrication du Groupe, ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables existe. Les procédures mises en place par la Direction Sûreté et par la Direction Informatique peuvent ne pas être en mesure de s'en prémunir. Les résultats financiers du Groupe pourraient alors en être affectés.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- un effort majeur d'investissement dans de nouveaux outils productifs, et d'innovation, conduisant notamment à l'ouverture depuis 2011 de nouveaux centres de production, de R&D et de stations d'essais proches des marchés du Groupe, notamment aux États-Unis et au Brésil ; et
- une défense des savoir-faire industriels par les brevets (coordonnée par la Direction de la Propriété Industrielle) et par la protection des secrets (coordonnée par la Direction Sûreté, qui s'appuie sur des experts régionaux et sur un correspondant Sûreté par site).

5.1.3.5 Risques liés à la stratégie de développement du Groupe

Dans le cadre de sa politique de développement, le Groupe a procédé à des opérations de croissance externe (au travers notamment d'acquisitions d'activités ou de sociétés) et interne par la construction de nouvelles unités de production. Bien que le Groupe examine et instruise tout projet d'investissement dans le cadre d'une procédure très stricte, il ne peut exclure que les hypothèses sous-tendant la rentabilité des projets d'investissement ne se vérifient pas ou qu'il ne réussisse pas l'intégration des sociétés acquises ou fusionnées. En conséquence, les bénéfices attendus des opérations de croissance externe ou interne futures ou réalisées pourraient ne pas se réaliser dans les délais et niveaux attendus et affecter la situation financière du Groupe.

Bien que le Groupe apporte tout le soin possible à la rédaction et à la négociation des contrats d'acquisition, de cession ou de développement de partenariats ainsi qu'à sa protection sous la forme de garanties obtenues ou sous d'autres formes, il ne peut écarter le risque de survenance d'un passif, d'une dépréciation d'actifs ou d'une revendication susceptible de naître de l'un de ces contrats.

5.1.3.6 *Call options* prévues dans certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (1) (précédemment Sumitomo Metal Industries – SMI) et Sumitomo Corporation

Certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) et Sumitomo Corporation comportent des clauses réciproques de changement de contrôle, aux termes desquelles chaque partie bénéficie, sous certaines conditions, d'une option d'achat de la participation de l'autre partie, ou d'un droit de résiliation, selon le cas, en cas de changement de contrôle de cette dernière.

NSSMC et/ou Sumitomo Corporation bénéficient ainsi, en cas de changement de contrôle de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit d'acquérir les actions détenues par le groupe Vallourec dans le capital des sociétés VAM USA LLC (née de la fusion aux États-Unis le 27 février 2009 de VAM USA avec V & M Atlas Bradford®), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) et VAM Holding Hong Kong. Réciproquement, Vallourec bénéficie, sous certaines conditions, du droit d'acquérir les actions détenues par NSSMC (et, en ce qui concerne VSB, les actions détenues par Sumitomo Corporation) dans le capital de ces sociétés en cas de changement de contrôle de NSSMC ou de ses actionnaires de contrôle directs ou indirects.

En outre, NSSMC bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Oil and Gas France (VOGFR), de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VOGFR et NSSMC le 1er avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VOGFR bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de NSSMC. Si NSSMC exerce ce droit de résiliation, NSSMC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant trois années à compter de la date de cette résiliation.

5.1.3.7 Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents

Le Groupe poursuit une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment parce que la proximité avec les clients de ces pays permet d'accroître sa réactivité et la pertinence de ses offres. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière et du risque de change accrus. Des risques portent aussi sur les personnels, déployés en mission ou de façon permanente, et ce en dépit des procédures mises en place par la Direction Sûreté du Groupe. Le Groupe peut ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait affecter ses salariés et/ou avoir un impact sur ses résultats.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- pour les personnels, déployés en mission ou de façon permanente : des procédures d'évaluation des risques sécuritaires et sanitaires, ainsi que des procédures de veille, de protection et d'urgence mises en place par la Direction Sûreté du Groupe avec l'appui des meilleurs prestataires externes ; et
- pour l'exploitation d'activités exposées à l'instabilité politique, économique, sociale ou financière et au risque de change : des moyens alternatifs de production situés dans d'autres pays, et, le développement de plans de continuité d'activité destinés à augmenter autant que possible la résilience de l'activité en local.

5.1.4 Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions, et (ii) au risque de liquidité.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs en Notes 8 et 15 des états financiers consolidés, figurant dans le chapitre 6, section 6.1 du présent Document de référence.

(1) Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

5.1.4.1 Risques de marché

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la partie de la dette qui est à taux variable.

Un emprunt de 100 millions d'euros souscrit à taux fixe (3,75 % hors *spread*) auprès du groupe Crédit Agricole en octobre 2008 a été tiré fin janvier 2009. Ce prêt a été remboursé par anticipation le 27 octobre 2014.

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est utilisé pour un montant de 162,1 millions de reals brésiliens au 31 décembre 2014. Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil a également souscrit en 2010 un contrat de location-financement à taux fixe.

Vallourec a émis :

- en décembre 2011 un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 % ;
- en août 2012, deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et 55 millions d'euros à 15 ans avec un coupon annuel de 4,125 % ;
- en septembre 2014, un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 507,4 millions d'euros (environ 18,8 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2014. Aucune autre ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2014, hormis l'encours, au 31 décembre 2014, de 310,5 millions d'euros de billets de trésorerie émis au plus à un an, ainsi que diverses lignes de financement (pour 109 millions d'euros) au sein des filiales brésiliennes et chinoises.

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 5,1 millions d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constants, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie à échéance maximum d'un an et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (à échéance maximum de trois mois).

Les tableaux ci-après présentent une synthèse de la situation du Groupe au regard des risques de taux d'intérêt au cours des exercices 2014 et 2013 :

Total de la dette au 31/12/2014

En milliers d'euros	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	2 186 145	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	0	-
Taux fixe	2 186 145	-
Taux variable	507 372	1 146 913
TOTAL	**2 693 517**	**1 146 913**

Total de la dette au 31/12/2013

En milliers d'euros	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	1 893 032	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	0	-
Taux fixe	1 893 032	-
Taux variable	300 940	563 316
TOTAL	**2 193 972**	**563 316**

RISQUES DE CHANGE

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2014, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en reals brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 54,8 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (287,7 millions d'euros au 31 décembre 2014) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

Réserve de conversion – Part du Groupe

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2014
USD	(18 363)	158 184
GBP	(12 407)	(8 728)
BRL	(513 799)	(479 818)
CNY	29 153	50 497
Autres	(9 984)	(7 839)
	(525 400)	**(287 704)**

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est, à sa connaissance, pas susceptible de menacer son équilibre financier.

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que celle du pays de leur implantation.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations de Vallourec (environ 38,7 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2014) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement, sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre des deux derniers exercices, les contrats à terme ferme en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2014
Contrat de change à terme : ventes à terme	2 015 532	1 622 654
Contrat de change à terme : achats à terme	124 312	143 360
Options de change sur ventes	-	-
Options de change sur achats	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	**2 139 844**	**1 766 014**

Échéances des contrats au 31/12/2014

Contrats sur transactions commerciales *En milliers d'euros*	Total	1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	1 622 654	1 536 021	86 633	-
Contrats de change : achats à terme	143 360	131 853	11 507	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	**1 766 014**	**1 667 874**	**98 140**	**-**

Les ventes à terme (1 622 millions d'euros sur les 1 766 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,32 et USD/BRL de 2,53. Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2014 comme en 2013, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place, depuis 2011, des ventes à terme pour 398,3 millions de dollars US (297,0 millions d'euros) et 162,8 millions de yuans chinois (19,2 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent entre 2015 et 2016 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

RISQUES DE CRÉDIT

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés, dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et les comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive :
  - concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur),
  - concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie,
  - concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2014, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 69,7 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit 6,3 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Par ailleurs, Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédits et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ; et
- la politique de recouvrement commercial.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2014 s'élevaient à 869,5 millions d'euros, soit 78,3 % du total des créances clients nettes. Les échéances de ces créances sont les suivantes :

Au 31 décembre 2014	0 à 30 jrs	30 à 60 jrs	60 à 90 jrs	90 à 180 jrs	> à 180 jrs	Total
Non échues *(en millions d'euros)*	542,0	187,4	41,7	97,3	1,1	869,5

Risques actions

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2014 comprennent (i) les actions affectées à des plans d'attribution en faveur de certains salariés ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe et (ii) les actions figurant au compte du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque.

(i) S'agissant des actions affectées à des plans d'attribution en faveur de certains salariés ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe, Vallourec détient :

- 45 755 actions propres acquises le 5 juillet 2001 après, notamment, attribution définitive en 2011 de 44 074 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 3 mai 2007, 6 631 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 1er septembre 2008, 23 280 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2009, attribution définitive en 2012 de 3 680 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2010 et attribution définitive en 2013 de 5 113 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2009, de 59 964 actions dans le cadre du plan Value 08 et après attribution anticipée de 2 095 actions, 65 304 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2009 ;
- 3 094 actions propres acquises en 2008 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 4 juin 2008 après attribution définitive en 2011 de 26 844 actions et attribution définitive en 2013 de 70 050 dans le cadre du plan d'actions de performance du 17 décembre 2009 ;
- 194 160 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive en 2012 de 27 534 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 30 novembre 2010, attribution définitive en 2013 de 58 069 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 30 mars 2011 et 28 308 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 18 novembre 2011, 53 643 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 15 mars 2010, 38 286 actions dans le cadre du Plan 2-4-6 2010 ;
- 305 400 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 31 mai 2012 après attribution de 64 972 actions dans le cadre du plan d'actions de performance de mars 2012, 29 628 actions dans le cadre du Plan d'actions 2-4-6 2012 ;
- 300 000 actions propres acquises en 2014.

  Ces chiffres tiennent compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue le 9 juillet 2010. Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter les actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

(ii) Avec effet au 2 juillet 2012, Vallourec a mis en place un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque. Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 9 000 000 d'euros ;
- 490 500 actions.

  Le 8 avril 2014, par avenant au contrat de liquidité, la société Vallourec a décidé d'effectuer un apport complémentaire en espèces de 12 500 000 euros.

  Dans le cadre de ce contrat de liquidité, Vallourec détenait, au 31 décembre 2014, 925 000 actions pour une valeur de 9,897 millions d'euros.

Vallourec détient, par ailleurs, des titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (voir *infra* chapitre 6, Comptes consolidés, Note 4 « Autres actifs non courants »).

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2014, autrement exposé aux risques actions.

5.1.4.2 Risques de liquidité

Après avoir procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, la Société considère être en mesure de faire face à ses futures échéances. Au 31 décembre 2014, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 911 644 milliers d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants s'élevant à 1 781 873 milliers d'euros sont détaillées ci-après :

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants (> 1 an)

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2013	**127 921**	**25 494**	**669 997**	**37 092**	**518 588**	**1 379 092**
Crédits-bails	12 709	12 951	29 341	6 415	40 159	101 575
Autres dettes financières non courantes	23 023	664 031	13 238	407 038	572 968	1 680 298
AU 31/12/2014	**35 732**	**676 982**	**42 579**	**413 453**	**613 127**	**1 781 873**

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mise en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding Vallourec Tubes et, dans une moindre mesure, autour des filiales au Brésil (voir ci-après).

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

EN EUROPE

En novembre 2008, Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros auprès du groupe Crédit Agricole, pour une durée de six ans (échéance fin octobre 2015). Ce crédit a été remboursé par anticipation le 27 octobre 2014.

En février 2014, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. Cette ligne de crédit est disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Elle remplace la ligne de crédit de 1 milliard d'euros venant à échéance en février 2016. Au 31 décembre 2014, cette ligne n'est pas tirée.

En complément du financement mis en place par Vallourec, Vallourec Tubes dispose de six lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune arrivant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2014, aucune de ces six lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 % calculé au 31 décembre de chaque année.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait entraîner le remboursement de tout ou partie du crédit à la demande de chaque banque participante. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières *(cross default)*, ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Au 31 décembre 2014, Vallourec avait émis un encours de 310,5 millions d'euros pour des maturités de un à 12 mois. Ce programme de billets de trésorerie est noté A-2 par l'agence de notation Standard & Poor's.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et 55 millions d'euros à 15 ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis le 30 septembre 2014 un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Au 31 décembre 2014, la valeur de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe est respectivement de 674,8 millions d'euros, 420,1 millions d'euros, 62,2 millions d'euros et 518,7 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ils comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

AU BRÉSIL

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt de 448,8 millions de reals brésiliens auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est libellé en reals brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable depuis le 15 février 2012. Au 31 décembre 2014, l'encours résiduel de cet emprunt était de 162,1 millions de reals brésiliens.

Au cours de l'exercice 2010, cette même société a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de reals brésiliens et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba. Au 31 décembre 2014, l'encours résiduel de ce contrat de location-financement était de 396,2 millions de reals brésiliens.

AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les sociétés américaines du Groupe bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales qui ont été renouvelées en 2014 pour un montant total de 300 millions de dollars US. Le montant utilisé au 31 décembre 2014 s'élève à 135,6 millions de dollars US. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés concernées et une clause de changement de contrôle.

En 2013, Vallourec Star, LP a mis en place un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 63,4 millions de dollars US avec une maturité finale de cinq ans. Au 31 décembre 2014, le montant résiduel de ce contrat est de 51,0 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2014, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités.

L'ensemble des dispositions susvisées suffisaient au 31 décembre 2014 aux besoins du Groupe en matière de liquidité.

5.2 Dispositif de gestion et de suivi des risques

En complément des procédures de contrôle interne émises par les directions fonctionnelles, et pour promouvoir l'amélioration et l'extension du contrôle interne, Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques. Une Direction de la Gestion des Risques assure le déploiement de cette politique, sa cohérence et sa transversalité. Le Responsable de la gestion des risques du Groupe assiste les Divisions dans l'identification et l'analyse de leurs risques, par une méthode d'auto-évaluation systématique. Une cartographie des risques est en place pour chacune des Divisions, ainsi que pour l'ensemble du Groupe. Chaque cartographie détaille les risques principaux, avec leurs scénarios, leurs occurrences passées, les contrôles pratiqués par d'autres sociétés. Ces risques peuvent être juridiques, opérationnels, stratégiques ou financiers. L'ensemble des divisions du Groupe est couvert par ce dispositif depuis 2007. Ces Comités valident des plans d'action dimensionnés aux enjeux.

Le Responsable de la gestion des risques du Groupe organise le reporting centralisé sur la gestion des risques, en liaison avec les *Risk Managers* des principales Divisions.

Une description plus détaillée du processus de gestion des risques est disponible dans le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce (voir *infra* Annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence).

5.3 Politique en matière d'assurances

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques accidentels se fonde sur un programme opérationnel de construction, de déploiement et d'animation d'actions de prévention, complétée par la souscription de polices d'assurances. Cette politique est coordonnée par la Direction des Ressources Humaines pour la sécurité des personnes et par la Direction des Assurances pour les autres domaines.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages ;
- les assurances responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière de mise en place de polices d'assurance des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

La politique de gestion des risques et assurances consiste, en collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible), à évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation, à participer à la mise en œuvre des mesures destinées à en limiter la probabilité d'apparition et l'ampleur des dommages et à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres ou de leur transfert au marché de l'assurance.

La politique du Groupe en matière d'assurances consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir notamment de l'analyse de l'expression des besoins des filiales, et à sélectionner et structurer des solutions d'assurance adéquates, avec l'aide d'un prestataire interne (le courtier Assurval, filiale à 100 % de Vallourec) et de prestataires externes (courtiers, conseils, assureurs).

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance est faite en coordination étroite avec la politique de gestion des risques. Elle tient notamment compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principales actions de l'exercice 2014 ont notamment porté sur :

- la poursuite d'une politique active de prévention et de protection des sites industriels visant à réduire la fréquence et l'amplitude des risques accidentels d'incendie ou d'explosion ainsi qu'à détecter d'autres expositions aux catastrophes naturelles ou environnementales ; sur le dernier exercice, plus de 80 % des valeurs assurées ont ainsi fait l'objet d'un audit multirisque par les ingénieurs préventistes des assureurs, dans le cadre d'un plan de visites annuel des sites industriels significatifs du Groupe ;
- la mise en place d'un mécanisme de répartition des primes dommages selon les critères de notation des filiales établis par l'assureur *(scoring)* avec un système de bonus / malus attribué selon cette notation, afin d'inciter les filiales à parfaire leurs objectifs en matière de prévention dommages incendie/bris de machine ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société.

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres, des décisions d'arbitrage entre conservation du risque en interne ou couverture en externe, et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires). Les principaux contrats communs à toutes les divisions du Groupe sont détaillés ci-après.

5.3.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens, ainsi que les frais et les pertes consécutifs à ces dommages.

L'indemnité contractuelle comporte plusieurs exclusions ou limitations de garantie.

À titre d'illustration, pour les catastrophes naturelles aux États-Unis (cyclones, etc.), le plafond assuré s'élevait en 2014 à 60 millions de dollars US.

Les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 15 000 et 1 000 000 d'euros par sinistre.

Le programme Groupe prévoit des garanties formulées soit en valeur totale rapportée, soit sur la base de limites contractuelles d'intervention par sinistre. Dans ce dernier cas, les limites sont fixées sur la base de scénarios majeurs estimés selon les règles du marché des assurances.

L'assurance des pertes d'exploitation et des frais supplémentaires d'exploitation est souscrite en fonction de chaque analyse de risque, en tenant compte notamment des plans de secours existants.

5.3.2 Assurances responsabilité civile

5.3.2.1 Assurance responsabilité civile générale

Cette assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de préjudices causés aux tiers, soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un bien ou d'une prestation, ainsi que la responsabilité civile professionnelle.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Pour les assurances dommages et responsabilité civile, les contrats se répartissent entre contrat principal Groupe et contrats locaux intégrés au contrat principal. Le contrat Groupe intervient en différence de conditions et en différence de limites des contrats locaux émis par l'apériteur.

Le plafond assuré pour la responsabilité civile générale et produits a été rehaussé en 2009, 2011, 2012 et 2014, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

5.3.2.2 Avantages sociaux

Conformément à la législation en vigueur et aux accords d'entreprise, des programmes de protection du personnel contre les risques d'accidents et de frais médicaux sont élaborés au niveau des entités opérationnelles. Une police d'assurance assistance-rapatriement pour les personnels en déplacement à l'étranger couvre l'ensemble des filiales du groupe Vallourec.

5.3.2.3 Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, qui a pour objet de garantir ces derniers contre un sinistre résultant de réclamations introduites à leur encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par le Directoire des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

6

Patrimoine, situation financière, résultats

6.1 Comptes consolidés 126

6.1.1 État de la situation financière du groupe Vallourec 126
6.1.2 Compte de résultat du groupe Vallourec 128
6.1.3 État du résultat global 129
6.1.4 État de variation des capitaux propres, part du Groupe 130
6.1.5 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle 131
6.1.6 État des flux de trésorerie 132
6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 133
A – Principes de consolidation 133
B – Périmètre de consolidation 144
C – Notes aux états financiers (en milliers d'euros) 146

6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec 199

6.2.1 Bilan de la Société 199
6.2.2 Compte de résultat de la Société 200
6.2.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 200
A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes 200
B – Principes comptables 201
C – Notes relatives aux postes de bilan 202
D – Notes relatives aux postes du compte de résultat 209
E – Autres informations 209

6.1 Comptes consolidés

6.1.1 État de la situation financière du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	1	206 153	165 910
Écarts d'acquisition	1	494 923	332 218
Immobilisations corporelles brutes	2.1	5 837 658	6 406 246
Moins : amortissements et provisions cumulés	2.1	(1 686 945)	(2 882 997)
Immobilisations corporelles nettes	2.1	4 150 713	3 523 249
Actifs biologiques	2.2	178 005	213 923
Entreprises associées	3	172 712	184 125
Autres actifs non courants	4	436 962	435 064
Impôts différés – actif	5	187 301	223 102
TOTAL		**5 826 769**	**5 077 591**
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en cours	6	1 423 439	1 490 031
Clients et comptes rattachés	7	1 098 773	1 145 654
Instruments dérivés – actif	8	91 788	28 211
Autres actifs courants	9	296 105	343 155
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	563 313	1 146 913
TOTAL		**3 473 418**	**4 153 964**
TOTAL DES ACTIFS		**9 300 187**	**9 231 555**

En milliers d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital		256 319	261 196
Primes		929 055	991 846
Réserves consolidées		3 706 223	3 823 895
Réserves, instruments financiers		27 584	(64 507)
Réserves de conversion		(525 400)	(287 704)
Résultat de la période		261 860	(923 594)
Actions propres		(55 129)	(57 773)
Capitaux propres – part du Groupe		**4 600 512**	**3 743 359**
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	**14**	**385 431**	**426 253**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**4 985 943**	**4 169 612**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	15	1 379 091	1 781 873
Engagements envers le personnel	18	182 118	244 282
Provisions	16	12 475	13 437
Impôts différés – passif	5	209 418	256 246
Autres passifs long terme	17	212 992	215 426
TOTAL		**1 996 094**	**2 511 264**
PASSIFS COURANTS			
Provisions	16	137 615	162 996
Emprunts et concours bancaires courants	15	814 881	911 644
Fournisseurs		832 899	806 856
Instruments dérivés – passif	8	24 066	173 300
Dettes d'impôt		38 889	57 626
Autres passifs courants	19	469 800	438 257
TOTAL		**2 318 150**	**2 550 679**
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**9 300 187**	**9 231 555**

6.1.2 Compte de résultat du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	2013	2014
Chiffre d'affaires	22	5 578 314	5 700 536
Coûts industriels des produits vendus [(a)]	23	(4 035 733)	(4 248 149)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche [(a)]	24	(559 459)	(567 154)
Autres [(a)]	25	(63 099)	(29 982)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**920 023**	**855 251**
Amortissements industriels	27	(269 736)	(310 713)
Autres amortissements	27	(73 223)	(50 596)
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	28	(26 050)	(1 103 700)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	28	(17 204)	(50 830)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**533 810**	**(660 588)**
Produits financiers		25 111	43 141
Charges d'intérêt		(110 450)	(132 226)
Coût financier net		(85 339)	(89 085)
Autres charges et produits financiers		773	36 480
Autres charges d'actualisation		(6 309)	(9 587)
RÉSULTAT FINANCIER	**29**	**(90 875)**	**(62 192)**
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**442 935**	**(722 780)**
Impôts sur les bénéfices	30	(147 659)	(157 654)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	32	3 574	2 487
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		**298 850**	**(877 947)**
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		**298 850**	**(877 947)**
Part des participations ne donnant pas le contrôle		36 990	45 647
Part du Groupe		**261 860**	**(923 594)**
Part du Groupe :			
Résultat net par action	13	2,1	(7,3)
Résultat net dilué par action	13	2,1	(7,3)

(a) Avant amortissements.

6.1.3 État du résultat global

En milliers d'euros	Notes	2013	2014
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		**298 850**	**(877 947)**
Autres éléments du résultat global :			
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		12 588	(59 117)
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		(4 679)	13 882
Éléments non recyclables en compte de résultat		**7 909**	**(45 235)**
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	12 et 14	(475 851)	289 099
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		12 528	(104 834)
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		20 252	(12 382)
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(4 621)	24 975
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		(100)	100
Éléments recyclables en compte de résultat		**(447 792)**	**196 958**
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔT)		**(439 883)**	**151 723**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		**(141 033)**	**(726 224)**
Part des participations ne donnant pas le contrôle		22 136	95 533
Part du Groupe		**(163 169)**	**(821 757)**

6.1.4 État de variation des capitaux propres, part du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres – part du Groupe	Total participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012	**249 893**	**817 137**	**3 549 026**	**(65 023)**	**(249)**	**(43 426)**	**221 152**	**4 728 510**	**415 387**	**5 143 897**
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(460 377)	-	-	-	(460 377)	(15 474)	(475 851)
Instruments financiers	-	-	-	-	7 681	-	-	7 681	226	7 907
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	7 515	-	-	-	-	7 515	394	7 909
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	20 152	-	-	20 152	-	20 152
Autres éléments du résultat global	-	-	*7 515*	*(460 377)*	*27 833*	-	-	*(425 029)*	*(14 854)*	*(439 883)*
RÉSULTAT 2013	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**261 860**	**261 860**	**36 990**	**298 850**
Résultat global	-	-	*7 515*	*(460 377)*	*27 833*	-	*261 860*	*(163 169)*	*22 136*	*(141 033)*
Affectation du résultat net 2012	-	-	221 152	-	-	-	(221 152)	-	-	-
Variation de capital et primes	3 749	65 475	-	-	-	-	-	69 224	-	69 224
Variation des actions propres	-	-	(6 166)	-	-	(11 703)	-	(17 869)	-	(17 869)
Dividendes distribués [a]	2 677	46 443	(85 503)	-	-	-	-	(36 383)	(49 949)	(86 332)
Paiements en actions	-	-	19 799	-	-	-	-	19 799		19 799
Autres et variations de périmètre	-	-	400	-	-	-	-	400	(2 143)	(1 743)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013	**256 319**	**929 055**	**3 706 223**	**(525 400)**	**27 584**	**(55 129)**	**261 860**	**4 600 512**	**385 431**	**4 985 943**
Variation des écarts de conversion	-	-	-	237 696	-	-	-	237 696	51 403	289 099
Instruments financiers	-	-	-	-	(79 809)	-	-	(79 809)	(50)	(79 859)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	(43 768)	-	-	-	-	(43 768)	(1 467)	(45 235)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	(12 282)	-	-	(12 282)	-	(12 282)
Autres éléments du résultat global	-	-	*(43 768)*	*237 696*	*(92 091)*	-	-	*101 837*	*49 886*	*151 723*
RÉSULTAT 2014	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(923 594)**	**(923 594)**	**45 647**	**(877 947)**
Résultat global	-	-	*(43 768)*	*237 696*	*(92 091)*	-	*(923 594)*	*(821 757)*	*95 533*	*(726 224)*
Affectation du résultat net 2013	-	-	261 860	-	-	-	(261 860)	-	-	-
Variation de capital et primes	3 840	45 326	-	-	-	-	-	49 166	-	49 166
Variation des actions propres	-	-	(8 365)	-	-	(2 644)	-	(11 009)	-	(11 009)
Dividendes distribués	1 037	17 465	(103 280)	-	-	-	-	(84 778)	(54 890)	(139 668)
Paiements en actions	-	-	16 034	-	-	-	-	16 034	-	16 034
Autres et variations de périmètre	-	-	(4 809)	-	-	-	-	(4 809)	179	(4 630)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	**261 196**	**991 846**	**3 823 895**	**(287 704)**	**(64 507)**	**(57 773)**	**(923 594)**	**3 743 359**	**426 253**	**4 169 612**

(a) Montants nets de la soulte de 0,1 million d'euros.

6.1.5 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

En milliers d'euros	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Résultat net de la période	Participations ne donnant pas le contrôle
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012	**359 318**	**1 619**	**663**	**53 787**	**415 387**
Variation des écarts de conversion	-	(15 474)	-	-	(15 474)
Instruments financiers	-	-	226	-	226
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	394	-	-	-	394
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	*394*	*(15 474)*	*226*	-	*(14 854)*
RÉSULTAT 2013	**-**	**-**	**-**	**36 990**	**36 990**
Résultat global	*394*	*(15 474)*	*226*	*36 990*	*22 136*
Affectation du résultat net 2012	53 787	-	-	(53 787)	-
Dividendes distribués	(49 949)	-	-	-	(49 949)
Variations de périmètre et autres	(2 143)	-	-	-	(2 143)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013	**361 407**	**(13 855)**	**889**	**36 990**	**385 431**
Variation des écarts de conversion	-	51 403	-	-	51 403
Instruments financiers	-	-	(50)	-	(50)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(1 467)	-	-	-	(1 467)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	*(1 467)*	*51 403*	*(50)*	-	*49 886*
RÉSULTAT 2014	**-**	**-**	**-**	**45 647**	**45 647**
Résultat global	*(1 467)*	*51 403*	*(50)*	*45 647*	*95 533*
Affectation du résultat net 2013	36 990	-	-	(36 990)	-
Dividendes distribués	(54 890)	-	-	-	(54 890)
Variations de périmètre et autres	179	-	-	-	179
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	**342 219**	**37 548**	**839**	**45 647**	**426 253**

6.1.6 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2013	2014
Résultat net consolidé (y compris participations ne donnant pas le contrôle)	**298 850**	**(877 947)**
Dotations nettes aux amortissements et provisions	379 503	1 534 951
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(6 316)	(26 458)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	19 796	16 034
Plus ou moins-values de cessions	10 051	8 151
Quote-part de résultat net des entreprises associées	(3 574)	(2 487)
Dividendes reclassés en autres flux d'investissements	(4 063)	(2 774)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**694 247**	**649 470**
Coût de l'endettement financier net	85 339	89 085
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	147 659	157 654
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**927 245**	**896 209**
Intérêts versés	(110 450)	(132 226)
Impôts payés	(133 081)	(124 342)
Intérêts encaissés	25 111	43 141
Capacité d'autofinancement	**708 825**	**682 782**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(182 675)	(20 449)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (1)	**526 150**	**662 333**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(543 747)	(368 328)
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs biologiques	(23 248)	(19 852)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	49 111	4 276
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)	-	-
Trésorerie des filiales acquises (variation de périmètre)	-	-
Incidence des cessions (variations de périmètre)	-	-
Trésorerie des filiales cédées (variation de périmètre)	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	9 253	8 740
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (2)	**(508 631)**	**(375 164)**
Augmentation et diminution des fonds propres	69 224	49 166
Dividendes versés au cours de l'exercice		
› Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de la société mère	(36 383)	(84 774)
› Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés consolidées	(26 547)	(78 174)
Mouvements sur actions propres	(17 189)	(11 009)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 125 722	2 740 897
Remboursements d'emprunts	(2 029 756)	(2 331 722)
Variation de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées	-	-
Autres flux liés aux opérations de financement	(29 481)	(29 679)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (3)	**55 590**	**254 705**
Incidence de la variation des taux de change (4)	(56 441)	22 489
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)	**16 668**	**564 363**
Trésorerie à l'ouverture	**527 677**	**544 345**
Trésorerie à la clôture	**544 345**	**1 108 708**
Variation	16 668	564 363

La trésorerie représente les liquidités et équivalents de trésorerie diminués des concours bancaires d'une échéance inférieure à trois mois à l'origine.

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET ANNÉE 2014

En milliers d'euros	Notes	31/12/2013	Variation	31/12/2014
Trésorerie brute (1)	10	563 312	583 601	1 146 913
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	15	18 967	19 238	38 205
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		**544 345**	**564 363**	**1 108 708**
Endettement financier brut (4)	15	2 175 005	480 307	2 655 312
ENDETTEMENT FINANCIER NET = (4) - (3)		**1 630 660**	**(84 056)**	**1 546 604**

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET ANNÉE 2013

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	Variation	31/12/2013
Trésorerie brute (1)	10	546 160	17 152	563 312
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	15	18 483	484	18 967
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		**527 677**	**16 668**	**544 345**
Endettement financier brut (4)	15	2 141 544	33 461	2 175 005
ENDETTEMENT FINANCIER NET = (4) - (3)		**1 613 867**	**16 793**	**1 630 660**

6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires

A – Principes de consolidation

1. BASES DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de Vallourec le 19 février 2015 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis conformément au référentiel IFRS *(International Financial Reporting Standards)* tel qu'adopté par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2014 et sont disponibles sur le site internet de la Société www.vallourec.fr.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB *(International Accounting Standards Board)*, les normes IAS *(International Accounting Standard)*, ainsi que leurs interprétations SIC *(Standing Interpretations Committee)* et IFRIC *(International Financial Reporting Interpretations Committee)*.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées à l'exception de :

Nouveaux textes d'application obligatoire

- amendements à la norme IAS 32 visant à préciser les principes relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers ;
- amendement à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, relatif aux informations à fournir sur les valeurs recouvrables des actifs non financiers ;
- amendement à la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, relatif à la novation de dérivés et au maintien de la comptabilité de couverture.

Les normes IFRS 10,11 et 12 sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014.

Se substituant à IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et à l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs », IFRS 11 redéfinit le traitement à appliquer aux partenariats.

IFRS 11 supprime la méthode de l'intégration proportionnelle et distingue désormais deux types de partenariats :

- les partenariats qualifiés d'activités conjointes dans lesquels les parties ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité. Ils sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par le Groupe. Une activité conjointe peut être réalisée au travers d'une entité distincte ou non ;
- les partenariats qualifiés de co-entreprise dans lesquels les parties qui exercent le contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ils sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence par le Groupe.

L'application de la norme IFRS 11 n'a pas d'effet sur le périmètre des entités du Groupe actuellement consolidées par la méthode de la mise en équivalence. Par ailleurs, l'analyse menée par le Groupe a conduit à qualifier d'activités conjointes les partenariats réalisés au travers des entités Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments et VAM Holding Hong Kong.

IFRS 12, « Information à fournir dans les intérêts détenus dans d'autres entités » : cette nouvelle norme précise les informations à fournir en annexe au titre des partenariats et des entreprises associées.

Les comptes consolidés du groupe Vallourec au 31 décembre 2014 ne sont pas impactés par les autres textes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation

Le Groupe n'applique par anticipation aucune des autres normes ou interprétations qui ne seront d'application obligatoire que pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2015.

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de certains de ces textes, notamment IFRIC 21 – Droits ou taxes, relatifs à la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible et l'Amendement IFRS 11 – Partenariats, visant à clarifier la comptabilisation des opérations du Groupe dans le cadre des activités conjointes :

- IFRIC 21 n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
- pour ce qui concerne l'Amendement IFRS 11, l'impact de son application sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 se traduirait principalement par une baisse du chiffre d'affaires de 155 millions d'euros en contrepartie des achats ; une baisse des actifs non courants de 165 millions d'euros en contrepartie des autres provisions et passifs long terme et une baisse des créances clients de 33 millions d'euros en contrepartie des dettes fournisseurs.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que ceux des actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres (cf. paragraphe 2.16).

2.2 Recours à des estimations et jugement

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans le contexte économique actuel, le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des écarts d'acquisition, des actifs financiers, des instruments financiers dérivés, des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des impôts différés.

Le Groupe doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle dans certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantiels, ainsi que le type de partenariat dont relève une entreprise contrôlée conjointement. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

2.3 Consolidation des filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les comptes de Vallourec et de ses filiales couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

2.3.1 ENTITÉS CONTRÔLÉES

Les filiales sont intégrées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Définition

Une filiale est contrôlée lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, sa politique financière et opérationnelle afin d'obtenir les avantages liés à l'activité.

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Mode de comptabilisation

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraîneraient pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en opérations de financement ou d'investissement suivant les cas.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la perte de contrôle.

Les flux sur le compte de résultat et le bilan relatifs aux transactions commerciales et financières intra-groupe sont éliminés.

2.3.2 CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS CONJOINTES

Définition

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Activités conjointes

Le Groupe, en tant que coparticipant à une activité conjointe comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Les comptes consolidés incluent, ligne à ligne, la fraction représentative des intérêts du Groupe dans chacun des postes de l'actif, du passif et du résultat global, établis en conformité avec les normes IFRS.

L'activité conjointe la plus significative est Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB). La qualification de cette entité comme activité conjointe est sous-tendue par la forme juridique et les termes du contrat de partenariat :

- Vallourec est lié par un accord contractuel à Sumitomo pour se partager le contrôle conjoint dans VSB. À ce titre, il faut l'accord à l'unanimité des deux partenaires pour prendre des décisions stratégiques liées à l'activité, pour désigner des membres du Comité de Direction, approuver le budget, ou valider toute décision relative aux activités opérationnelles de VSB ;
- Vallourec a des droits directs sur la production de VSB, cette dernière est destinée uniquement à l'usage de Vallourec et Sumitomo, à due concurrence de leur participation respective, sans accès direct au marché externe et les deux partenaires ont obligation de s'approvisionner à hauteur de volume prédéfinis auprès de VSB ;
- Vallourec a également des obligations (clauses de « take or pay » et clauses de couverture des coûts fixes de VSB), conjointement avec son partenaire.

2.3.3 PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Définition

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe dans des co-entreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée soit initialement comptabilisée au coût, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les quotes-parts dans les résultats nets des entreprises associées sont intégrées au sein du résultat net des activités poursuivies, que leurs activités s'inscrivent ou non dans le prolongement des activités du Groupe.

Test de dépréciation

Les dispositions de la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation s'appliquent pour déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un test de perte de valeur au titre de sa participation dans une entreprise associée. Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs.

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise et inversement, la méthode de la mise en équivalence continue d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

2.4 Conversion des monnaies étrangères

2.4.1 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS EN DEVISES DES FILIALES

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis au cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

Toutefois, conformément à l'option autorisée par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le groupe Vallourec a choisi de reclasser au poste « Réserves consolidées », les « Réserves de conversion » accumulées au 1er janvier 2004 résultant du mécanisme de conversion des comptes des filiales étrangères.

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les écarts de change accumulés au compte « Réserves de conversion » depuis le 1er janvier 2004 sont affectés en compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

2.4.2 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture (cf. paragraphe 2.16.4). En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

2.5 Immobilisations corporelles et actifs biologiques

2.5.1 ÉVALUATION AU COÛT NET D'AMORTISSEMENT ET DE DÉPRÉCIATION

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprise et pour les actifs biologiques, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.9).

2.5.2 APPROCHE PAR COMPOSANTS

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds…), sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

2.5.3 FRAIS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.5.4 AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Amortissement linéaire Durée d'utilité
Constructions	
Bâtiments administratifs et commerciaux	40
Bâtiments industriels / ouvrages d'infrastructures	30
Agencements et aménagements	10
Installations techniques, matériel et outillage	
Installations industrielles	25
Équipements de production spécifiques	20
Équipements de production standards	10
Autres (automates…)	5
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5
Matériel et mobilier de bureau	10
Matériel informatique	3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

2.5.5 IMMOBILISATIONS ACQUISES DANS LE CADRE D'UNE ACQUISITION D'ENTREPRISES

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

2.5.6 DÉPRÉCIATION

Les immobilisations corporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.9 ci-après).

2.5.7 ACTIFS BIOLOGIQUES

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41 « Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

2.6 Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. paragraphe 2.5) et de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

2.7 Écarts d'acquisition

Le Groupe évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

- d'une part le total de :
  - la juste valeur de la contrepartie transférée,
  - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires valorisés soit à la juste valeur – goodwill global –, soit à la valeur comptable – goodwill partiel),
  - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;
- et d'autre part le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants.

Chaque regroupement d'entreprise concerné donne lieu au choix entre l'application de la méthode du goodwill partiel ou total.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. paragraphe 2.9 – Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ».

Conformément aux dispositions de IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires rachetée dans des sociétés préalablement contrôlées.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.8 Immobilisations incorporelles

2.8.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement ;
- sa capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Une revue des principaux projets de Recherche et Développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services centraux coordonnant les études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe, notamment dans ses activités liées au pétrole et à l'énergie, en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles à une activation conformément aux critères de IAS 38. Les avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe sont extrêmement difficiles à démontrer. Il ressort qu'au cours de l'année 2014, de même qu'en 2013, aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères de la norme n'a été identifié.

2.8.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle (en application d'IAS 20). En cas d'insuffisance entre les émissions réelles et les quotas alloués par l'État, une provision est constatée. Les éléments d'évaluation de ces quotas disponibles à la date d'arrêté sont présentés dans les Notes 16 et 21 aux états financiers.

2.8.3 DÉPRÉCIATION

Les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.9).

2.9 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constitueraient des indices de perte de valeur.

Le test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire les écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport aux flux futurs nets de trésorerie actualisés générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, intégrant une prime de risque du marché et une prime de risque spécifique du secteur. Ce taux est ajusté le cas échéant d'une prime de risque pour tenir compte de la zone géographique considérée.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne spécifique dans compte de résultat. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

Par ailleurs l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à justifier une dépréciation de ces actifs.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont Vallourec Europe (ex V & M Europe), Vallourec do Brasil (ex V & M Do Brasil), Vallourec North America (ex V & M North America), Vallourec Heat Exchanger Tubes (ex Valtimet), Valinox Nucléaire, Serimax et Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil.

2.10 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats…). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main-d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

2.11 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et passifs associés est considéré comme destiné à la vente, conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », lorsque :

- il est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel ;
- la vente est hautement probable. Ceci est le cas lorsque la Direction est engagée dans un plan actif de cession et de recherche d'un acquéreur, à un prix raisonnable, dont la réalisation doit être effective dans un délai d'un an maximum.

Les actifs, groupes d'actifs ou activités destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de leur juste valeur (prix de cession estimé), nette des coûts relatifs à la cession. Ils sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan.

Seules les branches complètes d'activités abandonnées sont présentées distinctement au compte de résultat.

2.12 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, les charges afférentes ne sont provisionnées que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillés ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

2.13 Engagements de retraite et assimilés

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité…). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux.

L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

2.14 Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

  Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle Black & Scholes.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.
- Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionnariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

2.16 Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers ainsi que les instruments dérivés.

La présentation des instruments financiers est définie par les normes IFRS 7 et IAS 32. L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IAS 39 et IFRS 13.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans les comptes. Les variations de juste valeur des éléments couverts sont également enregistrées à chaque clôture (cf. paragraphe 2.16.4 Instruments dérivés et comptabilité de couverture).

En outre, conformément à IAS 32, la vente d'un put à un actionnaire minoritaire d'une entreprise sous contrôle exclusif donne lieu à la constatation d'un passif financier à hauteur de la juste valeur actualisée du montant du rachat estimé. Le Groupe comptabilise ce passif financier par prélèvement sur le montant des intérêts minoritaires et par prélèvement sur les capitaux propres – part du Groupe, pour la partie de la dette excédant ces intérêts minoritaires.

2.16.1 ACTIFS FINANCIERS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction excepté pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique (soit le coût d'acquisition de l'actif).

Classification et évaluation lors des arrêtés comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IAS 39 dans l'une des quatre catégories ci-après en vue de leur évaluation au bilan :

Catégories	Évaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat	Juste valeur	Variation de juste valeur en résultat
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti	Non applicable
Prêts et créances	Coût amorti	Non applicable
Actifs financiers disponibles à la vente	Principe général : juste valeur	Variation de juste valeur en autres éléments du résultat global
	Mais coût amorti pour les instruments de capitaux propres détenus dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable (actions non cotées sur un marché actif notamment)	Non applicable

Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat

Cette catégorie d'actifs comprend :

- des actifs détenus à des fins de transaction c'est-à-dire acquis par l'entreprise dans l'objectif de dégager un profit à court terme, dans le Groupe, les actifs concernés sont tous les actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités…).

  Les valeurs mobilières de placement (Sicav, FCP…) sont évaluées à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont pas soumises à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché ;

- les instruments dérivés actifs non expressément désignés comme des instruments de couverture.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autres que des créances et des prêts et autres que les actifs financiers désignés par l'entreprise dans les deux autres catégories (évalués en juste valeur par le résultat, disponibles à la vente).

Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

Prêts et créances

Ils correspondent à la plupart des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts longs termes et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont ceux notamment qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêtés des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres hormis lorsqu'une baisse de juste valeur significative ou durable inférieure à son coût d'acquisition, est constatée. Dans ce cas, la perte correspondante est comptabilisée définitivement en résultat.

Le caractère significatif ou durable est défini dans la Note 4 « Autres actifs non courants », au cas par cas.

Test de dépréciation des actifs financiers

Les actifs évalués au coût amorti et les actifs disponibles à la vente valorisés à leur coût doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur tel que :

- des difficultés financières importantes, une forte probabilité de faillite ou de restructuration de la contrepartie ;
- un risque élevé de non-recouvrement des créances ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de facilités non initialement prévues ;
- une rupture de contrat effective telle que le défaut de paiement d'une échéance (intérêt, principal ou les deux) ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné.

Pour les actifs évalués au coût amorti, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

La perte de valeur ainsi déterminée est comptabilisée en résultat financier sur la période.

En ce qui concerne les « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » et les « Prêts et créances », si au cours des exercices suivants, les conditions ayant généré la perte de valeur disparaissent, la dépréciation doit être reprise, sans toutefois que la valeur nette comptable devienne supérieure au coût amorti à la date de la reprise.

En ce qui concerne les autres titres de participation non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, aucune dépréciation comptabilisée en compte de résultat ne peut être reprise sur les périodes ultérieures, même en cas d'appréciation de la valeur des titres.

2.16.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

L'endettement net mentionné dans ce même tableau correspond à l'ensemble des dettes financières diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.16.3 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du Groupe comprennent les emprunts bancaires portant intérêts, les emprunts obligataires et les emprunts de crédit-bail, ainsi que les instruments dérivés passifs.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées pour la part efficace en capitaux propres et pour le solde en résultat financier.

2.16.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers (cf. paragraphe 2.16.3), le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères de IAS 39 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

À la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

- la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture et le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture).

  Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de valeur intrinsèque sont comptabilisées dans les capitaux propres, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (« cash-flow hedge »).

  Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de valeur intrinsèque de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier ;
- la variation de la valeur temps (report / déport). Cette variation est systématiquement comptabilisée en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est enregistrée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et de la créance ou de la dette couverte impactent alors symétriquement le résultat financier.

2.17 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés…) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques non déductibles fiscalement…) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés liés à l'annulation d'écritures passées uniquement pour des raisons fiscales dans les comptes locaux (provisions réglementées…) ainsi qu'aux retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation ;
- les déficits reportables.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture paragraphe 2.16.4 et écarts actuariels sur engagements post-emplois 2.13 Engagements de retraite et assimilés).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

2.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résultant de la vente des produits finis est constaté au compte de résultat lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- les principaux risques et avantages liés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur ;
- le vendeur ne conserve ni la participation à la gestion, telle qu'elle incombe généralement au propriétaire, ni le contrôle effectif sur les biens cédés ;
- il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront à l'entreprise ;
- le montant du produit et les coûts engagés (ou devant l'être) dans le cadre de la vente peuvent être mesurés de manière fiable.

Les produits résultant de prestations de services sont constatés au compte de résultat au prorata de l'état d'avancement de l'opération à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due ou des frais connexes.

Dans le cas de vente avec clause de réserve de propriété, la vente est comptabilisée à la livraison du bien si les risques et les avantages ont été transférés à l'acquéreur.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui résulte de l'accord passé entre l'entreprise et le client, déduction faite de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consentis.

Se reporter aux paragraphes 2.4.2 et 2.16.4 pour les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires en devises étrangères.

2.19 Détermination du résultat d'exploitation

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

Le résultat d'exploitation est obtenu par différence des produits et charges avant impôt autres que ceux de nature financière, autres que ceux liés aux résultats des entreprises associées, et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance récurrente du Groupe. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 (cf. paragraphe 2.9) ;

- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité…).

2.20 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

3. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs présentés selon l'organisation interne du Groupe répondent à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8. Cette information correspond à celle qui est examinée par le Comité Exécutif.

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants réconciliés avec les données consolidées :

- « Tubes sans soudure ». Il regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du process de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant à des marchés variés (pétrole et gaz, énergie électrique, chimie et pétrochimie, automobile et mécanique…) ;
- « Speciality Products ». Ce secteur intègre des activités diverses dont les caractéristiques sont très différentes des précédentes, mais qui ne sont pas présentées à part du fait de leur poids relatif peu élevé, comme l'y autorise IFRS 8. Il inclut la production de tubes inoxydables et en titane ainsi que des activités de transformation et d'usinage spécifique.

Par ailleurs, une information géographique distinguant cinq zones déterminées sur la base d'une analyse des risques et rendements spécifiques qui y sont attachés est présentée :

- l'Union européenne ;
- l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique, Canada) ;
- l'Amérique du Sud (Brésil principalement) ;
- l'Asie ;
- le Reste du Monde (Moyen-Orient principalement).

Secteurs opérationnels

La Note 31 présente, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements pour les exercices 2014 et 2013.

Informations géographiques

Par ailleurs, en complément de l'information sectorielle, la Note 31 présente, par zones géographiques, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation) pour les exercices 2014 et 2013.

B – Périmètre de consolidation

	% intérêt 31/12/2013	% contrôle 31/12/2013	% intérêt 31/12/2014	% contrôle 31/12/2014
Sociétés intégrées globalement				
Kestrel Wave Investment Ltd – Hong Kong	100,0	100,0	100,0	100,0
P.T. Citra Tubindo Tbk – Indonésie	78,2	78,2	78,2	78,2
Premium Holding Limited – Hong Kong	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Angola Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Australia Pty Ltd – Australie	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Do Brasil Serviços de Soldagem e Fabricaçao Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Field Joint Coating Ltd – Royaume-Uni	-	-	60,0	100,0
Serimax Holdings S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax North America Llc – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax OOO – Russie	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Russia S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax South East Asia Pte Ltd – Singapour	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Welding Services Malaysia sdn bhd – Malaysia	100,0	100,0	100,0	100,0
Tubos Soldados Atlântico – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Umax Services Ltd – Grande-Bretagne	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Al Qahtani Tubes Llc – Arabie Saoudite	65,0	65,0	65,0	65,0
Valinox Nucléaire S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Valinox Nucléaire Tubes (ex Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou) Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec (Changzhou) Co.Ltd (ex V & M Changzhou) – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Asia Pacific Corp Pte Ltd (ex V & M Tubes Asia Pacific) – Singapour	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Automotive Components (Changzhou) Co., Ltd (ex Changzhou Carex Valinox Components) – Chine	95,0	100,0	95,0	100,0
Vallourec Bearing Tubes (ex Valti) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Beijing (ex V & M Beijing) Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Canada Inc (ex VAM Canada) – Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Deutschland GmbH (ex V & M Deutschland) – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Oil Equipment Manufacturing LLC (VDOEM) (ex – VAM Drilling Protools Oil Equipment Manufacturing Llc) – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products France (ex Vam Drilling France) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products Middle East FZE (ex VAM Drilling Middle East FZE) – Dubai	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products USA (ex Vam Drilling USA) Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Fittings (ex Interfit) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Florestal Ltda (ex V & M Florestal) – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes (ex Valtimet sas) – France	95,0	95,0	95,0	95,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes (Changzhou) Co., Ltd (ex Changzhou Valinox Great Wall Welded Tubes) – Chine	62,5	100,0	62,5	100,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia (ex Valinox Asia) – France	62,5	65,8	62,5	65,8

	% intérêt 31/12/2013	% contrôle 31/12/2013	% intérêt 31/12/2014	% contrôle 31/12/2014
Vallourec Heat Exchanger Tubes Inc. (ex Valtimet Inc) – États-Unis	95,0	100,0	95,0	100,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd (ex CST Valinox) – Inde	95,0	100,0	95,0	100,0
Vallourec Holdings Inc (ex V & M Holdings Inc) – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Industries Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Middle East FZE (ex Vallourec & Mannesmann Middle East FZE) – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mineraçao Ltda (ex V & M Mineraçao) – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Nigeria Ltd (ex VAM Onne) – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec O and G Nigeria Ltd (ex VMOG Nigeria) – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd (ex VMOG China) – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas France S.A.S. (ex VM Oil and Gas France) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas Nederland B.V. – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas UK Ltd (ex VM Oil and Gas UK) – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil and Gas Mexico SA de CV (ex VAM Mexico) – Mexique	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec One S.A.S. (ex V & M One) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Russia (ex-Vallourec & Mannesmann Rus.) – Russie	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec S.A. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd – Arabie Saoudite	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Services S.A. (ex V & M Services) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Star, LP (ex V & M Star) – États-Unis	80,5	80,5	80,5	80,5
Vallourec Transportes e Serviços do Brasil Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tube-Alloy LP (ex V & M Tubes Alloy) – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubes France S.A.S. (ex V & M France) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubes S.A.S. (ex V & M Tubes) – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubos do Brasil SA (ex V & M Do Brasil) – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Umbilicals S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Uruguay (ex- V & M Uruguay) – Uruguay	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec USA Corporation (V & M Usa Corp) – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Far East – Singapour	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Field Services Angola – Angola	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Field Services Beijing – Chine	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM USA – États-Unis	51,0	51,0	51,0	51,0
Activités conjointes				
Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda – Brésil	56,0	50,0	56,0	50,0
VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments – Chine	51,0	50,0	51,0	50,0
VAM Holding Hong Kong Limited – Hong Kong	51,0	50,0	51,0	50,0
Entreprises associées				
Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) – Allemagne	20,0	20,0	20,0	20,0
Poongsan Valinox – Corée	47,5	50,0	47,5	50,0
Xi'an Baotimet Valinox Tubes – Chine	37,1	49,0	37,1	49,0
Tianda Oil Pipe Co. Ltd – Chine	19,5	19,5	19,5	19,5

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au cours des exercices 2014 et 2013.

C – Notes aux états financiers (en milliers d'euros)

Note 1	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	147
Note 2.1	Immobilisations corporelles	148
Note 2.2	Actifs biologiques	149
Note 2.3	Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	150
Note 3	Entreprises associées	151
Note 4	Autres actifs non courants	153
Note 5	Impôts différés	154
Note 6	Stocks et en-cours	156
Note 7	Clients et comptes rattachés	157
Note 8	Instruments financiers	157
Note 9	Autres actifs courants	166
Note 10	Trésorerie et équivalents de trésorerie	167
Note 11	Regroupements d'entreprises	167
Note 12	Capitaux propres	167
Note 13	Résultat par action	168
Note 14	Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	169
Note 15	Emprunts et dettes financières	170
Note 16	Provisions	173
Note 17	Autres passifs long terme	174
Note 18	Engagements envers le personnel	174
Note 19	Autres passifs courants	184
Note 20	Informations relatives aux parties liées	185
Note 21	Engagements et éventualités	188
Note 22	Chiffre d'affaires	189
Note 23	Coûts industriels des produits vendus	189
Note 24	Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	189
Note 25	Autres	193
Note 26	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	193
Note 27	Amortissements	194
Note 28	Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration	194
Note 29	Résultat financier	195
Note 30	Rapprochement impôt théorique et impôt réel	195
Note 31	Information sectorielle	196
Note 32	Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	198
Note 33	Événements postérieurs à la clôture	198

NOTE 1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Concessions, brevets, licences et autres droits	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2012	**84 280**	**420 046**	**504 326**	**511 405**
Acquisitions	5 012	40 902	45 914	2 141
Cessions	(30)	(220)	(250)	-
Effet des variations de change	(3 092)	(19 564)	(22 656)	(18 603)
Autres variations	6 001	1 827	7 828	-
Au 31/12/2013	**92 171**	**442 991**	**535 162**	**494 943**
Acquisitions	435	4 423	4 858	-
Cessions	(50)	(193)	(243)	-
Effet des variations de change	1 719	48 469	50 188	55 359
Autres variations	5 530	(1 201)	4 329	692
AU 31/12/2014	**99 805**	**494 489**	**594 294**	**550 994**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 31/12/2012	**(52 395)**	**(228 464)**	**(280 859)**	**(23)**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(7 373)	(53 625)	(60 998)	-
Cessions	30	36	66	-
Effet des variations de change	2 357	10 426	12 783	3
Autres variations	-	(1)	(1)	-
Au 31/12/2013	**(57 381)**	**(271 628)**	**(329 009)**	**(20)**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(7 866)	(32 252)	(40 118)	-
Pertes de valeur (voir Notes 2.3, 27 et 28)	(4 410)	(18 724)	(23 134)	(204 148)
Cessions	50	192	242	-
Effet des variations de change	(934)	(35 431)	(36 365)	(14 608)
Autres variations	(879)	879	-	-
AU 31/12/2014	**(71 420)**	**(356 964)**	**(428 384)**	**(218 776)**
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2013	**34 790**	**171 363**	**206 153**	**494 923**
AU 31/12/2014	**28 385**	**137 525**	**165 910**	**332 218**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Vallourec consacre en permanence un effort important à la Recherche et Développement, notamment dans le domaine de l'énergie. Il se répartit en trois domaines :

- procédés de fabrication (charbon de bois, élaboration des aciers, laminage de tubes, contrôles non destructifs, mise en forme, soudage et usinage) ;
- produits nouveaux et amélioration de produits ;
- nouveaux services (assistance au client pour la spécification, l'utilisation ou la transformation du tube).

Aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères d'activation de la norme n'a été identifié et immobilisé.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à la technologie et savoir-faire, aux marques, aux carnets de commande, aux relations clients acquis notamment à l'occasion de regroupements d'entreprise. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité (durée d'amortissement comprise entre 5,5 et 15 ans).

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie autres que les écarts d'acquisition.

Écarts d'acquisition

Unité génératrice de trésorerie (UGT) (cf. paragraphe 2.9 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ») *En milliers d'euros*	Vallourec do Brasil	Vallourec North America	Vallourec Europe	Serimax	Autres	Total
Au 31/12/2012	**3 177**	**303 310**	**162 437**	**36 316**	**6 142**	**511 382**
Effet des variations de change	(44)	(13 316)	(4 332)	-	(908)	(18 600)
Acquisitions	-	-	2 141	-	-	2 141
Au 31/12/2013	**3 133**	**289 994**	**160 246**	**36 316**	**5 234**	**494 923**
Effet des variations de change	3	36 296	4 778	-	366	41 443
Pertes de valeur (voir notes 2.3, 27 et 28)	-	(33 707)	(165 024)	-	(5 417)	(204 148)
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
AU 31/12/2014	**3 136**	**292 583**	**-**	**36 316**	**183**	**332 218**

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2014 sont présentés dans la Note 2.3.

NOTE 2.1 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES						
Au 31/12/2012	**118 860**	**846 591**	**3 945 960**	**633 277**	**289 281**	**5 833 970**
Acquisitions	332	24 911	153 902	352 353	22 887	554 385
Cessions	(1)	(724)	(65 428)	(5 663)	(6 777)	(78 593)
Effet des variations de change	(15 379)	(69 536)	(295 891)	(55 766)	(25 471)	(462 043)
Autres variations	5 180	64 475	408 853	(499 265)	10 696	(10 061)
Au 31/12/2013	**108 992**	**865 717**	**4 147 396**	**424 936**	**290 616**	**5 837 658**
Acquisitions	12	8 110	57 218	226 268	53 519	345 127
Cessions	(48)	(1 898)	(32 159)	(3 740)	(28 413)	(66 258)
Effet des variations de change	3 553	49 076	207 150	21 197	11 823	292 799
Autres variations	5 817	51 716	315 379	(340 255)	(35 737)	(3 080)
AU 31/12/2014	**118 326**	**972 721**	**4 694 984**	**328 406**	**291 808**	**6 406 246**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 31/12/2012	**(27 069)**	**(180 761)**	**(1 189 048)**	**(1 104)**	**(115 876)**	**(1 513 858)**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(975)	(33 339)	(214 037)	-	(26 121)	(274 472)
Pertes de valeur	-	(278)	(3 909)	(123)	-	(4 310)
Cessions	-	616	15 779	-	3 047	19 442
Effet des variations de change	3 748	9 164	61 142	-	9 904	83 958
Autres variations	-	-	2 263	-	32	2 295
Au 31/12/2013	**(24 296)**	**(204 598)**	**(1 327 810)**	**(1 227)**	**(129 014)**	**(1 686 945)**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(1 241)	(36 799)	(242 702)	-	(31 116)	(311 858)
Pertes de valeur	(1 468)	(159 257)	(704 309)	(3 210)	(7 615)	(875 859)
Cessions	-	1 453	24 749	-	28 396	54 598
Effet des variations de change	(605)	(8 810)	(48 269)	(248)	(5 061)	(62 993)
Autres variations	-	(153)	(149)	-	362	60
AU 31/12/2014	**(27 610)**	**(408 164)**	**(2 298 490)**	**(4 685)**	**(144 048)**	**(2 882 997)**
VALEURS NETTES						
Au 31/12/2013	**84 696**	**661 119**	**2 819 586**	**423 709**	**161 602**	**4 150 713**
AU 31/12/2014	**90 716**	**564 557**	**2 396 494**	**323 721**	**147 760**	**3 523 249**

Investissements industriels hors variations de périmètre

En milliers d'euros	2013 Incorporels et corporels	2013 Biologiques	2014 Incorporels et corporels	2014 Biologiques (voir Note 2.2)
Europe	182 490	-	143 511	-
Amérique du Nord	191 743	-	95 347	-
Amérique du Sud	182 480	22 988	87 272	19 852
Asie	42 847	-	21 503	-
Autres	739	-	2 352	-
TOTAL	**600 299**	**22 988**	**349 985**	**19 852**
	623 287		369 837	
Note 1 : acquisition d'immobilisations incorporelles	45 914	-	4 858	-
Note 2.1 : acquisition d'immobilisations corporelles	554 385	22 988	345 127	19 852
Total des investissements industriels	**600 299**	**-**	**349 985**	**-**
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires [(a)]	(56 552)	260	18 343	-
TOTAL	**543 747**	**23 248**	**368 328**	**19 852**
Tableau de trésorerie : investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :	566 995		388 180	

(a) En 2013, la variation des dettes sur immobilisations comprend une dette relative à un contrat de location-financement pour 48 millions d'euros (voir ci-dessous).

CONTRATS DE LOCATION

Le contrat de location-financement signé en 2010 portant sur la construction d'un équipement de traitement de l'eau chez Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil présente une valeur nette comptable de 157 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En 2013, Vallourec Star a mis en place un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 64,3 millions de dollars US avec une maturité de cinq ans.

NOTE 2.2 Actifs biologiques

Variation des actifs biologiques *En milliers d'euros*	2013	2014
Au 1er janvier	**196 134**	**178 005**
Investissements	22 988	19 852
Mouvements sur la réévaluation	10 183	34 965
Dotations nettes aux amortissements de la période	(7 488)	(9 333)
Reclassement vers stocks	(8 126)	(10 525)
Écart de change	(35 686)	959
AU 31 DÉCEMBRE	**178 005**	**213 923**

La filiale brésilienne Vallourec Florestal exploite des forêts d'eucalyptus principalement destinés à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts-fourneaux de Vallourec do Brasil et Vallourec & Sumitomo do Brasil.

Au 31 décembre 2014, la société exploitait environ 113 022 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 232 776 hectares.

Le chiffre d'affaires de Vallourec Florestal s'élève à 84,7 millions d'euros en 2014 contre 83,7 millions d'euros en 2013.

NOTE 2.3 Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les écarts d'acquisition sont testés à chaque clôture annuelle. La valeur d'utilité des UGT est définie comme la somme des flux futurs de trésorerie – Méthode des DCF « discounted cash flows » (cf. paragraphe 2.9 – Principes et méthodes comptables). L'évolution du contexte économique peut influer sur certaines estimations et rendre plus difficile l'appréhension des perspectives du Groupe pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs. Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constitueraient des indices de perte de valeur.

Taux d'actualisation

L'actualisation des flux futurs de trésorerie a été réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital applicable aux entreprises du secteur. Ce taux est défini comme la somme du coût des fonds propres et du coût de la dette après impôts, pondérés en fonction de leur part respective.

Les principales composantes du coût moyen pondéré du capital sont :

- une prime de risque marché ;
- un taux sans risque correspondant à une moyenne des bons du trésor pour chaque zone. Il varie entre les zones Europe, États-Unis et Brésil et se situe entre 2,6 % et 2,7 % ;
- un bêta calculé sur la base d'un échantillon des entreprises du secteur, spécifique à chaque UGT (généralement compris entre 1,2 et 1,3) ;
- un risque pays spécifique pour les activités situées en dehors de l'Europe et des États-Unis.

La mise en œuvre de ces paramètres aboutit à un taux d'actualisation des principales UGT de 8,1 % pour Vallourec Europe, 8,3 % pour Vallourec North America, 10,5 % pour Vallourec do Brasil, 8,6 % pour Vallourec & Sumitomo do Brasil et de 8,4 % pour Serimax.

Flux futurs de trésorerie

Depuis les derniers mois de l'année 2014, le Groupe est confronté à un environnement économique particulièrement difficile. Certains marchés de Vallourec sont affectés par la chute brutale et prolongée des cours du Brent et du WTI qui ont eu un impact sur l'activité de nos clients Pétrole et Gaz. Cette réduction d'activité, conjuguée à une sélection plus rigoureuse des investissements des sociétés pétrolières et gazières et à l'arrivée de nouveaux concurrents, modifie significativement la compétitivité, la rentabilité des activités et les flux futurs de trésorerie. C'est le cas notamment dans la région EAMEA sur certains marchés de produits moins différenciés.

Ces évolutions des marchés ont été analysées comme des indices de perte de valeur requérant la mise en œuvre de tests de dépréciation pour l'ensemble des UGT y compris celles n'intégrant pas d'actif incorporel à durée de vie illimitée.

Les prévisions 2015-2019 du plan stratégique présentées au Conseil de Surveillance dans le cadre du processus d'élaboration annuel, ont été révisées après la date de clôture pour tenir compte des variations affectant à la fois les prix de vente, les volumes, les coûts des matières premières et l'évolution des devises. Dans son plan à cinq ans, le Groupe a retenu pour les années 2015 et 2016 des hypothèses notamment pour le baril et les taux de change cohérentes avec les données constatées début 2015 puis un retour progressif vers un niveau permettant de retrouver en 2019 une activité Pétrole et Gaz normalisée en volumes et prix, prenant en compte également une baisse des coûts des opérateurs pétroliers.

2019 est considéré comme l'année normative, année de convergence vers un point d'équilibre du cours du pétrole. Cette année est projetée à l'infini en appliquant un taux de croissance de 1,5 % à 2 %, selon l'unité génératrice de trésorerie concernée. Ce taux de croissance prend en compte l'inflation long terme, les prévisions de croissance des marchés principaux du groupe Vallourec, notamment le marché Pétrole et Gaz.

Les valeurs d'utilité des actifs des UGT du Groupe ont été calculées à partir de ces nouvelles prévisions présentées au Conseil de Surveillance.

Les tests de perte de valeur réalisés dans cet environnement économique dégradé ont conduit le Groupe à comptabiliser des dépréciations pour perte de valeur sur :

- l'UGT Vallourec Europe. Elle est constituée par les actifs de plusieurs filiales qui interviennent dans le cycle de production des produits commercialisés par cette UGT : une aciérie en France, des laminoirs en France et en Allemagne et des lignes de finitions des tubes.

  Une perte de valeur de 539 millions d'euros a été comptabilisée, 165 millions d'euros à hauteur de la totalité des écarts d'acquisition de cette UGT et 374 millions d'euros sur les actifs incorporels et industriels amortissables ;

- l'UGT VSB. Elle intègre 56 % des actifs de l'activité conjointe brésilienne, ainsi que des actifs de support amont au Brésil (Mine et Forêt) et les actifs des entités aval qui commercialisent ses produits après une éventuelle opération de finition.

  Une perte de valeur de 522 millions d'euros a été comptabilisée sur la part de Vallourec dans les actifs industriels amortissables de l'activité conjointe VSB.

Une analyse de la sensibilité du calcul à la variation de paramètres a été réalisée pour les deux UGT Vallourec Europe et VSB.

Analyses de sensibilité *En milliers d'euros*		**Vallourec Europe**	**VSB**
Valeurs nettes avant perte de valeur		2 369	1 417
Perte de valeur		(539)	(522)
Conversion		(11)	8
Valeurs nettes après perte de valeur		**1 819**	**903**
Sensibilité Wacc	+ 0,5 pts	1 689	830
	- 0,5 pts	1 976	996
Sensibilité du RBE	- 10 % par an	1 570	790
	+ 10 % par an	2 073	1 023

Des analyses de sensibilités semblables ont été conduites sur les autres UGT, elles n'ont pas abouti à un scénario où une perte de valeur devrait être comptabilisée à fin décembre 2014.

Par ailleurs, une perte de valeur de 41 millions d'euros a été comptabilisée sur des actifs isolés dont 40 millions d'euros d'actifs incorporels et d'écarts d'acquisition, notamment liés aux activités Drilling aux États-Unis et 1 million d'euros sur d'autres actifs industriels.

NOTE 3 Entreprises associées

Les principales entreprises associées (valeur comptable individuelle supérieure à 50 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

En milliers d'euros	**HKM**	**Tianda Oil Pipe**	**Autres**	**Total**
Activité	Aciérie	Fabrication de tubes		
Lieu d'implantation	Allemagne	Chine		
Au 31/12/2013	**72 688**	**54 334**	**45 690**	**172 712**
Augmentation de capital	4 000	-	1 213	5 213
Effet des variations de change	-	4 892	5 401	10 293
Dividendes versés	(6)	(3 219)	(3 323)	(6 548)
Autres	-	-	(32)	(32)
Contribution au résultat de la période	6	1 439	1 042	2 487
AU 31/12/2014	**76 688**	**57 446**	**49 991**	**184 125**

Au 31 décembre 2014, seules les sociétés HKM et Tianda Oil Pipe sont identifiées comme des entreprises associées significatives du Groupe.

Les informations financières (à 100 %) résumées de ces sociétés sont présentées ci-dessous.

HKM *En milliers d'euros*	**31 décembre 2013**	**31 décembre 2014**
Actifs non courants	662 453	648 882
Actifs courants	738 761	659 829
Passifs non courants	299 680	337 312
Passifs courants	738 096	587 961
Actif net	**363 438**	**383 438**
Ventes	2 501 577	2 410 968
Résultat d'exploitation	29 247	1 771
Résultat net des activités poursuivies	31	28
Autres éléments du résultat global	-	-
Total du résultat global	-	-
Dividendes versés au Groupe	7	6

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée HKM avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

HKM *En milliers d'euros*	**31 décembre 2013**	**31 décembre 2014**
Actif net	363 438	383 438
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Goodwill	-	-
Autres	-	-
Valeur titres mis en équivalence	72 688	76 688
Résultat HKM	31	28
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Quote-part de résultat net	6	6

Tianda Oil Pipe est cotée à la Bourse de Hong Kong. Le cours de l'action s'élevait à 1,30 HKD au 31 décembre 2014 contre 1,23 HKD au 31 décembre 2013.

Tianda Oil Pipe *En milliers d'euros*	**31 décembre 2013**	**31 décembre 2014**
Actifs non courants	158 016	157 559
Actifs courants	223 629	225 356
Passifs non courants	31	-
Passifs courants	102 976	87 564
Actif net	**278 637**	**295 351**
Ventes	405 371	352 072
Résultat d'exploitation	7 958	9 281
Résultat net des activités poursuivies	5 262	7 398
Autres éléments du résultat global	(62)	136
Total du résultat global	5 974	7 535
Dividendes versés au Groupe	620	3 219

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée Tianda Oil Pipe avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

Tianda Oil Pipe *En milliers d'euros*	**31 décembre 2013**	**31 décembre 2014**
Actif net	278 637	295 351
Pourcentage de détention du Groupe dans Tianda Oil Pipe	19,50 %	19,45 %
Goodwill	-	-
Autres	-	-
Valeur titres mis en équivalence	54 334	57 446
Résultat Tianda Oil Pipe	5 262	7 398
Pourcentage de détention du Groupe dans Tianda Oil Pipe	19,5 %	19,45 %
Quote-part de résultat net	1 026	1 439

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres entreprises associées (qui, considérées individuellement, ne sont pas significatives) pour une valeur comptable globale de 50 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 46 millions d'euros au 31 décembre 2013.

NOTE 4 Autres actifs non courants

En milliers d'euros	Autres placements en titres de capitaux propres	Prêts	Autres immobilisations financières	Autres	Total
Au 31/12/2012	**68 614**	**7 138**	**38 600**	**293 746**	**408 098**
Valeur brute	86 675	6 184	41 194	304 429	438 482
Provisions	(1 162)	-	(358)	-	(1 520)
Au 31/12/2013	**85 513**	**6 184**	**40 836**	**304 429**	**436 962**
Valeur brute	73 885	6 713	41 571	314 375	436 544
Provisions	(1 176)	-	(304)	-	(1 480)
AU 31/12/2014	**72 709**	**6 713**	**41 267**	**314 375**	**435 064**

Au 31 décembre 2014, les titres classés en actifs disponibles à la vente concernent presque exclusivement les titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., cotés à la Bourse de Tokyo acquis courant 2009 pour un montant total de 81,9 millions d'euros.

Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. ont signé le 31 décembre 2009 un contrat de partenariat d'une durée de 7 ans incluant une prise de participation réciproque dans leur capital pour un montant d'environ 120 millions de dollars. Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. et Vallourec, partenaires dans Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, coopèrent au développement du joint VAM®.

Au regard du caractère stratégique et durable de la participation, Vallourec a fixé des seuils au-delà desquels une baisse de la valeur liquidative des titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. présenterait un caractère significatif ou prolongé nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation par le compte de résultat :

- 3 ans pour le caractère prolongé d'une baisse ;
- 40 % pour le caractère significatif d'une baisse.

La juste valeur de ces titres au 31 décembre 2014, basée sur leur valeur liquidative de 71,9 millions d'euros, présente une perte de 10 millions d'euros qui est comptabilisée dans les capitaux propres. Pour mémoire la valeur liquidative des titres au 31 décembre 2013 était de 84,4 millions d'euros et dégageait un gain de 2,4 millions d'euros comptabilisé en capitaux propres.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par des dépôts et cautionnements au Brésil (27 millions d'euros au 31 décembre 2014, voir aussi Note 16), versés notamment dans le cadre de contentieux fiscaux.

Les autres actifs non courants sont composés essentiellement de créances fiscales à plus d'un an au Brésil et aux États-Unis pour 136,6 millions d'euros et d'un prêt d'actionnaires accordé à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, comptabilisée comme activité conjointe, pour un montant de 164,7 millions d'euros.

Échéances des autres actifs non courants *En milliers d'euros*	entre 1 et 5 ans	5 ans et plus	Total
VALEURS BRUTES AU 31/12/2013			
Prêts	3 511	2 673	6 184
Autres placements en titres de capitaux propres	-	86 675	86 675
Autres immobilisations financières	226 154	119 469	345 623
TOTAL	**229 665**	**208 817**	**438 482**
VALEURS BRUTES AU 31/12/2014			
Prêts	4 143	2 570	6 713
Autres placements en titres de capitaux propres	-	82 259	82 259
Autres immobilisations financières	212 707	134 865	347 572
TOTAL	**216 850**	**219 694**	**436 544**

NOTE 5 Impôts différés

Les principales bases de calcul des impôts différés sont :

- récurrentes : les provisions pour congés payés, contribution sociale de solidarité… ;
- non récurrentes : les provisions réglementées annulées, la participation des salariés, les provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement ainsi que les retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation ;
- récurrentes long terme : les provisions pour engagements en matière de retraites non déductibles fiscalement, les provisions non déductibles sur immobilisations et les écarts d'évaluation sur les actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 28 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû, pour les sociétés françaises ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 % pour être égal à 34,43 %. La loi de finances rectificative pour 2011 n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 a instauré une contribution exceptionnelle égale à 5 % du montant de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Cette contribution est temporaire mais la loi de finances pour 2013 dans son article 30 a étendu de deux ans sa période d'application ; elle s'applique ainsi aux exercices 2011 à 2014. Le taux de cette contribution est passé à 10,7 %.

Les taux d'imposition différée retenus pour les sociétés françaises en 2014, inchangés par rapport à 2013, sont de 34,43 % pour les taxations courantes et 0 % pour les plus ou moins-values à long terme.

Les taux d'imposition différée retenus en 2014, inchangés par rapport à 2013, sont de 31,6 % pour l'Allemagne, 34 % pour le Brésil et 36,5 % pour les États-Unis.

La cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont classées en charges d'exploitation.

En milliers d'euros	2013	2014
Impôts différés actif	187 301	223 102
Impôts différés passif	209 418	256 246
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF) NETS	**(22 117)**	**(33 144)**

Présentation des impôts différés par nature :

Au 31/12/2014 *En milliers d'euros*	**Actifs**	**Passifs**	**Net impôts différés passif**
Immobilisations	-	220 467	-
Autres actifs et passifs	-	19 797	-
Stocks	34 225	-	-
Engagements envers le personnel	55 732	-	-
Instruments dérivés	7 294	-	-
Réserves distribuables et de conversion	-	1 851	-
SOLDE NET	**97 251**	**242 115**	**(144 864)**
Activation des déficits ordinaires	111 720	-	111 720
TOTAL	**208 971**	**242 115**	**(33 144)**

Au 31/12/2013 *En milliers d'euros*	**Actifs**	**Passifs**	**Net impôts différés passif**
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	330 926	-
Autres actifs et passifs	40 249	-	-
Stocks	48 032	-	-
Engagements envers le personnel	53 303	-	-
Instruments dérivés	-	20 693	-
Réserves distribuables et de conversion	129	-	-
SOLDE NET	**141 713**	**351 619**	**(209 906)**
Activation des déficits ordinaires	187 789	-	187 789
TOTAL	**329 502**	**351 619**	**(22 117)**

Les impôts différés en valeur brute du Groupe au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

Au 31/12/2014 *En milliers d'euros*	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu ou déprécié
Reports fiscaux déficitaires	916 497	287 833	111 720	176 113
Autres actifs d'impôts	-	-	111 382	229 930
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS	**-**	**287 833**	**223 102**	**406 043**
Passifs d'impôts	-	-	(256 246)	-
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS	**-**	**-**	**(256 246)**	**-**
TOTAL	**-**	**-**	**(33 144)**	**406 043**

Au 31/12/2013 *En milliers d'euros*	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	768 188	231 192	187 789	43 403
Autres actifs d'impôts	-	141 713	141 713	-
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS	**-**	**372 905**	**329 502**	**43 403**
Passifs d'impôts	-	-	(351 619)	-
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS	**-**	**-**	**(351 619)**	**-**
TOTAL	**-**	**-**	**(22 117)**	**43 403**

Les reports fiscaux déficitaires concernent principalement Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, le groupe d'intégration fiscale France, Vallourec Changzhou (Chine), Vallourec Star (USA) et Tubos Soldados Atlantico (Brésil).

Les impôts différés actifs (IDA) sont reconnus lorsqu'il existe une assurance raisonnable de récupération de ces actifs d'impôts différés dans un futur prévisible. Lorsqu'il est estimé que l'imputation de ces déficits sur les bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain, aucun IDA n'est reconnu, et le cas échéant les IDA existant à l'ouverture sont dépréciés.

Le montant de l'impôt différé relatif aux reports fiscaux déficitaires, non reconnu ou déprécié, de 176 millions d'euros, s'analyse principalement par 90 millions d'impôt différé non reconnu et 86 millions d'euros d'impôts différés dépréciés en 2014 relatifs aux déficits reportables activés à fin 2013 du groupe d'intégration fiscale français. Ces analyses se fondent sur les prévisions retenues dans le cadre des tests de dépréciation.

Dans le cas de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, structure dédiée à notre partenaire Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. et à nous-mêmes, les analyses menées concluent à une assurance raisonnable de la récupération des impôts différés actifs nets dans un horizon de recouvrement supérieur à 10 ans mais inférieur à la durée de vie moyenne des immobilisations industrielles (pour un montant de 85 millions d'euros).

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

Actif / (passif) net d'impôt *En milliers d'euros*	2013	2014
AU 1ER JANVIER	**23 440**	**(22 117)**
Effet des variations de taux change	(9 351)	(17 113)
Comptabilisé en résultat	(27 649)	(28 037)
Comptabilisé dans les réserves	(8 320)	37 684
Autres	(237)	(3 561)
AU 31 DÉCEMBRE	**(22 117)**	**(33 144)**

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en réserves correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les écarts actuariels des engagements de retraites et assimilés envers le personnel.

NOTE 6 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Matières premières et marchandises	Produits en cours de production	Produits intermédiaires et finis	Total
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2012	**546 195**	**489 849**	**497 961**	**1 534 005**
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	33 325	35 804	3 970	73 099
Effet des variations de change	(25 064)	(14 972)	(37 534)	(77 570)
Autres variations	975		8 126	9 101
Au 31/12/2013	**555 431**	**510 681**	**472 523**	**1 538 635**
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	(8 953)	51 273	672	42 992
Effet des variations de change	19 022	44 000	11 709	74 731
Autres variations	(10 192)	6 771	10 524	7 103
AU 31/12/2014	**555 308**	**612 725**	**495 428**	**1 663 461**
DÉPRÉCIATION				
Au 31/12/2012	**(43 091)**	**(16 745)**	**(44 455)**	**(104 291)**
Effet des variations de change	2 348	361	3 040	5 749
Dotations	(27 705)	(10 025)	(28 677)	(66 407)
Reprises	21 739	5 721	21 566	49 026
Autres variations	603	-	124	727
Au 31/12/2013	**(46 106)**	**(20 688)**	**(48 402)**	**(115 196)**
Effet des variations de change	(1 718)	(1 447)	(1 105)	(4 270)
Dotations [(a)]	(61 601)	(9 048)	(18 566)	(89 215)
Reprises	20 878	5 384	9 601	35 863
Autres variations	(659)	-	47	(612)
AU 31/12/2014	**(89 206)**	**(25 799)**	**(58 425)**	**(173 430)**

(a) Les dotations aux provisions de stock de matières premières et consommables comprennent des dépréciations de pièces de rechange liées à des actifs industriels ayant fait l'objet d'une perte de valeur pour un montant de 21 millions d'euros (voir Note 2).

Valeurs nettes *En milliers d'euros*	Matières premières et marchandises	Produits en cours de production	Produits intermédiaires et finis	Total
Au 31/12/2013	509 325	489 993	424 121	1 423 439
AU 31/12/2014	**466 102**	**586 926**	**437 003**	**1 490 031**

NOTE 7 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	Avances et acomptes versés sur commandes	Créances clients et comptes rattachés (brut) [(a)]	Provisions pour dépréciation	Total
Au 31/12/2012	**18 887**	**963 890**	**(13 820)**	**968 957**
Variations de périmètre	-	-	-	-
Effet des variations de change	(1 449)	(63 922)	616	(64 755)
Variations des valeurs brutes	(6 604)	201 891	-	195 287
Dotations aux provisions	-	-	(5 606)	(5 606)
Reprises de provisions	-	-	4 640	4 640
Autres variations	1	1	248	250
Au 31/12/2013	**10 835**	**1 101 860**	**(13 922)**	**1 098 773**
Variations de périmètre	-	1 742	-	1 742
Effet des variations de change	(469)	59 427	(810)	58 148
Variations des valeurs brutes	25 105	(34 172)	-	(9 067)
Dotations aux provisions	-	-	(7 140)	(7 140)
Reprises de provisions	-	-	5 811	5 811
Autres variations	-	(19)	(2 594)	(2 613)
AU 31/12/2014	**35 471**	**1 128 838**	**(18 655)**	**1 145 654**

(a) Sur les modalités de comptabilisation et d'évaluation, cf. Principes et méthodes comptables paragraphe 2.16.1.

NOTE 8 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers du bilan sont présentés et évalués selon les différentes catégories conformes à la norme IAS 39.

8.1 INCIDENCE DES NORMES IAS 32 ET IAS 39 SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT

Comme précisé au paragraphe 2.16 des principes et méthodes comptables, les principales incidences des normes IAS 32 et 39 concernent la comptabilisation des contrats de couverture conclus par le Groupe au regard de ses opérations commerciales d'achats et de ventes en devises et la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente. Les autres conséquences du passage aux normes IAS 32 et 39 ont eu peu d'impact sur les comptes (évaluation des prêts logement consentis au personnel selon la méthode du taux d'intérêt effectif, valorisation à leur juste valeur des valeurs mobilières de placement).

En ce qui concerne les couvertures de change, la relation de couverture s'appuie sur le cours spot des devises. La partie report/déport des instruments dérivés est systématiquement considérée comme non efficace et est passée en compte de résultat (résultat financier). Les créances et dettes en devises ont été revalorisées au cours spot au 31 décembre.

Les instruments de couverture passent d'une position nette active de 67,7 millions d'euros au 31 décembre 2013 à une position nette passive de -145,1 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2014 explique l'essentiel des -106,6 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise et des -75,4 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures adossées aux créances et aux dettes.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IAS 39. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

Postes du bilan concernés *En milliers d'euros*	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Variations en 2014 Total	Dont réserves	Dont résultat
1 – Instruments dérivés comptabilisés au bilan [a]					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme [b] liées aux carnets de commandes et offres commerciales	34 917	(71 636)	(106 553)	(104 586)	(1 967)
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances clients (et aux dettes commerciales [b])	20 117	(55 329)	(75 446)	-	(75 446)
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances financières (et aux dettes financières)	10 270	(29 459)	(39 729)	-	(39 729)
Comptabilisation du report/déport	(1 023)	9 077	10 100	(182)	10 282
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	-	-	-		-
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	3 441	2 259	(1 182)	(66)	(1 116)
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	**67 722**	**(145 088)**	**(212 810)**	**(104 834)**	**(107 976)**
› dont instruments dérivés – actifs	91 788	28 211			
› dont instruments dérivés – passifs	24 066	173 300			
2 – Créances (dettes) couvertes en devises – écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes [b] et créances commerciales)	(32 030)	52 584	84 614	-	84 614
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes et créances financières)	2 546	30 529	27 983	-	27 983
INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**38 238**	**(61 975)**	**(100 213)**	**(104 834)**	**4 621**
3 – Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur	**5 626**	**(6 321)**	**(11 947)**	**(11 947)**	**-**
TOTAL	**43 864**	**(68 296)**	**(112 160)**	**(116 781)**	**4 621**

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, ( ) = position passive.

(b) Montants non significatifs.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2013 était de 34,9 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2014, environ 87 % de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2013 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2013 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2014.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent plus de 93 % des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2013.

Postes du bilan concernés *En milliers d'euros*	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Variations en 2013 Total	Dont réserves	Dont résultat
1 – Instruments dérivés comptabilisés au bilan [a]					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme [b] liées aux carnets de commandes et offres commerciales	25 185	34 917	9 732	9 326	406
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances clients (et aux dettes commerciales [b])	1 071	20 117	19 046	-	19 046
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (achats à terme) liées aux créances financières (et aux dettes financières)	12 055	10 270	(1 785)	-	(1 785)
Comptabilisation du report/déport	735	(1 023)	(1 758)	(868)	(890)
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(2 657)	-	2 657	2 657	-
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	7 559	3 441	(4 118)	-	(4 118)
Variations de valeurs liées aux dérivés non qualifiés	1	-	-	-	(1)
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	**43 949**	**67 722**	**23 773**	**11 115**	**12 658**
› dont instruments dérivés – actifs	59 351	91 788			
› dont instruments dérivés – passifs	15 402	24 066			
2 – Créances (dettes (b)) couvertes en devises – écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes [b] et créances commerciales)	(713)	(32 030)	(31 317)	-	(31 317)
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes et créances financières)	(19 877)	2 546	22 423	-	22 423
INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**23 359**	**38 238**	**14 879**	**11 115**	**3 764**
3 – Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur	**(14 482)**	**5 626**	**20 108**	**20 108**	**-**
TOTAL	**8 877**	**43 864**	**34 987**	**31 223**	**3 764**

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, ( ) = position passive.

(b) Montants non significatifs.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2012 était de 25,2 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2013, environ 79 % de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2012 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2012 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2013.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent plus de 91 % des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2012.

Total de la dette

Au 31/12/2014 *En milliers d'euros*	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	2 186 145	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	-	-
Taux fixe	**2 186 145**	**-**
Taux variable	**507 372**	**1 146 913**
TOTAL	**2 693 517**	**1 146 913**

8.2 INFORMATION SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DU RISQUE DE MARCHÉ ET LA MANIÈRE DONT IL EST GÉRÉ PAR LE GROUPE

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change (conversion et transaction), de crédit et du risque actions. Le risque de liquidité est abordé en Note 15.

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec et de la sous-holding Vallourec Tubes.

Au 31/12/2013 *En milliers d'euros*	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	1 893 032	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	-	-
Taux fixe	**1 893 032**	**-**
Taux variable	**300 940**	**563 312**
TOTAL	**2 193 972**	**563 312**

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable.

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine s'analyse principalement par des emprunts obligataires et billets de trésorerie émis par Vallourec :

- le 7 décembre 2011, un emprunt obligataire d'un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 % ;
- en août 2012, deux placements privés obligataires à long terme d'un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 % ;
- le 30 septembre 2014, un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 % ;
- un encours de billets de trésorerie d'un montant de 311 millions d'euros.

Par ailleurs, en décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est utilisé pour un montant de 162 millions de reals brésiliens au 31 décembre 2014. Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil a également souscrit en 2010 un contrat de location-financement à taux fixe.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 507 millions d'euros (environ 19 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2014.

Aucune ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2014, hormis :

- l'encours de 311 millions d'euros de billets de trésorerie émis au plus à un an ;
- diverses lignes de financement au sein des filiales du Groupe (pour 109 millions d'euros).

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 5,1 millions d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constant, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie émis au plus à un an et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (au plus à trois mois).

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2014, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en reals brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 55 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (-287,7 millions d'euros au 31 décembre 2014) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien.

Réserve de conversion – part du Groupe *En milliers d'euros*	31/12/2013	31/12/2014
USD	(18 363)	158 184
GBP	(12 407)	(8 728)
Real brésilien	(513 799)	(479 818)
Yuan chinois	29 153	50 497
Autres	(9 984)	(7 839)
TOTAL	**(525 400)**	**(287 704)**

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations de Vallourec (environ 38,7 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2014) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le real brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros ou en real brésilien, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme. Le Groupe a parfois recours à des options.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 111 millions d'euros de la valeur intrinsèque comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2014. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar US contre l'euro et dans une moindre mesure du real brésilien contre l'euro.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2014, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change *En milliers d'euros*	**2013**	**2014**
Contrat de change à terme : ventes à terme	2 015 532	1 622 654
Contrat de change à terme : achats à terme	124 312	143 360
Options de change sur ventes	-	-
Options de change sur achats	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	**2 139 844**	**1 766 014**

Échéances des contrats au 31 décembre 2014

Contrats sur transactions commerciales *En milliers d'euros*	**Total**	**< 1 an**	**1 à 5 ans**	**> 5 ans**
Contrats de change : ventes à terme	1 622 654	1 536 021	86 633	-
Contrats de change : achats à terme	143 360	131 853	11 507	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	**1 766 014**	**1 667 874**	**98 140**	**-**

Les ventes à terme (1 622 millions d'euros sur les 1 766 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,32 et USD/BRL de 2,53.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2014, comme en 2013, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- depuis 2011, des ventes à terme pour 398,3 millions de dollars US (297 millions d'euros) et pour 162,8 millions de yuan chinois (19,2 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en USD, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent entre 2015 et 2016 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive ;

1. Concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur) ;
2. Concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie ;
3. Concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2014, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 69,7 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit 6,3 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ;
- la politique de recouvrement commercial.

Vallourec reste soumis aux risques pays qui pourraient conditionner le règlement de certaines de ses créances.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2014 s'élevaient à 869,5 millions d'euros, soit 78,3 % du total des créances clients nettes ;

4. Concernant les dérivés qui ont une juste valeur positive, le Groupe ne traite qu'avec des contreparties de premier rang. Le risque de crédit est considéré comme non significatif.

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes :

Au 31 décembre 2014 *En millions d'euros*	**0 à 30 jours**	**30 à 60 jours**	**60 à 90 jours**	**90 à 180 jours**	**> à 180 jours**	**Total**
Non échues	542,0	187,4	41,7	97,3	1,1	869,5

Risques actions

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2014 comprennent :

D'une part, les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec détient :

- 45 755 actions propres acquises le 5 juillet 2001 après attribution définitive de 73 985 actions en 2011, 3 680 actions en 2012, 67 172 actions en 2013 et 66 727 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 3 094 actions propres acquises en 2008 après attribution définitive de 26 844 actions en 2011, de 70 050 actions en 2013 et 12 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 194 160 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, et de 91 929 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 305 400 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 31 mai 2012 après attribution définitive de 94 600 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 300 000 actions propres acquises en 2014.

Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

D'autre part Vallourec a mis en place en 2012 un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014 (quatorzième résolution).

Le 8 avril 2014, Vallourec s'est engagé sur un apport complémentaire de 12,5 millions d'euros dont 5 millions ont été versés à fin 2014 afin de permettre à Rothschild & Cie Banque d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat.

À la date du 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité chez Rothschild & Cie Banque :

- 925 000 titres pour une valeur de 21 millions d'euros ;
- 9 896 943 euros.

Classification et évaluation des actifs et passifs

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

2014 *En milliers d'euros*	Notes	Catégorie [a]	Valeur brute au 31/12/2014	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	**4**					
Titres de participation cotés		ADV	71 869	-	71 869	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	2 016	-	2 016	-
Prêts		P&C	6 713	6 713	-	-
Autres immobilisations financières		P&C / ADE [b]	41 571	41 571	-	-
Créances clients et comptes rattachés	**7**	**P&C**	**1 128 838**	**1 128 838**	**-**	**-**
Instruments dérivés actifs	**8**					
Instruments financiers de couverture		CFT	8 060	-	8 060	-
Instruments financiers de couverture [f]		AF-JVpR	20 151	-	-	20 151
Instruments financiers spéculatifs		AF-JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	**9**	**P&C**	**343 155**	**343 155**	**-**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10**	**AF-JVpR**	**1 146 913**	**-**	**-**	**1 146 913**
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières [c] [e] auprès des établissements de crédit	**15**	**CA-TIE**	**318 784**	**318 784**	**-**	**-**
Autres	**15**	**CA-TIE**	**639 291**	**639 291**	**-**	**-**
Emprunts de crédit-bail	**15**	**CA-TIE**	**101 575**	**101 575**	**-**	**-**
Emprunts obligataires	**15**	**CA-TIE**	**1 595 662**	**1 595 662**	**-**	**-**
Emprunts et concours bancaires courants [d] [e]	**15**	**CA-TIE**	**38 205**	**38 205**	**-**	**-**
Fournisseurs et comptes rattachés		**CA**	**806 856**	**806 856**	**-**	**-**
Instruments dérivés passifs	**8**					
Instruments financiers de couverture		CFT	78 648	-	78 648	-
Instruments financiers de couverture		PF-JVpR	94 652	-	-	94 652
Instruments financiers spéculatifs		PF-JVpR	-	-	-	-
Autres passifs courants	**19**	**CA**	**438 257**	**438 257**	**-**	**-**

(a) AF-JVpR – Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat.
ADE – Actifs détenus jusqu'à leur échéance.
P & C – Prêts et créances.
ADV – Actifs disponibles à la vente.
CFT – Couverture de flux de trésorerie.
PF-JVpR – Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.
CA – Coût amorti.
CA-TIE – Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(b) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(c) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois.

(d) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants.

(e) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. À défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

(f) Y compris le warrant « Value 10 », « Value 11 », « Value 12 »,» Value 13 » et « Value 14 » dont la juste valeur au 31 décembre 2014 s'élève à 2,1 millions d'euros.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

(A) prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif ; les titres de participation cotés sont valorisés ainsi ;

(B) à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.).

			Juste valeur		
2014 **Rubriques au bilan et classes d'instruments** *En milliers d'euros*	**Catégorie**	**Total de la juste valeur au bilan**	**Cours cotés (A)**	**Modèle interne avec paramètres observables (B)**	**Modèle interne avec paramètres non observables**
ACTIFS					
Titres de participation cotés	ADV	71 869	71 869	-	-
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	2 016	-	2 016	-
Instruments dérivés actifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	8 060	-	8 060	-
Instruments financiers spéculatifs	PF-JVpR	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	AF-JVpR	1 146 913	1 146 913	-	-
PASSIFS					
Instruments dérivés passifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	173 300	-	173 300	-
Instruments financiers spéculatifs	PF-JVpR	-	-	-	-

2013 *En milliers d'euros*	Notes	Catégorie [a]	Valeur brute au 31/12/2013	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	**4**					
Titres de participation cotés		ADV	84 370	-	84 370	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	2 305	-	2 305	-
Prêts		P&C	6 184	6 184	-	-
Autres immobilisations financières		P&C / ADE [b]	41 194	41 194	-	-
Créances clients et comptes rattachés	**7**	**P&C**	**1 101 860**	**1 101 860**	**-**	**-**
Instruments dérivés actifs	**8**					
Instruments financiers de couverture		CFT	40 057	-	40 057	-
Instruments financiers de couverture [f]		AF-JVpR	51 731	-	-	51 731
Instruments financiers spéculatifs		AF-JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	**9**	**P&C**	**296 105**	**296 105**	**-**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10**	**AF-JVpR**	**563 312**	**-**	**-**	**563 312**
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières [c] [e] auprès des établissements de crédit	**15**	**CA-TIE**	**364 301**	**364 301**	**-**	**-**
Autres	**15**	**CA-TIE**	**606 129**	**606 129**	**-**	**-**
Emprunts de crédit-bail	**15**	**CA-TIE**	**108 352**	**108 352**	**-**	**-**
Emprunts obligataires	**15**	**CA-TIE**	**1 096 223**	**1 096 223**	**-**	**-**
Emprunts et concours bancaires courants [d] [e]	**15**	**CA-TIE**	**18 967**	**18 967**	**-**	**-**
Fournisseurs et comptes rattachés		**CA**	**832 899**	**832 899**	**-**	**-**
Instruments dérivés passifs	**8**					
Instruments financiers de couverture		CFT	6 059	-	6 059	-
Instruments financiers de couverture [f]		PF-JVpR	18 007	-	-	18 007
Instruments financiers spéculatifs		PF-JVpR	-	-	-	-
Autres passifs courants	**19**	**CA**	**469 800**	**469 800**	**-**	**-**

(a) AF-JVpR – Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat.
ADE – Actifs détenus jusqu'à leur échéance.
P&C – Prêts et créances.
ADV – Actifs disponibles à la vente.
CFT – Couverture de flux de trésorerie.
PF-JVpR – Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.
CA – Coût amorti.
CA-TIE – Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(b) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(c) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois.

(d) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants.

(e) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. À défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

(f) Y compris le warrant « Value 09 », « Value 10 », « Value 11 », « Value 12 » et « Value 13 » dont la juste valeur au 31 décembre 2013 s'élève à 3,5 millions d'euros.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

(A) prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif ; les titres de participation cotés sont valorisés ainsi ;

(B) à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.).

2013 Rubriques au bilan et classes d'instruments *En milliers d'euros*	Catégorie	Total de la juste valeur au bilan	Juste valeur		
			Cours cotés (A)	Modèle interne avec paramètres observables (B)	Modèle interne avec paramètres non observables
ACTIFS					
Titres de participation cotés	ADV	84 370	84 370	-	-
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	2 305	-	2 305	-
Instruments dérivés actifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	91 788	-	91 788	-
Instruments financiers spéculatifs	PF-JVpR	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	AF-JVpR	563 312	563 312	-	-
PASSIFS					
Instruments dérivés passifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	24 066	-	24 066	-
Instruments financiers spéculatifs	PF-JVpR	-	-	-	-

NOTE 9 Autres actifs courants

En milliers d'euros	Créances sur personnel et organismes sociaux	Créances fiscales hors IS	Charges constatées d'avance	État, impôt sur les bénéfices	Autres créances	Total
Au 31/12/2012	**4 284**	**68 495**	**36 828**	**18 355**	**74 605**	**202 567**
Effet des variations de change	(241)	(6 216)	(2 853)	(1 612)	(3 940)	(14 862)
Dotations ou reprises aux provisions	-	-	-	-	(24 744)	(24 744)
Autres variations	74	35 410	5 521	15 528	76 611	133 144
Au 31/12/2013	**4 117**	**97 689**	**39 496**	**32 271**	**122 532**	**296 105**
Effet des variations de change	(14)	749	2 454	(240)	2 382	5 331
Dotations ou reprises aux provisions	-	-	-	-	20 397	20 397
Autres variations	1 848	7 229	8 659	12 427	(8 841)	21 322
AU 31/12/2014	**5 951**	**105 667**	**50 609**	**44 458**	**136 470**	**343 155**

NOTE 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	Valeurs mobilières de placement (brut)	Disponibilités	Total
Au 31/12/2012	**293 140**	**253 020**	**546 160**
Effet des variations de change	(41 174)	(15 703)	(56 877)
Autres variations	131 858	(57 829)	74 029
Au 31/12/2013	**383 824**	**179 488**	**563 312**
Effet des variations de change	7 060	16 439	23 499
Autres variations	415 601	144 501	560 102
AU 31/12/2014	**806 485**	**340 428**	**1 146 913**

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est constitué des liquidités en comptes courants bancaires et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

NOTE 11 Regroupements d'entreprises

Aucun regroupement d'entreprise n'est intervenu en 2014 et en 2013.

NOTE 12 Capitaux propres

CAPITAL

Le capital de Vallourec est composé de 130 597 975 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées contre 128 159 600 au 31 décembre 2013.

2014

Le 25 juin 2014, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014 s'est traduite par la création de 518 416 actions nouvelles émises au prix de 35,69 euros soit une augmentation de capital de 18,5 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 16 décembre 2014, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Value 14 », 1 919 959 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 25,62 euros pour la formule à effet de levier et de 24,12 euros pour la formule classique soit une augmentation de capital de 49,2 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

2013

Le 25 juin 2013, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013 s'est traduite par la création de 1 338 791 actions nouvelles émises au prix de 36,69 euros soit une augmentation de capital de 49,1 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 10 décembre 2013, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Value 13 », 1 874 453 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 36,95 euros pour la formule à effet de levier et de 34,78 euros pour la formule classique soit une augmentation de capital de 69,2 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

RÉSERVES, INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'IAS 39 Instruments financiers, cette réserve est alimentée par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des valeurs intrinsèques constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres ;
- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

En milliers d'euros	USD	GBP	BRL	CNY	Autres	Total
Au 31/12/2012	**45 510**	**(10 733)**	**(128 050)**	**32 847**	**(4 597)**	**(65 023)**
Variations	(63 873)	(1 674)	(385 749)	(3 694)	(5 387)	(460 377)
Au 31/12/2013	**(18 363)**	**(12 407)**	**(513 799)**	**29 153**	**(9 984)**	**(525 400)**
Variations	176 547	3 679	33 981	21 344	2 145	237 696
AU 31/12/2014	**158 184**	**(8 728)**	**(479 818)**	**50 497**	**(7 839)**	**(287 704)**

Principaux cours de change utilisés (euro/devises) : conversion des éléments du bilan (taux de clôture) et du compte de résultat (taux moyen)

Pour 1 euro	USD	GBP	BRL	CNY
2013				
Taux moyen	1,33	0,85	2,87	8,16
Taux clôture	1,38	0,83	3,26	8,35
2014				
Taux moyen	1,33	0,81	3,12	8,19
Taux clôture	1,21	0,78	3,22	7,54

NOTE 13 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives.

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

Résultat par action	2013	2014
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	**261 860**	**(923 594)**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	125 632 911	128 141 863
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	(1 101 787)	(821 193)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	124 531 124	127 320 670
RÉSULTAT PAR ACTION *(en euros)*	**2,1**	**(7,3)**
Résultat par action comparable à 2014 *(en euros)*	2,1	-
Effet de la dilution – options d'achat, de souscription d'actions et actions de performance	1 155 374	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	125 686 498	127 320 670
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION *(en euros)*	**2,1**	**(7,3)**
Résultat par action comparable à 2014 *(en euros)*	2,1	-

Dividendes versés au cours de l'exercice	2013	2014
› au titre de l'exercice précédent *(en euros)*	0,69	0,81
› au titre d'acompte sur l'exercice en cours *(en euros)*	-	-

NOTE 14 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

En milliers d'euros	Réserves	Écart de conversion	Résultat	Total
Au 31/12/2013	362 296	(13 855)	36 990	385 431
AU 31/12/2014	**343 058**	**37 548**	**45 647**	**426 253**

Contributions à la clôture *En milliers d'euros*	31 décembre 2013	31 décembre 2014
Principales entités américaines [(a)]	341 105	379 116
Autres	44 326	47 137
TOTAL	**385 431**	**426 253**

(a) Les participations ne donnant pas le contrôle concernent essentiellement Sumitomo Corp. et Nippon Steel Sumitomo Metal Corp.

Contributions dans le résultat *En milliers d'euros*	31 décembre 2013	31 décembre 2014
Principales entités américaines [(a)]	31 345	43 175
Autres	5 645	2 472
TOTAL	**36 990**	**45 647**

(a) Les participations ne donnant pas le contrôle concernent essentiellement Sumitomo Corp. et Nippon Steel Sumitomo Metal Corp.

Les montants présentés sont les montants figurant dans les états financiers à 100 % établis en application des normes IFRS, après prise en compte des retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition et des retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables du Groupe.

Principales entités américaines *En milliers d'euros*	31 décembre 2013	31 décembre 2014
Actifs courants	385 389	429 929
Actifs non courants	1 393 960	1 577 955
Passifs courants	273 890	317 464
Passifs non courants	149 501	199 506
ACTIF NET	**1 355 958**	**1 490 914**
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	341 105	379 116
Chiffre d'affaires	1 070 328	1 317 634
Résultat net	108 627	169 830
Autres éléments du résultat global	(51 022)	162 753
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL	**57 605**	**332 583**
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	31 345	43 175
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(12 897)	44 202
Flux de trésorerie lié aux opérations	137 077	267 520
Flux de trésorerie lié aux investissements	(145 855)	(92 092)
Flux de trésorerie lié au financement	47 423	(221 606)
Incidence de la variation des taux de change	3 060	5 376
FLUX NETS DE TRÉSORERIE	**41 705**	**(40 802)**

NOTE 15 Emprunts et dettes financières

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mis en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding Vallourec Tubes et pour une moindre mesure autour des filiales au Brésil et aux États-Unis (cf. ci-dessous).

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

En Europe

En novembre 2008, Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros auprès du Groupe Crédit Agricole, pour une durée initiale de six ans (échéance fin octobre 2015). Ce crédit a été remboursé par anticipation le 27 octobre 2014.

En février 2014, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. Cette ligne de crédit est disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Elle remplace la ligne de crédit de 1 milliard d'euros venant à échéance en février 2016. Au 31 décembre 2014, cette ligne n'est pas tirée.

En complément du financement mis en place par Vallourec, Vallourec Tubes dispose de six lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune arrivant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2014, aucune de ces six lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières *(cross default)*, ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2014, Vallourec avait un encours de 310,5 millions d'euros pour des maturités de un an au plus. Ce programme de billets de trésorerie est noté A-2 par Standard & Poor's.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis le 30 septembre 2014 un premier emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Les valeurs de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe sont respectivement de 674,8 millions d'euros ; 420,1 millions d'euros ; de 62,2 millions d'euros et de 518,7 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

Au 31 décembre 2014, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités et l'ensemble des dispositions susvisées suffisait au 31 décembre 2014 aux besoins du Groupe en matière de liquidité.

Au Brésil

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt de 448,8 millions de reals brésiliens auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est libellé en reals brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable depuis le 15 février 2012. Au 31 décembre 2014, cet emprunt est utilisé pour un montant de 162,1 millions de reals brésiliens.

Au cours de l'exercice 2010, cette même société au Brésil a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de reals brésiliens et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba. Au 31 décembre 2014, le montant résiduel de ce contrat de location-financement est de 396,2 millions de reals brésiliens.

Aux États-Unis

Les sociétés américaines du Groupe bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales qui ont été renouvelées en 2014 pour un montant total de 300 millions de dollars US. Le montant utilisé au 31 décembre 2014 s'élève à 135,6 millions de dollars US. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés concernées et une clause de changement de contrôle.

En 2013, Vallourec Star a mis en place un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 64,3 millions de dollars US avec une maturité finale de cinq ans. Au 31 décembre 2014, le montant résiduel de ce contrat de location-financement est de 51,0 millions de dollars US.

Dettes financières – passifs non courants

En milliers d'euros	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunts de crédit-bail	Emprunt obligataire	Autres emprunts et dettes financières assimilées	Total
Au 31/12/2012	**221 005**	**93 524**	**1 094 286**	**1 459**	**1 410 274**
Émission de nouveaux emprunts	15 232	42 604	1 937	5 479	65 252
Remboursements	(47 564)	(11 813)	-	413	(58 964)
Effet des variations de change	(15 085)	(15 805)	-	(10 547)	(41 437)
Autres variations	-	(158)	-	4 124	3 966
Au 31/12/2013	**173 588**	**108 352**	**1 096 223**	**928**	**1 379 091**
Émission de nouveaux emprunts	19 885	-	499 439	-	519 324
Remboursements	(110 086)	(11 569)	-	(40 820)	(162 475)
Effet des variations de change	916	5 478	-	39 927	46 321
Autres variations	-	(686)	-	298	(388)
AU 31/12/2014	**84 303**	**101 575**	**1 595 662**	**333**	**1 781 873**

Dettes financières – passifs courants

En milliers d'euros	Concours bancaires	Intérêts courus non échus sur concours bancaires	Emprunts auprès des établissements de crédit (< 1 an)	Intérêts courus non échus sur emprunts auprès des établissements de crédit	Autres emprunts et dettes financières assimilées (< 1 an)	Total
Au 31/12/2012	**18 479**	**4**	**307 026**	**38 291**	**385 952**	**749 752**
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	(435)	(1)	(23 544)	(5)	(43 983)	(67 968)
Variation de périmètre	-	-	-	-	(5 515)	(5 515)
Autres variations	879	41	(92 769)	(6 853)	237 314	138 612
Au 31/12/2013	**18 923**	**44**	**190 713**	**31 433**	**573 768**	**814 881**
Reclassements	-	-	-	-	384	384
Effet des variations de change	2 018	1	18 272	27	6 513	26 831
Autres variations	17 254	(35)	25 496	2 196	24 637	69 548
AU 31/12/2014	**38 195**	**10**	**234 481**	**33 656**	**605 302**	**911 644**

ENDETTEMENT PAR DEVISE

	USD	EUR	BRL	Autres	Total
Au 31/12/2013 – milliers de devises	422 034	1 563 883	950 884	n/a	n/a
Au 31/12/2013 – milliers d'euros	306 021	1 563 883	291 897	32 171	2 193 972
Au 31/12/2014 – milliers de devises	**556 832**	**1 950 411**	**725 308**	**n/a**	**n/a**
AU 31/12/2014 – MILLIERS D'EUROS	**458 638**	**1 950 411**	**225 202**	**59 266**	**2 693 517**

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants (> 1 an)

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2013	**127 921**	**25 494**	**669 997**	**37 092**	**518 587**	**1 379 091**
Crédits-bails	12 709	12 951	29 341	6 415	40 159	101 575
Autres dettes financières non courantes	23 023	664 031	13 238	407 038	572 968	1 680 298
AU 31/12/2014	**35 732**	**676 982**	**42 579**	**413 453**	**613 127**	**1 781 873**

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières courants

2014 *En milliers d'euros*	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	24 283	210 199	234 482
Autres emprunts et dettes assimilées	105 388	486 735	592 123
Dette de crédit-bail	1 165	12 013	13 178
Intérêts courus sur emprunts	24 437	9 219	33 656
Concours bancaires (trésorerie passive)	38 205	-	38 205
AU 31/12/2014	**193 478**	**718 166**	**911 644**

L'endettement par taux

Le tableau ci-dessous regroupe la part courante et non courante des emprunts auprès des établissements de crédit et des autres emprunts et dettes financières assimilées.

En milliers d'euros	Taux < 3 %	Taux 3 à 6 %	Taux 6 à 10 %	Taux >10 %	Total
Au 31/12/2013					
Taux fixes à l'origine	328 315	1 530 320	30 812	3 585	1 893 032
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	-	-	-	-
Taux fixes	328 315	1 530 320	30 812	3 585	1 893 032
Taux variables	271 397	13 131	13 406	3 006	300 940
TOTAL	**599 712**	**1 543 451**	**44 218**	**6 591**	**2 193 972**
Au 31/12/2014					
Taux fixes à l'origine	829 822	1 320 029	36 294	-	2 186 145
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	-	-	-	-
Taux fixes	829 822	1 320 029	36 294	-	2 186 145
Taux variables	471 264	1 799	26 642	7 667	507 372
TOTAL	**1 301 086**	**1 321 828**	**62 936**	**7 667**	**2 693 517**

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient des sociétés basées au Brésil et en Inde.

L'endettement à taux fixe, à l'origine à un taux inférieur à 3 %, concerne essentiellement les billets de trésorerie et l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros.

NOTE 16 Provisions

Passifs non courants	Provision pour environnement
Au 31/12/2012	**12 872**
Dotations de l'exercice	672
Utilisations	(42)
Effet des variations de change	(2 406)
Autres	1 379
Au 31/12/2013	**12 475**
Dotations de l'exercice	763
Utilisations	(18)
Effet des variations de change	115
Autres	102
AU 31/12/2014	**13 437**

Cette provision couvre notamment les coûts de traitement de terrains industriels : l'ensemble des coûts probables a fait l'objet d'une provision.

La provision couvre également les coûts de remise en état de la mine au Brésil : elle est dotée au fur et à mesure des volumes de minerais extraits.

Passifs courants *En milliers d'euros*	Litiges et engagements commerciaux	Commandes en carnet – Pertes à terminaison	Mesures d'adaptation	Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles...)	Autres	Total
Au 31/12/2012	**50 675**	**42 607**	**2 001**	**30 110**	**27 906**	**153 299**
Dotations de l'exercice	31 045	41 303	816	1 234	16 940	91 338
Utilisations	(42 412)	(39 549)	(2 259)	(1 314)	(8 517)	(94 051)
Autres reprises	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	(3 126)	(868)	-	(4 513)	(4 649)	(13 156)
Variations de périmètre et autres	(436)	-	-	196	425	185
Au 31/12/2013	**35 746**	**43 493**	**558**	**25 713**	**32 105**	**137 615**
Dotations de l'exercice	35 746	28 009	22 008	13 353	13 056	112 172
Utilisations	(26 793)	(45 111)	(301)	(4 877)	(6 236)	(83 318)
Autres reprises	-	-	-	-	(2 105)	(2 105)
Effet des variations de change	164	1 170	-	(110)	460	1 684
Variations de périmètre et autres	(3 261)	(2)	-	402	(191)	(3 052)
AU 31/12/2014	**41 602**	**27 559**	**22 265**	**34 481**	**37 089**	**162 996**

PROVISIONS POUR LITIGES, ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET PERTES SUR COMMANDES EN CARNET

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

PROVISION POUR RISQUES FISCAUX

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (voir Note 4).

L'administration fiscale brésilienne a remis en cause un jugement au terme duquel le Groupe avait obtenu en 2006 le remboursement de 137 millions de reals de taxes IPI (241 millions de reals intérêts inclus fin 2014). Ce jugement avait été émis en dernière instance de façon définitive. Le Groupe estimant qu'une issue favorable sur ce dossier est plus probable qu'improbable, aucune provision n'a été constituée.

AUTRES PROVISIONS COURANTES

Elles sont constituées de provisions diverses au titre de remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture, aucune n'étant individuellement significative.

Pour 2014 et 2013, les émissions réelles annuelles de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas alloués par l'État, et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

NOTE 17 Autres passifs long terme

Autres passifs long terme *En milliers d'euros*	
Au 31/12/2012	**196 835**
Effet des variations de change	(39 842)
Autres variations	55 999
Au 31/12/2013	**212 992**
Effet des variations de change	2 467
Autres variations	(33)
AU 31/12/2014	**215 426**

Les autres passifs long terme sont essentiellement composés d'autres dettes hors exploitation à plus d'un an et d'un prêt d'actionnaires accordé à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, activité conjointe, pour un montant de 164,7 millions d'euros.

La variation du poste en 2013 s'expliquait par le prêt accordé par Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et par la hausse des dettes sur acquisitions d'immobilisations.

NOTE 18 Engagements envers le personnel

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2013					
Valeur actualisée de l'obligation	**231 709**	**49 325**	**116 795**	**64 133**	**461 962**
Retraite	207 844	45 220	116 795	59 934	429 793
Engagements de préretraite	8 872	-	-	-	8 872
Médailles du travail et avantages médicaux	14 993	4 105	-	4 199	23 297
Juste valeur des actifs du régime	(133 701)	(6 181)	(117 079)	(22 883)	(279 844)
PROVISION	**98 008**	**43 144**	**(284)**	**41 250**	**182 118**
Au 31/12/2014					
Valeur actualisée de l'obligation	**282 228**	**57 275**	**153 075**	**84 323**	**576 901**
Retraite	256 778	54 639	153 075	78 690	543 182
Engagements de préretraite	8 939	-	-	-	8 939
Médailles du travail et avantages médicaux	16 511	2 636	-	5 633	24 780
Juste valeur des actifs du régime	(147 164)	(7 706)	(149 691)	(28 058)	(332 619)
PROVISION	**135 064**	**49 569**	**3 384**	**56 265**	**244 282**

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
Au 31/12/2013				
Taux d'actualisation	3,50 %	3,50 %	4,40 %	de 5 % à 11,76 %
Rendement calculé des actifs du régime	3,50 %	3,50 %	4,40 %	de 5 % à 11,76 %
Augmentation des salaires	2,24 %	1,66 %	3,65 %	de 3,5 % à 8 %
Au 31/12/2014				
Taux d'actualisation	1,70 %	1,70 %	3,40 %	de 4 % à 12,3 %
Rendement à long terme des actifs du régime	1,70 %	1,70 %	3,40 %	de 4 % à 12,3 %
Augmentation des salaires	2,00 %	1,69 %	3,35 %	de 3 % à 10 %

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2014 représentent pour le Groupe des pertes qui s'élèvent à 0,7 million d'euros (11,8 millions d'euros de pertes en 2013).

Le Groupe prévoit de verser en 2015 un montant de 28 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies dont 16,7 millions d'euros en Allemagne, 3,9 millions d'euros au Royaume-Uni, 3,8 millions d'euros en France et 1,8 million d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 486 millions d'euros d'engagement au 31 décembre 2014 pour des actifs de 333 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeur financières et non financières. Les taux n'ont pas été retraités pour tenir compte d'un risque crédit spécifique non intégré dans les paniers d'obligation choisis. En 2014, une baisse générale des taux d'actualisation a entraîné une augmentation globale des engagements générant des pertes actuarielles sur l'exercice de 78,1 millions d'euros.

Les actifs de couverture offrent une performance supérieure aux prévisions de 24,7 millions d'euros.

FRANCE

Les engagements en France correspondent notamment aux indemnités de fin de carrière, régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2014 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 5,1 millions d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19R pour les salariés en activité. Au 31 décembre 2014, l'engagement s'élève à 12,8 millions d'euros pour un actif de 7,5 millions d'euros.

ALLEMAGNE

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Au 31 décembre 2014 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 28,4 millions d'euros de ces engagements.

ROYAUME-UNI

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2014 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 27,3 millions d'euros de ces engagements.

BRÉSIL

Au Brésil, l'employeur participe au financement d'indemnités de fin de carrière et de primes de jubilés. Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds de pension dont le total des actifs s'élève à 1,1 million d'euros en 2013 (0,9 million d'euros en 2013). Le paiement d'une cotisation est intervenu pour 0,4 million d'euros cette année (0,4 million d'euros en 2013).

MEXIQUE

Les engagements au Mexique restent peu significatifs pour le Groupe.

ÉTATS-UNIS

L'hypothèse d'augmentation des prestations médicales est dégressive de 2015 à 2021 : de 7,0 % à 4,0 % pour les actifs et les retraités.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs courant 2014 qui auraient pu avoir un impact significatif sur l'engagement.

AUTRES PAYS

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement calculé des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels pour les engagements autres que les retraites. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers. Ces charges se décomposent comme suit :

Charge de l'exercice

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2013					
Coût des services rendus	5 090	3 443	2 081	3 768	14 382
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 391	1 721	4 490	3 159	16 761
Rendement calculé des actifs du régime	(4 328)	(128)	(4 545)	(919)	(9 920)
Pertes / (gains) actuariels nets de l'exercice	3 181	(269)	-	(1 003)	1 909
Coût des services passés	(7 454)	-	-	-	(7 454)
Effet de toute réduction ou liquidation	-	(393)	-	-	(393)
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	**3 880**	**4 374**	**2 026**	**5 005**	**15 285**
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	**734**	**90**	**12 892**	**2 882**	**16 598**

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2014					
Coût des services rendus	8 177	3 124	3 019	3 311	17 631
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 817	1 690	5 214	5 389	20 110
Rendement calculé des actifs du régime	(4 680)	(216)	(5 353)	(1 289)	(11 538)
Pertes / (gains) actuariels nets de l'exercice	3 998	(1 546)	-	4	2 456
Coût des services passés	-	15	-	-	15
Effet de toute réduction ou liquidation	-	-	-	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	**15 312**	**3 067**	**2 880**	**7 415**	**28 674**
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	**12 963**	**157**	**21 385**	**1 746**	**36 251**

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

Variations des actifs liés *En milliers d'euros*	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2012	**134 544**	**3 636**	**105 019**	**20 135**	**263 334**
Valeur de l'actif	134 544	3 635	105 019	20 153	263 351
Rendement constaté des actifs	734	90	12 892	2 882	16 598
Cotisations	(1 577)	2 456	5 460	1 988	8 327
Prestations payées	-	-	(4 337)	(914)	(5 251)
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	(67)	(67)
Effet des variations de change	-	-	(1 955)	(1 159)	(3 114)
Au 31/12/2013	**133 701**	**6 181**	**117 079**	**22 883**	**279 844**
Valeur de l'actif	133 701	6 181	117 079	22 883	279 844
Rendement constaté des actifs	12 963	157	21 385	1 746	36 251
Cotisations	500	1 537	5 912	1 265	9 214
Prestations payées	-	(169)	(3 744)	(846)	(4 759)
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	(142)	(142)
Effet des variations de change	-	-	9 059	3 152	12 211
AU 31/12/2014	**147 164**	**7 706**	**149 691**	**28 058**	**332 619**

Évolution de l'obligation *En milliers d'euros*	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2012	**241 076**	**53 243**	**106 454**	**77 593**	**478 366**
Coût des services rendus	5 090	3 443	2 081	3 768	14 382
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 391	1 721	4 490	3 159	16 761
Cotisations du personnel	-	-	668	78	746
Pertes / (gains) actuariels générés dans l'exercice	-	-	-	-	-
Réévaluations :					
› ajustements liés à l'expérience	7 307	1 055	1 422	2 034	11 818
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	94	-	(483)	49	(340)
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(7 681)	(5 615)	8 516	(11 388)	(16 168)
Acquisitions / cessions	-	-	-	-	-
Versement des prestations	(13 697)	(4 132)	(4 337)	(2 517)	(24 683)
Modification du régime	(7 454)	-	-	-	(7 454)
Écart de change	-	-	(2 016)	(8 176)	(10 192)
Autres	(417)	(390)	-	(467)	(1 274)
AU 31/12/2013	**231 709**	**49 325**	**116 795**	**64 133**	**461 962**

Évolution de l'obligation *En milliers d'euros*	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2013	**231 709**	**49 325**	**116 795**	**64 133**	**461 962**
Coût des services rendus	8 177	3 124	3 019	3 311	17 631
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 817	1 690	5 214	5 389	20 110
Cotisations du personnel	-	-	813	72	885
Pertes / (gains) actuariels générés dans l'exercice	-	-	-	-	-
Réévaluations :					
› ajustements liés à l'expérience	1 035	(1 649)	336	1 027	749
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	2 795	1 908	2 597	7 300
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	47 910	5 667	19 570	4 842	77 989
Acquisitions / cessions	1 232	-	-	264	1 496
Versement des prestations	(15 652)	(3 677)	(3 744)	(3 182)	(26 255)
Modification du régime	-	-	-	-	-
Écart de change	-	-	9 164	5 870	15 034
Autres	-	-	-	-	-
AU 31/12/2014	**282 228**	**57 275**	**153 075**	**84 323**	**576 901**

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

Évolution de la provision *En milliers d'euros*	**Allemagne**	**France**	**Royaume-Uni**	**Autres**	**Total**
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2012	**106 532**	**49 607**	**1 435**	**57 458**	**215 032**
Charge totale de l'exercice	3 880	4 374	2 026	5 005	15 285
Montants reconnus en OCI – réévaluation	(283)	(4 252)	1 109	(9 162)	(12 588)
Prestations ou contributions aux fonds	(12 120)	(6 588)	(4 792)	(3 443)	(26 943)
Effet des variations de change	-	-	(62)	(8 608)	(8 670)
Variation de périmètre et autres	(1)	3	-	-	2
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2013	**98 008**	**43 144**	**(284)**	**41 250**	**182 118**
Charge totale de l'exercice	15 312	3 067	2 880	7 415	28 674
Montants reconnus en OCI – réévaluation	36 663	8 399	5 782	8 273	59 117
Prestations ou contributions aux fonds	(16 151)	(5 041)	(5 099)	(3 547)	(29 838)
Effet des variations de change	-	-	105	2 610	2 715
Variation de périmètre et autres	1 232	-	-	264	1 496
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2014	**135 064**	**49 569**	**3 384**	**56 265**	**244 282**

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

Royaume-Uni	**31/12/2014 Part**	**31/12/2013 Part**
Action (UK et Overseas)	47,00 %	53,00 %
Obligation	20,00 %	32,00 %
Immobilier	14,00 %	9,00 %
Autres (Cash & Index Linked Gilts)	19,00 %	6,00 %

États-Unis	**31/12/2014 Part**	**31/12/2013 Part**
Action	51,00 %	58,00 %
Obligation	38,00 %	33,00 %
Immobilier	-	-
Autres	11,00 %	9,00 %

Allemagne	**31/12/2014 Part**	**31/12/2013 Part**
Action	28,60 %	-
Obligation	71,40 %	100,00 %
Immobilier	-	-
Autres	-	-

En France, 100 % des actifs sont placés dans l'actif général d'une compagnie d'assurance.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus.

Une variation d'un point de pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture :

En millions d'euros	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Taux d'actualisation	(71)	88
Taux d'augmentation des salaires	20	(17)
Taux de revalorisation des prestations de retraite	41	(35)

Montants comptabilisés en charges pour les régimes à cotisations définies *En milliers d'euros*	Ouvriers	Direction, cadres et ATAM	Total
Au 31/12/2013			
Part employeur des cotisations de retraite	7 695	11 589	19 284
Assurance-vie payée par l'employeur	12 063	8 446	20 509
Autres cotisations de retraite	472	85	557
TOTAL	**20 230**	**20 120**	**40 350**
Au 31/12/2014			
Part employeur des cotisations de retraite	7 080	12 324	19 404
Assurance-vie payée par l'employeur	12 884	7 989	20 873
Autres cotisations de retraite	432	648	1 080
TOTAL	**20 396**	**20 961**	**41 357**

AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE)

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2007 à 2014 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2007, 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014
Date d'attribution	03/09/2007	01/09/2008	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013	15/04/2014
Date de maturité	03/09/2011	01/09/2012	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/03/2017	03/03/2018	15/04/2018
Date d'expiration	03/09/2014	01/09/2015	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021	15/04/2022
Nombre de bénéficiaires à l'origine	65	9	303	349	743	387	406	399
Prix d'exercice en euros	95,30	91,77	51,67	71,17	60,71	37	46,15	38,53
Nombre d'options attribuées	294 600	143 600	578 800	512 400	684 521	530 400	602 465	373 550

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2013	2014
Total à l'ouverture de l'exercice	2 655 087	3 183 279
Options distribuées	602 465	373 550
Options exercées	-	-
Options non exercées à la date d'expiration	-	(277 600)
Options radiées [a]	(74 273)	(89 180)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**3 183 279**	**3 190 049**
Dont options pouvant être exercées	944 800	1 104 600

(a) Bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Le détail du nombre d'options en cours de validité par plan est le suivant :

	2013	2014
Plan 2007	277 600	-
Plan 2008	143 600	143 600
Plan 2009	523 600	523 600
Plan 2010	481 900	437 400
Plan 2011	637 214	621 302
Plan 2012	516 900	500 504
Plan 2013	602 465	593 343
Plan 2014	-	370 300

Valorisation des plans [a] *En milliers d'euros*	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014
Charge de l'exercice 2007	705	-	-	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2008	2 912	711	-	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2009	1 817	1 445	820	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2010	1 561	895	1 581	694	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2011	1 083	746	1 321	2 253	853	-	-	-
Charge de l'exercice 2012	-	768	1 493	638	1 175	176	-	-
Charge de l'exercice 2013	-	-	815	1 162	882	511	450	-
Charge de l'exercice 2014	-	-	-	444	815	11	1 153	503
Charge cumulée au 31 décembre 2014	**8 078**	**4 565**	**6 030**	**5 191**	**3 725**	**698**	**1 603**	**503**
Hypothèses								
Prix de l'action à la date d'attribution	99,00 €	95,42 €	50,65 €	70,34 €	62,93 €	36,87 €	46,33 €	39,69 €
Volatilité [b]	35,00 %	35,00 %	43,00 %	35,00 %	35,00 %	35,00 %	30,00 %	30,00 %
Taux sans risque [c]	4,20 %	4,40 %	2,39 %	2,60 %	3,01 %	1,92 %	2,16 %	1,72 %
Prix d'exercice	95,30 €	91,77 €	51,67 €	71,17 €	60,71 €	37,00 €	46,15 €	38,53 €
Taux de dividendes [d]	3,75 %	3,50 %	5,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'option [e]	29,10 €	31,79 €	17,11 €	24,05 €	18,50 €	9,36 €	10,41 €	8,60 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

*(e) La juste valeur pour le Directoire et l'*Operational Committee *est de 7,85 € pour le plan 2014.*

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2008 à 2014 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Date d'attribution	Durée d'acquisition	Durée de conservation	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre théorique d'actions attribuées
Plan « Value 08 »	16/12/2008	4,5 ans	-	8 697	67 712
Plan 2009 (a)	31/07/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	53	26 668
Plan « Value 09 »	17/12/2009	4,6 ans	-	8 097	69 400
Plan 1-2-3 (b)	17/12/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	17 404	104 424
Plan 03/2010 (c)	15/03/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	848	190 540
Plan 07/2010 (d)	31/07/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2	4 280
Plan « Value 10 »	03/12/2010	4,6 ans	-	9 632	83 462
Plan 2-4-6 (e)	03/12/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	12 098	72 588
Plan 2011 (f)	30/03/2011	2 ans (résidents français et membres du directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du directoire) ou néant (résidents non français)	1 157	214 271
Plan « Value 11 »	18/11/2011	4,6 ans	-	841	6 462
Plan 2-4-6 2011 (g)	15/12/2011	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	13 053	78 318
Plan 2012 (h)	30/03/2012	2 ans (résidents français et membres du directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du directoire) ou néant (résidents non français)	1 591	286 718
Plan 2-4-6 2012 (i)	30/03/2012	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 686	130 116
Plan « Value 12 »	06/12/2012	4,6 ans	-	737	4 395
Plan 2013 (j)	29/03/2013	3 ans (résidents français et membres du directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du directoire) ou néant (résidents non français)	1 647	295 225
Plan 2-4-6 2013 (k)	29/03/2013	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 744	130 464
Plan « Value 13 »	10/12/2013	4,6 ans	-	732	4 028
Plan 2014 (l)	15/04/2014	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	1 758	413 597
Plan 2-4-6 2014 (m)	15/04/2014	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 677	130 062
Plan « Value 14 »	16/12/2014	4,6 ans		768	3 960

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33.Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010 et 2011. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(d) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010, 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(e) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2011 au 30 septembre 2012. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(f) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2015 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2013, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2011 et 2012 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(g) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 30 septembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(h) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2016 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2012 et 2013. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2012 et 2013 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(i) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(j) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2017 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2013, 2014 et 2015. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2013, 2014 et 2015 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(k) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et en 2017 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(l) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2018 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2014, 2015 et 2016. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des quatre critères suivants appréciés sur les années 2014, 2015 et 2016 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le chiffre d'affaires (CA) consolidé à taux de change et périmètre constant comparé au CA au budget, la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence et la performance relative du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au même panel que le critère précédent. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(m) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et en 2018 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Nombre théorique initial d'actions attribuées	Nombre d'actions annulées	Nombre théorique d'actions acquises ou en cours d'acquisition	Nombre d'actions livrées
Plan « Value 09 »	69 400	(4 074)	65 326	65 326
Plan 03/2010	190 540	(22 837)	167 703	153 643
Plan 07/2010	4 280	-	4 280	3 938
Plan « Value 10 »	83 462	(3 087)	80 375	-
Plan 2-4-6	72 588	(4 860)	67 728	67 728
Plan 2011	214 271	(14 611)	199 660	58 069
Plan « Value 11 »	6 462	(717)	5 745	-
Plan 2-4-6 2011	78 318	(7 782)	70 536	28 308
Plan 2012	286 718	(18 385)	268 333	64 972
Plan 2-4-6 2012	130 116	(8 094)	122 022	29 628
Plan « Value 12 »	4 395	(270)	4 125	-
Plan 2013	295 225	(9 460)	285 765	-
Plan 2-4-6 2013	130 464	(3 558)	126 906	-
Plan « Value 2013 »	4 028	-	4 028	-
Plan 2014	413 597	(2 898)	410 699	-
Plan 2-4-6 2014	130 062	(474)	129 588	-
Plan « Value 2014 »	3 960	-	3 960	-

Valorisation des plans [a] *En milliers d'euros*	**Plan « Value 08 »**	**Plan 2009**	**Plan « Value 09 »**	**Plan 1-2-3**	**Plan 03/2010**	**Plan 07/2010**
Charge de l'exercice 2008	17	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2009	414	271	83	63	-	-
Charge de l'exercice 2010	411	459	692	1 671	3 544	58
Charge de l'exercice 2011	412	290	657	1 639	3 368	128
Charge de l'exercice 2012	366	14	689	865	1 648	28
Charge de l'exercice 2013	32	17	563	693	1 139	44
Charge de l'exercice 2014	-	-	324	-	(357)	5
Charge cumulée au 31 décembre 2014	**1 652**	**1 051**	**3 008**	**4 931**	**9 342**	**263**
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	41,08 €	46,15 €	59,50 €	60,50 €	72,65 €	74,71 €
Volatilité [b]	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Taux sans risque [c]	3,03 %	2,37 %	2,40 %	2,24 %	2,01 %	1,67 %
Taux de dividendes [d]	7,30 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Juste valeur de l'action tranche 1	28,12 €	37,32 € (résidents français) ou 35,71 € (résidents non français)	46,04 €	52,07 € (résidents français) ou 49,28 € (résidents non français)	62,22 € (résidents français) ou 59,18 € (résidents non français)	66,94 € (résidents français) ou 66,14 € (résidents non français)
Juste valeur de l'action tranche 2	-	-	-	-	-	-
Juste valeur de l'action tranche 3	-	-	-	-	-	-

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Valorisation des plans [a] *En milliers d'euros*	Plan « Value 10 »	Plan 2-4-6	Plan 2011	Plan « Value 11 »	Plan 2-4-6 2011	Plan 2012
Charge de l'exercice 2010	136	127	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2011	1 088	1 654	3 673	-	-	-
Charge de l'exercice 2012	1 134	1 530	2 560	51	1 095	2 994
Charge de l'exercice 2013	1 033	564	(80)	39	892	970
Charge de l'exercice 2014	1 084	521	527	51	450	1 084
Charge cumulée au 31 décembre 2014	**4 475**	**4 396**	**6 680**	**141**	**2 437**	**5 048**
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	72,77 €	72,87 €	78,98 €	41,01 €	45,53 €	47,50 €
Volatilité [b]	40 %	40 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Taux sans risque [c]	1,93 %	1,78 %	2,69 %	2,07 %	2,13 %	1,36 %
Taux de dividendes [d]	3,00 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	62,49 €	65,44 € (résidents français) ou 64,51 € (résidents non français)	70,81 € (résidents français) ou 69,92 € (résidents non français)	36,31 €	40,32 € (résidents français) ou 40,31 € (résidents non français)	41,34 € (résidents français) ou 42,05 € (résidents non français)

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Valorisation des plans [a] *En milliers d'euros*	Plan 2-4-6 2012	Plan « Value 12 »	Plan 2013	Plan 2-4-6 2013	Plan « Value 13 »	Plan 2014
Charge de l'exercice 2012	1 267	7	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2013	1 541	22	2 053	860	2	-
Charge de l'exercice 2014	1 093	25	1 436	451	32	2 219
Charge cumulée au 31 décembre 2014	**3 901**	**54**	**3 489**	**1 311**	**34**	**2 219**
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	47,50 €	34,15 €	37,50 €	37,50 €	42,51 €	39,69 €
Volatilité [b]	35 %	35 %	30 %	30 %	30 %	30 %
Taux sans risque [c]	1,36 %	0,91 %	0,85 %	0,85 %	0,90 %	0,93 % et 0,66 %
Taux de dividendes [d]	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	41,34 € (résidents français) ou 42,05 € (résidents non français)	29,33 €	31,20 € (résidents français) ou 33,20 € (résidents non français)	31,20 € (résidents français) ou 33,20 € (résidents non français)	36,50 €	32,68 € (résidents français) ou 35,14 € (résidents non français)

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Valorisation des plans [a] *En milliers d'euros*	**Plan 2-4-6 2014**	**Plan « Value 14 »**
Charge de l'exercice 2014	552	3 611
Charge cumulée au 31 décembre 2014	**552**	**3 611**
Hypothèses		
Prix de l'action à la date d'attribution	39,69 €	29,68 €
Volatilité [b]	30 %	24 %
Taux sans risque [c]	0,93 % ou 1,72 % et 0,66 %	0,23 %
Taux de dividendes [d]	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	29,08 € (résidents français) ou 35,14 € (résidents non français)	25,49 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salarié est présenté à la Note 24.

NOTE 19 Autres passifs courants

En milliers d'euros	**Dettes sociales**	**Dettes fiscales**	**Dettes liées à l'acquisition d'actifs**	**Produits constatés d'avance**	**Autres dettes courantes**	**Total**
Au 31/12/2012	**244 142**	**59 114**	**71 609**	**6 182**	**52 692**	**433 739**
Effet des variations de change	(11 940)	(4 977)	(5 908)	(43)	(5 728)	(28 596)
Autres variations	27 553	12 942	(1 403)	1 004	24 561	64 657
Au 31/12/2013	**259 755**	**67 079**	**64 298**	**7 143**	**71 525**	**469 800**
Effet des variations de change	5 996	1 077	1 332	249	5 908	14 562
Autres variations	13 573	(16 392)	(18 707)	1 148	(25 727)	(46 105)
AU 31/12/2014	**279 324**	**51 764**	**46 923**	**8 540**	**51 706**	**438 257**

Les variations des autres passifs courants sont constituées principalement par la variation des dividendes à payer à des minoritaires.

NOTE 20 Informations relatives aux parties liées

Les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

En milliers d'euros	Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Au 31/12/2013				
HKM	2 610	460 688	130	92 245
Rothschild & Cie [(a)]	-	60	-	-
Activités conjointes	26 581	135 798	4 613	84 732
Au 31/12/2014				
HKM	1 864	405 729	-	81 948
Rothschild & Cie [(a)]	-	247	-	-
Activités conjointes	42 537	198 854	51 402	93 586

(a) Rothschild & Cie est considéré comme partie liée en raison de la présence au sein du Conseil de Surveillance du Groupe du Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild.

Les achats concernent principalement les achats de ronds d'acier à HKM, produits utilisés comme matières premières dans la fabrication par les laminoirs européens de Vallourec Deutschland et Vallourec Tubes France.

Les opérations réalisées en 2014 avec Rothschild & Cie sont liées au mandat de conseil pour assister le Directoire.

Par ailleurs Vallourec a mis en place en 2012 un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014 (quatorzième résolution).

Le 8 avril 2014, Vallourec a effectué un apport complémentaire en espèces de 12,5 millions d'euros afin de permettre à Rothschild & Cie Banque d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat.

À la date du 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité chez Rothschild & Cie Banque :

- 925 000 titres pour une valeur de 21 millions d'euros ;
- 9 896 943 euros.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant global des rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif, dans sa composition au 31 décembre (16 personnes en 2014 contre 14 personnes en 2013) ainsi que les engagements de retraite à la clôture, s'établissent comme suit :

En milliers d'euros	2013	2014
Rémunérations et avantages en nature	6 162	8 045
Paiements fondés sur des actions [(a)]	1 514	993
Engagement de départ en retraite	1 236	1 569
Engagement de retraite complémentaire	7 380	9 330

(a) Information fournie à partir des Plans 2014, 2013, 2012, 2011 et 2010 d'option de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actionnariat salarié.

Options de souscription ou d'achat d'actions (Note 18) attribuées au Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	2013 (a)	2014 (a)
Options de souscription attribuées le 3 septembre 2007 exerçables du 3 septembre 2011 jusqu'au 3 septembre 2014	53 000	53 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	53 000	
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2008 exerçables du 1er septembre 2012 jusqu'au 1er septembre 2015	100 400	100 400
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	100 400	100 400
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2009 exerçables du 1er septembre 2013 jusqu'au 1er septembre 2019	118 800	118 800
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	118 800	118 800
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2010 exerçables du 1er septembre 2014 jusqu'au 1er septembre 2020	108 900	108 900
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	108 900	108 900
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2011 exerçables du 1er septembre 2015 jusqu'au 1er septembre 2021	108 716	108 716
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	108 716	108 716
Options de souscription attribuées le 31 août 2012 exerçables du 1er septembre 2016 jusqu'au 1er septembre 2022	51 000	51 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	51 000	51 000
Options de souscription attribuées le 2 septembre 2013 exerçables du 3 avril 2018 jusqu'au 1er septembre 2021	111 000	111 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	111 000	111 000
Options de souscription attribuées le 15 avril 2014 exerçables du 15 avril 2018 jusqu'au 15 avril 2022	-	67 800
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	-	67 800

(a) Les chiffres des plans ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions.

Actions de performance (Note 18) attribuées au Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	2013 [(a)]	2014 [(a)]
Plan « Value 09 » du 17 décembre 2009		
Nombre théorique d'actions attribuées	24	-
Nombre théorique d'actions attribuées	-	24
Plan du 15 mars 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	24 480	24 480
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	1 242
Plan du 31 juillet 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	4 000	4 000
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	-
Plan « Value 10 » du 03 décembre 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	42	42
Plan 2-4-6 du 03 décembre 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	48	48
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	6
Plan du 30 mars 2011		
Nombre théorique d'actions attribuées	25 200	25 200
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	-
Plan « Value 11 » du 15 décembre 2011		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-
Plan 2-4-6 du 15 décembre 2011		
Nombre théorique d'actions attribuées	54	54
Nombre d'actions acquises durant l'année	42	-
Plan du 30 mars 2012		
Nombre théorique d'actions attribuées	28 518	28 518
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	4 315
Plan 2-4-6 du 30 mars 2012		
Nombre théorique d'actions attribuées	66	66
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	42
Plan « Value 12 » du 18 novembre 2012		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-
Plan du 29 mars 2013		
Nombre théorique d'actions attribuées	28 833	28 833
Plan 2-4-6 du 29 mars 2013		
Nombre théorique d'actions attribuées	66	66
Plan « Value 13 » du 14 novembre 2013		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-
Plan du 15 avril 2014		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	58 730
Plan 2-4-6 du 15 avril 2014		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	78
Plan « Value 14 » du 14 novembre 2014		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-

(a) Les chiffres des plans ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Vallourec (type article 39) instauré en 2005 (Note 18).

Il n'y avait au 31 décembre 2014 ni prêt ni caution accordé aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

NOTE 21 Engagements et éventualités

Du fait de son activité en Europe, le Groupe s'est vu allouer un quota d'émissions de gaz à effet de serre de 441 518 tonnes en 2014.

Vallourec est concerné par la 3e période d'échange de quotas d'émissions (2013-2020). Bien qu'à partir de 2013, une partie des quotas alloués ne soit plus gratuite et sera mise aux enchères sur le marché, le secteur de la métallurgie est un secteur exposé à risque de « fuite de carbone » et continuera à bénéficier de quotas gratuits à partir de 2013 et jusqu'en 2027.

Engagements hors bilan reçus (hors instruments financiers)

En milliers d'euros	2013	2014
Commandes fermes d'immobilisations	11 272	7 373
Cautionnements reçus et engagements reçus	124 116	98 575
Autres engagements reçus	32 512	14 691
TOTAL	**167 900**	**120 639**
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS (HORS INSTRUMENTS FINANCIERS)	**525 696**	**480 581**

Engagements donnés par échéance

En milliers d'euros	2014	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	2 693 517	911 644	1 168 746	613 127
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	157 904	129 925	27 979	-
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	87 533	5 880	506	81 147
Contrat de location à long terme	76 164	11 980	25 078	39 106
Commandes fermes d'immobilisations données	4 905	2 901	-	2 004
Autres engagements	154 075	63 099	73 852	17 124
TOTAL	**480 581**	**213 785**	**127 415**	**139 381**

En milliers d'euros	2013	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	2 193 972	814 881	860 504	518 587
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	164 207	74 473	89 734	-
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	90 729	-	5 919	84 810
Contrat de location à long terme	72 613	9 134	21 865	41 614
Commandes fermes d'immobilisations données	23 771	11 272	-	12 499
Autres engagements	174 376	81 104	69 840	23 432
TOTAL	**525 696**	**175 983**	**187 358**	**162 355**

Le contrat de partenariat signé par les deux actionnaires, Vallourec et Sumitomo, prévoit de bénéficier d'une option d'achat de la participation de l'autre actionnaire en cas de changement de contrôle de celui-ci.

Les principaux cours de change utilisés pour le compte de résultat sont décrits en Note 12.

La conversion des éléments du compte de résultat se fait au taux moyen.

NOTE 22 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2013	2014
Ventes en France	180 715	178 050
Ventes en Allemagne	461 538	438 071
Autres pays de l'Union européenne	423 018	473 732
Amérique du Nord (Nafta)	1 462 206	1 746 660
Amérique du Sud	1 184 521	918 802
Asie	1 462 147	1 434 061
Reste du monde	404 169	511 160
TOTAL	**5 578 314**	**5 700 536**

NOTE 23 Coûts industriels des produits vendus

En milliers d'euros	2013	2014
Coûts directs sur ventes	(401 467)	(313 053)
Coûts des matières premières consommées	(1 587 917)	(1 752 600)
Coûts de main-d'œuvre	(902 630)	(947 237)
Autres coûts industriels	(1 123 062)	(1 272 426)
Variation de stocks part non matière	(20 657)	37 167
TOTAL	**(4 035 733)**	**(4 248 149)**
Amortissements	(269 736)	(310 713)
TOTAL (Y COMPRIS AMORTISSEMENTS)	**(4 305 469)**	**(4 558 862)**

NOTE 24 Coûts administratifs, commerciaux et de recherche

En milliers d'euros	2013	2014
Frais de Recherche et Développement	(87 384)	(95 743)
Frais commerciaux et dépenses de marketing	(101 602)	(104 557)
Frais généraux et administratifs	(370 473)	(366 854)
TOTAL	**(559 459)**	**(567 154)**
Amortissements	(73 223)	(50 596)
TOTAL (Y COMPRIS AMORTISSEMENTS)	**(632 682)**	**(617 750)**

Charges de personnel et effectif moyen des sociétés intégrées

Charges de personnel *En milliers d'euros*	2013	2014
Salaires et traitements	(809 422)	(856 646)
Intéressement et participation	(56 544)	(54 143)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	(19 797)	(16 034)
Plan d'option de souscription 1er septembre 2009	(815)	-
Plan d'option de souscription 1er septembre 2010	(1 162)	(444)
Plan d'option de souscription 1er septembre 2011	(882)	(815)
Plan d'option de souscription 30 août 2012	(511)	(11)
Plan d'option de souscription 2 septembre 2013	(450)	(1 153)
Plan d'option de souscription 15 avril 2014	-	(503)
Plan actionnariat salarié « Value 08 » décembre 2008 incluant le plan d'attribution d'actions du 16 décembre 2008	(32)	-
Plan d'attribution d'actions de performance du 31 juillet 2009	(17)	-
Plan actionnariat salarié « Value 09 » du 12 décembre 2009 incluant le plan d'attribution d'actions du 12 décembre 2009	(563)	(324)
Plan d'attribution d'actions de performance 1-2-3 du 17 décembre 2009	(693)	-
Plan d'attribution d'actions de performance du 15 mars 2010	(1 139)	357
Plan d'attribution d'actions de performance du 31 juillet 2010	(44)	(5)
Plan actionnariat salarié « Value 10 » du 17 novembre 2010 incluant le plan d'attribution d'actions du 17 novembre 2010	(1 033)	(1 084)
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 3 décembre 2010	(564)	(521)
Plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2011	80	(527)
Plan actionnariat salarié « Value 11 » du 18 novembre 2011 incluant le plan d'attribution d'actions du 18 novembre 2011	(39)	(51)
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 18 novembre 2011	(892)	(450)
Plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2012	(970)	(1 084)
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 30 mars 2012	(1 541)	(1 093)
Plan actionnariat salarié « Value 12 » du 12 novembre 2012 incluant le plan d'attribution d'actions du 12 novembre 2012	(22)	(25)
Plan d'attribution d'actions de performances du 29 mars 2013	(2 053)	(1 436)
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 29 mars 2013	(860)	(451)
Plan actionnariat salarié « Value 13 » du 14 novembre 2013 incluant le plan d'attribution d'actions du 14 novembre 2013	(5 595)	(32)
Plan d'attribution d'actions de performances du 15 avril 2014	-	(2 219)
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 15 avril 2014	-	(552)
Plan actionnariat salarié « Value 13 » du 14 novembre 2014 incluant le plan d'attribution d'actions du 14 novembre 2014	-	(3 611)
Charges sociales	(300 932)	(309 313)
TOTAL	**(1 186 695)**	**(1 236 136)**

Le Groupe a estimé, et pris en compte, les charges qui pourraient être engagées dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) et concernant l'ensemble des sociétés françaises.

2014

Un plan d'actionnariat salarié a été proposé aux salariés. Afin de satisfaire aux exigences légales et fiscales de chaque pays, des formules différentes ont été proposées :

- FCPE levier : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE à un nombre d'actions Vallourec décotées de 15 % leur permettant de bénéficier, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, d'un multiple de performance sur les actions Vallourec et d'une protection sur leur investissement initial hors effet de change. Le multiple de la hausse est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange ;
- FCPE classique : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE des actions Vallourec à un cours décoté de 20 % et bénéficient des dividendes éventuels ;
- Action et *Stock Appreciation Rights* (SAR) : les salariés, par l'acquisition d'un titre à un prix décoté de 15 %, bénéficient d'un SAR (protection sur leur investissement initial, hors effet de change, et multiple de performance sur ce titre) qui sera versé par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 20 % ;
- Cash et *Stock Appreciation Rights* (SAR) : les salariés, par un placement sur un compte bancaire rémunéré, bénéficient de SAR (multiple de performance sur ce placement) qui seront versés au salarié par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 20 %.

La charge IFRS 2 résultant de l'avantage accordé au salarié dans le cadre du plan d'actionnariat salarié est évaluée à la date d'attribution. La juste valeur de l'avantage correspond, pour la formule classique, à la valeur de l'avantage économique octroyé diminué du coût d'incessibilité pour le salarié, et, pour les formules à levier, à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. Pour la formule « Action et SAR » viennent s'ajouter la décote du titre détenu par le salarié et la valorisation de l'option le protégeant sur son investissement initial.

Caractéristiques des plans Value	2012	2013	2014
Date d'attribution	12 novembre 2012	14 novembre 2013	14 novembre 2014
Maturité des plans	3 juillet 2017	2 juillet 2018	1er juillet 2019
Prix de référence	32,23 €	43,47 €	30,14 €
Prix de souscription	25,78 €	34,78 €	24,11 €
Prix de souscription pour la formule levier	-	36,95 €	25,62 €
Décote	20 %	15 % et 20 %	15 % et 20 %
Montant global souscrit	85 617	69 223	49 166
Nombre total d'actions souscrites	3 319 835	1 874 453	1 919 959
Décote totale	21 413	12 259	8 702
Multiple par action			
› Formule FCPE levier	7,2	6,8	7,8
› Formule Action + SAR	6,2	4,9	5,7
› Formule Cash + SAR	7,2	6,3	7,5
Hypothèses de valorisation			
Volatilité [(a)]	30 %	30 %	24 %
Taux sans risque [(b)]	0,91 %	0,90 %	0,23 %
Taux de dividende annuel [(c)]	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Charge IFRS 2 globale [(d)]	**11 804**	**5 593**	**3 610**

(a) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(d) Calculée à partir d'un modèle binomial d'évolution du cours de l'action.

Cet avantage a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel de 3,6 millions d'euros en 2014 comparée à 5,6 millions d'euros en 2013.

La charge IFRS 2 résultant des *Stocks Appreciation Rights* (SAR) est réévaluée à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur correspondant à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié.

Paramètres d'évaluation de la juste valeur des SAR	« Value 10 »	« Value 11 »	« Value 12 »	« Value 13 »	« Value 14 »
Date d'évaluation	31 décembre 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2014
Date de maturité	1er juillet 2015	1er juillet 2016	1er juillet 2017	1er juillet 2018	1er juillet 2019
Cours de l'action à la date d'évaluation	22,75 €	22,75 €	22,75 €	22,75 €	22,75 €
Multiple par action					
› Formule Action et SAR	4,8	6,2	6,06	4,9	5,7
› Formule Cash et SAR	6	7,2	7,2	6,3	7,5
Hypothèses de valorisation					
Volatilité (a)	45 %	42 %	39 %	39 %	38 %
Taux sans risque (b)	0,00 %	0,00 %	0,03 %	0,10 %	0,19 %
Taux de dividende annuel (c)	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Charge IFRS 2 de l'exercice (d)	**149**	**(87)**	**(1 133)**	**(422)**	**383**

(a) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(d) Calculée à partir d'un modèle binomial d'évolution du cours de l'action.

La dette envers les salariés résultant des SAR a donné lieu à un produit inclus dans les charges de personnel de 1,1 million d'euros.

Le produit résultant des warrants est réévalué à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur de l'instrument dérivé conformément à la norme IAS 39.

Paramètres d'évaluation de la juste valeur des warrants	« Value 10 »	« Value 11 »	« Value 12 »	« Value 13 »	« Value 14 »
Date d'évaluation	31 décembre 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2014
Date de maturité	1er juillet 2015	1er juillet 2016	1er juillet 2017	1er juillet 2018	1er juillet 2019
Cours de l'action à la date d'évaluation	22,75 €	22,75 €	22,75 €	22,75 €	22,75 €
Multiple par action					
› Formule Action et SAR	4,8	6,2	6,06	4,9	5,7
› Formule Cash et SAR	6	7,2	7,2	6,3	7,5
Hypothèses de valorisation (a)					
Volatilité implicite	45 %	42 %	38 %	38 %	38 %
Taux d'intérêt	0,06 %	0,06 %	de 0,06 % à 0,21 %	de 0,06 % à 0,27 %	de 0,06 % à 0,34 %
Dividende annuel *(en euros)*	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Produit IAS 39 de l'exercice	151	(65)	(1 135)	(365)	354

(a) Hypothèses de la banque structurant l'opération.

La charge correspondant aux warrants versés par la banque ayant complété l'investissement des salariés à l'employeur est comptabilisée dans les charges de personnel pour 1 million d'euros en 2014 dans la mesure où il est destiné à couvrir le produit lié aux SAR (voir ci-dessus).

Effectif moyen des sociétés intégrées (a)	2013	2014
Cadres	3 249	3 533
ATAM	4 092	4 120
Ouvriers	14 927	15 411
TOTAL	**22 268**	**23 064**

(a) Les effectifs des sociétés comptabilisées comme activité conjointe sont retenus à hauteur des pourcentages d'intérêts détenus.

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2014 sont de 23 157 personnes contre 22 912 personnes au 31 décembre 2013.

NOTE 25 Autres

En milliers d'euros	2013	2014
Intéressement et participation	(56 544)	(54 143)
Redevances pour concessions et brevets	29 022	34 432
Autres charges et produits	(35 577)	(10 271)
TOTAL	**(63 099)**	**(29 982)**

Dotations aux provisions nettes de reprises *En milliers d'euros*	2013	2014
Le montant des dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat brut d'exploitation s'élève à	(4 904)	(38 862)

NOTE 26 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	KPMG		Deloitte	
Montant en milliers d'euros (HT)	2013	2014	2013	2014
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	218	220	210	212
%	19 %	19 %	12 %	12 %
Filiales intégrées globalement	839	817	1 470	1 489
%	73 %	70 %	86 %	87 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
Émetteur	69	70	14	0
%	6 %	6 %	1 %	0 %
Filiales intégrées globalement	19	52	6	14
%	2 %	4 %	0 %	1 %
SOUS-TOTAL	**1 145**	**1 159**	**1 700**	**1 715**
%	100 %	100 %	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0
%	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0	0	0	0
%	0 %	0 %	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
%	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL	**1 145**	**1 159**	**1 700**	**1 715**

NOTE 27 Amortissements

En milliers d'euros	2013	2014
Par destination		
Amortissements industriels	(269 736)	(310 713)
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	(8 767)	(10 931)
Amortissements – contrats et départements commerciaux	(39 186)	(19 454)
Amortissements – frais généraux et administratifs	(25 270)	(20 211)
TOTAL	**(342 959)**	**(361 309)**
Par nature		
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles (voir Note 1)	(60 998)	(40 118)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles (voir Note 2)	(274 472)	(311 858)
Dotations nettes aux amortissements des actifs biologiques	(7 489)	(9 333)
TOTAL	**(342 959)**	**(361 309)**

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

NOTE 28 Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration

En milliers d'euros	2013	2014
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	(3 151)	(25 176)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres	(14 053)	(25 654)
TOTAL	**(17 204)**	**(50 830)**

En milliers d'euros	2013	2014
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles (voir Note 1)	-	(23 134)
Pertes de valeur des immobilisations corporelles (voir Note 2)	-	(875 859)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition (voir Note 1)	-	(204 148)
Autres dépréciation d'actifs	(26 050)	(559)
TOTAL	**(26 050)**	**(1 103 700)**

En 2013, les dépréciations d'actifs comprennent une provision de 20,6 millions d'euros avant impôt comptabilisée suite à une escroquerie aux virements internationaux dont a été victime une filiale de Vallourec.

NOTE 29 Résultat financier

En milliers d'euros	2013	2014
Produits financiers		
Revenus de valeurs mobilières de placement	23 952	40 935
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 159	2 206
TOTAL	**25 111**	**43 141**
Charges d'intérêts	**(110 450)**	**(132 226)**
Autres charges et produits financiers		
Revenu des titres	4 063	2 774
Revenu des prêts et créances	2 736	5 218
(Pertes) ou profits de change et variation du report / déport	(8 147)	29 741
Dotations aux provisions, nettes de reprises	(755)	(2 915)
Autres charges et produits financiers	2 876	1 662
TOTAL	**773**	**36 480**
Autres charges d'actualisation		
Charges financières d'actualisation sur retraites	(5 610)	(9 096)
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	(699)	(491)
TOTAL	**(6 309)**	**(9 587)**
RÉSULTAT FINANCIER	**(90 875)**	**(62 192)**

NOTE 30 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

Ventilation de la charge d'impôt *En milliers d'euros*	2013	2014
Charge courante d'impôts	(120 009)	(129 615)
Impôts différés (voir Note 5)	(27 650)	(28 039)
CHARGE NETTE	**(147 659)**	**(157 654)**
Résultat des sociétés intégrées	295 276	(880 432)
Charge d'impôts	(147 659)	(157 654)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔTS	**442 935**	**(722 778)**
Taux d'imposition légal société consolidante (voir Note 5)	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	(152 503)	248 852
Impact des principaux déficits reportables	(26 964)	(343 897)
Impact des différences permanentes	20 438	(45 320)
Autres impacts	(4 072)	(4 751)
Impact des différences de taux d'imposition	15 442	(12 538)
CHARGE NETTE	**(147 659)**	**(157 654)**
TAUX D'IMPOSITION RÉEL	**33 %**	**- 22 %**

Le taux de - 22 % s'explique principalement par des éléments exceptionnels ayant conduit à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs comme détaillés ci-dessous.

L'impact des déficits reportables s'analyse principalement par la dépréciation des impôts différés actifs (IDA) de l'exercice et ceux antérieurement comptabilisés sur les pertes fiscales du groupe d'intégration fiscale français. Ainsi que par la dépréciation d'IDA sur pertes de valeur des actifs des UGT VSB et Vallourec Europe (voir Notes 2.3, 27 et 28).

Les différences permanentes s'analysent principalement par le résultat des participations ne donnant pas le contrôle, par les retenues à la source, par la variation de la quote-part de frais et charges sur les distributions de dividendes et par l'impact des attributions d'actions gratuites.

L'effet des autres impacts s'analyse principalement par la non-reconnaissance d'impôts différés actifs sur les dépréciations comptables d'actifs relative à l'UGT intégrée Vallourec Sumitomo Tubos do Brasil et à l'UGT Vallourec Europe.

Les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (France 34,4 %, Allemagne 31,6 %, États-Unis 36,5 %, Brésil 34,0 %, Chine 25,0 % et Arabie Saoudite 20 %).

NOTE 31 Information sectorielle

SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements pour les exercices 2014 et 2013.

Informations sur les résultats, les actifs et les passifs par secteur opérationnel

2014 *En milliers d'euros*	Tubes sans soudure	Speciality Products	Holdings & divers [(a)]	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Ventes à des clients externes	5 479 222	220 405	909	-	5 700 536
Résultat brut d'exploitation	886 494	20 178	(47 343)	(4 078)	855 251
Dotations aux amortissements	(341 403)	(18 574)	(1 667)	335	(361 309)
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	(1 003 618)	(5 931)	(9 128)	(85 023)	(1 103 700)
Cession d'actifs et frais de restructurations	(50 650)	(397)	217	-	(50 830)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(509 177)**	**(4 724)**	**(57 921)**	**(88 766)**	**(660 588)**
Produits non répartis					79 621
Charges non réparties					(141 813)
Résultat avant impôts					(722 780)
Impôts sur les bénéfices					(157 654)
Résultat des entreprises associées					2 487
Résultat net de l'ensemble consolidé					(877 947)
Bilan					
Actifs non courants	4 905 839	200 178	3 871 431	(3 899 857)	5 077 591
Actifs courants	2 840 832	154 260	132 063	(120 104)	3 007 051
Trésorerie	590 764	19 802	1 266 624	(730 277)	1 146 913
TOTAL ACTIFS	**8 337 435**	**374 240**	**5 270 118**	**(4 750 238)**	**9 231 555**
Capitaux propres	3 535 242	129 566	3 152 155	(3 073 604)	3 743 359
Intérêts des minoritaires	418 049	6 154	-	2 050	426 253
Passifs long terme	1 679 434	50 492	1 602 271	(820 933)	2 511 264
Passifs courants	2 704 710	188 028	515 692	(857 751)	2 550 679
TOTAL PASSIFS	**8 337 435**	**374 240**	**5 270 118**	**(4 750 238)**	**9 231 555**
Flux					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	358 187	11 286	364	-	369 837
Autres informations					
Effectifs moyens	21 707	206	1 151	-	23 064
Charges de personnel	(1 127 448)	(60 577)	(48 111)	-	(1 236 136)

(a) Vallourec et Vallourec Tubes.

Les pertes de valeur comptabilisées au 31 décembre 2014 (cf. Note 2.3) concernent majoritairement le secteur des tubes sans soudure.

2013 *En milliers d'euros*	Tubes sans soudure	Speciality Products	Holdings & divers [(a)]	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Ventes à des clients externes	5 394 786	182 470	1 058	-	5 578 314
Résultat brut d'exploitation	978 129	329	(50 310)	(8 125)	920 023
Dotations aux amortissements	(327 607)	(14 806)	(981)	435	(342 959)
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	(23 306)	(2 744)	-	-	(26 050)
Cession d'actifs et frais de restructurations	(16 284)	(1 355)	435	-	(17 204)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**610 932**	**(18 576)**	**(50 856)**	**(7 690)**	**533 810**
Produits non répartis					25 884
Charges non réparties					(116 759)
Résultat avant impôts					442 935
Impôts sur les bénéfices					(147 659)
Résultat des entreprises associées					3 574
Résultat net de l'ensemble consolidé					298 850
Bilan					
Actifs non courants	5 440 365	209 142	4 648 194	(4 470 932)	5 826 769
Actifs courants	2 737 438	147 673	130 516	(105 522)	2 910 105
Trésorerie	572 766	16 521	777 682	(803 656)	563 313
TOTAL ACTIFS	**8 750 569**	**373 336**	**5 556 392**	**(5 380 110)**	**9 300 187**
Capitaux propres	4 356 002	129 190	3 833 883	(3 718 563)	4 600 512
Intérêts des minoritaires	378 963	6 502	-	(34)	385 431
Passifs long terme	1 510 444	45 527	1 192 655	(752 532)	1 996 094
Passifs courants	2 505 160	192 117	529 854	(908 981)	2 318 150
TOTAL PASSIFS	**8 750 569**	**373 336**	**5 556 392**	**(5 380 110)**	**9 300 187**
Flux					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	584 927	34 363	3 997	-	623 287
Autres informations					
Effectifs moyens	20 927	1 144	197	-	22 268
Charges de personnel	(1 082 855)	(43 884)	(59 956)	-	(1 186 695)

(a) Vallourec et Vallourec Tubes.

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent, par zone géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation des sociétés).

2014 *En milliers d'euros*	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	1 089 853	1 746 660	918 802	1 434 061	511 160	5 700 536
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts acquisition (nettes)	892 614	1 705 941	1 292 475	340 736	3 534	4 235 300
Flux						
Investissements corporels, incorporels et biologiques	143 511	95 347	107 124	21 503	2 352	369 837
Autres informations						
Effectifs moyens	9 939	2 992	7 342	2 712	79	23 064
Charges de personnel	(679 425)	(241 229)	(264 509)	(48 390)	(2 583)	(1 236 136)

2013 *En milliers d'euros*	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	1 065 271	1 462 206	1 184 521	1 462 147	404 169	5 578 314
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts acquisition (nettes)	1 121 877	1 547 520	1 746 458	611 162	2 777	5 029 794
Flux						
Investissements corporels, incorporels et biologiques	182 490	191 743	205 468	42 847	739	623 287
Autres informations						
Effectifs moyens	9 836	2 742	7 299	2 321	70	22 268
Charges de personnel	(661 408)	(219 679)	(262 385)	(41 313)	(1 910)	(1 186 695)

NOTE 32 Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées

La contribution au résultat des entreprises associées est la suivante :

En milliers d'euros	2013	2014
HKM	6	6
Poongsan Valinox	380	(246)
Filiales de P.T. Citra Tubindo	2 222	1 577
Tianda Oil Pipe	1 026	1 439
Xi'an Baotimet Valinox Tubes	(60)	(289)
TOTAL	**3 574**	**2 487**

NOTE 33 Événements postérieurs à la clôture

En février 2015, Vallourec a obtenu l'extension d'un an de sa ligne de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 1,1 milliard d'euros dont la nouvelle échéance est fixée à février 2020.

6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec

6.2.1 Bilan de la Société

Actif

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2014
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	414	414
Immobilisations corporelles	129	93
Titres de participations	2 056 410	3 056 437
Actions propres	19 402	21 285
Titres immobilisés	80 403	73 396
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 011 756	1 700 000
TOTAL I	**3 168 514**	**4 851 624**
ACTIF CIRCULANT		
Créances d'exploitation	1 469	2 597
Autres créances	1 523 063	338 425
Valeurs mobilières de placement	37 826	39 279
Disponibilités	6	22
Charges constatées d'avance	695	4 530
Charges à répartir	8 711	9 264
Écarts de conversion actif	0	4
TOTAL II	**1 571 770**	**394 121**
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	**4 740 284**	**5 245 746**

Passif

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	256 319	261 196
Primes	932 745	995 536
Écart de réévaluation	634	634
Réserves	83 738	84 381
Report à nouveau	1 528 008	1 687 409
Acompte sur dividende		
Résultat de l'exercice	263 324	159 162
TOTAL I	**3 064 768**	**3 188 318**
Provisions pour risques et charges	27 739	20 457
Dettes financières	1 561 225	1 948 884
Dettes d'exploitation	4 134	7 671
Autres dettes	82 418	80 415
Écarts de conversion	0	-
TOTAL II	**1 675 516**	**2 057 427**
TOTAL DU PASSIF (I+II)	**4 740 284**	**5 245 746**

6.2.2 Compte de résultat de la Société

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2014
Chiffre d'affaires	10 478	7 114
Reprises sur provisions, transferts de charges	11 030	15 584
Autres produits	964	947
Services extérieurs	(10 038)	(11 962)
Impôts taxes et versements assimilés	(1 272)	(990)
Charges de personnel	(5 713)	(5 099)
Autres charges d'exploitation	(773)	(12 176)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(13 183)	(7 338)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(8 507)**	**(13 920)**
Produits financiers	**340 091**	**236 824**
De participations	268 705	183 075
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	46 639	47 724
Autres intérêts et produits assimilés	775	518
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	22 547	5 503
Différences positives de change	1 425	4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Charges financières	**(69 697)**	**(74 434)**
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	(5 417)	(16 802)
Intérêts et charges assimilées	(55 138)	(57 628)
Différences négatives de change	(9 142)	(5)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	**270 394**	**162 390**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**261 887**	**148 470**
Produits exceptionnels	255	5 317
Charges exceptionnelles	(9 659)	(1 646)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(9 404)**	**3 671**
Impôts sur les bénéfices	10 841	7 022
RÉSULTAT	**263 324**	**159 162**

6.2.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En milliers d'euros sauf indications contraires

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont le total est de 5 245,7 millions d'euros et au compte de résultat dégageant un bénéfice de 159,2 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

La société Vallourec établit des comptes consolidés.

A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Le 25 juin 2014, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, s'est traduite par la création de 518 416 actions nouvelles émises au prix de 35,69 euros soit une augmentation de capital de 18,5 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 16 décembre 2014, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Value 14 », 1 919 959 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 25,62 euros pour la formule à effet de levier et de 24,12 euros pour la formule classique, soit une augmentation de 49,2 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

B – Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement ANC 2014-03) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Les provisions pour dépréciation des participations sont calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels que le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de Bourse, les perspectives d'évolution de la Société…

ACTIONS PROPRES

Les actions propres inscrites dans l'actif immobilisé comprennent :

- les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Concernant les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la valeur comptable est la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des titres (soit le cours moyen du dernier mois).

La présentation dans le bilan des actions propres est la suivante :

- les actions acquises avant 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, sont classées en actif immobilisé ;
- les actions propres acquises depuis 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, sont classées en valeurs mobilières de placement ;
- les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité, sont classées en actif immobilisé.

CRÉANCES & DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés ponctuelles de recouvrement. Celles-ci sont alors évaluées créance par créance.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises depuis 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, ont été classées en valeurs mobilières de placement.

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes latentes résultant de la conversion en euros sont évaluées en tenant compte des couvertures à terme et enregistrées en provision pour risque de change.

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de taux de change et d'intérêt. Toutes les positions sont prises au moyen d'instruments négociés, soit sur des marchés organisés, soit de gré à gré, et sont évaluées à leur valeur de marché, en hors-bilan, à chaque arrêté.

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Pension de retraite

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

Indemnités de départ en retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100 % des cas est retenue.

Les hypothèses actuarielles varient suivant les spécificités des régimes en vigueur dans la Société et selon la convention collective applicable.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,7 % (inflation incluse) ;
- taux d'inflation de 1,69 % ;
- taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie ;
- table de mortalité TPG05 H/F.

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite et des contrats de retraite complémentaire sont évalués par un actuaire externe sur la base d'un calcul actuariel (méthode des crédits projetés) et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Au 31 décembre 2014, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, zone euro, obligation d'entreprise notée AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligation composé de valeurs financières et non financières.

Les écarts actuariels générés sont amortis selon la règle du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Provision sur actions affectées à des opérations d'attribution

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuée du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ;
- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au prorata temporis, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

Autres provisions

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

C – Notes relatives aux postes de bilan

1. MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Actif immobilisé *En milliers d'euros*	31/12/2013	Entrée Dotations	Sortie Reprises	31/12/2014	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**414**	**0**	**0**	**414**	**-**	**-**
Marques	414	-	-	414	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**129**	**0**	**(36)**	**93**	**23**	**-**
Terrains	93	-	-	93	23	-
Constructions	113	-	-	113	-	-
Amortissement constructions	*(113)*	-	-	*(113)*	-	-
Immobilisations en cours	36	-	(36)	0	-	-
TITRES DE PARTICIPATION	**2 056 410**	**1 000 027**	**0**	**3 056 437**		**3 056 437**
Titres de participation	2 056 410	1 000 027	-	3 056 437	-	3 056 437
Provision titres de participation	-	-	-	0	-	-
TITRES IMMOBILISÉS & ACTIONS PROPRES	**99 805**	**332 339**	**(337 463)**	**94 681**	**-**	**-**
Titres immobilisés	81 947	-	-	81 947	-	-
Provision sur titres immobilisés	*(1 544)*	*(8 551)*	*1 544*	*(8 551)*	-	-
Actions propres	21 302	347 098	(340 907)	27 493	-	-
Provisions sur actions propres	(1 900)	*(6 208)*	*1 900*	*(6 208)*	-	-
CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES	**1 011 756**	**700 000**	**(11 756)**	**1 700 000**	**-**	**1 700 000**
Prêts	1 000 000	700 000		1 700 000	-	1 700 000
Intérêts courus	11 756	-	(11 756)	0	-	-
TOTAUX	**3 168 514**	**2 032 365**	**(349 255)**	**4 851 624**	**23**	**4 756 437**

Titres immobilisés et actions propres

LES TITRES NIPPON STEEL SUMITOMO METAL CORPORATION (NSSMC)

Les titres NSSMC, cotés à la Bourse de Tokyo, ont été acquis courant 2009 pour un montant total de 81,9 millions d'euros, à un prix moyen de 230,8 yens par action. NSSMC et Vallourec sont partenaires dans VSB et dans le développement du joint VAM®. Ces partenariats revêtent un caractère stratégique pour Vallourec.

La valeur de ces titres au 31 décembre 2014, basée sur leur cours moyen de décembre 2014 s'élève à 73,4 millions d'euros (contre 80,4 millions d'euros fin 2013). La perte de valeur de 8,6 millions d'euros a été comptabilisée en provision pour dépréciation au résultat financier (contre 1,5 million d'euros fin 2013).

LES ACTIONS PROPRES

a) Le contrat de Liquidité

Avec effet au 2 juillet 2012, Vallourec a mis en place en 2007, un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014 (quatorzième résolution) et est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

En 2014, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 8 952 505 actions, soit 6,86 % du capital social au 31 décembre 2014, pour un montant total de 347 098 114,6 euros et à un cours moyen pondéré de 38,77 euros par action et les ventes cumulées ont porté sur 8 502 505 actions, soit 6,51 % du capital social au 31 décembre 2014, pour un montant total de 339 133 426,0 euros et à un cours moyen pondéré de 39,89 euros par action.

En 2014, ce contrat de liquidité dégage une moins-value nette de 1,4 million d'euros.

À la date du 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité chez Rothschild & Cie Banque :

- 925 000 titres pour une valeur de 21 millions d'euros ;
- 9 896 943 euros.

b) Autres actions propres

Les actions acquises avant 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, classées en actif immobilisé s'élèvent à 0,2 million d'euros au 31 décembre 2014.

En 2014, Vallourec a attribué définitivement 66 727 actions au titre des différents plans de performance.

Créances, prêts, autres immobilisations financières

PRÊTS

Le 31 décembre 2011, Vallourec a mis en place un prêt de 1 000 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long terme de sa filiale, rémunéré au taux fixe de 4,6 % par an et à échéance le 31 décembre 2015.

Le 11 décembre 2014, ce prêt a été amendé pour augmenter son montant à 1 700 millions d'euros, réduire son taux à 3,8 % et étendre sa maturité au 31/12/2017.

2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

Sicav et Fonds commun de placement

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2014	Évaluation 31/12/2014	Moins-value provisionnée	Plus-value latente
Sicav et Fonds commun de placement	2 999	7 999	8 025	-	26
TOTAL	**2 999**	**7 999**	**8 025**	**0**	**26**

Vallourec fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

Actions propres

En milliers d'euros	31/12/2013	Entrée Dotation	Sortie Reprise	31/12/2014
Actions propres	33 827	7 438	(10 985)	30 280
Provision dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	**33 827**	**7 438**	**(10 985)**	**30 280**

En 2014, Vallourec a acquis 300 000 de ses propres actions pour une valeur de 7,4 millions d'euros.

Ces actions propres ont été inscrites en valeurs mobilières de placement : elles sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux de Groupe dans le cadre des Plan d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Vallourec.

Dans ce cadre, Vallourec détient :

- 45 755 actions propres acquises le 5 juillet 2001 après attribution définitive de 73 985 actions en 2011, 3 680 actions en 2012, 67 172 actions en 2013 et 66 727 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;

- 3 094 actions propres acquises en 2008 après attribution définitive de 26 844 actions en 2011, 70 050 actions en 2013, 12 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 194 160 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, et de 91 929 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 305 400 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 31 mai 2012, après attribution définitive de 94 600 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 300 000 actions propres acquises en 2014.

Au 31 décembre 2014, Vallourec détient ainsi 848 409 actions propres (dont 45 755 actions placées en titres immobilisés).

3. ÉTAT DES CRÉANCES & DES DETTES

Créances *En milliers d'euros*	**Valeur brute**	**Dont produits à recevoir**	**Dont entreprises liées**	**Valeur brute - 1 an**	**Valeur brute + 1 an**
CRÉANCES & PRÊTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**1 700 000**	-	**1 700 000**	-	**1 700 000**
CRÉANCES D'EXPLOITATION	**2 597**	**0**	**1 441**	**2 597**	**0**
Avances & acomptes fournisseurs	7	-	-	7	-
Créances clients & comptes rattachés	2 100	-	1 441	2 100	-
Autres créances d'exploitation	490	-	-	490	-
AUTRES CRÉANCES	**338 425**	**0**	**286 721**	**338 425**	0
Créances liées à l'intégration fiscale	6 307	-	6 307	6 307	-
État – Impôt sur les sociétés	51 704	-	-	51 704	-
Avance trésorerie intragroupe	276 393	-	276 393	276 393	-
Créances diverses	4 021	-	4 021	4 021	-
TOTAUX	**2 041 022**	**-**	**1 988 162**	**341 022**	**1 700 000**

Prêts accordés au cours de l'exercice : 1 700 millions d'euros

Prêts remboursés au cours de l'exercice : 1 000 millions d'euros

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

Dettes *En milliers d'euros*	**Valeur brute**	**Dont charges à payer**	**Dont entreprises liées**	**- 1 an**	**+ 1 an**	**+ 5 ans**
DETTES FINANCIÈRES	**1 948 884**	**33 372**	**0**	**343 884**	**1 050 000**	**555 000**
Emprunts obligataires	1 605 000	-	-	-	1 050 000	555 000
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	33 372	33 372	-	33 372	-	-
Billet de trésorerie	310 500	-	-	310 500	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	12	-	-	12	-	-
Avance trésorerie intragroupe	-	-	-		-	-
DETTES D'EXPLOITATION	**7 671**	**3 529**	**2 459**	**7 671**	**0**	**0**
Dettes fournisseurs	4 233	1 021	2 459	4 233	-	-
Dettes fiscales & sociales	3 435	2 508	-	3 435	-	-
Avances & acomptes clients	3	-	-	3	-	-
AUTRES DETTES	**80 415**	**262**	**38 795**	**80 415**	**0**	**0**
Dettes fiscales	0	-	-	-	-	-
Autres dettes diverses	80 415	262	38 795	80 415	-	-
TOTAUX	**2 036 970**	**37 163**	**41 254**	**431 970**	**1 050 000**	**555 000**

Dettes financières

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis le 30 septembre 2014, un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024 avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipé au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

EMPRUNTS & DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

En novembre 2008, Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros auprès du Groupe Crédit Agricole, pour une durée de six ans (échéance fin octobre 2015). Ce crédit a été remboursé par anticipation le 27 octobre 2014.

En février 2014, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. Elle remplace la ligne de crédit de 1 milliard d'euros venant à échéance en février 2016. Au 31 décembre 2014, cette ligne n'est pas tirée.

BILLETS DE TRÉSORERIE

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2014, Vallourec avait un encours de 310,5 millions d'euros pour des maturités de 1 an au plus. Ce programme de billets de trésorerie est noté A-2 par Standard & Poor's.

4. FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil National de la Comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

En milliers d'euros	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Frais d'émission d'emprunts	8 711	2 526	(1 973)	9 264

5. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et Réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2012	**124 946 356**	**249 893**	**294 316**	**2 224 395**	**2 768 604**
Affectation du résultat 2012	-	-	(294 316)	294 316	0
Augmentation de capital	3 213 244	6 426	-	111 917	118 343
Écart de réévaluation	-	-	-	-	0
Dividende distribué	-	-	-	(85 503)	(85 503)
Acompte sur dividende	-	-	-	-	0
Résultat 2013	-	-	263 324	-	263 324
Variation	*3 213 244*	*6 426*	*(30 992)*	*320 730*	*296 164*
Situation au 31/12/2013	**128 159 600**	**256 319**	**263 324**	**2 545 125**	**3 064 768**
Affectation du résultat 2013	-	-	(263 324)	263 324	0
Augmentation de capital	2 438 375	4 877	-	62 791	67 668
Écart de réévaluation	-	-	-	-	0
Dividende distribué	-	-	-	(103 280)	(103 280)
Acompte sur dividende	-	-	-	-	0
Résultat 2014	-	-	159 162	-	159 162
Variation	*2 438 375*	*4 877*	*(104 162)*	*222 835*	*123 550*
SITUATION AU 31/12/2014	**130 597 975**	**261 196**	**159 162**	**2 767 960**	**3 188 318**

Le capital de Vallourec est composé de 130 597 975 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées au 31 décembre 2014 contre 128 159 600 au 31 décembre 2013 au nominal de 2 euros.

Le 25 juin 2014, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, s'est traduite par la création de 518 416 actions nouvelles émises au prix de 35,69 euros soit une augmentation de capital de 18,5 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 16 décembre 2014, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Value 14 », 1 919 959 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 25,62 euros pour la formule à effet de levier et de 24,12 euros pour la formule classique, soit une augmentation de 49,2 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

6. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2007 à 2014 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2007, 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014
Date d'attribution	03/09/2007	01/09/2008	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013	15/04/2014
Date de maturité	03/09/2011	01/09/2012	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/04/2017	01/04/2018	15/04/2018
Date d'expiration	03/09/2014	01/09/2015	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021	15/04/2022
Nombre de bénéficiaires à l'origine	65	9	303	349	743	387	406	399
Prix d'exercice en euros	95,30	91,77	51,67	71,17	60,71	37	46,15	38,53
Nombre d'options attribuées	294 600	143 600	578 800	512 400	684 521	530 400	602 465	373 550

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2013	2014
Total à l'ouverture de l'exercice	2 655 087	3 183 279
Options distribuées	602 465	373 550
Options exercées	-	-
Options non exercées à la date d'expiration	-	(277 600)
Options radiées [(a)]	(74 273)	(89 180)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**3 183 279**	**3 190 049**
Dont options pouvant être exercées	944 800	1 104 600

(a) Bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Le détail du nombre d'options en cours de validité par plan est le suivant :

	2013	2014
Plan 2007	277 600	-
Plan 2008	143 600	143 600
Plan 2009	523 600	523 600
Plan 2010	481 900	437 400
Plan 2011	637 214	621 302
Plan 2012	516 900	500 504
Plan 2013	602 465	593 343
Plan 2014	-	370 300

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2007 à 2014 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2007, 2008, 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Date d'attribution	Durée d'acquisition	Durée de conservation	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre théorique d'actions attribuées
Plan « Value 08 »	16/12/2008	4,5 ans	-	8 697	67 712
Plan 2009 [a]	31/07/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	53	26 668
Plan « Value 09 »	17/12/2009	4,6 ans	-	8 097	69 400
Plan 1-2-3 [b]	17/12/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	17 404	104 424
Plan 03/2010 [c]	15/03/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	848	190 540
Plan 07/2010 [d]	31/07/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2	4 280
Plan « Value 10 »	03/12/2010	4,6 ans	-	9 632	83 462
Plan 2-4-6 [e]	03/12/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	12 098	72 588
Plan 2011 [f]	30/03/2011	2 ans (résidents français et membres du directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du directoire) ou néant (résidents non français)	1 157	214 271
Plan « Value 11 »	18/11/2011	4,6 ans	-	841	6 462
Plan 2-4-6 2011 [g]	15/12/2011	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	13 053	78 318
Plan 2012 [h]	30/03/2012	2 ans (résidents français et membres du directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du directoire) ou néant (résidents non français)	1 591	286 718
Plan 2-4-6 2012 [i]	30/03/2012	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 686	130 116
Plan « Value 12 »	06/12/2012	4,6 ans	-	737	4 395
Plan 2013 [j]	29/03/2013	3 ans (résidents français et membres du directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du directoire) ou néant (résidents non français)	1 647	295 225
Plan 2-4-6 2013 [k]	29/03/2013	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 744	130 464
Plan « Value 13 »	10/12/2013	4,6 ans	-	732	4 028
Plan 2014 [l]	15/04/2014	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	1 758	413 597
Plan 2-4-6 2014 [m]	15/04/2014	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 677	130 062
Plan « Value 14 »	16/12/2014	4,6 ans		768	3 960

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010 et 2011. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(d) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010, 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(e) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2011 au 30 septembre 2012. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(f) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2015 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25.
Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2013, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2011 et 2012 :
– le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant ;
– le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ;
– et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.
Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(g) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et en 2015 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 30 septembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(h) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2016 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2012 et 2013. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25.
Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2014, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2012 et 2013 :
– le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant ;
– le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ;
– et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.
Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(i) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(j) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2017 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2013, 2014 et 2015. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2013, 2014 et 2015 :
– le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant ;
– le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ;
– et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.
Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(k) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et en 2017 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(l) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2018 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2014, 2015 et 2016. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des quatre critères suivants appréciés sur les années 2014, 2015 et 2016 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le chiffre d'affaires (CA) consolidé à taux de change et périmètre constant comparé au CA au budget, la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence et la performance relative du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au même panel que le critère précédent. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(m) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et en 2018 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Nombre théorique initial d'actions attribuées	Nombre d'actions annulées	Nombre théorique d'actions acquises ou en cours d'acquisition	Nombre d'actions livrées
Plan « Value 09 »	69 400	(4 074)	65 326	65 326
Plan 03/2010	190 540	(22 837)	167 703	153 643
Plan 07/2010	4 280	-	4 280	3 938
Plan « Value 10 »	83 462	(3 087)	80 375	-
Plan 2-4-6	72 588	(4 860)	67 728	67 728
Plan 2011	214 271	(14 611)	199 660	58 069
Plan « Value 11 »	6 462	(717)	5 745	-
Plan 2-4-6 2011	78 318	(7 782)	70 536	28 308
Plan 2012	286 718	(18 385)	268 333	64 972
Plan 2-4-6 2012	130 116	(8 094)	122 022	29 628
Plan « Value 12 »	4 395	(270)	4 125	-
Plan 2013	295 225	(9 460)	285 765	-
Plan 2-4-6 2013	130 464	(3 558)	126 906	-
Plan « Value 2013 »	4 028	-	4 028	-
Plan 2014	413 597	(2 898)	410 699	-
Plan 2-4-6 2014	130 062	(474)	129 588	-
Plan « Value 2014 »	3 960	-	3 960	-

7. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises sans objet	31/12/2014
Provisions pour risques & charges	0	4	-	-	4
Provisions pour départ à la retraite	280	82	-	-	362
Provisions retraite complémentaire	889	627	(787)	-	729
Provisions pour charges actions de performance	26 570	6 628	(13 836)	-	19 362
TOTAL	**27 739**	**7 341**	**(14 623)**	**0**	**20 457**
› Dont comptabilisés en exploitation	-	7 341	(14 623)	0	-
› Dont comptabilisés en exceptionnel	-	-	-	-	-

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014) s'élève à 19,4 millions d'euros.

Provisions pour départ à la retraite

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2014 est de 0,6 million d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0,2 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

Les principales modifications par rapport aux évaluations de l'exercice précédent portent sur la base de salaire utilisée dans le calcul des indemnités et le changement du taux d'actualisation.

Provisions pour retraite complémentaire

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2014 est de 2 millions d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 1,2 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

La reprise de provision pour retraite complémentaire est principalement liée au versement de 0,63 million d'euros à un fonds collectif de gestion des retraites.

Information sur les risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la partie de la dette qui est à taux variable.

Vallourec a eu recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe.

Information sur les risques de change

Au 31 décembre 2014, Vallourec n'est pas exposée au risque de change.

D – Notes relatives aux postes du compte de résultat

1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de 7,1 millions d'euros correspond principalement à la refacturation aux filiales du Groupe des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salarié (pour 4,0 millions d'euros) et à des prestations à sa filiale Vallourec Tubes (2,5 millions d'euros).

Autres produits d'exploitation

Vallourec a facturé des redevances au titre de l'utilisation de sa marque à hauteur de 0,90 million d'euros.

2. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Charges financières : néant.

Produits financiers : 230 083 milliers d'euros.

3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice est un bénéfice de 3,7 millions d'euros.

Celui-ci s'explique essentiellement par :

- une charge nette de 1,4 million d'euros sur le contrat de liquidité ;
- un produit de 5,1 millions d'euros correspondant à la cession d'usufruit de la marque « Vallourec » au profit de Vallourec Tubes.

E – Autres informations

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

L'effectif de la société est constitué de sept personnes, dont les trois mandataires sociaux (membres du Directoire).

FISCALITÉ

Intégration fiscale

La société a opté depuis le 1er janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de 5 ans en 5 ans.

En 2014, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec, Assurval, Vallourec Fitting (ex Interfit), Vallourec Bearing Tubes (ex Valti), Vallourec Heat Exchanger Tubes (ex Valtimet), Vallourec Université France (ex Valsept), Vallourec Umbillicals, Valinox Nucléaire, Vallourec Tubes (ex Vallourec & Mannesmann Tubes), Vallourec Drilling France (ex Vam Drilling France), Vallourec Tubes France (ex V & M France), Vallourec Oil and Gas France (ex V & M Oil & Gas France), Vallourec One (ex V & M One), Vallourec Services (ex V & M Services), Serimax Holding SA, Serimax SAS et Serimax Russia, Val27, Val28, Val29.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt résultant de l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par les filiales n'est pas constatée en profit mais figure en autres dettes pour un montant de 41,3 millions d'euros.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec.

En 2014, le montant du profit d'impôt inscrit au compte de résultat s'élève à 7,0 millions d'euros.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2014 et son déficit reportable est de 351 millions d'euros à fin 2014.

Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires *En milliers d'euros*	Montant 31/12/14 (base)
Accroissement	-
Allégements	**-**
Provision pour retraite	1 091
Provision pour actionnariat salarié	10 957
Provision pour congés payés	19
Provision contribution sociale de solidarité	13
Plus-values latentes sur OPVCM	-

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	148 470	-	148 470
Exceptionnel	3 671	-	3 671
SOUS-TOTAL	**152 141**	**0**	**152 141**
Charge propre à Vallourec	-	0	0
Résultat lié à l'intégration fiscale	-	7 021	7 021
TOTAL VALLOUREC	**152 141**	**7 021**	**159 162**

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Organes d'administration

Les jetons de présence versés au cours de l'exercice se sont élevés à 0,5 million d'euros.

Organes de direction

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sont les suivants :

- indemnité départ en retraite : 249 milliers d'euros (perte actuarielle) ;
- indemnité retraite complémentaire : 1,2 million d'euros (perte actuarielle) ;
- location longue durée véhicule : 53 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

En février 2015, Vallourec a obtenu l'extension d'un an de sa ligne de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 1,1 milliard d'euros dont la nouvelle échéance est fixée à février 2020.

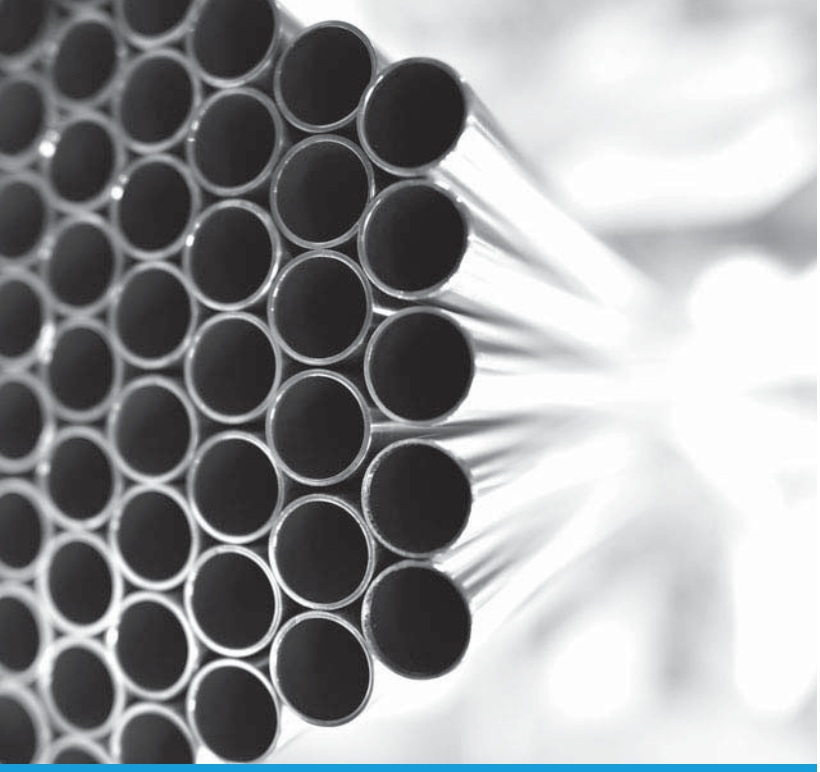

7

Gouvernement d'entreprise

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance 212

7.1.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance 212
7.1.2 Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance 224
7.1.3 Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance 233
7.1.4 Prêts et garanties 233
7.1.5 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages 233
7.1.6 Gestion des conflits d'intérêts 233
7.1.7 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise 233

7.2 Rémunérations et avantages de toute nature 234

7.2.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux 234
7.2.2 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe 242

7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel 242

7.3.1 Options et actions de performance 243
7.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne 249
7.3.3 Actionnariat salarié 250

Annexes 251

Annexe 1 – Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec 251
Annexe 2 – Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2014 des membres du Directoire 262
Annexe 3 – Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF 276
Annexe 4 – Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2014 277

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a approuvé l'adoption du mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Cette organisation crée une séparation entre les fonctions de direction exercées par le Directoire et les fonctions de contrôle de cette direction, dévolues au Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires :

- le Directoire, instance collégiale, assure la gestion du Groupe avec les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions légales et réglementaires et dans le cadre des statuts ; et
- le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle permanent de la gestion ; il reçoit l'information nécessaire pour exercer sa mission.

7.1.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

7.1.1.1 Organes de direction

LE DIRECTOIRE

Au 31 mars 2015, le Directoire est composé des trois membres suivants :

M. Philippe CROUZET

Président du Directoire

Naissance : 18 octobre 1956
Date de première nomination : 1er avril 2009
Date du dernier renouvellement : 15 mars 2012
Échéance du mandat : 15 mars 2016
Actions Vallourec détenues : 22 875
Nationalité : française

M. Jean-Pierre MICHEL

Membre du Directoire - Directeur Général

Naissance : 17 mai 1955
Date de première nomination : 1er avril 2006
Date du dernier renouvellement : 15 mars 2012
Échéance du mandat : 15 mars 2016
Actions Vallourec détenues : 7 239
Nationalité : française

M. Olivier MALLET

Membre du Directoire

Naissance : 14 juillet 1956
Date de première nomination : 30 septembre 2008
Date du dernier renouvellement : 15 mars 2012
Échéance du mandat : 15 mars 2016
Actions Vallourec détenues : 10 127
Nationalité : française

M. Philippe CROUZET

Président du Directoire

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration
- Maître des requêtes au Conseil d'État
- Vingt-trois ans d'expérience industrielle dans le groupe Saint-Gobain
- Président du Directoire de Vallourec depuis le 1er avril 2009

Mandats exercés par M. Philippe CROUZET

Mandats en cours

- Président du Directoire de Vallourec [(a)]* (depuis 2009)
- Président de Vallourec Tubes [(a)] (depuis 2009)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A. [(a)] (Brésil) (depuis 2009)
- Administrateur et membre du Comité de suivi des engagements nucléaires d'Électricité de France* (depuis 2009)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président et membre du Conseil de Surveillance de V & M France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de VMOG France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Finalourec [(a)] (Luxembourg) (jusqu'en 2010)

M. Philippe Crouzet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

M. Jean-Pierre MICHEL

Membre du Directoire - Directeur Général

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'Institut Français de Gestion
- Plus de 30 ans de carrière au sein du groupe Vallourec (Direction d'usines, Contrôle de Gestion, Président de différentes Divisions)
- Membre du Directoire (depuis 2006) et Directeur Général (depuis 2009) de Vallourec

Mandats exercés par M. Jean-Pierre MICHEL

Mandats en cours

- Membre du Directoire et Directeur Général de Vallourec [(a)]* (depuis respectivement 2006 et 2009)
- Directeur Général et Administrateur de Vallourec Tubes [(a)] (depuis 2006)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes [(a)] (depuis 2006)
- Administrateur de Vallourec Services [(a)] (depuis 2006)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia [(a)] (depuis 2004)
- Gérant de Vallourec One [(a)] (depuis 2004)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A. [(a)] (Brésil) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil [(a)] (Brésil) (depuis 2007)
- Administrateur de Vallourec Industries Inc. [(a)] (États-Unis) (depuis 2001)
- Administrateur de Vallourec Holdings, Inc. [(a)] (États-Unis) (depuis 2004)
- Administrateur de VAM USA LLC [(a)] (États-Unis) (depuis 2009)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH [(a)] (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP [(a)] (États-Unis) (depuis 2002)
- Administrateur de Vallourec USA Corporation [(a)] (États-Unis) (depuis 2000)
- Administrateur de Vallourec Drilling Products USA, Inc. [(a)] (États-Unis) (depuis 2005)
- Administrateur de Vallourec Oil & Gas UK Ltd [(a)] (Royaume-Uni) (depuis 2000)
- Administrateur de Esso Société Anonyme Française* (depuis 2014)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de V & M France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de VMOG France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valti [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Interfit [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valinox Nucléaire [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de VAM Drilling France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Président du Conseil d'Administration de Finalourec [(a)] (Luxembourg) (jusqu'en 2010)

M. Jean-Pierre Michel ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

** Société cotée (pour les mandats en cours).*

M. Olivier MALLET

Membre du Directoire

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration – Inspecteur Général des Finances
- Conseiller technique au sein de plusieurs cabinets ministériels et de celui du Premier ministre (1988-1993)
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif chargé des finances de Thomson multimédia (1995-2001)
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif de Pechiney (2001-2004)
- Directeur Financier Adjoint (2004-2006) puis Directeur du secteur Mines, Chimie et Enrichissement du groupe Areva (2006-2008)
- Membre du Directoire de Vallourec depuis le 30 septembre 2008, Directeur Financier et Juridique

Mandats exercés par M. Olivier MALLET

Mandats en cours

- Membre du Directoire de Vallourec [(a)]* (depuis 2008)
- Président-Directeur Général de Vallourec Services [(a)] (depuis 2008)
- Directeur Général et Administrateur de Vallourec Tubes [(a)] (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes [(a)] (depuis 2008)
- Président de Vallourec Holdings, Inc. [(a)] (États-Unis) (depuis 2009)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH [(a)] (Allemagne) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A. [(a)] (Brésil) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Canada Inc. [(a)] (Canada) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Holdings, Inc. [(a)] (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec USA Corporation [(a)] (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Tube-Alloy, LLC [(a)] (depuis 2008)
- Président (depuis 2009) et Administrateur (depuis 2008) de Vallourec Industries Inc. [(a)]
- Administrateur de Vallourec Drilling Products USA, Inc. [(a)] (États-Unis) (depuis 2008)
- Membre du Comité Exécutif de VAM USA LLC [(a)] (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP [(a)] (États-Unis) (depuis 2008)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de V & M France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Mannesmann Oil & Gas France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur d'Interfit [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valti [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Finalourec [(a)] (Luxembourg) (jusqu'en 2010)

M. Olivier Mallet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

** Société cotée (pour les mandats en cours).*

GESTION OPÉRATIONNELLE

La stratégie long terme de Vallourec s'articule autour de trois lignes directrices :

- un **positionnement premium** : Vallourec élargit en permanence son offre de produits, de services et de solutions premium pour répondre aux défis les plus complexes de ses clients et conserver son avance technologique sur des marchés toujours plus concurrentiels ;
- une **présence locale** : Vallourec étend sa présence à travers le monde au plus près des marchés en croissance et de ses clients ;
- la **compétitivité** : l'amélioration de sa compétitivité, notamment via des programmes de réduction des coûts, est une préoccupation permanente pour le Groupe.

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clés, le Directoire s'appuie sur le *Group Management Committee* (GMC) en place depuis le 3 février 2014.

Le *Group Management Committee* examine et formule des propositions au Directoire sur l'ensemble des actions et changements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles. Il se réunit une fois toutes les deux semaines, sous la présidence de M. Philippe Crouzet. À la date de dépôt du présent Document de référence, il est composé des neuf membres suivants [(1)] :

- M. Philippe Crouzet, Président du Directoire ;
- M. Jean-Pierre Michel, membre du Directoire ;
- M. Olivier Mallet, membre du Directoire ;
- M. Philippe Carlier, Directeur de la région Europe à laquelle sont rattachées les divisions Upstream, Powergen et Industry ;
- M. Nicolas de Coignac, Directeur de la région North America qui regroupe toutes les opérations de la zone ainsi que la division Drilling ;
- M. François Curie, Directeur des Ressources Humaines Groupe ;
- Mme Stéphanie Fougou, Directrice Juridique Groupe ;
- M. Didier Hornet, Directeur de la région Eastern Hemisphere (incluant le Moyen Orient, l'Afrique et l'Asie) incluant les activités OCTG EAMEA et Pipe Project ; et
- M. Alexandre Lyra, Directeur de la région Amérique du Sud à laquelle est rattachée la division Brésil.

Dans un souci de simplification de la gestion opérationnelle, l'*Operational Committee* a été dissout le 31 décembre 2014 [(2)].

7.1.1.2 Le Conseil de Surveillance

POLITIQUE DE COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La politique du Conseil relative à sa composition repose sur les quatre objectifs fondamentaux suivants :

- une sélection de membres compétents ;
- une composition équilibrée, créatrice de valeur ;
- le respect de l'intérêt social ;
- un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre.

1. La sélection de membres compétents

Conscient que sa qualité première doit résider dans celle de ses membres, le Conseil s'attache à accueillir en son sein des membres ayant exercé des fonctions managériales à haute responsabilité et/ou disposant d'une expertise reconnue en matière financière, stratégique, industrielle ou juridique. Par ailleurs, lors de leur entrée en fonction et tout au long de leur mandat, chaque membre a la possibilité, s'il le souhaite, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation.

2. Une composition équilibrée, créatrice de valeur

Comme tout acteur de l'entreprise, le Conseil de Surveillance est engagé au service du processus de création de valeur. Par conséquent, au-delà des enjeux de performance sociétale, il s'attache à assurer la diversité de ses membres qu'il considère comme un vecteur essentiel de la créativité et de l'innovation. La diversité des genres et des expériences apporte des sensibilités distinctes au Conseil qui participent favorablement à la bonne gouvernance, elle-même porteuse d'avantages compétitifs. À ce jour, le Conseil est composé de douze membres disposant d'expériences diverses, acquises, pour la plupart d'entre eux, dans un environnement international, source d'enrichissement. Par ailleurs, au sein de cet effectif, 33 % sont des membres féminins et 25 % sont de nationalité étrangère (brésilienne, néerlandaise et britannique), la présidence du Conseil étant assumée par Mme Vivienne Cox, britannique. Conscient de la richesse de la diversité, le Conseil entend poursuivre les efforts de diversification de ses membres.

3. Le respect de l'intérêt social

Le Conseil considère que chaque membre est gardien de l'intérêt social et doit accomplir ses missions avec objectivité et indépendance, en vue de gagner et conserver la confiance de tous les actionnaires qui l'ont nommé.

Par conséquent, au-delà de la qualification de membre indépendant, le Conseil veille à proposer à l'Assemblée Générale des membres intègres, disposant d'une éthique forte les conduisant à agir dans le souci permanent de l'intérêt social et de l'ensemble des actionnaires et propre à éviter les conflits d'intérêts. À ce titre, chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre.

(1) Dans le cadre de son plan de compétitivité Valens annoncé au marché le 24 février 2015, le Directoire a mis en place une organisation Lean autour de quatre zones géographiques, effective à compter du 1er avril 2015. Celle-ci a conduit à modifier les responsabilités opérationnelles de MM. Philippe Carlier, Nicolas de Coignac, Didier Hornet et Alexandre Lyra qui étaient, jusqu'au 31 mars 2015, responsables respectivement des secteurs (i) Upstream – Industry, (ii) Powergen – Speciality Powergen – Pipe Project, (iii) OCTG et (iv) Brasil.

*(2) L'*Operational Committee *assurait le suivi des grands projets et programmes qui avaient un impact sur la performance opérationnelle du Groupe. Il se réunissait une fois par mois, sous la présidence de M. Philippe Crouzet. Il était composé des neuf membres du* Group Management Committee *(cf. supra) ainsi que des sept autres membres suivants : M. Flavio de Azevedo, Directeur Technologie, Recherche, Développement et Innovation – M. Dirk Bissel, Directeur de la Division Drilling Products – M. Andreas Denker, Directeur de la Division Industry – M. Pierre Frentzel, Directeur des Projets Stratégiques – M. Jean-Yves Le Cuziat, Directeur Strategic Marketing & Sourcing – Mme Laurence Pernot, Directrice de la Communication Groupe – M. Dominique Richardot, Directeur de la Division Pipe Projects.*

Les règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance comportent des dispositions spécifiques visant à prévenir les risques de conflits d'intérêts. Ainsi, un membre ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés.

Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

4. Un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre

Bien que la loi permette qu'un Conseil puisse comprendre jusqu'à 18 membres, le Conseil souhaite limiter son effectif à 12 membres afin d'assurer une fluidité des échanges satisfaisante et permettre à chaque membre de s'exprimer, encourageant ainsi l'action et l'implication de chacun. À cet égard, la Présidente du Conseil, comme son prédécesseur, encourage les interventions des membres et veille à ce que chacun puisse exprimer son avis.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 MARS 2015

Au 31 mars 2015, le Conseil de Surveillance est composé de douze membres et d'un Censeur.

	Année de naissance	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Principale autre fonction exercée
Présidente					
Vivienne Cox	1959	31/05/2010	AGO 28/05/2014	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Administratrice de BG Group Plc et Pearson Plc
Vice-Président					
Patrick Boissier	1950	15/06/2000	AGO 07/06/2011	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Président du Groupement des Industries de la Construction et des Activités Navales (GICAN)
Membres					
Cédric de Bailliencourt	1969	28/05/2014	-	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Directeur Financier du Groupe Bolloré
Olivier Bazil	1946	31/05/2012	-	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Administrateur de Legrand, Michelin, Château Palmer et Firmenich International
Pascale Chargrasse	1960	13/12/2010	AGO 07/06/2011	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Chargée d'affaires de Valinox Nucléaire
Jean-François Cirelli	1958	13/05/2009	AGO 31/05/2012	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec
Michel de Fabiani	1945	10/06/2004	AGO 28/05/2014	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Administrateur de BP France et Valéo, et membre du Conseil de Surveillance de Valco
José Carlos Grubisich	1957	31/05/2012	-	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. Administrateur de Halliburton
Anne-Marie Idrac	1951	07/06/2011	-	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Administratrice de Saint-Gobain, Bouygues et Total
Henri Poupart-Lafarge	1969	28/05/2014	-	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Vice-Président Exécutif Groupe et Président du secteur Transport d'Alstom
Pierre Pringuet [(a)]	1950	23/02/2015	-	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Vice-Président du Conseil d'administration de Pernod Ricard, Administrateur d'Iliad, d'Avril et de Cap Gemini et Président de l'AFEP
Alexandra Schaapveld	1958	31/05/2010	AGO 28/05/2014	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Membre du Conseil de Surveillance de Holland Casino, Bumi Armada Berhad et Société Générale
Censeur					
François Henrot	1949	13/12/2010	AGO 07/06/2011	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild

(a) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire. La ratification de la nomination de M. Pierre Pringuet sera proposée à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2015, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1 **Mme Vivienne COX**
Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité Stratégique

2 **M. Patrick BOISSIER**
Vice-Président du Conseil de Surveillance
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

3 **M. Cédric de BAILLIENCOURT**
Membre du Conseil de Surveillance

4 **M. Olivier BAZIL**
Membre du Conseil de Surveillance
Président du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité Stratégique

5 **Mme Pascale CHARGRASSE**
Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

6 **M. Jean-François CIRELLI**
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

7 **M. Michel de FABIANI**
Membre du Conseil de Surveillance
Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

8 **M. José Carlos GRUBISICH**
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

9 **Mme Anne-Marie IDRAC**
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

10 **M. Henri POUPART-LAFARGE**
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit

11 **M. Pierre PRINGUET**
Membre du Conseil de Surveillance

12 **Mme Alexandra SCHAAPVELD**
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

13 **M. François HENROT**
Censeur du Conseil de Surveillance

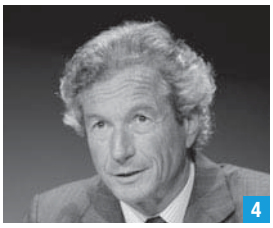

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

1 **M. Jean-Paul PARAYRE**
Président d'honneur de Vallourec depuis le 31 mai 2013

2 **M. Arnaud LEENHARDT**
Président d'honneur de Vallourec depuis le 15 juin 2000

Mme Vivienne COX

Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité Stratégique

Naissance : 29 mai 1959
Nationalité : britannique
Actions Vallourec détenues : 1 951

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômée de l'Université d'Oxford et de l'INSEAD et Docteur honoraire de l'Université de Hull
- Vingt-huit ans de carrière au sein du groupe BP
- Directrice Générale de la Division BP Gaz, Électricité et Énergies Renouvelables (2004-2009)
- Commissaire de l'*Airport Commission* du Ministère des Transports du gouvernement britannique (depuis 2012)

Mandats exercés par Mme Vivienne COX

Mandats en cours

- Présidente du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administratrice, Présidente du Comité de la Réputation et de la Responsabilité, membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (depuis 2012) et *Senior Independent Director* (depuis 2013) de Pearson Plc*
- Administratrice et membre du Comité du Développement Durable, du Comité de Rémunération et du Comité des Nominations de BG Group Plc* (depuis 2012)
- *Lead Independent Director* du Ministère du Développement International du gouvernement britannique (depuis 2010)
- Gérant B de Stena International Sarl (Luxembourg) (depuis 2014)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil d'Administration et des Comités des Nominations et des Rémunérations de l'INSEAD (jusqu'en 2013)
- Administratrice et membre du Comité des Nominations et du Comité du Développement Durable de Rio Tinto Plc (jusqu'en 2014)
- Présidente non-exécutive et Administratrice de la société de conseil et d'investissement Climate Change Capital Limited (jusqu'en 2012)
- Membre du Comité *Offshore Advisory* de Mainstream Renewable Power (jusqu'en 2012)
- Administratrice de Climate Group (jusqu'en février 2015)

M. Patrick BOISSIER

Vice-Président du Conseil de Surveillance
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 18 février 1950
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 609

Adresse professionnelle :
60, rue de Monceau
75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancien élève de l'École Polytechnique
- Trente ans de Direction d'entreprises industrielles dans les domaines de la métallurgie, des biens d'équipement, de la construction navale et des services

Mandats exercés par M. Patrick BOISSIER

Mandats en cours

- Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Président du Groupement des Industries de la Construction et des Activités Navales (GICAN)
- Gérant de la SARL CAP21 Conseil
- Administrateur de l'Institut Français de la Mer

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président-Directeur Général de DCNS (jusqu'en 2014)
- Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Steria (jusqu'en 2014)
- Administrateur du Musée National de la Marine (jusqu'en 2013)

M. Cédric de BAILLIENCOURT

Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Naissance : 10 juillet 1969
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 500

Adresse professionnelle :
Tour Bolloré
31/32 quai de Dion-Bouton
92 811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, DESS de Communication politique et sociale
- 18 ans dans le Groupe Bolloré, Directeur des Participations (depuis 1996), Directeur Général (depuis 2002) et Vice-Président de Financière de l'Odet, Vice-Président de Bolloré (depuis 2002), Directeur Financier du Groupe Bolloré depuis 2008

Mandats exercés par M. Cédric de BAILLIENCOURT

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Vice-Président-Directeur Général de Financière de l'Odet [(a)]*
- Vice-Président de Bolloré [(a)]*
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge [(a)]*
- Président des Conseils d'Administration de Compagnie des Tramways de Rouen [(a)], Financière Moncey [(a)]*, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard [(a)] et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois [(a)]*
- Président de Blueboat (ex-Compagnie de Bénodet) [(a)], Compagnie de Treguennec [(a)], Compagnie de Cornouaille [(a)], Compagnie de Guénolé [(a)], Compagnie de Guilvinec [(a)], Compagnie de Pleuven [(a)], Financière V [(a)], Financière de Beg Meil [(a)], Financière d'Ouessant [(a)], Bluestorage (ex-Financière de Loctudy) [(a)], Financière du Perguet [(a)], Financière de Sainte-Marine [(a)], Financière de Pont-Aven [(a)], Imperial Mediterranean [(a)], Compagnie des Glénans [(a)], Compagnie de Pont l'Abbé [(a)]
- Gérant de Socarfi [(a)], Compagnie de Malestroit [(a)]

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.
* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

- Administrateur de Bolloré [(a)]*, Bolloré Participations [(a)], Compagnie des Tramways de Rouen [(a)], Financière V [(a)], Financière Moncey [(a)]*, Omnium Bolloré [(a)], Société Industrielle et Financière de l'Artois [(a)]*, Financière de l'Odet [(a)]*, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard [(a)]
- Administrateur du Musée National de la Marine, African Investment Company [(a)], Financière du Champ de mars [(a)], Forestière Équatoriale [(a)]*, BB Group [(a)], Plantations des Terres Rouges [(a)], SFA [(a)], de PTR Finances [(a)], Sorebol [(a)] et Technifin [(a)]
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Socotab [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Administration de Havas [(a)]*
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la Banque Hottinguer
- Président de Redlands Farm Holding
- Président du Conseil d'Administration de Plantations des Terres Rouges [(a)], de PTR Finances [(a)] et de SFA [(a)]
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg au Conseil de Pargefi SA [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord Sumatra Investissements [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia*, Socfinaf (ex-Intercultures), Socfinde, Terrasia, Socfin (ex-Socfinal), Induservices SA, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Agro Products Investment Company

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président de Omnium Bolloré (jusqu'en 2013)
- Représentant Permanent de Bolloré au Conseil de Blue Solutions (ex-BatScap) (jusqu'en 2013)
- Président de Bluely (ex-Financière de Kerdevot) (jusqu'en 2013)
- Président et Administrateur de Sofibol (jusqu'en 2012)
- Gérant de Financière du Loch (jusqu'en 2012)
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué de Financière de Kéréon [(a)] (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Saga [(a)] (jusqu'en 2010)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Sogescol (jusqu'en 2012)
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2014)
- Président de Financière de Bréhat [(a)] (jusqu'en 2014)
- Représentant permanent de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) [(a)] (jusqu'en 2014)
- Administrateur de Arlington Investissements SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Dumbarton Invest SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Elycar Investissements SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Latham Invest SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Peachtree Invest SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Renwick Invest SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Swann Investissements SA [(a)] (jusqu'en 2010)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Plantations des Terres Rouges [(a)] (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra (jusqu'en 2013)
- Représentant permanent de SAFA au Conseil de SAFA Cameroun (jusqu'en 2014) [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Socfinco (jusqu'en 2014)

M. Olivier BAZIL

Membre du Conseil de Surveillance
Président du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité Stratégique

Naissance : 22 septembre 1946
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 1 213

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et de Harvard Business School
- Adjoint du Secrétaire Général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe Legrand (1973)
- Directeur Financier de Legrand (1979)
- Directeur Général Adjoint et Vice-Président du Conseil d'Administration de Legrand (1994)
- Directeur Général Délégué de Legrand (de 2000 à 2011)

Mandats exercés par M. Olivier BAZIL

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administrateur de Legrand*
- Membre du Conseil de Surveillance de Michelin*
- Administrateur du Château Palmer
- Administrateur de Firmenich International

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Directeur Général Délégué et Vice-Président du Conseil d'Administration de Legrand (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Legrand France (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil d'Administration de TLC Legrand Electrical Technology (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Dipareena Electricals (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Legrand Elektrik Sanayi (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Eltas (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Estap Dis Ticaret (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Estap Elektrik (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Estap Middle East Fzc (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Parkfield Holdings Limited (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Legrand SNC FZE Dubaï (jusqu'en 2011)
- Membre du Conseil de Surveillance de Legrand ZRT (jusqu'en 2011)
- Administrateur de O.A.O. Kontaktor (jusqu'en 2011)
- Gérant de Rhein Vermogensverwaltung (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil d'Administration de TCL Legrand International Electrical (Hu He Hao Te) Co. Ltd. (jusqu'en 2011)
- Administrateur de TCL Wuxi (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil de Surveillance de PT Legrand Indonesia (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil d'Administration de Inform Elektronikt (jusqu'en 2011)

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

** Société cotée (pour les mandats en cours).*

Mme Pascale CHARGRASSE

Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 10 juillet 1960
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 505

Adresse professionnelle :
Valinox Nucléaire
5, avenue du Maréchal-Leclerc
BP 50 – 21501 Montbard

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômée de l'IUT d'Orsay et titulaire d'un DUT en informatique
- Salariée du groupe Vallourec depuis 1985, occupant actuellement un poste de chargée d'affaires au sein de Valinox Nucléaire, filiale à 100 % de Vallourec
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Vallourec Actions
- Représentante syndicale au Comité de Groupe

Mandats exercés par Mme Pascale CHARGRASSE

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*

M. Jean-François CIRELLI

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

Naissance : 9 juillet 1958
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 681

Adresse professionnelle :
29, rue du Colisée
75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, licencié en droit
- Différentes fonctions à la Direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances (1985-1995)
- Conseiller technique puis Conseiller économique à la Présidence de la République (1995-2002)
- Directeur Adjoint du cabinet du Premier ministre (2002-2004)
- Président-Directeur Général de Gaz de France (2004-2008)
- Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ jusqu'en novembre 2014.

Mandats exercés par M. Jean-François CIRELLI

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ (a)
- Président du Conseil d'Administration de GDF SUEZ Trading (a)
- Administrateur de GDF SUEZ Énergie Services (a)
- Administrateur de Suez Environnement Company (a)
- Vice-Président du Conseil d'Administration d'Electrabel (Belgique) (a)
- Administrateur d'International Power (Royaume-Uni) (a)
- Administrateur de GDF SUEZ Energy Management Trading (Belgique) (a)
- Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) (a)

M. Michel de FABIANI

Membre du Conseil de Surveillance (1)
Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 17 juin 1945
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 575

Adresse professionnelle :
Chambre de Commerce franco-britannique
10, rue de la Bourse
75001 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC)
- CFO de BP Europe (1991-1994)
- *Commercial Director* de BP Europe (1994-1997)
- CEO de la joint-venture BP Mobil Europe (1997-2001)
- *Regional President* de BP Europe (1997-2004)
- Président-Directeur Général de BP France (1995-2004)

Mandats exercés par M. Michel de FABIANI

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administrateur de BP France
- Administrateur de Valeo*
- Membre du Conseil de Surveillance de Valco
- Vice-Président de la Chambre de Commerce franco-britannique
- Administrateur de EBtrans (Luxembourg)
- Président de Hertford British Hospital Corporation (Royaume-Uni)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Rhodia (jusqu'en 2011)

(a) Mandat exercé au sein du groupe GDF SUEZ – échu en novembre 2014.

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

(1) Sur proposition de Bpifrance Participations (anciennement Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)), agréée par le Conseil de Surveillance, M. Michel de Fabiani siège, depuis le 4 août 2011, au titre de Bpifrance Participations au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec.

M. José Carlos GRUBISICH

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

Naissance : 19 février 1957
Nationalité : brésilienne
Actions Vallourec détenues : 2 000

Adresse professionnelle :
Eldorado Brasil Celulose S.A.
Avenida Marginal Direita do Tiete, 500
CEP 05118-100, São Paulo – SP – Brésil

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômé du programme de gestion avancée *(Advanced Management Program)* de la Fundaçao Dom Cabral et de l'INSEAD
- Directeur Général de Rhodia pour le Brésil et l'Amérique latine (1996)
- Président-Directeur Général du groupe Rhône-Poulenc pour le Brésil (1997)
- Vice-Président et membre du Comité Exécutif *(Executive Board)* de Rhodia Group Worldwide et Président de Rhodia Fine Organics Worldwide (1999)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne Braskem S.A. (pétrochimie) (2002)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne ETH Bioenergia S.A. (bioénergie) (2008-2012)
- Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. (depuis 2012)

Mandats exercés par M. José Carlos GRUBISICH

Mandats en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. (depuis 2012)
- Administrateur de Halliburton* (depuis 2013)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2012)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne ETH Bioenergia S.A. (bioénergie) (jusqu'en 2012)
- Membre du Conseil de Braskem S.A. (jusqu'en 2012)

Mme Anne-Marie IDRAC

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 27 juillet 1951
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 513

Adresse professionnelle :
9, place Vauban
75007 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancienne élève de l'École Nationale d'Administration
- Diplômée de l'Institut d'Études Politiques et de l'Université de Paris II
- Secrétaire d'État aux transports (1995-1997)
- Présidente-Directrice Générale de la RATP (2002-2006)
- Présidente du Conseil d'Administration de la SNCF (2006-2008)
- Secrétaire d'État au commerce extérieur (2008-2010)
- Présidente du club RSE de l'Institut Français des Administrateurs

Mandats exercés par Mme Anne-Marie IDRAC

Mandats en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administratrice de Bouygues* (depuis 2012)
- Administratrice de Total* (depuis 2012)
- Administratrice de Saint-Gobain* (depuis 2011)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Administratrice de Mediobanca (Italie) (jusqu'en 2014)

M. Henri POUPART-LAFARGE

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit

Naissance : 10 avril 1969
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 600

Adresse professionnelle :
Alstom Transport
48, rue Albert Dhalenne
93482 St-Ouen Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômé de l'École Polytechnique (1988), de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et du Massachusetts Institute of Technology
- Adjoint à la Direction du Trésor du Ministère de l'Économie et des Finances puis conseiller technique au sein du cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances (1994-1997)
- Depuis 1998, au sein du groupe Alstom* : Responsable des Relations Investisseurs (1998-1999), Responsable du Contrôle de Gestion (1999-2000), *Senior Vice-President* en charge des Finances du secteur Transmission et Distribution (2000-2004), Directeur Financier Groupe (2004-2010), Président du secteur Alstom Grid (2010-2011), Vice-Président Exécutif Groupe et Président du secteur Transport (depuis 2011)
- Administrateur de Rhodia (2010-2011)

Mandats exercés par M. Henri POUPART-LAFARGE

Mandats en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administrateur d'Alstom Transport SA (depuis 2012)
- Administrateur de Transmashholding (TMH)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Administrateur de Rhodia (2010-2011)

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

M. Pierre PRINGUET

Membre du Conseil de Surveillance (1)

Naissance : 31 janvier 1950
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 1 000

Adresse professionnelle :
Pernod Ricard
12, place des États-Unis
75116 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur du Corps des Mines
- Début de carrière dans la fonction publique de 1976 à 1987 : Chargé de mission pour l'industrie et les mines auprès du préfet de la région Lorraine (1976-78) ; Responsable des procédures financières et des relations sociales auprès de la Direction Générale de l'Industrie (1979-82) ; Ingénieur en chef des mines (1981) ; Conseiller technique auprès du cabinet du ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire puis de l'Agriculture (1981-85) ; Directeur des Industries agricoles et alimentaires au Ministère de l'Agriculture français (1985-87)
- Depuis 1987 au sein du groupe Pernod Ricard : Directeur du Développement du groupe Pernod Ricard (1987-89) ; Directeur Général de la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (SEGM), filiale du groupe Pernod Ricard (1989-96) ; Président-Directeur Général de Pernod Ricard Europe (1997-00) ; Co-Directeur Général de Pernod Ricard (2000-05) ; Administrateur de Pernod Ricard (depuis 2004) ; Directeur Général Délégué de Pernod Ricard (2005-08) ; Directeur Général de Pernod Ricard (2008-15)
- Depuis 2012, Président de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP)

Mandats exercés par M. Pierre PRINGUET

Mandats en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Vice-Président du Conseil d'administration de Pernod Ricard*
- Administrateur d'Iliad*
- Administrateur d'Avril
- Administrateur, membre du Comité Nominations et Rémunérations et membre du Comité d'Éthique et de la Gouvernance de Cap Gemini*
- Président de l'AFEP (Association française des entreprises privées)
- Président d'AgroParisTech
- Président de l'AAIM (Association Amicale des Ingénieurs des Mines)
- Président de la Scotch Whisky Association

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Directeur Général de Pernod Ricard (2008-février 2015)
- Président du Comité Sully, association destinée à promouvoir l'industrie agroalimentaire française (jusqu'en janvier 2015)

Mme Alexandra SCHAAPVELD

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 5 septembre 1958
Nationalité : néerlandaise
Actions Vallourec détenues : 700

Adresse professionnelle :
Jacob Obrechtstraat 67
1067 KJ Amsterdam
Pays-Bas

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômée de Politique, Philosophie et Économie de l'Université d'Oxford et titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement de l'Université Erasmus
- Vingt-cinq ans de carrière au sein du groupe ABN AMRO
- Directrice en charge de l'expertise sectorielle du groupe ABN AMRO (2001-2004)
- Directrice de la Division banque d'investissement du groupe ABN AMRO (2004-2007)
- Directrice de Royal Bank of Scotland pour l'Europe (2007-2008)

Mandats exercés par Mme Alexandra SCHAAPVELD

Mandats en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administratrice de Société Générale*
- Membre du Conseil de Surveillance de Holland Casino
- Membre du Conseil de Surveillance de FMO
- Membre du Conseil de Surveillance de Bumi Armada Berhad* (Malaisie)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Membre du Conseil de Surveillance de l'Université d'Amsterdam et du Centre Médical Universitaire (jusqu'en 2012)

CENSEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. François HENROT

Censeur du Conseil de Surveillance

Naissance : 3 juillet 1949
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 546

Adresse professionnelle :
Banque Rothschild & Cie
23 bis, avenue de Messine
75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Directeur Général puis Président du Directoire de la Compagnie Bancaire (1985-1995)
- Membre du Conseil de Surveillance de Paribas et Président du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord (1995-1997)
- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque (1997-2010) et Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild (depuis 2010)

Mandats exercés par M. François HENROT

Mandats en cours
- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild (a)
- Associé-Gérant de Rothschild & Cie (a)
- Membre du Conseil de Surveillance de Rexel*
- Membre du Conseil de Yam Invest N.V. (Pays-Bas)
- Président du Conseil de Copeba (Belgique)

(a) Mandat exercé au sein du groupe Rothschild.

* *Société cotée (pour les mandats en cours)*

(1) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance de Vallourec a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2010)
- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque (jusqu'en 2011) (a)
- Membre du Conseil de Surveillance des 3 Suisses (jusqu'en 2013)

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. Jean-Paul PARAYRE

Président d'honneur de Vallourec depuis le 31 mai 2013

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Polytechnique
- Président du Directoire de PSA Peugeot-Citroën (1977-1984)
- Directeur Général puis Président du Directoire de Dumez (1984-1990)
- Vice-Président Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez (1990-1992)
- Vice-Président Directeur Général de Bolloré (1994-1999)
- Président-Directeur Général de Saga (1996-1999)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (2000-2013)

L'Assemblée Générale du 30 mai 2013 a marqué la fin du dernier mandat de M. Jean-Paul Parayre. Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec à partir de 1989, il en est devenu Président en 2000 succédant à M. Arnaud Leenhardt. Sous son impulsion, le Conseil a veillé à la parfaite intégration de Mannesmann do Brasil dans le Groupe puis a contribué à l'élaboration d'une stratégie de développement à l'international axée sur les marchés de l'énergie. Celle-ci s'est illustrée dès 2002 par l'acquisition, aux États-Unis, de North Star, puis d'Atlas Bradford® qui constitueront la base d'une position américaine forte. Dès 2001, le Conseil a engagé une réflexion sur la structure capitalistique du Groupe issue du rapprochement en 1997 des activités tubes à chaud et tubes OCTG de Vallourec et de Mannesmannröhren-Werke. Elle débouchera sur le rachat en 2005 des parts minoritaires du partenaire allemand dans Vallourec & Mannesmann. Vallourec a ainsi été mis en mesure de conduire son développement en toute indépendance au moment où de nombreuses opportunités de croissance apparaissaient. Le Conseil de Surveillance a alors apporté un soutien constant à la mise en œuvre d'une stratégie de croissance organique qui, à partir d'une base européenne modernisée, a fait de Vallourec un leader technologique global, capable de servir ses clients sur les marchés en forte croissance du pétrole et du gaz, grâce notamment à la création d'unités industrielles en Chine, au Brésil et aux États-Unis, avec en dernier lieu le démarrage fin 2011 d'une usine intégrée dans l'État du Minas Gerais et, fin 2012, d'une nouvelle tuberie dans l'Ohio.

Mandats exercés par M. Jean-Paul PARAYRE

Mandats en cours

- Administrateur de la Société Financière du Planier

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA (jusqu'en 2014)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2013)
- Représentant permanent de Vallourec au Conseil d'Administration de Vallourec Tubes (jusqu'en 2013)
- Administrateur de Bolloré (jusqu'en 2013)
- Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime (b) (jusqu'en 2013)
- Gérant B de Stena International Sarl (Luxembourg) (b) (jusqu'en 2013)

M. Arnaud LEENHARDT

Président d'honneur de Vallourec depuis le 15 juin 2000

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'école Polytechnique
- Quarante-trois ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en Direction d'usines et en Direction Générale
- Président-Directeur Général de Vallourec (1981-1994)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (1994-2000)
- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (2006-2010)

Ayant accompli l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Vallourec dont il a assumé la présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de nombreuses décisions déterminantes qui ont permis le développement du Groupe et le succès de ses produits.

Mandats exercés par M. Arnaud LEENHARDT

Mandats en cours

- Administrateur de Fénie Brossette* (Maroc)
- Président d'honneur de l'UIMM
- Président d'honneur de Vallourec*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2010)
- Membre du Conseil de Surveillance de Fives (ex Fives-Lille) (jusqu'en 2011)

MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT PRIS FIN EN 2014 ET 2015

M. Edward-Georg KRUBASIK (1)

Membre du Conseil de Surveillance

Naissance : 19 janvier 1944
Nationalité : allemande

Adresse professionnelle :
Maximilian Strasse 35 A
80539 Münich
Allemagne

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Docteur en physique nucléaire (Karlsruhe), chercheur à l'université de Stanford, MBA de l'Insead à Fontainebleau, Professeur honoraire de l'université de Münich
- Associé et Directeur de McKinsey & Company, Inc. pendant vingt-trois ans (1973-1996)
- Membre du Comité Exécutif de Siemens AG (1997-2006)
- Président de Orgalime (2006-2007)
- Ancien Président du Comité Fédéral du Conseil Économique, du Développement et de l'Innovation (Allemagne), de la Fédération de l'Industrie Électrique et Électronique (Allemagne) et du Comité Industrie et Technologie du Conseil Économique de la Bavière, ancien Vice-Président de la Fédération des industries allemandes (Allemagne), et ancien membre du Conseil Économique du Gouvernement Fédéral

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

(a) Mandat exercé au sein du groupe Rothschild.

(b) Mandat exercé au sein du groupe Stena.

(1) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance de Vallourec a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire.

Mandats exercés par M. Edward-Georg KRUBASIK

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en février 2015)
- Membre du Conseil Général de Commerzbank (Allemagne) (jusqu'en 2014)
- Membre du Conseil de Surveillance de Asahi Tec (Japon) (jusqu'en 2013)
- Président de Honsel AG (Allemagne) (jusqu'en 2010)

Société BOLLORÉ

Membre du Conseil de Surveillance

Adresse professionnelle :
Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux

Mandats exercés par la société BOLLORÉ

Mandats en cours

- Président de Compagnie Saint-Gabriel [(a)]
- Administrateur de Bolloré Énergie [(a)], Havas [(a)]*, SFDM [(a)], Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles [(a)], Financière de Cézembre [(a)], MP 42 [(a)], Fred & Farid Group et W & Cie
- Administrateur de CSTO SA

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de CSA TMO Holding [(a)] (jusqu'en 2014)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2014)
- Administrateur de Blue Solutions (ex-BatScap) [(a)] et Financière Moncey [(a)] (jusqu'en 2013)
- Administrateur de Fred & Farid Paris (jusqu'en 2013)
- Administrateur de Transisud [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Bolloré Média (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Bolloré Média Digital (Ex- Direct Soir jusqu'en 2012)
- Administrateur de Euro Média France (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Direct 8 (jusqu'en 2011)
- Administrateur de IER (jusqu'en 2010)
- Administrateur de SAGA (jusqu'en 2010)
- Administrateur de SDV Mauritanie SA (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Abidjan Terminal (ex-SETV jusqu'en 2011)

7.1.2 Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

7.1.2.1 Fonctionnement du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées générales des actionnaires et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en application des statuts et, le cas échéant, des règlements intérieurs.

Conformément aux dispositions statutaires (article 9 des statuts), le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus qui sont nommés et, le cas échéant, renouvelés dans leurs fonctions par le Conseil de Surveillance. Au 31 mars 2015, le Directoire est composé de trois membres dont les mandats ont une durée de quatre années.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses relations avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

Le Directoire est en charge de la gestion de la Société et de la conduite de ses activités. Il doit, conformément à la loi, aux statuts et aux règlements intérieurs, obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance dans certains cas (cf. *infra* paragraphe 7.1.2.2). Il se réunit une fois par semaine.

7.1.2.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société dont le Directoire assure la gestion et la direction. Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations qu'il a approuvées.

À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est double :

- celle d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- celle d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la Société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation par le Directoire des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destinés à l'Assemblée des actionnaires ainsi que lors de la présentation des comptes semestriels.

Outre les obligations légales d'autorisations préalables (cautions, avals et garanties – cessions d'immeubles ou de participations – constitution de sûretés), le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :

- réaliser toutes augmentations de capital en numéraire ou par incorporation de réserves, autorisées par l'Assemblée Générale ;
- réaliser toutes autres émissions de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale ;
- procéder au rachat par la Société de ses propres actions ;

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

** Société cotée (pour les mandats en cours).*

- attribuer aux dirigeants et/ou aux membres du personnel du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, procéder à des attributions gratuites d'actions ou toutes autres attributions d'avantages de caractère similaire dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, passer ou dénoncer tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société, et plus généralement réaliser toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) (i) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques ou (ii) se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe.

Lorsqu'elle trouve à s'appliquer, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise aussi bien pour la société Vallourec que pour les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (périmètre de consolidation comptable).

Le Conseil de Surveillance définit la composition du Directoire, en nomme les membres et peut les révoquer. Il peut également proposer à l'Assemblée Générale de mettre fin à leurs fonctions. Une fois par an, le Conseil de Surveillance réalise l'évaluation des performances du Directoire et conduit une réflexion sur l'avenir de celui-ci.

Le Conseil de Surveillance fixe les rémunérations des membres du Directoire ainsi que le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance qui leur est attribué et/ou tout autre avantage de caractère similaire.

Il détermine les modalités de perception des jetons de présence et leur répartition entre les membres du Conseil. Il fixe également la rémunération du Président et, le cas échéant, du Vice-Président et les moyens qui leur sont alloués pour l'exercice de leurs fonctions. En 2014, le Conseil de Surveillance s'est réuni dix fois.

Le Président du Conseil de Surveillance fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après consultation du Président du Directoire.

Une fois par trimestre, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport décrivant de la façon la plus complète possible la marche des affaires du Groupe ainsi que toute information utile sur la situation financière, la trésorerie, les engagements et la situation de liquidité.

Le Directoire consulte le Conseil de Surveillance sur la proposition de dividende à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il présente en fin d'année le budget, le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnels de l'année suivante ainsi que le plan stratégique.

Le Conseil de Surveillance, lors de ses réunions, peut demander au Directoire de compléter son information sur des sujets particuliers par une présentation lors de la réunion suivante.

Le compte-rendu des activités du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2014 est exposé dans le Rapport de la Présidente du Conseil figurant en Annexe 1 du présent chapitre.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil de Surveillance est informé régulièrement, en la personne de son Président, par le Directoire de tout événement significatif concernant la marche des affaires. Il se fait communiquer par celui-ci toute information qu'il juge utile et nécessaire pour exercer sa mission de contrôle. Dans un souci de méthode, la collecte de ces informations, à l'initiative de tout membre du Conseil, est assurée par le Président du Conseil de Surveillance. Les informations particulières utiles à l'exercice des missions de chacun des Comités du Conseil de Surveillance sont réunies par le Président de chacun de ces Comités auprès du Directoire.

Au-delà des dispositions ci-dessus, l'information permanente du Conseil de Surveillance est assurée par un dialogue fréquent et régulier entre le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire.

Par exception à ce qui précède, lorsque l'un des membres du Conseil se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, le Président du Conseil de Surveillance s'assure, en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre, sans préjudice des obligations de ce dernier décrites ci-après.

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui est également seule compétente pour les renouveler dans leurs fonctions et, le cas échéant, les révoquer. La durée de leurs mandats est de quatre années. Au 31 mars 2015, il est composé de douze membres qui ont tous été désignés par l'Assemblée Générale à l'exception de M. Pierre Pringuet, coopté par le Conseil le 23 février 2015 en remplacement de M. Edward G. Krubazik, démissionnaire. La ratification de sa cooptation sera proposée à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015.

Compte tenu du calendrier d'échéance des mandats en cours, les renouvellements des mandats des membres du Conseil de Surveillance interviennent de manière échelonnée et permettent ainsi au Conseil de Surveillance de bénéficier d'un renouvellement harmonieux des mandats de ses membres.

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a arrêté, lors de ses délibérations du 17 avril 2003, son règlement intérieur (mis à jour le 7 novembre 2013) destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil de Surveillance. Il a été révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-Président pour une durée maximum correspondant à celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont rééligibles et peuvent être révoqués, à tout moment, par le Conseil de Surveillance. Ils sont notamment chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats étant toutefois précisé que les pouvoirs du Vice-Président s'exercent en cas d'absence du Président ou à sa demande, et dans les mêmes conditions. Le Vice-Président porte en particulier à l'attention du Président les observations concernant le respect des obligations déontologiques fixées par le règlement intérieur du Conseil.

Aux termes de ses obligations déontologiques, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu :

- avant d'accepter ses fonctions, de prendre connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des éventuels compléments que le Conseil pourrait leur avoir apportés ainsi que des règles de fonctionnement interne dont le Conseil s'est doté ;

- de participer, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du/des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ainsi qu'aux réunions des assemblées générales d'actionnaires ;
- de s'informer. À cet effet, il doit demander dans les délais appropriés les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil et, le cas échéant, du ou des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec [1] ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme initié permanent et, à ce titre, en particulier, de respecter les dispositions prises par le Conseil concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier lié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels et résultats des premier et troisième trimestres) ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié » ;
- de se considérer comme astreint à un véritable secret professionnel à l'égard de toute information non publique, quel qu'en soit le support (écrit ou oral), recueillie, dans le cadre de ses fonctions, à l'occasion d'une réunion du Conseil ou d'un Comité (notamment les dossiers du Conseil et des Comités, les échanges, débats et délibérations du Conseil et des Comités), ou entre deux réunions (information permanente), et de prendre toutes mesures utiles pour que la confidentialité soit préservée notamment en s'abstenant de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique ;
- de déclarer, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et la Société les transactions réalisées sur les instruments financiers émis par la Société ;
- de respecter le « Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres de Vallourec et aux délit et manquement d'initié » ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 20 du Code AFEP-MEDEF de juin 2013.

Une fois par an, un point de l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance dont les conclusions pour l'exercice 2014 sont exposées dans le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance (voir *infra* Annexe 1 du présent chapitre 7).

Lors de leur première nomination, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, règlements intérieurs, Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Code de bonne conduite…) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées. En 2014, un Conseil de Surveillance s'est tenu à Pittsburg en Pennsylvanie (États-Unis), permettant ainsi aux membres de visiter une unité de forage et la nouvelle usine de Youngstown.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation. Au cours du premier trimestre 2015, l'ensemble des membres du Conseil ont ainsi été invités à participer à une formation sur la chaîne et les techniques de l'exploration-production dispensée par l'Institut Français du Pétrole.

Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de membre du Conseil de Surveillance. La formation interne est dispensée par le Directeur Juridique Groupe sur la base de la documentation sociale et boursière du Groupe et des questions particulières soulevées par le membre préalablement à la réunion de formation. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

Les membres du Conseil de Surveillance ont la faculté de rencontrer les principaux cadres-dirigeants du Groupe, y compris hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable. Dans un souci de méthode, les demandes d'entretien avec les principaux cadres-dirigeants du Groupe, à l'initiative de tout membre, sont adressées au Président du Conseil de Surveillance.

7.1.2.3 Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2014

En 2014, le Conseil de Surveillance s'est réuni dix fois, soit trois réunions supplémentaires par rapport à 2013. Le taux d'absentéisme est extrêmement faible et les membres absents ont généralement donné pouvoir pour être représentés (voir *infra* Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, Annexe 1 du présent chapitre 7). La durée moyenne des réunions a été d'environ 3 h 30. La réunion du 6 novembre 2014 a été exclusivement dédiée à l'examen de la stratégie.

7.1.2.4 Membres indépendants et membres liés à la Société

L'examen annuel de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance a été réalisé par le Conseil de Surveillance du 23 février 2015, sur recommandations du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Conseil de Surveillance a pris en compte l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres, à savoir :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, ni salarié ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;

(1) À compter du jour de leur nomination, les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins 50 actions Vallourec. Les 450 actions supplémentaires doivent être acquises au plus tard au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur entrée en fonctions, et ce afin de leur permettre d'utiliser leurs jetons de présence à leur acquisition. Ces dispositions ne sont pas applicables au membre représentant les salariés actionnaires.

- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être (directement ou indirectement) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
  - significatif de la Société ou de son Groupe, ou
  - pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas participer, en tant que représentant d'un actionnaire important, au contrôle de la Société.

Le Conseil de Surveillance a débattu de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue par les membres du Conseil avec Vallourec ou son groupe et des conflits d'intérêts potentiels pouvant en résulter. Dans ce cadre, il a conduit un examen approfondi plus particulièrement des membres suivants, à l'issue duquel il a émis les conclusions suivantes :

- Pascale Chargrasse, qui représente les salariés actionnaires au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec, est salariée du groupe Vallourec depuis 1985 et devrait donc être considérée comme un membre non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil de Surveillance a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait les salariés actionnaires du décompte des membres indépendants, et n'a donc pas comptabilisé Pascale Chargrasse pour déterminer le taux de membres indépendants ;
- Jean-François Cirelli était, jusqu'en novembre 2014, Directeur Général Délégué du groupe GDF-SUEZ, client du groupe Vallourec. Le Conseil de Surveillance a constaté que les relations d'affaires en résultant en 2014 étaient non significatives dans leur montant (inférieur à 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe Vallourec) et ne remettaient pas en cause l'indépendance de Jean-François Cirelli ;
- Anne-Marie Idrac est administratrice de Total, client du groupe Vallourec. Le Conseil de Surveillance a constaté que les relations d'affaires en résultant en 2014 étaient peu significatives tant dans leur montant (inférieur à 3,5 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe Vallourec) que rapportées au panel des clients du Groupe, et a donc confirmé l'indépendance d'Anne-Marie Idrac ;
- Alexandra Schaapveld est administratrice de Société Générale, établissement bancaire du groupe Vallourec. Le Conseil de Surveillance a constaté que les concours bancaires de Société Générale au groupe Vallourec en 2014 étaient non significatifs tant dans leur montant (inférieur à 0,7 % de la dette brute du Groupe) que mis en perspective des autres financements externes du groupe Vallourec, et a donc confirmé l'indépendance d'Alexandra Schaapveld ;
- Vivienne Cox est Présidente du Conseil de Surveillance. Le Code AFEP-MEDEF n'édicte pas de présomption de non-indépendance d'un Président de Conseil de Surveillance, analogue à celle du Président du Conseil d'administration. Cette approche est cohérente avec l'équilibre de la gouvernance des sociétés duales dans lesquelles le Conseil de Surveillance a un rôle essentiellement axé sur le contrôle de l'action du Directoire et gouverné par un principe de non-immixtion dans la gestion, écartant a priori tout risque de conflit d'intérêts, sauf à ce que l'un des autres critères d'appréciation de l'indépendance ne s'applique. Dans sa recommandation du 11 décembre 2014, l'AMF a toutefois souhaité transposer aux Présidents du Conseil de Surveillance les exigences requises pour les Présidents des conseils d'administration en matière d'indépendance et, à cette fin, demande que l'indépendance d'un Président du Conseil de Surveillance soit justifiée de manière circonstanciée. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a confirmé l'indépendance de Vivienne Cox pour les raisons suivantes :
  - Vivienne Cox a rejoint le Conseil de Surveillance de Vallourec en 2010, après avoir fait l'ensemble de sa carrière en dehors du groupe Vallourec,
  - Vivienne Cox n'a jamais été salariée du groupe Vallourec, ni mandataire social exécutif du groupe Vallourec,
  - les sociétés dans lesquelles Vivienne Cox exerce un mandat de mandataire social ont des relations d'affaires avec le groupe Vallourec non significatives (inférieur à 0,5 % du chiffre d'affaires), voire n'ont aucune relation d'affaires avec lui,
  - Vivienne Cox perçoit une rémunération fixe, à l'exclusion de toute rémunération variable corrélée aux résultats, susceptible d'entamer l'objectivité de son jugement ;
- Patrick Boissier est membre du Conseil de Surveillance de Vallourec depuis le 15 juin 2000, soit plus de 12 ans. Au regard du Code AFEP-MEDEF, cette longévité du mandat n'est susceptible de remettre en cause l'indépendance d'un membre qu'à l'expiration du mandat au cours duquel la durée de 12 ans a été dépassée, et non pas à la date du douzième anniversaire du mandat social. Patrick Boissier a été renouvelé dans ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2011 pour une durée de 4 ans, dont le terme interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 mai 2015 qui marquera la perte d'indépendance de l'intéressé. Par conséquent, le Conseil de Surveillance a constaté qu'au 31 décembre 2014, l'indépendance de Patrick Boissier ne saurait être remise en cause au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

Les relations d'affaires entretenues entre (i) les sociétés (hors groupe Vallourec) dans lesquelles les autres membres du Conseil de Surveillance exercent des mandats d'une part et (ii) le groupe Vallourec d'autre part ont été revues mais jugées non significatives eu égard à leur montant inférieur à 0,25 % du chiffre d'affaires du groupe Vallourec.

Sur la base de ces conclusions, il apparaît, au 31 décembre 2014, que la totalité des membres du Conseil doivent être considérés comme libres d'intérêt vis-à-vis de la Société et qu'en conséquence la proportion de membres indépendants du Conseil de Surveillance s'établit, comme à fin 2013, à 100 %.

Conformément aux recommandations de l'AMF, le tableau ci-dessous fait état de la situation, au 31 décembre 2014, de chacun des membres du Conseil de Surveillance au regard des critères d'indépendance examinés par le Conseil de Surveillance et son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance :

	Absence de statut de salarié ou de dirigeant mandataire social au cours des 5 années précédentes	Absence de mandats croisés	Absence de relations d'affaires significatives	Absence de lien familial proche avec un mandataire social	Absence de statut de commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes	Absence de statut de membre du Conseil de Surveillance depuis plus de douze ans	Absence de représentation d'un actionnaire détenant plus de 10 % du capital social	Qualification retenue par le Conseil
Vivienne Cox	0	0	0	0	0	0	0	Indépendante
Patrick Boissier	0	0	0	0	0	0	0	Indépendant
Cédric de Bailliencourt	0	0	0	0	0	0	0	Indépendant
Olivier Bazil	0	0	0	0	0	0	0	Indépendant
Pascale Chargrasse	N	0	0	0	0	0	0	Non Indépendante
Jean-François Cirelli	0	0	0	0	0	0	0	Indépendant
Michel de Fabiani	0	0	0	0	0	0	0	Indépendant
José-Carlos Grubisich	0	0	0	0	0	0	0	Indépendant
Anne-Marie Idrac	0	0	0	0	0	0	0	Indépendante
Edward G. Krubasik [(a)]	0	0	0	0	0	0	0	Indépendant
Henri Poupart-Lafarge	0	0	0	0	0	0	0	Indépendant
Alexandra Schaapveld	0	0	0	0	0	0	0	Indépendante

0 : signifie que le critère d'indépendance est satisfait.

N : signifie que le critère d'indépendance n'est pas satisfait.

(a) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance de Vallourec a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire.

7.1.2.5 Diversité au sein du Conseil de Surveillance : internationalisation et féminisation de ses membres

Selon une préconisation résultant de l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance réalisée en 2009, la composition du Conseil de Surveillance a été, depuis 2010, sensiblement modifiée pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes ainsi qu'une plus grande internationalisation.

Au 31 décembre 2014, le Conseil de Surveillance est ainsi composé, hors Censeur :

- de quatre femmes (Mmes Vivienne Cox, Pascale Chargrasse, Anne-Marie Idrac et Alexandra Schaapveld) et de huit hommes, soit une proportion de femmes supérieure à 33 % ;
- de quatre personnes de nationalité étrangère Mmes Vivienne Cox (britannique) et Alexandra Schaapveld (néerlandaise) ainsi que MM. Edward G. Krubasik [(1)] (allemand) et José Carlos Grubisich (brésilien), soit une proportion de membres de nationalité étrangère de 33 %. Suite à la cooptation de M. Pierre Pringuet par le Conseil de Surveillance du 23 février 2015, ce taux s'établit à 25 % au 31 mars 2015.

Dans le cadre de l'auto-évaluation réalisée en 2014, il est préconisé de poursuivre les efforts de diversification des profils et compétences au sein du Conseil de Surveillance (voir *infra* Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, Annexe 1 du présent chapitre 7).

7.1.2.6 Comités institués au sein du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois Comités spécialisés :

- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- le Comité Stratégique.

(1) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance de Vallourec a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres de chacun des Comités, fixe leurs attributions et détermine leur rémunération. Ces Comités ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis. Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, le cas échéant, en présence d'un ou plusieurs membres du Directoire, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée, et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les Comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant, par le recours à des experts extérieurs. Ils peuvent inviter à leurs réunions toute personne extérieure de leur choix.

La durée du mandat des membres de chacun des Comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance sauf recomposition anticipée du Comité. Sous cette réserve, le mandat de membre d'un Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui de membre du Conseil de Surveillance.

La composition d'un Comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Composition

Le Comité Financier et d'Audit est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance présentant des compétences en matière financière ou comptable. Au 31 mars 2015, il est composé de trois membres : M. Olivier Bazil (Président), Mme Alexandra Schaapveld et M. Henri Poupart-Lafarge, tous indépendants. La Présidente du Conseil qui n'est plus membre de ce Comité depuis le 28 mai 2014 a néanmoins continué à participer à toutes ses réunions.

L'ensemble de ces membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité Financier et d'Audit. Le Président, M. Olivier Bazil, a exercé durant plus de 35 ans au sein du groupe Legrand notamment dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité Financier et d'Audit : voir *supra* section 7.1.1.2 « Présentation des membres du Conseil de Surveillance »). Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

Attributions

Le Comité Financier et d'Audit a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans ce cadre, le Comité Financier et d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière.

  À ce titre, le Comité se voit présenter :

  - chaque trimestre l'information financière rétrospective et prévisionnelle,
  - l'exposition aux risques et les engagements hors-bilan significatifs du Groupe,
  - à sa demande, des sujets comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'élaboration des comptes.

  Le Comité reçoit, pour avis, les projets de communication financière externe ;

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

  À ce titre, sont présentés chaque année au Comité :

  - le plan d'audit interne,
  - le compte rendu du déroulement et des principaux résultats des audits,
  - une synthèse des actions menées en matière de gestion des risques ;

- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.

  À ce titre, les Commissaires aux comptes présentent chaque semestre au Comité le résultat de leur audit en soulignant, le cas échéant, les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, et les options comptables retenues.

  Dans ce cadre, le Comité donne au Conseil de Surveillance son avis sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

  À ce titre, le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, soumet au Conseil de Surveillance une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale, est destinataire de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes et reçoit une synthèse annuelle des prestations fournies au groupe Vallourec par les Commissaires aux comptes et les réseaux auxquels ils sont affiliés.

Outre ces missions, le Comité Financier et d'Audit peut être saisi par le Conseil de Surveillance ou son Président de tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil.

De même, à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président, il peut procéder à l'étude de tout dossier spécifique afin d'en déterminer les implications financières.

D'une manière plus générale, le Comité Financier et d'Audit examine les éléments de la stratégie financière du Groupe.

Fonctionnement

Le Comité Financier et d'Audit se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant présentation au Conseil de Surveillance. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. En 2014, le Comité Financier et d'Audit s'est réuni six fois avec un taux de présence effective de 100 %. Il a pour interlocuteur habituel le membre du Directoire en charge des Finances, et, le cas échéant, les collaborateurs désignés par celui-ci. Il rencontre également les responsables des finances et de la comptabilité, de la trésorerie, de

l'audit interne, de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris, si le Comité le souhaite, hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable. En 2014, le Comité Financier et d'Audit a échangé avec les Commissaires aux comptes, hors la présence des membres du Directoire, le 3 novembre 2014.

Le Comité Financier et d'Audit peut également convier le Président du Directoire à participer à ses travaux, et prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Un dossier complet comportant l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour est adressé à chacun des membres du Comité six jours avant la date de la réunion. Dans ce dossier, sont également inclus, pour les réunions se rapportant à la présentation des résultats financiers, les comptes correspondants. Les réunions du Comité consacrées à l'examen des résultats annuels, semestriels et trimestriels se tiennent généralement deux jours avant les réunions du Conseil de Surveillance statuant sur le même objet. Toutefois, en 2014, la réunion du Comité examinant les comptes semestriels s'est tenue la veille de celle du Conseil.

Chaque année, le Comité procède à une évaluation de ses activités et en rend compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, après en avoir informé le Président du Conseil de Surveillance ou le Conseil lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité Financier et d'Audit est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Activités du Comité Financier et d'Audit en 2014

En 2014, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les projets de communication financière du Groupe ;
- la situation trimestrielle de trésorerie et le plan de financement à moyen et long terme ;
- la politique de dividendes et la proposition de dividende au titre de l'exercice 2013 ;
- la revue des hypothèses 2014 ;
- les évolutions des principes comptables et les options comptables pour la préparation de la clôture de l'exercice 2014 ;
- le budget 2015 ;
- les plans d'audit interne et externe et leurs résultats ;
- l'évolution du besoin en fonds de roulement ;
- l'exposition aux risques notamment au travers de l'examen de la cartographie des risques ;
- l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe ;
- le Rapport de la Présidente du Conseil sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- les engagements hors bilan et, en particulier, les engagements de retraite ;
- l'offre d'actionnariat salarié Value 14 ;
- la politique de *compliance* au sein du Groupe ;
- la politique de change ;
- la sensibilité au risque de change et la politique de couverture des transactions ;
- les systèmes d'information et, en particulier, la politique ERP de gestion du Groupe ;
- la politique d'approvisionnement et les coûts d'achat des matières premières ; et
- la politique fiscale du Groupe.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité Financier et d'Audit au titre de l'exercice 2014 à l'exception de celle du 9 juin 2014. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

La présentation portant sur l'exposition aux risques et les engagements hors-bilan significatifs du Groupe a été effectuée par le Responsable des finances conjointement avec le Responsable de la gestion des risques.

COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Composition

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 31 mars 2015, il est composé de cinq membres : MM. Michel de Fabiani (Président) et Patrick Boissier, et Mmes Pascale Chargrasse (représentant les salariés actionnaires), Anne-Marie Idrac et Alexandra Schaapveld. Ils sont tous indépendants [(1)].

Le Président du Directoire est associé aux travaux concernant les nominations et la gouvernance, sauf dans les cas où il est question de sa situation personnelle.

Attributions

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives aux nominations et rémunérations des mandataires sociaux et à la gouvernance du Groupe. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

(1) Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, Mme Pascale Chargrasse qui représente les salariés actionnaires n'est pas décomptée.

Les attributions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance sont les suivantes :

Nominations

- Préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et détermination des critères à retenir.
- Établissement des propositions de nomination ou de renouvellement.
- Examen régulier de la composition du Directoire et établissement d'un plan de succession des membres du Directoire pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévue.
- Examen régulier de la composition du Conseil et de ses Comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié.

Les propositions du Comité pour les fonctions de membres du Conseil sont guidées par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Elles prennent en compte, en particulier, les équilibres à rechercher au sein du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de la diversité des compétences, des genres et des nationalités. Le Comité veille à ce que ses propositions assurent au Conseil l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Le Comité réalise ses études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès de ces derniers.

Rémunérations

- Propositions sur le montant et la répartition des jetons de présence attribués aux membres du Conseil, ainsi que la rémunération des membres des Comités.
- Propositions de rémunération du Président du Conseil.
- Rémunération des membres du Directoire : le Comité est chargé de recommander au Conseil la structure et le niveau de la rémunération de chacun des membres du Directoire (part fixe, part variable et avantages en nature).
- Actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions pour les membres du Directoire.
- Politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe.

Concernant les membres du *Group Management Committee*, le Comité est informé de leur nomination, de la politique de rémunération et du plan de succession les concernant.

Gouvernance

- Réflexion sur le fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- Préparation de l'évaluation annuelle du Conseil et des recommandations faisant suite à cette évaluation.
- Examen et suivi de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil et la Société, pouvant notamment conduire le Conseil à demander un engagement exprès au membre se trouvant dans une telle situation.
- Examen de demandes de membres du Conseil de Surveillance concernant la prise de nouveaux mandats ou fonctions extérieures à la Société.
- Examen de l'indépendance des membres du Conseil au regard de critères précis et rendus publics.

Fonctionnement

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. En 2014, il s'est réuni six fois avec un taux de présence effective de 100 %.

Chaque année, le Comité procède à une évaluation de ses propres activités et en rend compte au Conseil.

Le Comité peut prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité veille à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Activités du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en 2014

En 2014, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les rémunérations des membres du Directoire pour 2013, 2014 et 2015 ainsi que le rapport sur les rémunérations 2014 en vue de la mise en œuvre du dispositif « Say on Pay » ;
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées ;
- le régime de retraite supplémentaire bénéficiant aux cadres dirigeants et membres du Directoire ;
- le plan de succession du Directoire, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- la politique de Vallourec en matière d'association du personnel aux résultats du Groupe (offre internationale d'actionnariat salarié « Value 14 », plan mondial d'attribution d'actions de performance « 2, 4, 6 », plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux cadres (y compris les membres du *Group Management Committee*)) ;

- la politique de rémunérations des principaux cadres dirigeants non mandataires sociaux ;
- la stratégie des ressources humaines Groupe ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- l'évaluation annuelle du Conseil de Surveillance et des Comités ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- les évolutions réglementaires en matière de gouvernance et, en particulier, celles issues de la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle ; et
- le rapport annuel de l'AMF portant sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants et le rapport annuel du Haut Comité de gouvernement d'entreprise.

COMITÉ STRATÉGIQUE

Composition

Le Comité Stratégique est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 31 mars 2015, il est composé de quatre membres : Mme Vivienne Cox (Présidente) et MM. Olivier Bazil, Jean-François Cirelli et José Carlos Grubisich, tous indépendants.

Attributions

Le Comité Stratégique a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant les orientations stratégiques du Groupe et son avenir à long terme. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans le cadre de ses missions, le Comité Stratégique examine :

- chaque année le plan stratégique du Groupe présenté par le Directoire et son évolution, ainsi que les hypothèses sur lesquelles il est fondé ;
- tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société et plus généralement toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques. Dans ce cadre, le Comité examine :
  - **(i)** les opérations d'investissement lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros ; et
  - **(ii)** les opérations d'acquisition ou de cession, lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros ; et
  - **(iii)** à l'issue de leur mise en œuvre, les conditions de la réalisation et l'atteinte des objectifs des opérations autorisées par le Conseil de Surveillance.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

Fonctionnement

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. En 2014, il s'est réuni quatre fois avec un taux de présence effective de 87,5 % en moyenne.

Il a pour interlocuteur habituel le membre du Directoire en charge des Opérations, et, le cas échéant, les collaborateurs désignés par celui-ci.

Chaque année, le Comité procède à une synthèse de ses activités et en rend compte au Conseil.

Le Comité peut convier le Président du Directoire à participer à ses travaux, et prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, après en avoir informé le Président du Conseil de Surveillance ou le Conseil lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité Stratégique est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

7.1.2.7 Censeur

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2006 a décidé dans sa sixième résolution la création de la fonction de Censeur. Les Censeurs ont notamment pour mission de veiller à la stricte application des statuts.

Le nombre de Censeurs ne peut excéder deux. Ils assistent aux réunions du Conseil et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Au 31 mars 2015, M. François Henrot officie en qualité de Censeur.

7.1.3 Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

7.1.4 Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance par la Société ou une société du Groupe.

7.1.5 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

7.1.6 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil de Surveillance et le Directoire ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil de Surveillance y consacrant un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre.

Depuis 2012, un membre ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

7.1.7 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a décidé, en 2008, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Vallourec se conforme à l'ensemble des recommandations prescrites par ce Code dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse figurant en Annexe 3 du présent chapitre 7.

En considération de ce qui précède, Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

7.2 Rémunérations et avantages de toute nature

Les rémunérations et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Vallourec par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et les recommandations les plus récentes de l'AMF. Ils doivent être lus à la lumière du Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2014 du Directoire qui comporte une description de la politique des rémunérations des membres du Directoire (voir *supra* Annexe 2 du présent chapitre 7).

7.2.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

7.2.1.1 Rémunérations des membres du Directoire

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations des membres du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2014.

a) SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 1 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant les exercices 2013 et 2014.

En euros	Exercice 2013	Exercice 2014
Philippe Crouzet, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir *infra* b) du paragraphe 7.2.1.1)	1 324 485	1 415 750
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* c) du paragraphe 7.2.1.1) [(a)]	343 530	142 085
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* e) du paragraphe 7.2.1.1) [(b)]	281 517	473 841
TOTAL	**1 949 532**	**2 031 676**
Jean-Pierre Michel, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir *infra* b) du paragraphe 7.2.1.1)	709 932	691 695
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* c) du paragraphe 7.2.1.1) [(a)]	156 150	66 725
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* e) du paragraphe 7.2.1.1) [(b)]	138 403	222 984
TOTAL	**1 004 485**	**981 404**
Olivier Mallet, Directeur Financier		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir *infra* b) du paragraphe 7.2.1.1)	646 132	693 165
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* c) du paragraphe 7.2.1.1) [(a)]	124 920	66 725
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* e) du paragraphe 7.2.1.1) [(b)]	112 600	222 984
TOTAL	**883 652**	**982 874**

(a) La totalité des options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2014 est subordonnée à des conditions de performance. Leur valorisation figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. Leur valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 38,53 euros.

(b) La totalité des actions de performance attribuées en 2013 et 2014 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des actions de performance figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés.

b) RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 2 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Exercice 2013		Exercice 2014	
En euros	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Philippe Crouzet, Président du Directoire				
Rémunération fixe	760 000	760 000	798 000	798 000
Rémunération variable annuelle	560 000	275 000	613 346	560 000
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [(a)]	4 493	4 493	4 404	4 404
TOTAL	**1 324 493**	**1 039 493**	**1 415 750**	**1 362 404**
Jean-Pierre Michel, Directeur Général				
Rémunération fixe	450 000	450 000	450 000	450 000
Rémunération variable annuelle	255 000	132 000	236 763	255 000
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [(a)]	4 932	4 932	4 932	4 932
TOTAL	**709 932**	**586 932**	**691 695**	**709 932**
Olivier Mallet, Directeur Financier				
Rémunération fixe	400 000	400 000	420 000	420 000
Rémunération variable annuelle	240 000	125 000	267 704	240 000
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [(a)]	6 132	6 132	5 461	5 461
TOTAL	**646 132**	**531 132**	**693 165**	**665 461**

(a) L'avantage en nature valorisé correspond à une voiture.

Les principes et règles de détermination des rémunérations monétaires variables des membres du Directoire ainsi que le détail des avantages en nature sont exposés, pour l'exercice 2014, dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2014 du Directoire (voir Annexe 2 du présent chapitre 7) et, pour l'exercice 2013, dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2013 du Directoire (Annexe 2 du chapitre 7 du Document de référence 2013).

c) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2014 À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU Nº 4 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	Nº et date du Plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice [(a)]	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe Crouzet	Plan 2014 15/04/2014	Options de souscription d'actions	142 085 €	18 100 *soit 0,014 % du capital social* [(b)]	38,53 €	Du 15/04/2018 au 15/04/2022 (inclus)
Jean-Pierre Michel	Plan 2014 15/04/14	Options de souscription d'actions	66 725 €	8 500 *soit 0,007 % du capital social* [(b)]	38,53 €	Du 15/04/2018 au 15/04/2022 (inclus)
Olivier Mallet	Plan 2014 15/04/2014	Options de souscription d'actions	66 725 €	8 500 *soit 0,007 % du capital social* [(b)]	38,53 €	Du 15/04/2018 au 15/04/2022 (inclus)
TOTAL			**275 535 €**	**35 100** ***soit 0,027 % du capital social*** [(b)]		

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il ne pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance plus élevé.

(b) Sur la base du capital social au 31 décembre 2014.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2014 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi (ROCE) sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au taux prévisionnel de rendement du capital investi inscrit au budget 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 40 %) ;
- le chiffre d'affaires (CA) de 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au CA inscrit au budget 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 30 %) ;
- la performance relative de l'action Vallourec entre l'année 2014 et l'année 2017 par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 15 %) ;
- la performance relative du RBE Vallourec entre l'année 2014 et l'année 2017 par rapport au même panel que celui mentionné ci-dessus (pondération 15 %).

Le nombre d'options définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période de performance sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1. Le nombre d'options attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1 en cas d'atteinte de la performance cible. L'atteinte des objectifs budgétaires des deux premiers critères correspond au coefficient 1, soit la performance maximum.

Le caractère confidentiel des deux premiers critères quantifiés des options de souscription d'actions ne permet pas d'en divulguer la teneur. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

d) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2014 PAR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Aucun des membres du Directoire n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2014 au titre de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

e) ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2014 À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 6 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice [(a)]	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Crouzet	Plan 2014 15/04/2014	15 300 *soit 0,012 % du capital social* [(b)]	473 841 €	15/04/2017	15/04/2019	Oui
Jean-Pierre Michel	Plan 2014 15/04/2014	7 200 *soit 0,006 % du capital social* [(b)]	222 984 €	15/04/2017	15/04/2019	Oui
Olivier Mallet	Plan 2014 15/04/2014	7 200 *soit 0,006 % du capital social* [(b)]	222 984 €	15/04/2017	15/04/2019	Oui
TOTAL		**29 700 *soit 0,023 % du capital social*** [(b)]	**919 809 €**			

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance de 1,33 en cas de surperformance.

(b) Sur la base du capital social au 31 décembre 2014.

Les actions de performance attribuées aux membres du Directoire en 2014 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) des années 2014, 2015 et 2016 comparé au ROCE inscrit au budget des années 2014, 2015 et 2016 (pondération 40 %) ;
- le chiffre d'affaires consolidé à taux de change et périmètre constants (CA) des années 2014, 2015 et 2016 comparé au CA inscrit au budget des années 2014, 2015 et 2016 (pondération 30 %) ;
- la performance boursière relative de l'action Vallourec entre l'année 2014 et l'année 2016 par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 15 %) ;
- la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) entre l'année 2014 et l'année 2016 par rapport au même panel que celui mentionné ci-dessus (pondération 15 %).

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1,33. Le nombre d'actions de performance attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1,33 en cas de surperformance. Le caractère confidentiel des deux premiers critères quantifiés des actions de performance ne permet pas d'en divulguer la teneur. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

f) ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2014 POUR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 7 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition [(a)]
Philippe Crouzet	Plan 2010 15/03/2010	8 280	2 070
Jean-Pierre Michel	Plan 2010 15/03/2010	4 048	1 012
Olivier Mallet	Plan 2010 15/03/2010	3 312	828
TOTAL	**-**	**15 640**	**3 910**

(a) Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan.

La période d'appréciation de la performance du plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2012 est arrivée à échéance le 30 mars 2014. Les actions attribuées initialement au titre de ce plan, dans le cadre de la vingt-sixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2011, étaient soumises à trois conditions de performance appréciées sur les exercices 2012 et 2013 :

- le ratio du résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (pondération 40 %) : aucune action n'était acquise (coefficient 0) si la moyenne des ratios réalisés en 2012 et 2013 était inférieure à 14 % – le coefficient était de 1 si cette moyenne était supérieure à 18 %, et de 1,33 si cette moyenne était supérieure ou égale à 21 % ;
- la croissance du chiffre d'affaires consolidé (pondération 30 %) : aucune action n'était acquise (coefficient 0) si le chiffre d'affaires 2013 était inférieur ou égal à 6,120 milliards d'euros – le coefficient était de 1 si ce chiffre d'affaires était égal à 6,532 milliards d'euros, et de 1,33 si ce chiffre d'affaires était supérieur ou égal à 6,670 milliards d'euros ;
- la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 30 %).

Après application de ces conditions, le nombre d'actions effectivement acquises par chacun des membres du Directoire en application des conditions de performance s'établit comme suit :

Plan d'actions de performance du 30 mars 2012	Philippe Crouzet	Jean-Pierre Michel	Olivier Mallet	Total
Nombre d'actions de performance attribuées le 30 mars 2012 [(a)]	9 023	4 436	3 609	17 068
Nombre d'actions de performance acquises le 30 mars 2014 en application des conditions de performance	1 463	719	585	2 767
Pourcentage d'actions acquises le 30 mars 2014 rapporté au nombre d'actions de performance initialement attribuées le 30 mars 2012	16,2 %	16,2 %	16,2 %	16,2 %

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il pouvait être augmenté par application d'un coefficient de 1,33 en cas de surperformance.

g) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 8 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions figure au paragraphe 7.3.1.1 du présent chapitre.

h) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 9 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

L'historique des attributions d'actions de performance figure au paragraphe 7.3.1.2 du présent chapitre.

i) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 9 PROPOSÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice *(en €)*	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	44 700	38,53	Plan d'options de souscription d'actions du 15 avril 2014
Options levées durant l'exercice par les dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	-	-	-

L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 15 avril 2014 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'*Operational Committee*), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

S'agissant des attributions aux membres de l'*Operational Committee*, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi (ROCE) sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au taux prévisionnel de rendement du capital investi inscrit au budget 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 40 %) ;
- le chiffre d'affaires (CA) de 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au CA inscrit au budget 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 30 %) ;
- la performance relative de l'action Vallourec entre l'année 2014 et l'année 2017 par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 15 %) ;
- la performance relative du RBE Vallourec entre l'année 2014 et l'année 2017 par rapport au même panel que celui mentionné ci-dessus (pondération 15 %).

j) SYNTHÈSE DU STATUT ET DES DISPOSITIFS DE DÉPART DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 10 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET DU TABLEAU N° 11 PROPOSÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire [e]		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions [f]		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence [g]	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe Crouzet Président du Directoire *Date de première nomination : 1er avril 2009 [a]* *Date de nomination à la Présidence du Directoire : 1er avril 2009 [a]* *Date de renouvellement : 15 mars 2012 [a]* *Échéance du mandat : 15 mars 2016 [a]*		X	X		X		X	
Jean-Pierre Michel Membre du Directoire *Date de première nomination : 7 mars 2006 [b]* *Date de renouvellement : 15 mars 2012 [b]* *Échéance du mandat : 15 mars 2016 [b]*	X [d]		X			X		X
Olivier Mallet Membre du Directoire *Date de première nomination : 30 septembre 2008 [c]* *Date de renouvellement : 15 mars 2012 [c]* *Échéance du mandat : 15 mars 2016 [c]*	X [d]		X		X			X

(a) Le Conseil de Surveillance du 25 février 2009 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 1er avril 2009 M. Philippe Crouzet, qui a ainsi pris la succession de M. Pierre Verluca, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de Président du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

(b) Le Conseil de Surveillance a nommé, dans sa séance du 7 mars 2006, en qualité de membre du Directoire à compter du 1er avril 2006 M. Jean-Pierre Michel. Il a, dans sa séance du 3 juin 2008, renouvelé son mandat de membre du Directoire à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 jusqu'au 15 mars 2012, et l'a nommé, dans sa séance du 25 février 2009, en qualité de Directeur Général avec effet immédiat. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé ses mandats de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

(c) Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008 a nommé en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

(d) Le contrat de travail est suspendu pendant la durée du mandat social de membre du Directoire.

(e) Pour un descriptif du régime de retraite supplémentaire, voir infra *7.2.2.2.*

(f) Pour un descriptif des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions, voir le Rapport du Conseil sur les rémunérations 2014 des membres du Directoire figurant en Annexe 2 du présent chapitre 7.

(g) Pour un descriptif de l'indemnité de la clause de non-concurrence, voir le Rapport du Conseil sur les rémunérations 2014 des membres du Directoire figurant en Annexe 2 du présent chapitre 7.

7.2.1.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil de Surveillance et des Comités en 2014

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le montant global des jetons de présence que le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres en 2014 s'est inscrit dans le cadre de l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 650 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014 (treizième résolution).

Le principe d'un montant de jetons de présence de 33 000 euros par an et par membre, en vigueur depuis 2010, est resté inchangé. Toutefois, pour tenir compte de la nouvelle recommandation du Code AFEP-MEDEF de juin 2013 qui requiert que la fraction des jetons de présence assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 7 novembre 2013, a, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, décidé, à compter du 1er janvier 2014, de fixer la part fixe à 12 000 euros (soit 1/3 des jetons de présence) et la part variable assise sur l'assiduité à 21 000 euros (soit 2/3 des jetons de présence).

S'agissant de la Présidente du Conseil, la structure de sa rémunération a été simplifiée : l'ensemble des composantes de sa rémunération qui prévalaient jusqu'à fin 2013 (jetons de présence et rémunération annuelle fixe) ont été agrégées pour ne conserver qu'une rémunération annuelle fixe de 320 000 euros. Cette approche, qui a conduit à ne plus prendre en compte d'éventuelles variations liées à l'assiduité, est justifiée par le fait que la prise en compte de l'assiduité de la Présidente du Conseil n'apparaît pas déterminante dans la mesure où celle-ci exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil et des Comités.

Dans le cadre d'une revue de son fonctionnement interne, le Conseil de Surveillance du 7 novembre 2013 a également décidé d'étendre le rôle de son Vice-Président. Celui-ci est ainsi chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats en cas d'absence de la Présidente mais également à sa demande. Il a aussi pour mission de porter à l'attention de la Présidente les observations concernant le

respect des obligations déontologiques des membres du Conseil. Par conséquent, le Conseil, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé d'allouer au Vice-Président du Conseil de Surveillance, ès qualité, un montant supplémentaire fixe de jetons de présence de 12 500 euros par an.

La Présidente du Conseil, de même que les autres membres, ne bénéficie d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

PARTICIPATIONS AUX RÉUNIONS DES COMITÉS

En 2014, les membres et le Président de chacun des Comités ont perçu, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 650 000 euros susvisée, des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun(e) de 2 500 euros par séance. Le Président a perçu en sus une part fixe annuelle de 12 500 euros s'agissant du Comité Financier et d'Audit, et de 6 250 euros s'agissant du Comité Stratégique et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

RÉMUNÉRATION DES CENSEURS

La rémunération des Censeurs, dont le montant et les modalités de calcul sont identiques à ceux de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES ET CENSEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (SELON LE FORMAT PROPOSÉ DU TABLEAU N° 3 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Membres et Censeurs du Conseil de Surveillance *En euros*		**Montants dus et versés en 2013**	**Montants dus et versés en 2014**
Mme	Vivienne Cox (Présidente du Conseil à compter de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013)	204 233 [(a)]	320 000
M.	Cédric de Bailliencourt (membre depuis le 28/05/2014)	NA	19 800
M.	Olivier Bazil	56 900	65 900
M.	Patrick Boissier	45 025	60 500
Mme	Pascale Chargrasse	36 007 [(b)]	48 000 [(c)]
M.	Jean-François Cirelli	36 134	38 400
M.	Michel de Fabiani	54 233	52 150
M.	José Carlos Grubisich	38 230	38 800
M.	François Henrot	27 243	26 700
Mme	Anne-Marie Idrac	42 802	48 000
M.	Edward G. Krubasik [(1)]	29 339	30 900
M.	Jean-Paul Parayre (Président du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013)	129 929 [(d)]	NA
M.	Henri Poupart-Lafarge (membre depuis le 28/05/2014)	NA	29 600
Mme	Mme Alexandra Schaapveld	40 579	50 500
	Société Bolloré, représentée par Cédric de Bailliencourt	29 339	13 200
TOTAL		**769 993**	**842 450**

(a) Dont 58 233 euros de jetons de présence et 146 000 euros au titre de la présidence du Conseil de Surveillance (la rémunération annuelle fixe de la présidence du Conseil de 250 000 euros ayant été réduite prorata temporis pour tenir compte de la durée du mandat effectivement exercée en 2013 par Mme Vivienne Cox, soit du 31 mai 2013 au 31 décembre 2013).

(b) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable et à la valorisation des 65 actions de performance reçues en 2013 par Mme Pascale Chargrasse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe, soit 55 943 euros.

(c) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable et à la valorisation des 65 actions de performance reçues en 2014 par Mme Pascale Chargrasse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe, soit 2 284,10 euros.

(d) Dont 25 929 euros de jetons de présence et 104 000 euros au titre de la présidence du Conseil de Surveillance (la part fixe des jetons de présence et la rémunération annuelle fixe de 250 000 euros ayant été réduites prorata temporis pour tenir compte de la durée du mandat effectivement exercée en 2013 par M. Jean-Paul Parayre, soit du 1er janvier 2013 au 30 mai 2013).

(1) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance de Vallourec a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire.

7.2.2 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

7.2.2.1 Rémunérations des principaux cadres dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2014 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les membres de l'*Operational Committee* dans sa composition au cours de l'exercice 2014 hors les membres du Directoire) est de 5 304 091 euros. La partie variable a représenté 31,3 % du montant global.

La charge liée aux options de souscription d'actions ainsi qu'aux actions de performance dont bénéficient les principaux cadres dirigeants, attribuées au cours de l'exercice, et comptabilisée au compte de résultat 2014, s'élève à 280 milliers d'euros.

7.2.2.2 Engagements de retraite

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, les membres du Directoire, comme les autres cadres dirigeants du Groupe remplissant les conditions d'éligibilité (soit 38 personnes au 31 décembre 2014), disposent d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies permettant l'amélioration de leur revenu de remplacement à condition qu'ils prennent leur retraite au jour de leur départ du Groupe.

Ce régime, toujours ouvert, n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe, et s'applique aux bénéficiaires dont la rémunération brute de base (hors part variable et primes exceptionnelles) est supérieure à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale pendant une durée consécutive de trois ans. Cet avantage apparaît modéré, la retraite supplémentaire du Groupe étant plafonnée à 20 % du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable, et limité à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale.

Ce dispositif a été approuvé par les Assemblées Générales des 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution).

Les droits potentiels ouverts à titre individuel pour chacun des trois membres du Directoire au 31 décembre 2014 sont les suivants :

Membres du Directoire	Rémunération de référence au 31 décembre 2014	Droits potentiels annuels pour 2014	Cumul des droits potentiels annuels au 31 décembre 2014 (a)	Plafond des droits potentiels (b)	Conditions d'ancienneté
Philippe Crouzet	798 000 €	2 %	11,50 %	20 %	36 mois
Jean-Pierre Michel	450 000 €	2 %	17,34 %	20 %	36 mois
Olivier Mallet	420 000 €	1,8 %	11,05 %	20 %	36 mois

(a) En pourcentage de la rémunération de référence (rémunération de base hors part variable).

(b) Plafonné à 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années, hors part variable et limité à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

Les ayants droit peuvent conserver le bénéfice de ce régime supplémentaire si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

La rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite.

Le montant des engagements de retraite des membres de l'*Operational Committee* est reflété à la Note 20 des états financiers consolidés figurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 13 mai 2009, s'est prononcé favorablement sur le renforcement de la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec présenté par le Directoire.

En 2014, cette politique a été déclinée lors des séances du Conseil de Surveillance des 26 février (plan d'actionnariat salarié « Value 14 » et plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux cadres) et 2 avril 2014 (plan d'attribution d'actions de performance à l'ensemble du personnel). Le Conseil de Surveillance a également arrêté, dans sa séance du 26 février 2014, les principes de rémunération des membres du Directoire sous forme d'actions de performance et d'options de souscription d'actions.

Ces éléments d'information ont été rendus publics conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF par des insertions sur le site internet de la Société en date des 4 mars et 14 avril 2014 (www.vallourec.com).

Vallourec vise ainsi, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée et aussi à constituer un actionnariat salarié significatif, cohérent avec ses ambitions de développement. Cette politique est progressivement étendue à toutes les catégories de personnel du Groupe dans le monde, en fonction des possibilités offertes par le cadre légal et réglementaire local et des contraintes budgétaires (rapport entre le nombre de collaborateurs dans un pays et le coût de mise en place de l'offre).

En 2014, le Groupe a ainsi reconduit :

- pour la septième année consécutive (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), un plan d'actionnariat salarié « Value », dénommé « Value 14 » au bénéfice des salariés et ayants droit assimilés de la plupart des entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, en Arabie Saoudite, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Inde, en Malaisie, au Mexique, au Royaume-Uni et à Singapour ;
- pour la sixième année consécutive (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), un plan international d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 677 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Russie (à l'exclusion des membres du Directoire).

Vallourec vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnées à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions ont été progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe selon un périmètre et un volume définis sur la base de la grille Hay mise en place au niveau mondial. Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ;
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

7.3.1 Options et actions de performance

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, ainsi que leurs conditions d'attribution aux membres du Directoire.

Il approuve le nombre maximum de bénéficiaires et le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance que le Directoire se propose d'attribuer dans le cadre d'un plan au bénéfice du personnel du Groupe.

Le Directoire détermine les conditions de mise en œuvre de toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, en ce compris l'identification des bénéficiaires de ces plans et, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions, le prix de référence. Il s'assure par ailleurs de la bonne exécution de chacun des plans et en rend compte au Conseil de Surveillance dans le cadre de la mission de contrôle de celui-ci.

Les nombres d'actions de performance et d'options mentionnés dans les paragraphes 7.3.1.1 et 7.3.1.2 ci-après correspondent à l'application du coefficient 1, équivalent à la performance cible. Par ailleurs, certains chiffres ont été ajustés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de la division par deux du nominal des actions intervenue le 9 juillet 2010.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils prennent, par ailleurs, l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque tant sur les options que sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance.

Par ailleurs, eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Directoire sont tenus de respecter les dispositions prises par le Conseil concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier lié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels et résultats des premier et troisième trimestres) ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié ».

7.3.1.1 Options d'achat et/ou de souscription d'actions

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009
Date de l'Assemblée	6 juin 2007	6 juin 2007	4 juin 2009
Date du Directoire	3 septembre 2007	1er septembre 2008	1er septembre 2009
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	65	9	303
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrit par :	294 600	143 600	578 800
› Philippe Crouzet :	NA	NA	44 000 soit 0,03 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	22 000 soit 0,02 % du capital social	24 000 soit 0,02 % du capital social	20 000 soit 0,02 % du capital social
› Olivier Mallet :	NA	46 000 soit 0,04 % du capital social	16 000 soit 0,01 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [(a)]	0,02 % [(a) (b)]	0,05 % [(a) (b)]	0,06 % [(a) (b)]
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	64 000	45 600	48 000
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [(b)]	0,23 % [(b)]	0,11 % [(b)]	0,44 % [(b)]
Point de départ d'exercice des options	3 septembre 2011	1er septembre 2012	1er septembre 2013
Date d'expiration de la période d'exercice	3 septembre 2014	1er septembre 2015	1er septembre 2019
Prix d'exercice [(c)]	95,30 euros	91,77 euros	51,67 euros
Conditions de performance	Non	Oui [(d)]	Oui [(e)]
Modalités d'exercice	-	-	-
Nombre d'actions souscrites	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	294 600	0	55 200
Options restantes au 31 décembre 2014	0	143 600	523 600
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2014 [(b)]	0 %	0,11 %	0,40 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2015.

(b) Sur la base des 130 597 975 actions composant le capital social au 31 décembre 2014.

(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

(d) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2008 et 2009.

(e) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

(f) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013.

(g) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

*(h) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 31 août 2012 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'*Operational Committee*), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres de l'*Operational Committee*, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.*

La valorisation des plans d'options figure aux Notes 18 et 20 des états financiers consolidés, figurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014
4 juin 2009	4 juin 2009	31 mai 2012	31 mai 2012	31 mai 2012
1er septembre 2010	1er septembre 2011	31 août 2012	2 septembre 2013	15 avril 2014
349	743	387	406	399
512 400	684 521	530 400	602 465	373 550
33 000 soit 0,03 % du capital social	33 000 soit 0,03 % du capital social	0	33 000 soit 0,03 % du capital social	18 100 soit 0,010 % du capital social
15 000 soit 0,01 % du capital social	15 000 soit 0,01 % du capital social	0	15 000 soit 0,01 % du capital social	8 500 soit 0,007 % du capital social
12 000 soit 0,009 % du capital social	12 000 soit 0,009 % du capital social	0	12 000 soit 0,009 % du capital social	8 500 soit 0,007 % du capital social
0,05 % [a] [b]	0,05 % [a] [b]	0 % [a] [b]	0,05 % [a] [b]	0,03 % [a] [b]
51 800	52 300	53 800	46 565	44 700
0,39 % [b]	0,52 % [b]	0,41 % [b]	0,46 % [b]	0,29 % [b]
1er septembre 2014	1er septembre 2015	1er avril 2017	3 mars 2018	15 avril 2018
1er septembre 2020	1er septembre 2021	31 août 2020	1er septembre 2021	15 avril 2022
71,17 euros	60,71 euros	37 euros	46,15 euros	38,53 euros
Oui [f]	Oui [g]	Oui [h]	Oui [i]	Oui [j]
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
75 000	63 219	29 896	9 122	3 250
437 400	621 302	500 504	593 343	370 300
0,33 %	0,48 %	0,38 %	0,45 %	0,28 %

*(i) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 2 septembre 2013 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'*Operational Committee*), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres de l'*Operational Committee*, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.*

*(j) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 15 avril 2014 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'*Operational Committee*), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres de l'*Operational Committee*, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.*

7.3.1.2 Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

	Plan 2010	Plan 2011
Date de l'Assemblée	4 juin 2008	4 juin 2008
Date du Directoire	15 mars 2010 et 31 juillet 2010	30 mars 2011
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	850	1 157
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont le nombre pouvant être acquis par :	194 820 (c)	214 271 (i)
› Philippe Crouzet :	9 000 (d) soit 0,007 % du capital social	9 023 (j) soit 0,007 % du capital social
› Jean-Pierre Michel :	4 400 (e) soit 0,003 % du capital social	4 436 (k) soit 0,003 % du capital social
› Olivier Mallet :	3 600 (f) soit 0,003 % du capital social	3 609 (l) soit 0,003 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire (a) (b)	0,01 %	0,01 %
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	11 380 (g)	7 995 (m)
Dilution potentielle totale du plan à la date (b)	Aucune	Aucune
Conditions de performance	Oui (h)	Oui (n)
Date de la fin de la période d'acquisition	15 mars et 31 juillet 2012 ou 2014	30 mars 2013 ou 2015
Date de la fin de la période de conservation	15 mars et 31 juillet 2014	30 mars 2015
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	22 837	14 611
Actions de performance restantes au 31 décembre 2014	Aucune (plans arrivés à échéance le 15 mars 2014 et le 31 juillet 2014)	199 660
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2014 (b)	Aucune	Aucune

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 mars 2015.

(b) Sur la base des 130 597 975 actions composant le capital social au 31 décembre 2014.

(c) Soit 259 111 actions sur la base du coefficient maximum de 1.

(d) Soit 9 000 actions sur la base du coefficient maximum de 1.

(e) Soit 4 400 actions sur la base du coefficient maximum de 1.

(f) Soit 3 600 actions sur la base du coefficient maximum de 1

(g) Soit 11 900 actions sur la base du coefficient maximum de 1.

(h) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2010 et 2011.

(i) Soit 269 204 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33, selon le cas.

(j) Soit 12 000 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(k) Soit 5 900 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(l) Soit 4 800 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(m) Soit 9 994 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25.

(n) Conditions de performance : S'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2011 et 2012, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2011 et 2012, et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.

(o) Soit 357 712 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(p) Soit 12 000 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(q) Soit 5 900 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014
7 juin 2011	31 mai 2012	31 mai 2012
30 mars 2012	29 mars 2013	15 avril 2014
1 591	1 647	1 758
286 718 (o)	295 225 (u)	413 597 (x)
9 023 (p) soit 0,007 % du capital social	9 023 soit 0,007 % du capital social	15 300 soit 0,01 % du capital social
4 436 (q) soit 0,003 % du capital social	4 436 soit 0,003 % du capital social	7 200 soit 0,006 % du capital social
3 609 (r) soit 0,003 % du capital social	3 609 soit 0,003 % du capital social	7 200 soit 0,006 % du capital social
0,01 %	0,01 %	0,02 %
7 898 (s)	10 955 (v)	29 015 (y)
Aucune	Aucune	Aucune
Oui (t)	Oui (w)	Oui (z)
30 mars 2014 ou 2016	29 mars 2016 ou 2017	14 avril 2017 ou 2018
30 mars 2016	29 mars 2018	14 avril 2018 ou 2019
18 385	9 460	2 898
268 333	285 765	410 699
Aucune	Aucune	Aucune

(r) Soit 4 800 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(s) Soit 10 505 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

*(t) Conditions de performance : S'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2012 et 2013, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et de l'*Operational Committee*, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2012 et 2013, et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.*

(u) Soit 371 389 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(v) Soit 14 570 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

*(w) Conditions de performance : S'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014 et 2015, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et de l'*Operational Committee*, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014 et 2015, et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.*

(x) Soit 521 863 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(y) Soit 38 590 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

*(z) Conditions de performance : S'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015 et 2016, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et de l'*Operational Committee*, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015 et 2016, et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change du Budget et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.*

Plans internationaux d'attribution d'actions de performance aux salariés [1]

	Plan 2-4-6 (2010)	Plan 2-4-6 (2011)	Plan 2-4-6 (2012)	Plan 2-4-6 (2013)	Plan 2-4-6 (2014)
Date d'Assemblée	04/06/2008	07/06/2011	07/06/2011	31/05/2012	31/05/2012
Date d'attribution par le Directoire	03/12/2010	18/11/2011	30/03/2012	29/03/2013	15/04/2014
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	12 098	13 053	21 686	21 744	21 677
Nombre maximum total d'actions de performance	72 588	78 318	130 116	130 464	130 062
dont nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0	0	0
Nombre de dirigeants mandataires sociaux concernés	0	0	0	0	0
Nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	60	60	60	60	60
Dilution potentielle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Condition de performance	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2011 et 2012)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2012 et 2013)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2012 et 2013)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2013, 2014 et 2015)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2014, 2015 et 2016)*
Durée d'acquisition	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	3 ou 4 ans	3 ou 4 ans
Durée de conservation	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)
Nombre d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	4 860	7 782	8 094	3 558	474
Actions de performance au 31 décembre 2014	Aucune (plan arrivé à échéance le 3 décembre 2014)	70 536	122 022	126 906	129 588

(1) Pour un descriptif de ces plans, voir infra *section 7.3.3 « Actionnariat salarié ».*

PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance) ont été uniquement mis en œuvre dans le cadre des offres d'actionnariat salarié « Value » (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), réalisées chaque année depuis 2008, et au seul bénéfice des salariés et ayants droit assimilés non-résidents fiscaux français de certaines sociétés du Groupe, comme substitut de l'abondement consenti aux autres salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec.

	Plan « Value 09 »	Plan « Value 10 »	Plan « Value 11 »	Plan « Value 12 »	Plan « Value 13 »	Plan « Value 14 »
Date de l'Assemblée	04/06/2009	04/06/2009	07/06/2011	31/05/2012	31/05/2012	28/05/2014
Date d'attribution par le Directoire	17/12/2009	03/12/2010	18/11/2011	06/12/2012	10/12/2013	16/12/2014
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	8 097	9 632	841	737	732	768
Nombre total d'actions gratuites	69 400	83 462	6 462	4 395	4 028	3 960
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0	0	0	0
Nombre de dirigeants concernés	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	120	120	80	60	60	60
Dilution potentielle	0	0	0	0	0	0
Conditions de performance	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Durée de conservation	0	0	0	0	0	0
Nombre d'actions attribuées gratuitement, annulées depuis l'attribution	4 074	3 087	717	270	0	0

La valorisation des plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions figure aux Notes 18 et 20 des états financiers consolidés, figurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

En millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014
	3,23	3,22	2,40	2,56	0

Intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ce titre au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014
	46,28	10,23	10,23	6,58	18,9

Plan d'épargne d'entreprise

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long terme. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

	2010		2011		2012		2013		2014	
En millions d'euros	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	2,4 [a]	0,4 [a]	3,1 [b]	0,6 [b]	3,6 [c]	0,7 [c]	4,1 [d]	0,6 [d]	4,5 [e]	0,8 [e]

(a) Dont 1 047 964 euros au titre de l'opération « Value 10 ».

(b) Dont 1 161 716,91 euros au titre de l'opération « Value 11 ».

(c) Dont 2 077 757,23 euros au titre de l'opération « Value 12 ».

(d) Dont 1 923 536,19 euros au titre de l'opération « Value 13 ».

(e) Dont 1 560 675,87 euros au titre de l'opération « Value 14 ».

7.3.3 Actionnariat salarié

7.3.3.1 Offres internationales d'actionnariat salarié

Depuis 2008, le Groupe réalise chaque année une offre internationale d'actionnariat salarié dans ses principaux pays d'implantation, sous le nom « Value », dénomination suivie des deux derniers chiffres de l'année de son déploiement (pour un descriptif des offres déployées de 2008 à 2013, voir section 6.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2011 et section 7.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2012 et 2013).

En 2014, l'offre « Value 14 » a été déployée dans treize pays (Brésil, Canada, Chine, France, Allemagne, Mexique, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni États-Unis, Arabie Saoudite, Inde, Malaisie et Singapour) et s'est traduite par la réalisation, le 16 décembre 2014, d'une augmentation de capital d'un montant brut total de 49,2 millions d'euros par émission de 1 919 959 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 24,12 euros pour la formule classique et 25,62 euros pour la formule à effet de levier, conformément aux autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2014 en vertu des quinzième, seizième et dix-septième résolutions. Près de 15 000 salariés, dans les treize pays concernés, représentant 64 % des effectifs éligibles, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Les actions détenues par la suite représentaient au 31 décembre 2014 7,61 % du capital social de Vallourec, contre 7,37 % au 31 décembre 2013.

À titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises et des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Mexique, en Inde, aux Émirats Arabes Unis et au Royaume-Uni et participant à « Value 14 », le Directoire a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 14 » un plan d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes, portant sur un nombre maximum de 3 960 actions, soit 0,003 % du capital social à cette date, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé en Arabie Saoudite, au Canada, aux États-Unis (hors les salariés de VAM USA LLC), en Malaisie et à Singapour qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'offre « Value 14 ».

Les sept offres internationales d'actionnariat salarié déployées depuis 2008 ont rencontré un vif succès puisque leur taux moyen de souscription s'est établi à 66 % et a conduit à porter la part de l'actionnariat salarié de 0,16 % au 31 décembre 2007 à 7,61 % au 31 décembre 2014. Ces succès sont d'autant plus significatifs qu'ils sont intervenus dans un contexte marqué par la crise financière internationale.

En souscrivant massivement, les salariés ont manifesté leur attachement au Groupe ainsi que leur confiance dans la stratégie et l'avenir de Vallourec. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a accueilli en son sein Mme Pascale Chargrasse en qualité de membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires. Le renouvellement du mandat de Mme Pascale Chargrasse, pour une durée de quatre ans, sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015.

Ces plans permettent également au Groupe de réaliser les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses salariés à sa performance ;
- renforcer « l'esprit Groupe », ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

Une description des opérations « Value 08 », « Value 09 », « Value 10 », « Value 11 », « Value 12 », « Value 13 » et « Value 14 » est reflétée à la Note 24 des états financiers consolidés figurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3.3.2 Plans internationaux d'attribution d'actions de performance aux salariés

Depuis 2009, le Groupe réalise chaque année un plan international d'attribution d'actions de performance à l'ensemble des salariés de la plupart des entités du Groupe (à l'exclusion des membres du Directoire).

Dénommé « Plan 1-2-3 » lors de son lancement en 2009 puis « Plan 2-4-6 » à compter de 2010 pour tenir compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action Vallourec intervenue en juillet 2010, ces plans permettent à chacun des salariés inclus dans le périmètre d'attribution de recevoir zéro ou deux ou quatre ou six actions Vallourec en fonction de la performance du Groupe. En 2014, le Plan 2-4-6 s'est traduit par l'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 130 062 actions de performance, soit 0,10 % du capital social au 31 décembre 2014, à raison d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 677 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Russie (pour une synthèse des plans internationaux d'attribution d'actions de performance déployés de 2010 à 2014, voir *supra* section 7.3.1.2 « Plans d'attribution d'actions de performance »).

ANNEXES

Annexe 1 – Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Présidente du Conseil de Surveillance de la société Vallourec (ci-après « Vallourec » ou la « Société ») rend compte aux actionnaires, dans le présent rapport :

- de la composition du Conseil de Surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ainsi que des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux (A) ;
- des modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société (B) ;
- des informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (C) ;
- des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société (D) ;
- des principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les avantages et rémunérations de toute nature accordés aux mandataires sociaux (E) ; et
- du Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société (F).

Pour la rédaction du présent rapport, Vallourec s'est appuyé sur le Cadre de Référence de l'AMF du 22 juillet 2010, complété de son guide d'application, et le rapport final sur le Comité d'Audit en date du 22 juillet 2010, émis par un groupe de travail constitué par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent rapport a été rédigé par la Direction Juridique du Groupe, sous la responsabilité du Directoire, après consultation de la Direction Financière, la Direction de la Trésorerie, la Direction de l'Audit Interne, la Direction de la Communication, la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière, la Direction des Investissements, la Direction de la Qualité, la Direction de la Sécurité, la Direction du Développement Durable, la Direction de la Technologie, de la Recherche et Développement et de l'Innovation, la Direction des Achats, le Direction des Systèmes d'Information, la Direction des Risques et du Contrôle Interne et la Direction des Ressources Humaines.

Il a été présenté au Comité Financier et d'Audit le 19 février 2015 et approuvé par le Conseil de Surveillance du 23 février 2015.

A – Conseil de Surveillance : composition, représentation internationale, équilibre des femmes et des hommes, et conditions de préparation et d'organisation des travaux

La composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités, et notamment leur représentation internationale et diversité des genres, ainsi que leurs règlements intérieurs respectifs sont exposés dans le chapitre 7 du Document de référence 2014 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent rapport.

En 2014, le Conseil s'est réuni dix fois soit trois réunions supplémentaires par rapport à 2013. La durée moyenne des réunions a été d'environ 3 heures 30. La réunion du 6 novembre 2014 a été exclusivement dédiée à l'examen du plan stratégique.

Afin de s'assurer de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions d'un exercice est arrêté environ un an avant son ouverture.

Le taux de présence effective des membres du Conseil aux réunions du Conseil, calculé sur la base du nombre de membres présents rapporté à l'effectif total des membres du Conseil, a été de 95 % en moyenne pour les réunions de 2014.

Dates des réunions du Conseil (exercice 2014)	Taux de participation
26 février	11/11 (100 %)
2 avril	9/11 (82 %)
7 mai	11/11 (100 %)
27 mai	10/11 (91 %)
19 juin	12/12 (100 %)
30 juillet	12/12 (100 %)
19 septembre	10/12 (83 %)
5 novembre	11/12 (92 %)
6 novembre	12/12 (100 %)
17 décembre	12/12 (100 %)

Le taux de présence individuelle aux réunions du Conseil de Surveillance, calculé sur la base du nombre de réunions auxquelles chacun des membres a effectivement participé, rapporté au nombre total des réunions du Conseil, a été, en moyenne sur l'année 2014, pour chacun des membres du Conseil le suivant :

Membres du Conseil de Surveillance en 2014	Taux de participation [(a)]
Vivienne Cox	10/10 (100 %)
Cédric de Bailliencourt [(a)]	6/6 (100 %)
Olivier Bazil	9/10 (90 %)
Patrick Boissier	10/10 (100 %)
Pascale Chargrasse	10/10 (100 %)
Jean-François Cirelli	9/10 (90 %)
Michel de Fabiani	9/10 (90 %)
José Carlos Grubisich	8/10 (80 %)
Henri Poupart-Lafarge [(a)]	6/6 (100 %)
Anne-Marie Idrac	10/10 (100 %)
Edward G. Krubasik	9/10 (90 %)
Alexandra Schaapveld	10/10 (100 %)
Société Bolloré représentée par Cédric de Bailliencourt [(a)]	4/4 (100 %)

(a) Prorata temporis *jusqu'à l'échéance du mandat ou à compter de la nomination, selon le cas.*

Les membres du Conseil absents étaient représentés.

Les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions du Conseil sauf pour les points de l'ordre du jour qui les concernaient directement.

La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente réunion sur lequel les membres du Conseil sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles avant même la réunion du Conseil, ainsi que le dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Dans ce dossier est également inclus, pour les réunions se rapportant à l'examen des activités trimestrielles, le rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance sur la marche de la Société. Le Conseil s'appuie, le cas échéant, sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Les débats sont animés par la Présidente du Conseil de Surveillance qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Les éventuels conflits d'intérêts sont gérés conformément aux principes exposés au paragraphe 7.1.6 du Document de référence 2014.

Les Commissaires aux comptes de la société Vallourec ont assisté aux séances du Conseil qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

Depuis 2008, le Conseil de Surveillance réalise chaque année une évaluation formalisée de son fonctionnement. Pour l'exercice 2014, cette évaluation a été pilotée par le Secrétaire du Conseil, sous le contrôle du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, dans le cadre d'échanges individuels avec chacun des membres et sur la base d'un questionnaire comportant sept thématiques de gouvernance.

La synthèse des réponses des membres du Conseil, qui a été communiquée aux membres du Conseil et discutée lors de la séance du 23 février 2015, montre une grande satisfaction des membres sur l'évolution du fonctionnement du Conseil, tant en termes de fluidité des échanges que de pertinence et d'efficacité des contenus traités, et sur la prise en compte des pistes d'amélioration identifiées lors de la précédente autoévaluation. À ce titre, tous les membres ont souligné la qualité de la réunion du Conseil du 6 novembre 2014 dédiée à la stratégie et, plus généralement, l'accroissement du temps et de l'information dédiée aux enjeux stratégiques du Groupe. Les actions positives entreprises en vue d'assurer le maintien de la diversité et de la complémentarité des compétences ont été également appréciées. Pour l'avenir, ont été préconisées, principalement, les pistes d'amélioration suivantes :

- la poursuite de la diversification des profils et compétences au sein du Conseil de Surveillance ;
- l'examen du processus de gestion des talents par le Conseil.

En ce qui concerne la marche des affaires, le Conseil de Surveillance a, en 2014, principalement consacré ses travaux à l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels et de l'activité du Groupe, à l'évolution de la sécurité sur les sites industriels, à la politique de dividende, au suivi des projets stratégiques, à la concurrence, à l'évolution des marchés, à la politique de financement, à la conduite des grands projets, à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale du Groupe, au plan stratégique, au budget 2014, à la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle et salariale ainsi qu'aux projets et négociations en cours.

Sur le plan de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance a en particulier examiné les sujets suivants :

- les rémunérations des trois membres du Directoire pour 2013, 2014 et 2015 ainsi que le rapport sur les rémunérations 2014 en vue de la mise en œuvre du dispositif « Say on Pay » ;
- la politique de Vallourec en matière d'association du personnel aux résultats du Groupe (offre internationale d'actionnariat salarié « Value 14 », plan mondial d'attribution d'actions de performance « 2, 4, 6 », plan d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription aux cadres (y compris les membres du *Group Management Committee*)) ;
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de

conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées ;

- le plan de succession du Directoire, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- la stratégie des ressources humaines Groupe ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- l'évaluation annuelle du Conseil de Surveillance et des Comités ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- les évolutions réglementaires en matière de gouvernance et, en particulier, celles issues de la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle ; et
- le rapport annuel de l'AMF portant sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, et le rapport annuel du Haut Comité de gouvernement d'entreprise.

B – Participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux assemblées générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. L'article 12 des statuts relatif aux assemblées générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins quatre ans.

Considérant que l'attention aux actionnaires est une valeur essentielle, Vallourec s'efforce, chaque fois qu'il le peut, d'améliorer leur participation aux assemblées générales, en les sensibilisant par avance par des publications supplémentaires aux exigences légales dans des journaux spécialisés et par la diffusion d'une lettre aux actionnaires adressée dans les semaines précédant chaque Assemblée Générale Annuelle.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014 que 1 912 actionnaires étaient présents, représentés, ou avaient voté par correspondance, possédant 76 799 811 actions ayant droit de vote sur les 126 881 488, soit 60,52 % des actions ayant droit de vote, et 83 680 827 droits de vote sur les 134 074 256, soit 62,41 % des droits de vote. Dans ce décompte, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Banque Publique d'Investissement Participations (anciennement dénommée Fonds Stratégique d'Investissement – FSI) figuraient pour un nombre cumulé de 9 249 347 actions représentant 13 674 479 droits de vote, soit 7,2 % du capital et 10,2 % des droits de vote nets.

C – Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après.

1. Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de Vallourec et les participations directes et indirectes dans son capital déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 2.3 du Document de référence 2014.

2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8 paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir section 2.1.9 du Document de référence 2014).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3. Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

L'article 12 paragraphe 4 des statuts prévoit que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4. Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les conseils de surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Value France Germany UK et FCPE Value Brasil Mexico UAE décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

5. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Sous réserve de l'accord conclu entre Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries) [1] le 26 février 2009 (voir section 2.3.1 du Document de référence 2014), il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

6. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire de la Société

Aucune stipulation des statuts, ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des membres du Directoire de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

7. Pouvoirs du Directoire en cas d'offre publique

Depuis 2009, les assemblées générales appelées à se prononcer sur l'autorisation au Directoire d'acheter les actions de la Société écartent expressément la possibilité que les rachats d'actions soient effectués en période d'offre publique sur les titres de la Société. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015 de reconduire cette interdiction et, de suspendre la possibilité pour le Directoire de faire usage des projets de résolutions visant à augmenter le capital social de la Société (à l'exception des augmentations de capital réservées aux salariés ou des attributions d'instruments d'incitation à moyen/long terme (actions de performance et options) soumis à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015 en période d'offre publique sur les titres de la Société, sauf autorisation préalable de l'assemblée générale.

Par ailleurs, le Directoire ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32 II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015.

8. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : certains accords industriels avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries) [1] et Sumitomo Corporation (voir section 5.1.3 « Risques stratégiques » du Document de référence 2014), la ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019, conclu le 12 février 2014 (voir chapitre 6 « Patrimoine, situation financière, résultats » du Document de référence 2014 – Événements postérieurs à la clôture), et les emprunts obligataires émis en décembre 2011, août 2012 et septembre 2014 (voir section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital » du Document de référence 2014).

9. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des mandats sociaux et/ou, selon le cas, des contrats de travail de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire, sont décrits dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2014 des membres du Directoire figurant en Annexe 2 du chapitre 7 du Document de référence 2014 qui fait partie intégrante du présent rapport.

D – Procédures de gestion des risques et de contrôle interne

1. Gestion des risques

1.1 OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un levier de management du Groupe qui contribue en priorité à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, la gestion des risques vise également à :

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ; et
- mobiliser les salariés du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Les principaux risques auxquels le Groupe fait face sont décrits au chapitre 5 du Document de référence 2014.

Les risques sont gérés par les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles.

En outre, Vallourec adopte une démarche transversale détaillée dans la « Politique de Gestion des Risques du Groupe ». La Direction de Gestion des Risques apporte un support méthodologique pour la mise en œuvre de cette politique.

Les Comités des Risques constitués au niveau de chaque Division et du Directoire évaluent les contrôles destinés à réduire les risques par rapport aux « bonnes pratiques ». La Direction de Gestion des Risques promeut ainsi des contrôles de plus en plus complets et adaptés. Ceci favorise le développement du contrôle interne par l'anticipation des risques et la revue des « bonnes pratiques » de contrôle. Si besoin est, ces contrôles sont améliorés par des plans d'action pilotés par les Directeurs de Divisions et le Directoire.

(1) Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

1.2 DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

L'identification des risques consiste à recenser auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles les principaux risques auxquels le Groupe est confronté. La Direction de Gestion des Risques analyse ces risques et en établit une cartographie, l'exercice visant notamment à déterminer leur réduction, transfert, suppression ou acceptation. Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence et/ou les conséquences des risques, mais aussi des marges de progrès du contrôle jusqu'aux « bonnes pratiques ».

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des Divisions et du Directoire. Chaque cartographie intègre les principaux risques avec leurs scénarios, les expériences passées internes et externes, les contrôles en place et les « bonnes pratiques ».

La gestion des risques est assurée par les Divisions et le Directoire lors de comités semestriels auxquels le responsable de la gestion des risques participe pour alimenter les réflexions et garantir la cohérence des actions au niveau du Groupe. Chaque Comité réunit le Directeur de la Division concernée et ses principaux adjoints. Des Directeurs fonctionnels intéressés par des risques spécifiques peuvent également être conviés, en particulier, les Directions Technologie, Recherche et Développement et Innovation, et des Systèmes d'Information. Chaque Comité traite les points suivants :

- validation et suivi des plans d'action, présentés par le propriétaire de chaque risque prioritaire ;
- validation des indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles ;
- mise à jour de l'auto-évaluation des risques prioritaires.

Par ailleurs, des plans de continuité sont déployés dans le but d'assurer la permanence des actions.

Des informations complémentaires, notamment sur les mesures de gestion des principaux risques opérationnels, figurent à la section 5.2 « Dispositif de gestion et de suivi des risques » du chapitre 5 du Document de référence 2014 qui fait partie intégrante du présent rapport.

2. Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Le contrôle interne et l'audit interne s'appuient sur les résultats de l'analyse des risques, pour respectivement améliorer le dispositif de contrôle interne, et définir le plan d'audit interne.

3. Contrôle interne

3.1 OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre avec une forte implication du personnel du groupe Vallourec et vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ; et
- la fiabilité des informations financières.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe, et de sa stratégie. Indépendamment de ces évolutions, les activités de contrôle clés des processus de contrôle interne et de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière.

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde au nom du Groupe, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures clés de contrôle interne. Elles constituent le socle des règles internes applicables à l'ensemble de ses collaborateurs et de ses unités.

Situées au cœur du dispositif du contrôle interne de Vallourec, ces procédures permettent de donner un cadre aux actions de chacun. Elles portent en particulier sur l'éthique, la conformité aux lois et règlements, la délégation d'autorité, la confidentialité des informations, la prévention du délit d'initié, la procédure de relations avec les médias ainsi que la communication financière.

3.1.1 L'éthique

Les normes d'éthique du Groupe sont exposées dans un document unique : la Charte d'éthique.

La Charte d'éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte d'éthique prescrit également des règles de conduite sur des sujets variés, tels que les conflits d'intérêts, les relations avec les tiers et la préservation des actifs de manière à protéger en toutes circonstances la réputation et l'image du Groupe.

La Charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a été traduite à cette fin en cinq langues. Elle a été également mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Pour permettre aux nouveaux collaborateurs du Groupe de prendre connaissance de la Charte d'éthique dans les premiers mois de leur arrivée, un programme spécifique d'e-learning s'adressant aux collaborateurs ayant rejoint le Groupe depuis janvier 2012 a été lancé en avril 2014. Ce programme a pour objet de permettre aux collaborateurs de mieux s'approprier les valeurs et principes éthiques

autour de questions relevant de leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte d'éthique auprès de tous ses collaborateurs, notamment ses cadres, un délégué à la Charte d'éthique a été nommé. Il est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte d'éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte d'éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire et portant sur la mise en œuvre de la Charte d'éthique.

Le délégué à la Charte d'éthique rend compte au Président du Directoire. Il s'appuie sur un réseau de correspondants locaux organisé par zones géographiques. Ceux-ci rendent compte périodiquement de leur activité au délégué à la Charte d'éthique dans le cadre des missions qui lui sont dévolues.

Un Comité d'éthique, animé par le délégué à la Charte d'éthique, réunit des représentants de directions fonctionnelles (*Compliance Officer*, Achats, Ressources Humaines…). Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du délégué à la Charte d'éthique, les orientations en matière d'éthique et de veiller à leur déploiement effectif.

3.1.2 La conformité aux lois et règlements

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte d'éthique et avec les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement dans le cadre d'un Programme Mondial de Conformité à la Légalité.

Conçu et animé par la Direction Juridique du Groupe, ce programme a pour objet de sensibiliser les responsables du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces domaines notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre aux risques auxquels ils pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

Alors que les actions de formation présentielles se sont poursuivies au niveau mondial en 2014, un programme d'e-learning a été déployé à compter du deuxième trimestre 2014 afin de sensibiliser l'ensemble des ATAM et des cadres du Groupe aux lois et réglementations en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.

La Directrice Juridique du Groupe exerce également la fonction de *Compliance Officer*. À ce titre, elle participe au Comité d'éthique.

3.1.3 La délégation d'autorité

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec le maintien d'un contrôle général, la stratégie arrêtée et l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe.

Pour répondre à ces impératifs, la procédure d'Autorité Déléguée a pour objet, à l'échelle du Groupe, de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements principaux susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Elle ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3.1.4 La confidentialité des informations

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

3.1.5 La prévention du délit d'initié

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir lors d'opérations sur ses titres.

Ce Code concerne non seulement les mandataires sociaux de Vallourec, mais également tous les salariés et partenaires du Groupe. Il est adressé à tout nouvel initié dont Vallourec tient la liste à jour.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

Le Directeur Juridique du Groupe est en charge de la fonction déontologique, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions du Code de bonne conduite, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque initié. Il met notamment à jour et tient à disposition de l'AMF trois listes d'initiés (Hauts Responsables, Initiés Internes, Initiés Externes). Les initiés ont l'obligation de s'abstenir d'intervenir sur les titres de Vallourec en période de fenêtres négatives, étant précisé que toute personne doit s'abstenir d'intervenir sur les titres, même en dehors des « fenêtres négatives », si elle détient une information privilégiée.

3.1.6 La procédure de relations avec les médias

Vallourec a défini une procédure de relations avec les médias qui vise à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée et qu'elle se fasse, notamment par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

3.1.7 La communication financière

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière visant à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation

interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

3.2 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directoire fixe la politique de contrôle interne et veille à sa mise en œuvre par les dirigeants de chaque entité du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, le Directoire s'appuie sur des directions fonctionnelles qui établissent les procédures, transmettent des instructions et s'assurent de leur application.

Le Groupe a lancé un plan de renforcement de son dispositif de contrôle interne sur trois ans (2013-2015) destiné à mieux structurer et coordonner les démarches existantes.

En 2014, le Groupe a porté une attention particulière à l'élaboration, à la diffusion et au suivi d'un dispositif d'auto-évaluation en matière de contrôle interne. Celui-ci est aujourd'hui déployé dans toutes les sociétés du périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne (voir infra paragraphe 4.). Cet outil s'articule avec un nouveau référentiel de contrôle interne développé par Vallourec avec des objectifs plus larges que la fiabilité des informations financières. Il est fondé sur une analyse des risques de contrôle interne inhérents par processus clés et sur l'identification de leurs points clés de contrôle. Pour son élaboration, Vallourec s'est appuyé sur le COSO *(Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission)* dans son édition 2013 et sur les dispositions du Cadre de Référence de l'AMF dans son édition 2010. Des contrôles spécifiques ont été inclus afin de prévenir les fraudes.

Les résultats de l'auto-évaluation ont été communiqués à chacune des directions fonctionnelles concernées : contrôle de gestion, trésorerie-financement, finance, investissements industriels, qualité-sécurité, développement durable, achats, systèmes d'information, ressources humaines, communications, juridique. Ils révèlent que certaines règles relatives aux systèmes d'information, à la sécurité des voyageurs, à la communication ou à l'éthique ne sont pas toujours bien connues ou déployées.

Les actions correctives varient d'une entité à l'autre et dépendent des priorités que les entités se sont fixées. Les plans d'action les plus fréquents, avec une priorité haute, ont trait à la mise en œuvre de procédures liées aux systèmes d'information, aux achats, aux ressources humaines et à la communication. Leur coordination est assurée au niveau des divisions, avec le support des directions fonctionnelles si nécessaire.

Les interventions de l'Audit Interne intègrent comme objectif d'évaluer la qualité de l'auto-évaluation du niveau de contrôle interne approuvée par chaque responsable de société.

Le dispositif de contrôle interne existant est décrit à travers les fonctions clés du groupe Vallourec en la matière comme suit.

3.2.1 Dispositif de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

3.2.1.1 Reporting financier et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Les remontées de reportings par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois. Le reporting des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

3.2.1.2 Information financière externe

Vallourec publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre, notamment un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité du Directoire. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent aucune diligence sur les informations trimestrielles.

3.2.1.3 Trésorerie et financement

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché.

Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont de la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

La Direction de la Trésorerie et du Financement veille à l'optimisation et au contrôle de la trésorerie au moyen :

- de prévisions élaborées par les sociétés du Groupe ;
- de la centralisation de la trésorerie Euro et Dollar US des principales sociétés européennes ;
- d'une centralisation de la gestion de trésorerie en Yuan chinois des principales sociétés chinoises au niveau de Vallourec Beijing Co. Ltd ; et
- et d'une centralisation de gestion de trésorerie en Dollar US de certaines sociétés américaines au niveau de Vallourec Holding, Inc.

Elle est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en Dollar US a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction de la Trésorerie et du Financement et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société, sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

La Direction de la Trésorerie et du Financement assure un suivi des dettes, des placements et des opérations de change des filiales. Dans le cadre de ce suivi, elle élabore un reporting mensuel communiqué au Directoire.

3.2.1.4 Procédures et instructions de reporting financier et comptable

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thème et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables d'une part et les règles et outils de gestion d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (le Manuel de Gestion) synthétisant les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document est diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'élaboration et du contrôle de l'information financière et de gestion. Il a pour objectif de contribuer à la qualité et à l'homogénéité de cette information.

3.2.2 Autres dispositifs de contrôle interne clés

3.2.2.1 Investissements industriels

Le *Group Management Committee* examine plusieurs fois par an la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements. Il examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés. Selon les procédures « Large Capex Orientation » et « Large Capex Approval », les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à cinq millions d'euros, ou inférieur lorsqu'ils présentent un caractère stratégique, font l'objet d'un dossier établi par la Division concernée et d'une note de la Direction du Contrôle de Gestion, avant d'être soumis pour approbation au Directoire.

La Direction des Investissements effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les Divisions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas de dérive.

Des contrôles a posteriori sont effectués, à l'initiative de la Direction des Investissements ou de la Direction du Contrôle de Gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur tous les projets, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production. Des audits de conduite de projet peuvent être également réalisés pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, afin de tirer tous les enseignements utiles des expériences de gestion de projets du Groupe, le Comité Stratégique examine les conditions de mise en œuvre des projets d'investissement à l'issue de leur réalisation.

Le « Large Project Office » (LPO), direction fonctionnelle créée en 2013, est devenue pleinement opérationnelle mi-2014. Le LPO est intervenu sur les grands projets industriels en cours afin de mettre en œuvre des « bonnes pratiques » de gouvernance et de gestion. L'objectif est de fiabiliser leur réalisation, notamment en termes de coûts, de qualité et de délais.

3.2.2.2 Système de management

Vallourec dispose d'un système de management (Vallourec Management System – VMS) qui est mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est structuré en trois composantes principales :

- les plans « Total Quality Management » permettent la maîtrise et l'amélioration des processus, au travers d'un plan de progrès annuel associant actions, indicateurs clés de performance et objectifs ;
- les groupes d'amélioration continue (GAC) organisent l'engagement du personnel dans le progrès continu en particulier en mettant en œuvre une méthode standardisée de résolution de problèmes au service du plan de progrès annuel ;
- les comités de pilotage assurent l'engagement du management, le suivi et le soutien de la démarche de progrès.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique. Dans les domaines de la santé et la sécurité, la qualité et l'environnement et du « Lean Management ». Le « Lean Management » vise à améliorer les performances en matière de productivité, de niveau de stocks et de temps d'écoulement des commandes. Regroupées au sein de la Direction de l'Excellence Industrielle, ces directions fonctionnelles accompagnent les entités du Groupe dans le déploiement du VMS, le partage et la capitalisation des « bonnes pratiques » et le développement des compétences des managers.

3.2.2.3 Qualité – sécurité

Qualité

La Direction Qualité du Groupe est chargée de définir les standards applicables dans l'ensemble du Groupe en termes de niveaux de performance qualité à atteindre et de méthodes et d'outils spécifiques à mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la qualité des produits et la maîtrise des processus de fabrication. Elle en assure la promotion, accompagne leur mise en œuvre, met en place les formations nécessaires et anime le partage des bonnes pratiques. Par le biais d'audits qu'elle réalise dans tous les sites du Groupe, en complément de ceux réalisés par les organismes extérieurs de certification, elle s'assure de la bonne compréhension et l'application appropriée de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche Qualité de Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, traitement des problèmes, maîtrise de la variabilité et prévention des risques.

Dans le cadre du VMS (voir *supra* paragraphe 3.2.2.2), la Direction de la Qualité définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, en conformité avec les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001 ou ISO/TS 16 949, API, ASME, etc.).

Sécurité

Animé par la volonté d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, Vallourec a reconduit en 2014 son programme triennal (2014-2016) d'amélioration de la sécurité.

Dénommé « CAPTEN+ Safe », ce programme s'inscrit dans le cadre du VMS en cohérence avec les trois principes fondamentaux suivants : l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés (voir section 4.2.2.1 « Sécurité » du Document de référence 2014).

Partageant la préoccupation du Directoire en matière de sécurité, le Conseil de Surveillance ouvre chacune de ses séances sur l'évolution de la performance sécurité.

Dans le cadre du VMS (voir *supra* paragraphe 3.2.2.2), la Direction de la Sécurité définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, en conformité avec les exigences de la sécurité (normes OHSAS 18001).

3.2.2.4 Développement durable

Le développement durable est piloté au sein de Vallourec par un membre du *Group Management Committee* auquel est rattachée la Direction du Développement Durable.

Depuis 2014, la Direction du Développement Durable présente annuellement au *Group Management Committee* un plan stratégique sur cinq ans. Ses principales dispositions, approuvées par le Conseil

de Surveillance lors de sa réunion du 30 juillet 2014, ont été intégrées dans les orientations stratégiques du Groupe.

Au niveau opérationnel, la Direction du Développement Durable soumet au *Group Management Committee* les décisions à mettre en œuvre par les Divisions et les directions fonctionnelles.

La Direction du Développement Durable communique les informations requises en application de la loi du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle°2 », dont l'objet est de faire ressortir l'engagement de l'entreprise sur les thématiques sociales, environnementales, sociétales et éthiques ainsi que les progrès réalisés, au chapitre 4 du Document de référence.

Dans ce cadre, la Direction du Développement Durable examine avec les Divisions et des directions fonctionnelles les voies de progrès possibles en matière de Développement Durable et de Responsabilité Sociale. Elle a autorité sur la Direction de l'Environnement qui est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables Santé et Environnement des Divisions. Ceux-ci ont notamment pour mission de veiller à la conformité aux lois et règlements des activités et d'améliorer les performances environnementales en application de la « Charte de développement durable » de Vallourec. Le volet environnemental de cette Charte traite notamment de l'eau, des déchets, des produits dangereux, des émissions et du bruit. Des audits annuels, ou bisannuels selon l'importance des sites, sont réalisés localement. Un rapport des performances environnementales est communiqué chaque trimestre aux responsables concernés. L'objectif de certification ISO 14001 de l'ensemble des sites de production est quasiment atteint.

La Direction du Développement Durable pilote le programme d'amélioration de la performance énergétique avec un objectif de réduction de 20 % des consommations spécifiques avant 2020 sur la base du référentiel 2008. Dans cette perspective, elle fait évoluer les pratiques et s'assure que les entités opérationnelles investissent dans de nouveaux équipements. Ces actions ont également pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 2013, plusieurs sites, dont ceux de Barreiro, de Saint-Saulve et de Vallourec Oil & Gas UK Ltd, ont obtenu la certification ISO 50001 relative au management de l'énergie.

3.2.2.5 Recherche et Développement

La Direction de la Recherche et du Développement, regroupée avec la Direction de la Technologie au sein de la Direction Technologie R&D et Innovation, a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des programmes de développement de nouveaux produits et procédés industriels. Les processus ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées, notamment en ce qui concerne les aspects de propriété intellectuelle.

Des projets sélectionnés bénéficient d'actions de formations et de missions d'assistance spécifiques réalisées par des professionnels expérimentés. Les portefeuilles de projets des Divisions sont suivis en particulier pour leurs enjeux et leurs risques.

Chaque année, des audits sont également effectués par la Direction QSMS dans le cadre du VMS.

3.2.2.6 Achats

En 2014, la Direction Achats a poursuivi sa démarche d'amélioration continue du contrôle interne. Celle-ci se décline du stade de l'achat initial (évaluation produit, sélection fournisseurs et contrats) jusqu'à son traitement (réception des quantités nécessaires au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

En début de processus, la Direction des Achats centralise l'analyse de l'ensemble des achats afin de déterminer les biens et services les plus stratégiques. Sur cette base, les stratégies d'achats sont élaborées en collaboration avec les clients internes et validées par le management. Tout en tenant compte des usages commerciaux, l'accent est mis sur la formalisation des contrats et commandes afin d'éviter toutes contestations ultérieures.

Dans le but de réaliser des achats compétitifs et de qualité, les fournisseurs sont sélectionnés sur la base d'une grille d'analyse. Celle-ci prend en compte à la fois la santé financière des fournisseurs et des critères de qualité, de délai et de coût global.

À l'issue du processus d'achat et en complément du contrôle des factures fournisseurs, un contrôle qualité est également réalisé pour certains produits ou services.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts et toute relation contraire à l'éthique entre la Direction des Achats et les fournisseurs, tout achat significatif est soumis à un Comité *ad hoc*, composé de représentants de la Direction des Achats et du client interne, qui est tenu de se prononcer sur la base d'une grille d'offres comparatives.

L'accent mis sur la formalisation des procédures et la mise en place d'e-learning ont également permis de sensibiliser l'ensemble de la Direction Achats à la gestion des risques et au contrôle interne.

3.2.2.7 Systèmes d'information

Le plan d'audit pluriannuel de la sécurité du système d'information du Groupe a été reconduit sur la période 2014-2018, et son périmètre a été étendu à de nouvelles régions, telles que le Moyen-Orient.

En 2014, la Direction des Systèmes d'Information a renforcé sa capacité à détecter des tentatives d'intrusion en mettant en place des dispositifs d'observation des réseaux sur l'ensemble des régions. Le plan portant sur la sécurité, principalement des couches basses de l'informatique des usines, proches des ateliers de production a progressé en France. Il sera étendu, comme prévu, à l'Allemagne, puis aux autres zones géographiques du Groupe.

De plus, une solution de cryptage des disques durs des ordinateurs portables est en cours de déploiement depuis 2013.

Les actions de sensibilisation des collaborateurs à la protection de l'information et l'accompagnement de projets significatifs liés à la gestion des risques et au contrôle interne ont également porté sur :

- un programme de formation à la protection de l'information ;
- la mise en service du progiciel SAP chez Vallourec Star LP, et son déploiement chez Vallourec Oil and Gas France ;
- l'adoption d'une solution numérique et sécurisée pour l'organisation et la tenue de conseils de surveillance.

3.2.2.8 Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une démarche de contrôle interne pour l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Dans le cadre de la gestion des talents, la Direction des Ressources Humaines identifie les postes clés dans le Groupe, analyse les risques de défaillance, puis élabore en conséquence des plans de développement et de succession. En outre, la gestion des

Ressources Humaines (RH) permet de disposer des personnes possédant l'expertise et les compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Le suivi des différentes activités de contrôle relatives aux processus Ressources Humaines se fait en coordination avec le responsable Contrôle Interne RH Groupe.

À l'issue de l'enquête mondiale de satisfaction du personnel de 2013 et de la réflexion approfondie sur les standards des Ressources Humaines qui a suivi, la Direction des Ressources Humaines Groupe continue de s'assurer que les éléments fondateurs de la politique des Ressources Humaines de Vallourec sont respectés et mis en place.

En 2014, une compétence relative au contrôle interne a été ajoutée dans les référentiels par famille de métiers de toutes les fonctions transverses qui contribuent activement à la maîtrise des risques. Cette compétence fera désormais partie du processus d'évaluation annuel des performances.

Le questionnaire de contrôle interne RH mis à la disposition des services des Ressources Humaines du Groupe pour mesurer la qualité de leur fonctionnement a été intégré dans le dispositif d'auto-évaluation auquel ont participé les fonctions RH des principaux pays en 2014. Sur la base des réponses qualitatives et quantitatives reçues, la Direction des Ressources Humaines Groupe réalisera en 2015 des audits, au cours desquels elle suivra notamment les plans d'actions correctives ou d'amélioration.

3.2.2.9 Relations commerciales

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

Les procédures de revue des contrats et candidatures aux appels d'offres des Divisions ont été révisées en 2012 afin de déployer un nouvel outil d'évaluation et de synthèse du risque juridique associé aux ventes. Le déploiement de cet outil améliore l'efficacité de l'analyse des conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients, et permet d'administrer avec précision les écarts par rapport aux standards du Groupe et la remontée de statistiques. Les conditions générales et les documents types font l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre les évolutions du marché et de la réglementation.

Par ailleurs, la Direction Juridique et la Direction de Gestion des Risques travaillent en étroite collaboration. Elles assurent une veille afin d'identifier les « bonnes pratiques » de gestion du risque juridique contractuel dans une perspective d'amélioration continue.

3.2.2.10 Assurances

Les principaux risques industriels sont couverts par deux types d'assurance Groupe :

- une assurance dommages (dommages matériels directs et non explicitement exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) ;
- une assurance responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

4. Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et le contrôle interne sont déployés dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social. Celles dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint disposent d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés, et cohérents avec la législation en vigueur localement.

L'intégration dans le dispositif de contrôle interne des nouvelles entités acquises est réalisée dans l'année suivant l'acquisition.

5. Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

5.1 LE DIRECTOIRE

Le Directoire, agissant directement ou par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il conçoit et met en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, son activité et son organisation, et notamment définit les rôles et responsabilités à cet égard dans le Groupe.

Il procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Il initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Le Directoire s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

5.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par le Directoire pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Conseil de Surveillance veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

En particulier, le Conseil de Surveillance vérifie auprès du Directoire que le dispositif de pilotage des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par le Groupe et à donner une image fidèle de ses résultats et de sa situation financière.

5.3 LE COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité Financier et d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ; et
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité Financier et d'Audit s'assure du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, sur la base des informations qui lui sont communiquées par le Directoire ou qu'il demande. Il veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et à leur déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. En revanche, il n'intervient pas dans la mise en œuvre des dits systèmes.

Pour réaliser sa mission de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le Comité Financier et d'Audit prend connaissance des résultats des travaux de l'audit interne et de l'audit externe réalisés sur ces sujets, afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'actions appropriés ont été mis en place et des suites ont été données.

5.4 LE RESPONSABLE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne s'assure du déploiement et de la mise en œuvre du processus global de gestion des risques tel que défini par le Directoire. À ce titre il met en place un dispositif structuré, permanent et adaptable visant à l'identification, à l'analyse et au traitement des principaux risques. Il anime le dispositif de gestion des risques et apporte un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise. En 2014, Vallourec s'est doté d'une nouvelle fonction « Contrôle Interne » rattachée au responsable de la gestion des risques. L'objectif est de maintenir l'élan insufflé par plan de renforcement du dispositif de contrôle interne et de passer d'un mode projet à une structure pérenne.

5.5 LA RESPONSABLE DE L'AUDIT INTERNE

La Direction de l'Audit Interne est rattachée à un membre du Directoire. Elle rend compte de ses travaux au Comité Financier et d'Audit une fois par semestre.

La définition de ses missions, pouvoirs et responsabilités est formalisée par une « Charte d'audit interne ». Cette Charte, approuvée en janvier 2014, se décline autour des cinq thèmes suivants : mandat d'audit interne, devoir de rendre compte de ses actions et responsabilités, autorité de l'audit interne, indépendance de l'audit interne et principes d'audit interne.

Pour élaborer son plan d'audit, la Direction de l'Audit Interne prend notamment en considération les revues de contrôle interne, la cartographie des risques du Groupe et les demandes du Directoire et des responsables de Divisions et des directions fonctionnelles.

En 2014, la Direction de l'Audit Interne a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'amélioration initié en 2013, visant à faire progresser la structuration du processus d'audit interne de façon significative. Les progrès les plus importants réalisés en 2014 sont relatifs à :

- la standardisation de la communication de ses résultats ;
- l'homogénéisation des règles et procédures fournissant un cadre à son activité.

5.6 LES SALARIÉS

Chaque salarié concerné et notamment les responsables de Divisions et des directions fonctionnelles disposent de l'information nécessaire pour faire fonctionner et surveiller les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, au regard des responsabilités et des objectifs qui leur ont été assignés.

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent par ailleurs une composante d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise (cf. *supra* paragraphe 3.1.1).

6. Rôle des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes prennent connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se faire, en toute indépendance, une opinion sur leur pertinence.

Ils certifient les comptes et, dans ce cadre, peuvent identifier au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur le présent Rapport de la Présidente, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

7. Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, le dispositif de gestion de risque et contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Le profil international du Groupe induit des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Dans ce contexte, Vallourec pourrait subir un risque de contrôle interne, induit par la réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées. Vallourec pourrait également être victime de phénomènes de fraudes (vols, détournements, etc.). Toutefois, Vallourec a développé une démarche structurée et formalisée de revue permanente de son contrôle interne comme en témoignent les développements du présent rapport. Cette démarche s'appuie sur un corpus de règles et procédures diffusées à l'ensemble des filiales, et dont l'adhésion est pilotée par des revues et audits réguliers. Ces règles et procédures sont régulièrement remises à jour afin d'être en

ligne avec les évolutions des processus de Vallourec. Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une dimension d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

E – Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux sont exposés dans le chapitre 7 du Document de référence 2014, le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2014 des membres du Directoire (Annexe 2 dudit chapitre 7) et le communiqué en date du 27 février 2015 disponible sur le site internet de Vallourec (www.vallourec.com) qui font partie intégrante du présent rapport.

F – Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a décidé, en 2008, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Les conditions dans lesquelles la Société applique ces recommandations sont exposées dans le tableau de synthèse figurant en Annexe 3 du chapitre 7 du Document de référence 2014 qui fait partie intégrante du présent rapport.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.com).

Annexe 2 – Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2014 des membres du Directoire

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé de juin 2013 (le « Code AFEP-MEDEF ») dans la perspective du vote consultatif des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 28 mai 2015, sur les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire.

La politique des rémunérations des membres du Directoire est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (le « CNRG »), qui souhaite que celle-ci soit perçue comme juste et équilibrée tant par les actionnaires que les salariés.

Vallourec opère sur le marché mondial de la production des tubes sans soudure qui requiert des compétences spécifiques que seul un nombre restreint de talents ont développées. Des hauts potentiels capables de relever des défis ambitieux sont essentiels pour assurer la rentabilité du Groupe et générer de la valeur. La politique de rémunérations vise à poursuivre cet objectif en permettant au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents dont la contribution sera de nature à augmenter la création de valeur au bénéfice des actionnaires.

1. La gouvernance en matière de politique des rémunérations des membres du Directoire

La politique de rémunération des membres du Directoire est revue chaque année. Elle est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG. La définition de cette politique tient compte du travail accompli, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée par chacun des membres du Directoire et s'appuie sur des analyses du contexte de marché basées notamment sur des enquêtes de rémunération réalisées par des consultants externes.

1.1 LA COMPOSITION ET LE RÔLE DU COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Au 31 décembre 2014, le CNRG est composé de cinq membres, dont quatre sont indépendants et un représente les salariés actionnaires. Il ne comporte aucun dirigeant mandataire social du groupe Vallourec et est présidé par un membre indépendant. Ses membres sont :

- M. Michel de Fabiani, Président et membre indépendant ;
- M. Patrick Boissier ; membre indépendant ;
- Mme Pascale Chargrasse, représentante des salariés actionnaires ; et
- Mme Anne-Marie Idrac, membre indépendant ;
- Mme Alexandra Schaapveld, membre indépendant.

En matière de rémunérations des membres du Directoire, le CNRG :

- prépare l'évaluation annuelle des membres du Directoire ;
- propose au Conseil de Surveillance les principes de la politique de rémunération des membres du Directoire, et notamment les critères de détermination, la structure et le niveau de cette rémunération (part fixe, variable annuel et moyen et long terme), y compris les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite ;
- propose au Conseil le nombre d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chacun des membres du Directoire ; et
- formule au Conseil des propositions sur les dispositifs liés à la cessation des fonctions des membres du Directoire.

Afin d'assurer une cohérence entre les rémunérations versées aux membres du Directoire et celles prévalant au sein du Groupe, le CNRG examine la politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe et est informé en particulier de la politique de rémunération des membres du *Group Management Committee* et plus généralement de la politique de rémunération du Groupe.

Le Document de référence 2014 comporte une description de l'activité du CNRG au cours de l'exercice écoulé.

Pour la préparation de ses travaux en matière de rémunérations des membres du Directoire, le CNRG sollicite des études externes et notamment des enquêtes de rémunérations afin de lui permettre d'apprécier la situation du marché. Il sélectionne et pilote les consultants concernés afin de s'assurer de leur compétence, et veille à leur indépendance et objectivité. Le CNRG fixe lui-même la composition des panels de référence.

Le CNRG rencontre également les responsables fonctionnels internes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique, avec lesquels il organise des réunions transverses afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la politique sociale et la gouvernance du Groupe.

Le CNRG associe à sa réflexion des experts en gouvernance et en ingénierie de la rémunération des dirigeants qui sont invités à faire partager leur savoir-faire et leur expérience à l'occasion de réunions de travail auxquelles sont également conviés les responsables fonctionnels internes.

En amont de la tenue effective des réunions du CNRG, le Président du CNRG échange avec les consultants sollicités et les autres membres du CNRG, et tient plusieurs réunions de travail avec les responsables fonctionnels internes afin de s'assurer que toutes les questions examinées par le CNRG sont documentées de manière exhaustive et pertinente.

Le CNRG s'adjoint également l'expertise du Comité Financier et d'Audit pour déterminer et apprécier la pertinence des critères quantitatifs financiers de la rémunération monétaire variable et des instruments d'incitation à moyen et long terme attribués aux membres du Directoire.

Le CNRG rend compte oralement de ses travaux aux réunions du Conseil de Surveillance. Un compte-rendu écrit de chaque réunion du Comité est établi par le secrétaire du Comité sous l'autorité du Président du Comité et transmis aux membres du Comité. Il est inclus dans les dossiers de la réunion du Conseil suivant celle durant laquelle il est rapporté.

1.2 LE RÔLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance fixe, sur recommandations du CNRG, l'ensemble des composantes des rémunérations des membres du Directoire à court et long terme (part fixe, part variable, instruments de fonds propres (actions de performance et stock-options)) ainsi que les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite et les dispositifs de départ particuliers.

Lors de la présentation du compte rendu des travaux du CNRG sur les rémunérations des membres du Directoire, le Conseil de Surveillance délibère sur les rémunérations des membres du Directoire hors la présence de ceux-ci.

Tous les éléments de rémunérations potentiels ou acquis des membres du Directoire sont rendus publics après la réunion du Conseil les ayant arrêtés par une insertion sur le site internet de Vallourec.

2. La politique du Conseil de Surveillance en matière de rémunérations des membres du Directoire

2.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les décisions du Conseil de Surveillance sur les rémunérations des membres du Directoire sont animées par les principes suivants :

- **la prise en compte de la performance à court, moyen et long terme :** la structure de rémunérations des membres du Directoire comporte une part monétaire variable assise sur la performance de l'exercice écoulé (performance court terme) et des instruments de fonds propres reflétant la performance sur une durée de trois ans s'agissant des actions de performance, et de quatre ans s'agissant des stock-options (performance long terme) ;
- **l'équilibre entre les rémunérations fixe, variable court terme et variable moyen et long terme :** le CNRG veille à équilibrer les rémunérations dans leurs trois composantes (part fixe, part variable annuelle et instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme) ;
- **la compétitivité :** le Conseil de Surveillance veille à ce que les rémunérations soient adaptées au marché sur lequel Vallourec opère. À cette fin, le CNRG analyse les données d'un panel de 15 sociétés cotées à Paris comparables au regard du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'implantation internationale et de la capitalisation boursière, et cible un positionnement des membres du Directoire autour de la médiane de l'échantillon ;
- **la cohérence des rémunérations entre chacun des membres du Directoire :** les rémunérations des membres du Directoire sont fixées en fonction de leurs responsabilités au sein du Groupe, dans le respect d'un rapport de proportion raisonnable, afin d'encourager la collégialité de l'engagement du Directoire, pris dans son ensemble, à l'égard du Groupe ;
- **la cohérence avec la structure des rémunérations des salariés prévalant dans le Groupe :** la majorité des cadres du Groupe bénéficient d'une structure de rémunération qui, comme celle des membres du Directoire, comporte une part fixe et une part variable ainsi que des instruments de fonds propres d'incitation à long terme.

2.2 LE STATUT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

M. Philippe Crouzet ne dispose d'aucun contrat de travail. Il détient 22 875 actions Vallourec.

MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet sont titulaires de contrats de travail dont l'exécution est suspendue pendant la durée de leurs fonctions de membres du Directoire. Ils détiennent respectivement 7 239 et 10 127 actions Vallourec.

2.3 LES COMPOSANTES DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

2.3.1 Poids des composantes des rémunérations des membres du Directoire

Les principales composantes des rémunérations des membres du Directoire assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composante	Finalités
Part fixe	Rôle et responsabilité assumés par chacun des membres du Directoire
Part variable	Association à la performance court terme par la réalisation des objectifs annuels
Actions de performance	Association à la performance moyen terme et alignement avec les intérêts des actionnaires
Stock-options	Association à la performance long terme et alignement avec les intérêts des actionnaires

Au titre de 2014, à la cible, le poids respectif de chacun de ces éléments se répartit comme suit :

M. Philippe CROUZET

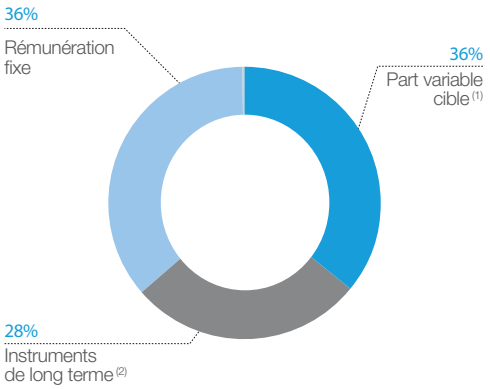

M. Jean-Pierre MICHEL

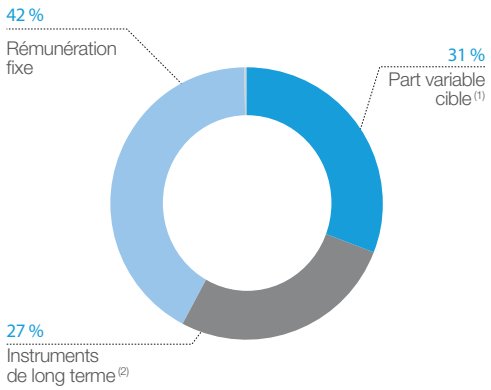

M. Olivier MALLET

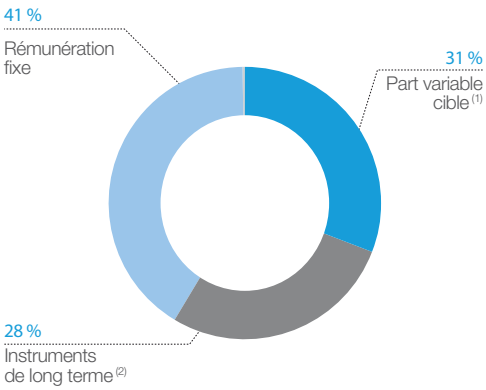

(1) La part variable est intégrée pour son montant à la cible.

(2) Actions de performance et options de souscription d'actions attribuées au titre de l'année 2014 selon la valorisation comptable IFRS d'avril 2014.

2.3.2 La part fixe

La part fixe est déterminée tous les ans sur la base de la responsabilité assumée par chacun des membres du Directoire et du secteur d'activité de Vallourec marqué par la cyclicité. À cet effet, le CNRG s'appuie sur des enquêtes de rémunérations réalisées par des consultants externes. Il compose le panel et pratique, le cas échéant, des ajustements en fonction du chiffre d'affaires, de la capitalisation boursière et du secteur d'activité des sociétés du panel afin d'assurer une parfaite comparabilité et donc une corrélation élevée entre la part fixe et la taille du Groupe.

Par ailleurs, la part fixe constituant l'assiette de la part variable, le Conseil de Surveillance porte une attention particulière à ce que la part fixe soit raisonnable.

Sur ces bases, les parts fixes des trois membres du Directoire, dont les montants actuels resteront inchangés jusqu'à l'échéance de leur mandat le 15 mars 2016, ont évolué comme suit :

- **la part fixe de M. Philippe Crouzet,** qui s'élevait jusqu'en 2013 à 760 000 euros, n'avait pas, à sa demande, évolué depuis son entrée en fonction en 2009. Cette part fixe a été portée à 798 000 euros (soit une augmentation de 5 %) à compter du 1er janvier 2014. Le Conseil de Surveillance a considéré cette réévaluation de la part fixe appropriée pour les raisons suivantes :
  - la nouvelle organisation interne des fonctions effective depuis le 3 février 2014 renforce les responsabilités directes de M. Philippe Crouzet puisque l'ensemble des divisions opérationnelles du Groupe lui sont désormais directement rattachées,
  - les enquêtes de rémunérations conduites par un consultant externe, sous la responsabilité du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, montrent un positionnement sensiblement en dessous de la médiane, notamment sur la part fixe,
  - la part fixe de M. Philippe Crouzet n'a jamais été augmentée depuis son entrée en fonctions en 2009. Le pourcentage d'augmentation décidée en 2014 (soit 5 %) apparaît modéré au regard de l'augmentation générale des salaires des collaborateurs français du Groupe qui a été en moyenne d'environ 14 % sur la même période ;
- **la part fixe de M. Jean-Pierre Michel,** définie en 2008, a été augmentée en 2012 de 4,65 % pour s'établir à 450 000 euros. Depuis, elle est restée inchangée ;
- **la part fixe de M. Olivier Mallet** a été portée à 420 000 euros (soit une augmentation de 5 %) à compter du 1er janvier 2014. Le Conseil de Surveillance a considéré cette réévaluation de la part fixe appropriée en raison du renforcement important, dans le cadre de la nouvelle organisation des instances de direction du Groupe effective depuis le 3 février 2014, du rôle de la fonction financière et de celle de contrôle, qui impliquent un accroissement significatif des responsabilités de M. Olivier Mallet.

Au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs français entre 2009 et 2014, les évolutions des parts fixes des membres du Directoire sur la même période apparaissent modérées, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Évolution des rémunérations fixes des salariés français du Groupe et des membres du Directoire sur la période 2009-2014 – en année pleine

Membres du Directoire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution totale
Philippe Crouzet	760 000 €	760 000 €	760 000 €	760 000 €	760 000 €	798 000 €	+ 5 % sur la période
Jean-Pierre Michel	430 000 €	430 000 €	430 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	+ 4,65 % sur la période
Olivier Mallet	375 000 €	375 000 €	375 000 €	400 000 €	400 000 €	420 000 €	+ 12% la période
Somme des budgets d'augmentation des salariés du Groupe (budgets 2009 à 2014)							+ 14,2% sur la période

2.3.3 La part variable

La part variable vise à associer les membres du Directoire à la performance court terme du Groupe. Sa structure est revue et fixée chaque année par le Conseil de Surveillance, sur recommandations du CNRG. Déterminée sur une base annuelle, elle correspond à un pourcentage de la part fixe et comporte des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance sont atteints et des niveaux maximaux traduisant une surperformance par rapport aux objectifs. Au titre de l'exercice 2014, la part variable de M. Philippe Crouzet pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximaux. Pour MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, les parts variables pouvaient varier de 0 à 75 % de leurs parts fixes à la cible et atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximaux. En synthèse, les éléments de rémunérations monétaires des membres du Directoire s'établissaient comme suit :

	Philippe Crouzet, Président du Directoire	Jean-Pierre Michel, membre du Directoire	Olivier Mallet, membre du Directoire
Part fixe *En euros*	798 000	450 000	420 000
Part variable cible *En % de la part fixe*	100 %	75 %	75 %
Part variable maximum *En % de la part fixe*	135 %	100 %	100 %

Les parts variables sont subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis de nature quantitative ou qualitative dont les seuils minimaux, cibles et maximaux sont fixés par le Conseil de Surveillance sur la base du budget, après un examen approfondi du CNRG et du Comité Financier et d'Audit.

En 2014, les objectifs de nature quantitative représentaient 70 % de la part variable cible de MM. Philippe Crouzet, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet.

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers et opérationnels clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie et ses valeurs. Compte tenu de l'engagement attendu du Directoire sur les questions mettant en jeu la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du Groupe, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG, a introduit, dans la part variable 2014 de l'ensemble des membres du Directoire, deux objectifs quantitatifs de performance sociétale dont l'un est assis sur la sécurité et l'autre sur la revalorisation des déchets.

Jusqu'en 2012, les objectifs de la part variable et leur pondération étaient strictement identiques pour chacun des membres du Directoire. À compter de 2013, le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG, s'est engagé dans une démarche d'individualisation des parts variables des membres du Directoire en introduisant quelques variations de pondération des objectifs et ce afin de mieux refléter la nature et les responsabilités assumées par chacun d'eux. Dans la continuité de cette démarche, le Conseil de Surveillance a, au titre de la part variable 2014, renforcé cette individualisation en retenant, pour chacun des membres du Directoire, des objectifs qui lui sont propres à hauteur de 30 % de sa part variable cible.

Dans ce cadre, les parts variables de chacun des membres du Directoire au titre de l'exercice 2014 ont été déterminées comme suit :

	Membres du Directoire		
Part variable 2014	**Philippe Crouzet**	**Jean-Pierre Michel**	**Olivier Mallet**
Structure et niveau de la part variable (exprimée en pourcentage de la part fixe)	Part variable : 100 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 135 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.	Part variable : 75 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 100 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.	Part variable : 75 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 100 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.
Objectifs de performance financière	Poids dans la part variable cible : 60 %.	Poids dans la part variable cible : 45 %.	Poids dans la part variable cible : 45 %.
Résultat brut d'exploitation	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.
Résultat net consolidé part du Groupe	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.
Maîtrise des stocks, créances clients et dettes fournisseurs	Ce critère variait de 0 à 10 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 13,5 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 7,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 10 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 7,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 10 % au maximum.
Flux net de trésorerie disponible	Ce critère variait de 0 à 10 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 13,5 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 7,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 10 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 7,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 10 % au maximum.
Taux moyen de réalisation des objectifs de performance financière au regard de leur poids dans la part variable cible	41 %	41 %	41 %
Total en valeur absolue des objectifs de performance financière	327 064 €	137 763 €	128 579 €
Objectifs de performance opérationnelle	Poids dans la part variable cible : 40 %.	Poids dans la part variable cible : 30 %.	Poids dans la part variable cible : 30 %.
Sécurité (TRIR)/(LTIR) [(a)]	Ces critères variaient de 0 à 5 % à la cible et pouvaient s'établir à 6,8 % au maximum. La borne basse de l'objectif était le résultat atteint en 2013.	Ces critères variaient de 0 à 3,7 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum. La borne basse de l'objectif était le résultat atteint en 2013.	Ces critères variaient de 0 à 3,7 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum. La borne basse de l'objectif était le résultat atteint en 2013.
Revalorisation des déchets	Ces critères variaient de 0 à 5 % à la cible et pouvaient s'établir à 6,75 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 3,75 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 3,75 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum.
Axes de progrès	Ce critère qualitatif assis sur la compétitivité et le développement international était à l'appréciation du Conseil de Surveillance. Il variait de 0 à 30 % à la cible et pouvait s'établir à 40,5 % au maximum.	Ce critère qualitatif assis sur l'excellence industrielle et la performance des projets industriels était à l'appréciation du Conseil de Surveillance. Il variait de 0 à 22,5 % à la cible et pouvait s'établir à 30 % au maximum.	Ce critère qualitatif assis sur le contrôle interne, l'organisation de la fonction financière et le contrôle opérationnel était à l'appréciation du Conseil de Surveillance. Il variait de 0 à 22,5 % à la cible et pouvait s'établir à 30 % au maximum.
Taux moyen de réalisation des objectifs de performance opérationnelle au regard de leur poids dans la part variable cible	36 %	29 %	44 %
Total en valeur absolue des objectifs de performance opérationnelle	286 282 €	99 000 €	139 125 €
Part variable fixée par le Conseil de Surveillance	613 346 €	236 763 €	267 704 €
Pourcentage de la part variable fixée par le Conseil de Surveillance par rapport à la part variable cible	77 %	70 %	85 %

(a) L'objectif sécurité est mesuré sur la base des résultats des indicateurs de Lost Time Injury Rate (LTIR) et Total Recordable Injury Rate (TRIR), qui mesurent respectivement le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées et le nombre total d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

Sur ces bases, le Conseil de Surveillance considère que les parts variables des membres du Directoire reflètent l'évolution des résultats et la performance globale du Groupe.

2.3.4 Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme

Actions de performance et options attribuées en 2014

Dans un groupe industriel dont les projets d'investissement peuvent avoir un horizon de rentabilité éloigné, les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme apparaissent particulièrement appropriés. En conséquence, le Groupe déploie, depuis de nombreuses années, une politique dynamique d'association du personnel aux résultats de l'entreprise par la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions. Le Conseil de Surveillance considère que la combinaison de ces deux outils qui alignent les intérêts des bénéficiaires sur ceux des actionnaires est importante dans la mesure où les actions de performance associent à une performance moyen terme tandis que les options associent à une performance long terme.

En 2014, le Conseil de Surveillance a ainsi autorisé la reconduction :

- pour la sixième année consécutive, d'un plan international d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 677 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en Russie (à l'exclusion des membres du Directoire), dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 ;
- pour la huitième année consécutive, d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 413 597 actions de performance, au bénéfice de 1 755 cadres et des trois membres du Directoire, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 ;
- pour la huitième année consécutive, un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 373 550 options de souscription d'actions, au bénéfice de 396 cadres et des trois membres du Directoire, dans le cadre de la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012.

Dans cet ensemble qui représente 0,70 % du capital social au 31 décembre 2014, la part attribuée aux membres du Directoire s'établit à 7,06 % de l'ensemble des attributions et 0,05 % du capital social. Pour la détermination du nombre d'actions de performance et d'options attribuées au Directoire, le CNRG examine la juste valeur des dits instruments et définit ensuite un volume d'attribution permettant d'assurer un équilibre des rémunérations dans leurs trois composantes (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme). Après avoir analysé l'environnement économique et fiscal et les différentes pratiques constatées sur le marché, le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son CNRG, a, dans le total des attributions d'instruments d'incitation à long terme pour 2014, réduit d'environ 33 % la proportion d'options de souscription d'actions et corrélativement augmenté celle des actions de performance de sorte que la valeur des options et des actions de performance attribuées aux membres du Directoire en 2014 représente respectivement 33 % et 66 % de la valeur totale des instruments d'incitation à long terme qui leur a été attribuée pour la même période. En tenant compte de ce nouvel équilibre entre actions de performance et options applicable à l'ensemble des bénéficiaires du Groupe, le nombre d'actions de performance et d'options attribuées à Olivier Mallet a, pour les mêmes raisons que celles exposées au paragraphe 2.3.2. ci-dessus, été augmenté.

Les actions de performance attribuées aux membres du Directoire en 2014 sont soumises à des conditions de performance appréciée sur **trois années** et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) des années 2014, 2015 et 2016 comparé au ROCE inscrit au budget des années 2014, 2015 et 2016 (pondération 40 %) ;
- le chiffre d'affaires consolidé à taux de change et périmètre constants (CA) des années 2014, 2015 et 2016 comparé au CA inscrit au budget des années 2014, 2015 et 2016 (pondération 30 %) ;
- la performance boursière relative de l'action Vallourec entre l'année 2014 et l'année 2016 par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 15 %) ;
- la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) entre l'année 2014 et l'année 2016 par rapport au même panel que celui mentionné ci-dessus (pondération 15 %).

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1,33. Il sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1,33 en cas de surperformance. Cette performance cible correspond (i) s'agissant des deux premiers critères, aux objectifs budgétaires des trois exercices sociaux considérés et (ii) s'agissant des troisième et quatrième critères, à une performance identique à celle du panel (avec une évolution linéaire entre le coefficient 1 et les deux bornes minimum et maximum).

Le nombre d'actions de performance attribuées en 2014 pour une performance correspondant au coefficient 1 a été de 15 300 pour M. Philippe Crouzet et 7 200 pour MM. Jean-Pierre Michel. Le nombre d'actions attribuées à M. Olivier Mallet a été augmenté et porté à 7 200 pour les mêmes raisons que celles exposées au 2.3.2

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2014 sont soumises à des conditions de performance appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi (ROCE) sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au taux prévisionnel de rendement du capital investi inscrit au budget des années 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 40 %) ;
- le chiffre d'affaires (CA) de 2014, 2015, 2016 et 2017 comparé au CA inscrit au budget des années 2014, 2015, 2016 et 2017 (pondération 30 %) ;
- la performance relative de l'action Vallourec entre l'année 2014 et l'année 2017 par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 15 %) ;
- la performance relative du RBE Vallourec entre l'année 2014 et l'année 2017 par rapport au même panel que celui mentionné ci-dessus (pondération 15 %).

Le nombre d'options définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période d'acquisition sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1. Il sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1 en cas d'atteinte d'une performance cible. Cette performance cible correspond (i) s'agissant des deux premiers critères

aux objectifs budgétaires des quatre exercices sociaux considérés, (ii) s'agissant du troisième critère, à une performance supérieure de 10 % par rapport à celle du panel et (iii) s'agissant du quatrième critère, à une performance supérieure de 20 % à celle du panel.

Le nombre d'options attribuées en 2014 pour une performance correspondant au coefficient 1 a été de 18 100 pour M. Philippe Crouzet et 8 500 pour MM. Jean-Pierre Michel. Le nombre d'options attribuées à M. Olivier Mallet a été augmenté et porté à 8 500 pour les mêmes raisons que celles exposées au 2.3.2.

Le caractère confidentiel des deux premiers critères quantifiés des actions de performance et des options de souscription d'actions ne permet pas d'en divulguer la teneur. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Au sein de l'ensemble des objectifs de performance des actions de performance et des stock-options, les critères relatifs représentent 30 %. Pour les attributions qui interviendront en 2015, cette pondération, déjà élevée, sera portée à 50 % tandis que le panel, jugé trop étroit par le Conseil de Surveillance, sera étendu à 14 sociétés industrielles.

Actions de performance définitivement acquises en 2014

La période d'appréciation de la performance du plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2011 est arrivée à échéance le 30 mars 2014. Les actions attribuées initialement au titre de ce plan, dans le cadre de la vingt-sixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2011, étaient soumises à trois conditions de performance appréciées sur les exercices 2012 et 2013 :

- le ratio du résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (pondération 40 %) : aucune action n'était acquise (coefficient 0) si la moyenne des ratios réalisés en 2012 et 2013 était inférieure à 14 % – le coefficient était de 1 si cette moyenne était supérieure à 18 %, et de 1,33 si cette moyenne était supérieure ou égale à 21 % ;
- la croissance du chiffre d'affaires consolidé (pondération 30 %) : aucune action n'était acquise (coefficient 0) si le chiffre d'affaires 2013 était inférieur ou égal à 6,120 milliards d'euros – le coefficient était de 1 si ce chiffre d'affaires était égal à 6,532 milliards d'euros, et de 1,33 si ce chiffre d'affaires était supérieur ou égal à 6,670 milliards d'euros ;
- la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et Vallourec (pondération 30 %).

Après application de ces conditions, le nombre d'actions effectivement acquises par chacun des membres du Directoire en application des conditions de performance s'établit comme suit :

Plan d'actions de performance du 30 mars 2012 Membres du Directoire	Philippe Crouzet	Jean-Pierre Michel	Olivier Mallet	Total
Nombre maximum d'actions de performance attribuées le 30 mars 2011 [(a)]	9 023	4 436	3 609	17 068
Nombre d'actions de performance acquises le 30 mars 2014 en application des conditions de performance	1 463	719	585	2 767
Pourcentage d'actions acquises le 30 mars 2014 rapporté au nombre maximum d'actions de performance initialement attribuées le 30 mars 2012	16,2 %	16,2 %	16,2 %	16,2 %

(a) Sur la base d'un coefficient 1 correspondant à la performance cible.

Le Conseil de Surveillance considère que les critères de performance applicables aux stock-options et actions de performance attribués aux membres du Directoire sont corrélés à l'évolution sur le moyen et long terme des résultats et de la performance globale du Groupe.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils s'engagent, par ailleurs, à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

2.3.5 Les avantages en nature

En matière d'avantages en nature, les membres du Directoire bénéficient, comme la majorité des cadres dirigeants du Groupe (soit 121 personnes), d'une voiture de fonction.

2.3.6 Les jetons de présence

Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

2.3.7 Le régime de retraite supplémentaire

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, les membres du Directoire, comme les autres cadres dirigeants du Groupe remplissant les conditions d'éligibilité (soit 38 personnes au 31 décembre 2014), disposent d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies permettant l'amélioration de leur revenu de remplacement à condition qu'ils prennent leur retraite au jour de leur départ du Groupe.

Ce régime, toujours ouvert, n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe, et s'applique aux bénéficiaires dont la rémunération brute de base (hors part variable et primes exceptionnelles) est supérieure à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale pendant une durée consécutive de trois ans. Cet avantage apparaît modéré, la retraite supplémentaire du Groupe étant plafonnée à 20 % du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable, et limité à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale.

Ce dispositif a été approuvé par les Assemblées Générales des 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution).

Les droits potentiels ouverts à titre individuel pour chacun des trois membres du Directoire au 31 décembre 2014 sont les suivants :

Membres du Directoire	Rémunération de référence au 31 décembre 2014	Droits potentiels annuels pour 2014 (a)	Cumul des droits potentiels annuels au 31 décembre 2014 (b)	Plafond des droits potentiels	Conditions d'ancienneté
Philippe Crouzet	798 000 €	2 %	11,50 %	20 %	36 mois
Jean-Pierre Michel	450 000 €	2 %	17,34 %	20 %	36 mois
Olivier Mallet	420 000 €	1,8 %	11,05 %	20 %	36 mois

(a) En pourcentage de la rémunération de référence (rémunération de base hors part variable).

(b) Plafonné à 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années, hors part variable et limité à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

Les ayants droit peuvent conserver le bénéfice de ce régime supplémentaire si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

La rémunération globale des membres du Directoire a été déterminée en tenant compte de l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

2.3.8 Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des membres du Directoire

En 2014, les dispositifs liés à la cessation des fonctions des trois membres du Directoire sont restés inchangés par rapport à 2013.

2.3.8.1 Le dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire

Après examen de l'indemnité monétaire de fin de mandat en vigueur depuis l'entrée en fonction de M. Philippe Crouzet le 2 avril 2009, approuvée par l'Assemblée du 4 juin 2009, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 2 mai 2013, a décidé d'en reconduire les principes en tenant compte de la pratique de marché.

Le même Conseil a également :

- fixé les conditions sous lesquelles M. Philippe Crouzet, en cas de départ, pourra conserver le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées ; et
- décidé le principe d'une obligation de non-concurrence à la charge de M. Philippe Crouzet.

Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet

L'indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où M. Philippe Crouzet aura la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe de M. Philippe Crouzet due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet (la « Période de Référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de Référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois exercices précédant l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de Référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de Surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire due à M. Philippe Crouzet au titre de chacun des exercices de la Période de Référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points (et limité à 30) en fonction du pourcentage de la part variable versée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de Référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12e de la Rémunération de Référence), dans la limite de l'Indemnité Maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité Maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de Référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, le CP s'établirait à respectivement 30, 61 et 51.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 dans sa cinquième résolution.

Conditions sous lesquelles M. Philippe Crouzet pourra conserver le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées

M. Philippe Crouzet pourra, sur décision du Conseil de Surveillance, conserver, après son départ, le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées dans les conditions suivantes :

- le départ de M. Philippe Crouzet sera dû exclusivement à un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie ;
- la moyenne des trois critères de performance de l'indemnité de fin de mandat sur les trois exercices précédant la date du départ sera au moins égale à 40 ; et
- les options de souscription d'actions et les actions de performance resteront soumises aux conditions de performance prévues lors de leur attribution initiale.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 dans sa vingt-troisième résolution.

Obligation de non-concurrence à la charge de M. Philippe Crouzet

Compte tenu de l'expertise dans le secteur de l'acier acquise par M. Philippe Crouzet depuis son entrée en fonction le 2 avril 2009, le Conseil de Surveillance a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant M. Philippe Crouzet à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil de Surveillance, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ de M. Philippe Crouzet, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés intervenant dans le secteur de l'acier, sans restriction de territorialité.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement à M. Philippe Crouzet d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 dans sa vingt-quatrième résolution.

2.3.8.2 Les dispositifs liés à la cessation des fonctions de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 11 décembre 2013, a revu le dispositif de départ de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire de Vallourec et titulaires d'un contrat de travail avec Vallourec Tubes suspendu pendant la durée de leurs fonctions.

Après avoir (i) pris acte de la renonciation de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet aux indemnités contractuelles de licenciement prévues dans leurs contrats de travail respectifs conclus avec Vallourec Tubes et susceptibles de leur être dues en cas de rupture de leurs contrats de travail puis (ii) constaté que MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet sont, au titre de leurs contrats de travail, bénéficiaires de plein droit, de la Convention Collective des Cadres et Ingénieurs de la Métallurgie (la « **Convention Collective** ») dont l'application est impérative et s'impose à Vallourec, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Jean-Pierre Michel

Sur la base de son ancienneté dans le groupe Vallourec (36 années), M. Jean-Pierre Michel a droit, en application de la Convention Collective, à une indemnité de licenciement dont le montant est égal, au 31 décembre 2014, à 18 mois de rémunérations fixes et variables en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave, soit un montant théorique de 818 milliers d'euros [(1)].

(1) Conformément aux dispositions de la Convention Collective, ce montant théorique a été déterminé sur la base :

- *de l'ancienneté de M. Jean-Pierre Michel acquise depuis la date de son entrée en fonction, en vertu du contrat de travail en cours, sans que soient exclues les périodes de suspension de ce contrat, soit depuis le 1er septembre 1978 ;*
- *du taux d'indemnité en vigueur (1/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche de un à sept ans d'ancienneté et 3/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche au-delà de sept ans d'ancienneté), le résultat étant plafonné à une valeur de 18 mois de traitements ;*
- *de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels, dont M. Jean-Pierre Michel aurait bénéficié au cours des 12 derniers mois en application de son contrat de travail ;*
- *d'une rémunération fixe et variable cible annuelle de 546 milliers d'euros au titre du contrat de travail.*

Olivier Mallet

Sur la base de son ancienneté dans le groupe Vallourec (6,5 années), M. Olivier Mallet a droit, en application de la Convention Collective, à une indemnité de licenciement dont le montant est égal, au 31 décembre 2014, à un peu plus d'un mois de rémunérations fixes et variables en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave, soit un montant théorique de 46 milliers d'euros (1).

Compte tenu de cette situation, le Conseil de Surveillance a décidé que M. Olivier Mallet pourra en outre bénéficier d'une indemnité de fin de mandat, en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Cette indemnité ne sera pas due dans le cas où M. Olivier Mallet aura la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Olivier Mallet (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe de M. Olivier Mallet due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ de M. Olivier Mallet (la « Période de Référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de Référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois exercices précédant l'Assemblée Générale 2014 et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de Référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de Surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire due à M. Olivier Mallet au titre de chacun des exercices de la Période de Référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 point(s) (et limité à 30) en fonction du pourcentage de la part variable versée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de Référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12e de la Rémunération de Référence), dans la limite de l'Indemnité Maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité Maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de Référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, le CP s'établirait à respectivement 38, 69 et 60.

Le cumul de l'indemnité due au titre de la Convention Collective, et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Olivier Mallet.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 dans sa cinquième résolution.

(1) Conformément aux dispositions de la Convention Collective, ce montant théorique a été déterminé sur la base :

- *de l'ancienneté de M. Olivier Mallet acquise depuis la date de son entrée en fonction, en vertu du contrat de travail en cours, sans que soient exclues les périodes de suspension de ce contrat, soit depuis juillet 2008 ;*
- *du taux d'indemnité en vigueur (1/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche de un à sept ans d'ancienneté et 3/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche au-delà de sept ans d'ancienneté), le résultat étant plafonné à une valeur de 18 mois de traitements ;*
- *de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels, dont M. Olivier Mallet aurait bénéficié au cours des 12 derniers ;*
- *d'une rémunération fixe et variable cible annuelle de 431 milliers d'euros au titre du contrat de travail.*

3. Les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à chacun des trois membres du Directoire

3.1 LES RÉMUNÉRATIONS DUES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 À M. PHILIPPE CROUZET

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	798 000 €	Inchangée depuis son entrée en fonction en 2009, la part fixe de M. Philippe Crouzet a été augmentée en 2014 de 5 % pour s'établir à 798 000 euros. Le Conseil de Surveillance a considéré cette réévaluation de la part fixe appropriée pour les raisons exposées au paragraphe 2.3.2 du présent rapport.
Rémunération variable annuelle	613 346 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 142 085 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	18 100 options attribuées pour une performance à la cible, soit 0,01 % du capital social au 31 décembre 2014. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 février 2014, dans le cadre de la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 473 841 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	15 300 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,012 % du capital social au 31 décembre 2014. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 février 2014, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Philippe Crouzet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	4 404 €*	Voiture

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	Cette indemnité de départ a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, dans sa cinquième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Maintien du droit d'exercer les options ou de recevoir les actions de performance attribuées antérieurement au départ	0 €	Cette faculté a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, dans sa vingt-troisième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description des conditions sous lesquelles cette faculté pourrait être exercée.
Indemnité de non-concurrence	0 €	Cette indemnité de non-concurrence a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, dans sa vingt-quatrième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	Ce régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance, dans ses séances des 14 septembre 2005 et 7 mai 2008, et approuvé par l'Assemblée Générale réunie respectivement les 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution), conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

* *La valeur comptable s'établit à 11 727 €.*

3.2 LES RÉMUNÉRATIONS DUES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 À M. JEAN-PIERRE MICHEL

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	450 000 €	Inchangée depuis 2008, la part fixe de M. Jean-Pierre Michel a été augmentée en 2012 de 4,65 % pour s'établir à 450 000 euros.
Rémunération variable annuelle	236 763 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 66 725 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	8 500 options attribuées, pour une performance à la cible soit 0,007 % du capital social au 31 décembre 2014. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 février 2014, dans le cadre de la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 222 984 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	7 200 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,006 % du capital social au 31 décembre 2014. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 février 2014, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Jean-Pierre Michel ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	4 932 €*	Voiture
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	**Valeur soumise au vote**	**Présentation**
Indemnité de départ	NA	Il n'existe aucune indemnité de départ. Cf. paragraphe 2.3.8.2 du présent rapport pour une description du dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Jean-Pierre Michel.
Indemnité de non-concurrence	NA	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	Ce régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance, dans ses séances des 14 septembre 2005 et 7 mai 2008, et approuvé par l'Assemblée Générale réunie respectivement les 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution), conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

* *La valeur comptable s'établit à 14 281 €.*

3.3 LES RÉMUNÉRATIONS DUES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 À M. OLIVIER MALLET

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	420 000 €	Inchangée depuis 2012, la part fixe de M. Olivier Mallet a été augmentée en 2014 de 5 % pour s'établir à 420 000 euros. Le Conseil de Surveillance a considéré cette réévaluation de la part fixe appropriée pour les raisons exposées au paragraphe 2.3.2 du présent rapport.
Rémunération variable annuelle	267 704 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 66 725 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	8 500 options attribuées pour une performance à la cible, soit 0,007 % du capital social au 31 décembre 2014. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 février 2014, dans le cadre de la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 222 984 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	7 200 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,006 % du capital social au 31 décembre 2014. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 février 2014, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Olivier Mallet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	5 461 €*	Voiture

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	Cette indemnité de départ a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 11 décembre 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014, dans sa cinquième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.2 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	Ce régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance, dans ses séances des 14 septembre 2005 et 7 mai 2008, et approuvé par l'Assemblée Générale réunie respectivement les 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution), conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

* *La valeur comptable s'établit à 15 732 €.*

Le Conseil de Surveillance

Annexe 3 – Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après synthétise les recommandations du Code AFEP-MEDEF que Vallourec a choisi de ne pas appliquer et les explications circonstanciées y afférentes.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (juin 2013)	Applications par la société Vallourec
Le paragraphe 23.2.4 Code AFEP-MEDEF préconise « *de conditionner, suivant des modalités fixées par le Conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées* ».	Si les attributions d'actions de performance aux membres du Directoire sont soumises à des conditions de performance exigeantes et de présence ainsi qu'à des obligations de conservation, elles ne sont en revanche pas conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées. Compte tenu du nombre significatif d'actions Vallourec déjà détenues par les membres du Directoire (voir *supra* paragraphe 7.1.1.1 du Document de référence 2014) ainsi que des obligations contraignantes de conservation d'actions provenant tant de la levée des options que de l'acquisition définitive des actions de performance, Vallourec estime qu'il n'est pas souhaitable de contraindre les membres du Directoire à acheter d'autres actions sur leurs propres deniers et à constituer un patrimoine mobilier composé quasi-exclusivement d'actions Vallourec.
Le paragraphe 23.2.6 du Code AFEP-MEDEF préconise que les régimes de retraite supplémentaires des mandataires sociaux satisfassent plusieurs conditions dont notamment que « *le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur* ».	Le régime de retraite supplémentaire des membres du Directoire satisfait l'ensemble des conditions recommandées par le Code AFEP-MEDEF sous réserve de celle relative à la condition de présence dans l'entreprise au moment où le bénéficiaire fait valoir ses droits à la retraite, le plan de retraite supplémentaire du Groupe prévoyant que les ayants droit peuvent conserver le bénéfice si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci. Vallourec considère que ce régime reste conditionné à l'achèvement de la carrière dans l'entreprise dans la mesure où il suppose une absence de reprise d'activité après le départ de l'entreprise. Par ailleurs, compte tenu de l'ancienneté de certains bénéficiaires de ce plan et notamment ceux ayant effectué la totalité de leur carrière au sein du Groupe, il serait injustifié de leur en faire perdre le bénéfice du seul fait d'un départ subi.
Le paragraphe 16.2.1 du Code AFEP-MEDEF préconise que les délais d'examen des comptes par le Comité d'Audit soient suffisants (au minimum deux jours avant l'examen par le Conseil).	Compte tenu de la présence, au sein du Comité Financier et d'Audit, de membres se déplaçant de l'étranger, la réunion du Comité appelée à examiner les comptes du 1er semestre s'est tenue la veille de la réunion du Conseil, et non deux jours avant comme recommandé par le Code AFEP-MEDEF. Toutefois, l'envoi systématique aux membres du Comité d'un dossier complet comportant notamment les comptes six jours avant la date de la réunion permet aux membres du Comité de disposer d'un délai d'examen des comptes raisonnable.
Le paragraphe 21.1. du Code AFEP-MEDEF préconise que le mode de répartition de la rémunération des membres du Conseil « *[tienne] compte, selon les modalités que [le Conseil] définit, de la participation effective des [membres] au conseil et dans les comités, et donc [comporte] une part variable prépondérante* ».	Depuis le 1er janvier 2014, la structure de la rémunération de la Présidente du Conseil ne comporte plus de part variable prenant en compte d'éventuelles variations liées à l'assiduité. En effet, l'ensemble des composantes de sa rémunération qui prévalaient jusqu'à fin 2013 (jetons de présence et rémunération annuelle fixe) ont été agrégées pour ne donner lieu qu'à une rémunération annuelle fixe. Le Conseil de Surveillance considère que ce mode de rémunération est raisonnable et cohérent dans la mesure où la Présidente du Conseil exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil et des Comités. À toutes fins utiles, il est néanmoins souligné qu'en 2014, la Présidente du Conseil a été présente à toutes les réunions du Conseil, du Comité Stratégique et du Comité Financier et d'Audit (alors même qu'elle n'est plus membre de ce dernier Comité depuis le 28 mai 2014).
Le paragraphe 23.2.4 du Code AFEP-MEDEF préconise de « *procéder à des attributions [d'options d'actions et d'actions de performance] aux mêmes périodes calendaires* ».	En 2014, le calendrier des attributions d'options d'actions, traditionnellement fixé en septembre, a été modifié afin de le faire coïncider avec celui du plan d'attribution d'actions de performance et de la communication des augmentations de salaires et des bonus. Cette modification exceptionnelle et définitivement ancrée pour l'avenir a eu vocation à mettre en place un rendez-vous unique sur les diverses composantes de la rémunération des salariés.

Annexe 4 – Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2014

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire *(en euros)*	Montant de l'opération *(en euros)*
Gérard Terneyre, Directeur de la Stratégie	Actions	Cession	02/01/2014	09/01/2014	Euronext Paris	39,0645	39 064,5
Gérard Terneyre, Directeur de la Stratégie	Actions	Cession	03/01/2014	09/01/2014	Euronext Paris	39,5	39 500
Gérard Terneyre, Directeur de la Stratégie	Actions	Cession	06/01/2014	09/01/2014	Euronext Paris	39,5974	39 597,4
Gérard Terneyre, Directeur de la Stratégie	Actions	Cession	08/01/2014	09/01/2014	Euronext Paris	39,9415	39 941,5
Cédric de Bailliencourt, représentant permanent de Bolloré SA, membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	14/05/2014	15/05/2014	Euronext Paris	40,7922	10 198,05
Cédric de Bailliencourt, représentant permanent de Bolloré SA, membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	19/05/2014	20/05/2014	Euronext Paris	38,285	9 571,25
Personne physique liée à Jean-Pierre Michel, membre du Directoire – Directeur Général	Actions	Cession	06/10/2014	10/10/2014	Euronext Paris	34,58	6 916
Personne physique liée à Jean-Pierre Michel, membre du Directoire – Directeur Général	Actions	Cession	12/11/2014	04/12/2014	Euronext Paris	30,065	30 065
Jean-Pierre Michel, membre du Directoire	Actions	Cession	21/11/2014	04/12/2014	Euronext Paris	30,105	91 398,78

8

Informations concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

8.1 Pétrole et gaz 280

8.2 Énergie électrique 281

8.3 Autres applications 282

8.4 Matières premières 282

8.5 Devises 283

8.6 Tendances de marché et perspectives pour 2015 283

8.7 Valens, un plan de compétitivité sur deux ans 283

8.8 Politique d'allocation du capital 284

8.1 Pétrole et gaz

Le marché Pétrole et gaz est décrit à la section 3.1.9.1 « Éléments relatifs à la position concurrentielle de la Société – Pétrole et gaz » du présent Document de référence.

En 2014, les dépenses mondiales d'exploration et de production ont représenté 680 milliards de dollars [(1)], soit une croissance de 5,8 % par rapport à 2013. Alors que le prix du Brent s'établissait en moyenne à 99 $/b en 2014 [(2)] (contre 109 $/b en 2013), il a connu une érosion à partir du mois de septembre, puis une très forte chute fin novembre 2014, et est passé sous la barre des 50 $/b au début de l'année 2015. Cette évolution conduit les opérateurs pétroliers à reconsidérer leurs budgets et leurs priorités d'investissements. Selon Barclays, les dépenses mondiales d'exploration et de production pour l'année 2015 sont estimées à 619 milliards de dollars [(3)], soit une baisse de 8,8 % par rapport à 2014 (sur la base d'un cours moyen du Brent de 70 $/b et du WTI de 65 $/b en 2015). En outre, Barclays prévoit un recul plus sensible des dépenses d'exploration et de production si les cours du pétrole se stabilisaient au niveau de ceux observés début 2015, ou s'ils venaient à se détériorer davantage au cours de l'exercice.

À plus long terme, selon le rapport établi par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), la demande mondiale de pétrole devrait passer d'environ 90 mb/j en 2013 à 96 mb/j en 2020 et 104 mb/j en 2040 [(4)]. À l'horizon 2040, 38 millions de barils par jour devront provenir de champs de pétrole actuellement en attente de développement ou de découverte, rendant ainsi nécessaires les dépenses d'exploration et de production pour satisfaire la demande de pétrole. En effet, la production de pétrole brut conventionnel dans les champs existants serait amenée à chuter de 58 % d'ici à 2040. La croissance de la production mondiale de pétrole devrait, au cours des dix prochaines années, provenir majoritairement du Brésil et des États-Unis, où Vallourec est fortement implanté.

Aux États-Unis, le nombre moyen d'appareils de forage [(5)] en 2014 s'est élevé à 1 862 unités, représentant une hausse de 5,7 % par rapport aux 1 761 appareils de forage en 2013. Le nombre d'appareils de forage en activité a atteint un pic de 1 931 unités en septembre 2014 pour s'établir à 1 840 unités à la fin décembre 2014 (contre 1 757 unités fin décembre 2013, soit une hausse de 4,7 %). En fin d'exercice 2014, la baisse significative du prix du WTI s'est traduite par un recul du nombre d'appareils de forage en activité, qui s'est amplifié au début de l'année 2015. Ainsi, à la fin du mois de mars, 1 048 appareils de forage étaient en activité [(6)], ce qui représente une baisse de 43,0 % par rapport à fin décembre 2014.

Le nombre d'appareils de forage destiné au pétrole a progressé en 2014 (+ 11,2 % par rapport à 2013), avec en moyenne 1 527 unités en activité à comparer à une moyenne de 1 373 unités en 2013. À fin décembre 2014, plus de 81 % des appareils de forage étaient affectés au forage du pétrole, contre 79 % l'an passé. Le forage du gaz a quant à lui reculé de 13,2 %, atteignant une moyenne de 333 appareils de forage en activité en 2014. Au cours du 1er semestre 2014, l'hiver rigoureux avait entraîné une remontée des prix du gaz (Henry Hub), au-dessus de 4 $/Mbtu (dollars US par million de British thermal unit). En dépit du repli constaté aux alentours de 3 $/Mbtu [(3)] dans les derniers jours de l'année 2014, les prix du gaz se sont élevés en moyenne à 4,2 $/Mbtu en 2014, soit une hausse de 12,5 % par rapport à 2013, niveau jugé encore insuffisant pour déclencher une reprise significative des forages de gaz.

L'accroissement de l'efficacité des appareils de forage, permettant de forer davantage de puits par unité, et l'augmentation de la longueur des puits ont été des facteurs favorisant la consommation de tubes. Au cours de l'année 2014, le nombre de puits par appareil de forage onshore [(6)] a été de 5,2 puits en moyenne, stabilisé par rapport à 2013 et supérieur aux 4,9 puits en moyenne en 2012.

Dans le Golfe du Mexique, le nombre de plateformes de forage s'est établi à 33 unités fin mars 2015 [(6)], par rapport à 56 unités à la fin décembre 2014 et 59 unités à la fin décembre 2013.

Soutenu par l'accroissement de la demande locale, Vallourec a bénéficié d'une progression importante de ses volumes tout au long de l'année aux États-Unis. La montée en puissance achevée du nouveau laminoir situé à Youngstown dans l'Ohio a en effet permis à Vallourec de mieux répondre aux besoins de ses clients en matière de produits, de services et de délais. Dans ce contexte favorable, les prix des contrats OCTG ont progressé au cours du second semestre 2014.

Dans le reste du monde, le nombre d'appareils de forage internationaux en activité [(7)] a atteint 1 311 unités fin 2014, en baisse de 1,8 % par rapport à fin 2013. Le nombre moyen d'appareils de forage internationaux en activité en 2014 a toutefois augmenté de 3,1 % par rapport à 2013.

Au Brésil, en juin 2014, le principal client brésilien du Groupe, Petrobras, a informé Vallourec de sa décision de supprimer l'essentiel de ses stocks de tubes d'ici la fin de l'année. Cet ajustement ponctuel a impacté les résultats du Groupe au second semestre 2014, sans remettre en cause les perspectives positives à long terme, le Brésil étant une des principales zones de croissance pour l'offshore profond.

(1) Barclays Capital – Global 2015 E & P Spending Outlook – publiée le 8 janvier 2015.

(2) Prix du Brent. Thomson Reuters – moyenne de l'année 2014, données collectées en janvier 2015.

(3) Prix du gaz (Henry Hub). Thomson Reuters – moyenne de l'année 2014, données collectées en janvier 2015.

(4) AIE – World Energy Outlook 2014 – New Policies Scenario – publiée en novembre 2014.

(5) Baker Hugues (nombre d'appareils de forage en activité aux États-Unis d'Amérique) – décembre 2014.

(6) Baker Hughes (nombre d'appareils de forage en activité aux États-Unis d'Amérique) – mars 2015.

(7) Baker Hughes (nombre de puits par appareil de forage onshore aux États-Unis d'Amérique) – décembre 2014.

(8) Baker Hugues (nombre d'appareils de forage internationaux en activité = hors Amérique du Nord) – décembre 2014.

L'activité au Brésil continue d'être portée par le plan d'investissements quinquennal de Petrobras (221 milliards de dollars dont 154 milliards destinés à l'exploration et à la production entre 2014 et 2018 [1]), incluant les besoins pour l'exploitation des champs pré-salifères, des forages en eaux très profondes (à plus de 2 000 mètres), loin des côtes et dans un environnement très corrosif. La production de pétrole au Brésil devrait ainsi passer de 2,1 mb/j en 2013 à 4,9 mb/j en 2025 et environ 5,7 mb/j en 2040 [2]. La part de la production mondiale de pétrole produite en eaux profondes devrait quant à elle progressivement croître, passant de 7 % en 2013 à 11 % en 2040, atteignant un niveau d'environ 11 mb/j [2]. Le Brésil, en apportant plus de 50 % de la production mondiale de pétrole en eaux profondes à l'horizon 2040, deviendrait ainsi le premier producteur mondial de pétrole en eaux profondes.

Dans la zone EAMEA [3]**,** le niveau d'activité a été en retrait en mer du Nord, en raison de la suspension voire de l'annulation de certains projets par des opérateurs pétroliers internationaux. Au contraire, l'activité des exploitations offshore est restée bien orientée en Afrique de l'Ouest.

La croissance du chiffre d'affaires annuel a bénéficié du carnet de commandes exceptionnel enregistré en 2013, notamment au Moyen-Orient, où l'opérateur Saudi Aramco avait exprimé des besoins très importants en produits premium.

Les ventes de Vallourec au quatrième trimestre ont toutefois été affectées par le faible niveau de commandes enregistrées à partir du deuxième trimestre 2014, traduisant à la fois des ajustements de stocks chez certains opérateurs pétroliers, comme Saudi Aramco, mais aussi le report de certains projets, et une concurrence accrue. Fin 2014-début 2015, la chute des cours du pétrole a incité les opérateurs pétroliers internationaux à une discipline accrue dans la sélection des projets qui seront développés dans la région. Cependant, à moyen terme, des programmes d'investissements majeurs sont rendus nécessaires pour compenser la déplétion, maintenir ou augmenter les capacités d'exportations, et subvenir à la demande domestique croissante en pétrole et en gaz, comme par exemple à Abou Dhabi et en Arabie Saoudite.

8.2 Énergie électrique

Énergie conventionnelle

La demande de nouvelles centrales conventionnelles est restée faible en Europe et aux États-Unis au cours de l'exercice 2014 tandis qu'elle continuait à être bien orientée en Asie.

En Europe, malgré les incertitudes sur les politiques environnementales qui prévalent, quelques projets de construction de centrales thermiques au charbon sont prévus, notamment en Pologne.

Aux États-Unis, dans un contexte de durcissement des réglementations environnementales destinées à limiter les émissions de carbone, l'utilisation des centrales fonctionnant au gaz est privilégiée. Cette tendance est renforcée par le faible niveau du prix du gaz.

En Asie, les besoins énergétiques continuent de soutenir la demande de nouvelles centrales thermiques performantes. De nombreux projets de centrales au charbon ou au gaz sont prévus par exemple aux Philippines, au Vietnam, en Indonésie ou encore en Malaisie. La Corée du Sud est par ailleurs toujours un acteur dynamique du développement de nouvelles capacités installées à l'international. Ces projets s'inscrivent toutefois dans un environnement très concurrentiel.

Pour répondre à la croissance de la demande en électricité, la Chine va continuer d'installer de nouvelles capacités de centrales thermiques au charbon, à un rythme toutefois ralenti par rapport à la dernière décennie. La Chine souhaite diversifier son mix énergétique, très dépendant aujourd'hui du charbon, et réduire la part de celui-ci à hauteur de 62 % du mix énergétique à l'horizon 2020 contre environ 67 % en 2014 [4]. L'Inde se positionne également comme un acteur majeur dans le développement de nouvelles capacités de centrales thermiques au charbon. L'AIE prévoit environ 1 400 GW de nouvelles capacités de centrales thermiques au charbon installées dans le monde entre 2014 et 2040 dans son scénario central. La Chine et l'Inde devraient à elles seules représenter plus de 60 % de ces nouvelles capacités [2].

(1) Petrobras : Business and Management Plan 2014-2018 – 26 février 2014.

(2) AIE – World Energy Outlook 2014 – New Policies Scenario - publiée en novembre 2014.

(3) EAMEA : Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie.

(4) Action Plan for Energy Development (2014-2020) – République populaire de Chine (Conseil d'État).

Énergie nucléaire

À la suite de l'incident de Fukushima survenu en mars 2011, certains pays avaient pris la décision de réviser leur politique en matière d'énergie nucléaire. Néanmoins, la nécessité pour de nombreux pays de réduire leurs émissions de CO_2 bénéficie depuis plusieurs années à la reprise du marché de l'énergie nucléaire.

En Europe, le Royaume-Uni a lancé un vaste programme nucléaire visant une capacité additionnelle du parc nucléaire en exploitation à hauteur de 16 GW d'ici à 2030. La première centrale nucléaire nouvelle génération prévue devrait être mise en exploitation d'ici à 2023 (1). En France, Vallourec bénéficie du programme de remplacement des générateurs de vapeur des centrales EDF permettant de prolonger la vie des réacteurs de 1 300 MW.

Dans la continuité des engagements pris en septembre 2014 en matière d'objectifs de réduction d'émissions de CO_2, la Chine a confirmé son objectif d'atteindre une capacité nucléaire installée à hauteur de 58 GW en 2020 contre 15 GW en 2013 (2).

Enfin, de nouveaux projets de centrales nucléaires sont prévus en Asie (Inde, Corée du Sud, Asie du Sud-Est) et au Moyen-Orient (Turquie, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis). Une quarantaine de pays au monde pourraient par ailleurs envisager des programmes énergétiques nucléaires d'après un rapport publié récemment par l'AIE (3).

8.3 Autres applications

L'environnement est resté très concurrentiel sur le marché de la pétrochimie, en particulier aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Asie, où le nombre de projets continue de croître. En Europe, la faible activité du marché de la pétrochimie constatée ces dernières années s'est confirmée au cours de l'exercice 2014.

En Europe, les marchés hors énergie (Mécanique, Automobile, Construction & autres) ont été affectés par l'environnement toujours très concurrentiel et la pression continue sur les prix. Les indicateurs macroéconomiques traduisent une fragilité persistante de l'environnement économique dans la région.

Au Brésil, l'environnement macroéconomique s'est nettement détérioré au cours de l'année 2014, entraînant une baisse des ventes dans les activités hors Pétrole et gaz. En 2014, la croissance du PIB (produit intérieur brut) a été nulle tandis que la production industrielle s'est affichée en retrait à - 2,9 % (4).

8.4 Matières premières

En 2014, les prix spot du minerai de fer ont fortement baissé par rapport à ceux enregistrés en 2013, se dégradant tout au long de l'année. En 2015, les prix du minerai de fer devraient être significativement inférieurs aux prix moyens observés en 2014.

Contrairement au minerai de fer, les prix de la ferraille se sont maintenus en Europe (5) et aux États-Unis (6), et ce jusqu'au troisième trimestre 2014. Les prix de la ferraille ont ensuite sensiblement baissé à partir du quatrième trimestre 2014. En 2015, une pression à la baisse sur les prix est attendue.

(1) Nuclear Power in the United Kingdom, World Nuclear Association.

(2) Action Plan for Energy Development (2014-2020) – République populaire de Chine (Conseil d'État).

(3) AIE – World Energy Outlook 2014 – « Potential newcomers » – publiée en novembre 2014.

(4) IHS Global Insight, janvier 2015.

(5) Scrap E40 – France – CRU.

(6) Shredded Scrap – USA – CRU.

8.5 Devises

Le Groupe demeure sensible à la volatilité des devises étrangères (real brésilien, dollar US) contre l'euro, et a enregistré un effet de transaction négatif lié à des taux de couverture sur les livraisons 2014 moins favorables que ceux de l'exercice précédent, notamment sur les ventes en dollar US.

En 2014, la dépréciation du real brésilien contre le dollar US a eu un impact positif sur la compétitivité des entités brésiliennes de Vallourec, permettant au Groupe de bénéficier d'un effet de transaction positif.

Néanmoins, au cours de l'exercice 2014, l'affaiblissement du réal contre l'euro par rapport à l'exercice 2013, a eu un effet de conversion négatif sur les résultats du Groupe.

En considérant des parités EUR/USD et USD/BRL en ligne avec les niveaux observés fin 2014/début 2015, les livraisons devraient commencer à bénéficier de l'appréciation du dollar US contre l'euro et le real brésilien principalement à partir du second semestre 2015.

8.6 Tendances de marché et perspectives pour 2015

Les livraisons Pétrole et gaz de Vallourec devraient être sévèrement impactées en 2015 par la baisse cyclique des marchés pétroliers :

- **Dans la zone EAMEA,** Vallourec s'attend à des volumes et un mix produits en forte baisse en 2015 comparés à 2014. En conséquence du ralentissement des commandes intervenu en 2014, le carnet de commandes début 2015 est faible. Certains clients, notamment Saudi Aramco, poursuivent leur déstockage, et la faiblesse des prix du pétrole devrait continuer à peser sur le niveau d'appels d'offres. Elle est également susceptible de se traduire par une pression sur les prix, notamment sur les produits les moins différenciés. Le marché pétrolier de la zone EAMEA est principalement desservi par VSB et les laminoirs européens, où les volumes produits devraient être fortement réduits.
- **Aux États-Unis,** la chute du cours du WTI a un impact important sur le nombre d'appareils de forage, qui pourrait diminuer de 40 à 50 % par rapport au nombre d'appareils de forage actifs fin 2014. Ceci se traduira par une baisse de la consommation de tubes OCTG conjuguée à un déstockage de la part des distributeurs, et une pression sur les prix. Vallourec s'attend à une forte baisse de ses volumes en 2015.
- **Au Brésil,** Petrobras a annoncé en janvier une réduction de ses investissements prévus pour 2015, ce qui entraînera une baisse de l'activité de forage par rapport à 2014, tout en continuant à mettre l'accent sur le développement des bassins pré-salifères. Les décisions susceptibles d'être prises par la nouvelle équipe dirigeante de Petrobras ne sont pas encore connues.

Les activités Énergie électrique, Industrie & autres, continuent d'évoluer en Europe dans un environnement compétitif. Les activités Industrie & autres au Brésil continueront quant à elles de souffrir d'un environnement macroéconomique déprimé. En 2015, les prix du minerai de fer devraient être significativement inférieurs aux prix moyens observés en 2014.

Afin de s'adapter à la chute des volumes, Vallourec a déployé l'ensemble de ses leviers de flexibilité. En outre, le Groupe met en œuvre des mesures visant à adapter son besoin en fonds de roulement à un niveau d'activité moins élevé.

En 2015, les mesures structurelles et d'adaptation à court terme dans les usines se traduiront par une baisse d'environ 15 % des heures travaillées, comprenant une baisse des effectifs d'environ 7 % par rapport à 2014.

Le renforcement du dollar américain par rapport à l'euro et au real brésilien devrait constituer un facteur favorable, notamment au second semestre.

En dépit d'une forte baisse d'activité, et sur la base des conditions actuelles de marché et de taux de change, Vallourec vise un cash-flow disponible positif en 2015.

8.7 Valens, un plan de compétitivité sur deux ans

Au cours du second semestre 2014, Vallourec a conçu un plan sur deux ans visant à redéfinir la base de coûts et à optimiser sa génération de trésorerie. La chute des cours du pétrole et ses conséquences ont renforcé la nécessité pour Vallourec de prendre des mesures audacieuses et d'élargir le champ d'application du plan intitulé Valens.

Valens vise une réduction substantielle des coûts et l'optimisation de l'utilisation de la trésorerie.

Ce plan sur deux ans contribuera à l'amélioration de la position concurrentielle de Vallourec et comprend :

- **la réduction de la base de coûts 2014 de 350 millions d'euros** [1] sur la période 2015-2016, soit 10 % des coûts hors matières premières [2], qui :
  - s'appuie sur plus de 400 initiatives de réduction des coûts déjà identifiées,

(1) Effet année pleine en 2017, sur la base des volumes et de la base de coûts 2014.

(2) Soit une baisse de 10 % des coûts industriels et coûts directs sur ventes (dont environ 60 % sont des coûts variables) et de 14 % des coûts administratifs, commerciaux et de recherche (majoritairement des coûts fixes).

- aborde toutes les natures de coûts (coûts des matières premières, coûts industriels et coûts directs sur ventes, SG&A),
- couvre l'ensemble des activités du Groupe (toutes les Divisions et toutes les zones géographiques),
- dispose d'une structure globale d'organisation de projets et des ressources dédiées pour soutenir la mise en œuvre du reporting à l'équipe de management ;

- une discipline rigoureuse en matière de dépenses d'investissements : **réduction à 350 millions d'euros par an** (prémiumisation / développement : 100 à 150 millions d'euros ; maintenance : 200 à 250 millions d'euros y compris 25 millions d'euros relatifs à la forêt), par rapport au niveau d'investissements de 450 millions d'euros précédemment annoncé, un niveau optimal permettant de maintenir et développer l'activité du Groupe ;
- une organisation *Lean* autour de 4 zones géographiques, avec un contrôle centralisé des ressources industrielles.

8.8 Politique d'allocation du capital

Vallourec a démontré en 2014 sa capacité à générer un niveau de trésorerie disponible élevé et propose à ses actionnaires de maintenir un dividende stable. En plus du plan Valens, Vallourec introduit une nouvelle politique d'allocation du capital dont la finalité est la création de valeur.

Après paiement des intérêts et des impôts, les excédents de trésorerie seront utilisés prioritairement dans l'ordre suivant :

- financer et maintenir la croissance : maintien et développement de l'activité du Groupe par une discipline renforcée sur la gestion du besoin en fonds de roulement et des dépenses d'investissements, afin de maximiser la création de valeur ;
- verser des dividendes et autres formes de remboursement du capital aux actionnaires ;
- gérer le bilan de manière prudente afin de conserver une notation « investment grade » et de garantir une flexibilité opérationnelle.

Toutes ces mesures contribueront à l'amélioration de la capacité de Vallourec à générer de la trésorerie et à augmenter le rendement de ses capitaux investis (ROCE [(1)]). L'objectif de Vallourec est de générer un ROCE supérieur au coût moyen pondéré du capital (WACC) en 2018, dans un marché pétrolier revenu à la normale.

Le Groupe prend les mesures qui permettront de créer de la valeur pour ses actionnaires. Ayant largement investi dans ses opérations industrielles par le passé, Vallourec se concentre désormais sur la maîtrise de ses investissements, la génération de trésorerie et l'allocation du capital.

(1) Le ROCE, ou RCI, se définit comme le RBE moins les dépréciations et les autres éléments non-cash après provision pour impôt, divisé par les capitaux investis (somme des actifs nets immobilisés et du besoin en fonds de roulement lié à l'activité, moins les écarts d'acquisition).

9

Informations complémentaires

9.1 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 — 286

9.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels — 286

9.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés — 287

9.1.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés — 289

9.1.4 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance — 292

9.2 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2014 — 293

9.3 Résultats financiers des cinq derniers exercices — 294

9.4 Tables de concordance et informations incluses par référence — 295

9.4.1 Table de concordance entre le Document de référence et l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 — 295

9.4.2 Table de concordance entre le Document de référence Vallourec et le rapport financier annuel — 298

9.4.3 Table de concordance entre le Document de référence et le rapport de gestion du Directoire — 299

9.4.4 Informations incluses par référence — 300

9.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers — 300

9.1 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2014

9.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VALLOUREC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation tel que décrit dans la note B de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 17 mars 2015

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Jean-Marc Lumet

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VALLOUREC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A-2.2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les estimations et les hypothèses significatives, retenues par la Direction, qui affectent certains montants figurant dans les états financiers et les notes de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note précise que ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations, notamment dans le contexte économique actuel. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2014, nous avons considéré que ces hypothèses et estimations significatives concernent les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles (notes A-2.7 à A-2.9), les provisions (note A-2.12) et les engagements de retraite et assimilés (note A-2.13) :

- Concernant les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles et corporelles, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation, qui ont conduit le Groupe à comptabiliser une perte de valeur de 1 104 millions d'euros, tel qu'indiqué dans la note C-28 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable, apprécié la sensibilité des évaluations à ces hypothèses ainsi que le processus d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons revu les calculs effectués par le Groupe et vérifié que la note C-2.3 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée ;
- Concernant les provisions, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le Groupe, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à revoir le caractère approprié des informations données dans la note C-16 de l'annexe aux comptes consolidés ;
- Concernant les engagements de retraite et assimilés, lesquels ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes, nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note C-18 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 17 mars 2015

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Jean-Marc Lumet

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.1.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Engagements pris au bénéfice du Président du Directoire

Personne concernée : Monsieur Philippe Crouzet

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 2 mai 2013, a décidé, sur proposition de son Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, de modifier les modalités du dispositif de départ de Monsieur Philippe Crouzet arrêtées par le Conseil de surveillance du 6 avril 2009 et a, par ailleurs, introduit une obligation conditionnelle de non-concurrence à la charge de celui-ci.

Indemnité monétaire de fin de mandat

L'indemnité monétaire de fin de mandat de Monsieur Philippe Crouzet ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, aucune indemnité ne sera due dans le cas où Monsieur Philippe Crouzet aurait la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de Monsieur Philippe Crouzet (ci-après l'« Indemnité maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe de Monsieur Philippe Crouzet due au titre de l'exercice précédant la date du départ de Monsieur Philippe Crouzet, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité maximum.

Son montant sera calculé selon des modalités analogues à celles prévalant au titre de l'indemnité monétaire de fin de mandat approuvée en 2009, et dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ de Monsieur Philippe Crouzet (la « Période de référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil

de surveillance, sur avis du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois exercices précédant l'Assemblée générale du 30 mai 2013, et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.

- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire sera fixé chaque année par le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité financier et d'audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire qui sera due à Monsieur Philippe Crouzet au titre de chacun des exercices de la Période de référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points en fonction du pourcentage de la part variable versée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12ième de la Rémunération de référence), dans la limite de l'Indemnité maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Options de souscription d'actions et actions de performance

Monsieur Philippe Crouzet pourra, sur décision du Conseil de surveillance, conserver, après son départ de la Société, le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées, dans les conditions suivantes :

- Le départ de Monsieur Philippe Crouzet sera dû exclusivement à un départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie ;
- La moyenne des trois critères de performance de l'indemnité de fin de mandat sur les trois exercices précédant la date du départ sera au moins égale à 40 ; et
- Les options de souscription d'actions et les actions de performance resteront soumises aux conditions de performance prévues lors de leur attribution initiale.

Obligation de non-concurrence à la charge de Monsieur Philippe Crouzet

Compte tenu de l'expertise dans le secteur de l'acier acquise par Monsieur Philippe Crouzet depuis son entrée en fonctions le 2 avril 2009, le Conseil de surveillance a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant Monsieur Philippe Crouzet à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil de surveillance, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ de Monsieur Philippe Crouzet, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés intervenant dans le secteur de l'acier, sans restriction de territorialité.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement à Monsieur Philippe Crouzet d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme serait versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourrait, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de Monsieur Philippe Crouzet.

Engagements pris au bénéfice d'un membre du Directoire

Personne concernée : Monsieur Olivier Mallet

Indemnité monétaire de fin de mandat

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 11 décembre 2013, a décidé, sur proposition du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, de faire bénéficier Monsieur Olivier Mallet d'une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire de Vallourec pour autant que celui-ci renonce à toute indemnité particulière en cas de rupture de son contrat de travail avec Vallourec Tubes, suspendu pendant la durée de ses fonctions de membre du Directoire.

L'indemnité monétaire de fin de mandat de Monsieur Olivier Mallet ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, aucune indemnité ne sera due dans le cas où Monsieur Olivier Mallet aurait la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de Monsieur Olivier Mallet (ci-après l'« Indemnité maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe de Monsieur Olivier Mallet due au titre de l'exercice précédant la date du départ de Monsieur Olivier Mallet, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité maximum.

Son montant dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ de Monsieur Olivier Mallet (la « Période de référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois exercices précédant l'Assemblée générale 2014 et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire sera fixé chaque année par le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité financier et d'audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire qui sera due à Monsieur Olivier Mallet au titre de chacun des exercices de la Période de référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points (et limité à 30 points) en fonction du pourcentage de la part variable versée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12ième de la Rémunération de référence), dans la limite de l'Indemnité maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Le cumul d'une indemnité éventuellement due au titre de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie (la « Convention Collective »), et de l'indemnité monétaire de fin de mandat décrite ci-dessus, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes de Monsieur Olivier Mallet dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de Monsieur Olivier Mallet.

Retraite supplémentaire pour cadres dirigeants

Personnes concernées : Monsieur Philippe Crouzet (Président du Directoire) et Messieurs Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet (membres du Directoire)

Plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005

Votre Conseil de surveillance du 14 septembre 2005 a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour cadres dirigeants, prenant acte que les membres du Directoire sont susceptibles de bénéficier des droits.

Ce régime de retraite à prestations définies (retraite chapeau) financé par le Groupe et dont l'acquisition des droits est subordonnée à l'achèvement de la carrière au sein de Vallourec et/ou de Vallourec Tubes, et qui permet dans des conditions économiques, financières et sociales acceptables, de compléter les ressources des anciens cadres dirigeants du Groupe dès lors qu'ils ont pris leur retraite, a été reconduit en 2009.

La société s'engage à verser une rente viagère d'un niveau prédéterminé directement proportionnel au salaire et fonction de l'ancienneté et de l'évolution de carrière. La rente est plafonnée à 20% du salaire moyen de base des trois dernières années, hors bonus et limitée à quatre plafonds annuels de la sécurité sociale. Le régime est assuré auprès d'Axa France-Vie. Le règlement est établi pour une durée indéterminée mais il peut y être mis fin à tout moment.

Avenant du 7 mai 2008 au plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005

Votre Conseil de surveillance a autorisé, dans sa séance du 7 mai 2008, un avenant au plan de retraite supplémentaire du 15 septembre 2005.

L'objet de l'avenant est de permettre aux cadres dirigeants, y compris les membres du Directoire, ayant quitté à plus de 55 ans la Société à l'initiative de l'employeur, de conserver leurs droits au titre du plan de retraite supplémentaire de Vallourec pour autant qu'ils n'exercent pas d'activité professionnelle ultérieure. Les membres du Directoire ont vocation à se voir appliquer la même disposition sans avantage particulier par rapport aux autres cadres dirigeants salariés.

Les autres modalités du plan de retraite supplémentaire pour cadres dirigeants sont détaillées dans le paragraphe ci-dessus.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 17 mars 2015

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Jean-Marc Lumet

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.1.4 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société VALLOUREC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 17 mars 2015

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Jean-Marc Lumet

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.2 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2014

En milliers d'euros **Sociétés**	**Capital**	**Autres capitaux propres avant affectation du résultat**	**Quote-part du capital détenu** *(%)*	**Valeur comptable des titres détenus**		**Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés**	**Montants des cautions et avals donnés par la Société**	**Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé**	**Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos**	**Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice**
				brute	**nette**					
A) Filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Vallourec (soit 2 612 millions d'euros)										
I. Filiales (50 % au moins)										
Société française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vallourec Tubes – 27, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt	1 023 949	2 082 949	100 %	3 056 429	3 056 429	1 976 393	-	57 091	(491 223)	182 033
B) Filiales et participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de Vallourec (soit 2 612 millions d'euros)										
I. Filiales (50 % au moins)										
Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurval – 27, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt	10	407	99 %	8	8	-	-	706	181	-
II. Participations (10 à 50 %)										
a) Sociétés françaises										
b) Sociétés étrangères										
c) Titres immobilisés										
Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sumitomo Metal Industries	-	-	0,37 %	81 947	73 396	-	-	-	-	-

9.3 Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros	2010	2011	2012	2013	2014
CAPITAL					
Capital social	**235 888 164**	**242 868 818**	**249 892 712**	**256 319 200**	**261 195 950**
Nombre d'actions ordinaires existantes	117 944 082	121 434 409	124 946 356	128 159 600	130 597 975
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
› par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
› par exercice de droits de souscription	1 511 800	2 151 887	2 655 087	3 183 279	3 277 041
› par remboursement d'obligations	-	-	-		
Chiffre d'affaires hors taxes	3 938 925	6 334 458	10 507 997	10 477 780	7 113 746
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	505 369 693	475 723 170	305 645 524	238 748 107	158 212 497
Impôt sur les bénéfices	(15 030 740)	(8 022 363)	(4 666 973)	(10 840 983)	(7 021 640)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	515 485 566	458 554 435	294 316 536	263 323 882	159 162 352
Résultat distribué	**153 327 307**	**157 864 732**	**86 212 986**	**103 809 276**	**105 784 360**
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	4,41	3,98	2,48	1,95	1,27
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	4,37	3,78	2,36	2,05	1,22
Dividende attribué à chaque action existante	**1,30**	**1,30**	**0,69**	**0,81**	**0,81**
Dividende par action ajusté	**1,30**	**1,30**	**0,69**	**0,81**	**0,81**
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	6	7	7	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 220 974	3 149 976	2 013 521	2 994 504	3 194 083
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 746 856	1 406 613	1 150 021	2 718 063	1 905 112

9.4 Tables de concordance et informations incluses par référence

9.4.1 Table de concordance entre le Document de référence et l'annexe I du Règlement (CE) nº 809/2004 du 29 avril 2004

Annexe I du Règlement européen			Document de référence	
			Chapitres / Sections	Pages
1.	**Personnes responsables**			
	1.1	Indication des personnes responsables	1.1	6
	1.2	Déclaration des personnes responsables	1.2	6
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**			
	2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	1.3	7
	2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	NA	NA
3.	**Informations financières sélectionnées**			
	3.1	Informations financières historiques	Profil / 3.1.4 / 3.1.7 / 6.1 / 6.2	4-5 / 41 / 126-198 / 199-210
	3.2	Informations financières intermédiaires	NA	NA
4.	**Facteurs de risques**		**5**	**112-124**
5.	**Informations concernant l'émetteur**			
	5.1	Histoire et évolution de la Société	3.1	28-52
	5.1.1	Raison sociale et nom commercial	2.1.1	10
	5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	2.1.2	10
	5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	2.1.3	10
	5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation, régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	2.1.1 / 2.1.2	10
	5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	3.1 / 3.1.4	28-51 / 41
	5.2	Investissements	3.2	52-53
	5.2.1	Principaux investissements réalisés	3.2.2.1	53
	5.2.2	Principaux investissements en cours	3.2.2.1	53
	5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	3.2.2.2	53
6.	**Aperçu des activités**			
	6.1	Principales activités	3.1.3 / 3.1.4 / 3.3	31 / 41 / 54-59
	6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	3.1.2 / 3.1.4	30 / 41
	6.1.2	Nouveau produit	3.3	54-59
	6.2	Principaux marchés	3.1.7	46
	6.3	Événements exceptionnels	3.1.5	45
	6.4	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	3.1.10	51
	6.5	Position concurrentielle du Groupe	3.1.9	50
7.	**Organigramme**			
	7.1	Description sommaire du Groupe	3.1.3	32
	7.2	Liste des filiales importantes	3.1.3 / 6.1.B	31-41 / 144-145

Annexe I du Règlement européen			Document de référence Chapitres / Sections	Pages
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**			
	8.1	Immobilisations corporelles importantes	3.1.7.1 / 6.1 (Notes 2.1 et 21)	46 / 126
	8.2	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe des immobilisations corporelles	3.1.7.2 / 4.4	50 / 83
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**			
	9.1	Situation financière	3.1.4	41
	9.2	Résultat d'exploitation		
	9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	3.1.4	41
	9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.1.4	41
	9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3.1.3 / 3.1.4 / 5	31 / 41 / 112-124
10.	**Trésorerie et capitaux**			
	10.1	Informations sur les capitaux	6.1.4	130
	10.2	Sources et montant des flux de trésorerie	6.1.6	132
	10.3	Conditions d'emprunt et la structure de financement	6.1 (Note 15)	170
	10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	6.1 (Note 15)	170
	10.5	Sources de financement attendues	6.1 (Note 15)	170
11.	**Recherche et développement, brevets et licences**		**3.3**	**54**
12.	**Informations sur les tendances**			
	12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	8	280-284
	12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	8	280-284
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**			
	13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	NA	NA
	13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	NA	NA
	13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	NA	NA
	13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	NA	NA
14.	**Organes de surveillance et de direction**			
	14.1	Composition des organes de surveillance et de direction	7.1.1 / 7.1.3	212 / 233
	14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes de surveillance et de direction	7.1.3 / 7.1.4 / 7.1.5 / 7.1.6	233
15.	**Rémunération et avantages des mandataires sociaux**			
	15.1	Rémunérations et avantages en nature	7.2 / 7 (Annexe 2)	234 / 262
	15.2	Retraites ou autres avantages	6.1 (Note 18) / 7.2.2 / 7.3	174 / 242
16.	**Fonctionnement des organes de surveillance et de direction**			
	16.1	Date d'expiration des mandats actuels	7.1.1	212
	16.2	Contrats de service liant les membres des organes de surveillance et de direction à la Société	7.1.5	233
	16.3	Informations sur les Comités du Conseil de Surveillance	7.1.2.6	228
	16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7.1.7 / 7 (Annexe 1) / 7 (Annexe 3)	233 / 251 / 276

Annexe I du Règlement européen			Document de référence Chapitres / Sections	Pages
17.	**Salariés**			
	17.1	Effectifs	4.2.1	64
	17.2	Participation au capital, options, attribution d'actions de performance concernant les organes de direction et de surveillance	6.1 (Note 20) / 7.2.1 / 7.3.1	185 / 234 / 243
	17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	7.3	242
18.	**Principaux actionnaires**			
	18.1	Identification des principaux actionnaires (détenant plus de 5 % du capital)	2.3.1	18
	18.2	Existence de droits de vote différents	2.1.8 / 2.3.1	11 / 18
	18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	2.3.1 / 2.3.2	18 / 20
	18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	NA	NA
19.	**Opérations avec des apparentés**		**6.1 (Note 20)**	**185**
20.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**			
	20.1	Informations financières historiques annuelles	6	126-209
	20.2	Informations financières pro forma	NA	NA
	20.3	États financiers	6 / 9.4	126-209 / 295
	20.4	Attestation de vérification des informations financières historiques annuelles		
	20.4.1	Déclarations attestant que les informations financières historiques ont été attestées	9.1.1 / 9.1.2	286 / 287
	20.4.2	Indications des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	4 (Annexe 1) / 9.1.3 / 9.1.4	99 / 286 / 320 / 321
	20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	NA	NA
	20.5	Date des dernières informations financières	6	126-209
	20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
	20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	NA	NA
	20.6.2	Informations financières intermédiaires ou autres	NA	NA
	20.7	Politique de distribution des dividendes	2.5	23
	20.7.1	Montant des dividendes	2.5	23
	20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.1.1 / 6.1 (Note 16)	112 / 173
	20.9	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale du Groupe	3.1.1 / 6.1 (Note 32)	28 / 198
21.	**Informations complémentaires**			
	21.1	Capital social	2.2.2	12
	21.1.1	Montant du capital souscrit	2.2.2 / 2.2.5	12 / 16
	21.1.2	Actions non représentatives du capital	2.2.6	17
	21.1.3	Actions auto-détenues	2.2.4 / 2.3.1	15 / 18
	21.1.4	Montants des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	NA	NA
	21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.2.3	12
	21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	2.3.1	18
	21.1.7	Historique du capital social	2.2.5	16

Annexe I du Règlement européen			Document de référence	
			Chapitres / Sections	Pages
	21.2	Actes constitutifs et statuts		
	21.2.1	Description de l'objet social	2.1.4	10
	21.2.2	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs concernant les membres de ses organes de direction et de surveillance	2.1 / 2.2.1 / 7.1.2	10 / 11 / 224-228
	21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	2.2.1 / 7 (Annexe 1)	11 / 271-272
	21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	2.2.1	11
	21.2.5	Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	2.1.8	11
	21.2.6	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	7 (Annexe 1)	251-261
	21.2.7	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	2.1.9	11
	21.2.8	Conditions imposées par les statuts et règlements intérieurs régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	2.2.1	11
22.	**Contrats importants**		**3.3.1 / 5.1.4 / 6.1 (Note 15) / 6.1 (Note 32)**	**54 / 107 / 170 / 198**
23.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**			
	23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA
	23.2	Informations provenant d'une tierce partie	NA	NA
24.	**Documents accessibles au public**		**2.1.5 / 2.6**	**10 / 23**
25.	**Informations sur les participations**		**9.3**	**322**

9.4.2 Table de concordance entre le Document de référence Vallourec et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel		Document de référence	
		Chapitres / Sections	Pages
1.	Comptes annuels de la Société	6.2	199-209
2.	Comptes consolidés du Groupe	6.1	126-198
3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	9.1.1	286
4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	9.1.2	287
5.	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	9.4.3	299
6.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	1.2	6
7.	Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 26)	193
8.	Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	251-261
9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	9.1.4	292

9.4.3 Table de concordance entre le Document de référence et le rapport de gestion du Directoire

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Directoire requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document de référence constituant le rapport de gestion.

		Document de référence	
Rapport de gestion		**Chapitres / Sections**	**Pages**
1.	Activités et évolution des affaires du Groupe – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.1.3	31-40
2.	Résultats des activités du Groupe – Situation financière et indicateurs de performance	3.1.3 / 3.1.4 / 3.1.5	31-45
3.	Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	6.1	126-198
4.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	3.1.1	28
5.	Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	8	280-284
6.	Délais de paiement des fournisseurs ou des clients	3.1.3.2	31
7.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	2.5	23
8.	Tableau des résultats de Vallourec au cours des cinq derniers exercices	9.3	294
9.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté – Exposition aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie – Politique en matière de gestion des risques financiers	5	112-124
10.	Utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	2.2.6 / 5.1.4	17 / 117
11.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	NA	NA
12.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	NA	NA
13.	Activités en matière de Recherche et Développement	3.3	54
14.	Informations sociales, environnementales et sociétales	4	61-110
15.	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	7.1.1	212
16.	Rémunérations des mandataires sociaux	7.2.1	234
17.	Attribution de stock-options	7.3.1.1	243
18.	Attribution gratuite d'actions ou attribution d'actions de performance	7.3.1.2	243
19.	État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants	7 (Annexe 4)	277
20.	Répartition du capital social	2.3.1	18
21.	Actionnariat salarié	2.3.1 / 7.3.3	18 / 250
22.	Rachat d'actions	2.2.4.1	15
23.	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7 (Annexe 1)	251
24.	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées ou prises de contrôle de telles sociétés	NA	NA
25.	Récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentations du capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2014	2.2.3	12
26.	Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options	NA	NA
27.	Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	251

9.4.4 Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, le présent Document de référence inclut par référence les informations suivantes :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 6.2 (pages 194 à 207), la section 6.1 (pages 116 à 193), les sections 9.2.1 à 9.2.4 (pages 315 à 320) et la section 9.1.1 (page 304) du Document de référence 2013, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2014 sous le n° D.14-0358 ; et
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 6.2 (pages 181 à 193), la section 6.1 (pages 110 à 180), les sections 9.3.1 à 9.3.4 (pages 275 à 278) et la section 9.1.1 (page 262) du Document de référence 2012, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2013 sous le n° D.13-0419.

9.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le Document de référence comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent Document de référence auxquelles ces informations sont mentionnées.

	Document de référence	
	Sections	**Pages**
Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	251-262
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	9.1.4	292
Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 26)	193
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	2.2.4	15-16

Crédit photos : Alstom Transport /A. Février, Fabrice Dall'ANESE, Franck Dunouau, Cyrille Dupont, Philippe Dureuil, Thiago Fernandes, Mark Hall, Stéphane Remael, Gérard Uféras, Philippe Zamora.

Couverture : HAVAS WORLDWIDE **PARIS**

Conception et réalisation : RR DONNELLEY

SIÈGE SOCIAL
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt (FRANCE)
552 142 200 RCS Nanterre

Tél : +33 (0)1 49 09 35 00
Fax : +33 (0)1 49 09 36 94

WWW.VALLOUREC.COM

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 261 195 950 €